

L'AMIRAL DE COLIGNY

LA MAISON DE CHÂTILLON ET LA RÉVOLTE PROTESTANTE

1519-1572

PAR CHARLES MERKI

PARIS - PLON-NOURRIT ET Cie - 1909.

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — CHAPITRE II. — CHAPITRE III. —
CHAPITRE IV. — CHAPITRE V.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — CHAPITRE II. — CHAPITRE III. —
CHAPITRE IV. — CHAPITRE V. — CHAPITRE VI. — CHAPITRE VII.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — CHAPITRE II. — CHAPITRE III. —
CHAPITRE IV. — CHAPITRE V.

CONCLUSION.

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

Le seizième siècle, dans les pays de l'Europe occidentale, a été marqué par un événement d'une importance décisive. C'est la réforme protestante qui naquit en Allemagne où elle triompha après des luttes terribles ; fut adoptée par les cantons helvétiques, les provinces néerlandaises et la Scandinavie ; devint en Angleterre une religion d'État ; fit couler sur la France des fleuves de sang, et après deux siècles de guerres, abattue par l'autorité royale comme pouvoir militant et annihilée comme système social, y demeura quand même tellement vivace par son esprit, ses idées, ses revendications, — ayant si bien fait pénétrer dans le pays les aspirations dont elle avait fourni le prétexte à des états nouveaux de liberté et de droit individuel, qu'elle le conduisit enfin à renverser le régime qui lui était logiquement hostile selon son essence et ses principes mêmes, et qui l'avait si longtemps combattue. Fait plus grave, peut-être, le protestantisme fut la forme d'opposition qui groupa contre les sociétés de l'Europe du Sud, restées dans la tradition catholique, les sociétés de l'Europe du Nord. Taine a très bien défini en effet la Réforme : une Renaissance appliquée au génie des peuples germaniques¹. Il semble qu'on ait vu se réveiller alors l'antagonisme des anciens peuples germaniques contre la Cité romaine, l'État de conception latine. Toute l'histoire, depuis ce moment, pourrait se ramener presque à ce schéma : la lutte de la civilisation protestante contre la civilisation catholique, des races du nord contre les races du sud. — Les grands États en formation durant le moyen âge, où il n'est bruit que de leurs querelles intestines et de leurs luttes, la France, l'Espagne, l'Angleterre, ont alors à peu près réalisé leur unité et leur mouvement d'expansion commence. C'est un fait, et l'on pourrait dire une loi historique, que toute société fortement établie, lorsqu'elle a pris conscience de sa force, est arrivée à se centraliser, à former ce tout homogène que nous concevons comme une nation aspire à de plus hautes destinées, franchit ses limites, ambitionne la régence et l'hégémonie du monde. C'est la France avec Charles VIII, Louis XII et François Ier ; avec Louis XIV et Napoléon. C'est l'Espagne avec Charles-Quint et Philippe II ; c'est l'Angleterre, dont la tenace et traditionnelle politique depuis Henri VIII et Élisabeth, arrêtée par des intervalles de révolutions et la mollesse des Stuarts, est reprise et continuée par la Maison d'Orange et de Hanovre. De nos jours, nous voyons de même l'expansion de l'Allemagne, qui a réalisé son unité en 1870 ; des États-Unis d'Amérique, arrivant à, peine à la concentration, à la conception de l'État, et dont les ambitions et les espérances, sous le nom d'impérialisme, ont frappé les moins clairvoyants. — Il faut ajouter que la formation unitaire des États est facilitée ou retardée par leur configuration géographique. L'Italie, dont les vellétés guerrières et conquérantes ont fait si longtemps sourire, resta divisée jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, parce que sa situation physique favorisait plutôt le morcellement, le partage en principautés distinctes, indépendantes, et partant rivales. Enfin, les sociétés historiques, étudiées au cours du temps, nous montrent deux mouvements alternatifs de concentration et de dissociation, et nous savons encore que tout empire trop vaste est appelé à une dislocation rapide ; que des États dans une mauvaise situation géographique, parfois même et malgré la volonté des hommes, n'arrivent pas à

¹ *Histoire de la littérature anglaise.*

se constituer, — témoin le royaume de Bourgogne, au quinzième siècle, dont la formation se trouva surtout empêchée par l'éparpillement de ses diverses sections. La séparation en États des grands empires historiques, l'empire d'Alexandre, l'empire Romain, l'empire de Charlemagne, ceux de Charles-Quint et de Napoléon, devait arriver par la force même des choses. Le sort d'un empire colonial énorme, comme celui de l'Angleterre, est certain dans l'avenir ; plusieurs de ses provinces déjà aspirent à l'autonomie, l'ont même en partie réalisée, — le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, — et tout en étant peuplées par des hommes de même race ou descendant de la race anglo-saxonne, ne seront peut-être plus, dans quelques années, que nominalement unies à la couronne britannique. Nos fils — et c'est même lui faire un large crédit ! — verront également sans doute la dislocation du grand empire russe, trop vaste pour demeurer dans l'étreinte d'un seul homme. Ces vastes constructions, en somme, ne sont pas viables, et plus elles essaient la réunion violente d'États déjà individualisés, plus la tendance à la séparation se manifeste avec énergie.

Au seizième siècle, il manquait à Charles-Quint, pour rétablir le grand Empire d'Occident, le pays qui se trouve intermédiaire entre le Midi et le Nord, ses possessions d'Italie et d'Espagne, des Pays-Bas et de Germanie, — la France, contre laquelle il guerroya victorieusement sans la réduire. La tâche était trop lourde, ses forces trop disséminées et diverses, l'adversaire un trop rude joueur. Derrière lui, les pays allemands étaient d'ailleurs rongés par la guerre religieuse. Après trente ans de lutte, il abdiqua, et à l'avènement de Philippe II, la question confessionnelle avait posé les États de l'Europe en deux lignes 'bien distinctes, s'ils n'entrèrent pas de suite dans le conflit : au Nord, c'est l'Angleterre, le seul État protestant alors suffisamment centralisé, qui prend la direction du mouvement d'hostilité contre les catholiques ; c'est les Pays-Bas, l'Allemagne et avec elle les cantons suisses ; à l'arrière-plan, la Suède qui attendra Gustave-Adolphe et le dix-septième siècle pour se mettre de la partie. Au Sud, c'est l'Espagne, le Portugal, les principautés italiennes, la catholique Autriche. Les deux champions du Catholicisme et de la Réforme, l'Espagne et l'Angleterre, se mesurent, et entre eux la France est toute désignée pour leur servir de champ de bataille. Politiquement, et psychologiquement on peut prévoir quel parti viendra. soutenir chacun des monarques régnant au delà des Pyrénées ou passé la Manche lorsque éclateront les désordres et les guerres civiles. — Mais la France, sous Henri II, est encore presque entièrement catholique ; de race, de confession, de civilisation, elle est partie intégrante de l'Europe du Sud. Malgré leur prosélytisme, les réformés n'y constituaient guère qu'un dix-septième de la population active¹. Cette minorité, dirigée par Genève, soutenue par les États de race germanique et surtout anglo-saxonne, entreprend néanmoins la conquête du royaume. Toujours vaincue, elle se renouvelle, se relève, retrouve des forces, et les secours intéressés de l'Angleterre sont autant dirigés contre le pays même qui est latin, que son Roi qui n'accepte pas l'idée protestante ; contre la civilisation catholique, l'État de conception et de race latines qu'il représente. L'Angleterre ne veut plus de pape, *no popery* ! — c'est son cri de ralliement ; et c'est contre le pape encore, contre la suprématie romaine, contre les races du

¹ En 1598, on trouva 1.250.000 âmes, parmi lesquelles on distinguait 2.468 familles nobles. Un dénombrement que fit faire dans le même temps Élisabeth d'Angleterre donna à peu près le même résultat (*Bulletin de la Société du protestantisme*, t. I (1853, p. 123). Lors des troubles de Beauvais suscités par le cardinal de Châtillon, des commissaires nommés par la Cour reconnurent que les huguenots n'y comptaient que 40 familles. (Abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III.)

Sud, contre la civilisation de l'Europe du Sud qu'elle bataille lorsque, le prétexte religieux ayant disparu, elle s'attaque quand même à la France. Après avoir lutté contre Philippe II, qui représente, au seizième siècle, non seulement l'idée catholique, mais la domination des races du Sud, elle s'acharne contre Louis XIV et arme contre lui toute l'Europe, parce que l'hégémonie appartient alors à la France, gouvernée par un roi catholique et pays catholique, de civilisation, latine, dont la prépondérance lui porte ombrage ; plus près de nous, elle s'acharne contre Napoléon qui fut, peut-être à son insu, le dernier grand représentant de l'idée de domination latine, renouvelle les coalitions et fomenta les guerres, jusqu'à ce qu'il disparaisse, au soir tragique de Waterloo, et avec lui la puissance de l'Europe du Sud, qu'il avait pour un moment reconstituée.

Les historiens se sont surtout attachés à montrer, au dix-septième et au dix-huitième siècle, le caractère grandiose de la lutte soutenue par la France contre la Maison d'Autriche. Mais c'est uniquement le point de vue protestant, le jugement porté sous l'influence des idées protestantes. On a omis d'indiquer les profits que tirait l'Angleterre de cette lutte où elle intervint toujours sagacement ; qu'elle aurait au besoin suscitée ; qui affaiblissait l'un par l'autre les deux seuls États qu'elle avait à craindre. La lutte des Maisons de Valois, puis de Bourbon, contre la Maison d'Autriche serait plutôt à déplorer. La France et l'Autriche, en effet, se jalouaient, étaient rivales, chacune prétendant à la suprématie, et dupes des résultats directs, s'attaquant à l'ennemi immédiat, ne comprirent jamais que durant leur débat grandissait la force de l'Europe protestante, — de la race anglo-saxonne qui avait pour l'une comme pour l'autre la même haine. — Sans doute, la politique à courte vue des Valois, et surtout des Bourbon, la défiance que suscitaient les ambitions aussi bien que le catholicisme presque fanatique de l'Espagne, comparativement à la religion plus tiède de la France où l'on abhorrait l'inquisition et ses autodafés, l'influence des menées calvinistes, que l'on voit par exemple décider Henri IV à la guerre au moment où il va tomber sous le couteau de Ravallac, rendaient une entente difficile. Mais la grande habileté de l'Angleterre, au cours du temps, reste quand même d'avoir attisé les divisions et fourni aux deux adversaires des armes pour se déchirer. Dès le seizième siècle, les grands États de l'Europe occidentale, répétons-le, ont aspiré à l'hégémonie. Mais l'Europe du Sud, les États latins, les peuples catholiques se détruisirent en des guerres stériles, y dépensèrent toute leur vitalité et toute leur force, alors que l'Europe du Nord, l'Europe protestante, se soutenant contre le papisme, évita les luttes intestines, malgré la subdivision et les querelles de sectes, — à peine pourrait-on citer la courte guerre entre l'Angleterre et la Hollande pour la suprématie maritime, et lorsque les Bourbon enfin montent sur le trône d'Espagne, c'est désormais le poids mort ; le rôle de l'Espagne a pris fin avec les victoires de Louis XIV ; il est trop tard ; l'effort a été trop grand, le pays est épuisé ; la race royale, en France même, n'a plus de sève et le débile Philippe V pourrait être le fils du débile Charles II.

Qu'on le remarque bien d'ailleurs, les races anglo-germaniques, les peuples du Nord n'ont jamais désarmé. Avec le protestantisme qui les a façonnés, endurcis et aguerris ; qui leur a donné leur caractère définitif, ils ont obtenu et maintenu la prépondérance sur les races latines ; et l'Angleterre, habituée à tenir la première place, a vu seulement avec peine le développement rapide de l'Allemagne, avec laquelle elle est entrée en compétition. Ancienne colonie anglaise, et peuplée surtout par des hommes de races anglo-saxonne et germanique, les États-Unis se sont mis à leur tour sur les rangs, montrant les mêmes appétits et prêts aux mêmes revendications, et le dernier épisode du

conflit séculaire entre les races latines et les races germaniques, a été la guerre américaine contre l'Espagne, longuement et hypocritement préparée, entreprise sous des prétextes vagues de liberté et de civilisation, mais afin de spolier l'Espagne, déchue et appauvrie, incapable de tenir tête, de ses dernières possessions coloniales, des restes de l'empire immense que lui avaient donné les conquistadors et sur lequel le soleil ne se couchait jamais. — Malheur aux vaincus ! Nous sommes, nous les peuples de race latine, les peuples catholiques, en définitive les vaincus de l'esprit, de la ténacité, de la discipline des peuples du Nord, des peuples protestants. — Certes, on n'a pas réussi à faire la France calviniste, et il s'est trouvé, de notre temps encore, des hommes sans doute de bonne foi pour le regretter¹. Mais on a définitivement abattu la puissance des peuples catholiques et ils sont tombés au second rang des nations. Bien mieux, on les a façonnés aux idées protestantes, qui changeaient le principe de l'autorité ; ils ont accueilli le *libéralisme* ; ils ont été heureux d'accepter leur défaite, de se reconnaître les vaincus des peuples du Nord qui leur apportaient la vérité, la liberté, la civilisation nouvelle ; et pour ce qu'ils ont cru la liberté et la vérité, ils ont fait des révolutions. La royauté même travailla involontairement à cette évolution qui devait lui être si fatale, et son triomphe au dix-septième siècle fut le présage de sa ruine. La féodalité anéantie, la noblesse détruite, elle se trouva seule devant le peuple ; tout ce qui pouvait se grouper autour d'elle et logiquement la défendre avait disparu. Sa victoire ne fut obtenue qu'en brisant l'armature même de la société ; il ne resta plus qu'un homme, le Roi, en présence de la foule. Louis XVI le comprit — trop tard — lorsqu'il projeta de reconstituer une aristocratie. Ce fut de même la pensée de Napoléon lorsqu'il voulut créer une noblesse militaire. Mais ces règnes si mouvementés furent courts ; les temps étaient changés ; et d'ailleurs on n'improvise rien, et moins que nulle part dans ce qui est organisation sociale. — Napoléon III se préoccupait encore d'assurer la grandeur et la sécurité de la race latine ; après la campagne de Crimée et la campagne d'Italie, il fit la guerre du Mexique, essayant d'y rétablir l'empire latin perdu par l'Espagne et qui pouvait servir de contrepoids à l'agglomération anglo-saxonne de l'Amérique du Nord². Mais Napoléon III fut toujours traité de *rêveur* ; puis il avait vécu en Angleterre, subissait son influence, ne convint jamais qu'elle était avant tout l'ennemie, et dans l'expédition du Mexique, ses détracteurs n'ont voulu voir qu'une médiocre affaire de financiers. Il tomba sur le Rhin, au fossé de la race latine — et après lui, l'Italie ne garda même pas pour la France la reconnaissance d'avoir réalisé son unité. Inconsciente, elle s'affilia à la Triplice et se fit l'alliée de la couronne d'Angleterre.

Au surplus, il ne peut y avoir ici que des constatations ; l'histoire ne se refait pas et il est toujours puéril de chercher à établir ce qui aurait pu arriver si les choses avaient été autrement conduites. Il y a en histoire des lois, pour ainsi dire inéluctables, résultantes de grands courants généraux, et l'homme par sa seule volonté y modifie peu de chose. Depuis deux siècles, d'ailleurs, l'histoire a beaucoup été écrite par des auteurs protestants, ou de tradition protestante, —

¹ A propos de la Réforme et de la Saint-Barthélemy à Lyon, M. le pasteur Puyroche écrivait ainsi en 1869 qu'il *déplorait bien haut l'issue fatale dans notre pays de cette crise mémorable qui est une date glorieuse pour d'autres nations, et regrettait amèrement que la France, en ne devenant pas protestante, ait étouffé dans le sang le principe unique de toute civilisation supérieure. (La Saint-Barthélemy à Lyon et le gouverneur Mandelot. — Bulletin de la Société du protestantisme, 1869.)*

² Maxime DU CAMP, *Revue des Deux Mondes*, 1882.

par les libéraux, leurs dignes continuateurs ; même des écrivains catholiques se sont laissé influencer par ces truqueurs habiles, — à qui l'on peut reconnaître, du reste, une certaine bonne foi, car ils ont apprécié encore plus par sentiment que par raisonnement. On a vanté de confiance leur impartialité, et Michelet lui-même, cependant, s'écriait que *l'Histoire ne doit pas être impartiale*. Il jugeait comme un protestant, et en effet, les protestants qui en ont si souvent parlé n'ont jamais su ce que peut être l'impartialité en Histoire. Ils n'en ont donné que la contrefaçon savante, l'illusion et la duperie. Avec de beaux dehors de tolérance, ils sont restés combattifs et agressifs comme au vieux temps des persécutions et de la conquête, et sur ces questions, ils écrivent non pour discuter, donner des tableaux équitables d'époques, étudier des circonstances, des mouvements ou des hommes, mais en rapportant tout au protestantisme, au libéralisme, — certains que le protestantisme, le libéralisme, la liberté de conscience, l'esprit d'examen qu'ils se persuadent avoir apporté, contribuèrent à l'établissement de la plus enviable des formes sociales. — Fait aussi singulier d'apparence, et qui en réalité découle de ces prémices, en un temps où l'on a publié tant d'œuvres historiques, produit tant de travaux d'histoire, on est arrivé à en bannir, presque, toute idée directrice. Le plus souvent, une sorte de version officielle des faits s'est établie. C'est le thème convenu, la vérité définitive, inattaquable ; il est inutile d'y revenir. On se borne ainsi à des monographies, à de longues et laborieuses discussions sur des points de détail, trop souvent d'un intérêt nul. Si nous avons le plus grand respect pour les érudits, c'est toutefois contre ces tendances et ces habitudes qu'il nous a semblé bon de réagir. Nous avons choisi de préférence le seizième siècle pour ces études, parce que là se trouve le point de départ de toute l'histoire moderne ; c'est par son examen attentif que bien des problèmes s'éclairent et s'expliquent. Cependant et quelles que soient les conclusions de ce livre où nous n'avons voulu traiter qu'un des épisodes les plus caractéristiques des guerres et de la période héroïque du protestantisme, on aurait tort de croire y rencontrer de l'animosité pour *une religion*, pour *un parti*, — ou pour un homme. Ce serait même l'occasion de le redire, si justement on avait abusé des attitudes, l'historien n'a pas à se mettre en scène, à blâmer, à manifester son indignation ; à choisir, selon son penchant ou sa croyance, ce qui peut avantager ou désavantager ses personnages. Il doit s'efforcer de les comprendre, sinon se montrer sympathique à ceux même qu'il réprouve. Il présente des hommes et des actes ; il étudie des faits et son rôle essentiel est de les montrer sous leur aspect véritable, d'en reconnaître la portée et les conséquences. Nous avons essayé d'expliquer ici comment et pourquoi on vit avorter la première tentative du protestantisme ; mais par protestants et catholiques, nous savons qu'il faut surtout entendre une *forme d'esprit*. Nous tenons à dire que, parmi les huguenots modernes, nous avons rencontré d'aussi hautes et respectables figures que parmi les catholiques. Les disputes de confessions, d'ailleurs, sont mortes. Mais on ne marche pas contre les traditions d'un pays ; c'est une entreprise vaine et néfaste. L'avenir, quoi qu'on en ait dit, n'est pas à ceux qui ne rêvent que de changement sous prétexte de *progrès*, mais à ceux qui s'entêtent dans ce qu'ils savent, d'après l'expérience des siècles, la bonne route, — et y persévèrent.

C. M.

Décembre 1908.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Coligny. — Le maréchal de Châtillon. — Education de ses fils. — Odet de Châtillon cardinal à seize ans. — Amitié de Gaspard de Coligny et de François de Guise. — La maison de Lorraine. — Les dernières années de François Ier. — Etat des partis à l'avènement d'Henri II. — Le siège de Boulogne ; Gaspard de Châtillon, colonel général de l'infanterie française. — Captivité de d'Andelot en Italie (1519-1551).

Les Châtillon étaient originaires de la Bresse, terre d'Empire comme la Lorraine. Ils étaient seigneurs de Coligny, d'Andelot et de Fromente ; et c'est seulement au quinzième siècle, et à partir de Jean III, qui avait eu du chef de sa mère, Catherine de Saligny, diverses seigneuries en France, et notamment Châtillon-sur-Loing, qu'ils vinrent se fixer dans le Gâtinais¹. De ses fils, Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, servit Charles VIII en Italie ; se battit à Fornoue, puis, sous Louis XII, à Agnadel et à Ferrare, et, fut prévôt de Paris (1509). Il mourut, en 1512, d'une blessure reçue à la bataille de Ravenne, et le titre de Châtillon passa à son frère Gaspard, qui lui aussi avait guerroyé outre-monts, à Fornoue, à Cérignoles, contre les Vénitiens et les Génois, et que François Ier fit chevalier de son ordre et maréchal de camp en 1516. — Le maréchal de Châtillon, deux années auparavant, avait épousé Louise de Montmorency, sœur du futur connétable Anne, qui était veuve de Ferry II, baron de Conty, et il en eut quatre fils : Pierre, né en 1515 ; Odet, en 1517 ; Gaspard, en 1519, et François, en 1521. L'aîné dut mourir assez jeune ; Odet fut le cardinal de Châtillon ; Gaspard l'amiral de Coligny, et François seigneur d'Andelot. Ce sont les trois Châtillon que les troubles religieux du seizième siècle devaient, rendre si célèbres, et si nous écoutons les panégyristes², la naissance du futur chef des calvinistes fut particulièrement désignée à son père par un signe qui annonçait hautement son destin. Les Châtillon portaient *de gueules à l'aigle éployé d'argent, membré, becqué et couronné d'azur, armé et langué d'or* ; pour cimier un aigle naissant d'une couronne ducale, *de mesme celui de l'oscu* ; pour supports deux lévriers d'argent accolés de gueules et pour cri de guerre : *ie les espreuve tous*. Or le maréchal eut un songe. Ses armoiries lui apparurent sous un aspect nouveau. Elles s'étaient accrues d'une tête de jeune lion dont la face calme et la belle crinière le ravirent. Il tira de cela sur l'avenir de l'enfant les plus magnifiques augures. Il lui consacra des soins plus assidus qu'à ses frères, et lorsqu'il trépassa en la ville de Dax (4 août 1522), sur le chemin de Fontarabie assiégée, où il conduisait une armée de secours, il recommanda surtout par son testament, à son beau-frère Anne, le petit Gaspard qu'il regardait comme l'espérance de sa race. — Il faut accepter simplement cette tradition qui, d'ailleurs, est bien dans les idées de l'époque. Les partis comme les nations ont

¹ DU BOUCHET, *Preuves de l'illustre maison de Coligny*, Paris, 166.2, in-f°. — Comte J. DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I.

² V. entre autres : DARGAUD, *Histoire de la liberté religieuse*, t. I, p. 81.

toujours idéalisé et ennobli leurs héros, et Coligny est resté pour les protestants l'homme de l'âge héroïque, celui qui incarna peut-être le plus expressément leurs aspirations dominatrices et leur ténacité. Ce n'est que de notre temps qu'on a été flatté d'apprendre qu'un homme était sorti de rien. — Veuve une seconde fois, Louise de Montmorency se fixa à Châtillon. Elle s'occupa de l'éducation de ses fils et, vers 1528, leur donna pour précepteur Nicolas Bérauld, jurisconsulte, philologue, humaniste, de cette opinion moyenne où se tenait Erasme qui en fait du reste un amical éloge, homme bon, bienveillant, qui s'était intéressé aux premiers travaux entrepris pour la restitution et la publication des textes de l'Écriture Sainte, et peut-être avait trop écouté les controverses des réformateurs¹. Leur gouverneur militaire fut un gentilhomme nommé Guillaume de Prunelay, que connaissaient les Montmorency. — Mais ce temps de retraite fut assez court. La maréchale de Châtillon, qui avait été demoiselle d'honneur d'Anne de Bretagne à la cour de Louis XII, fut rappelée lorsque François Ier épousa Éléonore d'Autriche (1530), et c'est à la cour de France que furent continuées l'éducation et l'instruction de ses enfants. On rapporte que le Roi et la Reine la tenaient en haute estime et qu'Éléonore d'Autriche aimait à se rendre chez elle, à Châtillon-sur-Loing, où François Ier lui-même séjourna plusieurs fois. Elle était veuve d'un homme qui avait bien et loyalement servi ; son frère Anne, qui était gouverneur du Languedoc, grand maître de France et avait été fait maréchal en 1522, était marié à une nièce de la reine mère, Louise de Savoie, et voyait sa faveur s'accroître chaque jour ; ses neveux, les Châtillon, devaient bénéficier de cette situation exceptionnelle et, en 1533, à l'occasion du mariage de Catherine de Médicis, le Roi ayant donné au maréchal de Montmorency la disposition d'un chapeau de cardinal, celui-ci l'offrit à Gaspard, le puîné, puis sur son refus à l'aîné, Odet, qui se trouva heureux d'être à seize ans prince de l'Église, et commença de la sorte sa carrière ecclésiastique. — Ce fut, en effet, une des conséquences les plus tristes du Concordat de 1516, défendable sans doute à d'autres points de vue, mais où le Roi, en accordant les *annates*², s'était réservé la nomination aux bénéfices. L'Église fut envahie, devint l'apanage des courtisans et de leurs proches³. Comme aux plus mauvais jours du moyen âge, on vit des enfants à la tête des diocèses, et des laïques, des hommes de guerre reçurent des abbayes. Bussy d'Amboise, le célèbre favori de François d'Anjou, frère de Henri III, fut abbé de Bourgueil ; Pierre de Bourdeille, abbé séculier de Brantôme⁴ ; Claude de Guise, dit le chevalier d'Aumale, abbé du Bec ; le maréchal de Strozzi, sous Henri II, eut l'évêché de Bazas ; sous Henri IV, Crillon deux archevêchés et une abbaye. Les premiers sièges du royaume, les plus

¹ Sur Nicolas Bérauld, né à Orléans en 1473, v. HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, t. I ; dom LYRON, *Singularités historiques et littéraires*, t. III ; HAAG, *France protestante*. — Bérauld s'était lié d'amitié avec Louis de Berquin, adversaire de la Sorbonne, qui fut brûlé en 1529.

² Il n'est pas inutile de rappeler que sous le nom d'*annate* on désignait la redevance que toute personne pourvue par le Roi d'un bénéfice devait payer à la chambre apostolique et qui était égale à une année de revenu.

³ D'après le texte de l'accord du 16 août 1516 (art. 1), le Roi devait nommer au pape pour chaque siège épiscopal vacant un docteur en théologie ou un licencié, âgé de vingt-sept ans au moins. Pour les abbayes ou prieurés, l'âge était réduit à vingt-trois ans et le texte ajoute qu'il *n'est point dérogé aux privilèges que gardent certains chapitres et couvents d'élire leurs prélats, abbés et prieurs*. — En 1531, le Roi obtint de Clément VII le droit de nommer à ces archevêchés, évêchés et abbayes et, comme on le voit par le cas d'Odet de Châtillon, la limite d'âge ne fut nullement observée.

⁴ En 1556 : il avait lui aussi à peu près seize ans.

grasses prébendes étant distribués au gré du moment, ce fut partout le cumul, l'accaparement, et le système des abbés commendataires, après avoir amené de multiples désordres et le relâchement de la règle, causa enfin la ruine de presque toutes les abbayes de France. — Cardinal en 1533, Odet de Châtillon fut aussi pourvu l'année suivante de l'archevêché de Toulouse ; en 1535, on le trouve archevêque de Reims, bientôt évêque de Beauvais. D'après du Bouchet¹, il était encore vidame de Gerberoy, abbé de Sainte-Euverte d'Orléans, de Saint-Emerce de Vauluisant, de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Jean de Sens, de Sainte-Croix de Kemperlay en Bretagne, de Saint-Germer, de Ferrières, de Saint-Bénigne de Dijon, de Conches et de Belle-Perche, et prieur de Saint-Etienne de Beaune et de Fresnoy². — Appelé par ses diverses fonctions, dit M. Delaborde³, à s'occuper de bonne heure des affaires politiques, il avait déployé dans leur maniement des aptitudes qui révélaient en lui un véritable homme d'Etat ; son goût pour les lettres et les arts l'avait érigé en protecteur de quelques-uns de leurs plus dignes représentants ; son existence était devenue promptement celle d'un prélat sage, organisateur et bienveillant, d'un haut dignitaire utilement mêlé aux intérêts généraux du royaume, d'un grand seigneur éclairé, non moins ami du bon que du beau, serviable et libéral. Aussi ses frères rencontraient-ils, dans leurs relations avec lui, à côté des épanchements d'une inaltérable affection, le charme inhérent à un vif échange d'idées et aux expériences faites dans le contact des hommes et des choses, etc. — Nous verrons, d'après ses diocésains, ce qu'il convient de retenir de ce jugement d'une mansuétude si laudative. A peine revêtu de la pourpre, Odet de Châtillon dut se rendre à Rome, où il assista au conclave qui donna Paul III pour successeur au Médicis Clément VII, tandis que ses frères demeurés à la Cour poursuivaient leur éducation avec Guillaume du Maine et Tagliacarne, précepteurs des enfants de France. Puis on le montre accompagnant la maréchale chez des parents, en province, etc... encore petit garçon et bon fils malgré les dignités. Mais l'intérêt se porte dès ce moment sur Gaspard et François, et les historiens ont insisté complaisamment sur l'affection qui unissait alors le jeune Coligny et le prince de Joinville, qui devait être le duc François de Guise. Brantôme, qui fait un parallèle des deux personnages dans ses *Hommes illustres et grands capitaines français*⁴, dit ainsi : — Ils furent tous deux en leurs jeunes ans, sur le déclin du règne du roi François Ier, et assez avant dans celui du roi Henry, si grands compagnons, amis et confédérés de Cour que j'ai ouy dire à plusieurs qu'ils les ont veus habillés le plus souvent de mesmes parures, mesmes livrées, être de mesme partie en tournois, combats de plaisir, courements de bagues, mascarades et autres passe-temps et jeux de la Cour, tous deux fort enjoués et faisant des

¹ *Preuves de l'illustre maison de Coligny*, p. 347.

² De même, le premier cardinal de Lorraine, né en 1498, avait été choisi à trois ans pour coadjuteur de l'évêque de Metz. Il fut cardinal en 1518 et réunit bientôt les archevêchés de Reims, Lyon, Narbonne, les évêchés de Metz, Toul, Verdun. Théroouanne, Luçon, Albi, Valence, Nantes, Agen, les abbayes de Cluny, Marmoutiers, Saint-Ouen, Gorze, Fécamp. Selon le P. Anselme (*Histoire généalogique*), il eut encore Saint-Mansuy de Tours, l'abbaye de Saint-Jean de Laon, de 1533 à 1535 ; celle de Saint-Germer, de 1536 à 1538 ; de Saint-Médard de Soissons, de 1536 à 1540. — Un siècle plus tard, le cardinal Mazarin possédait simultanément vingt-deux abbayes. — H. FORNERON, *les Ducs de Guise et leur époque*, t. I.

³ Comte J. DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I. L'ouvrage de M. le comte Delaborde, qui s'est fait l'historien de l'amiral et que nous consulterons souvent, est un ouvrage soigné et qui eût mérité un meilleur sort s'il eût été mieux écrit et moins partial.

⁴ M. *l'amiral de Chastillon*, édit. Buchon, t. I.

folies plus extravagantes que tous les autres ; et surtout ne faisaient nulles folies qu'ils ne fissent mal, tant ils étaient rudes joueurs et malheureux en leurs jeux. — L'austérité de Coligny, ajoute sur cela M. Dargaud¹, qui recouvrait une science si nette et un si vaste esprit, fut un attrait pour le prince de Joinville. Ils s'étaient pris d'amitié, vivaient ensemble, chassaient, faisaient des armes, allaient aux bals et fêtes de compagnie, étudiaient la guerre, approfondissaient la tactique et la stratégie d'alors. Leurs entretiens intarissables roulaient sur les galanteries de la cour, sur les blasons des principales familles de l'Europe, sur la religion, sur les hommes illustres grecs et romains si bien décrits par Plutarque, sur les grands capitaines français et sur les meilleurs généraux de l'empereur. — Le passage, assez agrémenté, est en somme présenté tout à l'avantage du héros. Mais une telle amitié pouvait-elle être durable ? Nous ne savons si l'on peut raisonnablement parler, dès cette époque, de l'austérité et de la science de Coligny, qui n'avait pas vingt ans ; mais, en fait, deux caractères, rarement, furent plus dissemblables, et par les côtés où ils se rapprochaient, l'ambition et l'orgueil, l'opposition des intérêts devait fatalement les désunir. A l'exemple de son oncle et de ses cousins les Montmorency, poursuit M. Dargaud, Gaspard, devenu l'aîné des Châtillon par l'entrée en clergie de son frère Odet, s'était accoutumé à primer même la plus illustre noblesse et à ne voir pour ainsi dire des égaux que dans ses supérieurs ; dès l'adolescence, il allait de pair avec les Guise et les princes du sang. — Mais la maison de Lorraine avait d'autres titres que celle de Coligny. Des débris de la maison d'Anjou dont il était l'héritier et des biens acquis par mariages, René II, le père de Claude de Guise, avait fait deux parts : la première, pour son aîné, comprenait la souveraineté de la Lorraine, avec les titres pompeux de roi de Jérusalem, de Naples, de Sicile, de Hongrie, d'Aragon, d'Anjou et de Provence ; la seconde, qui échut à Claude de Guise, comprenait les terres soumises au roi de France : Guise, Aumale, Mayenne, Joinville, Elbeuf, Harcourt, Longjumeau, Boves, Sablé, La Ferté-Bernard, Esgaillière, Orgon et Lambesc. Malgré ces apanages, Claude de Guise affecta de maintenir sa qualité de prince étranger, réclama la préséance sur tous les seigneurs français, même princes du sang, et adopta l'écusson de Lorraine, aux alérions d'argent, qu'il posa hardiment sur ceux des huit maisons souveraines dont il était issu. Ambitieux, avide et froid calculateur, Claude de Guise, qui avait été fait duc et pair par François Ier au retour de la captivité de Madrid ; qui était gouverneur de Champagne et, du reste, l'un des premiers capitaines du royaume, avait eu de l'habileté et de la chance. Chacune de ses expéditions, toujours heureuses, lui avait valu un accroissement de dignités et de revenus, et dans la lutte des femmes, la duchesse d'Etampes et Diane de Poitiers, aux dernières années de François Ier, il avait eu l'adresse de se tenir à l'écart et de rester en crédit auprès du Roi². Il avait marié au roi d'Ecosse, Jacques V, sa fille Marie, veuve du duc de Longueville, et qui fut la mère de Marie Stuart. On dit qu'il rêvait du trône de son aïeul, le bon roi René, et se sentait hanté par l'idée

¹ *Histoire de la liberté religieuse en France*, t. I, p. 83.

² En 1541, Claude de Guise reçut encore du Roi 30.000 livres (environ 360.000 francs, la valeur de l'argent étant douze fois plus forte au milieu du seizième siècle qu'aujourd'hui (FROUDE, *History of England*) ; il touchait, en outre, 22.000 livres de pensions régulières (280.000 francs). — Quand il s'avancait à Fontainebleau suivi de ses fils, François que l'on nomma M. de Guise le Grand, Claude, marquis de Mayenne et bientôt duc d'Aumale, François, grand prieur de France, le Roi pouvait lui dire en souriant : *Mon cousin, vous seriez bien défendu contre qui voudrait vous dérober votre cappe.* — H. FORNERON, *les Ducs de Guise*, t. I.

de restaurer une dynastie angevine ; qu'il avait songé encore à faire épouser sa seconde fille Louise au dauphin Henri, en remplacement de Catherine de Médicis ; mais, chose certaine, par sa circonspection, la constance de sa fortune, servi par les circonstances et d'ailleurs toujours prêt à les utiliser, il poussa si bien sa famille que ses enfants se trouvèrent comme naturellement placés à côté du trône¹. Les Châtillon, simples neveux d'Anne de Montmorency, connétable depuis 1536 pour sa défense mémorable de la Provence, — fils il est vrai d'un maréchal de camp dont le Roi avait gardé bon souvenir, n'étaient malgré tout que des petits personnages au regard des Lorrains, et la différence de situation avec le temps ne pouvait que s'accroître. La rupture entre François de Guise et Gaspard de Coligny, pour tant que leur affection ait été sincère dans leur jeune âge, devait advenir, répétons-le, par la rivalité des ambitions, et la haine par la jalousie de la position graduellement acquise. Un indice de la brouillerie est rapporté par Brantôme, qui a consigné — parfois inconsidérément — dans ses recueils tant de choses, lorsqu'il dit que M. de Guise fut mal content d'un conseil que lui donna M. l'Admiral sur un mariage, et lui dissuada pour n'être pas trop honorable, et qu'il valait mieux (usant de ces mots) avoir un pouce d'autorité et de faveur avec honneur, qu'une brassée sans honneur. M. de Guise disait qu'il ne lui avait pas conseillé en compagnon et ami, mais en celui qui *était envieux de son bien et de sa bonne fortune*². — Brantôme ajoute, du reste, que le différend dura peu et qu'ils furent amis comme devant. — L'animosité ne devait venir que plus tard, avec le changement de situation, et déterminée par les circonstances.

Cependant les deux frères de Châtillon et le prince de Joinville avaient fait leurs premières armes en 1542, à l'armée de Luxembourg, confiée au duc d'Orléans, le plus jeune fils du Roi et où commandait encore Claude de Lorraine. On possède sur cette campagne une lettre de d'Andelot racontant la prise et le sac de Damvillers³. Au siège de Montmédy, Gaspard, qui avait poussé son cheval trop avant du côté de l'ennemi, eut la tête labourée d'une balle et ce fut le prince de Joinville qui le fit emporter, étancha le sang de la blessure, le pansa, assujettissant la charpie et les bandages avec son écharpe, et montrant une telle inquiétude qu'une sorte d'attendrissement finit par gagner les vieilles bandes de l'armée à ces témoignages d'affection. Les jeunes gens étaient aussi bien d'une bravoure folle, toujours les premiers aux coups et s'exposant avec tant de témérité que le duc de Guise s'en préoccupa, blâmant cet esprit d'aventure et ce besoin de paraître où entrait trop de vanité et qui ne pouvait que leur attirer des horions sans guère d'avantages. — *Vous serez de bons soudards*, leur déclara-t-il, *vous ne serez jamais des généraux*. — L'année suivante, les Châtillon furent de la campagne de Flandre et Gaspard se trouva de nouveau blessé d'un coup d'arquebuse au siège de Binche ; puis on les trouve défendant Landrecies et, en 1544, ils font comme volontaires la campagne de Piémont et se battent à Cérises. — Dans la campagne de l'Est qui suivit, Coligny eut à commander un régiment ; mais tout se passa en marches et contre-marches et la grande occupation du nouveau *couronnel* fut de maintenir une stricte discipline parmi ses troupes, où, paraît-il, il s'efforça de faire *régner les bonnes mœurs*. Survint l'expédition d'Angleterre, que dirigea l'amiral d'Annebaut et dont le résultat fut à

¹ H. FORNERON, *les Ducs de Guise*, t. I.

² Il s'agit du mariage de Louise de Brézé, seconde fille de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, qui épousa, en effet, Claude, marquis de Mayenne, et depuis duc d'Aumale, frère de François de Guise.

³ Publiée par M. le comte DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I, appendice n° 15.

peu près nul. Coligny se trouva sur la flotte et ensuite battailla dans le Boulonnais contre les troupes anglaises. — Ce sont les derniers rayons de gloire et l'agonie de ce règne qui avait débuté dans les acclamations et les fanfares triomphales de Marignan. La paix fut signée le 7 juin 1546. Une ère nouvelle allait commencer. François Ier mourut le 31 mars 1547¹, et, dès son avènement, Henri II livra toute l'administration, toute la direction politique et même tous les revenus du royaume à ceux qui avaient recherché sa faveur sous le règne de son père. — Ils étaient quatre, dit Vieilleville, qui le dévoraient comme un lion sa proie, sçavoir le duc de Guise, qui avait six enfants qu'il fit très grands ; le connétable avec les siens ; la duchesse de Valentinois avec ses filles et gendres, et le maréchal de Saint-André, qui était entouré de grand nombre de neveux et d'autres parents tous pauvres, et luy-mesme qu'il fallait agrandir². — Claude de Guise, toutefois, s'effaçait devant ses fils, François surtout, qui avait été nommé, en 1546, gouverneur du Dauphiné, et ne faisait plus à la cour que de rares apparitions. Il ne cessait de songer à lui-même, dit M. Forneron, que pour mieux assurer la grandeur de la famille, et en poussant l'égoïsme jusqu'à la perfection, il atteignit presque au désintéressement. Le duc François allait être son digne continuateur, aussi ambitieux, mais plus grand d'allures, l'homme de génie après le gentilhomme heureux et habile, et du reste parmi les convoitises et les compétitions de charges et de places qui marquent un des caractères de l'époque, la politique si suivie de la maison de Lorraine, visant toujours l'élévation, la prospérité et l'influence de la famille dans ses chefs représentatifs, est un des plus frappants exemples de la constance, de la ténacité dans l'effort qui apparaissaient aux hommes de ce temps la tradition même que tous devaient suivre et qui, en somme, il faut le reconnaître, avait fini par grouper autour de la monarchie tout ce qui constituait les forces vives de la France d'autrefois. Nous pouvons blâmer ce système aujourd'hui que le régime démocratique, détruisant toute l'organisation du passé, a produit la dispersion, l'isolement comme conséquence d'une discussion continuelle des principes. Chacun doit être le fils de ses œuvres, recommence la vie au lieu de continuer celle des aînés et ne s'appuie sur rien. Mais alors la famille est un organisme essentiel, un cadre sur lequel repose l'édifice entier du corps social ; et non seulement dans la noblesse, mais dans la magistrature, dans la bourgeoisie appelée aux fonctions échevinales, on retrouve les mêmes aspirations, — si l'on veut les mêmes ambitions, — chacun poussant les siens, travaillant à placer ses fils dans une situation plus élevée que celle qu'il occupe lui-même, et dirigeant leur éducation en conséquence. La plupart des hommes qui ont été les grandes figures de l'ancien régime ont été préparés par plusieurs générations d'ancêtres. Anne de Montmorency, peu à peu diminué dans l'amitié de François Fr, qui l'avait vu avec jalousie s'attacher à son successeur éventuel et à Diane de Poitiers, sa

¹ Le pénultième du mois de mars passé, écrit l'ambassadeur impérial, Jean de Saint-Mauris, le Roi mourut à Rambouillet d'une fièvre qui lui avait duré trente jours. Il fut ouvert après sa mort et trouva l'on une apostume en son estomac, les rognons gâtés, et toutes les entrailles pourries ; et si avait la partie du gosier enchancrée, le poumon y a quelque peu entamé. — Dépêches secrètes de l'ambassadeur J. de Saint-Mauris, par M. Aug. CASTAN, *Revue des sociétés savantes*, t. VII, 1878, p. 205.

² *Mémoires*, édit. Buchon, p. 470. — Il faut faire une certaine part à l'acrimonie en acceptant le témoignage de Vieilleville qui était un mécontent et, d'ailleurs, n'a pas écrit lui-même les mémoires qui portent son nom. Ils sont dus à son secrétaire, Vincent Carloix, qui les rédigea plusieurs années après sa mort et avait à faire valoir le maréchal, volontiers aux dépens de ceux qui, de son vivant, avaient occupé les plus hautes charges du royaume.

maîtresse, tombé enfin, en 1541, en pleine disgrâce, avait attendu patiemment le nouveau règne et la revanche de la favorite. C'était un esprit tenace, mais court, cupide et d'une cruauté dont il essayait de pallier la réputation fâcheuse, ainsi que ses habitudes outrées de galanterie, par un excès de dévotion, — dissimulant de même [sous des apparences de rudesse poussant jusqu'à la brutalité](#) une souplesse de courtisan expert à toutes les intrigues, — mais du reste également incapable comme politique et comme soldat¹. — Tandis que les Guise tenaient les gouvernements de Bourgogne, Champagne, Savoie et Dauphiné, les charges de général des galères, de colonel général de la cavalerie, et commandaient à vingt compagnies de gendarmes, Montmorency posséda bientôt avec ses fils et ses neveux, outre sa charge de connétable, les offices de grand maître de la maison du Roi, d'amiral, de colonel général de l'infanterie, les gouvernements de Guyenne, du Languedoc et de l'Ile-de-France avec trente compagnies de gendarmes. Il ne fut fait duc et pair qu'en 1552, mais, sitôt l'avènement de Henri II, qui l'appelait familièrement son compère, il était accouru à Saint-Germain² et avait pris la direction des affaires, s'efforçant d'en détourner l'esprit d'ailleurs assez inapte du Roi, et l'encourageant à continuer ses exercices violents de chasse, de jeu de paume, de tournois en lui représentant qu'il éviterait ainsi l'obésité, qui était une de ses plus grandes craintes³ et à laquelle, si nous en croyons le portrait de F. Clouet, aux dernières années de sa vie⁴, il n'échappa nullement. — Le maréchal d'Albon de Saint-André, de la maison des dauphins viennois, jouait le rôle de lien et d'intermédiaire entre les Montmorency et les Guise. [C'était un homme fin et rusé, venu de bas lieu](#), dit Régnier de la Planche, dont nous rencontrerons de pires calomnies, [d'entendement vif, d'entregent fort agréable, de beaucoup de valeur, adroit aux armes](#)⁵, et, ajoute encore un historien moderne, un curieux exemple de ces

¹ Les gens d'Arras, d'esprit plutôt caustique, l'avaient représenté sous la forme d'un âne qui avait un mors de bride tout à contre rebours et disait : *Et qui a mis mon mors ainsi ?* (BRANTÔME). — Son avarice, dit M. FORNERON (*op. cit.*), causa presque autant de dommages que son incapacité militaire et sa nullité politique ; en se faisant donner le monopole du sel de Savoie et en refusant de s'en dessaisir, il nous fit perdre l'alliance de Gênes, et avec Gênes la flotte de Doria. Pour son esprit étroit, la dévotion était surtout bornée au respect des autorités établies, le Pape et l'Empereur. Aussi, fut-il opposé, durant toute sa carrière, à la politique du roi de France, et il poussa jusqu'aux limites de la trahison son obstination dans l'idée d'une union avec la papauté et l'Empire pour faire la guerre aux Turcs et maintenir l'ordre établi dans la chrétienté. A l'époque où Charles-Quint traversa la France, il lui montra des lettres écrites par les princes d'Allemagne, proposant de s'unir avec le Roi contre lui et la domination impériale. Un homme comme Charles-Quint ne pouvait laisser les bénéfices d'une pareille confiance ; il se hâta d'informer les princes allemands, excita leur indignation et les gagna comme auxiliaires dans la guerre qu'il nous déclara quelques mois plus tard. Pour Montmorency, son intelligence de soldat n'avait vu que la révolte des capitaines contre leur empereur, et il s'était cru un grand mainteneur de discipline et grand défenseur de l'ordre établi en livrant les alliés de la France à leur ennemi implacable. — On doit faire observer cependant que les idées du connétable préconisant une union générale de la chrétienté travaillée par tant de discordes étaient plus saines qu'on ne veut ici nous le montrer. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que dans le moment et avec un adversaire comme Charles-Quint, elles se trouvaient singulièrement inopportunes.

² Vieilleville.

³ L. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*, p. 436.

⁴ Exposition des Primitifs français, au Louvre ; portrait équestre provenant d'Azay-le-Rideau. Catal. n° 188, p. 76-77.

⁵ L'AUBESPINE, ap. *Archives curieuses*, t. III, *Histoire particulière de la cour de Henri II*.

courtisans qui se sont mêlés à toutes les grandes affaires et ont amassé des richesses considérables sans qu'il soit possible de leur attribuer une part directe dans les événements. — Mais au-dessus de tous régnait Diane de Poitiers, que le Roi venait de faire duchesse de Valentinois et qui restait sa maîtresse en dépit de ses cinquante ans, — d'ailleurs d'une beauté encore sculpturale, — intrigante et orgueilleuse et qui l'avait façonné, éduqué, pétri de ses mains adroites, le conduisait comme un enfant et jusqu'à l'envoyer coucher avec la jeune reine Catherine, pour laquelle il n'avait que répugnance et dont la souplesse et l'inquiétude acceptaient cette protection scandaleuse. — Henri II, si bien entouré, était peu capable, en définitive, de mieux choisir. C'est le plus médiocre des Valois, — au rapport de Lorenzo Contarini, d'une telle ignorance même qu'il savait à peine lire et écrire¹. Il suffit, du reste, de revoir ses portraits, de regarder cette longue figure morose, à l'œil tombant sous le toquet à plume incliné sur l'oreille ; le maintien de ce gros homme-solide, lourd, de complexion épaisse, pour imaginer le monarque sans initiative, dépourvu de jugement, obstiné, mais aussi ennuyé de son rôle ; l'homme de cheval, de sport, que devait jouer la politique espagnole autrement avertie de Charles-Quint et de Philippe II. — Dès les premiers jours du règne, le pillage commença. La nouvelle cour avait hâte de profiter de sa fortune. A chaque avènement, le fisc percevait des droits pour la confirmation de tous les offices, des charges vénales, des immunités ou privilèges des corporations. Le produit de cet impôt fut abandonné à Diane en pur don, et elle en tira la valeur de quatre millions de notre monnaie actuelle². Elle reçut le château de Chenonceaux, qui avait été confisqué sur les biens de Semblançay. Un de ses gendres, Claude, fils du duc de Guise, eut en cadeau toutes les terres vacantes du royaume ; un autre, Robert de la Mark, voulut être maréchal de France ; on enleva le bâton au maréchal de Biez, qui fut dépouillé de son office, condamné à mort comme concussionnaire, puis gracié quand la duchesse eut vu son gendre pourvu de sa place. Pour que François de Guise, qui venait d'être fait grand veneur, pût être en même temps grand chambellan, on dépouilla le petit duc de Longueville. Le même François de Guise aurait aussi voulu être grand maître de la maison du Roi, charge qui assurait l'autorité sur tous les gentilshommes et tous les gardes qui se trouvaient à la Cour ; mais Montmorency, qui jouissait de ce titre, n'était pas homme à se laisser dépouiller. Son compétiteur eut beau représenter que la charge de grand maître ne devait pas être unie à celle de connétable ; que ces deux dignités étaient incompatibles et donnaient trop de pouvoir à un sujet, on le laissa dire, et le Roi, pour les réconcilier, leur abandonna, — en tiers avec le maréchal de Saint-André, qui était toujours de leurs opérations, — les deux décimes du clergé, impôt qui produisit 800.000 francs, selon l'ambassadeur vénitien (près de 10 millions de ce temps)³. C'étaient les mêmes prodigalités, les mêmes largesses, les mêmes folies de générosité, les mêmes dilapidations avec lesquelles François Ier avait marqué son accession à la couronne. Les dons royaux ne suffisant plus, à la fin, on imagina des coupables, afin de pouvoir leur vendre le pardon. Bossut de Longueval, secrétaire de la duchesse d'Etampes, son confident, son conseiller, — peut-être son amant — dut céder au jeune cardinal de Lorraine le château de Marchais ; le cardinal de Meudon, de même, lui donna le sien ; Duval, trésorier

¹ L. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*, p. 436 ; mais Brantôme en parle autrement.

² L. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*, p. 436.

³ L. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*, p. 436.

de l'épargne, ceux de Dampierre et de Chevreuse¹. — Mais il est inutile de s'étendre davantage sur ces malversations qui jettent un si mauvais jour sur les commencements de Henri II. La situation du royaume était heureusement assez paisible, sinon prospère, et la paix conclue avec Charles-Quint, les Anglais n'y détenaient plus, outre Calais, où ils s'étaient établis depuis deux siècles, que Boulogne, dont s'était emparé Henri VIII, grâce, disait-on, à la complicité du sire de Vervins, qui avait rendu la place malgré les habitants et d'ailleurs l'avait payée de sa tête. Henri II méditait de reprendre Boulogne. Après son couronnement, et tandis qu'il parcourait les provinces de l'Est et du Midi, **déployant dans chaque ville importante le faste accoutumé des entrées royales**, il fit assembler des troupes en Picardie, où se trouvait comme lieutenant général François de Montmorency, sieur de la Rochepot, gouverneur de l'Ile-de-France et frère du connétable Anne. — Avec les Montmorency, leurs neveux les Châtillon, tenus plutôt à l'écart sur la fin de François Ier, s'étaient retrouvés en faveur. C'était d'Andelot que le Roi avait envoyé remercier Charles-Quint, qui lui avait adressé M. d'Imbercourt pour le complimenter de son avènement. Coligny, en même temps, avait été nommé **couronnel et capitaine général de toutes les bandes de gens de pied estant à la solde et service du Roy** (29 avril 1547), et, pour ses débuts, il eut à sur, veiller de près la garnison de Boulogne, où les Anglais bâtissaient alors un très fort château dans le lit de la Liane et **sous prétexte de jetée et de môle**². — Coligny avait, du reste, des qualités d'organisateur et d'administrateur qui ont été unanimement reconnues³. Selon le plan dont il avait déjà commencé l'application en 1544, dans la campagne de l'Est, pour le régiment qui lui avait été confié, il établit parmi ses bandes une discipline rigide et, dit le P. Daniel⁴, **porta fort haut l'autorité de colonel général**

¹ Pour le rôle de la maison de Lorraine durant cette période, on peut toujours consulter, mais avec prudence, l'ouvrage de H. FORNERON, *les Ducs de Guise*, t. I, résumé excellent où l'auteur a peut-être trop insisté, et sans en indiquer le véritable sens, sur l'avidité, certes condamnable au point de vue immédiat, des princes lorrains. Les Guise avaient un autre but que de s'enrichir.

² *Calend. of State pap.* Lord Grey to the lord Protector, 6 mai 1547. Coligny et M. d'Estrées se rendirent à Boulogne où les Anglais prétendirent non à une forteresse, mais à une jetée ; la jetée, toutefois, avait deux hauts murs emplis de maçonnerie sur quoi il était tout indiqué qu'on placerait des canons et des hommes.

³ Coligny, dit Brantôme, avait eu l'estat de couronnel fort jeune et *tout pour son mérite*. En tel estat ne faut point qu'un poltron y entre ; et qui y entre et le fait bien sans reproche, croyez hardiment qu'il est brave et vaillant ainsi que mondict sieur l'amiral le fit paroistre là et depuis. — Edit. Buchon, t. I, p. 456.

⁴ *Histoire de la milice française*, t. I, p. 194. — Il se gouverna si bien dans le commandement de toute l'infanterie française, renchérit le protestant Hotman, qu'en peu de mois il s'acquît une grande louange de justice, valeur et prudence, et l'affection de tout le peuple. Car, comme auparavant, la vicieuse coutume se fut envieillie que les soldats sous leur enseigne s'écartant, ne faisaient que piller et ruiner tout, il reserra sous des lois plus étroites la discipline militaire et ses débordements et surtout l'exécrable licence des jurements et blasphèmes : d'où apparut, dès lors, en son esprit, la vraie semence de piété et de religion. — *Vie de Coligny*, trad. fr. 1665, p. 9. — On sait que François Hotman écrivit la vie de Coligny en 1575, à la requête de sa veuve, Jacqueline d'Entremonts. — Brantôme parle d'ailleurs dans le même sens et dit qu'auparavant **ce n'était que pilleries, voleries, brigandages, rançonnements, meurtres, querelles et paillardises parmi les bandes**. Comme colonel général, Gaspard de Châtillon avait la police militaire de ses troupes et publia pour les régir une série de dispositions qui furent sanctionnées par le Roi en 1551 et nous sont restées sous le nom d'*Ordonnances*. Cf. CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, t. VIII, p. 405. — A vrai dire, le désordre et toute

par la confiance que Henri II avait en sa prudence pour le gouvernement des troupes par le grand ordre qu'il y maintint. — Entre temps, la maréchale de Châtillon était morte (12 juin 1547)¹, ayant adopté les nouvelles doctrines de la Réformation, et François Hotman, qui s'extasia sur sa fin chrétienne, affirme qu'elle deffendit à son fils aîné qu'aucun prestre ne lui fut amené, disent que Dieu, par un singulier bienfait, lui avait ouvert le moyen de le craindre et le servir en toute piété, et de sortir des liens de ce corps pour monter au céleste séjour². La même année 1547, Coligny épousa Charlotte de Laval, fille de Guy XVI, comte de Laval et de Montfort, et dont le tuteur était Anne de Montmorency ; peu après, ce fut d'Andelot qui se maria (1548) avec une nièce de Charlotte de Laval, Claude de Rieux, que recherchait également le prince de la Roche-sur-Yon. — Cependant, le Roi était venu devant Boulogne, accompagné du connétable et de François de Guise, qu'il avait créé duc et pair, et chargea Coligny de faire bâtir et construire des forts, pour la défense du fort d'Outreau, près de la ville, afin d'empêcher le passage des navires anglais qui armaient au hâvre du dit Boulogne et en empêcher l'avitaillement³. — C'était, en somme, la guerre déclarée. Coligny fit bâtir les forts, dont un sur le haut du hâvre de Boulogne, vis-à-vis la *tour d'Ordre*, où il mit vivres, garnison et artillerie, en dépit des Anglais, qui tâchèrent de l'empêcher ; mais il leur fit apaiser leur colère et contraignit d'endurer qu'on leur mît les mors, pour puis après les dompter mieux et plus facilement⁴. — Le Roi, satisfait, donna au nouveau fort d'arrêt le nom de *Mont-Chastillon*, et ayant déjà fait Coligny chevalier de son ordre, le nomma capitaine de cinquante lances de ses ordonnances⁵. Il y eut nombre d'escarmouches et, dit Brantôme, à cette guerre M. de Chastillon apprit aux Anglais un proverbe : *A cruel ; cruel et demy*, ou bien du tout ; car ils étaient si cruels à nos Français, et l'avaient tant été qu'ils n'en pouvaient désapprendre, tant ils l'avaient pris en habitude. Qu'aussy test qu'un pauvre Français était tombé entre leurs mains, il ne fallait point parler de mercy ; et se plaisaient

la pillerie des bandes armées ne cessèrent nullement après les ordonnances de Coligny, mais il a au moins le mérite d'avoir voulu en atténuer les ravages. — Il était, d'ailleurs, très jaloux de son autorité et l'on raconte qu'au siège même de Boulogne, le duc François de Guise, alors duc d'Aumale, ayant voulu présider à un combat de gayeté de cœur, autorisé par le Roi, entre un capitaine français et un capitaine italien, il revendiqua en qualité de lieutenant général, gouverneur du Boulonais, le droit d'assigner camp seur et libre aux deux adversaires, alors que le combat devait avoir lieu dans l'étendue de son gouvernement. — Cf. Lettre de Coligny au duc d'Aumale (1^e novembre 1549), Bibl. nat., mss. fr. 20461 ; lettre du Roi à Coligny, 23 novembre 1549 ; DU BOUCHET, *Preuves*, p. 455 ; HOTMAN, *Vie de Coligny*, annotations (1644) ; lettres du Roi et de Duthier au duc d'Aumale, 15 décembre 1549 (Bibl. nat., mss. fr. 20577 et 20640).

¹ La maréchale mourut à Paris et fut inhumée à Châtillon-sur-Loing, dans la chapelle du château. Dom MORIN, *Histoire du Gâtinais*, liv. VII, chap. VII.

² Cf. MAIMBOURG, *Histoire du Calvinisme*, 1682.

³ DU BOUCHET, *Preuves*, p. 449.

⁴ BELLEFOREST, *Annales*, t. II, f° 1541 ; DE THOU. — Les intentions du Roi sur Boulogne étaient d'ailleurs parfaitement connues du gouvernement anglais auquel le Dr Wotton, qui espionnait en France, écrivit, dès le 20 avril, que Coligny avait de telles intelligences dans la place qu'il regardait pour certain de s'en emparer dans trois semaines ou un mois au plus. Des navires qu'Henri If envoyait en Ecosse porter des troupes devaient ensuite revenir faire le blocus de la ville et, en prévision d'un siège, il fut conseillé au lord Protecteur de faire détruire tous les moulins se trouvant du côté de Montreuil par la cavalerie de Calais et de Gaines, afin d'empêcher le ravitaillement de l'armée française. *Calend. of State pap.*, Années 1547-1551.

⁵ Provision du 3 novembre 1548 ; DU BOUCHET, *Preuves*, p. 450.

quelques-uns à prendre leurs têtes, et ficher au bout de leurs lances et picques, et en faire leurs parades, à la mode des Mores et Arabes. Mais M. l'Admiral leur rendit bientôt leur change et leur en fit de même, voyre pis¹. — Les questions d'humanité semblent n'avoir jamais beaucoup troublé Coligny, toutefois que le même Brantôme lui fasse dire, dans un autre passage de sa notice, que rien ne le faschait que les cruautés ; mais, pour les polices et les conséquences, il y forçait son naturel et son humeur ; comme lorsqu'il fallait montrer une douceur et miséricorde, il était certes doux et gracieux ; mais au fait, avec son oncle le connétable, il avait de qui tenir². — On en vint bientôt aux hostilités ouvertes, et

¹ BRANTÔME, édit. Lalanne, t. VI, p. 18 ; édit. Buchon, t. I, p. 628 ; et l'auteur ajoute : Je tiens ce conte de M. l'Admiral mesme, qui me le fit en Périgord, sur le subject qu'il prit de faire le massacre des paysans qui avaient si maltraité les Provençaux à leur défaite, de la main desquels plus en furent tués que des soldats ; et pour ce, me dit-il, qu'il voulait faire les dits paysans sages pour telles tueries et cruautés, comme il avait fait les Anglais devant Boulogne. — Aussi, je vous jure qu'il en fit un étrange carnage, car partout où ils passaient vous n'eussiez vu que paysans par terre. En un château de la chapelle Faucher, près de moi, il en fut tué de sang-froid dans la salle deux cent soixante après avoir été gardés un jour. Mais comme je dis à M. l'Admiral que telles exécutions se devaient faire aux endroits de ladite défaite, il me répondit que c'était en même patrie et que tous étaient mêmes paysans périgourdins et que l'exemple en demeurerait à tous et la crainte de n'y tourner plus. — Un détail curieux sur le siège de Boulogne est encore fourni par les archives britanniques : Châtillon et sa suite, écrit sir John Bridge au lord Protecteur, ont donné toute licence aux voleurs de dérober les chevaux anglais, disant qu'ils sont de prise légale. *Calend. of State pap.*, 16 mai 1548.

² Le Roi était à Turin (1549) lorsqu'il apprit la révolte, pour des questions de gabelle, de tout le pays de Guyenne, d'Angoulême et de Saintonge. Il envoya avec des troupes François de Guise en Saintonge et le connétable à Bordeaux, toutefois en lui enjoignant de procéder par justice et que l'on se saisît des coupables pour en faire une punition exemplaire. — A l'approche du connétable, les séditieux s'étaient dispersés. La municipalité de Bordeaux envoya jusqu'à Langon un grand bateau décoré aux armes de Montmorency, avec trois ou quatre députés pour le lui présenter et le supplier de s'y embarquer pour descendre en la ville. Mais il les repoussa fort dédaigneusement, leur disant qu'il ne voulait entrer à Bordeaux ni par porte ni par bateau et qu'il avait de quoi faire d'autres nouvelles entrées, car on traînait après lui vingt pièces d'artillerie. — François de Guise l'avait rejoint avec les troupes de Saintonge, qu'il venait de pacifier sans néanmoins y punir rigoureusement ces rebelles. (GUISE, *Mémoires-Journaux*, édit. Michaud, p. 5) ; ils entrèrent ensemble et durant un mois ce ne furent que pendus, décapités, roués, empalés, démembrés à quatre chevaux et brûlés, mais trois d'une façon dont nous n'avions jamais ouï parler, qu'on appelait *mailloter* ; on les attacha par le milieu du corps sur l'échafaud, à la renverse, sans être bandés, ayant les bras et les jambes délivrés et en liberté, et le bourreau, avec un pilon de fer, leur rompit et brisa les membres sans toucher à la tête ni au corps. Les plus jeunes furent seulement fouettés. Tous les survivants, hommes et femmes, durent aller s'agenouiller devant le cadavre putréfié du comte de Monnins, gouverneur, qui avait été tué et faire publiquement amende honorable, les jeunes filles étant épiées par les soldats et soumises aux traitements les plus grossiers. — *Mémoires de Vieilleville*, par Vincent CARLOIX, liv. III. — Vieilleville se fit beaucoup d'ennemis dans l'armée et passa pour un caractère bizarre parce qu'il protégea les filles et nièces d'un conseiller au parlement chez lequel il était logé, et fit prendre les armes à sa compagnie pour les sauver du viol. Cf. H. FORNERON, *op. cit.* — La révolte dite de la Gabelle, en Guyenne, a été longtemps considérée comme un premier épisode des guerres de religion, le parti calviniste s'étant mêlé à la querelle et l'ayant soutenue, si bien que l'on s'habitua dès lors à voir la huguenerie derrière toutes les prises d'armes. Un ouvrage récent de M. S.-C. GIGON établit très bien que ce fut surtout une insurrection de misère et que si les réformés y prirent part, la question

M. de Chastillon avait été prévenu d'activer les travaux et fortifications de la tour dite du Portel¹, lorsque le Roi commença la guerre. Quelques succès en Ecosse, où avait été envoyée une expédition dont fit partie François d'Andelot², les dissensions que la question religieuse soulevait en Angleterre lui permettaient de croire que le moment était favorable. Il attaqua le Boulonnais, où l'on prit quelques petites places et châteaux, tant que pour ses bons, grands, vertueux, agréables et très recommandables services, Coligny fut nommé lieutenant général suppléant au duc de Vendôme et au sire de la Rochepot³. Anne de Montmorency ne négligeait aucune occasion de faire valoir les services de ses neveux et de leur procurer de l'avancement ; mais il est juste de dire que Gaspard de Châtillon, qui n'était qu'en sous-ordre, avait assez habilement exécuté ce qui lui avait été commandé. Il eut recours à d'énergiques moyens pour priver l'ennemi, refoulé dans Boulogne, de toute communication avec le dehors. Il écrasa sous le feu de l'artillerie un ouvrage important, la Dunette ; posta des troupes au milieu des ruines et coula bas tous les navires qui essayèrent d'entrer dans le port⁴. — Toutefois, on manqua, semble-t-il, de l'audace nécessaire pour enlever la place. On négocia. Les Anglais avaient fait des propositions d'arrangement, et ce fut encore à Coligny que le Roi donna pouvoir de traiter. Antragues⁵, qui tenait garnison dans le fort d'Outreau, écrivit à François de Guise dans le mécontentement de ces hésitations : — Si le Roi eût poussé, tout fût à lui jusques à Calais et par delà⁶. Les pourparlers, en effet, n'aboutirent point d'abord⁷ et Henri II envoya devant Boulogne François de Lorraine, qui réunit un conseil de gens de guerre pour adviser aux moyens qui pourraient servir à offenser et endommager l'ennemi, et, en somme, amener une capitulation (11 décembre 1549). Mais le siège traîna encore et les Anglais ne traitèrent que le 14 mars 1550. Les commissaires étaient Coligny, La Rochepot, du Mortier, membre du conseil privé, et Guillaume Bochetel, conseiller et secrétaire des finances. Comme on n'avait pu forcer la ville, on l'acheta⁸. Un des articles de la convention portait que moyennant 400.000 écus d'or au soleil, Boulogne et les ports, avec tous les forts, remparts pris et forcés, seraient mis et restitués dedans six semaines... entre les mains du roi de France ou de ceux qui seraient par lui commis ; et ceci au même état que lesdites ville, forts et remparts sont à présent, avec toutes les machines de guerre, artillerie, poudres, boulets et autres munitions s'y trouvant lorsqu'ils furent livrés au roi

religieuse n'y était pour rien. Cf. la Révolte de la gabelle en Guyenne (1548-1549), Paris, 1906.

¹ Commission du 9 juillet 1549 ; DU BOUCHET, *Preuves*, p. 450.

² Lettres à François de Guise, 20 et 30 juin 1548. Bibl. nat., mss. fr. 20457 ; cf. comte DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I.

³ 9 septembre 1549 ; DU BOUCHET, *Preuves*, p. 451.

⁴ Lettre de François de Lorraine au Roi (25 novembre 1549) et lettre du cardinal de Guise à François de Lorraine. Bibl. nat., mss. fr. 20577.

⁵ Il s'agit probablement de G. d'Entragues qui fut gouverneur du Havre et eut pour fils François et Charles, dit Entraguet, un des mignons d'Henri III. — François d'Entragues, qui épousa Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, fut père de la célèbre marquise de Verneuil.

⁶ Lettre à François de Lorraine, 28 septembre. Bibl. nat., mss. fr. 20457, f° 201.

⁷ Les propositions faites par Coligny étaient si maigres et déshonorantes que lord Clinton, délégué par Sa Majesté, ne put les accueillir. *Calend.*, 22 octobre.

⁸ Dès les premiers jours du siège, on avait essayé de gagner lord Grey, gouverneur, auquel d'Estrées fit entendre la haute opinion que le Roi de France avait de lui, et indiqua la forte somme qu'il donnerait pour s'attacher un pareil officier. *Calend.*, 6 mai 1547.

d'Angleterre¹. — D'Andelot avait fait plusieurs fois le voyage entre le fort d'Outreau et la cour, afin de tenir le Roi au courant, et le traité fut signé enfin le 24 mars. Le 15 mai suivant, Henri II fit son entrée solennelle dans la ville reconquise et ce fut de nouveau Coligny, accompagné des commissaires du Mortier et Bochetel, qu'il envoya en Angleterre porter la ratification du traité et recevoir du roi Edouard VI l'acte de son serment.

Peu après, la charge de gouverneur du Piémont se trouva vacante ; le connétable se hâta de la demander pour son neveu², mais par les intrigues de Diane de Poitiers, on la donna au comte de Brissac, déjà grand maître de l'artillerie, qui fut fait encore maréchal de France, et du reste était un des meilleurs capitaines de l'époque. On sait qu'il défendit, seul, sans renforts, sans argent, avec quelques gentilshommes volontaires et l'infanterie gasconne qui marchait sous les enseignes jaunes, pendant toute la durée du règne notre frontière d'Italie. Comme homme, il était, paraît-il, fort beau de visage, et en un temps où tout se faisait par les femmes, cet avantage avait son prix. Les familiers de la cour l'appelaient volontiers le beau Brissac³. Le Roi le soupçonnait d'être très avant dans l'intimité de sa maîtresse, à laquelle, sans doute, il était toujours heureux de complaire, mais en même temps ne se trouva pas fâché d'éloigner d'elle un homme qui lui portait ombrage. — Coligny, toujours est-il, se retira à Châtillon-sur-Loing, — on a même dit dans un mouvement d'humeur⁴ — auprès de sa femme qui lui avait déjà donné (20 juillet 1549) un premier fils mort incontinent, et le 10 avril de cette année 1550, devait en mettre au monde un deuxième, qui non plus ne vécut guère. Il se trouva malade au moment de retourner à la Cour et dut demeurer environ six semaines et tandis que l'on célébrait à Blois les fêtes du mariage de sa belle-sœur, Louise de Rieux, avec M. d'Elbeuf, un des frères du duc François de Guise⁵. — Henri II, cependant, qui rêvait de reprendre la conquête de l'Italie et de se mesurer à son tour avec Charles-Quint, avait été frappé des premiers résultats obtenus par les règlements de discipline établis par Coligny parmi ses troupes, et sans doute poussé par le connétable, se décida à en faire une application définitive. Il les sanctionna le 20 mars 1551. — Avons voulu, disait-il, dans le préambule de l'édit qui fut publié alors, sçavoir et entendre de notre ami et féal cousin le sieur de Chastillon, quel ordre et forme il a tenu jusques icy au gouvernement et conduite d'icelles bandes, pour les faire vivre et contenir en obéissance sous leurs enseignes. Pour à quoi satisfaire, ledit sieur de Chastillon nous aurait baillé par escrit ledit ordre et forme selon les articles ci-après insérés : lesquels nous avons communiquez et fait voir aux connétable et maréchaux de France, capitaines et autres expérimentez au fait de la guerre, et ayant été par tous généralement trouvés très bons, etc. Tous lesquels articles ci-dessus insérez, nous voulons être entendus généralement et particulièrement pour les capitaines et pour les soldats, ayant agréables les exécutions qui pourraient avoir été ci-devant et jusques ici faites pour l'observation et entretenement desdits articles, et suivant le contenu d'iceux⁶. —

¹ Art. Ier du traité ; BELLEFOREST, *Annales*, t. II, p. 1550.

² BOIVIN DU VILLARS, t. I.

³ MORÉRI.

⁴ John Masone to the Council, 19 octobre 1550 ; *Calend. of State pap.*

⁵ Le duc Claude était mort le 12 avril 1550 et François de Guise se trouvait dorénavant le chef de la maison de Lorraine.

⁶ FONTANON, *Recueil d'édits et d'ordonnances*, t. III ; DU BOUCHET, *Preuves*, p. 457-461 ; CIMBER et DANJOU, *Curiosités de l'Histoire de France*, t. VIII, p. 405. — Des règlements pour les troupes avaient déjà été établis en Piémont par le prince de Melfe et Langeay du

— Ces fameuses ordonnances allaient être, aussi bien, mises bientôt en pratique. Le Roi s'apprêtait à soutenir le duc de Parme, que menaçaient l'Empereur et le Pape, et d'immenses préparatifs furent commencés en même temps pour porter la guerre du côté de l'Allemagne. Coligny, en l'absence du duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, qui en était gouverneur, fut chargé de couvrir la Picardie, et d'Andelot envoyé outre-monts donner la main à Pierre Strozzi, qui s'était jeté dans Parme¹. La guerre reprit ainsi en Italie, comme d'elle-même, sans déclaration préalable². — Entre temps, une autre mission, plus agréable doit-on croire, avait été donnée au sieur de Châtillon. Il eut à recevoir l'ambassade anglaise du marquis de Northampton, qui venait remettre au Roi l'ordre de la Jarretière, en reconnaissance de l'ordre de Saint-Michel que Henri II envoyait à Edouard VI. La Cour attendait les ambassadeurs à Châteaubriant, qui appartenait au connétable de Montmorency. Coligny les accompagna depuis Nantes, les défraya, les combla d'attentions et d'égards³. — Il faut insister sur ce point dès maintenant. Gaspard de Coligny avait gardé le plus agréable souvenir de son voyage en Angleterre lors du traité qui avait suivi la reddition de Boulogne. Peut-être les politiques d'outre-Manche, si avisés et qui ont toujours su s'y prendre de loin, avaient-ils pressenti en lui un auxiliaire possible et qu'il était bon de soigner. Ses sympathies pour les Anglais, ses relations avec eux, qui devaient lui être si funestes, de même que son inclination pour les doctrines calvinistes, doivent en tout cas être reportées beaucoup plus haut qu'on ne le fait généralement. Nous pensons qu'il faut les dater de cette époque, la conformité de croyance l'ayant amené peu à peu de la sympathie cordiale aux arrangements politiques, et la volonté tenace de faire triompher sa cause, ensuite, aux plus blâmables compromissions. Les préparatifs de guerre, les projets de conquête, n'empêchaient nullement, du reste, les petits conflits d'intrigues qui se jouaient toujours autour du Roi. Coligny, à ce moment, réussit à marier sa nièce, Eléonore de Roye, petite-nièce du connétable, au prince de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, tout jeune alors, — **union selon les convenances**, dit M.

Bellay. Brantôme dit que les ordonnances de Coligny furent unanimement approuvées, car avant les bandes ressemblaient plutôt à **des compagnies d'Arabes et de brigands qu'à de nobles soldats**. Edit. Buchon, t. I, p. 627. — Le besoin de régenter, de régler est, du reste, un travers huguenot ; nous retrouverons les mêmes errements chez Calvin.

1 Lettre de Montmorency à Mme de Humières, 20 mai 1551 ; Bibl. nat., mss. fr. 3116, f° 101.

2 Le pape a levé une armée de 7.000 à 8.000 fantassins, avec laquelle il dévaste le pays aux environs de Rome, écrit en Angleterre sir John Masone. Le Roi envoie Montluc à Rome avec des instructions pour ses ambassadeurs qui doivent sommer le pape d'abandonner son entreprise et, en cas de refus, lui déclarer la guerre ainsi qu'à ses alliés. Sous prétexte de fortifier Sienna, l'Empereur a envoyé 130.000 couronnes, sur lesquelles, dit-on, 50.000 iront à **l'évêque de Rome**. *Calend.*, 11 juin.

3 L'ambassade anglaise se rendit d'abord à Saumur et à Blois où séjournait la famille royale. A Saumur, il y eut un incident curieux et qui indique quelle était déjà l'exaspération des esprits au point de vue religieux. Un prêtre qui portait le saint ciboire pour assister un agonisant traversa le quartier où logeaient les gens du marquis de Northampton, tous anglicans selon l'apparence, et qui affectèrent de ne pas s'incliner à son passage. Le prêtre **entra dans une colère folle**, dit le texte que nous citons, **et se livra à des excès qu'il serait trop long de rapporter**. Les autorités, ennuyées de l'affaire, firent jeter le prêtre en prison et envoyèrent des excuses en ajoutant que le coupable serait puni. Il fallut que Northampton intercédât pour tout concilier en demandant **qu'il ne fut fait aucun mal à l'ecclésiastique puisque nulle plainte n'avait été portée par les Anglais**. — *Calend.*, 16 juin 1551.

Delaborde, et qui devait être également utile au point de vue *secondaire* de certaines combinaisons politiques en contrebalançant le crédit des Guise. Ce point de vue *secondaire* pourrait bien aussi avoir été le premier. Le parti des Lorrains, avec la duchesse de Valentinois, essaya d'empêcher l'union projetée en obtenant le refus de consentement du Roi ; mais Henri II, qui aimait les Guise, qui avait donné la préséance au duc Claude sur le duc de Montpensier, prince du sang, à la cérémonie de son sacre, ne voulait pas non plus désobliger leurs rivaux ; Montmorency l'emporta près de son compère et le mariage se fit¹. — Sur la fin de juin, Coligny se mit en route pour gagner son poste de Picardie. Mais, en passant à Paris, il retomba malade, d'un catarre au bras et sur la moitié du corps, dit-il, et d'un commencement de pleurésie². Il continua néanmoins à s'occuper de l'organisation de ses troupes et fit partir un de ses capitaines, Vilefranche d'Ambleteuil, encore qu'il n'eust reçu argent, et s'en vint à six ou sept lieues par jour, recueillant ses bandes pour les rassembler à Noyon. Aussitôt rétabli, il dut se diriger vers Troyes. Il s'agissait alors, avec les corps réunis en Champagne, d'une expédition sur Gênes, où devait commander le duc de Guise, et qui fut bientôt abandonnée. Coligny alla jusqu'à Chalon-sur-Saône et ce fut là qu'il apprit enfin les intentions du Roi. Avec les armements que faisait l'Empereur du côté du Rhin, Henri II voulait le tenir en réserve³.

Pendant son séjour en Bourgogne, on l'avait d'ailleurs informé d'un événement qui devait avoir sur son avenir une bien autre influence, — la captivité de son frère d'Andelot, que le Roi avait d'abord envoyé en Suisse pour faire des levées de troupes⁴, et qui était sorti de Parme assiégée avec Sipierre, d'autres gentilshommes, et un grand nombre d'arquebusiers à cheval. Il se rendait à San-Segondo, château du duc Octavio [Farnèse], lorsqu'il tomba dans une embuscade. Vingt-cinq hommes environ furent tués et le reste pris⁵ ; Pierre Strozzi, avec 200 cavaliers, essaya vainement de reprendre l'avantage et fut défait avec des pertes sérieuses, ainsi que le duc Octavio, attaqué également avec 200 chevaux entre Mirandole et Parme par Alexandre Vitelli, capitaine de l'armée pontificale. Le duc n'échappa que grâce à la vigueur de sa monture. D'Andelot fut conduit à Plaisance et de là au château de Milan⁶, et le gouvernement impérial⁷ donna l'ordre de ne pas se hâter de traiter de sa délivrance. — La captivité de d'Andelot, en effet, devait durer beaucoup plus qu'on ne le pensait d'abord ; et,

¹ Au château du Plessis-lès-Roye (22 juin 1551).

² Lettre au duc de Guise, 4 juillet ; Bibl. nat., mss. fr. 20461, f° 265.

³ Lettre au duc de Guise, 25 juillet ; Bib. nat., mss. fr. 20461, f° 149.

⁴ Au rapport du Dr Wotton, le Roi devait rassembler alors 27.000 hommes pour l'Italie, sous le commandement de La Barthe, sieur de Termes : M. d'Aumale devait avoir 15.000 fantassins français, gascons et picards ; d'Andelot, 15.000 Suisses ; M. Sattiglione, 1.500 hommes d'armes et 2.000 de cavalerie légère ; Pietro Strozzi, l'infanterie italienne, et le duc Horatio, la cavalerie. Dr Wotton and sir Richard Morysine to the Council. *Calend. of State pap.*, 4 août 1551.

⁵ D'Andelot et Sipierre, selon un autre texte, furent pris avec vingt chevaux de compagnie. Le narrateur anglais qui écrit de Venise ajoute : Ici, divers officiers et autres dignitaires qui ont été dernièrement au service du Roi de France disent que les Français manquent à la fois d'approvisionnements, d'hommes et de discipline et qu'ils ne sauront rien entreprendre de bon contre les troupes papistes et impériales. Peter Vannes to the Council. *Calend. of state pap.*, 24 juillet 1551.

⁶ Peter Vannes to the Council, etc. ; lettre de Luigi Capponi à Come Ier, 13 août 1551. *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III ; DE THOU ; *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. III. p. 544.

⁷ *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 544.

résultat inattendu, les longues méditations et l'ennui de ses loisirs involontaires, en ce temps où les questions religieuses, les discussions de croyance selon les doctrines nouvelles étaient la préoccupation générale, devaient déterminer après sa conversion même au calvinisme, lorsqu'il se crut suffisamment dans la voie du salut, l'adoption par ses frères, que son exemple entraîna, des idées et pratiques de la Réformation, et décider ainsi du rôle qu'ils devaient jouer et de l'orientation définitive de leur vie.

CHAPITRE II.

Le protestantisme. — Son extension rapide en Europe. — Luther. — La Réforme en France. — La grande figure de Calvin ; sa dictature à Genève. — Philippe II. — Mort de Calvin.

On sait quelle extension la Réforme protestante avait prise alors en Europe. Commencée par [des querelles de moines](#), elle avait eu de suite l'importance d'un mouvement politique et social, et le plus grand sans doute qui se fût produit depuis l'avènement du christianisme. C'est que le protestantisme avait des causes profondes, psychologiques, pour ainsi dire, en même temps qu'il excitait des appétits et des intérêts. On a affirmé qu'il se préparait depuis trois siècles ; mais, surtout à la fin du quinzième siècle, il y avait eu tout un remuement d'idées, une sorte de fermentation anarchique dans les sociétés de l'Europe occidentale. A Florence, Savonarole, que fit brûler Alexandre Borgia, avait prêché la réformation des princes et des papes ; le concile schismatique de Pise l'avait décrétée : [Nous avons jusqu'à présent travaillé, disaient les Pères, à rendre la paix à l'Eglise et à réprimer les abus qui s'y sont introduits ; nous avons souvent prié le Pape de le faire par lui-même, ou d'assembler un concile selon les décrets de celui de Constance ; et comme il ne voulait pas se rendre à nos remontrances, nous nous sommes constitués à Pise, jusqu'à ce qu'il lui plaise de s'accorder avec nous.](#) — Le Pape — le violent et autoritaire Jules II — ne s'étant pas rendu à ces objurgations, l'assemblée voulut commencer elle-même la réforme, malgré les excommunications qu'on lui opposa de Rome. Mais le mal était trop profond pour qu'on en pût venir à bout avec quelques décrets, fussent-ils rendus avec l'approbation de l'autorité pontificale¹. La correction des mœurs, le désir de voir reprendre aux ecclésiastiques une dignité et une pureté de vie dont ils s'éloignaient de plus en plus au siècle serai-païen de la Renaissance², était général parmi les peuples catholiques. Il faut ajouter le mysticisme des périodes troublées, à une époque unanimement croyante, une sorte de besoin de supprimer l'intermédiaire entre l'homme et Dieu. Vint Luther, [né, dit un vieil écrit, de l'union fortuite et damnable d'un esprit cube et incube, et sous la maligne constellation du Scorpion](#), et dont la prédication décida du sort de la Réformation en Allemagne. Mais Luther, tri attaquant le catholicisme dans son principe et la plupart de ses dogmes, ne porta pas seulement atteinte à l'ordre

¹ Selon M. L. Génin, il ne se trouvait d'ailleurs au concile de Pise que quatre cardinaux ; trois autres envoyèrent leur procuration. Louis XII y avait d'abord adhéré ; il révoqua ensuite l'assemblée de Pise, que le pape, par dérision, appelait *conciliabulum* au concile général de Latran qui se tint l'année suivante (1512). Cf. *Manuel de l'histoire des Conciles*, 1856.

² Les moines, dit Brantôme, [élevaient le plus souvent celui qui était le meilleur compagnon, qui aimait plus les garces, les chiens et les oiseaux, qui était le meilleur biberon, bref le plus débauché, afin que l'ayant fait leur abbé ou prieur, il leur permît, toutes pareilles débauches, dissolutions et plaisirs...](#) Les évêques menaient une vie toute dissolue avec chiens, oiseaux, fêtes, banquets, confrairies, noces et putains, dont ils faisaient des sérails et tel faisait rechercher de jeunes belles petites filles de l'âge de dix ans et les donnait à élever pour s'en servir quand elles seraient grandes... *Hommes illustres, etc., François Ier.*

religieux ; il ébranla l'ordre social tout entier. — On s'est souvent étonné que dans la société du moyen âge, au seizième siècle encore, la poursuite de l'hérésie ait été si âpre et cruelle. Les *dilettanti* de nos jours ont beau jeu, car nous n'admettons plus guère le crime d'opinion et de parole, et pour nous émouvoir il faut qu'il y ait excitation directe au meurtre ou à la destruction des propriétés. Au seizième siècle, on pensait au contraire que la tête qui dirige, la bouche qui formule ont autant de responsabilité, sinon davantage, que le bras presque toujours d'un être sans discernement qui frappe en justification d'une théorie. De plus, on ne concevait nullement alors, on m'excusera de le répéter ici, la séparation du pouvoir religieux et du pouvoir civil ; on ne faisait aucune distinction entre le délit temporel et le délit spirituel ; l'hérésie était un crime social parce que la religion faisait partie intégrante de l'état social. Dans la société catholique, toute hérésie devenait une sédition, tout schisme une révolte¹. L'hérésiarque, d'ailleurs, ne se bornait pas à croire, à pratiquer autrement que les autres ; il prêchait, professait, faisait des prosélytes, apportait ainsi le trouble, se rebellait contre l'ordre établi. L'esprit d'un temps se retrouve dans tout ce qu'il vient à produire. Une opinion s'imposait, au seizième siècle, comme un article de foi, comme une maxime de gouvernement ; quiconque croyait détenir une parcelle de vérité se pensait tenu de la faire prévaloir, et quiconque prétendait détruire les opinions reçues pour leur substituer des nouveautés, conspirait contre tout l'ordre social. Le pouvoir civil, dépositaire de la force que n'employait pas l'Eglise, avait le devoir de réagir ; il eût été criminel en ne le faisant pas² ; — on le vit bien lorsque les calvinistes français se sentirent assez forts pour lever la tête, il y allait du salut de l'Etat. Sans doute, la répression était affreuse, mais on sait quelles étaient les mœurs du temps, et les huguenots, partout où ils se trouvèrent en force, n'hésitèrent jamais à employer les mêmes moyens que les catholiques.

Comme toute nouveauté en France, la Réforme avait d'abord été de mode dans les hautes classes. François Ier et Henri II chantaient les psaumes de Marot comme des chansons de chasse et d'amour³. Par divertissement, on allait le soir au Pré-aux-Clercs voir les réunions des huguenots qui péroraient sur le Pape, les abus de l'Eglise catholique, les superstitions dont on était enfin délivré. Mais il fallut bientôt reconnaître qu'il y avait, avec l'avènement des nouvelles doctrines, un immense fait social et non seulement une curiosité, le plaisir d'écouter des diatribes philosophiques, l'amusement et le genre de quelques poésies. Les rois n'avaient rien à gagner au changement qu'apportait Luther. Ils ne voulaient pas laisser pénétrer dans l'Etat des idées d'indépendance qui ne pouvaient qu'aider la noblesse à reconstituer la féodalité, le clergé à reconnaître la suprématie

¹ Les protestants eux-mêmes l'avouent : C'était, déclare M. Henri BORDIER, la conséquence des faux principes religieux, abêtissants et sanguinaires, sur lesquels la société reposait tout entière et qui la tenaient si étroitement liée à eux que la moindre hérésie, en effet, compromettait tout l'édifice. — Et quelques lignes plus haut, il écrit : Qu'est-ce qu'auraient été des huguenots obéissants et faciles ? C'auraient été des catholiques. — *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, p. 91.

² On doit expliquer ainsi les atrocités reprochées à Charles-Quint, à Philippe II ; les bûchers de François Ier.

³ Par précaution, les chansons pieuses des huguenots avaient été notées sur la musique des chansons profanes de l'époque. Cf. le *Chansonnier huguenot*, publié par H.-L. BORDIER, Paris, 1871. — Le cardinal de Lorraine, par contre fut accusé plus tard d'avoir mis en usage, au lieu des psaumes, certains vers lascifs et impudiques d'Horace et autres poètes infâmes. RÉGNIER DE LA PLANCHE, p. 211, édit. Buchon.

romaine, les villes à rétablir la démocratie municipale. La Réformation apparut ce qu'elle était en réalité, — un ferment de dissolution, la lutte de l'individualisme contre l'Etat, s'élevant, hautain et insubordonné, d'une part contre le système des libertés locales appliquées aux habitudes, aux besoins des populations et dont elles avaient jusqu'alors vécu ; — en même temps contre le pouvoir central. François Ier vit clairement que la réforme religieuse devait entraîner la réforme politique et que **ces hommes d'austérité et de hardiesse qui venaient ébranler les croyances du peuple frappaient simultanément la vieille foi et la royauté**. Il s'exprima en disant que **toutes ces nouvelles sectes tendaient plus à la destruction des royaumes qu'à l'édification des âmes**. Luther n'avait-il pas posé en principe qu'on peut, lorsqu'il s'agit de la vérité de l'Évangile, prendre les armes contre son souverain dans le droit civil ? — L'Etat, dès lors, n'est plus rien ; l'individu est tout. Il n'y a plus ni groupement ni constitution de forces, sinon temporaires, après examen et délibération.

La Réformation, qui ne s'opéra nulle part en Europe sans le concours ou tout au moins l'assentiment du pouvoir civil, rencontra d'ailleurs en France un autre obstacle : le Concordat de 1516, qui donnait au Roi des avantages extraordinaires, — la suzeraineté sur tous les bénéfices ecclésiastiques du royaume¹. C'est à son profit que se trouvait dépouillée l'Église gallicane. Cela est si vrai que le Concordat fut attaqué, repoussé par le clergé, l'Université, le Parlement, tout ce qui voyait avec peine l'Église nationale passer aux mains du Pape et de la royauté. Mais la royauté se trouva par le fait constituée le défenseur des biens ecclésiastiques dont la confiscation, en Allemagne, fut une des déterminantes de l'adoption du protestantisme². Enfin, François Ier, qui avait fait bâtir Chambord, Saint-Germain-en-Laye, Villers-Cotterêts, Fontainebleau ; qui avait aimé et protégé les peintres et les sculpteurs de la Renaissance, — le roi qui criait d'enthousiasme à Benvenuto Cellini : **Je t'étoufferai dans l'or !** — pouvait s'intéresser à des discussions et s'amuser à des controverses ; il était trop sensuel, trop amoureux et trop artiste pour ne pas être choqué par le rigorisme, l'affectation d'austérité, la rage iconoclaste des réformés, ce besoin de destruction des œuvres d'art qui demeure à travers les siècles une des pires formes de l'abêtissement et de la sottise, — et il put être sincère lorsqu'il écrivit à la diète de Smalkade que ce qu'il était obligé de poursuivre, ce n'était pas tant des opinions, mais des actes coupables, ajoutant, après tout selon la vérité : **Les hommes qui enseignent l'hérésie dans mon royaume sont pour la plupart des mutins**.

¹ Le scandale des indulgences et pardons fut également arrêté en France par un édit de François Ier (ISAMBERT, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 551), qui en défendit la vente de la manière la plus formelle.

² Dans son ouvrage sur le *Fisc commun*, Luther proposait ainsi d'abolir tous les monastères et de s'emparer de leurs biens. Leurs revenus formeraient un fisc commun pour répondre à tous les besoins de la société. On devait en faire huit parts : une pour les prédicateurs nécessaires du culte et les administrateurs du bien commun ; une seconde pour les hommes et les femmes qui s'occuperaient de l'éducation du peuple ; une troisième pour les vieillards, les infirmes, pour des fondations d'hôpitaux ; la quatrième était réservée aux orphelins ; la cinquième aux pauvres chargés de dettes ; la sixième aux étrangers qui demandaient l'hospitalité dans les villes ; la septième, devait servir à la réparation des bâtiments publics et la huitième à établir des magasins de blé. — Quant aux moines dépouillés, il n'en était pas question. — La Révolution française n'inventa rien avec les biens nationaux.

Depuis le quatorzième siècle, il s'était élevé une classe intermédiaire entre la noblesse et le peuple : le tiers état, dont la magistrature, les confréries d'avocats et de gens de loi, les savants dans le droit civil et canonique formaient le noyau, — faction raisonneuse et dite éclairée, qui aurait voulu voir se produire la réforme de l'Eglise par l'Eglise et avait donné une impulsion à toutes les résistances, invoquait continuellement les libertés gallicanes, demandait la convocation d'un concile. Le chancelier de l'Hospital, Pasquier, Harlay, les jurisconsultes Dumoulin, Alciat, le greffier du parlement du Tillet, se trouvèrent à tour de rôle à la tête de ce mouvement, dirigèrent ce tiers parti qui appelait une transaction, — que ses vieilles habitudes de conscience retenaient avec le catholicisme comme ses liaisons avec les réformés le poussaient à admettre les libertés évangéliques. Mais là non plus personne ne voulait de la Réforme telle que la prêchaient Luther et Calvin. Sans doute, sous son influence, les Etats généraux mêlèrent des doléances sur la suprématie des papes à leurs plaintes contre l'impôt, à la réclamation des vieilles franchises locales. Les savants, les humanistes avaient appelé [la doctrine de la raison indépendante et libre, triomphant de l'autorité](#). Mais les hésitations d'Erasme, dont l'autorité était si grande alors, empêchèrent peut-être le luthérianisme de gagner toutes les écoles, et par le grand ascendant qu'il exerçait, il posa en quelque sorte un point d'arrêt au mouvement philosophique contre le catholicisme. François Ier, nous le savons, sa mère et sa sœur, avaient contemplé sans inquiétude les débuts de la Réformation. La Cour défendit longtemps Berquin, Marot, Etienne Dolet contre les délations de Bédac et d'Antoine de Mouchy¹. Bédac, qui avait accusé d'hérésie la sœur du Roi², fut même enfermé au Mont-Saint-Michel et y mourut. Mais bientôt les réformés parurent se plaire à irriter le souverain ; ils semblaient impatientes de persécution³. Des exaltés se trouvent dans tous les partis pour éloigner par leurs violences ceux qui ne demandent que la conciliation ; pour honnir les habiles qui essayent d'assurer lentement le succès ; pour faire appel à la force quand ils se sentent les plus faibles, et pour exaspérer le fanatisme, dirait-on, par une nostalgie du martyr. De suite, les religionnaires traduisirent en actes leurs doctrines. Les docteurs écrivaient : [La Messe est une idolâtrie !](#) — et ils troublaient la célébration de la messe. Les ministres s'écriaient : [Les images sont des signes d'idolâtrie !](#) — et ils brisèrent les croix et les statues, provoquant ainsi le ressentiment populaire. Cela dura ainsi de 1525 à 1534 et l'on peut dire, en somme, que dès que les protestants ont existé, ils ont prêché partout le protestantisme, et dès qu'ils ont prêché, ils ont commencé à détruire.

¹ Antoine de Mouchy (Democharès) était de Ressons-sur-Matz, proche Compiègne, et docteur de la faculté de théologie. Il se trouvait au concile de Trente et au colloque de Poissy comme chanoine et pénitencier de Noyon. Le zèle avec lequel il poursuivait, savait épier et faire dénoncer les hérétiques, nous aurait fourni, selon Mézeray, le mot *mouchard*. Cependant, M. Fisquet, dans la biographie Hœfer, conteste cette étymologie et ajoute qu'elle vient de *emungere*, mouchard, mouche. V. NISARD, *Curiosités de l'étymologie française*, p. 324 ; H. ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote*, t. II, p. 170, note. Ménage conteste également l'opinion de Mézeray ; *Dictionnaire de Trévoux*.

² François Ier disait à Montmorency : [Ne parlons point de celle-là ; elle m'aime trop pour croire autrement que moi et pour être d'une religion si funeste à mon Etat !](#) — Ce qui n'empêcha nullement, d'ailleurs, les tendresses de la reine de Navarre pour les huguenots.

³ Les criailleries de Luther avaient commencé en 1517 ; en 1524 (1525 n. s.) on sollicita le Parlement de Paris de [remédier et pourvoir aux hérésies et blasphèmes, en faisant le procès à ceux qui se trouvent entachés de la doctrine de Luther et autres hérésies](#). *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. III.

Les défis de ces intransigeants et l'horreur soulevée par les supplices que Henri VIII faisait subir aux catholiques d'Angleterre, finirent par pousser à bout François Ier¹. Il n'y avait eu d'abord que des arrêts du Parlement et des diatribes de l'Université ; la Sorbonne avait poursuivi les écrits subversifs². Mais ce n'était plus dorénavant de la liberté de conscience qu'il s'agissait ; c'était de l'existence de la religion et du culte. Le Parlement, qui avait la haute autorité sur l'administration religieuse, avec mission d'appliquer les lois contre les actes coupables et les opinions susceptibles d'apporter le trouble, devait punir les profanateurs. Les exécutions recommencèrent en 1535, où six personnes furent brûlées après une procession générale où assista le Roi³. Le massacre des Vaudois eut lieu en 1544⁴ ; Dolet fut brûlé en 1546 ; Marot et Estienne prirent la fuite, et au siècle suivant, le pieux historiographe Mézeray put s'écrier, pour répondre à ceux qui accusaient François Ier d'indulgence pour les sectaires : **Quoi donc ! brûler les hérétiques par douzaines, les envoyer aux galères par centaines et les bannir par milliers, est-ce là permettre ou n'y prendre pas garde ?**⁵

Toutefois, c'est à dater de la prédication de Calvin seulement que le protestantisme prit en France un caractère ; positif et fixe. Calvin essaya de bâtir sur des ruines, voulut endiguer le mouvement, lui tracer des limites, — et d'ailleurs périt à la tâche, s'acharnant à instituer et créer une république religieuse et bourgeoise fondée sur cette doctrine d'examen qu'il avait tant contribué à répandre et qui devait tout détruire. C'est quand même la grande figure de la Réformation, l'homme d'une seule idée, l'ambition froide réfléchie, réglée, méthodique ; du reste caractère irascible, insociable et qui s'en rendait compte⁶, austère sans enthousiasme, offrant une vie sèche, où il y a peu

¹ François Ier n'était ni fanatique ni cruel, et cependant on lit avec tristesse le récit des premières exécutions qui eurent lieu sous son règne, car les condamnés étaient tous d'honnêtes et braves gens. Sous la pression du parti ultra-catholique, Pavales, l'ermite de Livry, fut brûlé vif devant le portail Notre-Dame (1525) ; un pauvre charpentier subit la même peine le lendemain. Berquin, délivré deux fois par le Roi, fut arrêté de nouveau en 1529 et brûlé en place de Grève.

² Le 20 mars 1525, le Parlement délibère **au regard de l'hérésie qui est grande et pullule dans le royaume** et, d'accord avec l'Eglise, institue une commission spéciale avec deux docteurs en théologie et deux conseillers auxquels on **baille vicariat**. En 1540, le Roi attribue aux cours souveraines, aux juges inférieurs et à des commissions particulières, le droit de procéder au jugement des faits d'hérésie ; le 23 juin, Mathieu Ony est nommé inquisiteur général de la foi.

³ C'est en 1535 que fut imprimée à Neufchâtel, par Robert Olivétain, la première bible en langue vulgaire. Pour cette traduction, Olivétain emprunta aux Vaudois d'anciens manuscrits en langue romane. — D'autres exécutions sont indiquées en 1542, place Maubert. (*Bulletin de la Société du protestantisme*, t. VI.)

⁴ Il est inutile de revenir autrement sur le massacre des inoffensifs Vaudois, qui reste, malgré tout ce qu'on a pu dire, la honte de François Ier. Le baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, accusait les sectaires de vouloir s'emparer de Marseille et un arrêt avait été rendu par sa compagnie les condamnant à l'extermination. Mais le devoir du Roi, dont la bonne foi put être surprise par le cardinal de Tournon, était au moins de s'informer.

⁵ MÉZERAY, t. II, p. 1038 ; Cf. DARESTE, *Histoire de France*, FORNERON, *op. cit.* ; H. DE L'ÉPINOIS, *Henri Martin et son Histoire de France*, p. 313 et suivantes.

⁶ **Je m'efforce, disait-il lui-même, de combattre sans cesse mes défauts ; ils sont nombreux, je le sais, mais il en est un surtout contre lequel je lutte inutilement : c'est la colère ! Je n'ai jamais pu dompter cette bête féroce.** (MONAGHAN, *l'Eglise, la Réforme, la philosophie et le Socialisme*, in-12, 1865.)

d'incidents, peu de fautes, — seulement des crimes, dit un de ses biographes¹, — aucune passion, si ce n'est de dominer. Comme Luther, Calvin prétendit codifier la Réforme, la constituer en corps de doctrine, tirer de ce qui était essentiellement désorganisateur un parti d'organisation. — La question fut longtemps débattue de savoir si le protestantisme, qui se basait sur la liberté de conscience, l'acceptait véritablement, — nous ne dirons pas même pour les autres, mais pour lui-même. Il faudrait convenir, au moins, que ce fut malgré lui, car ni Luther, ni Calvin n'en voulaient entendre parler. La doctrine de Calvin, déjà, n'est plus celle de Luther ; celle de Zwingli diffère encore ; l'Eglise anglicane est autre. La Réforme devait avoir pour conséquence logique la subdivision à l'infini des sectes ; chacun allait se trouver libre d'estimer à son tour, de rejeter tel point, de fonder son église. Après avoir nié un dogme, puis un autre, on devait arriver aussi à les supprimer tous. Le protestantisme fut le premier pas fait vers l'athéisme et le contenait en puissance ; c'est à lui que se rattachent les libertins du dix-huitième siècle et qu'on doit faire remonter la Révolution. — Mais ces conséquences que Calvin entrevit, au moins aux derniers temps de sa vie, il ne voulut jamais les admettre. L'autorité qu'il déniait à l'Eglise catholique, appuyée sur l'expérience des siècles et qui avait été un admirable instrument de discipline sociale, il la revendiquait pour lui-même, pour le Consistoire qu'il avait institué. — Tous les révolutionnaires, en somme, sont les mêmes. Ils imaginent toujours pouvoir arrêter un mouvement, l'endiguer, sans comprendre qu'une fois déterminé, il ne leur appartient plus. On n'arrête pas une révolution. Les exagérations arrivent, et les excès ; alors, les promoteurs, débordés, s'étonnent et se lamentent, comme Luther², veulent recourir aux mesures répressives et aboutissent à la législation étroite et cruelle de Calvin. — Mais il n'y a là que l'orgueil et l'arbitraire d'un homme, et ce qui caractérise ces réformateurs, — nous retrouverons le même travers chez Coligny, — c'est bien justement l'obstination, la vanité d'eux-mêmes. Seuls ils détiennent la vérité, ils en ont la certitude, et tout ce qui se dresse pour les contrarier, les dépasse ou s'oppose à l'œuvre qu'ils se croient chargés d'accomplir, ils le condamnent selon la froide logique de la raison d'Etat, comme tous ceux qui appuient leurs rancunes sur des principes.

Nous venons d'entrevoir l'histoire de Calvin à Genève, dont il voulut faire la Rome protestante. — En Suisse, la confédération tendait à se dissoudre au milieu des discordes religieuses. En 1531, les cantons s'étaient battus à Cappel, où Zwingli avait été tué³. Les magistrats de Fribourg, fervents catholiques, s'étant aperçus que la Réforme pénétrait dans leur population jusqu'alors fidèle, avaient déclaré hautement aux Genevois que si les syndics ne réprimaient pas ces tentatives, ils se sépareraient de la Ligue. — Calvin, passant à Genève dans l'été de 1536, y avait été **retenu de force** par les ministres Farel et Corant **qui le**

¹ Philarète CHASLES, *Etudes sur le seizième siècle*.

² Luther, s'écrie Mélancton, **me cause de grandes peines par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu**. — Selon des témoignages que les protestants n'ont pu réfuter, Luther non seulement serait mort de mort subite, ce qui de son propre aveu et selon la version alors généralement admise était un signe de damnation, mais se serait suicidé, — pendu comme l'Isariote. On peut voir, à ce propos, un très curieux travail signé Charlotte CHABRIER-REIDER : *Une Enigme historique : La Mort de Luther*, paru dans le *Mercure de France*, t. LXII, août 1906. Les numéros suivants insérèrent plusieurs lettres de protestation, mais ne prouvant rien contre les allégations de l'auteur.

³ Sur Zwingli et la Réforme en Suisse, cf. une consciencieuse étude de M. Pierre VAUCHER dans *Esquisses d'histoire suisse*, Lausanne, 1882.

menacèrent de la colère divine s'il ne consentait à leur venir en aide. C'était le moment où la ville se décidait pour le protestantisme. Il avait prêché devant le peuple et de suite, par sa facilité d'élocution, l'entraînement de son caractère impérieux et de sa parole puissante, avait pris un ascendant et une autorité que tous reconnurent et dont il devait abuser durement par la suite. Mais Genève, comme toutes les vieilles républiques, avait ses factions rivales, ses clans, ses partis. Beaucoup, attachés aux mœurs, aux croyances anciennes, aux coutumes, aux plaisirs, à l'existence brillante et facile de l'époque, repoussaient les systèmes sombres et fanatiques des sectaires, à la tête desquels restaient, derrière Calvin, Farel et Viret, les ministres en général, cherchant là comme partout à dominer, à faire adopter leur profession de foi, une réglementation des mœurs, une censure si tracassière que le conseil, qui pourtant leur était favorable, se plaignit de ce despotisme nouveau, toujours à clamer, dénoncer l'opinion des libertins, les folles filles¹, les mariages adultères, toutes les tolérances et les erreurs peut-être d'une société riche, heureuse et amoureuse de vivre, — au demeurant le sujet des éternelles jérémiades des puritains qui ne devaient guère éprouver de scrupule à charger le tableau. — Cette première tentative avorta. Les élections de 1538 amenèrent au pouvoir le parti de la tolérance, contre lequel les prédicants se hâtèrent de crier, se refusant à admettre selon une décision prise sans leur avis, la célébration de la Cène avec le rite suivi par l'Eglise de Berne, c'est-à-dire usant de pain sans levain, et le 23 avril furent condamnés à quitter la ville dans un délai de trois jours. — Calvin, banni, voyagea, visita Strasbourg, la haute et la basse Allemagne, et enfin, en 1541, fut rappelé. Une partie de la population genevoise sans doute l'avait honni, poursuivi de ses sarcasmes et rejeté dans une heure de révolte ; mais une autre fraction le regrettait, désirait voir Genève devenir la capitale, la ville sainte de la religion nouvelle, la Rome régénérée dont l'influence étendue sur le monde protestant allait remplacer l'ancienne. Tout fut sacrifié à cette duperie. Le réformateur revint, *offrant*, dit-il, *son cœur immolé en sacrifice au Seigneur* (!) et l'on vit commencer la plus incroyable des tyrannies, l'inquisition des idées comme la surveillance des actes, le pouvoir d'un homme gouvernant la ville et enseignant à la fois, du haut de sa chaire portative sur la place publique ; professant la science et présidant le conseil, dominant tout de sa parole hautaine, de sa volonté tenace, et allant jusqu'à *menacer les magistrats d'une émeute et de la vengeance de ses partisans et de ses fidèles lorsqu'ils essayaient de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée*². — Ce ne sont point des doctrines qu'il soumet à l'examen ; *avec une prodigieuse estime pour lui-même*, dit M. Dargaud, *ce sont ses idées qu'il impose, qu'il répand dans ses écrits laborieux, ressasse et veut faire accepter de force, quand même*³. — Jamais

¹ On sait quel avait été le laisser-aller durant tout le moyen âge par les pays de l'Europe occidentale. En 1539, on trouve encore un mandement de François Ier ordonnant de payer 45 livres tournois à la dame des filles de joie suivant la Cour, à l'occasion du 1er janvier. Daté de Hesdin, 18 février (Bulletin de la Société du protestantisme, t. V.) — *Les anciens rois*, dit Brantôme, dont nous retrouvons ici les histoires favorites, *admettaient des putains à leur suite, desquelles le roi des ribauds, qui, depuis, a été converti en prévôt de l'hôtel, avait charge et soin de leur faire répartir quartier et commander de leur faire justice si on leur faisait tort.*

² GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. III, p. 21.

³ Il a besoin, ajoute encore l'auteur, de condamner ses ennemis. Il décrète a *prédestination*, qui divise les hommes en élus et en réprouvés. Les élus sont ses disciples. Les réprouvés sont tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Il les fera brûler

potentat enivré de toutes les furies du despotisme, dit un écrivain du temps, n'a parlé avec plus d'orgueil. Il avait, du reste, bien à faire, et ses austérités rigides, son formalisme têtue, même parmi les siens, étaient plutôt subis qu'acceptés : La plaie la plus déplorable, doit-il écrire dans son *Traité des Scandales*, c'est que les pasteurs, oui, les pasteurs eux-mêmes, sont aujourd'hui les plus honteux exemples de la perversité et des autres vices. De là vient que leurs sermons n'obtiennent ni plus de crédit, ni plus d'autorité que des fables débitées sur la scène par des histrions. Et pourtant ces messieurs ont l'impudence de trouver étrange le mépris qu'on leur voue, et se plaignent de ce qu'on les montre au doigt et les livre à la risée. Quant à moi, je suis plutôt surpris de la longanimité du peuple, des femmes et des enfants qui ne les couvrent pas de boue. — Et de nouveau, il essaye de réagir, de réprimer la licence, les désordres, le libertinage, exagère les rigueurs avec une rage d'impuissant, condamné à la souffrance physique, — avec la colère d'un malade. Plein des idées antiques de la censure romaine et partant de cette conception religieuse d'une étroitesse consternante que l'homme ne peut rien donner au plaisir sans risquer d'oublier son créateur et qui a pour conséquence immédiate de déclarer la guerre à tous les instincts naturels du cœur¹, c'est alors qu'il établit le Consistoire, assemblée d'examen et de surveillance qui pénètre jusque dans la vie privée, la censure et au besoin la punit. Le gouvernement de Genève devient un véritable espionnage et Calvin publie ses Ordonnances ecclésiastiques, adoptées par le conseil général le 20 novembre 1541, qui restent comme un monument impérissable d'intolérance et, l'on peut dire mieux, de méchanceté avec leur mélange pédant de prescriptions morales et de châtiments corporels² : — *Article X* : Que nul n'ait à jurer le nom de Dieu, à peine, pour la première fois, de baiser la terre et payer 60 sous ; la deuxième fois, de baiser la terre, payer 10 florins et tenir prison trois jours au pain et à l'eau, et s'il y retourne pour une troisième fois, d'être puni arbitrairement³. — *Article XI* : Que nul n'ait à jurer le sang, la mort, sur peine, pour la première fois, d'être puni par prison, trois jours au pain et à l'eau et

s'il le faut par la république de Genève, dont il est le dictateur politique et religieux. (*Histoire de la liberté religieuse*, t. I, p. 21.)

¹ Pierre VAUCHER, *Esquisses d'histoire suisse ; Calvin et les Genevois*.

² L'époque semble avoir eu la manie de ces réglementations et nous avons déjà vu que Coligny avait publié dans le même esprit, non seulement de discipline mais de réprimande tatillonne, ses Ordonnances militaires. Les règlements du Conseil de Berne (1536), pour être moins excessifs que ceux de Genève, valent également d'être cités : — A cause que gourmandise est très grand vice, avons ordonné que tous ceux qui mangeront et boiront plus qu'ils ne pourront porter, doivent bailler 10 florins. Nous ordonnons et expressément commandons que tous publics adultères et paillards se remettent à honnêteté, délaissent leur mauvaise et scandaleuse vie, si tant qu'ils désirent éviter les punitions suivantes : les adultères, hommes ou femmes, qui auront commis adultère qui sera manifesté par fuite, par procréation d'enfants ou par bons témoignages, iceux et icelles doivent être mis en prison et détenus cinq jours et cinq nuits au pain et à l'eau. Les personnes non mariées commettant paillardises doivent être admonestées et, si après elles persévéraient dans leur mauvaise vie, elles seraient punies par bannissement ou en autre sorte comme bon nous semblera. Les filles vaguantes ne doivent être hébergées qu'une nuit. Touchant les entremetteurs d'adultères pour gens mariés, ils doivent donner 10 florins et, s'ils continuent, être bannis de nos pays. La danse étant scandaleuse est défendue sous peine de 3 florins. Toutefois, danse très honnête est permise le jour des noces, etc.

³ La question du blasphème était presque aussi âprement disputée au seizième siècle qu'au temps de saint Louis et il n'appartenait qu'aux gentilshommes de jurer Dieu. — Cf. H. ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote*, édit. Liseux, t. II, p. 72, note.

payer 60 sous d'amende ; la deuxième fois, de payer 10 florins et tenir prison six jours, et, la troisième, d'être mis au carcan. *Article XII* : Que nul n'ait à déguiser un blasphème en disant : *sang dina, mordina, corbleu*, à peine de tenir prison vingt-quatre heures, au pain et à l'eau. — *Article XIII* : Que nul n'ait à proférer blasphèmes, maugréer Dieu et sa parole, à peine, pour la première fois, de tenir prison trois jours au pain et à l'eau, et faire réparation et amende honorable, la torche au poing. S'il y retourne, sera puni au fouet la deuxième fois, la troisième à vie. — *Article XV* : Que nul n'ait à parler ni médire contre l'honneur des magistrats, ni des ministres du Saint-Evangile, à peine d'être puni et châtié rigoureusement selon l'exigence du cas. — *Article XX* : Que nul n'ait à jouer à aucun jeu, à or, argent ni monnoye, sur peine de confiscation d'icelui, de trois jours de prison et de 60 sous, et du double en cas de récidive. — *Article XXII* : Que nul n'ait à chanter chansons profanes, ni danser ou faire masques, momon, mômeries, à peine de tenir prison trois jours, au pain et à l'eau, et 60 sous d'amende. — Un article des Ordonnances défendait de même la danse en virollet ou autrement, sous peine de trois jours de prison. Si l'ancien d'un quartier apprenait que dans une famille on passait outre, il devait dénoncer les danseurs et surtout le musicien qui à l'aide d'une épinette provoquait le scandale¹. — Mais voici des prescriptions concernant les cabarets, les aubergistes qui ne pouvaient donner à manger et à boire qu'aux étrangers de passage, sous peine de 25 florins d'amende. D'autres sont relatives au luxe et à la toilette : — *Article CXVIII* : Est défendu à tout citoyen bourgeois, habitant et sujet de cette cité, tout usage d'or et d'argent en porfilures, broderies, passements, filets ou autres enrichissements d'habits, en quelque sorte que ce soit. — *Article CXIX* : Sont défendus toutes chaînes, bracelets, craquants, boutons, pendants d'or sur habits et en général tout usage d'or et de pierreries en ceintures, colliers ou autrement. — *Article CXX* : Tout habit de soie et bordé de velours est interdit aux artisans et aux gens de basse condition. — *Article CXXI* : Tous pourpoints, à points enflés ou bourrés sur le devant. — *Article CXXIV* : Est défendu aux femmes et filles toute frisure, troussements et entortillements de cheveux. — *Article CXXV* : Toute façon superflue et excessive de point coupé ou autre ouvrage sur les collets. Tout accoutrement de soie, toute nuance excessive, tout enrichissement aux accoutrements aux dites femmes, robes ou cottes excédant deux bandes médiocres pour celles de qualité. — Que nulle femme n'ait à porter chapeau de velours. — Un article, enfin, interdisait aux hommes de porter longs cheveux, frisés avec passe-pillons et bagues aux oreilles ; les contrevenants devaient payer pour la première fois 5 florins, pour la deuxième 10, la troisième 25, avec confiscation des accoutrements portés contre la défense. Il était, de plus, défendu aux costumiers de faire aucune nouvelle façon d'habit *sans permission des seigneurs*, sous peine de 10 florins pour la première fois, 25 pour la seconde et d'être en outre châtiés selon l'exigence². Les ordonnances réglementent même le menu de la table et interdisent dans les banquets toute confiture excepté la dragée, sous peine de 60 sous d'amende.

Mais tout ceci, encore, dans la plupart des cas, peut être trouvé surtout ridicule. La législation de Calvin va devenir d'une férocité odieuse : — Si un homme marié

¹ Le chanoine FLEURY, *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II. — Calvin méprisait les arts, dit Bossuet, et fit sa République triste comme lui-même.

² Les Réformés et surtout les Calvinistes se crurent toujours tenus de blâmer la somptuosité des vêtements. Henri Estienne, que nous aurons souvent à citer, se plaint ainsi que de son temps un petit compagnon dépensait bien cent francs ou à peu près pour une seule paire de chausses. *Apologie*, t. II, p. 132.

ou non marié, dit-il, paillarde avec une femme mariée, il ne semble pas que la peine doive être moindre que capitale pour tous deux ; en usant de plus de douceur, on ouvrirait la porte à plusieurs mauvaises conséquences, comme larcins, meurtres et autres choses semblables. Or, quand un homme marié paillarde avec une femme mariée, le crime est énorme, vu le tort que tous deux font à la femme du paillard ; il doit être puni de mort. — Quant aux simples paillardises entre gens non mariés, neuf jours au pain et à l'eau en prison étroite. Il en sera de même au cas qu'une fille ait été violée avant l'âge, ou si un serviteur séduisait la fille de son maître. Touchant les courtiers d'amour, pour simple paillardise, le fouet et le bannissement perpétuel ; mais si c'est pour induire en adultère, la peine capitale. — Et toutes ces peines pour des actes puérils, ces décisions sanguinaires, on les appliquait. On voit des personnages de tout état condamnés aux trois jours de prison, les uns pour avoir chanté, les autres pour avoir joué, — quelques-uns pour avoir ri au sermon. Un particulier ayant dit, en entendant braire un âne, qu'il *chantait un beau psaume*, fut banni pour trois mois. Humbert Tardy, étant allé à Divonne, avait chanté : *Je veux Robin ! Robin est allé quérir aux enfers le diable et Calvin !* — On le renvoya à *Messieurs* pour être puni de s'être moqué de Dieu et de ses ministres¹. Georges de Cuzinens est invité à dîner le jour des rois à Carouge, et, selon la coutume, on devait tirer un *royaume*. La fève échoit à sa femme. On crie : *Le Roi boit !* — et pour *une telle insolence*, le Consistoire les condamne à vingt-quatre heures de prison, au pain et à l'eau². — Pour avoir mangé une douzaine de petits pâtés, trois ouvriers sont censés avoir dépassé les limites de la tempérance : trois jours de prison, au pain et à l'eau. — A chaque ligne presque des *Ordonnances*, il est indiqué : *sera puni arbitrairement* ; la peine est laissée à *la discrétion de Messieurs*, — au choix des magistrats et des juges. C'est aux uns le fouet, aux autres le carcan et l'amende, à tous la question, à beaucoup la peine de mort, décapitation par le glaive, supplice par la roue, le bûcher et les cendres jetées dans l'Arve. On noyait dans le port de Longemaille les femmes adultères. Pour les sorciers et les sorcières, on épuisait toutes les cruautés de la torture. — Et cette peine de mort, que Calvin prodigue avec une si triste facilité, il l'appliquait de même — on pourrait dire surtout — aux opinions. Un membre du conseil, Pierre Ameaux, accusé d'avoir, après souper, chez lui, nommé Calvin un méchant homme et un faux docteur, est promené par la ville, en chemise, la torche au poing, et contraint de faire sur les trois places principales l'aveu de *son crime* (1546) ; le protestant Castalion et Jérôme Bolsec, qui s'attaquaient au fondement même du système prêché par le réformateur, au dogme de la prédestination, sont bannis. Mais Jacques Gruet, qui s'est permis de déposer dans la chaire de Saint-Pierre un billet injurieux à l'adresse du ministre Abel Poupin, est jeté en prison, et comme on trouve dans ses papiers des pensées suspectes d'impie et de rébellion, comme il attaque les *ordonnances ecclésiastiques* et parle mal de M. Calvin, il a la tête tranchée sur le billot (1547). C'était pis que lèse-majesté. — On arrive enfin au procès de Michel Servet, qui proclamait le déisme pur et l'inutilité du baptême, d'invention humaine³ ; Calvin avait juré de ne pas le

¹ J.-B. GALIFFE, *Notices généalogiques*. Registre du Conseil de Genève, 2 novembre 1549.

² J.-B. GALIFFE, *Notices généalogiques*. Registre du Conseil de Genève, 21 février 1572.

³ En 1547, Servet avait écrit à Calvin, s'efforçant d'entrer en controverse avec lui sur de hautes questions religieuses. Il lui avait envoyé un livre intitulé : *Christianismi Restitutio*, dans lequel il combattait sa doctrine sur plusieurs points importants. Calvin garda le silence. Mais dans une lettre familière à Farel, il laissa échapper un rugissement : *Dernièrement*, dit-il, *Servet m'a écrit et il a joint à sa lettre un gros volume de ses folies*,

laisser sortir vivant de la ville et, en effet, il fut brûlé vif sur la hauteur de Champel (27 octobre 1553), avec l'approbation tacite de Mélanchton et de toutes les églises suisses, qui se contentèrent d'insinuer qu'une peine moins rigoureuse serait digne de magistrats chrétiens, mais heureux au fond de pouvoir se laver du reproche qui leur était fait à l'étranger *d'accueillir trop aisément l'hérésie*.

Car c'était là la tolérance du protestantisme, à qui l'on a fait si facilement honneur d'avoir servi, au seizième siècle, la cause de la civilisation et de la liberté. Luther avait fini par approuver la conservation et le triomphe du despotisme, même au prix du sang, et disait à Calvin : *Nous devons porter à un méchant tyran tel honneur auquel Notre-Seigneur l'aura daigné ordonner*. — Les mots seuls de tolérance religieuse soulevaient l'indignation de Théodore de Bèze, qui s'écriait : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma*, et écrivait un traité ayant pour titre : *De hæreticis a civili magistratu puniendis*. Calvin reprochait au comte Tarnowski de ne pas avoir extirpé par la force le catholicisme de Pologne et conseillait au duc de Somerset de dompter violemment les anciens catholiques et les anabaptistes. Partout le protestantisme poursuivit la liberté philosophique et accabla les philosophes de ses anathèmes. Partout le luthérianisme, le calvinisme, l'anglicanisme exigeaient la prépondérance¹, non seulement religieuse, mais politique, et les catholiques d'Angleterre eussent été mal venus à

me disant avec une jactance inconcevable que je lirai là des choses inouïes, merveilleuses et que si cela m'agréait il viendrait à Genève. Je ne veux nullement lui engager ma parole, car s'il venait, pourvu que mon crédit eût quelque valeur, je ne souffrirais pas qu'il sorte d'ici vivant. — DARGAUD, *op. cit.*, t. I, p. 25 ; GROTIUS, t. IV, p. 503. — Gautier, dans les notes ajoutées à l'Histoire de Genève, par SPON, dit que Calvin fit donner au magistrat de Vienne des avis sur Servet comme d'un homme qui renversait les fondements du christianisme. Servet fut mis en prison, subit deux interrogatoires, mais trouva moyen de s'évader au bout de trois jours. La sentence rendue contre lui ne fut exécutée qu'en effigie (SPON, in-4°, t. I, p. 293). A Genève, il ne devait pas être aussi heureux. Gardé pendant cinq semaines en prison, couvert de vêtements pourris, rongé de vermine, n'ayant pas même un avocat, il fut condamné à mort et attaché à une potence par une chaîne de fer, une couronne de paille et de feuillage enduite de soufre sur la tête, le col fixé par quatre ou cinq tours d'une corde épaisse et son livre pendu au côté. Le bourreau alluma le bûcher *en cercle* autour de la victime qui poussa un cri si affreux que le peuple frappé d'horreur se hâta de jeter des fagots dans le feu. — Calvin écrivit, d'ailleurs, que depuis que son arrêt lui avait été signifié, tantôt il restait dans l'attitude d'une personne stupéfaite, tantôt il poussait de profonds soupirs ou bien des cris semblables à ceux d'un furieux. Et cette dernière manie prévalut tellement chez lui qu'on ne l'entendait plus que meugler comme les vaches de son pays : *Miséricorde ! Miséricorde !* (CALVIN *opus.*, édit. de Genève, 1597). Cf. la *Vie de Michel Servet*, par ALLWOERDEN, publiée à Helmstad, 1728. — Servet fut brûlé pour avoir dit que Jésus était fils du Dieu éternel et non, comme l'exigeait le réformateur : le fils éternel de Dieu. (Aug. DIDE, *Michel Servet et Calvin.*) Un Berlinois, auteur encore d'une *Vie de Calvin*, M. P. E. HENRY, soutient qu'il n'a pas trempé dans l'affaire de Servet lorsqu'il en a porté tout le poids. En face de ses amis, il a déclaré ce qui suit : *Depuis que Servet fut convaincu de ses hérésies, je n'ai fait nulle instance pour le faire punir de mort et, de ce que je dis, non seulement toutes gens de bien me seront témoins, mais aussi je dépète tous les malins qu'ainsi ne soit*. — Mais n'est-ce pas le cas de dire que tout mauvais cas est niable ?

¹ Ce serait un crime capital à Genève, dit Gabriel de Saconay, doyen du chapitre de Lyon, de faire aucun exercice de religion catholique ; tant s'en faut qu'on y voulut tolérer liberté de conscience, pour autant qu'ils estiment d'endurer deux religions contraires être clause contrevenante de l'expresse parole de Dieu qui commande que toute idolâtrie et fausse religion soient exterminées.

demander, sous le règne parpaillot d'Elisabeth, les places de sûreté qu'en France la royauté accorda aux huguenots. Au seizième siècle, le libre examen ne fut en somme que de choisir entre les doctrines protestantes et la tradition catholique. Les guerres religieuses furent la lutte d'une religion nouvelle contre une religion ancienne, non pour se faire admettre à ses côtés, mais pour la détruire. Le protestantisme, il faut en convenir d'ailleurs, ne pouvait pas être tolérant ; sans son caractère agressif et combattif, il n'aurait pas été ; il dut s'imposer ; il **n'apportait pas la paix, mais le glaive** ; avec les passions si vives du moment, le tiers parti, les tièdes mêmes ne demandaient avec la conciliation qu'un moyen terme, un compromis entre les deux religions, — nullement la liberté de croire, — et c'est à une époque toute récente qu'on a inventé le mensonge de l'impartialité et les duperies de la tolérance. Ce que nous appelons aujourd'hui la tolérance n'est que de l'indifférence.

Il y eut certes de louables tentatives et, il n'est pas inutile de le redire, la France fut sans doute le seul pays, au seizième siècle, où l'on admit un moment que les deux religions pouvaient coexister. La grande force des huguenots, la faiblesse d'un gouvernement à la tête duquel se trouvaient placés un enfant et une femme¹ amenèrent temporairement ces concessions dont quelques-unes purent se leurrer. Rien ne prouve que le pouvoir catholique, avec un roi conscient de son devoir et suffisamment armé pour imposer le respect, se fût montré si accommodant. — Puis la question politique se mêla presque aussitôt à la question confessionnelle. Catherine de Médicis elle-même, d'esprit si avisé, fut longue à comprendre et attacha trop d'importance, bien qu'elle ait vu clairement le côté politique du protestantisme, à ses revendications religieuses. Socialiste en Allemagne avec Luther et acceptée des princes comme forme d'opposition au pouvoir impérial ; républicaine à Genève avec Calvin, la Réforme en France fut surtout une révolte de la féodalité contre l'autorité monarchique. Les protestants français au seizième siècle ne voulaient pas d'ailleurs supprimer la royauté ; ils voulaient la confisquer, la diriger, avoir un roi protestant au lieu d'un roi catholique. Ils rêvèrent ensuite d'une sorte de fédération, d'oligarchie avec un *protecteur*. — Sully rapporte dans ses *Œconomies royales* que le duc de Bouillon avait fait solliciter le roi Jacques d'Angleterre par les envoyés de l'Electeur palatin afin qu'il agréât les propositions des calvinistes de France : — faire le roi d'Angleterre leur Protecteur et l'Electeur son lieutenant². Il est aussi plusieurs fois parlé, dans le même ouvrage de Sully, des aspirations républicaines du parti huguenot et de mémoires présentés, **dans lesquels on jetait les fondements d'une république calviniste au milieu de la France libre, absolument indépendante**

¹ C'est le témoignage même des contemporains. L'ambassadeur vénitien Michel Suriano écrit : **Tel est donc l'état actuel de la France : un Roi très jeune, sans expérience, sans autorité ; un conseil plein de discordes ; le pour voir aux mains de la Reine, femme sage mais timide, irrésolue et toujours femme ; le roi de Navarre, prince très noble et très courtois mais inconstant et peu exercé aux affaires ; le peuple divisé par des factions...**

² Sully rapporte également que dans une conférence tenue à Montauban, en 1595, par les chefs calvinistes, puis dans une autre à Saint-Paul de la Miatte, diocèse de Castres, on donna audience à un ministre docteur nommé Butrick, envoyé par l'Electeur palatin. De concert avec le vicomte de Turenne (le duc de Bouillon), Butrick proposait un nouveau système de gouvernement qu'accueillaient d'Aubigné, Saint-Germain, Beaupré, Bretolles, Clam et bien d'autres. Ils voulaient faire de la France calviniste une sorte d'Etat républicain sous la protection de l'Electeur qui tiendrait en son nom cinq ou six lieutenants dans les différentes provinces. — Ce fut le duc de Montpensier qui déjoua les menées des chefs du parti.

du souverain. Mais en regardant de près, on peut se rendre compte que la république, telle que la comprenaient les seigneurs protestants qui faisaient la grande force du parti, n'était aucunement la démocratie. Si la Réforme s'était établie en France, il y aurait eu bien d'autres discordes avant que Genève, dont le Consistoire aspirait à la suprématie, eût définitivement triomphé¹.

Aussi bien, quels furent les résultats positifs où put atteindre Calvin et quelle était cette fameuse austérité protestante à laquelle il s'attachait si âprement et qui devait tout régénérer et sauver ? Pour Genève même, on sait que c'est un Genevois, M. Galiffe, qui a répondu, et ses constatations, d'après les pièces d'archives², peuvent se traduire, sinon se résumer, en peu de mots : il apporta l'hypocrisie. La bête humaine, comprimée d'une part, s'échappe de l'autre en dépit de tous les règlements et de toutes les ordonnances. Maître de la ville, malgré la résistance d'une partie de la population et même des révoltes, il mêla au vieux sang genevois celui des réfugiés, sa garde prétorienne, dit M. Audin³ ; ce sont des escrocs, des fripons, des banqueroutiers qui siègent au Consistoire, qui entrent au conseil, qui sont reçus bourgeois⁴ et en échange introduisent dans Genève des souillures dont jusqu'alors on avait à peine l'idée⁵. Pendant toute la domination du théocrate, l'espionnage fut un métier lucratif ; et pour la moralité générale, après tant de précautions prises, M. Galiffe montre des registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes qu'on exposait sur le pont de l'Arve ; des testaments où le père accuse ses fils de crimes hideux ; des actes par-devant notaire où une mère constitue une dot aux bâtards de sa fille ; des

¹ Les ministres huguenots, dit lui-même le protestant contemporain Dumoulin, sont pour la plupart étrangers et gens de néant, émissaires envoyés en France par le consistoire de Genève auquel ils prêtent serment. Sous le prétexte de religion et de réformation, ils font des conventicules et des assemblées tendant à la sédition. Dans ces assemblées, les ministres sont les chefs et les maîtres ; ils usurpent la juridiction ecclésiastique et séculière, prononcent des condamnations, des excommunications, des emprisonnements. Ils donnent avis à ceux de Genève de tout ce qui se passe d'important, et prennent leur ordre, avis et conseil qu'ils suivent aveuglément, n'ayant d'autre dessein que de réduire toute la France en un Etat populaire et d'en faire une république comme Genève, dont ils ont chassé leur comte et évêque ; de changer, renverser et détruire la police entière du royaume ; de s'arroger toute l'autorité ; de soustraire les sujets à celle du Roi, de ses parlements et magistrats, sous le faux prétexte d'une liberté imaginaire. Copie des articles présentés par Ch. Dumoulin contre les ministres de la R. P. R. de son temps, pour en informer. Cf. *Op.*, 1681, in-8°.

² Cf. *Notices généalogiques*, in-8°, 1831-1836.

³ J.-M. AUDIN, *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin*, 1856, 2 vol. in-12.

⁴ Il est également curieux d'entendre L'Hospital, si tendre pour les réformés, dénoncer, dans sa harangue du 7 septembre 1560, l'incontestable alliance de la canaille et du protestantisme, que Marguerite de Parme accusait six ans plus tard, à propos des premiers soulèvements des Pays-Bas, et qui, suivant Florimond de Rémond, faisait de Genève une sorte d'égoût général de l'Europe, où venait s'entasser tout ce qu'elle possédait de débiteurs sans argent, de commerçants en déconfiture, de gens, en un mot, plus ou moins en délicatesse avec la justice de leur pays. Et le chancelier, parlant des conventicules, s'écrie : Y a ès dites compagnies séditeuses force bannis et canailles, qui tous se couvrent du manteau de la religion. Si est-ce qu'ils ne sont luthériens, mais plutôt sans Dieu, ne voulant vivre dans leurs maisons ni hors *sub legibus*, mais à la force. Quelle espérance peut-on avoir de telles gens, autre que de confusion et de pillerie. — Cf. F.-A. SEGRETAIN, *Sixte-Quint et Henri IV*. — Florimond DE RÉMOND, *Histoire de la naissance, progrès, etc., de l'hérésie*, in-4°, 1632.

⁵ Cf. AUDIN, *Histoire de la vie, etc., de Calvin*, t. II.

mariages où l'époux passe de l'autel à la prison ; des femmes de toutes conditions qui mettent leurs nouveau-nés à l'hôpital pour mieux vivre dans l'abondance. — M. Galiffe devait donner *autre chose encore*, et raconter dans la langue de Pétrone les petits soupers des ministres genevois. Car les rigueurs, l'austérité des mœurs n'étaient que pour les petites gens. Calvin lui-même était généreusement traité par le Conseil¹ qu'il tenait en lisières ; on lui avait acheté et meublé une maison dans la rue des Chanoines ; il recevait 1.000 francs par an, environ, ce qui équivaut à 12.000 francs d'aujourd'hui, selon le calcul de Fronde, et auxquels il ajoutait douze setiers de blé et deux tonnes de vin, *gages considérables*, disent les registres de la ville. Aussi tenait-il table ouverte pour les étrangers de distinction, les Français surtout, sa protection s'étendant avec plus de tendresse sur ce qu'il appelait *son église de France* ; mais il acceptait volontiers un retour de politesse, et dit Bolsec, son plus acharné détracteur et qui avait à se venger de son expulsion de 1551, *c'est chose certaine que tous les gentilshommes français et tous les riches venant demeurer à Genève à cause de leur religion ne pouvaient lui faire plus grand plaisir, ni mieux acquérir sa faveur et amitié que de lui faire banquets et festins, tant au disner qu'au souper ; et chacun faisait à l'envi de banqueter au mieux qu'il lui était possible, tant en abondance qu'en délicatesse de viande. De manière que le gibier et bons morceaux commençaient à renchérir, ce qui causa un double murmure et scandale à Genève pour la gourmandise des étrangers, particulièrement des Français, qui enlevaient tout ce qu'on apportait au Molard.* — Et le médecin lyonnais ajoute : Les meilleurs et plus friands morceaux étaient réservés pour sa bouche. Pour du vin, il n'y en avait pas de plus exquis par toute la ville. Quand il faisait la faveur à quelqu'un d'aller dîner ou souper avec lui, il lui fallait apporter de son vin dans une petite bouteille d'argent, et cela était encore pour la bouche de Monsieur. Il avait aussi son boulanger, qui le fournissait de pain fait expressément pour lui, de la plus fine fleur de froment, pétri avec eau de rose sucrée, cannelle, anis ; et après être tiré du four biscoté, ce pain était si excellent qu'on l'appelait : le pain de Monsieur². Mais ce sont les petits travers de la nature humaine. Calvin, du reste, avec toutes ces attentions, ces soins, ces témoignages de déférence, était craint de la population de Genève et ne pouvait être aimé. Tous ceux qui l'approchaient avaient à souffrir de sa parole arrogante, de ses emportements, de son intolérable orgueil. Mélancton lui reproche une morosité que rien ne peut fléchir ; Bucer, une maladie de médisance passée dans le sang comme la rage chez le chien ; Papyre Masson, un insatiable appétit de vengeance et de meurtre sous un masque de modestie et de simplicité. Il avait *besoin de haïr* et se plaisait à exciter ce besoin chez les autres. *Mieux vaut l'Enfer avec de Bèze que le Paradis avec Calvin*, avait-on fini par dire ; et au bas d'un plan gravé de l'époque se trouve cette légende qui traduit le sentiment général : *Ne connaissez Genève que pour l'abhorrer et la fuir*. — C'est qu'au fond, Calvin sentait que son œuvre allait échapper à la direction qu'il lui avait donnée, se développer à l'encontre de ses idées rigides. Lorsqu'on regarde ses portraits, si caractéristiques, on reconnaît l'homme désabusé, entrevoyant l'inutilité de son effort, s'il n'a aucune conscience de son rôle néfaste, derrière cette face de bile et de fiel, au front étroit de sectaire, aux joues minces, au menton effilé, à l'œil aigu, aux sourcils droits et coupants. Il avait voulu opposer

¹ CHARPENNE, *Histoire de la Réforme et des Réformateurs*, Paris, 1861, in-8°.

² Jérôme BOLSEC, *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine... et mort de Calvin*, 1577. — Bolsec avait été son ministre et son confident. Cf. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. V, p. 301.

l'austérité de la Réforme aux dérèglements catholiques, à tout ce qu'on rapportait des débauches de la cour de France, de la sentine romaine, des mœurs si décriées des grands, des princes de l'Eglise, et n'avait enfanté que ce monde d'horreurs et de crimes que nous montre l'auteur genevois, où toute la vertu était dans la dissimulation, le respect apparent et la pratique du culte, l'obéissance aux commandements du réformateur. Il avait voulu discipliner l'anarchie protestante dans l'unité de la doctrine, et la doctrine même devait disparaître avec les subdivisions de sectes et dans son aboutissement logique à l'athéisme. Sa vie avait été une lutte perpétuelle parmi les sueurs et les souffrances, — car les petits plats et le [vin de Monsieur](#) lui avaient donné la goutte et la pierre¹, — l'irritation d'un esprit alarmé des innovations qui le dépassent ; et cependant il suffisait à tout et jusqu'au dernier jour travailla à la propagation de sa doctrine, correspondant avec la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Allemagne, la Pologne, suscitant partout des Eglises, adressant des réprimandes et des conseils aux rois, aux princes, aux peuples, — et demeure le grand homme du protestantisme parce qu'il l'organisa, en fit la formidable machine de guerre qui sapa dans ses fondements le vieil édifice catholique et fut un moment sur le point de le renverser.

En face de Calvin, il n'y a qu'une seule figure assez haute pour lui être opposée ; c'est le roi d'Espagne, Philippe II, qui personnifia l'autorité à une époque où l'on ne parlait que de libre examen, de discussion et où les querelles théologiques préparaient la révolution ; qui se posa, inflexible, au milieu d'une société qui croulait pour en arrêter la ruine. Il est l'autorité monarchique se réveillant pour combattre le morcellement féodal et réformateur, tandis que les protestants d'Angleterre, d'Allemagne et de France s'unissent en haine du pape et de la constitution catholique. Mais le personnage de Philippe II n'a jamais été sympathique. Il est triste et fermé, glacial ; ce n'est qu'un politique. [Il a fait tout au monde](#), dit l'ambassadeur vénitien Sorranzo, [pour inquiéter, diviser et occuper les Etats d'autrui](#). Seul, il osa arrêter la Réforme et lui défendre de mettre le pied dans son royaume ; seul il protégea la religion dans ses Etats envers et contre tous. Grâce aux écrits des protestants, d'ailleurs, il est resté presque uniquement devant l'Histoire le [bourreau des Flandres](#), une sorte de croquemitaine farouche, qu'on entrevoit dans son funèbre palais de l'Escorial aux lueurs sinistres des bûchers, traînant son cortège d'inquisiteurs et de tortionnaires, poursuivi des ombres sanglantes de tout un peuple sacrifié au fanatisme des prêtres. — Cependant, il y a une autre grandeur chez cet homme voué à l'exécration universelle et dont toute la vie, tous les actes, toute la politique furent implacablement dominés par la raison d'Etat. En Espagne, le catholicisme devait rester la loi sociale parce qu'il distinguait le sujet d'avec le rebelle. La surveillance de l'hérésie tenait à un principe de conservation et de police. Philippe II ne fit qu'appliquer au dehors ce qu'il considérait comme une nécessité d'existence pour la société catholique ; il poursuivit, traqua, extermina les huguenots parce qu'ils étaient le ferment de dissolution qui menaçait dans sa vie même tout le corps social de la chrétienté², et le duel terrible des deux

¹ Calvin avait [neuf maladies toutes très cruelles](#), car il était tourmenté de la colique, de la gravelle, de la goutte, des hémorroïdes, d'une fièvre phtisique, d'un asthme, de la migraine, d'un catharre continuel et d'un vomissement de sang. Bibl. nat., collection dite des *Armoires de Baluze*, vol. 130. — Il semble bien qu'il faut y ajouter la syphilis, qui faisait à l'époque des ravages terribles.

² Ce fut sa pensée fixe à partir de l'instant où il put écarter les Guise de l'Angleterre et les asservir à sa politique, écrit un de ses historiens, M. Forneron, qui ne lui est guère

principes, des deux idées protestante et catholique, est ainsi représenté, incarné, pourrait-on dire, par les deux hommes les plus inaccessibles au doute, à la pitié, à tout sentiment humain. C'est la lutte de deux forces ennemies, de deux éléments dont l'un doit anéantir l'autre et qui détruisent tout sur leur passage.

La mort de Calvin, qui languissait depuis quatre ans, du reste fut affreuse, d'après la tradition que se hâta de recueillir son ennemi, le médecin Bolsec : — Il mourut invoquant les diables, jurant, disputant et maugréant pour les très grièves douleurs et très âpres afflictions, lesquelles il ressentait de la sévère et très pesante main de Dieu sur sa personne. Ceux qui le servirent jusqu'à son dernier soupir ont témoigné de cela ; que Bèze ou autre qui voudra le nie ; il est pourtant bien vérifié qu'il maudissait l'heure qu'il avait jamais étudié et écrit, sortant de ses ulcères et de tout son corps une puanteur exécrable, pour laquelle il était fâcheux à soi-même et à ses serviteurs domestiques, qui ajoutent qu'il ne voulait, pour ce sujet, qu'on l'allât voir. — Le bruit courait que son corps était en décomposition, qu'il portait les signes visibles d'une lutte désespérée et comme l'empreinte de la colère divine¹. Aussi ne laissait-on entrer personne dans la chambre où était le cadavre sur lequel on avait rapidement jeté un drap noir, et qui fut aussitôt enseveli². Mais un jeune étudiant, Harennius, venu à Genève pour suivre les leçons du réformateur, parvint à entrer et souleva curieusement le drap du lit mortuaire. Calvin, put-il écrire ensuite, a fini sa vie dans le désespoir : il est mort d'une très horrible et très honteuse maladie dont Dieu menace les maudits et les rebelles, après en avoir été auparavant tourmentés et consumés : ce que j'ose attester, moi qui étais présent et qui ai vu de mes yeux son trépas affreux et tragique³.

favorable mais quand même doit avouer que soutenue pendant quarante ans avec une obstination et une confiance inébranlable, la volonté de Philippe II a influé sur toute l'histoire de l'Europe occidentale. Ses échecs comme ses triomphes ont eu pour conséquences le développement des forces de l'Angleterre et de la Hollande, la suppression de la Réforme en Italie et en Espagne, et l'exclusion du chef des huguenots de France jusqu'à ce qu'il ait entendu une messe. — Cf. *Histoire de Philippe II ; Les Ducs de Guise et leur époque*.

¹ Le luthérien Conrad Schlusseberg le montre de même rongé par les vers, chargé d'ulcères qui chassaient par leur horrible puanteur ceux qui voulaient approcher du malade. (*Theologia Calviniana*, liv. II.)

² Pour obvier à toute calomnie, écrit T. de Bèze, le corps de Calvin fut enseveli sur les huit heures du matin et dès deux heures porté au cimetière. — Plus tard il ajouta que l'on appréhendait de donner lieu aux calomnies des ennemis de l'Église en satisfaisant la curiosité de tout le monde.

³ *Calvinus, in desperatione finiens, vitam obiit turpissimo et fcedissimo morbo, quem Deus rebellibus et maledictus comminatus est, prius excruciatu et consumptus, quod ego verissime attestari audeo, qui funesium et tragicum illius exitum et exitium his meis oculis praesens aspexi.* (Joaun. HARENNIUS, apud Pet. Cutzenum.) — Calvin, on le sait, a été accusé de pédérastie par Florimond de Rémond, qui était conseiller au parlement de Bordeaux ; par Jacob Schveler, doyen de la collégiale Saint-Nicolas de Fribourg et official de Lausanne (*Hercules Catholicus*, etc., 1651, p. 33) ; d'autres en parlent seulement comme d'un homme dépravé ou reproduisent la même accusation. On peut voir J. DESMOY, *Remarques sur la vie de Jean Calvin, hérésiarque, tirées des registres de Noyon*, Rouen, 1657 ; Papyre MASSON, *in Vita Calvini* ; LEVASSEUR, *Annales du diocèse de Noyon* ; SPON, *Histoire de Genève*, édit. de 1730, in-4°. Je dois signaler encore un des ouvrages du Dr CABANES, *Indiscrétions de l'Histoire*, 3e série, p. 163, 1906, et sur la vie de Calvin, version protestante, le grand ouvrage de Domergue, 5 vol., Lyon.

C'était le 27 mai 1562. Usé par une vie de labeur terrible, si l'on veut bien admettre avec les protestants que sa mort fut [édifiante](#), Calvin allait avoir cinquante-cinq ans.

CHAPITRE III.

La guerre d'Allemagne. — Organisation de l'armée française. — Occupation des Trois-Evêchés. — Siège de Metz. — Coligny amiral de France. — La bataille de Renty. — Abdication de Charles-Quint. — Conversion de d'Andelot et des Châtillon au protestantisme. — La trêve de Vaucelles (1551-1556).

La fin de l'année 1551 se passa en escarmouches, en petits engagements sur la frontière, entre les troupes impériales et celles des ducs de Vendôme et de Nevers, qui réussirent à protéger les terres de leurs gouvernements de Picardie et de Champagne. Le Roi, entre temps, toujours bien disposé pour ses favoris, avait appelé à Fontainebleau son **cher et aimé cousin** Gaspard de Coligny, et l'avait nommé gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France en remplacement du sire de la Hocheput, son oncle, qui venait de mourir. Coligny fut reçu à l'Hôtel de Ville le 9 février 1551¹ et donna aux échevins quelques paroles de politesse, promettant de s'employer au bien et profit de la ville². — Mais sur la fin de l'hiver, Henri II, sollicité d'appuyer la révolte des villes impériales contre Charles-Quint qui poursuivait obstinément son projet d'assujettir à une obéissance commune les sujets de son empire, se déclara le protecteur des libertés de l'Allemagne ; il se mit en campagne au mois de mars et se dirigea vers Châlons. — D'après sa charge de connétable, Montmorency devait avoir le commandement de l'avant-garde, c'est-à-dire la moitié de l'armée quand le Roi commandait en personne **la bataille**, et l'aurait remplacé s'il s'était abstenu. On était peu disposé à la Cour à reconnaître l'autorité du vieux soldat, à supporter la rudesse de ses manières, ses fanfaronnades, son ton hautain et provocant, et le Roi s'était fait accompagner, avec ses meilleurs capitaines, des ducs d'Aumale et de Guise. — Les troupes françaises étaient d'ailleurs superbes au témoignage des contemporains et pouvaient donner toute confiance. Il y avait là vingt enseignes du Piémont³, **vieilles bandes et vieux soldats, hommes aguerris méritant le moindre le titre de capitaine, bien armés, braves et en grand équipage**, qui faisaient le nombre de dix à douze mille hommes. Davantage, en Provence, Languedoc et toute Aquitaine, avaient été faites levées, selon les ordonnances et commissions du Roi, de trente-cinq enseignes, dont une partie étaient gentilshommes puisainés et cadets de grosses maisons ; le reste vieux soldats exercités en cet art ; et pouvait être le nombre d'eux de dix mille hommes ou plus, étant le sieur de Châtillon général sur toutes lesdites compagnies, tant vieilles que nouvelles⁴. Des Allemands et lansquenets, le comte Rhingrave en

¹ Je dois rappeler que l'année commençait à Pâques et que les mois de janvier, février et mars jusqu'au 22, étaient par conséquent toujours compris sous le millésime précédent. Ce fut l'ordonnance de Paris, rendue par Charles IX en 1563 (article 3) qui, adoptant la réforme grégorienne plaça en France le commencement de l'année au 1er janvier. Cf. MAS-LATRIE, *Trésor de chronologie*.

² Th. et D. GODEFROY, *le Cérémonial français*, in-f^o, Paris, 1669, vol. I. — Extrait des registres de l'Hôtel de Ville.

³ Une enseigne était au plus de 600 hommes. Cf. Fr. DE RABUTIN, *Commentaires*, liv. II.

⁴ Coligny écrit à ce propos au maréchal de Brissac (de Ligny-en-Barrois, 3 avril) : — Monseigneur le connétable s'en doit aller jusqu'à Metz, où l'on n'a point encore entendu

avait deux régiments, qui est dix enseignes par régiment ; le comte Recroc [Reckrod] en avait autant ; un autre capitaine allemand nommé Chartel [Schertel] avait de trois à quatre mille lansquenets ; toutes lesquelles compagnies faisaient le nombre de quinze à seize mille hommes. Quant à la gendarmerie et cavalerie, y pouvait y avoir quinze cents hommes d'armes, avec leur suite d'archers, deux mille cheveu-légers et autant d'arquebusiers à cheval¹, desquels était général M. le comte d'Aumale. Tout lequel nombre de gens de pied et de cheval, après que les munitions et victuailles furent assemblées², fut conduit et adressé devers Toul, première ville neutre à l'entrée de la Lorraine³. — L'organisation de cette armée, une des plus belles que jamais prince chrestien mit ensemble⁴, était surtout l'œuvre du duc de Guise, dont on put apprécier alors l'esprit d'ordre, la science des détails et le talent administratif⁵ et c'était à sa formation qu'avaient surtout servi les levées de troupes signalées par les envoyés anglais et que l'on croyait d'abord destinées à l'Italie. Sa principale force, dit M. Delaborde, résidait dans un corps de 10.000 hommes de pied commandés par Coligny ; mais c'est encore là une assertion toute gratuite. On doit se rappeler dans quel mépris restait tenue l'infanterie au seizième siècle, et le mot de Mme de la Roche-sur-Yon à Condé sur ces pieds puants de gens de pied, que rapporte Brantôme. Le noyau de l'armée du Rhin était formé par les compagnies d'ordonnance, dont le commandement était tenu à honneur même par des princes. C'était la cavalerie bardée de fer qui avait chargé à Fornoue et de son choc formidable culbuté l'armée vénitienne. Les hommes d'armes y étaient tous gentilshommes et le seul fait d'admission dans une de ces compagnies conférait la noblesse. Chacune comprenait de vingt-cinq à cent hommes accompagnés de deux archers et d'un

qu'il ait été mis autres gens dedans qu'à l'accoutumée. Si ainsi est, on en espère avoir bon compte. L'état auquel nous sommes maintenant acheminés est tel que je fais compte d'avoir dedans cinq ou six jours trente ou quarante enseignes. Nous avons aussi déjà environ douze cents cheveu-légers d'assemblés. La gendarmerie marche en la plus grande diligence qu'il est possible, et au regard de l'artillerie, elle marche avec nous qui donnons l'ordre que nous pouvons de parvenir plus tôt que d'être passés... Nous avons aussi déjà douze ou treize mille Allemands déjà venus, qui est tout ce que nous en attendons pour cette heure... (Bibl. nat., mss. U.20461, f° 135.) — Nous donnerons fort peu de la correspondance de Coligny, précieuse pour le temps sans doute, mais qui n'est guère, comme celle de ses frères, qu'amphigouri et verbiage. C'est probablement la seule raison pour laquelle les protestants ne l'ont pas publiée, lacune quand même regrettable, car les historiens la citent diversement selon leur inclination. Un projet de cette publication fut cependant présenté autrefois à la Commission des Sociétés savantes, mais ajourné et enfin oublié dans le déluge des volumes relatifs à la période révolutionnaire.

¹ Ce fut le duc de Guise qui introduisit dans les urinées l'arquebusier à cheval ; Brantôme indique de même que l'usage du mousquet parmi les troupes doit être attribué au duc d'Albe, au montent de la révolte des Gueux.

² A Vitry.

³ Fr DE RABUTIN, *Commentaire des guerres de la Gaule-Belgique*, liv. II.

⁴ Fr. DE RABUTIN, *Commentaires*.

⁵ M. de Guise, écrivit plus tard Montluc, était un des plus vigilants et diligents lieutenants du Roi qui aient été de notre temps, au reste si plein de jugement à savoir prendre son parti qu'après son opinion il ne fallait pas penser en trouver une meilleure. C'était un prime si sage, si familier et si courtois qu'il n'y avait homme en son armée qui ne se fût volontiers mis à tout hasard pour son commandement. Et capitaine de troupes beaucoup plus que chef d'armée, il ajoute en manière de reproche que ses dépêches l'amusaient un peu trop, car il voulait écrire presque toutes choses de sa main et ne s'en voulait fier à secrétaire qu'il eut, tant il craignait d'être trompé. *Commentaires*, liv. IV.

couillier ; ils étaient montés sur gros roussins ou coursiers du royaume, turcs et chevaux d'Espagne, avec les barbes peintes des couleurs des sayes que portaient les capitaines, armés du haut de la tête jusques au bout du pied avec les hautes pièces et plastrons, la lance, l'épée, l'estoc, le coutelas ou la masse... et sur tous paraissaient les chefs et d'autres grands seigneurs aux harnois dorés et gravés, les chevaux armés et caparaçonnés de bardes et lames d'acier légères et riches ou de mailles fortes et déliées, couvertes de velours, draps d'or et d'argent, orfavrées et broderies en sumptuosité indicible¹. C'est en effet l'époque où l'armurerie de combat et de joute atteint sa plus grande splendeur. Elle devient une œuvre d'art aussi bien qu'un armement défensif. Les armes à feu n'ont pas encore assez de puissance pour la rendre inutile et il suffit de se rappeler les armures merveilleuses du Musée d'artillerie, de la porte de Hal à Bruxelles, de l'Armeria Real de Madrid, l'armure de Henri II au Louvre pour imaginer ce que pouvait être la beauté, la richesse, le pittoresque et la couleur de ces armées de la Renaissance, des guerres d'Italie, des expéditions de Charles-Quint. C'est la fin de la chevalerie. La guerre moderne ne commence qu'avec le mousquet, avec le fusil et la baïonnette. L'avantage est encore à l'homme armé de fer, au cheval couvert de fer, tour vivante dont la masse est irrésistible au galop de charge. — Mais ce n'était pas toute la cavalerie du temps. Les archers, armés à la légère, portaient la demi-lance, le pistolet à l'arçon de la selle, l'épée ou le coutelas, et étaient montés sur cavallins et chevaux de légère taille. Les chevaux-légers avaient des corselets, brassais ou bourguignottes, la demi-lance ou le pistolet ou le coutelas et étaient montés sur cavallins, doubles courtaux ou chevaux de taille légère et vistes². Les arquebusiers à cheval étaient couverts de jacques et manches de maille ou cuirassines avec la bourguignotte et le morion et portaient l'arquebuse longue de trois pieds à l'arçon de la selle. L'infanterie enfin, les vieilles enseignes de Piémont, Champagne et Boulogne, était armée de corselets, avec les bourguignottes à bavières, brassais, gantelets et tassettes jusques au genouil, portant long bois et la plupart le pistolet à la ceinture ; les arquebusiers armés de jacques et manches de maille, avec les morions, l'arquebuse ou scopette luisante, polie et légère, les fourniments fort exquis et braves³. — Toute cette masse d'hommes, avec les pionniers ou gastadours, les goujats, les valets et les femmes⁴ ayant débordé sur la Lorraine, Toul et Verdun ouvrirent leurs

¹ F. DE RABUTIN, *Commentaires*.

² Fr. DE RABUTIN, *Commentaires*. — Au dire de Brantôme, la cavalerie légère avait, fait son apparition dans les armées françaises avec les Albanais de Louis XII ; les Vénitiens appelaient les leurs estradiots, qui nous donnèrent de la fatigue à Fornoue — ou *corvats* (croates) à cause de leur nation. Les Espagnols eurent de même les *genetaires* (de genet, petit cheval de montagne). *Hommes illustres*, édit. Buchon, t. I, p. 213.

³ F. DE RABUTIN. — Les seigneurs et généraux d'Allemagne, rapporte encore Brantôme, marchaient avec tambourins, robecs et cymballes et ainsi fit le baron Dosnes (de Dhona ?). Mais ce brave grand M. de Guise les lui cassa et en fit taire le son à sa grande honte. Sous Charles IX, Antoine de Bourbon en usa de même et quand il marchait à la guerre les avait toujours sonnante devant lui.

⁴ La présence des femmes dans les armées du seizième siècle est attestée par nombre d'historiens et il y a là un des plus curieux chapitres de l'histoire des mœurs à l'époque. C'étaient elles qui portaient le butin, fouillaient les maisons dans les villes prises, pourvoyaient au campement et à la nourriture des hommes. Parfois, elles prenaient part au combat ; on les vit saisir des maraudeurs et les pousser devant elles à coups de bâton. Souvent elles se trouvaient enrichies par une heureuse aventure de guerre, et se retiraient ou se mariaient. Dans la déroute, elles étaient presque toujours sacrifiées. — Quand le duc d'Albe, en 1567, traversa l'est de la France pour aller réduire les villes de

portes ; Metz fit quelque semblant de résistance, mais Tavannes s'empara d'une porte par surprise et les bourgeois, comprenant qu'il valait mieux laisser de bon gré pénétrer le Roi que subir le pillage, livrèrent les clefs. Henri II entra par la porte Serpenoise les clairons et trompettes sonnante, avec les blasons et armoiries de France, les hérauts d'armes vêtus de leurs cottes de velours cramoyisé azuré, semées de fleurs de lys, les deux cents Suisses marchant en bataille les premiers, suivis des cardinaux de Lorraine, de Châtillon et de Lenoncourt, du connétable portant l'épée nue devant Sa Majesté, à l'entour de laquelle étaient les princes et grands seigneurs presque de tout son royaume, en une magnificence et pompe inestimable. — Mais l'occupation des Trois-Evêchés, conseillée par le prince de Simmern et le comte de Nassau, chefs de l'ambassade germanique avec laquelle Henri II avait traité, devait être à peu près tout le résultat de cette campagne. L'armée prit, en avant de Metz, un petit fort appelé Roc-de-Mars, — Rodemack — et entra en Alsace. Là, les difficultés commencèrent, et les désordres et pilleries. Les soldats de pied ayant toujours les armes sur le dos, marchaient en bataille avec la chaleur et la poussière, qui les grevait et altérait grandement. Quand ils arrivaient dans leurs quartiers, ils ne trouvaient que la place vide, sans vivres et sans moyen d'en recouvrer promptement ; ainsi altérés avec une chaleur véhémence, buvaient des eaux froides, à raison de quoi tombaient en grandes maladies, pleurésies et fièvres, dont en mourait grand nombre. Strasbourg, que le connétable pensait réduire aussi aisément que Metz, disant avec sa vantardise habituelle qu'il entrerait dedans comme dans du beurre, ne voulut rien entendre et les premiers qui se présentèrent devant ses murailles furent reçus à coups de canon ; les villes refusaient même des vivres. Le Français, dit Vieilleville¹, qui avait montré son insolence au premier logis effraya si bien tout le reste que nous ne trouvâmes depuis un seul homme à qui parler. Il fallait faire cinq ou six lieues pour aller au fourrage ou aux vivres, mais avec bonne escorte, car dix hommes n'en revenaient pas. A Saverne furent faites grandes exécutions par les prévôts et ministres de justice d'aucuns soldats qui détroussaient les munitions, pillaient et ramenaient des villages plusieurs meubles, comme linge, habits, vaisselle, bétail et chevaux et ce que pouvaient rencontrer. — Malgré les ordonnances de Coligny, ordres, polices et loix, et les soldats mal réglés et mal faisans qu'on voyait pendus aux branches des arbres plus que d'oiseaux, personne ainsi ne voulait rentrer les mains vides. Le Roi, venu soi-disant pour la délivrance des villes impériales, allait voir se soulever tout le pays. Les princes allemands, irrités par la prise de Metz, changeaient de sentiment et ne pensaient plus qu'à s'unir à Charles-Quint pour repousser l'invasion étrangère. Henri II dut se replier sur le Luxembourg pour garantir sa frontière que venaient ravager les troupes de Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur et gouvernante des Pays-Bas. Il prit Damvillers et Montmédy, qu'il voulait réunir au royaume et dont il interdit le pillage, laissant toutefois, pour la première de ces villes les biens et meubles à M. de Chastillon, réservé l'artillerie. Mais, à la capitulation d'Yvoy (23 juin) que le comte de Mansfeld, mal secondé par la garnison, fut obligé de rendre, les bandes de lansquenets se révoltèrent, et malgré le connétable qui y avait fait entrer sa

Belgique, son armée, la mieux disciplinée du siècle, traînait avec elle quatre cents courtisanes à cheval, belles et braves comme princesses, et huit cents à pied, bien en point aussi. Jean de Horn écrivait à Philippe II qu'il avait deux mille putains à sa suite. — BRANTÔME ; GACHARD, Correspondance de Philippe II. Cf. FORNERON, *les Ducs de Guise*, t. I, p. 121.

¹ VIELLEVILLE, *Mémoires*, liv. IV, chap. XVII.

compagnie d'ordonnance ainsi que celle de son fils, saccagèrent la malheureuse ville, tant que pour contenter à leur tour les bandes françaises, on dut leur abandonner Chimay qui avait été pris d'assaut. Ils entrèrent à la foule là dedans, écrit François de Rabutin, et la saccagèrent de tout ce qu'ils purent ravir ; et dedans la voûte d'une des tours du château où l'on avait retiré les poudres à canon, furent brûlés et rôtis plus de cent ou six-vingts soldats français, qui eux-mêmes avaient mis le feu¹.

Le Roi, d'ailleurs, dut rompre son camp dès la fin de juillet, tant par les grandes maladies qui y survenaient, causées par les chaleurs, que par l'abondance des pluies qui commençaient déjà à tomber. Mais aux approches de l'hiver, il dut rappeler les troupes. Charles-Quint avait rassemblé tout le contingent des princes et des villes du Saint-Empire, fait des levées en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas et se trouvait à la tête de 120.000 hommes, chiffre énorme pour l'époque, prêt à se jeter sur Metz que, dès le mois d'août, le duc de Guise s'était chargé de défendre. Retardé par la lenteur des Allemands, les longues distances, les difficultés de la concentration, l'Empereur ne put investir que le 19 octobre la ville où s'étaient jetés les quatre princes de Bourbon, Enghien, Condé, le prince de La Roche-sur-Yon et le vidame de Chartres ; deux frères de François de Lorraine, le grand prieur et le marquis d'Elbeuf ; deux des fils de Montmorency ; le duc de Castro, Nemours, La Rochefoucauld, Martigues et autres gentilshommes qui vinrent pour leur plaisir. Guise avait eu le temps d'approvisionner et de fortifier la ville et elle pouvait résister à l'immense armée impériale. — Quelques auteurs, dont le parti ne fait point doute, ont cru devoir regretter que pour la défendre, on n'ait pas choisi leur héros, M. de Châtillon² ; mais il n'est pas très sûr que Coligny ait eu alors le même bonheur et déployé le même génie que son rival, et les faits parlèrent assez éloquemment pour que nul des contemporains n'ait regretté la décision de Henri II. Aucun document n'indique du reste que Gaspard de Châtillon ait même fait entendre qu'il en prendrait la charge et le Roi ne dissimula pas au duc de Guise qu'il lui accordait un périlleux honneur. — Coligny, toujours est-il, dut envoyer à Metz une partie de son infanterie et accompagna le connétable qui commandait en Lorraine une armée d'observation. Il s'agissait de surveiller le marquis Albert de Brandebourg, qui s'était séparé des princes allemands lorsqu'ils avaient traité avec l'Empereur et ne songeait qu'à mettre les villes à contribution, à enrichir ses soldats faméliques, à vendre au plus haut prix son alliance trompeuse ; au demeurant assez triste personnage, rapace, haineux et médiocre, condottière barbare dont l'amitié eût été pire que la défection. Il avait commencé par se dire l'allié de la France et avait rançonné Nuremberg. Les richesses des électeurs ecclésiastiques l'attirèrent sur le Rhin et il pilla Spire et Trèves. Des juifs emportaient sur des chariots, dans ses provinces incultes, le butin amassé par ses bandes. Albert, traînant derrière lui de 15 à 18.000 hommes d'infanterie formant soixante-deux

¹ F. DE RABUTIN, *Commentaires* ; VIEILLEVILLE, *Mémoires*.

² M. DELABORDE, toujours utile à consulter, écrit à ce propos : A qui allait appartenir l'honneur de défendre Metz ? Était-ce à Coligny, trop modeste sans doute pour le revendiquer, quoique ses antécédents l'en rendissent complètement digne, mais sur qui du moins le connétable pouvait, à très juste titre, faire porter le choix du Roi. Guise le craignit ; et d'autant plus empressé à mettre en avant sa propre personnalité que celle de Coligny se contenait comme toujours dans les limites d'une réserve absolue, il sollicita et obtint la mission de soutenir à Metz le choc de l'armée impériale. (*Gaspard de Coligny*, t. I, p. 168.) — Ainsi, par la glorieuse défense de Metz, le duc de Guise a usurpé la gloire de M. de Châtillon.

enseignes, huit escadrons de deux cents chevaux et 3 pièces d'artillerie, dépouillant les églises et les villages, approcha lentement de Metz¹. Mais le duc de Guise, méfiant, lui refusa des vivres aussi bien que l'entrée de la ville. Il était à Pont-à-Mousson lorsque Coligny fut chargé de négocier avec lui², offrant de la part de Henri II 150.000 écus pour le satisfaire et en paiement des mois de septembre et octobre, et si le Roi ne voulait continuer à s'en servir, 50.000 écus pour sa retraite. Le marquis, avec un maintien d'homme austère, dépité et mal content, en demanda 300.000, et autant pour se retirer. Coligny proposa 100.000 écus à condition qu'il entrerait aux Pays-Bas, ainsi qu'il avait toujours dit qu'il en avait la volonté et de faire le pire qu'il pourrait à l'Empereur. Il accepta, puis demanda encore autre chose, déclarant qu'il ne partirait pas avant de connaître la réponse du Roi. — Le connétable continua bientôt ces négociations et après d'assez longues controverses, Albert de Brandebourg se remit en route, surveillé par le duc d'Aumale, frère de François de Guise, avec deux cents hommes d'armes environ et quinze cents cheveau-légers. Il alla jusqu'à Toul, abîmant tout sur son passage, puis sollicité par le duc d'Albe qui le pressait de se joindre à Charles-Quint ; effrayé par les préparatifs formidables de l'Empereur harcelé des paysans qui **assommaient comme pourceaux** tous ceux des siens qui s'écartaient pour la maraude, revint sur Saint-Nicolas et, près du Port Saint-Vincent, attaqua la cavalerie du duc d'Aumale, **en bataille sur le haut d'une montagne appelée la Croix du Moustier** et l'ayant dispersée et battue le fit prisonnier lui-même (28 octobre)³. Il gagna ensuite le camp impérial devant Metz dont venait de commencer l'investissement.

La résistance du duc de Guise contre toute l'Allemagne et une partie de l'Europe fut d'ailleurs admirable. Il avait commencé par affamer l'ennemi, fait rentrer les blés et fourrages, détruire jusqu'aux moulins, abattre les faubourgs avec leurs églises et monastères, pour dégager les abords de la place, et démanteler le fort de Rodemarck, trop éloigné pour être utilement défendu ; on avait élargi les fossés, refait en partie les remparts sous l'habile direction de Pietro Strozzi, de Camillo Mariani et du sieur de Saint-Remy, l'ingénieur militaire le plus renommé du temps, et le duc lui-même avait porté la hotte **avec les princes et seigneurs qu'il avait en sa compagnie**. Ce général de trente ans, fui n'avait été jusqu'alors qu'un favori du Roi, un courtisan comblé de richesses et d'honneurs, allait se révéler le premier homme de guerre du royaume. Metz avait des vivres pour dix mois, alors que tout le pays environnant, saccagé par Albert de Brandebourg, n'était plus qu'un désert où les Impériaux ne trouvèrent ni provisions, ni arbres, ni abris. — Dès les premiers jours, François de Lorraine avait enthousiasmé la population et les soldats. **Il avait deux qualités rares en France, écrit l'ambassadeur Michieli, le sang-froid et le sentiment de sa valeur, sans vanité ni orgueil.** Il était partout, à toute heure, **disant qu'il dormirait quand Charles-Quint aurait renoncé à prendre la ville.** Il prodiguait sa propre fortune, celle de son frère le cardinal pour l'approvisionnement, la mettre en état de défense, rassembler des munitions, arquebuses, canons, poudres. Forcé d'abattre l'abbaye de Saint-

¹ F. DE RABUTIN, TAVANNES ; ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XI.

² Lettre de Coligny au duc de Guise, octobre 1552. (Bibl. nat., mss. coll. Clérambault, vol. 346, f° 565-573.)

³ Le duc d'Aumale fut mis à rançon pour 70.000 écus d'or que paya Henri II après la levée du siège. **Il faut faire décamper cet ivrogne, dit François de Lorraine, lorsque le marquis resta à la traîne avec ses bandes après la retraite des troupes impériales ; il a traité plus rudement mon frère d'Aumale que s'il eût été Turc ou Barbare, jusqu'à lui faire porter sa chemise trente-six jours.** VIEILLEVILLE, TAVANNES.

Arnould, hors les murs, où reposaient les ducs de Lorraine et de Metz, les corps de Louis le Débonnaire, de la reine Hildegarde, de l'archevêque Drogo et autres princes de la famille de Charlemagne dont il s'enorgueillissait de descendre, il avait d'abord ordonné une procession expiatoire qu'il suivit tête nue, la torche au poing, et ramené ces restes illustres au couvent des Frères-Prêcheurs, dans la cité. Il avait fait sortir toutes les bouches inutiles, [laissant emporter aux exilés ce qu'ils avaient de plus précieux et s'engageant à leur tenir compte après le siège de ce qu'ils auraient laissé sous la garantie inviolable d'un inventaire et de sa parole.](#) — Alors il écrivit au Roi que Metz serait sauvé et qu'il en pouvait répondre.

Charles-Quint, qui avait passé deux mois à réunir ses troupes italiennes, espagnoles, autrichiennes, flamandes, ses lansquenets et ses reîtres, commandés par le duc d'Albe, le marquis de Marignan et le marquis de Brabançon, favori de Marie de Hongrie, arrivait malgré l'avis de ses généraux au commencement de la mauvaise saison, — au début d'un hiver qui devait être terrible. Dès qu'ils parurent, les Impériaux risquèrent une attaque à la porte des Allemands sur la haute Seille, mais furent si vivement rabroués par le sieur de Strozzi qu'ils laissèrent 200 hommes sur la place. Ils durent se résigner à faire un siège en règle, établir des batteries, des mines ; la canonnade était si violente qu'on l'entendait parfois à Strasbourg et au delà du Rhin. Les remparts et les tours s'émiettaient, croulaient sous les boulets, mais derrière s'en élevaient d'autres ; tous les jours, c'étaient des sorties, des escarmouches où les assaillants [avaient du pire](#), des convois enlevés et menés dans la ville ; beaucoup désertaient le camp de l'Empereur, surtout des Italiens, et venaient prendre du service dans l'armée de Henri II, dont les détachements tirés des troupes du duc de Nevers parcouraient la Lorraine, interceptaient les vivres. [Les garnisons de Verdun et de Toul arrêtaient les provisions, les renforts ; enlevaient les soldats affamés qui s'écartaient du camp, tenant comme enfermée dans la boue et la neige cette masse confuse d'hommes venus de toutes les nations, qui s'épuisaient devant ces murailles à demi détruites par l'artillerie et auxquelles ils n'osaient même pas donner l'assaut](#)¹. Lorsque, le 28 novembre, la tour d'Enfer s'abattit avec un pan énorme du rempart, laissant une ouverture de trois cents pas de large, ce fut au dehors une huée de triomphe ; mais la poussière tombée, on aperçut les enseignes et cornettes de la garnison plantées sur un nouveau mur, déjà haut de 8 pieds au-dessus de la brèche et l'attaque projetée fut encore remise ; pour remplir les vides, on mit des sacs de terre ; les femmes roulaient jusqu'aux bastions des balles de laine ; un soldat nommé Montilly eut même l'audace de descendre par la brèche et la remonter à la vue des Allemands ; il les salua du chapeau, la plume jusqu'à terre et leur cria : [Messieurs ! la brèche est praticable.](#) — Le 7 décembre, enfin, l'assaut parut si certain que le duc de Guise se prépara, vint aux courtines, prêt à soutenir le choc décisif, et l'épée nue parla à ses compagnons de veilles et de gloire, les exhortant à bien se battre, et au moins à bien mourir. — [Je vous demande](#), leur dit-il, [d'être aujourd'hui ce que vous avez été depuis cinq mois, — dignes de vous-mêmes !](#) — Et touchant sa poitrine : [Je vous demande de suivre la croix de Guise partout où elle vous](#)

¹ Ces expéditions continu elles au cours de l'hiver étaient du reste aussi pénibles pour les troupes françaises que pour l'armée de Charles-Quint qu'elles inquiétaient : [Le plus souvent nous montions à cheval sur la minuit](#), raconte Fr. de Rabutin, [endurant les gelées et le froid si âpre qu'aucuns de nos compagnons en ont eu depuis divers membres endormis, et les autres morts et perdus de la peine et tourment insupportable qu'ils avaient eu, ayant continuellement les neiges jusque au ventre des chevaux.](#)

conduira ! — Les colonnes d'assaut étaient en marche, mais la couardise des Allemands, vingt fois battus et reconduits à coups de piques¹, était telle que devant l'attitude décidée des défenseurs, au dernier moment elles refusèrent d'approcher. Charles-Quint, au camp depuis le 20 novembre pour hâter le siège, hurlait de rage. Goutteux, impotent, il s'était fait porter devant la brèche et criait : — Comment, plaies de Dieu ! n'entre-t-on point là dedans ? La brèche est faite ! Elle est si grande et si à fleur de fossé ! Vertu de Dieu, à quoi tient-il ? — Le duc d'Albe répondit que Guise avait élevé un autre rempart garni d'un miliasse d'artifices de feu et que l'armée allait s'y perdre. — Mort-Dieu ! fit l'Empereur, que ne l'avez-vous fait essayer ! Vous arrêtez-vous à tout ce que l'on vous rapporte ? — Le duc dut lui représenter qu'il y avait là plus de dix mille braves hommes, soixante ou quatre-vingts grands seigneurs et neuf ou dix princes du sang royal de France et qu'on n'en aurait pas aisément raison. Alors, Charles-Quint, outré de colère, s'écria : — Ha ! je renie Dieu ! je vois bien que je n'ai plus d'hommes ; il me faut dire adieu à l'Empire, à toutes mes entreprises et au monde, et me confiner en quelque monastère ; car je suis vendu et trahi, et par le mort-Dieu, devant trois ans je me rendrai cordelier². — On l'emporta ; on continua de canonner la ville dont quelques tours furent encore abattues, mais sans rien y faire davantage.

Cependant, en Picardie, les Impériaux, commandés par Antoine de Croy pour Marie de Hongrie, avaient brûlé Noyon, Nesle, Chauny, Roye et Folembray, une magnifique maison que le feu roi François avait fait édifier pour le plaisir de la chasse, et de sept cents à huit cents villages, lesquels pour la plupart étaient du patrimoine de M. le duc de Vendôme. En même temps que le siège de Metz, Henri II avait appris la prise d'Hesdin, puis quelques jours après la mort du vieil amiral d'Annebant³ (2 novembre 1552), qu'il avait chargé de défendre La Fère. Rassuré du côté de la Lorraine, le Roi fit appeler à Châlons, où il s'était rendu, Gaspard de Coligny, et après un long entretien lui remit l'état d'amiral de France et-Bretagne, tout en le laissant colonel général non seulement des bandes en marche, mais de tous les gens de pied qui étaient et seraient cy-après deçà et delà les monts et en attendant le retour de d'Andelot, auquel cette charge devait être transmise⁴. Il le nomma de plus son lieutenant pour ramener l'armée de

¹ Un sergent de bande, accompagné de cinq ou six soldats seulement, avec sa hallebarde avait chassé et contraint d'abandonner leurs tranchées à plus de trois cents hommes ennemis. Quelques autres osèrent aller enclouer leur artillerie et tuer les canonniers sur leurs pièces. Deux ou trois fois le jour, la cavalerie sortait, mettant en tel désordre les ennemis qu'aucuns des gentilshommes les plus hasardeux allaient rompre leurs bois et donner des coups d'épée jusques dedans les tentes et en couper les cordages. Fr. DE RABUTIN, *Commentaires*.

² VIEILLEVILLE, F. DE RABUTIN ; SALIGNAC, *le Siège de Metz*. — Il faut toutefois un peu se méfier de ce que raconte Vincent Carloix, auteur des mémoires sur Vieilleville, des exclamations de Charles-Quint, d'après une lettre du duc d'Albe à don Alphonse d'Albolanegua, qui aurait été trouvée à Pont-à-Mousson après la prise de la ville. Il n'y a pas là le récit d'un témoin. mais plutôt de la littérature. — Sur le siège de Metz, une étude consciencieuse au point de vue militaire a été publiée par le colonel Fabre dans *l'Investigateur*, journal de la Société des études historiques, 1877.

³ Claude d'Annebant, baron de Retz et de la Hunandaye, maréchal de France en 1538, amiral en 1543.

⁴ Lettres patentes du Roi, des 11 et 25 novembre 1552 ; DU BOUCHET, *op. cit.*, 468-472. Il n'est pas inutile de faire remarquer cependant que le Roi avait d'abord offert la charge d'amiral au maréchal de Saint-André, qui la refusa sur le conseil de Vieilleville. Le connétable se hâta d'en faire bénéficier son neveu. — *Mémoires*, liv. V, chap. XXVII.

Lorraine en Picardie et reprendre Hesdin, ne laissant à M. de Nevers, gouverneur de Champagne, pour inquiéter l'Empereur, que les garnisons environnantes¹. — D'accord avec le duc de Vendôme, Coligny reprit en effet Hesdin après deux jours de siège (19 décembre)² et ce succès acheva de décourager Charles-Quint qui craignit un retour de l'armée royale sur Metz et décampa le 26 décembre laissant des ordres pour la retraite de ses troupes par Thionville et Trèves. Il abandonnait 30.000 cadavres dans les boues glacées et les fondrières de la campagne lorraine³. Le dernier à partir, paraît-il, fut le marquis de Brandebourg ; mais le duc de Guise le chassa d'une volée de quatre coulevrines, et ses gens étaient si combattus de faim, froid et toute misère que les Français, émus de grand pitié, n'en tenaient nul compte ; ils leur livraient passage et les laissaient aller⁴. — L'aspect du camp impérial était d'ailleurs épouvantable ; tant d'hommes morts, dit Bernard de Salignac, de quelque côté qu'on regardât, beaucoup à qui ne restait qu'un peu de vie, et une infinité de malades qu'on oyait plaindre dans les loges ; en chacun quartier, cimetières grands et fraîchement labourés, les chemins couverts de chevaux morts ; les tentes, les armes et autres meubles abandonnés, et généralement une si grande misère en tout qu'elle émut de compassion ceux même qui leur étaient justement ennemis. — Nous trouvâmes, dit de même Vieilleville, qui arriva à Metz avant le départ du marquis de Brandebourg et traversa ce charnier, des soldats par grands troupeaux, malades à la mort, qui étaient renversés dans la boue ; de pauvres gens assis sur de grosses pierres, ayant les jambes dans la fange, gelés jusqu'aux genoux, qu'ils ne pouvaient ravoïr, criant miséricorde et nous priant de les achever de tuer ; il en fut tiré plus de trois cents de cette horrible misère, mais à la plupart il fallut couper les jambes car elles étaient mortes et gelées. M. de Guise envoya assembler les malades, ordonnant une charitable aumône pour les nourrir et guérir, leur administrant toutes nécessités et tels soulagements que pauvres malades étrangers ont besoin, et sépulture à ceux qui étaient trépassés. Les plus valides furent emmenés par bateaux à Thionville et remis au duc d'Albe. — Guise quitta Metz le 24 janvier. Il avait tenu parole et pouvait revenir⁵. Lorsqu'il reparut à la cour, Henri II l'embrassa à plusieurs reprises et lui dit : Vous avez vengé le règne de mon père et honoré le mien⁶.

¹ F. DE RABUTIN ; BELLEFOREST, *Annales*, t. II, f° 1552.

² La garnison capitula ; les troupes sortirent vies et bagues sauvées, leurs enseignes ployées, avec deux moyennes pièces d'artillerie à leur queue, sans rien ôter ni transporter autre chose de ce qu'avaient trouvé là dedans. F. DE RABUTIN.

³ Peut-être davantage, car le duc de Guise écrit le 9 janvier au connétable : De soixante mille hommes que l'Empereur avait amenés, il n'en ramène pas douze mille sains. (*Mém.-journaux*, édit. Michaud, p. 154.)

⁴ F. DE RABUTIN.

⁵ Avant de partir, il fit solennellement brûler tous les livres luthériens qui furent découverts dans la ville, en déclarant que le Roi ne tolérerait pas l'hérésie dans son royaume, — petit fait, en somme, mais assez significatif pour les huguenots et que les libres-penseurs lui reprochent encore comme un acte hautain d'intolérance, indiquant bien le parti que dans la suite il allait prendre.

⁶ Les plus heureuses de la levée du siège furent sans doute les femmes de Metz, qui avaient été si longtemps à la merci de la garnison. Plusieurs avaient été dérobées et cachées comme prisonnières en chambre. Un seul bourgeois s'était vu enlever sa femme, sa sœur et celle de sa femme, toutes trois fort belles personnes, de vingt-cinq ans seulement la plus âgée. Vieilleville, nommé gouverneur de la place, fit occuper la maison d'un capitaine qui retenait la femme d'un notaire nommé Lecoq, laquelle fut mise dehors par une petite porte et se sauva de vitesse chez son mari. On ne voyait que femmes et

Enivré par la victoire de Metz, le Roi ne songea plus, du reste, qu'à oublier les fatigues et les préoccupations de la guerre dont on ne parla plus durant tout le reste de cet hiver, dit F. de Rabutin, sinon par murmures et conjectures. Après son expédition de Picardie, Coligny était revenu pour se présenter devant le Parlement de Paris en qualité d'amiral de France (12 janvier), et selon le désir exprimé par Henri II et comme gouverneur de l'Ile-de-France, on l'autorisa à garder son épée entrant au Palais, prêtant le serment ou assis à l'audience¹. A la Cour, on ne faisait mention que de festins et triomphes, de toutes sortes de jeux et passe-temps ; même en ces jours furent célébrées à Paris les fêtes et noces du seigneur Horace de Farnèse, duc de Castro, et de Mlle Diane, fille naturelle du Roi, avec une somptueuse magnificence. On prévoyait même si peu un retour offensif de l'Empereur et Henri II mettait si peu de hâte à réunir des troupes que Coligny écrivait de Fontainebleau, encore le 3 juin 1553, au maréchal de Brissac : — Je suis maintenant en cette Cour, et attendant d'être dépêché pour aller en Picardie, où le Roi commence à assembler ses forces ; combien que, à ce que je puis voir, il n'y en aura si grand nombre ensemble de tout ce mois que ma présence y soit nécessaire. Je crois que vous n'êtes à savoir les nouvelles qui ont été semées de la mort ou grande et extrême maladie de l'Empereur ; et encore aujourd'hui m'a parlé un qui en vient et m'a dit qu'il partit de Bruxelles depuis quinze jours en ça et que lors on voyait les plus grands personnages de cette Cour-là faire bien mauvaise chère, qui sont plusieurs conjectures de divers endroits qui viennent se confirmer, et pour le moins le dit Empereur est très mal de sa personne, dont nous ne pouvons être plus guère de temps en doute². — Mais Charles-Quint, que l'on croyait moribond, troubla bientôt cette imprévoyante quiétude. Il avait mis debout une nouvelle armée qui envahit l'Artois au commencement de juin. La première place assiégée fut

filles par les rues, qui se retiraient à course chez leurs pères et maris... et vingt-deux religieuses de bonne part et d'ancienne noblesse que les grands de l'armée avaient enlevées de Saint-Pierre, de Sainte-Glocine, des Pucelles, Sœurs Collettes et de Sainte-Claire, et puis données, se retirant en France, à leurs favoris, se sauvèrent quant et quant par cette émeute, et se vinrent rendre contre toute espérance en leurs monastères et couvents. — VIELLEVILLE, *Mémoires*, liv. VI, chap. V.

¹ Extrait des registres du Parlement, 10 janvier. DU BOUCHET, *Preuves*. — Le récit de la réception de Coligny est donné par Pasquier dans ses Recherches sur la France. Cf. DU BOUCHET, *ibid.* — On ne trouve aucune mention de la charge d'amiral, dit le P. Daniel, avant Charles IV, qui en pourvut Pierre le Megue ou Miego, en 1327. Les anciennes provinces maritimes avaient d'ailleurs conservé des amirautés particulières ; celle de Guyenne s'étendait de la rivière d'Andaye jusqu'au raz de Saint-Mahé ; celle de Bretagne, du raz de Saint-Mahé au Mont-Saint-Michel, et celle de Normandie et Picardie, qui était dite l'Amirauté de France, se prenait depuis le Mont-Saint-Michel jusqu'au pas de Calais. La Provence avait aussi son amirauté, depuis la rivière de Gênes jusqu'au Roussillon. Mais les Rois, au moins depuis François Ter, pour donner en temps de guerre toute autorité à l'amiral de France, le déclaraient toujours leur lieutenant général sur la mer ; il avait par ce titre le droit de commandement général sur la flotte. La charge fut supprimée en 1627 par Louis XIII et rétablie en 1669 par Louis XIV en faveur du comte de Vermandois. — L'amiral de France avait le droit de prendre le dixième de toutes les prises faites à l'ennemi et le droit de bris ; d'après une ordonnance de 1543, il contribuait à l'armement et devait fournir une livre de poudre par tonneau de jauge, un pavois et une lance à feu pour trois tonneaux. (*Histoire de la milice française.*) — L'amiral avait sa juridiction à la Table de marbre du palais, à Paris, et portait, pour marque de sa dignité, deux ancrs passés en sautoir derrière l'écu de ses armes. Moréri nomme des amiraux depuis 1270.

² Bibl. nat., mss. fr. 20461, f° 132.

Thérouanne, ancienne capitale de la Morinie, qui avait subi maintes fois déjà les atrocités de la guerre, brûlée en 1343 et en 1347 par les Flamands ; prise et reprise par les Anglais et les Français ; démantelée en 1513 et rétablie en 1517 par François Ier. Le Roi y envoya le sieur d'Esse avec 100 hommes d'armes, deux escadrons de cavalerie légère et deux compagnies d'infanterie. Mais la place était mal pourvue, la garnison trop réduite pour tenir contre une armée sans le secours du dehors. D'Esse fut tué sur le rempart, Thérouanne emportée d'assaut au moment d'entrer en composition (20 juin), pillée, saccagée, incendiée, la garnison et les habitants massacrés, hommes, femmes, enfants, sauf les rares qui purent donner rançon ; et sur les ordres de Charles-Quint qui avait à venger le désastre de Metz, entièrement détruite, rasée, démolie, maisons et églises, pierre à pierre, si bien que cent ans plus tard on savait à peine la place où elle avait été¹. Deux mille pionniers travaillèrent à cette œuvre de barbarie, qui demanda quinze jours. — Hesdin, pris le 18 juillet, et que défendait le maréchal de la Marck, duc de Bouillon, eut le même sort, et c'est là que se fit tuer sur la brèche d'un coup d'arquebuse le duc de Castro, Horace Farnèse, qui venait d'épouser Diane de France, la fille de Henri II. — Ce dernier malheur réveilla enfin le Roi ; Montmorency, accompagné du prince de Condé et du maréchal de Saint-André, battit les Impériaux près de Doullens. Dans le mois d'août, l'armée fut remise sur les champs ; Coligny se trouvait à la tête d'un corps de 15.000 à 16.000 hommes. On escarmoucha du côté de Bapaume, Cambrai, Valenciennes, mais tout le résultat de la campagne fut d'arrêter les progrès de l'ennemi. — Celle de 1554 devait être plus importante. Henri II avait réuni 50.000 hommes. Il ravagea le Hainaut, le pays de Namur, prit Baurin, Mariembourg, Bouvines. Dinant faillit être emporté de haute lutte sans les hésitations des troupes de l'amiral qui, des premiers, gravit la brèche avec le sieur de Montpezat tenant une enseigne qu'il planta sur la muraille, et ne se retira qu'à la nuit, **blessé d'un éclat à la jambe**. La ville, d'ailleurs, capitula et l'armée entrant en Artois mit le siège devant le château de Renty, d'où les Impériaux inquiétaient le Boulonnais et la Picardie (8 août). — Charles-Quint était parti d'Arras pour secourir la place et vint camper **sur le haut, en la plaine d'une montagne, entre un village appelé Marque et celui de Fokuemberge, où y avait un grand vallon qui faisait séparation des deux armées, — et un bois à la gauche, appelé le bois Guillaume, que l'Empereur délibérait d'occuper pour nous empêcher de donner l'assaut et nous contraindre, à coups de canon, de déloger et abandonner le siège**². — L'armée était sous les ordres du connétable, mais le duc de Guise commandait **en la bataille**. En reconnaissant les fortifications du château, investi, il avait essuyé plusieurs salves d'escopettes et des balles avaient percé les basques de son pourpoint, ce qui ne l'avait au reste nullement empêché d'achever son inspection ; il s'était retiré au petit pas de son cheval Fleur-de-Lys, mettant en verve toute l'armée par son sang-froid. Pour garder le bois Guillaume, **s'assurant que les ennemis ne devraient de venir y tâter**, il avait

¹ Il n'est resté de Thérouanne que quelques plans, dont l'un scénographique donne l'aspect de la cathédrale et a été publié par le Comité des travaux historiques (1894). Au témoignage de Brantôme (t. II, p. 346), d'Essé avait la jaunisse **si forte qu'il en teignait en jaune sa chemise**. Lorsque Henri II lui confia la défense de la ville, il lui dit hardiment : **Sire, lorsque vous entendrez que Thérouanne est prise, dites que d'Essé est guéri de sa jaunisse et qu'il est mort !** — Le maréchal de Montmorency le remplaça et tint encore dix ou douze jours.

² Fr. DE RABUTIN, *Commentaires*, liv. VI.

mis sur le ventre trois cents arquebusins choisis¹ et quelques corselets à plein découverts afin que les ennemis, s'adressant premièrement à eux, se trouvassent enfermés et mieux à propos pour être tirés de nos arquebusiers. — Une première attaque de nuit fut repoussée. Au matin, l'Empereur décida d'emporter la position de vive force. Il y jeta 5.000 hommes de pied avec don Fernand de Gonzague, soutenu par la cavalerie légère du duc de Savoie et trois ou quatre pièces de campagne portées sur quatre roues, qu'on pouvait promptement tourner à toute main, et depuis ont été appelées pistolets de l'Empereur. Le long du coteau, près du bois, en descendant sur Foquemberge, marchaient un bataillon d'Allemands et 2.000 reîtres qui avaient promis à Charles-Quint de passer ce jour sur le ventre de toute la gendarmerie du Roi. — Dès l'attaque de Fernand de Gonzague, ayant à sa tête cent rondaches et plus, qui pour piaffe avaient les bras nus jusques au coude, le duc de Guise avait fait avertir Henri II que ce jour ne se passerait pas sans bataille et qu'il allait avoir toute l'armée impériale sur les bras. Pour attirer ensuite l'ennemi et l'amener en lieu plus propre à notre avantage, il avait fait retirer son infanterie, comptant attaquer les Impériaux à la sortie du bois et dans le désordre que la traversée des halliers ne pouvait manquer d'y mettre. Tandis que Montmorency rangeait en bataille ses troupes du côté de Renty, le Roi fit dire à François de Lorraine que si l'occasion se présentait de combattre il ne la refusât point. Mais sa première charge, conduite par le duc de Nemours, se trouva brisée par le feu des Espagnols, la cavalerie du duc de Savoie. Les Impériaux criaient déjà victoire et se lançaient dans la plaine ; Charles-Quint, prévenu, allait entrer en ligne avec le reste de l'armée. — Les charges successives de Tavannes, soutenues par les cheveu-légers du duc d'Aumale, balayèrent tout devant elles. Coligny, descendu de cheval et saisissant une pique, s'était en même temps jeté avec son infanterie à travers le bois, faisant un grand massacre et occision des ennemis. La cavalerie acheva la déroute. Charles-Quint perdait 2.000 hommes, 17 enseignes, 5 drapeaux, ses fameux pistolets, et le succès eût été complet sans l'inaction du connétable qui resta obstinément devant les fossés de Renty, appréhendant que la victoire ne fût attribuée au duc de Guise² (13 août 1554). — Le connétable fut taxé de n'avoir pas fait son devoir, écrit même le vieux chroniqueur Claude Haton.

Il fallait s'arrêter sur la bataille de Renty, car elle fut l'occasion d'une rupture définitive entre l'amiral et François de Lorraine. Les actions humaines ont souvent de petits et mesquins mobiles. Ambitieux et ombrageux, intolérant, peu disposé à supporter la prééminence d'autrui, Coligny soutint bruyamment son oncle, qui prétendait que sans l'intervention et les charges furieuses de l'infanterie, la défaite était certaine. L'amiral, qu'on avait vu se jeter à la tête de ses bandes sur les Impériaux, ne pouvait souffrir non plus qu'on attribuât à un autre le gain de la journée. Il alla jusqu'à dire que, durant le combat, le duc de Guise ne s'était pas trouvé où il devait être, et le soir les deux hommes eurent une vive altercation dans la tente du Roi. — Ah ! Mort-Dieu, s'écria enfin François de Lorraine, ne me veuillez point ôter mon honneur ! — M. l'Admiral lui répondit : — Je ne le veux point ! — Et M. de Guise répliqua — Aussi ne le sauriez-vous !³

¹ D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, liv. I, chap. VII.

² M. DARGAUD, *op. cit.*

³ BRANTÔME, édit. Bouchon, t. I. — Pour la bataille de Renty, ajoute du reste l'auteur, c'est une chose assez certaine et publique que M. de Guise en fut le principal auteur de la victoire, autant par sa belle conduite et sagesse que par sa vaillance.

— Les plus pondérés même avaient alors le cœur chaud et la main prompte. Guise et Coligny tiraient déjà les épées et allaient se jeter l'un sur l'autre lorsque le Roi intervint. Il leur ordonna de s'embrasser et de tout oublier. Ils hésitèrent, n'obéirent qu'à regret et la réconciliation ne fut qu'apparente. Ils devaient désormais se traiter en ennemis.

Vainqueur à Renty, Henri II, qui manquait de vivres et de fourrage, fit offrir en vain à l'Empereur, fortifié dans son camp, de vider leur querelle dans une seconde bataille, puis, le 15 août, dut se retirer, l'air étant **infecté et corrompu par la puanteur des hommes et chevaux morts**. Des garnisons furent laissées dans Ardres et Boulogne et le Roi rentra à Compiègne, remettant l'armée au connétable, qui la passa lui-même au duc de Vendôme. Le 27, les Suisses et la plupart des compagnies furent congédiées ; c'était à peu près la fin de la campagne, car il n'y eut plus que quelques petits combats sur la frontière. — Charles-Quint, d'ailleurs, était las de la lutte, las du pouvoir, las de régner ; il se sentait vieilli, malade, ayant sur les épaules le faix de l'immense empire qu'il avait constitué ; dont les terres s'étendaient sur les deux mondes, mais disparate, fait de royaumes séparés et de possessions lointaines, et dont la concentration était impossible. Il avait failli à ses ambitions les plus hautes : l'établissement d'une monarchie universelle et l'abaissement de la Réforme. Devant lui restait la France, toujours vivace et forte, malgré ses revers, et en Allemagne les princes protestants l'avaient forcé à traiter, à reconnaître leur existence légitime. Il ne songea plus dès lors qu'à étonner ses ennemis même par un dernier acte de grandeur et d'orgueil. Après avoir été le monarque le plus puissant et le plus fameux de son temps, le triomphateur et l'arbitre de l'Europe, et le seul depuis Charlemagne qui eût justifié véritablement son titre d'Empereur, il abdiqua. Le 25 octobre 1555, il remit à son fils, déjà investi de ses possessions d'Italie et qui devenait le roi Philippe II, ses états de Flandre et des Pays-Bas, et, le 16 janvier de la même année, ses royaumes d'Espagne et des Indes, envoyant le prince d'Orange porter à son frère Ferdinand, roi des Romains, la couronne, le sceptre et le globe de l'Empire. — Le 3 février 1556, il entra au monastère de Saint-Just en Estramadure¹.

Pendant ces événements et au milieu de toutes ces guerres, d'Andelot, le plus jeune des Châtillon, était resté captif, et si étroitement gardé qu'après quatre mois, son frère, le cardinal, en était encore réduit à chercher un moyen de faire pénétrer au château de Milan **son secrétaire pour lui faire service**². Toutes les démarches faites pour sa mise en liberté étaient restées infructueuses ; mais par Brissac, qui commandait toujours en Piémont, il avait réussi à correspondre avec les siens ; sa femme, Claude, sur la fin de l'année 1552, était parvenue à le rejoindre et l'année suivante avait accouché d'une fille. Forcée de revenir pour diverses affaires d'intérêt touchant la famille, elle avait fait dès lors la navette de France en Italie et d'Italie en France, et avait mis au monde un deuxième enfant, le 13 août 1555, à bord d'un navire qui allait de Chivazzo à Turin. Toutefois, la correspondance entre d'Andelot et ses frères avait fini par être interceptée³, le gouverneur du château de Milan en ayant pris ombrage. Moins heureux que

¹ 1557, n. s. PRESCOTT, *Vie de Charles-Quint à Yuste*.

² Lettre du cardinal de Châtillon à Brissac, 21 novembre 1551. — Bibl. nat., mss. fr. 20543, f° 74.

³ Les deux Châtillon semblent avoir eu l'un pour l'autre une très sincère affection. — **Monsieur d'Andelot, mon frère, un second moi-même, sur lequel je me pouvais tant reposer**, écrit l'amiral dans son *Discours sur le siège de Saint-Quentin*.

Sipierre, qui avait pu traiter de sa rançon contre 3.000 écus, — somme dont il s'était du reste généreusement porté garant, — d'Andelot devait rester cinq années aux mains des lieutenants de l'Empereur. L'ennui de cette longue détention, pour un gentilhomme d'esprit ouvert, curieux, ne pouvait être compensé que par le travail intellectuel. C'est même là un des traits les plus caractéristiques de l'homme du seizième siècle, accoutumé à la vie active, aux batailles, aux voyages, aux déplacements journaliers. Il ne sait pas rester oisif. Enfermé, attaché, il se concentre, revient sur lui-même, et ce qu'il ne peut dépenser en gestes, en mouvement, se transforme en action cérébrale. C'est l'esprit qui va, s'égaré, bat les champs, tandis que l'individualité corporelle demeure. Ne pouvant agir, il étudie ; il pense et parfois pense trop. — D'Andelot demanda des livres, lut ceux de Calvin, qui suscitaient alors tant de controverses. De soldat, il se fit théologien ; l'homme de guerre discuta le Pape, la présence réelle dans l'Eucharistie, et se jeta dans le calvinisme¹. Dès qu'il eut une conviction enfin, il entreprit de la faire partager à ses frères. — C'est au moins la tradition. Odet et Gaspard de Coligny, entraînés par ses lettres éloquentes, auraient lu à leur tour les écrits du docteur de Genève et se seraient convertis. Mais si l'on peut s'étonner de l'acceptation si brusque par le cardinal de Châtillon, prince et évêque de Beauvais, des doctrines protestantes, dans ce siècle d'épicurisme et de vie voluptueuse des prélats, cependant que d'autres aient incliné vers les idées de la Réforme et [senti du huguenot](#), il y a bien à penser que le changement survenu dans les croyances religieuses de l'amiral remonte à une époque bien antérieure. Par ce que nous savons de son caractère, de sa vie roide, de [petite santé](#), sans écarts, sans passion, si ce n'est de dominer ; de son esprit sec, étroit, altier, — d'ailleurs crédule, — mais rassis et prudent dans la conduite des affaires², d'une ambition froide et tenace, il était tout désigné pour une évolution pareille. L'éducation, les enseignements du professeur Nicolas Bérauld, l'exemple de la maréchale sa mère, morte en défendant [qu'aucun prêtre ne lui fût amené](#), tout le portait au protestantisme. Il était, pour ainsi dire, certain d'avance qu'il en adopterait les principes et la vie, — [jusqu'à devenir un de ses types représentatifs. On le devinait protestant](#), écrit M. Dargaud, et rien qu'à suivre les faits, en tout cas, sa conversion peut être tenue pour certaine dès l'année 1555. Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*³, convient que déjà [il favorisait autant qu'il le pouvait le parti de la religion](#). — C'est alors, en effet, qu'il donna pour la première fois la main, publiquement, à un acte qui le rapprochait des calvinistes, s'il ne dénonçait pas, comme on peut le croire, son affiliation à la secte. — Dans une lettre à Brissac, du château de Châtillon, où il avait été retenu par la maladie dès la fin de septembre 1554, l'amiral écrivait le 9 mars : — [Je partirai de ce lieu dedans deux jours pour m'en aller faire un voyage en Normandie, qui pourra être d'environ six semaines, pour regarder à ce qui touche le fait de ma charge en ce pays-là](#). — Or, reconnaît M. Delaborde, son apologiste, rien d'urgent ne l'appelait alors en Normandie, mais il allait au Havre préparer une expédition maritime pour le

¹ J'ai ouï dire à aucuns, rapporte Brantôme, et même à aucuns soldats espagnols, vieux mortes-payés dans Milan, que durant sa prison, n'ayant autre exercice, il se mit à la lecture et à se faire porter toutes sortes de livres sans que les gardes les visitassent ; car pour lors l'inquisition n'y était si étroite que depuis ; et que là il s'apprit la nouvelle religion, outre qu'il en avait senti quelque fumée, étant allé en Allemagne à la guerre des protestants. Edit. Buchon, t. I.

² Pierre DE LA PLACE, *Commentaires*.

³ T. I, p. 158.

Brésil, qui devait servir les intérêts de la France et en même temps ouvrir un asile pour les protestants qui pourraient se soustraire aux persécutions. Le vice-amiral de Bretagne, Nicolas Durand de Villegagnon, qu'il connaissait depuis le siège de Boulogne, ayant eu des difficultés avec le capitaine de Brest, lui avait fait des ouvertures à ce sujet. Il s'était montré favorable aux huguenots, afin de gagner Coligny, qui avait accepté d'être son intermédiaire auprès du Roi, — tout en évitant de parler du but véritable de l'entreprise, — et le 15 juillet 1555, Villegagnon put mettre à la voile avec deux navires armés d'artillerie, munitions et autres choses nécessaires et dix mille livres pour les frais. Les exilés, à leur débarquement, bâtirent un fort qui fut appelé le *fort Coligny*. Calvin, à la demande de l'amiral, leur adjoignit l'année suivante Pierre Richer, ex-carême apostat, Guillaume Chartier, Philippe Laguilleraï, sieur du Pont, et Jean de Léry, en qualité de missionnaires. D'autres partirent encore et même des femmes embarquées sous la charge de Bois le Comte, neveu de Villegagnon. Mais la discorde, dit le P. Daniel, se mit entre ces apôtres. Ils se brouillèrent avec Villegagnon qui, au fond, était catholique et, craignant le ressentiment du Roi, voulait faire revenir la communauté aux coutumes de Rome. Quelques-uns s'enfuirent chez les sauvages, d'autres furent renvoyés en France, sous l'accusation d'hérésie ; plusieurs, refusant de se conformer aux intentions du gouverneur, périrent par diverses morts, et trois furent précipités des rochers dans la mer. Les Portugais détruisirent cet essai de colonie et Villegagnon, ainsi que ceux qui purent échapper, furent très heureux de revenir¹.

Il n'y a certes aucunement à blâmer Coligny d'avoir essayé de soustraire, même dans une intention de propagande calviniste, aux poursuites qui les attendaient en France, et qu'ils devaient du reste retrouver sur la terre d'exil, des malheureux surtout égarés par des doctrines dont ils ne pouvaient voir ni la portée ni les conséquences ; mais il faut au moins convenir qu'un homme peu sentimental de nature, ambitieux et réfléchi comme l'était l'amiral, choyé par Henri II, dont il connaissait les intentions moins que tendres pour les calvinistes, ne se serait pas . exposé à son mécontentement, — peut-être à des extrémités pires, — s'il n'avait eu des raisons sérieuses de le faire. Ces raisons étaient sa conviction nouvelle, le gage qu'il devait donner à ses coreligionnaires. Coligny s'exposa pour les huguenots parce que lui-même était devenu huguenot².

¹ Sur l'expédition de Villegagnon, cf. BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 158 ; Jean DE LÉRY, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, dite Amérique*, 1578 ; Pierre DE LA PLACE, *Commentaires* ; Claude HATON, t. I, p. 16 et 41, et t. II, appendice ; BAYLE, art. *Villegagnon* et *Richer* ; D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. I, liv. I, chap. XVI, et liv. II, chap. X. — Bèze dit de Villegagnon que sa méchanceté était plus que détestable. M. Delaborde qu'il trompa la confiance de l'amiral, dont il était indigne. — D'après le P. Daniel, de tout temps nul n'a pu armer aucun vaisseau ni même faire de voyage au long cours pour le commerce sans la permission de l'amiral ; sans avoir fait serment de fidélité, ni sous un autre pavillon que celui de France. A la suite de l'affaire de Villegagnon, et si l'on s'en rapporte à une lettre de Charles IX adressée à M. de Sarlabous, gouverneur du Havre, ces permissions ne s'accordèrent plus à personne que sur une bonne attestation qu'il était catholique, apostolique et romain (*Histoire de la milice française*). — Dieu veut que sa religion soit prêchée par tout le monde, ajoute encore le maréchal de Tavannes. Il n'a permis que les infectés d'hérésie s'établissent aux Indes ; ce seul sujet est cause que la Franco n'y a point de part.

² M. le pasteur Weiss dit lui-même que dès cette époque et au moult du siège de Saint-Quentin ; Coligny passait pour calviniste aux yeux des catholiques et surtout des Espagnols. Je suis disposé à croire, ajoute-t-il, que ce bruit n'était pas sans fondement. A

L'affaire, du reste, n'eut pas de suites fâcheuses et le Roi dut en ignorer les fins véritables. Le bruit seulement se répandit que [grand nombre de luthériens étaient passés sur les navires de Villegagnon](#)¹ et l'amiral demeura en faveur. — La mort d'Henri d'Albret avait appelé au trône de Navarre le mari de sa fille Jeanne, Antoine de Bourbon, gouverneur de Picardie. Antoine de Bourbon, pourvu par Henri II du gouvernement de Guyenne, avait essayé inutilement de faire passer celui de Picardie à son jeune frère, Louis, prince de Condé. On avait préféré le donner à Coligny (27 juin 1555), qui avait conservé en même temps celui de l'Ile-de-France, réservé au fils aîné de Montmorency, prisonnier des Impériaux depuis la prise de Théroüanne². Il avait eu à préserver la frontière du Nord³ et rejoignit le duc de Nevers pour ravitailler Mariembourg et Rocroy, assiégés par les troupes de Charles-Quint. — Lorsque l'Empereur eut abdiqué à Bruxelles, on espéra une paix prochaine et, pour préparer un rapprochement, il fut question d'échanger les prisonniers. Ce fut Coligny encore, auquel on adjoignit Claude de l'Aubespine, — lequel avait déjà négocié la paix de 1546 avec l'Angleterre, — que le Roi chargea de se rencontrer avec les délégués de Charles-Quint et de Philippe II, Ponthus de Lalain de Begnicourt et Simon Renard, conseiller d'Etat⁴. Les conférences furent tenues à l'abbaye de Vaucelles, proche Cambrai⁵ et une première convention fut signée le 19 décembre 1555⁶. Les prisonniers devaient être taxés à [une année de leurs revenus](#), déclaration faite par eux-mêmes sous la foi du serment. Sur quelques mots qui furent dits par les envoyés impériaux, le Roi donna de nouveaux pouvoirs à Coligny et l'Aubespine, pour conclure, le cas échéant, la paix ou une trêve de longue durée. Mais ni l'Empereur ni Philippe II n'étaient décidés ; leurs délégués tergiversèrent ;

cette époque, en effet, les conversions subites étaient plus rares, dans la haute société surtout, que les adhésions secrètes qui précédaient généralement la profession publique. — *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. XLVI, 1897.

1 Pierre DE LA PLACE, *Commentaires*.

2 C'est avec intention que nous avons indiqué à mesure les avantages et les charges dont la royauté favorisa Gaspard de Coligny. Peu d'hommes, en un temps où tout se faisait par intrigue plus encore que par reconnaissance des capacités, furent davantage comblés, portés aux dignités les plus hautes et aux places les plus lucratives. On nous a tant exposé la modestie, la retenue de l'amiral, pour faire contraste à la rapacité des Guise, qu'il n'est pas inutile de faire remarquer que lui aussi, avec l'appui de son oncle le connétable, savait profiter des circonstances.

3 L'activité et les préoccupations de Coligny dans sa nouvelle charge sont attestées par ses tournées d'inspection, de nombreuses lettres aux gouverneurs des places fortes de son gouvernement. M. Delaborde a publié celles adressées à M. de Humières, gouverneur de Péronne. — *Gaspard de Coligny*, t. I, appendice n° 29.

4 Dans la rivalité des deux maisons de Montmorency et de Guise, ce choix indisposa le duc François de Lorraine, qui écrivit à son frère le cardinal, alors en Italie : [Monsieur le connétable a fait trouver bon au Roi que monsieur l'amiral étant de retour en Picardie s'abouchât avec M. de Begnicourt si ceux de par delà le voulaient, pour aviser de prendre quelque conclusion touchant le fait des prisonniers, disant en outre que l'on pourrait peut-être remettre quelque chose de la paix en avant. Mine de Valentinois ne se fie en lui pour le fait de son fils, et m'a dit qu'elle suppliera le Roi y envoyer Estrés ; et pour revenir au fait de ladite paix, j'ai espérance qu'elle ne se pressera si fort que n'ayez le loisir d'achever votre commission pour être des députés pour la faire... etc.](#) *Mém.-journaux de Fr. de Lorraine* ; Bibl. nat., mss. fr. 23236, f° 416.

5 Par toutes les villes où passait l'amiral pour se rendre à Vaucelles, les bonnes gens faisaient de grandes démonstrations de joie, [se persuadant le peuple que la communication tendait à fin de paix.](#)

6 Bibl. nat., mss. fr. 3140, f° 15 ; DU BOUCHET, *Preuves*, p. 474.

Coligny et l'Aubespine insistaient pour obtenir que la libération des prisonniers, au moins, ne fût pas remise en question, et d'ailleurs n'obtinrent rien davantage. Le 5 février, de guerre lasse, ils signèrent la trêve, — valable pour cinq ans. — Dès son retour à Saint-Quentin, l'amiral envoya son secrétaire avec un héraut d'armes du Roi et trois trompettes à Péronne et dans les principales villes de son gouvernement, portant des lettres qui recommandaient la publication de la paix et **invitant les habitants à faire processions et prières à Dieu**¹. Le Roi lui témoigna sa satisfaction, d'autant mieux qu'en traitant avec les Impériaux, Coligny, d'accord avec l'Aubespine, avait remis une protestation touchant le fait des prisonniers² et que Henri II se réservait de ne ratifier la convention qu'après une entente complète à ce sujet. Mais Charles-Quint et Philippe II, tout en se montrant empressés à signer, retardèrent encore. Ils promirent seulement de libérer le duc de Bouillon et François de Montmorency **dedans trois mois**. L'amiral fut envoyé à Bruxelles, toujours accompagné de l'Aubespine, accrédité comme ambassadeur, pour assister à la prestation de serment des deux monarques et en même temps continuer les négociations. Il partit avec un millier de personnes à sa suite et séjourna assez longuement après les cérémonies³ dans la capitale du Brabant, où il eut plusieurs entrevues avec le chancelier Granvelle, évêque d'Arras, **homme rassis et prudent en la conduite des affaires**, comme dit La Place, sans d'ailleurs non plus grand résultat. Des représentations, de même, furent faites au comte de Lalaing lorsqu'il arriva en France (avril 1556) pour assister à la prestation de serment du Roi ; mais la Cour impériale ergota encore, se perdit en arguties d'une évidente mauvaise foi. On attendit alors Simon Renard, qui devait résider près de Henri II comme ambassadeur. Coligny avait dû s'arrêter en Picardie, où quelques escarmouches se produisaient encore sur la frontière ; mais il se trouva à Paris en même temps que l'envoyé de Charles-Quint et de Philippe II et prenant prétexte de son affection fraternelle, lui fit de vives plaintes au sujet de d'Andelot. Sa situation, en effet, devenait délicate et il fallait toute la partialité du Roi et le crédit de son oncle pour le maintenir en faveur. Chargé d'abord d'obtenir un échange de prisonniers, il avait négocié si pauvrement qu'après la conclusion d'une trêve dont les Impériaux, qui en avaient parlé les premiers, avaient autant besoin que Henri II, les captifs restaient sous les verrous, au bon vouloir et à la disposition de l'ennemi. A Bruxelles, Charles-Quint, bonhomme et goguenard, lui avait conté des anecdotes ; Philippe II avait ri d'une farce du bouffon Brusquet, venu avec l'ambassade ; on avait festoyé Coligny, on l'avait comblé de bonnes paroles et de protestations amicales ; mais c'était tout ; la question demeurait pendante et les difficultés, les finasseries d'interprétation que recherchaient les Espagnols montraient assez qu'ils n'avaient aucune hâte d'aboutir. — Pour d'Andelot, qui avait pu reprendre, avec l'aide de Brissac, sa correspondance avec ses frères, sa délivrance avait été négociée par le cardinal de Trente et il lui avait été accordé à ce moment de

¹ Bibl. nat., mss. fr. 2846, f° 167.

² Arch. de Péronne, f° 416 ; v° ap. *Bulletin du Comité de l'histoire des monuments écrits*, 1869, p. 48.

³ La relation du voyage de Coligny, dans les *Preuves de la maison de Chastillon*, rapporte, à propos de sa réception, que Charles-Quint avait les mains tellement abîmées par la goutte que lorsqu'il voulut rompre le cachet de la lettre que lui adressait Henri II, il dut s'y reprendre à deux fois, et dit à l'envoyé : **Que direz-vous de moi, monsieur l'amiral ? Ne suis-je pas un brave cavalier pour courir et rompre une lance, moi qui ne puis qu'à grand peine ouvrir une lettre**. Cf. l'anecdote dans BRANTÔME, *Vie des grands capitaines*. Edit. Buchon, t. I, p. 8.

sortir dans Milan sous la garde de deux soldats. Puis un revirement s'était produit, — à l'instigation de Granvelle, affirmait Coligny, — et de nouveau on l'avait mis en prison étroite, — en larouette, — et traité plus durement qu'il ne l'avait jamais été jusqu'alors, puisqu'il avait eu pour lieu de détention sa chambre et non un cachot. Simon Renard, à ces doléances, répondit qu'il ignorait les faits, mais qu'il devait y avoir [raison pourquoi cela avait été ainsi disposé](#) ; que d'ailleurs les prisonniers impériaux étaient resserrés à la Bastille et autres forteresses et qu'il ne convenait nullement accuser le sieur d'Arras, [car il n'avait été fait de privée autorité, ains du Conseil](#). A Chambord, où ils retrouvèrent le Roi (4 mai), il y eut encore de longues discussions, mais quand même Coligny obtint satisfaction, car s'étant rendu à Châtillon, où il reçut le Roi et le connétable, il apprit bientôt par l'Aubespine que la libération de d'Andelot avait été décidée¹. — Dans les premiers jours de juillet, le nouveau colonel de l'infanterie française était de retour.

¹ Lettre du connétable à l'Aubespine, 16 mai 1556. Bibl. nat., mss. fr. 20991.

CHAPITRE V.

La revanche de Calais. — La lutte des Guise et des Châtillon prépare la guerre religieuse. — Mariage du Dauphin. — Captivité de Coligny et du connétable.
— D'Andelot prisonnier à Melun. — Paix de Cateau-Cambrésis et mort de Henri II.

Tandis que Philippe II, complétant la conquête du Vermandois, perdait son temps à prendre Ham, le Câtelet, Chauny, Noyon, places insignifiantes et dont le sort ne pouvait guère influencer sur le résultat de la campagne, l'armée française avait été réorganisée ; des levées d'hommes et d'argent se faisaient de tous côtés ; la reine Catherine s'était rendue à l'hôtel de ville de Paris avec le cardinal Bertrandi, archevêque de Sens et garde des sceaux, et tous deux avaient harangué les bourgeois qui fournirent 300.000 livres. On avait recruté des mercenaires en Allemagne, en Suisse ; et d'Italie le duc de Guise revenait avec les vieilles bandes de Brissac, les soldats qui s'étaient inutilement battus pour le Pape dans la campagne de Rome. Après la déconfiture du connétable devant Saint-Quentin, il s'était trouvé véritablement le seul homme de guerre auquel pût penser Henri II. **On répétait, au soir de la bataille, dit Tavannes, que s'il eût été là, ce malheur ne fût advenu**, et le Roi, dès son arrivée, lui remit un pouvoir discrétionnaire, le nommant lieutenant général du royaume et l'autorisant même à choisir des ambassadeurs, à lever des impôts. Il était à Saint-Germain, auprès de Henri II, vers le 20 octobre, et touchant le sol de France, il semblait avoir retrouvé son activité merveilleuse du siège de Metz, la clairvoyance du jugement et ses qualités d'entraînement et d'organisation. — Deux partis étaient à prendre ; d'un côté attaquer Saint-Quentin et commencer une guerre de sièges, de petits combats sur la frontière espagnole avec les risques, les misères, les incertitudes d'une campagne d'hiver ; d'autre part, le projet de reconquérir Calais que l'Angleterre détenait depuis deux siècles, de l'assaillir à l'improviste et de frapper Philippe II dans sa femme, souriait particulièrement au roi de France. Marie Tudor, qui avait été entraînée à la guerre bien plus qu'elle ne l'avait cherchée, devait en porter tout le poids. Depuis longtemps l'idée de recouvrer Calais, d'ailleurs, était dans l'air. C'était le vieux rêve de la monarchie, de ses meilleurs et plus fidèles capitaines, de reprendre le morceau qui avait été arraché du territoire, de par l'impérialisme de Philippe VI, et de fermer enfin la porte aux invasions. Coligny lui-même comme gouverneur de Picardie, dit Brantôme, avait été, depuis l'avènement de Henri II et surtout la prise de Boulogne, **le premier inventeur de cette entreprise**. Il avait envoyé reconnaître la ville par M. de Briquemaut, que le chroniqueur appelle **vieux chevalier d'honneur et homme de bien**¹ ; Sénarpont, gouverneur de Boulogne, l'avait également renseigné sur ses ressources, et l'amiral avait dressé un plan d'attaque de Calais en plein hiver, alors qu'une partie de la garnison était rappelée outre-mer, l'Angleterre comptant sur la flotte, et du côté de la terre sur la protection des marais et des écluses pour empêcher un coup de main sur la place. Le mémoire de Coligny

¹ BRANTÔME : M. de Guise le Grand, *Hommes illustres*, etc. On sait que Briquemaut fut exécuté après la Saint-Barthélemy.

avait été goûté par le Roi, qui avait promis de lui confier l'expédition. D'autre part, Fr. de Rabutin mentionne que s'il eût plu à Dieu partir tant de grâces à M. le connétable que retourner heureusement le jour Saint-Laurent¹, le lendemain ou peu de jours sui-vans, il partait pour parachever cette entreprise. Mais Montmorency avait été honteusement battu ; l'amiral était prisonnier et c'était, pourrait-on dire, sa continuelle male-chance de préparer à l'homme qu'il en était venu à détester le plus les éléments de ses plus éclatants succès. Le duc de Guise, grâce à la résistance de Saint-Quentin, avait une armée solide et qui pouvait tout entreprendre tandis que celle du roi d'Espagne se désagrégeait, fondait aux approches de l'hiver, les Allemands, gorgés de pillage, désertant par milliers, venant s'engager parmi les troupes françaises ; les Anglais renvoyés pour éviter de perpétuels conflits avec les Espagnols, tandis que Philippe II se retirait prudemment à Bruxelles. — Le Roi envoya au château de Châtillon, près de Charlotte de Laval, le petit Feuquières, très habile, brave et vaillant gentilhomme et ingénieux, pour lui faire voir dans les coffres et papiers de M. l'amiral. Le plan de Coligny fut rapporté et discuté au conseil ; Henri II manda Sénarpont, qui en développa tous les avantages, et le duc de Guise, après avoir hésité pour mieux entraîner le Roi, — afin, dit encore Brantôme, que auprès la paix il en acquît plus de gloire, — adopta définitivement le projet. Il avait envoyé, pour examiner la place, le maréchal Pietro Strozzi et l'ingénieur Massimo del Bene et savait que les fortifications se trouvaient en mauvais état, insuffisamment défendues ; mais pour mieux dérouter l'ennemi, il fit partir M. de Nevers avec une partie des troupes pour mener en Champagne, faisant courir le bruit que c'était pour aller prendre Luxembourg et Arlon et lui-même s'avança vers Amiens, Ardres et Boulogne, feignant les avitailler et munir. — Toutefois, l'entreprise transpira et le gouverneur de Calais, lord Wentworth, demanda des renforts. La reine Marie lui répondit le 31 décembre qu'elle avait préparé des troupes pour le rejoindre, mais venait de les renvoyer. Le lendemain, 1er janvier, Guise attaqua le fort de Nieulay qui commandait un pont et l'emportait d'assaut avec 3.000 arquebusiers. En même temps, sa flotte lui apportait de Boulogne et d'Ambleteuse les munitions et la grosse artillerie. D'Andelot enleva le 2 janvier le Rysbank, qui commandait le port ; lord Wentworth n'eut pas même le temps de terminer une lettre qu'il écrivait à la Reine ; lorsqu'il accourut, il trouva le fort emporté et se retira dans la citadelle. Mais cette citadelle avait été dégarnie ; on en avait enlevé tout le matériel lors du siège de Saint-Quentin ; le gouverneur avait à peine de 500 à 800 hommes pour défendre le fort et la place. Entre le Rysbank et le château, sur la grève, le duc de Guise établit, à marée basse, une batterie de douze canons protégés de gabions et retenus de pieux et d'ancres, avec lesquels on commença à battre la muraille ; à la marée montante, il fallait se retirer pour revenir au jusant, apporter les poudres et boulets sur des claies enduites de poix ; le long des dunes, les arquebusiers établirent des petits retranchements avec du sable et du fumier, d'où ils écartaient des courtines les défenseurs anglais. D'Andelot fit creuser une tranchée entre les douves et la mer, qui rendit guéable le fossé ; les gens de pied se glissèrent entre les bancs de sable et se logèrent dans le port, et le 4 janvier, le duc de Guise ayant remarqué une brèche étroite mais suffisante, enleva d'enthousiasme ses troupes, entrant l'épée à la main dans l'eau jusqu'à la ceinture. Sous le feu des pièces que dirigeait le grand maître de l'artillerie, M. d'Estrées, et dont le grondement, de l'autre côté du détroit, venait jeter la consternation dans le port de Douvres, la muraille croulante fut escaladée, la garnison repoussée dans la ville. Lord

¹ La bataille de Saint-Quentin, qui fut livrée, on l'a vu, le jour de Saint-Laurent.

Wentworth essaya vainement de reprendre cette citadelle qui était la clef de Calais ; il ne lui restait pas 500 hommes ; il n'attendait plus de secours, se trouvant cerné du côté de la terre par l'armée du duc de Guise ; du côté de la mer par une flotte nombreuse d'armateurs et de pirates convoqués de tous les ports du royaume. Il demanda [s'il devait espérer une composition](#) et le 8 janvier remit les clefs. — Depuis le 2 du mois, des renforts avaient été préparés de nouveau en Angleterre, mais les vents contraires retinrent les navires qui devaient les transporter. Ils ne purent mettre à la voile que le 6, furent dispersés par une tempête et ne se rallièrent qu'après plusieurs jours. La Reine, découragée, finit par renoncer à défendre ses Etats du continent et licencia ses troupes. — La capitulation de Calais stipulait [que les Anglais auraient la vie sauve, sans qu'il leur fût fait aucun tort, ny à l'honneur des femmes et des filles ; que les habitants pourraient se retirer avec bon et suffisant passeport, sauf cinquante, tels qu'il plairait au duc de les retenir, le gouverneur y compris ; que la garnison passerait en Angleterre, laissant artillerie, poudres, boulets, armes, enseignes et généralement toutes munitions tant de guerre que de vivres, sans rien gaster, brûler, cacher ou empirer, et ne serait fait aucun dommage aux maisons et autres places, non pas même en arracher un clou, ny deffouir hors de terre](#). Quant aux meubles, or et argent monnayé, marchandises, chevaux et bestiaux, le tout demeurerait à la disposition du duc pour en disposer selon son bon plaisir. — Cette capitulation fut fidèlement exécutée. Lord Wentworth demeura prisonnier avec les autres officiers et François de Lorraine fit son entrée dans la ville reconquise-Elle fut pillée, on pourrait dire, régulièrement, car il n'y eut pas de violences. Un million d'écus d'or fut distribué entre les vainqueurs. Guise vendit pour cent mille guinées de laines et laissa l'argent pour servir aux fortifications et remparts. Les habitants furent expulsés et demeurèrent deux jours avec leurs malades et enfants au bord de la mer, attendant des navires pour passer le détroit. Mais il faut ajouter que s'il survint des contestations entre les chefs, ce ne fut nullement à cause de cette [grande rigueur](#)¹, mais pour des livres de Luther et Calvin saisis dans la ville que le duc, comme en 1552 à Metz, fit brûler, malgré le grand déplaisir qu'en manifesta d'Andelot. Le frère de Coligny, en effet, était déjà et partout [une faction](#), dit M. Dargaud. Il ne se contraignait point pour flétrir les mœurs des prêtres et les idolâtries de l'évêque de Rome, pour condamner la messe, et toutes les abominations de la Babylone des Borgia. Il blâma la superstition de M. de Guise qui vouait aux flammes les évangiles du protestantisme. Le prince lorrain se méfiait de d'Andelot. II pressentait, dit M. Delaborde, dans cet orateur si hostile au catholicisme, [l'un des héros de la Réforme](#). Néanmoins, [il ferma les yeux et les oreilles sur l'opposition amère de l'un de ses meilleurs lieutenants. Pour mieux assurer le châtement, il l'ajourna](#). — On retrouve ici l'historien huguenot. Mais, à la vérité, on peut en effet reconnaître dans les mésaventures qui bientôt poursuivirent d'Andelot, le ressentiment du duc de Guise qui lui garda rancune s'il sembla peu s'inquiéter alors de ses récriminations. — La délivrance de Calais avait suscité un mouvement unanime d'enthousiasme. On avait repris en huit jours une ville qui avait résisté plus de onze mois à Edouard III et que depuis deux cent dix ans on n'osait attaquer. Le pays se sentait lavé de cet opprobre, vengé de l'invasion espagnole et du désastre de Saint-Quentin, et avec les sautes extrêmes de sentiment qui caractérisèrent toujours la race, après l'abattement de la défaite, ne rêvait plus que batailles et conquêtes. Guise, qui avait répondu à son attente, était le libérateur, le héros national et dominait tout du rempart reconquis de

¹ VIEILLEVILLE.

Calais. — Il ne s'y attarda pas, d'ailleurs, et aussitôt alla reprendre Guines et d'autres petites places de la région, chassant devant lui les dernières troupes anglaises qui occupaient le territoire. Le Roi avait réuni une assemblée de notables auxquels il réclama de nouveaux subsides afin de continuer la guerre, puis vint à Calais embrasser le duc auquel il donna le palais de l'Esteppe, et le Parlement dans ses lettres patentes déclara que Sa Majesté ne pouvait mieux payer de si grands services qu'en donnant un palais à celui qui avait donné une ville à la France¹. Mais au grand dépit des Montmorency, le triomphe du duc de Guise devait être plus complet encore. Pour rapprocher sa famille du trône, le cardinal de Lorraine depuis longtemps cherchait à marier une de ses nièces, la petite Marie Stuart, fille de Marie de Guise et du roi d'Ecosse Jacques V, que sa mère faisait élever en France, au dauphin François. La duchesse de Valentinois l'appuyait, comptant sur l'appui de son gendre, le duc d'Aumale, dans la perspective d'un nouveau règne, tandis que le connétable, d'accord avec la reine Catherine, qui ne pouvait qu'être opposée à Diane de Poitiers, cherchait à faire manquer cette union si avantageuse pour la maison rivale. Mais la prise de Calais décida le Roi ; les fiançailles furent célébrées au Louvre le 19 avril 1558² et Montmorency eut encore le chagrin d'apprendre qu'aux cérémonies du mariage célébré à Notre-Dame (24 avril) le duc de Guise, en son absence, avait exercé les fonctions de grand maître de la maison du Roi, et fait prendre le pas à son neveu le duc de Lorraine et à son frère le duc d'Aumale sur tous les princes de la maison de Bourbon sauf le roi de Navarre. Une estrade de quinze pieds de haut, rapportent les chroniques, avait été dressée de l'escalier de l'évêché jusqu'au parvis, et du parvis au chœur de la cathédrale. Elle était entrelacée de pampres, la rampe couverte de brocart et le parquet de tapis. La marche du cortège était ouverte par les Suisses et fermée par les cent gentilshommes de la chambre. Les princes, les cardinaux, le légat du pape précédaient le Dauphin conduit par le roi de Navarre et la princesse Marie qui avait à peine quinze ans et déjà était d'une beauté délicieuse. Deux de ses filles d'honneur soutenaient la traîne de sa robe. Elle avait au col un ruban de précieuses perles et portait la couronne ornée de diamants, d'émeraudes et de rubis, avec une escarboucle qui valait, disait-on, 500.000 écus. Derrière elle venaient la reine Catherine, conduite par le prince de Condé, Jeanne d'Albret, Marguerite de France, sœur du Roi, escortées de la foule brillante des seigneurs et des dames. Sous le porche tendu de velours et surmonté du dais royal, le cortège s'arrêta et Henri II ôtant de son doigt l'anneau nuptial le remit au cardinal de Bourbon qui le passa à Marie Stuart et prononça les paroles de consécration. Ce fut l'évêque de Paris qui harangua les époux tandis que le duc de Guise, attentif à sa popularité, faisait écarter les seigneurs pour permettre au peuple, à la multitude tassée sur le parvis de contempler les [très opulentes et très magnifiques pompes et triomphes](#) de cette journée mémorable. Lorsque l'évêque eut fini de parler, le duc salua le peuple et fit jeter de l'argent aux cris de : [Largesse ! Vive le Roi ! Vive le duc de Guise ! Vive la](#)

¹ Le Roi donna de même à Sénarpont trois corps de ferme en plus d'un hôtel dans la rue Royale, à Calais ; d'Andelot eut l'hôtel du gouverneur, rue Courtenvaux. Dans les armes de la ville figurèrent dorénavant deux croix de Lorraine en mémoire du duc de Guise et un petit écusson d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes [de même qui est de Jérusalem que cette maison prend au troisième quartier d'en haut de ses armes](#). Ch. DEMOTIER, *Annales de Calais*, p. 124.

² Le Roi, dit La Place, s'excusa envers son compère, lui mandant par lettres secrètes qu'il avait été contraint de ce faire avec plusieurs choses contre sa volonté ; mais que le temps lui en ferait raison. — *Commentaires*, liv. I, p. 8.

Dauphine ! Le cortège entra dans l'église, entendit la messe et ensuite retourna à l'évêché, aux acclamations de la foule, cependant qu'on distribuait à nouveau l'or et l'argent à pleines mains. Mais les cris, les vivats allaient surtout à la petite Dauphine, à François de Lorraine dont le voyage de retour, de Calais à Paris, n'avait été qu'une longue ovation ; qui ne pouvait traverser une rue, un carrefour de la capitale sans être applaudi, et restait pour le peuple le sauveur, le héros victorieux sur lequel s'appuyaient le Roi et le royaume. — Il y eut un dîner suivi de bal à l'évêché ; puis la famille royale regagna en litières et coches, le Roi, le Dauphin, les princes et seigneurs à cheval, le palais de la Cité que le Parlement avait abandonné pour les noces, et où eut lieu le souper avec un autre bal et des jeux. Une fête fut aussi donnée à l'Hôtel de Ville, où l'on représenta une comédie de Jodelle. Par un traité secret joint au contrat de mariage, enfin, la reine d'Ecosse léguait à la France son royaume au cas où elle viendrait à mourir sans enfant, — traité que les nobles écossais refusèrent au reste de ratifier, ce qui n'empêcha nullement le dauphin François d'être nommé le **Roy-Dauphin** et les Guise, désormais appuyés sur la maison royale, de paraître avoir ajouté une couronne à l'apanage des Valois¹.

Cependant la lutte devait continuer entre les Lorrains triomphants et leurs rivaux les Montmorency, dont les deux principaux, le connétable et l'amiral de Châtillon, demeuraient captifs. Hautain et taciturne, Coligny semble avoir subi une détention plutôt dure aux premiers temps de sa captivité parmi les Espagnols qui le savaient, au moins le sentaient déjà calviniste. On ne lui avait laissé à l'Écluse que les seuls serviteurs indispensables, et qui ne pouvaient sortir du château. La surveillance près de lui était continuelle ; toute sa correspondance passait sous les yeux du duc de Savoie. Le retour de François de Guise, l'écho des acclamations dont le peuple de France saluait son débarquement d'Italie, tout cet élan vers un rival dont il redoutait la fortune heureuse, joint aux fatigues, aux tracas du siège, l'avaient affecté au point qu'il se trouva de nouveau malade. Il ne se reprit qu'après quarante jours, tomba en des méditations qui le rendirent encore plus sombre, fermé, n'ayant pour distraction que la lecture d'une Bible qu'il s'était procurée, et dès qu'il fut en convalescence, la rédaction de son Mémoire sur la défense de Saint-Quentin², — âpre, contenu, ferme et froid comme il était lui-même, récit d'un échec fatal et justification inutile, car il devait toujours être le malheureux et le vaincu. Mais c'est à peine si aux dernières lignes il laisse échapper une plainte ; s'il incrimine, du reste injustement, car nous avons vu qu'il n'a nullement rendu justice au dévouement de la population qui fut sacrifiée, **le malheur d'un gentilhomme assiégé dans une place où toutes choses lui défont et où il a aussi bien à combattre les amis du dedans que les ennemis du dehors**. Pour le reste, il s'en remet aux mains de Dieu de **tels mystères ne se jouant point sans sa permission et volonté, laquelle est toujours bonne, sainte et raisonnable, et qui ne fait rien sans juste occasion**. — C'est

¹ On sait que dans l'acte de ratification du traité de 1559 entre la France et l'Angleterre, François II signa non seulement comme dauphin de France, mais encore comme roi d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande ; Marie Stuart, de son côté, avait pris les armes d'Angleterre. — C'est déjà sa querelle avec Élisabeth qui commence.

² Le *Discours de Gaspard de Coligny*, seigneur de Chastillon, amiral de France, où sont sommairement contenues les choses qui se sont passées durant le Siège de Saint-Quentin en 1557. Ce récit est daté du 28 décembre de la même année. Ecourté dans la collection Buchon, on le trouvera en entier dans la Guerre de 1557 en Picardie, Saint-Quentin, 1896.

désormais le protestant qui parle¹, le huguenot rigide, trempé par les épreuves, dur à soi-même comme aux autres, le soldat implacable de sa foi. — Plus souple, plus courtisan, meilleur diplomate que son neveu, le connétable s'était mis de suite en rapport avec le duc Emmanuel-Philibert et entre les deux grands seigneurs des relations courtoises n'avaient pas tardé à s'établir. Montmorency avait pu faire venir ses gens de service², disposait des ressources nécessaires pour son entretien, tandis que Coligny, dont la femme, Charlotte de Laval, et le frère, Odet de Châtillon, géraient les intérêts et administraient les biens³, éprouvait des difficultés même pour recevoir de l'argent. Dans la seconde quinzaine de mars 1558, Montmorency obtint de quitter le château de Gand et d'être transféré à Enghien⁴. Là, il eut la visite du duc de Savoie⁵ et continua à recevoir les soins d'un médecin français, Chapelain, pour sa blessure de Saint-Quentin. Chapelain, qui alla ensuite soigner Coligny à Gand, où il avait remplacé le connétable, devint plus tard premier médecin du Roi. — Cependant Guise se méfiait des intrigues des Montmorency, même prisonniers, et du camp devant Calais, il écrivait au gouverneur de Péronne, de Humières (3 janvier 1557)⁶ : — Quant à ce que vous désirez savoir comme vous aurez à vous gouverner pour le fait des paquets que M. le connétable écrira à Mme la connétable, et M. l'admirai à Mme l'admirale sa femme et à Messieurs le cardinal de Châtillon et d'Andelot ses frères, et ceux que les dites dames et sieurs leur écriront semblablement, vous ne sauriez faillir les leur envoyer ordinairement. Et toutefois, s'il y avait autre chose que pour leurs particuliers négoces et affaires et dont il vous semblât que je dusse être averti, vous me le feriez savoir⁷. — Guise, connaissant l'humeur versatile du Roi, redoutait en somme un retour de faveur de ses adversaires et l'on a même avancé qu'il n'avait cherché à prolonger la

¹ C'est au moment de la captivité de l'amiral à l'Ecluse que François Hotman place les débuts de sa conversion au protestantisme. Il avait commencé, dit-il, à prendre quelque goût de la pure religion et vraie piété et du vrai moyen de prier et servir Dieu. (Edit. de 1665, p. 21.) Tant, dit Th. de Bèze, qu'il fut gagné au Seigneur pour être un jour un instrument d'élite en son église. (*Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 40.) Mais cette évolution, de l'aveu même des historiens huguenots, était bien antérieure.

² Le cardinal de Châtillon lui écrit à ce propos (18 septembre 1557) : Monseigneur, après que madame la connétable vous a dépêché Yvoy votre maistre d'hôtel avec tout ce que vous lui aviez donné en charge de vous envoyer par luy, tant des personnes que autre chose qui sont par un mémoire que vous lui avez envoyé, j'ai reçu une lettre du médecin Vesalius par laquelle il me mande qu'il était venu au camp du Roi son maistre pour solliciter le passeport de tous vos gens, à quoi déjà l'on avait mis ordre à tout ce qu'il mande, hors du vin, d'autant que par deux ou trois fois on ne l'avait voulu laisser passer, à quoi l'on a mis ordre incontinent... (Bibl. nat., mss. fr. 3130, f° 32.) — Une autre lettre, du duc de Savoie, indique qu'on lui a fait parvenir des hardes, du vin, sa vaisselle d'argent. (*Ibid.*, mss. fr. 6637, f° 347.)

³ Titres des 11 et 14 décembre 1557. Archives, t. CXXV, p. 13 et 14. Odet de Châtillon avait obtenu des lettres patentes lui permettant de recevoir et passer les quittances pour et au nom de son frère... des deniers qui lui seraient et pourraient être dus durant sa détention.

⁴ Il demanda qu'on lui envoyât de France une mule et une haquenée. (Cf. DELABORDE, t. I, Bibl. nat., mss. fr. 3139, f° 49.)

⁵ M. le connétable n'a pour le désastre qui lui est advenu, perdu rien du courage qu'il a au service de son maistre, comme il l'a bien fait paraître à M. de Savoye qui l'est allé voir pour les sages et braves réponses qu'il lui a faites. (Le cardinal de Châtillon à Delavigne, 13 mai 1558. Bibl. nat., mss. fr. 4129, f° 75.)

⁶ 1558, n. s.

⁷ Bibl. nat., mss. fr. 3123, f° 17.

guerre que pour les empêcher, libérés par la paix, de reparaître auprès de Henri II¹. L'occasion allait lui fournir un moyen de déprécier aux yeux du Roi les deux Châtillon dont l'influence pouvait le plus le gêner à l'armée. Il se tenait au milieu de ses troupes, dit M. H. Forneron, et paraissait menacer Saint-Quentin où se trouvait la duchesse Christierne de Lorraine, veuve de son oncle, qui avait suivi le parti de l'Espagne tandis que son fils était élevé à la cour de Henri II. Elle désirait ardemment la paix qui seule pouvait délivrer ses Etats ravagés alternativement par les coureurs des deux armées, et, sous prétexte d'une réunion de quelques heures avec le jeune prince, ménagea une entrevue entre les Guise et l'évêque d'Arras, Perronet de Granvelle, premier ministre de Philippe II et le politique le plus actif de son temps². Des conférences eurent lieu au village de Marcoing, entre Cambrai et Péronne. Granvelle, dont les vues dépassaient de beaucoup les petites conceptions diplomatiques du moment, avait compris quel avantage aurait l'union des deux pays associant leurs efforts contre l'hérésie envahissante et qui menaçait déjà toute la civilisation catholique au lieu de s'épuiser en une lutte stérile et fratricide. Il entreprit de gagner les Guise, dont il reconnaissait le génie et la force adroite. Il affirma au cardinal de Lorraine que le roi d'Espagne n'avait jamais fait la guerre au Pape qu'à contre-cœur, lui avoua sa haute estime pour son frère le duc François et l'illustre maison de Guise, si attachée à l'Eglise ; — qui se trouvait en France la première après la maison royale et dont le rôle était désormais de se déclarer le champion de la cause catholique. Ainsi, dit M. H. Forneron, qui a très bien résumé ce curieux épisode, ils allaient cesser d'être des parvenus étrangers pour devenir les défenseurs de la foi, ils n'avaient plus à intriguer contre les Bourbon ou les Montmorency, ni à rechercher la protection d'une favorite ; leur cause devenait celle de la foi nationale ; ils devaient être regardés comme les chefs de l'orthodoxie en Europe et toute résistance à leur pouvoir paraîtrait une lutte contre la religion. — Granvelle frappait juste en s'adressant aux ambitions insatiables et aux rêves de grandeur et de gloire des Lorrains ; le cardinal ne put que le remercier et le prier de dire au roi d'Espagne combien il était touché de sa haute bienveillance. Mais laissant enfin ces intérêts généraux, Granvelle parla habilement de ceux plus particuliers qui se rattachaient au crédit des Guise, si utile à la bonne cause. Ne devaient-ils pas ruiner définitivement leurs adversaires, les Châtillon, acquis maintenant à la Réforme. En le quittant, il lui remit enfin une lettre que d'Andelot avait écrite à Coligny et où il parlait avec aversion du catholicisme, de la messe et des vœux que faisaient les trois frères pour le succès du calvinisme en France. — Le Roi, mon maître, ajouta le ministre, a lu cette lettre saisie par nos troupes et en a été indigné. Il désire que vous en avertissiez le Roi très chrétien, dont le zèle ne tolérera pas que de telles abominations partent de son intimité. — Le coup, en somme, était habile. Le cardinal de Lorraine emporta précieusement le document et fut heureux de s'en servir. Déjà, il avait demandé au Pape que la forme de l'Inquisition d'Espagne du tout ou à peu près fût dressée en France³ et en avait obtenu un bref qui créait dans le royaume trois grands inquisiteurs (26 avril 1557), au nombre desquels il

¹ Comte DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I.

² Granvelle avait la réputation d'écrire de sa main cinquante lettres par jour et de fatiguer en même temps six secrétaires à qui il dictait des lettres dans six langues différentes. (LOTHROP-MOTLEY).

³ Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 414.

avait astucieusement fait désigner le cardinal de Châtillon¹. C'était le forcer à se déclarer. Mais Odet, tout en évitant de se prononcer ouvertement sur la question de la Réforme, s'était récusé ; des représentations avaient aussi été faites au Roi, a-t-on soutenu, par des princes étrangers et le projet n'avait pas eu de suite. La lettre de d'Andelot, en tout cas, permettait au cardinal de Lorraine d'aider efficacement son frère qui avait intérêt à s'en débarrasser. — Le prince de Condé, dit encore M. Forneron, le seul des Bourbon qui eût depuis la mort de ses frères, le duc et le comte d'Enghien, de l'énergie et de l'intelligence, voyait clairement le but que poursuivaient les Guise et nourrissait contre eux une haine sourde qu'alimentaient sans cesse les humiliations du grand seigneur déchu à la condition de gentilhomme pauvre, devant le parvenu étranger qui se faisait conférer toutes les dignités et tous les gouvernements. Ses deux frères, le roi de Navarre et le cardinal de Bourbon, n'avaient ni tête ni caractère ; Condé était seul pour soutenir l'honneur de sa maison, et n'avait trouvé d'appui qu'auprès du connétable dont il avait épousé une nièce. Avec les fils et les neveux de Montmorency, il avait formé une sorte de coalition contre les empiétements des Lorrains. Cette cabale pouvait devenir dangereuse, surtout si le connétable revenu de sa captivité se plaçait à sa tête, et il fallait jeter la méfiance et la disgrâce dans le parti. L'avantage du duc de Guise, s'il éloignait d'Andelot du commandement des gens de pied dans la campagne qui allait s'ouvrir, c'était de se créer des partisans en accordant des grades et récompenses ; d'écarter toute compétition dans l'amour que le soldat a toujours pour son chef après une guerre heureuse². Il liait à sa fortune tous les capitaines qui auraient été soumis à celle de d'Andelot. Son intérêt enfin était de faire connaître que les Châtillon s'étaient détachés du catholicisme, car si Condé et les fils du connétable ne se séparaient d'eux, les suivaient dans leur nouvelle foi, ils se brouillaient tous avec Montmorency, dont les convictions n'étaient pas douteuses ; se faisaient exclure de la cour et des honneurs, laissant près de Henri II son compère isolé et impuissant en face des Guise. — Le cardinal de Lorraine rapporta les paroles de Granvelle au Roi, qui ne put qu'approuver Philippe de vouloir remplacer la guerre entre souverains par la lutte contre les hérétiques. Il dit qu'il l'aiderait dans cette bonne entreprise, mais l'incident relatif à d'Andelot le fâcha extrêmement. II l'aimait beaucoup, s'était intéressé à lui durant sa captivité de Milan ; lorsque le comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, mal secondé par ses troupes dans la défense d'Yvoy en 1552 avait dû capituler, il lui avait dit en présence de Coligny qu'il serait mieux traité que les seigneurs d'Andelot et de Sipièrre, que l'Empereur avait capturés devant Parme, et en même temps il avait gratifié le jeune Châtillon des terres de Fontenete et de Noyers au bailliage de Troyes³. Son frère, Gaspard, pourvu de la charge d'amiral, il lui avait réservé celle de colonel général de l'infanterie. Sa défection, dans les idées du Roi, était une véritable félonie et il s'en montra très affecté. Mais le cardinal insista. On savait que d'Andelot, au printemps de cette année, s'était rendu en Bretagne, dans les terres de sa femme, Claude de Rieux, et y avait fait prêcher publiquement par deux ministres, Carmel et Loiseleur, les doctrines de Calvin. Comme on lui représentait qu'il contrevenait ainsi aux édits du Roi, il avait répondu qu'il était

¹ Les trois inquisiteurs auraient été le cardinal de Lorraine, le cardinal de Bourbon et le cardinal de Châtillon.

² Le duc de Guise dit à ce propos qu'il était prêt de marcher à Thionville, où le voyage était dressé, mais qu'il n'espérait y prospérer si le sieur d'Andelot y commandait aux gens de pied desquels il était colonel. — Pierre DE LA PLACE, *Commentaires*, liv. I.

³ Lettre patente donnée à Sedan. DU BOUCHET, *Preuves*, p. 1110.

son fidèle serviteur pour lui obéir en toutes choses civiles et de son état, mais quant à sa conscience, qu'il y avait un roi au ciel auquel il voulait servir¹. Henri II voulut enfin éclaircir le fait et manda le cardinal de Châtillon et François de Montmorency ; il leur représenta quels bruits couraient sur d'Andelot et leur commanda de l'en avertir, désirant qu'il pût s'en justifier. Je ne suis pas injuste, fit-il, amenez-le-moi et qu'il s'explique. Je m'en rapporterai à sa parole. Selon P. de la Place, il leur demanda même qu'ils fissent tant envers luy que lorsqu'il serait mandé, il répondît honnêtement de la messe, et que ce faisant, lui ferait chose très agréable². — M. Dargaud, qui se plaît à ce récit, continue : — D'Andelot, qui était théologien autant que soldat, avait une profonde horreur de la messe où il voyait le *délire de l'orgueil sacerdotal*. Il ne reconnaissait au clergé ni le droit ni le pouvoir de renouveler à l'autel, par une formule, le sacrifice de Jésus-Christ ; il ne lui reconnaissait même pas le don du surnaturel, le don du miracle. Le salaire de cet acte mystérieux était une simonie et la langue ignorée de la foule, le latin de l'officiant, un charlatanisme. — Comment, disait-il, approuverais-je la messe, cette fraude romaine, par laquelle, à la voix de pécheurs comme nous, l'hostie se transforme dans l'univers entier au point d'être, partout en même temps, le corps de Jésus-Christ, Jésus-Christ lui-même, vivant et expirant sur la croix pour le Monde. Je m'en fie à saint Paul : l'oblation a été faite une seule fois. Tenons-nous à cette oblation unique, et célébrons-la sous les deux espèces du pain et du vin. Mais cette communion ; cette cène, gardons-nous de la proclamer le sacrifice de Jésus-Christ, car elle n'en est que la sainte commémoration. — Le cardinal de Châtillon, qui était au fond de l'avis de son frère, et François de Montmorency, qui n'entendait rien à la controverse, n'essayèrent pas de le réfuter. Ils lui parlèrent en politiques ; ils l'engagèrent même à la dissimulation, mais le trouvèrent résolu de faire libre réponse et sans l'offense de sa conscience³. — Avec sa longue figure et son crâne pointu⁴, d'Andelot se présenta au dîner du Roi, à Montceaux-en-Brie, maison de plaisance de la reine Catherine. Après les premiers mots d'accueil, Henri II entama la discussion. Il lui remontra la nourriture qu'il avait reçue, l'amour et grande affection qu'il lui avait toujours montrée, ajoutant qu'il n'attendait pas de lui un révoltement de la religion de son prince pour adhérer à une opinion nouvelle. Il lui déclara enfin qu'il désirait l'entendre sur quatre faits dont on l'accusait ; d'abord, d'avoir fait prêcher dans ses terres les doctrines des réformés ; deuxièmement, d'avoir assisté à leurs réunions du Pré-aux-Clercs ; troisièmement, de n'aller plus à la messe, M. de Guise lui ayant affirmé qu'on ne l'y avait vu durant tout le voyage de Calais ; enfin, d'avoir envoyé des livres de Genève à son frère l'amiral en sa captivité de l'Ecluse. D'Andelot répondit en protestant de son dévouement et défendit les opinions des religionnaires ; il contesta s'être montré aux assemblées du Pré-aux-Clercs, — où du reste on en voyait bien d'autres ! — mais avoua qu'il avait adressé des livres protestants à Coligny. Il dit de plus qu'il n'allait plus à la messe depuis qu'il avait pris l'avis et conseil des plus savants du royaume, *que le Roi lui-même aurait dû consulter* et remontra au cardinal de Lorraine, présent à cette scène et qui intervenait dans la discussion, qu'il était certain de sa doctrine, appelant sa conscience à témoin, les hommes et ambitions l'ayant tout détourné jusques à persécuter les membres de Jésus-Christ. — Mais le Roi se fâchait ; le sang lui montait au visage. — Au diable

¹ DE BÈZE, t. I, p. 150.

² Pierre DE LA PLACE, *Commentaires*, liv. I.

³ Pierre DE LA PLACE, *Commentaires*, liv. I.

⁴ H. FORNERON, t. II, p. 339.

les énigmes ! cria-t-il ; que pensez-vous de la messe ? — D'Andelot répondit comme répondaient alors tous les sectaires : — Sire ! mon corps, ma vie et mon bras sont au service de Votre Majesté ; mais mon âme appartient à Dieu seul, et mon âme considère la messe comme une abominable invention¹. — Henri II lui montra le collier de saint Michel qu'il portait sur la poitrine et dit encore : — Je ne vous avais pas donné cet ordre pour en user ainsi, car vous avez promis et juré de suivre ma religion ! — D'Andelot répliqua qu'il ne savait pas alors que c'était d'être chrétien et ne l'eût accepté à cette condition si Dieu l'eût touché comme il avait fait depuis, dont le Roi entra en si grande colère que n'eût été pour l'honneur qu'il l'avait nourri, il lui eût baillé de son épée au travers du corps. Il saisit un plat de terre qu'il jeta de son côté et qui, en se brisant, blessa le Dauphin. Il y eut dans la salle un moment de confusion pendant lequel d'Andelot se retira. Mais le Roi le fit arrêter dans l'escalier par Babou de la Bourdaisière, maître de la garde-robe², et conduire à Meaux dans les prisons de l'évêché. On le transféra ensuite à Melun où il fut assailli par sa femme et tenté par un docteur de la Sorbonne nommé Ruzé, tant que de guerre lasse, il consentit à entendre la messe, toutefois sans autre abjuration même verbale, disent les auteurs du parti, et n'y portant pas beaucoup de révérence, — acte de faiblesse d'ailleurs dont il se releva plus tard, et cependant condamna jusqu'à sa mort³.

Le pape Paul IV, qui avait poussé à des mesures violentes contre d'Andelot, fut toutefois assez mécontent de cet arrangement. Une dépêche de l'évêque d'Angoulême — un autre La Bourdaisière qui était ambassadeur à Rome — dit que le Pape l'avait fait appeler pour lui témoigner son ébahissement de ce que Sa Majesté ne punissait pas les hérétiques de son royaume ; que l'impunité de M. d'Andelot, qui avait confessé être sacramentaire, donnait une très mauvaise réputation à Sa Majesté ; que si on l'eût mené tout droit au feu comme il le méritait, outre que le Roi eût fait une chose très agréable à Dieu, le royaume de France fût demeuré net d'hérésie. L'ambassadeur ajoutait que le Pape revenait toujours sur M. d'Andelot, disant qu'il lui ferait un mauvais parti s'il le tenait. Sur quoi il avait représenté à Sa Sainteté beaucoup de belles choses ; il lui avait dit que M. d'Andelot avait été trompé ; que maintenant il était fort bon catholique et que s'il en était autrement, le Roi l'aurait bien puni. Mais le Pape s'était récrié, s'emportant de même contre le cardinal de Lorraine : — Le cardinal, fit-il, que j'ai nommé grand inquisiteur en France, aurait dû condamner au feu M. d'Andelot. Ne sait-il pas que jamais un hérétique n'a pu se convertir sincèrement ? Le courtisan chez lui a corrompu le ministre de Dieu, mais Dieu se venge de ceux qui le servent avec tiédeur. L'évêque d'Angoulême répondit : — La justice en France ne se mène pas comme cela.

Les Guise, en attendant, avaient atteint leur but. Ils étaient délivrés de leurs rivaux. La charge de colonel général de l'infanterie fut donnée à Montluc, ancien page de René II de Lorraine, leur grand-père, le défenseur déjà célèbre de

¹ Selon une autre version, il aurait dit : *La messe est un sacrilège devant Dieu et devant les hommes*. Il y a quelques variantes dans les diverses relations données par la Place, Brantôme, Bèze, de Thou, etc., mais le sens reste le même.

² Par le bonhomme M. de Lorges, l'un des capitaines de ses gardes, dit P. DE LA PLACE.

³ Th. DE BÈZE, t. I, p. 145. A Melun, sa femme, qui était enceinte, lui montrait son ventre pour l'émouvoir à compassion du fruit qu'elle portait, et l'adjurait de céder. (Lettre de Calvin au marquis de Vic, 19 juillet 1558.) — Il écrivit à la On une lettre de soumission au Roi et consentit à entendre l'office. (Cf. lettres de Calvin à d'Andelot et de d'Andelot au Roi, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. III.)

Sienna, Gascon d'esprit délié et capitaine d'expérience, qui d'ailleurs se fit habilement contraindre par le Roi et, pour ne pas se brouiller avec les Montmorency, n'accepta que par commission et avec des réserves. — François de Lorraine avait déjà repris la campagne ; il le rejoignit au siège de Thionville qui capitula le 22 juin et où fut occis aux tranchées d'un coup d'arquebuse le maréchal de Strozzi¹. L'armée ensuite prit Arlon et menaça le Luxembourg. Mais Henri II désirait couvrir la Picardie, dont s'approchaient les Espagnols. La prépondérance des Guise, qui le reçurent au château de Marchais avec une hospitalité fastueuse, plus rois que le Roi lui-même dorénavant² ; leurs ambitions et leurs menées, leur popularité même parmi le peuple et les troupes lui portaient ombrage. Il s'en détachait peu à peu, poussé par la duchesse de Valentinois. Il n'avait pas tardé à regretter le connétable, et il s'en fallait, dit La Place, que l'absence et la captivité de son compère eussent refroidi l'amitié qu'il lui portait ; au contraire, elle semblait l'enflammer davantage, jusques à lui mander soigneusement de ses plus secrètes affaires et sans en communiquer à personne qui fût autour de lui. — Les maréchaux de Brissac et de Vieilleville représentaient alors le parti des mécontents parmi les gens de guerre ; ils étaient jaloux de l'éclat d'une gloire qui faisait oublier leurs services et des récompenses réservées aux seuls qui combattaient sous les yeux du duc de Guise. La duchesse de Valentinois se voyait reléguée au second plan, traitée avec hauteur par le cardinal de Lorraine, autrefois si empressé parmi ses courtisans ; elle était blessée de l'orgueil de ce prélat et ne le nommait plus que maître Charles. Elle parla au Roi de Montmorency, le fit souvenir de son ancienne tendresse pour ce général vieilli, malheureux, se mit en relation elle-même avec le captif et lui fit proposer d'unir leurs intérêts, et de consacrer cette alliance par un mariage entre sa petite-fille, Henriette de la Marck, et Damville, second fils du vieux favori³. Tirailé des deux parts, habitué à cette sorte de tutelle qu'exerçaient sur lui alternativement les deux factions, Henri II ne savait se délivrer de l'une que pour retomber sous l'influence de l'autre. Il ne pouvait et ne voulait s'en dégager, si faible même, malgré les apparences pour le connétable, qu'au lendemain de l'arrestation de son neveu, il lui avait écrit par courrier spécial : — Ce porteur vous dira un propos touchant Andelot ; ne vous fâchez point car tout ira bien. Je ne vous ferai plus longue lettre pour ce coup, ayant si bien informé ce porteur que je m'assure qu'il vous rendra bon compte de toutes

¹ Le maréchal de Strozzi avait traduit en grec les *Commentaires* de César, avec des additions et instructions pour les gens de guerre écrites en latin. Sa bibliothèque fut estimée 15.000 écus et dut passer, après sa mort, dans celle de Catherine de Médicis. Il possédait encore un cabinet d'armes et d'armures et une collection de machines de guerre. (BRANTÔME, t. I, p. 167.) — Les blessés de Thionville furent conduits à Metz pour y être soignés dans un hôpital que Coligny y avait fait construire avec autant de prévoyance que d'humanité. Ce trait que signale DE THOU (*Histoire universelle*, t. II, p. 173) est un des rares que l'on puisse mentionner à l'actif du grand héros des calvinistes et il était juste de ne pas l'oublier.

² La présence d'Henri II, dit M. Forneron, n'empêchait nullement le duc de donner des ordres ni de diriger ses troupes. Tandis qu'il séjournait à Marchais avec le Roi, on apprend que Corbie est menacé ; il faut y jeter des renforts à la hâte ; le conseil est assemblé et d'Estrées et Montluc insistent pour être envoyés au secours de la place. Le conseil ne se déterminant pas, Guise fait partir d'autorité sept enseignes d'infanterie gasconne avec des vivres et munitions qui arrivent juste comme se présentait la cavalerie espagnole et font tête sur le bord du fossé. Les Espagnols se retirèrent, renonçant à prendre Corbie. — *Op. cit.*, t. I, p. 216.

³ H. FORNERON, *op. cit.*, t. I, p. 218.

choses. Gardez votre santé ; la vie de votre ami ne dépend que de la vôtre¹. — Le connétable, qui avait été transféré d'Enghien à Audenarde à l'approche des troupes françaises victorieuses, affligé de ce nouveau coup, voyait avec irritation s'accroître la puissance des Guise et songea que la paix seule qui devait le ramener en France lui permettrait de faire pièce à ses ennemis². Il profita de ses relations avec le duc de Savoie, fit espérer un arrangement, eut connaissance des projets que Granvelle avait soumis au duc François et au cardinal de Lorraine de grouper les forces de l'union catholique contre les hérétiques, ce qui entraînait du reste dans ses vues personnelles, — et se chargea de décider le Roi à la paix. Les Espagnols abaissèrent de moitié le chiffre de sa rançon et il obtint d'aller jusqu'à Beauvais conférer avec Henri II³. Malgré un brillant succès remporté à Gravelines par le comte d'Egmont (13 juillet 1558) sur les troupes du maréchal de Termes qui avaient pris et pillé Dunkerque, Philippe II désirait ardemment un traité. Il était à bout de ressources et avoua plus tard à l'ambassadeur de Venise que si le roi de France ne l'avait pas proposé il l'aurait demandé lui-même⁴. Le duc de Savoie n'avait pas un réal pour payer ses Allemands et leur devait plus d'un million. Mais la précipitation du connétable, l'animosité subite de Diane de Poitiers contre les Guise qui avaient tout avantage à continuer la guerre, l'imprévoyance du Roi gâtèrent tout. Les négociations commencèrent en septembre à Lille, puis se poursuivirent à l'abbaye de Cercamp. Une suspension d'armes fut signée le 17 octobre par les ambassadeurs de France, d'Espagne, d'Angleterre et du duc de Savoie, Montmorency, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Lorraine, Morvilliers et Claude de l'Aubespine, Ruy Gomez de Silva, le duc d'Albe, Granvelle, le prince d'Orange et Viglius. Mais la mort de Marie Tudor, survenue le 15 novembre, suspendit pour deux mois les pourparlers, ce qui désola Henri II dans la crainte que Philippe ne retardât volontairement la conclusion de la paix tandis qu'il poursuivait les négociations d'un mariage avec la nouvelle reine d'Angleterre, Elisabeth. Le connétable profita de ce répit pour terminer l'affaire de sa rançon, afin de pouvoir s'occuper en toute liberté du traité. A titre de parent et ami, le duc de Savoie lui réclama enfin une somme de 200.000 écus d'or (14 décembre 1558) et il put rentrer en France.

Coligny n'avait été aucunement mêlé à ces préliminaires et tandis qu'on le croyait à Arras avec le maréchal de Saint-André et le connétable, il était toujours au château de Gand, à méditer sur ces petites tourelles de l'enceinte que baigne encore de nos jours dans la clarté rouge du soir l'eau trouble de la Liève. Par suite de la difficulté des transports et de la mauvaise volonté des Espagnols, il en était réduit à emprunter 500 écus à son oncle et écrivait à de Humières de le rembourser sur de l'argent que devait envoyer sa femme⁵. Dans cet abandon, cependant, il avait reçu de Genève des lettres de Calvin désireux de s'assurer de ce nouveau coreligionnaire et qui lui écrivait pour l'assurer de sa sympathie, l'encourager à persévérer dans les voies du Seigneur, lui recommandant la

¹ Bibl. nat., mss. fr. 3139, f° 5.

² Le Roi lui avait écrit également que selon les propos du duc de Guise, tant que la guerre durerait ni lui ni Coligny ne sortirait de prison. Bibl. nat., mss. fr. 3134, f° 117.

³ Montmorency se hâta d'aller délivrer d'Andelot (17 août 1558). Il l'emmena à Saint-Germain avec Condé et le Roi reçut amicalement cette mauvaise tête qui avait été si osé de lui résister en face. Il lui rendit sa charge et ses états et lui en promit même de plus grands.

⁴ *Ambassadeurs vénitiens*, SURIANO.

⁵ Du camp près d'Amiens, Odet de Châtillon écrivait encore le 22 septembre au duc de Savoie au sujet de ces 500 écus qu'on n'arrivait pas à faire passer.

patience et la résignation¹. Mais lorsque nombre d'autres prisonniers étaient relâchés sur parole, il n'obtint d'autres avantages qu'une autorisation de traiter de sa rançon et dut réunir 50.000 écus d'or au soleil, pour lesquels Charlotte de Laval fit appel à ses vassaux de Bresse, Bourgogne et Gâtinais². Il partit dans les premiers jours de février 1558³, mais fut encore arrêté en route, Philippe II ayant appris que le maréchal de Saint-André, qui devait réintégrer sa prison le 31 décembre, n'avait pas tenu ses engagements.

La paix fut enfin conclue à Cateau-Cambrésis les 2 et 3 avril et souleva un long cri d'indignation. Nous gardions Calais, avec une vague promesse de restitution que l'Angleterre elle-même, il est vrai, devait se charger de rendre caduque ; les Trois-Evêchés : Toul, Metz et Verdun ; on nous rendait Saint-Quentin, Ham, le Câtelet, tout le Vermandois. Mais nous abandonnions cent cinquante places fortes remises comme dot de Marguerite de France, sœur de Henri II, qui épousait le duc de Savoie, et d'Elisabeth, fille aînée du Roi, qui épousait Philippe II ; le premier recevait toutes nos possessions de Savoie et de Piémont sauf le marquisat de Saluces ; le deuxième, toutes nos places du Nord et du Milanais, le Roi, écrivait Granvelle, *s'étant résolu, pour montrer sa bonne et sincère affection, d'y condescendre franchement*. Enfin, Claude, seconde fille de Henri II, était donnée au jeune duc de Lorraine et lui apportait Stenay avec 300.000 écus d'or⁴. Nos troupes abandonnaient la Corse aux Génois, Sienne à Côme de Médicis, se retiraient d'Italie, du Luxembourg, de Lorraine, de Navarre et de Flandre. On ne songea même pas à stipuler la réintégration d'Antoine de Bourbon dans ses états de Navarre⁵. — *Sire*, s'écria le duc de Guise lorsqu'un envoyé du maréchal de Brissac vint faire au Roi des représentations sur la calamité de telles concessions, *quand vous ne feriez que perdre pendant trente ans, si ne sauriez-vous perdre ce que vous voulez donner en un tel coup ; mettez-moi dans la pire ville de celles que vous voulez rendre, je la conserverai plus glorieusement sur la brèche !* — Et Tavannes, qui se fait l'interprète des vieux capitaines, même hostiles au parti des Lorrains, qui se battaient depuis vingt ans contre l'Espagne, dit à son tour, dans un mouvement de colère, qu'on

¹ Calvin écrit en même temps à Charlotte de Laval (4 septembre 1558) pour la fortifier, elle aussi, *en constance invincible*.

² Ce fut le cardinal de Châtillon qui s'occupa encore de faire transporter l'argent qui passa par Amiens le 9 février 1558 (1559 n. s.). Cf. A. DE LAMORLIÈRE, *Antiquités d'Amiens*, 1627, in-4°, p. 362. L'échevinage, par délibération du 15 février, accorda une escorte pour le transport de 30.000 écus. *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, 1883, p. 463.

³ 1559 n. s.

⁴ Coligny était rentré à Châtillon lorsqu'il apprit l'issue des conférences par un billet du connétable : — *Messieurs mes neveux, je n'ai voulu laisser partir ce courrier sans vous faire la présente pour vous avertir que grâce à Notre Seigneur, la paix est faite, et qu'est Madame sœur du Roi mariée, dont je vous prie l'avertir et lui baiser les mains de ma part, espérant qu'elle en aura contentement, de quoi je serai aussi aise que très humble serviteur qu'elle ait ; vous priant au demeurant vouloir envoyer cette lettre à la connétable à laquelle je vous prie écrire, pour la hâte que nous avons de faire partir ledit courrier pour porter ces nouvelles au Roi.* — 27 mars 1559 (Bibl. nat., mss. fr. 3139, f° 74).

⁵ La Navarre avait été enlevée en 1513 par Ferdinand d'Aragon à Jean, sire d'Albret ; François Ier la reconquit presque entièrement en 1520 et la perdit ensuite. Charles-Quint, à son lit de mort, ordonna à Philippe II de la restituer et Philippe II fit plus tard la même recommandation à Philippe III. C'est dire que les choses restèrent en état. Cf. MORÉRI, v° *Navarre*. Edit. de 1702.

avait alors négligé et le sang et la vie de trop de Français et rendu cent cinquante forteresses, pour tirer de prison un vieillard connétable et se décharger de deux filles de France, ce qui était une pauvre couverture de lâcheté. — Mais Henri II, satisfait déjà d'avoir arrêté, au moins momentanément lui semblait-il, l'accroissement de puissance du duc de Guise, ne voyait surtout que l'avantage d'une paix, achetée très cher sans doute, et d'une entente avec Philippe II qui allait lui permettre de combattre enfin efficacement l'hérésie protestante. Certes, on peut comprendre ces visées d'une politique d'ailleurs beaucoup plus élevée que la sienne, si elles demeurent blâmables pour le pays même autant qu'au point de vue sentimental des humanitaires et des partisans malgré tout de la liberté de conscience. L'alliance sincère des deux grandes puissances catholiques et latines au moment où la huguenote Elisabeth montait sur le trône d'Angleterre et allait devenir le plus ferme soutien de la Réforme, en même temps qu'elle l'utiliserait comme instrument de guerre contre les ennemis du Sud, pouvait en effet influencer singulièrement sur l'état politique de l'Europe occidentale et de la chrétienté. Mais outre que Henri II était peu apte à tenir le rôle que lui assignaient les circonstances, le roi d'Espagne n'avait aucunement renoncé aux rêves de domination de Charles-Quint. Il devait poursuivre implacablement toute sa vie l'extermination des hérétiques dans ses Etats ; mais il, savait aussi que la même mesure en France provoquerait un affaiblissement dont il devait profiter. Le mal était déjà trop profond pour se réduire même avec quelques expédients énergiques¹. — C'est, en effet, vers 1555 que s'organisent à Paris, avec pasteurs, anciens et diacres, les églises protestantes qui ajoutent dorénavant à la prière isolée ou faite en commun la prédication régulière et l'administration des sacrements². Les églises protestantes se multiplièrent par toute la France dans les deux années qui suivirent et même à Paris les conversions se firent plus nombreuses, — où cependant la persécution était plus forte avec la Chambre ardente, les crialleries de la Sorbonne, des prêtres et des moines, aussi bien que l'animadversion du peuple enragé contre les huguenots. Après le désastre de Saint-Quentin, on alla jusqu'à dire qu'il y fallait voir un châtement encouru pour avoir traité les hérétiques avec trop de douceur³. Au début de 1558, Henri II avait contraint le Parlement à enregistrer l'édit de l'inquisition, mais qui n'avait pu être appliqué, on l'a vu plus haut, et peu après on avait su que deux des princes de Bourbon, Condé et le roi de Navarre, avaient accepté la Réforme. Soudain que la paix fut faite, dit Pasquier, M. le cardinal de Lorraine qui en avait été un des premiers entremetteurs, déclara en plein Parlement que l'opinion du Roi avait été de la faire à quelque prix et condition que ce fût, pour delà, voyant le grand enjambement que la religion nouvelle faisait sur la nôtre, vaquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin⁴. La situation ainsi était franchement déterminée. Les prédicateurs, durant le carême de 1559, allèrent jusqu'à exciter le peuple à se soulever contre les religionnaires, contre les magistrats qui leur montraient tant d'indulgence qu'ils semblaient du parti, et le cardinal de Lorraine dit au président Séguier en présence de Henri II et de la duchesse de Valentinois : — Vous êtes cause que non seulement Poitiers, mais

¹ Beaucoup ne pouvaient croire, dit Castelnau, qu'il y eût une telle multitude de réformés en France comme depuis elle se découvrit, ni que les protestants osassent ou plissent faire tête au Roi et mettre sus une armée et avoir secours d'Allemagne comme ils eurent. (*Mémoires*, liv. I, chap. VII.)

² Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 97.

³ Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 115.

⁴ Et. PASQUIER, p. 76 ; liv. IV, lettre 3 ; BRANTÔME.

tout le Poitou jusques au pays de Bordeaux, Toulouse, Provence et généralement France est toute remplie de cette vermine, qui s'augmente et pullule sous l'espérance de vous¹. — A la vérité, des dissentiments se produisaient parmi les juges sur la question religieuse et tandis que la Grand'Chambre, la Chambre ardente, se montrait impitoyable aux hérétiques, l'autre Chambre, dite de la Tournelle, avec Séguier et Harlay, traînait les procès en longueur et, ne pouvant absoudre, condamnait au simple bannissement. Un des premiers articles de la paix de Cateau-Cambrésis spécifiait, dit Tavannes, que les rois de France et d'Espagne désormais ne permettraient plus aux luthériens *vivre en leurs Etats, craignant l'exemple de la révolte d'Allemagne* et lorsque le duc d'Albe vint à Paris, chargé d'épouser la princesse Elisabeth pour le roi d'Espagne², il eut également à s'entendre avec Henri II sur les moyens que devaient employer les deux rois pour extirper définitivement la Réforme. Le Roi s'en ouvrit au prince d'Orange, très jeune encore et qui accompagnait le duc dans son ambassade. Le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, tout le parti catholique, ne cessaient d'autre part de le pousser, tant, dit La Place, *qu'il fut enfin avisé d'y pourvoir à la première Mercuriale*. — Quand cela ne servirait, Sire, lui affirma le cardinal, *qu'à faire paraître au roi d'Espagne que vous êtes ferme en la foi, et que vous ne voulez tolérer en votre royaume chose quelconque qui puisse apporter quelque tache à votre très excellent titre de roi très chrétien*³. — Ce qu'on appelait alors la *Mercuriale* était une séance non publique, qui se tenait toutes chambres réunies, tous les trois mois, le mercredi et à des époques indéterminées, pour l'examen des erreurs et désordres relevés dans l'administration de la justice. C'était une séance de discipline et de jurisprudence⁴. — A la première qui eut lieu, le premier mercredi d'avril, la discussion fut vive, *le procureur général du Roi nommé Boudin ayant requis la mort uniformément contre tous les hérétiques* et nombre de conseillers disant qu'il fallait assembler un concile pour extirper les erreurs qui pullulaient en l'Eglise *et cependant faire cesser les peines capitales ordonnées pour le fait de la religion*. Un des juges, Ranconnet, se borna à lire la biographie de saint Martin de Tours, donnant le récit de ses efforts pour sauver les priscilliens de Trèves, si bien que l'assemblée inclinant à la conciliation, les présidents Le Maître et Mynard, dévoués au cardinal de Lorraine, s'empressèrent de l'avertir. La Mercuriale fut interrompue et renvoyée au 10 juin. — Les huguenots, cependant, songeaient à organiser la résistance ; ils s'assemblèrent à Paris même (26 mai) *pour s'accorder en unité de doctrine et discipline*⁵, — en réalité aussi pour se concerter, prendre des dispositions, présentement de sauvegarde, qu'ils devaient fort bien utiliser quelques mois plus tard. C'est très probablement au synode de mai 1559 qu'il faut faire remonter l'organisation militaire du protestantisme en France ; la constitution de cette immense société secrète qui allait se lever à la fois contre le catholicisme et le pouvoir royal et dont l'audace et la ténacité devaient être un bien autre danger pour le royaume que les ambitions de la maison de Guise. — A peu près au même moment, il y eut une nouvelle intervention des princes protestants d'Allemagne, *ayant*

¹ LA PLACE, liv. I.

² Juin 1559. Pour bien marquer sa tendance catholique, ce fut le duc de Guise avec le cardinal et le duc de Lorraine que le Roi envoya au-devant de lui.

³ VIEILLEVILLE, liv. VII, chap. XXIV.

⁴ Le *Dictionnaire de Trévoux* spécifie que la Mercuriale se faisait le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques et avait été établie par les édits de Charles VIII et Louis XII. Edit. de 1734, t. III.

⁵ DIETERLEN, *le Synode général de Paris en 1559*, Paris, 1873, in-8°.

entendu les grandes punitions qui se faisaient de ceux de la dite religion, en quoi ils portaient la tristesse de ses bons et loyaux sujets, et suppliaient le Roi de bien aviser à toutes les circonstances du fait. Une longue exhortation suivait, mais Henri II pour toute réponse dit aux ambassadeurs qu'ils étaient les bienvenus, et quant à leur charge il enverrait en bref un gentilhomme vers les électeurs et princes pour leur faire entendre son vouloir et réponse, laquelle serait telle qu'ils s'en contenteraient. — Vieilleville l'avait dissuadé de se rendre au Parlement pour la Mercuriale du 10 juin où le sollicitaient le cardinal de Lorraine et le parti de la répression, mais ensuite, dit le maréchal, ils revinrent à la charge et lui tinrent tant de langages et comminatoirs de l'ire de Dieu, qu'il pensait déjà être damné s'il n'y allait. Il se transporta donc aux Augustins où se tenait la séance — la grande salle et chambre du Palais étant prise par les préparatifs des noces de sa fille Elisabeth¹ et de sa sœur Marguerite avec les cardinaux de Lorraine et de Guise, le cardinal de Sens, le connétable et le chancelier, le duc de Guise, les princes de Montpensier et de La Roche-sur-Yon, ses gardes et les Suisses, tambour battant, les cent gentilshommes de sa maison, et sous le poêle avec grande magnificence. Il monta à la Grand'Chambre et s'assit avec brusquerie en son lit de justice sous le dais préparé là, disant que depuis qu'il avait plu à Dieu lui donner la paix, il lui avait semblé devoir remédier à la division de la religion, et qu'il était venu pour entendre en quels termes les choses étaient. — Lors le cardinal de Sens dit que le Roi voulait que l'on continuât la délibération commencée pour l'article de la mercuriale. Les conseillers poursuivirent donc, donnant chacun leur avis, mais, se hâte d'ajouter La Place, ils opinèrent en sa présence en pareille liberté que ceux qui avaient dit leur avis auparavant. Claude Viole et Gaston de Grieu ramenèrent la demande du concile ; du Faur revint sur les abus de la cour de Rome ; les présidents de Harlay, Séguier et de Thou dirent que la cour avait toujours fait devoir de bien juger et que le procureur général et ses avocats étaient à blâmer d'avoir voulu entreprendre de toucher à ses arrêts. Mais le pire fut Anne du Bourg, qui s'adressa directement au Roi après avoir réclamé la suspension des poursuites contre les huguenots, s'écriant que l'on voyait tous les jours des crimes dignes de mort rester impunis : blasphèmes, adultères, horribles débauches, parjures, et que l'on inventait de nouveaux supplices contre des hommes à qui l'on ne pouvait rien reprocher, hormis d'avoir révélé la Sainte Ecriture, la dépravation romaine, d'en avoir réclamé la réforme et de servir Dieu selon leur conscience. — L'attaque était directe et personne ne s'y trompa. Du Bourg se faisait le censeur de la Cour, des Guise, du Roi lui-même ; se croyait le droit de les reprendre, de leur crier l'opprobre et le mépris. Un frémissement d'indignation courut parmi les seigneurs et gentilshommes, et Henri II, outré de colère, s'étant fait apporter par le notaire qui rédigeait les actes le registre des séances, lui commanda de lire toutes les dictes opinions et dit après que lui déplaisait grandement ce qu'il en avait connu. Et sur l'heure appela le connétable et furent saisis par le capitaine des gardes, comte de Montgommery, les sieurs du Faur et Anne du Bourg ; et demeura le Roi tellement animé et courroucé qu'entre autres propos il dit qu'il verrait de ses yeux brûler le dit du Bourg avant six jours. — On les mena à la Bastille. On arrêta encore du Ferrier, Antoine Fumée, Nicole du Val, Claude Viole, Eustache de la Porte et Paul de Foix. Mais du Ferrier, du Val et Viole parvinrent à s'échapper. Henri II nomma le 19 une commission chargée d'instruire le procès et envoya de même des lettres patentes aux juges de province, commandant

¹ Le contrat fut signé au Louvre le 20 juin en présence des notaires et secrétaires de la maison et couronne de France.

que tous les luthériens fussent détruits, et que s'ils les épargnaient comme il avait entendu qu'aucuns avaient fait, ce serait à eux qu'il s'en prendrait et seraient en exemple aux autres¹.

Quelques réflexions se présentent ici sur la fin malheureuse du conseiller Anne du Bourg, honnête homme après tout, **éloquent et docte**, entraîné par la passion à des écarts de parole qui furent durement châtiés, et dont les protestants ont fait, avec raison d'ailleurs, un des martyrs de leur cause. Nous verrons trop souvent encore combien, au seizième siècle, les mœurs étaient cruelles ; mais il faut bien se dire également que, même aujourd'hui, nul n'oserait en plein tribunal tenir en face, au souverain de n'importe quel pays d'Europe, un langage tel que celui tenu par du Bourg à Henri II. Le Roi était en somme le premier personnage du royaume, la personnification visible de la nation ; et à notre époque où cependant le crime de lèse-majesté est pour ainsi dire aboli, si l'on peut critiquer le souverain ou le chef de l'Etat, l'attaquer, le blâmer dans sa vie ou dans ses actes, on n'a pas acquis davantage le droit de l'insulter. Anne du Bourg, glorifié pour son courage et sa fin édifiante par les calvinistes, ne monterait pas sans doute sur l'échafaud au temps où nous sommes ; mais il passerait en jugement et serait certainement condamné.

Cependant les fêtes continuaient à Paris pour le triple mariage des filles de France. Le 20 juin, le duc d'Albe avait épousé à Notre-Dame pour le roi d'Espagne, la princesse Elisabeth qui n'avait que treize ans, et c'était encore le duc de Guise, après l'avoir proclamée reine d'Espagne, qui avait en criant : Largesse ! fait distribuer à la foule l'or et l'argent comme au mariage du Dauphin. Le 27 fut signé le contrat de Marguerite et du duc de Savoie. On ne vivait que parmi les festins, joutes, bals, mascarades. Devant les Tournelles, la rue Saint-Antoine avait été dépavée, **convertie en lices, ornée de théâtres et arcs triomphaux**² et toute une semaine, les seigneurs s'étaient mesurés avec ceux d'Espagne, **montrant bien qu'ils étaient plus experts au fait de la cavalerie et que la lance leur appartenait sur toutes armes**. Le 29, le Roi devait être **tenant** avec le duc de Guise, Nemours et le prince de Ferrare. Les luttes surtout brillantes avec de tels champions dureraient encore le lendemain lorsque Henri II qu'attendait son destin défia le capitaine des gardes Montgomery. Une inquiétude singulière, paraît-il, pesait sur les fêtes depuis quelques jours ; de mauvaises prédictions avaient été répandues ; la reine Catherine avait rêvé **qu'on arrachait un œil de la tête de son mari** ; le maréchal de Vieilleville, avec de sombres pressentiments que rapporte Carloix, avait essayé de retenir le Roi qui, lui-même, s'était vu **étendu dans une arène, noyé dans son sang**³. Diane de Poitiers parla de ces présages sinistres au connétable qui dut lui remontrer **qu'un tournoi n'était pas une bataille** et cependant Montgomery plus que nul autre se sentit troublé, car il refusa d'abord l'honneur de courir et ne céda que devant les ordres réitérés du Roi. Plusieurs des seigneurs qui étaient présents cherchèrent à l'arrêter ; la Reine le fit supplier de ne plus combattre ; mais Henri II lui demanda seulement un ruban de sa main qu'il ajouta aux couleurs de Diane de Poitiers, le blanc et le noir, et piqua son cheval. Un jeune garçon, voyant des

¹ Th. DE BÈZE, t. I, p. 194 ; LA PLACE, liv. I ; CASTELNAU, liv. I, chap. III ; VIEILLEVILLE, liv. VII, chap. XXV.

² D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, liv. II, chap. XIII.

³ Un quatrain de Nostradamus annonçait également une grande catastrophe en champ clos et de Thou a recueilli une prétendue prophétie de l'astrologue italien Luco Gaurico affirmant que le Roi périrait en duel. Cf. BAYLE, v^o *Henri II*.

fenêtres du palais Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, s'élançant dans les lices, s'écria, dit-on : — **Hélas ! cet homme va tuer le Roi !** — Il ne croyait pas si bien dire. Au choc des deux adversaires, les lances se brisèrent. Montgomery n'eut pas le temps, ou la présence d'esprit, de jeter le tronçon de la sienne qui glissa sur l'armure royale, souleva la visière du casque qui n'avait pas été bouclée et, crevant l'œil gauche, pénétra dans le cerveau¹. Henri II, assommé par le coup, tomba sur le col de son cheval qui courait toujours et ne fut arrêté qu'à l'extrémité des barrières par les écuyers. On descendit des arçons le malheureux homme frappé à mort, tandis que survenaient avec des cris d'épouvante le Dauphin, la reine Catherine, les ducs de Savoie et de Guise, la duchesse de Valentinois, les courtisans et les familiers. On l'étendit sur une banquette pour le désarmer, examiner l'horrible blessure. Vieilleville et le grand écuyer l'emportèrent enfin dans sa chambre **qui fut fermée et interdite à tout le monde sauf ceux qui pouvaient y faire service**. Comme on le transportait aux Tournelles, Henri II dit, selon certaines relations : **Je suis tué dans un duel ; cela était prédit ; nul ne peut éviter son destin !** — D'autres affirment qu'il rappela que Vieilleville lui avait annoncé ce malheur et **l'avait instamment voulu divertir de recommencer le tournoi**. Selon Brantôme, enfin, **il perdit cœur** et d'après de Thou il est douteux qu'il ait prononcé une seule parole². — La consternation, chose certaine, était générale ; Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, le connétable, pour des raisons diverses, étaient au désespoir. Cinq ou six chirurgiens des plus experts de France, dit Vieilleville, firent diligence et devoir de approfondir la plaie et sonder l'endroit où les esquilles des tronçons de lance pouvaient avoir donné. Mais il ne leur fut possible, encore que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre têtes de criminels que l'on avait décapités en la conciergerie du Palais, contre lesquelles on cognait le tronçon par grande force au pareil côté qu'il était entré dedans celle du Roi. Il agonisa dix jours et, selon ceux qui tiennent à le faire parler avant sa mort, donna des ordres à la Reine pour faire célébrer le mariage de sa sœur avec le duc de Savoie et ses dernières instructions pour le gouvernement du royaume. Le mariage eut lieu dans l'église Saint-Paul, un peu après minuit, avec torches et flambeaux (9 juillet). Le Roi **avait déjà perdu la parole, le jugement et tout usage de raison, ne connaissant plus personne et mourut le lendemain, à une heure après-midi, — avec spasme et attraction et une extension monstrueuse et hideuse des mains et des pieds, donnant signe évident de la véhémence du mal**³. Henri II, qui était dans sa

¹ TAVANNES. — Selon La Place, il fut atteint tellement que les éclats de la lance lui entrèrent par un des yeux, de telle roideur que le test au derrière en fut fêlé et le cerveau estonné, auquel s'engendra une apostume.

² On ne peut, faire aucun fond sur les affirmations des protestants La Place et d'Aubigné, qui agrémentent toujours leurs récits selon les besoins de la cause et rapportent qu'il tourna la face vers la Bastille, lui échappant de dire qu'il avait injustement affligé les gens de bien qui étaient là dedans. Le cardinal de Lorraine qui se tenait près de lui releva ces paroles et dit en s'y opposant : que le Diable les avait dictées. On remarquait aussi le serinent qu'il avait fait publiquement que de ses yeux il verrait brûler du Bourg. (D'AUBIGNÉ, liv. II, chap. XIV.) — M. Forneron dit très justement : **Il mourut probablement sans avoir repris connaissance**. Il n'y a donc pas à s'indigner pour les paroles du cardinal de Lorraine, contre ce vil ministre qui avait tant de fois insulté à la conscience humaine et égaré par de perfides obsessions celle de son souverain. (Comte J. DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I.)

³ Lettre d'Antoine Caraccioli, évêque de Troyes, à Corneille Musse, évêque de Bibonte (14 juillet 1559) ; *Épîtres du prince de Ruscelli*, traduites par BELLEFOREST, in-8°, 1574, p. 394 ; Relation d'André Vésale dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 432.

quarante et unième année, avait régné douze ans. Prince de doux esprit, mais de fort petit sens et du tout propre à se laisser mener en laisse, écrit Régnier de la Planche, qui se trouva avoir prononcé son oraison funèbre, il avait vu l'ambition et l'avarice de ceux qui le possédaient remplir de sang l'Allemagne et l'Italie, mettre en vente et comme au plus offrant les lois et toute justice, épuiser la bourse des pauvres et des riches par des exactions suivies de calamités. — Toutefois, il avait finalement aperçu que ceux de Guise l'avaient mal servi en lui faisant rompre les trêves si solennellement jurées, dont étaient ensuivies tant de pertes irréparables, et avait résolu après avoir achevé les mariages de les déchasser arrière soi comme une peste de son royaume. — Les intentions du Roi, après cette diatribe, n'étaient peut-être pas aussi certaines que veut l'affirmer l'historien de *l'Etat de France*, mais au moment où la maison de Lorraine allait prendre le pouvoir, les huguenots pouvaient en effet manifester quelques regrets¹.

— On peut voir au Musée du Louvre, galerie de la Renaissance, le masque mortuaire de Henri II (rez-de-chaussée, salle dite de Michel Colomb). C'est une terre cuite, faite d'après un moulage pris sur le cadavre du Roi et qui rend d'une manière frappante son expression de souffrance au cours de l'agonie.

¹ Tous les protestants d'ailleurs n'eurent pas la retenue de Régnier de la Planche et plusieurs crièrent que Dieu s'était servi de la main de celui qui avait arrêté les conseillers évangéliques pour frapper le Roi par son juste jugement. Montgomery, qui avait accidentellement tué Henri II, se fit d'ailleurs huguenot.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER.

François II. — Le gouvernement des Guise. — Disgrâce du connétable.
Catherine de Médicis. — Organisation des protestants. — Le tumulte
d'Amboise.

Coligny, au retour de sa captivité de Flandre et avec le mouvement de réaction qui se dessinait contre les calvinistes, s'était tenu, sinon à l'écart, du moins très effacé dans les derniers mois de Henri II. Après un court séjour à Châtillon, il avait repris sa place au conseil privé, milieu hostile où il devait se heurter au caractère inconsistant et irascible du Roi, s'il n'avait à traiter comme gouverneur de Picardie et amiral de France que des questions administratives et touchant la réorganisation de sa province¹. Il est mentionné comme se trouvant aux obsèques du Roi, selon les devoirs de sa charge², mais on sait qu'il s'était abstenu de paraître aux fêtes du Louvre et des Tournelles lorsque furent signés les contrats des deux princesses Elisabeth et Marguerite. Une précieuse note de l'ambassadeur anglais Throckmorton indique bien du reste que déjà il s'était inquiété des intentions de son gouvernement sur la question confessionnelle et qu'il ne se cachait plus guère d'être huguenot. Lorsque le Roi se rendit à Notre-Dame pour jurer devant les envoyés anglais la paix conclue avec Elisabeth, il les accompagna jusqu'à la cathédrale et questionna Throckmorton sur l'état religieux de l'Angleterre. L'office commencé, l'ambassadeur le chercha inutilement. Il s'était retiré pour ne pas assister à la messe et rejoignit ensuite Throckmorton et Wotton qu'il reconduisit, ne cessant de parler du jeune roi Edouard VI dont il déplorait la fin prématurée et duquel il avait gardé un excellent souvenir³. — Avec l'avènement de François II, il allait se trouver obligé de prendre définitivement parti. Le nouveau Roi, qui n'avait pas dix-sept ans et ne promettait rien de soi à l'avenir ; né après dix ans de mariage d'un père **qui était d'amoureuse complexion et aimait fort à faire l'amour et aller au change** et d'une mère **mal conformée et peu saine** ; — petit prince débile d'esprit et de caractère, scrofuleux, **mal venu**, dit un historien⁴, reconnu majeur lorsqu'il n'était encore qu'un enfant et que le cardinal de Lorraine se hâta de mener au sacre de Reims (18 septembre) — était entièrement dominé par la délicieuse reine Marie Stuart, la nièce dévouée des Guise, avec laquelle il vivait **en très grande amour et plaisante concorde**⁵ et dont les ardeurs et tempérament devaient lui être si fatals. Un officier huguenot, très attaché à Coligny, le capitaine Roux, exprima la situation en quelques paroles, dit M. Dargaud ; il avait vu passer avec une muette colère le cardinal de Lorraine et le duc de Guise qui conduisaient au Louvre François II,

¹ Coligny aurait alors offert sa démission de gouverneur de Picardie, ne demandant qu'à garder sa charge d'amiral.

² DU BOUCHET, *Preuves*, p. 518.

³ *Calendar of State papers* : Throckmorton to Cecil, 30 mai 1559 ; Record Office.

⁴ Amédée GOUET, *Histoire nationale de France*, t. VI.

⁵ BRANTÔME.

et rentrant chez lui, dit à quelques amis calvinistes : **Serrons et armons bien nos ceinturons, car il y a en ce moment au Louvre trois rois de France, et deux sont altérés de notre sang !** — En fait, le petit François II avait de suite livré le gouvernement aux princes lorrains. Lorsque le Parlement de Paris vint le complimenter et demander de qui il fallait savoir désormais ses ordres : — **De mes oncles !** répondit-il aussitôt — **et commanda que l'on s'adressât dorénavant à eux en tout ce qui concernait son service**¹. Quant à la faction de Montmorency, elle avait été immédiatement sacrifiée². Le connétable, comprenant qu'il ne pouvait sans alliés lutter contre la prépondérance de ses rivaux dans une telle fortune, avait, dès la blessure de Henri II, envoyé au roi de Navarre La Mare, valet de chambre du Roi, l'engageant à se présenter, à réclamer la régence qui lui revenait de droit malgré la majorité fictive du jeune monarque. Mais Antoine de Bourbon, indolent, irrésolu, eut l'idée d'un piège. Il tergiversa, malgré les instances du prince de Condé et de sa femme, Jeanne d'Albret, si bien qu'il **donna aux autres loisir de s'insinuer en son lieu**. On rapporte qu'il avait conçu **un dépit maladroit et une aveugle rancune contre Montmorency, négociateur du dernier traité de paix, qui n'avait pas même soutenu ses droits sur la Navarre**³, et, en effet, il était assez mauvais politique pour ne pas ressentir une joie secrète en abandonnant le connétable à l'heure de sa disgrâce. Montmorency ne fut pas plus heureux en s'adressant à Catherine de Médicis, qui lui gardait rancune de ses tracas anciens, lorsqu'il avait conseillé à Henri II de la répudier comme stérile, et plus tard avait insinué que ses enfants n'avaient probablement pas le Roi pour père, — **s'ébahissant**, dit Régnier de La Planche, **que le seul qui lui ressemblât fut sa fille bâtarde, Diane de France, mariée à son fils François de Montmorency**. Catherine l'éconduisit, lui rappelant le propos ; elle avait déjà pris son parti et affecta même de l'indignation pour dire que **si elle faisait son devoir, elle lui ferait trancher la tête pour s'être tant oublié de toucher à l'honneur d'elle et de ses enfants**⁴. Il comprit dès lors que la résistance serait inutile. Aussitôt la mort de Henri II, il lui fut mandé qu'il eût à prendre garde au corps du feu Roi avec les maréchaux et amiral de France, princes du sang et plusieurs chevaliers de l'Ordre, et bientôt après lui fut envoyé le secrétaire de l'Aubespine, qui lui demanda **le cachet** de par le Roi⁵. Il attendit cependant quelques jours. La Cour avait été transportée à Saint-Germain pour mieux isoler François II⁶. Il appela

1 REGNIER DE LA PLANCHE, *De l'Etat de France sous François II*. Les sources principales pour le règne de François II, nous devons le rappeler, sont encore aujourd'hui trois auteurs calvinistes : Pierre de la Place, Régnier de la Planche et d'Aubigné qui s'en inspire presque uniquement dans son Histoire universelle. C'est dire une fois pour toutes qu'ils ne rapportent qu'avec partialité ce qui concerne les princes lorrains et en général le parti catholique.

2 *Calendar of state pap.* Throckmorton to the Queen, 11 juillet 1559.

3 Les députés du roi de Navarre avaient été admis aux conférences de Cercamp (12 novembre 1558), mais aucun des plénipotentiaires de Henri II ne les appuya. Cf. GALLAND, *Mémoires sur la Navarre, Preuves*, p. 72.

4 L'anecdote est mise en doute par DE THOU et le P. GRIFFET, *Preuves de l'Histoire*, p. 269, in-12, 1770. Note de M. le baron de Ruble dans son édit. d'Agrippa d'Aubigné.

5 P. DE LA PLACE, R. DE LA PLANCHE, *loc. cit.*

6 Ce départ est attribué à un incident qu'il faut au moins rapporter sous réserves. Le cardinal de Lorraine, sortant de grand matin sous un déguisement de la maison d'une femme dite la Belle Romaine, en la Cousture Sainte-Catherine, avait failli être maltraité par **certains ruffians qui cherchent volontiers les chappes cheutes à l'entour de telles proyes**. Effrayé des dangers que pouvaient lui faire courir les huguenots dans une ville comme Paris, il s'était concerté avec son frère pour emmener le Roi, la Reine et toute la

tous ses parents et gentilshommes et se présenta accompagné de ses cinq fils et de ses neveux (15 août). — Montmorency ne s'illusionnait aucunement sur la portée de sa démarche ; mais il pensait qu'avec un peu de patience il pourrait reprendre les avantages que les événements venaient de lui faire perdre. Il se devait enfin de saluer le Roi au moment de se retirer sa tâche faite, et voulait montrer qu'il n'était pas seul dans la défaveur qui le frappait. — François II, dit Régnier de La Planche, se levant de sa chaire, prit le connétable par la main et le mena en sa chambre, suivi tant de ceux de Guise que des enfants et neveux de Montmorency, lequel ayant pris la parole lui dit qu'après avoir pourvu à tout ce qui était requis pour les obsèques du feu Roi, il n'avait voulu faillir de lui venir faire la révérence en lui rendant le cachet qu'il avait plu audit feu Roi lui bailler, et par même moyen lui présenter ses enfants et neveux, à ce qu'il plût à Sa Majesté les confirmer en leurs états et charges. — Le Roi était bien instruit de ce qu'il devait répondre. Il dit au vieux courtisan qu'il lui accordait sa demande, principalement envers l'amiral de Châtillon, duquel il espérait se servir, et le confirmait lui-même en ses états et voulait qu'il jouît de ses pensions sa vie durant. Mais pour les charges, il les avait confiées à ses oncles, ne connaissant personnes tant capables ni si expérimentées à la conduite et manement de ses affaires. Du reste, il le retenait près de sa personne et de son conseil, le priant de le servir aussi fidèlement qu'il avait toujours fait ses prédécesseurs¹. — Montmorency, qui s'attendait à un tel accueil, reçut le coup sans paraître troublé. Il remercia en disant qu'aussi était-il venu pour supplier Sa Majesté qu'ayant égard à son indisposition et grand âge, elle le voulût entièrement décharger et laisser finir le reste de ses jours en repos. Il se refusa ensuite de n'accepter point une place au conseil, ne voulant être soumis à ceux auxquels il avait toujours commandé, et d'autre part étant plein de jours et quasi radotant comme on disait, son avis ne pourrait guère servir. Il alla saluer la Reine mère², prit congé de François II et se retira, emmenant son escorte de gentilshommes telle que celle du Roi semblait petite auprès, — de quoi les Guise, même satisfaits de leur victoire, conçurent une grande jalousie et néanmoins se gardèrent de rien entreprendre à son endroit, le voyant avoir acquis tant d'amis dans sa prospérité que malaisément ils pourraient en avoir le dessus, sinon avec le temps³. Après les obsèques de Henri II, il partit pour Chantilly et patiemment attendit une revanche.

La disgrâce du connétable était surtout le résultat de l'accord survenu entre Catherine et les Guise, la Reine mère se sentant trop peu d'influence sur son fils pour prendre à ses côtés une place qu'elle ambitionnait âprement, et forcée de dissimuler pour arriver à son but. Tenue jusqu'alors dans un rôle secondaire, subordonnée à la favorite, Diane de Poitiers, durant tout le règne de son mari, forcée d'applaudir même à ses triomphes, elle avait longuement étudié les partis, suivi les intrigues et, décidée à s'emparer du gouvernement, avait résolu d'abord

Cour à Saint-Germain. Catherine, méfiante et ne voulant pas les laisser seuls avec le Roi, rompit le deuil de quarante jours qu'elle devait tenir, selon la coutume, jusqu'aux obsèques de Henri II et les suivit.

¹ Régnier de la Planche place cette scène au Louvre ; cf. DE THOU, t. II, p. 685.

² C'est à ce moment que Régnier de la Planche place l'altercation entre Catherine de Médicis et le connétable. Son récit n'indique jamais de date ; il intervertit souvent les faits et il est très difficile de les rétablir dans leur succession véritable. Mais on ne peut admettre que Montmorency ait attendu si longtemps pour connaître les intentions de la Reine mère.

³ RÉGNIER DE LA PLANCHE, *op. cit.*

de s'y insinuer. La psychologie de cette femme si curieuse, qui domine de sa figure autoritaire et tragique toute la fin des Valois, et dont le rôle commence alors, a été l'objet de travaux divers et trop nombreux pour que nous y revenions ici¹. Les rigueurs de son long apprentissage, dit M. H. Forneron, lui avaient fait acquérir l'art si nécessaire, mais si rare en politique, de changer brusquement son jeu, de dérouter ses adversaires par un revirement inattendu, de trouver des ressources subites, même au milieu des désastres, avec une fécondité d'esprit que rien ne pouvait étonner. Mais elle avait perdu, dans ses habitudes de dissimulation, le sens de la bonne foi. Elle trompait plusieurs et était trompée de beaucoup², sans avoir la moindre honte à être surprise dans ses fraudes, souriant même quand on lui rappelait ses mensonges. Détachée plutôt des croyances qui passionnaient les contemporains et dénuée de scrupules, considérant la religion comme une branche de la politique, a-t-on écrit encore, elle ne connaissait que la moralité du succès. — Son alliance, du reste, était un appui moral que ne devaient nullement mépriser les Guise dans leur désir d'éloigner les princes de Bourbon aussi bien que les **connétablistes** et ils l'acceptèrent avec empressement³. Ils n'eurent aucune hésitation à lui sacrifier la duchesse de Valentinois, avec laquelle ils avaient si longtemps intrigué et qui comptait bénévolement sur leur appui, et Henri II n'était pas mort qu'elle recevait l'ordre de quitter les Tournelles. Mais jusqu'au bout, **tenace et superbe**, elle avait refusé de partir. — **Tant qu'il lui restera un doigt de vie, fit-elle, je veux que mes ennemis sachent que je ne les crains point**⁴. En même temps et à la demande de Catherine, le conseil avait rappelé le chancelier Olivier, dévoué au cardinal de Lorraine et autrefois remplacé par Bertrandi, créature de la favorite. Le lendemain du décès de Henri II, elle fut chassée de la Cour et de même que la duchesse d'Etampes, elle eut l'humiliation de rendre les pierreries de la couronne avec les clefs des cabinets du Roi. François II lui envoya dire qu'en **raison de ses maléfices elle méritait un pire châtiment, mais qu'il se contentait de la restitution des bijoux**⁵. Ils servirent à parer la jolie Marie Stuart, et les Guise, pour ménager un arrangement, lui firent remettre à Catherine, en échange de Chaumont-sur-Loire, qui n'était qu'une bicoque, le merveilleux château de Chenonceaux, qu'elle avait eu dix années auparavant d'Anne de Pisseleu.

Quant aux princes de Bourbon, on les accommoda de quelques missions honorables, qui servirent surtout à les éloigner. Condé fut dépêché à Gand pour

¹ On m'excusera, pour éviter des redites sur quelques détails, de renvoyer à un précédent ouvrage : *La Reine Margot et la fin des Valois*, où plusieurs pages sont consacrées au personnage complexe de Catherine de Médicis.

² TAVANNES.

³ Plusieurs intrigues ont été données à Catherine et le cardinal de Châtillon aurait été l'un des premiers à la consoler des infidélités du Roi (VARILLAS, *Histoire de Charles IX*, t. I, p. 2). On a parlé de même d'un cadet de Bourbon, le vidame de Chartres, dont l'histoire du reste est assez obscure ; du duc de Nemours et même d'un petit gentilhomme, Troilus du Mesgouëz, qui fut créé marquis de la Roche Helgomarche (?) (BRANTÔME, LE LABOUREUR.) Il semble bien qu'il n'y ait là que des potins. Catherine était trop ambitieuse pour se commettre en de telles aventures lorsqu'elle se savait **épiée par la vieille favorite, menacée d'être renvoyée à Florence, surveillée par sa belle-fille Marie Stuart**, et la suite de sa vie n'autorise aucune de ces suppositions. On lui attribua plus tard pour amant le cardinal de Lorraine sans autre vraisemblance. — Il faut noter pour Varillas que les protestants eux-mêmes l'ont accusé de **plagiat et d'infidélité**. (*Bulletin de la Société du protestantisme*, t. II, p. 248-249).

⁴ BRANTÔME.

⁵ L. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*, p. 494.

porter la ratification du traité de Cateau-Cambrésis, avec un millier d'écus pour ses frais de représentation et de route, comme une aumône jetée à sa pauvreté¹. Le prince de La Roche-sur-Yon fut chargé de remettre à Philippe II l'ordre de Saint-Michel et à son retour ordonné avec le cardinal de Bourbon pour conduire la sœur du Roi en Espagne. Autour des Guise se groupaient déjà le cardinal de Tournon, les maréchaux de Saint-André, Brissac, Tavannes, Montluc, Vieilleville ; partout ils garnissaient des leurs les provinces du royaume et les villes des frontières, maniaient les finances et furent avertis tous les Parlements qu'ils avaient la superintendance sur la politique. C'était définitivement la prise du pouvoir par la maison de Lorraine. Or, tout le clergé de France, et presque toute la noblesse et les peuples qui tenaient la religion romaine, dit Castelnau², jugeaient que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise étaient comme appelés de Dieu pour la conservation de la religion catholique établie en France depuis douze cents ans ; il leur semblait non seulement une impiété de la changer ou altérer en sorte quelconque, mais aussi impossible sans la ruine de l'Etat, comme à la vérité ces deux choses sont tellement conjointes et liées ensemble, que le changement de l'une altère l'autre. En effet, quatre jours après la mort de Henri II, le cardinal de Lorraine avait fait signer au nouveau Roi des lettres patentes qui confirmaient les pouvoirs donnés à la commission chargée d'instruire le procès d'Anne du Bourg, bien décidé à poursuivre la guerre implacable contre les hérétiques qu'avait prévue le traité avec Philippe II, et d'innombrables captures se firent par tous les endroits du royaume. Mais déjà les protestants se montraient agressifs³ ; plusieurs de la religion se fâchaient de la patience chrétienne et évangélique, et au cours du procès d'Anne du Bourg, dont les parlementaires catholiques appelaient la condamnation comme un grand exemple, le président Mynard, un des suppôts de ceux de Guise, retournant du Palais sur sa mule et se trouvant près de sa maison en la rue Vieille-du-Temple, fut occis d'un coup de pistolet sans qu'on pût découvrir quel était l'agresseur⁴. Un autre agent des Guise, Julien Fermé, employé aux procédures contre les calvinistes, fut également tué aux environs de Chambord lorsque s'y transporta la Cour. Anne

¹ Sur la mission de Condé en Flandre, cf. les dépêches de l'ambassadeur de France, 27 et 31 juillet ; 4, 5, 8 et 9 août 1559. *Négociations sous François II*, dans la collection des *Documents inédits*, p. 47 à 87 ; DÉSORMAUX, *Histoire de la maison de Bourbon*, t. III, p. 32. — Par contre, ce fut un simple gentilhomme, le sieur de Montpezac, lieutenant de la compagnie de M. de Guise, que François II envoya à l'empereur Ferdinand pour lui annoncer son accession au trône. Montpezac fut ensuite mis à l'écart, ayant épousé la fille du marquis de Villars et par ce moyen pris l'alliance de Montmorency. (BRANTÔME, t. I, p. 24.)

² *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. I, chap. III.

³ Le Cardinal et son frère, dit un écrit du temps, se servent du Roi comme d'un personnage sur un échafaud, lui faisant faire, dire et ordonner tout ce que bon leur semble. Or, rien ne leur semble bon, sinon ce qui revient à leur ambition et profit particuliers (*Juste complainte des fidèles de France*, etc., Avignon, 1560).

⁴ Les uns disaient que c'était pour paillardise, d'autant qu'il y était du tout adonné, et qu'il ne craignait de séduire les dames et damoiselles qui avaient des procès devant lui, contraintes de se prostituer à ce taureau bannier si elles ne voulaient perdre leurs causes. Les autres que c'était par quelques désespérés dont il avait vendu le droit, comme il était en réputation de juge du tout inique... D'autres encore maintenaient que c'étaient les luthériens et l'on mit en cause même l'amiral de Coligny. Mais on ne trouva ni le meurtrier ni la cause du meurtre. On finit par accuser un protestant écossais du nom de Stuart et que la Reine dut désavouer quand il se prétendit son parent. Mis à la torture il ne fit aucun aveu et parvint ensuite à s'échapper.

du Bourg n'en fut pas moins brûlé en place de Grève, le 23 décembre, après avoir été pendu et étranglé sans sentir le feu, cette grâce lui ayant été faite par ses juges¹, et de nouvelles ordonnances préparées par le chancelier Olivier furent rendues contre les luthériens. Il y était dit que toutes personnes qui feraient conventicules et assemblées illicites pour le fait de religion ou autre cause, et ceux qui s'y trouveraient seraient punis du supplice de mort, sans aucune modération de peine et les maisons rasées et démolies sans jamais pouvoir être rebâties. Ceux qui avaient connaissance de ces assemblées devaient les révéler à la justice. On promettait cent écus au dénonciateur, même s'il était coupable, avec le pardon de la faute. — Cependant, les assemblées calvinistes se multipliaient, surtout dans le faubourg Saint-Germain, qu'on appelait la petite Genève, si bien qu'avec les ordonnances nouvelles et les rigueurs portées sur les religionnaires, on ne pouvait aller par Paris sans passer à travers gens de pied et de cheval armés à blanc qui tracassaient çà et là, menant prisonniers hommes et femmes, petits enfants et gens de toutes qualités. Les rues étaient pleines de charrettes chargées de meubles qu'on ne pouvait passer, les maisons étant abandonnées comme au pillage, en sorte qu'on eût pensé être en une ville prise par droit de guerre. Mais ce qui était le plus à déplorer, c'était de voir de pauvres petits enfants qui demeuraient sur le carreau, criant à la faim, et allant par les rues, mendiant, sans qu'aucun osât les retirer. Pour exciter encore le peuple de Paris, ajoute Régnier de La Planche qui devait s'étendre avec complaisance sur ces scènes de tristesse, il y avait gens par tous les carrefours, ressemblant à moines crottés, qui disaient que les hérétiques s'assemblaient pour manger les petits enfants et pour parpailler la nuit à chandelles éteintes après avoir mangé le cochon au lieu de l'agneau pascal et commis ensemble une infinité d'incestes et ordures infâmes. Les légendes du moyen âge contre les juifs étaient renouvelées et l'on montrait les huguenots se livrant à de sanglantes libations ; ou bien brûlant Paris et ouvrant les prisons pour en faire sortir tous les malfaiteurs auxquels ils abandonnaient le pillage de la ville. Aussi, outre la façon accoutumée d'accabler ceux qui ne s'agenouillaient pas devant les prêtres portant l'hostie ou *Corpus Domini*, on avait érigé par tous les coins des rues des images de la Vierge Marie, et s'il se rencontrait quelque passant qui n'ôtât le bonnet, soudain était-il assailli par certains hommes qui étaient aux aguets dans les maisons prochaines. Des boîtes et espargnemailles étaient également placées dans les rues, où il fallait mettre de l'argent pour les cierges et luminaires ; on quêta de porte en porte, pour chanter messes à ces nouvelles images et frayer aux procès des luthériens, et si quelqu'un refusait ou ne ployait pas les genoux avec assez de révérence, il se trouvait assommé de coups et traîné par les boues en prison. Les geôles même regorgèrent à tel point qu'on fut obligé de supposer une sorte de conjuration pour vider le Châtelet et envoyer les hérétiques au supplice ; et furent défendus les pistoles ou bâtons à feu, les longs manteaux et chausses trop larges, d'autant que là-dessous se pouvaient aisément cacher des armes, et disait-on qu'un nécromancien avait pronostiqué à Rome, au cardinal de

¹ P. DE LA PLACE, DE THOU, R. DE LA PLANCHE, CASTELNAU, Th. DE BÈZE. — Les autres conseillers arrêtés en même temps que du Bourg s'en tirèrent à meilleur compte. Ils ne montrèrent pas sa fermeté et ne furent condamnés qu'à des interdictions temporaires et à des amendes. Le Parlement essaya d'ailleurs de sauver du Bourg, et après le plaidoyer de l'avocat Marillac voulut députer au Roi pour lui faire entendre la conversion du condamné et demander sa grâce. Mais du Bourg protesta contre cette démarche et la sentence fut confirmée.

Lorraine, qu'il serait tué d'un bâton à feu par l'envie qu'on lui porterait, et pour les ennemis qu'il se ferait en France¹.

Le cardinal, depuis qu'il avait pris la responsabilité des mesures terribles édictées contre les protestants, avait été, du reste, envahi par une singulière terreur. Il voyait partout des conspirations, l'opposition au gouvernement des Guise, des projets d'assassinat ; il devenait inquiet et tracassier. Le courage, aussi bien, ne semble pas avoir été sa qualité dominante ; il était poltron de nature, dit Brantôme, et se donnait le ridicule de la crainte à une époque et dans une famille où chacun était brave jusqu'à la témérité. — Singulière figure que celle de ce prélat, astucieux, d'une ambition tenace, d'esprit prompt et subtil, théologien exercé et habile diplomate, mais turbulent, insatiable et fourbe, orgueilleux et même insolent dans la prospérité, couard à la moindre alerte², grand juge et persécuteur des hérésiarques et au demeurant d'une foi plutôt tiède, aussi libre dans ses opinions et ses mœurs que son oncle le cardinal Jean³, et dont les projets gigantesques se perdaient à la fin dans des petites intrigues de Cour. — Les Guise, qui rêvaient toujours de conquêtes, avaient ensuite commis une lourde faute. Ils avaient fait prendre à François II, nous l'avons vu, les titres de roi d'Ecosse et d'Angleterre, comme époux de Marie Stuart, et soutenaient leur sœur Marie de Lorraine, veuve du roi Jacques V, dans sa lutte contre les révoltés du royaume. C'était pousser Elisabeth, qui s'y trouvait déjà disposée comme protestante, et l'Angleterre, notre séculaire ennemie, qui n'oubliait point la perte de Calais, à favoriser en France les mécontents et les huguenots. L'opposition peu à peu se dessinait. La paix conclue avec Philippe II avait encore grandi l'influence des Guise dans le parti catholique, mais la jalousie de leur fortune portait du côté calviniste une multitude de gentilshommes qui voyaient avec envie s'affermir leur autorité. Malgré tout ce qu'on a pu dire, leur grande idée politique était de marcher désormais d'accord avec l'Espagne, en dépit des ambitions de Philippe II, des défiances et des haines que soixante années de guerres avaient accumulées entre les deux pays⁴. Seule, peut-être, il faut le répéter, dans la nouvelle orientation, le groupement des races qui allait se dessiner avec l'expansion du protestantisme, l'entente sincère des deux Etats eût pu contrebalancer le mouvement d'opposition à l'idée catholique dont l'Angleterre

¹ R. DE LA PLANCHE, D'AUBIGNÉ, CASTELNAU.

² Malgré les services qu'il lui rendait, le duc de Guise disait souvent de lui : *Cet homme enfin nous perdra*. (L'AUBESPINE, *Histoire de la cour de Henri II*.) Lorsque le président Mynard eut été tué du coup de pistolet dont on accusa le huguenot Stuart, on répandit, dit Brantôme, ce *petit pasquin* : *Garde-toi, Cardinal, que tu ne sois traité à la Minarde, d'une Stuarde !* T. I, p. 326. — Les protestants, heureux de railler leur ennemi, écrivirent dès lors que, de frayeur, souvent ses chausses lui servaient de bassin et son pourpoint de selle percée. Cf. H. ESTIENNE, *Apologie*.

³ On le tenait, dit encore Brantôme, pour fort hypocrite en sa religion. Sans s'entourer des novateurs comme son oncle, il y mettait un certain dilettantisme ; il avait affecté d'assister Ramus dans son procès devant le Parlement ; recherchait les beaux esprits, les artistes et les poètes. Son portrait, que conserve l'archevêché de Reims (1547), le montre avec un long visage fatigué, le menton proéminent ; c'est un épicurien spirituel, nerveux, irascible (H. FORNERON, *op. cit.*, p. 87). — Les ambassadeurs étrangers, du reste, le jugent avec plus d'équité que les mémorialistes de l'époque. Il avait, dit Michieli, un génie admirable, le don de la parole, une mémoire surprenante, une constante application aux affaires ; malgré sa duplicité, c'était un des Plus parfaits instruments dont un gouvernement pût se servir.

⁴ C'est cette idée de s'unir à l'Espagne que de Thou, qui représente en somme l'opinion moyenne des libéraux de l'époque, appelle *un conseil funeste et honteux*.

devait se faire la directrice et tirer de si nombreux avantages. — Le gouvernement des Guise, en tout cas, put de suite mesurer quelle était la puissance protestante et entrevoir quelle formidable lutte le pouvoir royal allait avoir à soutenir contre les sectaires. — Le prince de Condé, revenu de sa mission de Flandre, s'était rencontré à Vendôme (août 1559) avec le roi de Navarre, enfin décidé à se rapprocher de la Cour, l'amiral Coligny, d'Andelot, le cardinal de Châtillon, le vidame de Chartres, les comtes de La Rochefoucauld et de Porcien¹. On avait agité la question d'une prise d'armes, le parti se sentant déjà assez fort pour se mettre en ligne ; mais Coligny, prudent et dissimulé, s'il était prêt à combattre les Guise, était encore attaché à la famille royale et devant les risques de l'entreprise préférait d'autres moyens. Il fit comprendre que le roi de Navarre, comme prince du sang, devait d'abord se présenter au Roi, revendiquer le droit de l'appuyer de ses conseils et participer à la direction des affaires de l'Etat, — en fait soutenir **la cause de la religion**. C'était l'avis des ministres, qui vinrent à sa rencontre de Paris, d'Orléans et de Tours, car **il était à présumer, dit La Planche, que sans sa participation, les autres princes du sang n'entreprendraient rien**. Il semblait un chef naturellement désigné pour la noblesse qui l'aimait à cause de sa bravoure et bien qu'il fût peu entreprenant et capitaine médiocre. Ses manières ouvertes, **à la française**, dit Michieli, sa libéralité quoiqu'il fût pauvre, lui valaient une certaine popularité, toutefois qu'on le sût faible et versatile, caractère sans grandeur en somme, et d'opinions flottantes sur toutes choses². — Mais les Guise, également, le connaissaient trop pour le craindre. Par surcroît de précautions et d'accord avec Catherine, ils avaient acheté ses conseillers habituels, d'Escars, évêque de Mende, Boucard, chancelier de Béarn, et inspiré au jeune Roi une aversion profonde pour ses cousins de la branche cadette. Avant même la mort de Henri II, François de Lorraine avait introduit dans Paris quelques centaines de ses gentilshommes. Il en avait placé un certain nombre dans la garde-robe du Dauphin, au palais des Tournelles, et lui avait fait croire qu'il n'était en sûreté que par ces mesures de protection. Depuis que le connétable de Bourbon, sous François Ier, avait mis son épée au service de Charles-Quint, les princes de sa famille demeuraient suspects au pouvoir monarchique. On n'eut aucune peine ainsi à persuader au pusillanime François II qu'il devait se méfier du roi de Navarre aussi bien que du prince de Condé, **capables de tout, même d'un assassinat, pour se rapprocher du trône**, si bien que lorsque Antoine de Bourbon arriva à Saint-Germain, sa réception manqua d'enthousiasme. **Il trouva son logis si peu préparé, dit Régnier de La Planche, que ses coffres étaient en pleine cour sans qu'on sût où les ranger ; le Roi avait été emmené à la chasse d'autre part et aucun des princes n'alla au-devant de lui**³. François II, quand il le reçut, après trois ou quatre jours, lui tint le même ou semblable propos qu'au connétable et lui déclara qu'il avait remis le maniement

¹ DE THOU, t. II. DAVILA, *Histoire des guerres civiles*, t. I.

² Il ne s'occupait que de galanterie et de toilette. Antoine de Bourbon n'était pas un homme, il n'était qu'un prince (DARGAUD). Son rêve eût été de reconquérir les terres de Navarre que l'Espagne avait confisquées, et de se faire un Etat brillant dans la Sardaigne, où il aurait passé sa vie sous l'ombrage des orangers et des citronniers, au milieu des bosquets de roses, — **île d'amour telle que le bon archevêque Turpin avait décrit les jardins de la fée Morgane**.

³ M. le baron de Ruble a très bien fait remarquer dans son édition d'Agrippa d'Aubigné que le récit de Régnier de la Planche est en contradiction avec une dépêche des ambassadeurs vénitiens Capiello et Michieli (dép. vénit. filza 3, f° 222 ; copies de la Bibl. nat.).

de ses affaires à ses oncles, le cardinal et le duc de Guise, en sorte que qui voudrait lui plaire, il fallait leur obéir en tout comme à lui-même. Il entendait, au reste, qu'il eût les mêmes pensions et états qu'il avait du vivant du Roi son père, le priant de s'y porter comme il avait toujours fait ; quand il viendrait à la Cour, il serait toujours le bienvenu. — Antoine de Bourbon, éconduit de la sorte, se trouva perplexe ; plusieurs des siens, le voyant si indécis, pensèrent que la partie était mal engagée, et d'aucuns même se retirèrent. Au dehors, les mécontents demandaient une convocation des Etats Généraux, et les calvinistes spécialement insistaient pour lui faire promettre qu'une fois le maître, il changerait la religion comme avaient fait les rois du Nord, plusieurs princes de l'Empire, les six cantons principaux des Suisses, les trois ligues des Grisons, et la république de Genève¹. Il attendait Coligny et le connétable ; mais quand ces seigneurs eurent entendu comme il s'était porté mollement aux moindres choses, craignant qu'il ne fît de même aux plus grandes et principales, ils ne s'avancèrent d'aller à la Cour. A Paris, enfin, où il se rendit secrètement avec Condé par les maisons des conseillers et présidents du Parlement, il trouva les uns froids et mal disposés, les autres contraires ou pleins d'excuses si bien qu'il se proposa de tout laisser. On le, conduisit au sacre de Reims, faisant la cour à ceux de Guise, et quand il fut admis au conseil, ce fut pour apprendre que, soutenus par Catherine de Médicis, ils demanderaient au besoin l'aide de Philippe II². Peu convaincu déjà de la nécessité de son rôle, il craignit un coup de main sur ses Etats, le roi d'Espagne étant aussi enclin à dépouiller le roi de Navarre qu'à s'attaquer aux huguenots, et préférant se rapprocher accepta de mener à la frontière, avec son frère le cardinal et le prince de La Roche-sur-Yon, la princesse Elisabeth qui allait partir pour rejoindre son mari. Il quitta Blois le 18 novembre, remit la petite Reine aux envoyés de Philippe II et rentra en Béarn.

Les calvinistes avaient, entre temps, essayé de s'entendre avec la Reine mère, qui avait paru, du vivant de Henri II et par haine de Diane de Poitiers, manifester quelque tendresse pour la Réforme. Catherine se trouvait avoir encore une rivale d'influence dans sa belle-fille Marie Stuart, qui faisait tout pour l'écarter et la traitait avec un tel mépris qu'elle alla jusqu'à lui dire qu'elle ne serait jamais qu'une fille dès marchands de Florence. Après s'être alliée aux Guise pour se débarrasser des Bourbon et du connétable, elle n'eût pas été fâchée de leur tenir la bride avec le parti huguenot, selon cette diplomatie de bascule et de contre-influence qui devait être, au fond, toute sa politique. Les ministres protestants cherchaient de même à lui inspirer des craintes, lui représentant qu'ils ne pouvaient répondre des leurs si la persécution continuait. Elle parut alors s'attendrir sur les martyrs de la cause, et, dit naïvement Régnier de La Planche, quand elle considérait ces pauvres gens être ainsi cruellement meurtris, brûlés et tourmentés, non pour larcin, volerie ou brigandages, mais simplement pour maintenir leurs opinions, et pour elles aller à la mort comme aux noces, elle était

¹ CASTELNAU, *Mémoires*, liv. I, chap. VII.

² Sur les relations des Guise avec Philippe II au commencement du règne, voyez les lettres du duc François et du cardinal de Lorraine, août 1559, aux Archives nationales, K 1492. — Le roi de Navarre et ses amis, écrivait de son côté Catherine, ne veulent rien moins, par la convocation des Etats, que réduire mon fils au rôle de soliveau et moi à la condition d'une chambrière. — Philippe II avait répondu : Madame, j'ai 40.000 soldats tout prêts à défendre le trône du Roi mon beau-frère et à préserver votre autorité. Il écrivit dans le même sens à François II.

émue à croire qu'il y avait quelque chose qui outrepassait la raison naturelle¹. — On fit intervenir enfin Coligny, dont le caractère froid, retenu, parfois des affectations de rudesse et de franchise ne lui déplaisaient nullement² et qui se rendit près d'elle à Villers-Cotterêts, avec sa sœur la comtesse de Roye, belle-mère de Condé et fervente calviniste, une des *privées amies de la Reine*. On obtint que Catherine entendrait un des docteurs de la religion, le prédicateur Laroche-Chandieu³ ; mais l'affaire manqua. La Reine mère jugea inutile de se compromettre ; elle se contenta de laisser espérer aux réformés que s'ils se tenaient en repos ils auraient la tolérance de leur culte, et se garda de répondre à leurs avances ou de céder à leurs menaces⁴.

Cependant, le Roi, promené de côté et d'autre par ses oncles, à Saint-Germain, à Reims, à Villers-Cotterêts, commença de croître à vue d'œil, en sorte qu'en peu de temps, d'enfant il se montra homme fait ; ce qui leur vint grandement à plaisir, estimant qu'on le jugerait plus capable de pouvoir administrer son royaume et par là le manieraient à souhait. Mais François II était de sang malsain ; dès son enfance, il avait montré de grandes indispositions pour n'avoir ni craché ni mouché, sorti d'une longue fièvre quarte et gardait un visage blafard et bouffi. Il tira de ce moment sur la haute couleur, comme aussi se formait une corruption en l'une de ses oreilles, qui faisait l'office du nez, lequel il avait fort camus⁵. Toutes ces choses donnèrent grand pensement et crainte à la Reine, sa mère, en sorte que les médecins les plus suffisants furent assemblés à Fontainebleau, qui conseillèrent de lui faire passer l'hiver à Blois. L'air y était

¹ Il faut bien remarquer que dans les relations protestantes, il n'est jamais fait allusion aux menées politiques du parti ; c'est toujours l'opinion religieuse, la persécution pour une question de croyance ; à lire les auteurs huguenots, aujourd'hui encore, il semble qu'on se soit trouvé uniquement alors en présence de gens paisibles, d'une honnêteté absolue, dont tout le crime était de se réunir en secret pour prier Dieu à leur façon et sans l'intermédiaire d'un prêtre. Persécutés, traqués, à la fin ils prirent les armes pour se défendre. — La situation cependant était tout autre. Ce qu'organisaient les calvinistes, c'était la révolution et Castelnau le dit nettement : *Sous couleur de religion, on voulait renverser l'état politique du royaume. Aux assemblées protestantes, on ne traitait pas seulement de la religion, mais des affaires de l'Etat.* (*Mémoires*, liv. I, chap. V, VI.)

² Au sacre de Reims, Catherine s'était servie de Coligny et de son frère, le cardinal de Châtillon, pour persuader à Montmorency de résigner son état de grand maître au duc de Guise. Ce n'était guère qu'une formalité, le duc exerçant les fonctions depuis l'avènement de François II. Le connétable se décida après un premier moment de mauvaise humeur et sur la promesse d'un bâton de maréchal pour son fils aîné, François de Montmorency.

³ L'amiral la voyant souventes fois en grande détresse, ce semblait par la mort du roi Henri son mari, dit encore Régnier de la Planche, entre autres propos il l'admonestait d'avoir recours à la prière et se consoler en la parole de Dieu où elle trouverait une ferme consolation sans s'amuser à la doctrine des moines et docteurs de l'église romaine ; qu'il lui était nécessaire de communiquer avec quelqu'un des ministres de l'église réformée, et que si elle le trouvait bon, il s'assurait de lui en faire venir un de l'église de Paris qui la contenterait et en aurait autre et meilleure opinion que auparavant. *Op. cit.*, p. 220.

⁴ Nombre de protestants doutaient du reste de Catherine ne prenant pas au sérieux ses démonstrations d'amitié pour la religion. Lettre de Pierre Martyr à Calvin, 27 septembre 1560.

⁵ RÉGNIER DE LA PLANCHE. — Il avait la face plombée et boutonnée, l'haleine puante, ajoute d'Aubigné, selon un bruit qui courut lors parmi le peuple. La reine Catherine avait eu ses menstrues si tard que son fils était de ceux qu'on appelle mal-nez, ne se purgeant ni par le nez ni par la bouche, laquelle il portait ouverte pour prendre son vent, dont se forma un abcès à l'oreille ; et puis ses coliques fréquentes, marques mortelles à tel âge, ne promettaient de lui aucune durée aux plus avisés. *Histoire universelle*, t. I, p. 252.

meilleur et le plus gracieux du royaume et le dit seigneur y avait été nourri dès le berceau ; là aussi on pourrait lui appliquer certains médicaments précieux, en attendant qu'à la primevère on lui préparât des bains aromatiques et propres à sa maladie¹. — La Cour ainsi se transporta à Blois (novembre 1559) et tandis que se poursuivaient, à Paris surtout, le procès et le supplice des hérétiques, s'installa pour la mauvaise saison dans ce délicieux pays de la Loire qui demeure, aujourd'hui encore, la terre des Valois, le jardin délicieux où s'échelonnent les châteaux de fées qu'éleva leur goût si sûr et où se révèle le génie délicat des artistes de la Renaissance. La cabale des mécontents et des calvinistes devait bientôt l'y troubler. — Déçus avec Antoine de Bourbon, les huguenots s'étaient tournés vers son frère, le prince de Condé, ambitieux et sans fortune, tenu à l'écart durant les deux derniers règnes et qui se dépitait de voir les princes de Lorraine prendre le lieu des princes du sang, les éloigner de la Cour et continuer avec François II la suspicion dont il avait été l'objet du vivant de son père. La prise d'armes, qui hantait depuis si longtemps déjà les religionnaires, était, il est vrai, blâmée par Calvin, qui recommandait plutôt la résignation et assurait aux siens le triomphe par la confession de leur foi, même devant le martyre². Mais nous savons ce que pouvaient valoir les homélies de l'âpre polémiste de Genève. Non seulement la résistance, après la propagande, mais la conquête étaient dans les idées du protestantisme. Les ministres s'adressèrent aux jurisconsultes et gens de renom de France et d'Allemagne, et la réponse, comme il fallait s'y attendre, fut que l'on se pouvait légitimement opposer au gouvernement usurpé par ceux de Guise et prendre les armes au besoin pour repousser leurs violences pourvu que les princes du sang, qui sont nés en tel cas légitimes magistrats, ou l'un d'eux, le voulût entreprendre³. Désigné de la sorte, Condé accepta, au moins secrètement, de prendre la direction du complot⁴. Ce fut chez lui, au château de La Ferté-sous-Jouarre, que se réunirent les chefs principaux des conjurés. — Coligny, si nous acceptons le récit de M. L. Delaborde, aurait été opposé à la prise d'armes et même aurait ignoré l'organisation définitive du

¹ R. DE LA PLANCHE. — Au sujet de ces bains que devait prendre François II, il y eut aussi un bruit, — propagé, disent les calvinistes, par le cardinal de Lorraine qui espérait rendre la famille royale odieuse au peuple (!) — qu'il allait à Blois par contagion et entaché de ladrerie à cause des teintures de son visage. Il fallait le baigner au sang des petits enfants et déjà commission était expédiée à certains personnages d'aller prendre les plus beaux et les plus sains depuis quatre jusqu'à six ans. L'auteur dit encore que quelques médecins faits de la main de ceux de Guise, les avertirent secrètement de pourvoir à leurs affaires, d'autant que le Roi n'était pas pour la faire longue, et davantage qu'ils ne se devaient attendre que la reine leur nièce eut aucuns enfants, s'ils ne venaient d'autres que lui, tant pour les causes susdites que pour ce qu'il avait les parties génératives du tout constipées et empêchées sans faire aucune action ; toutefois, ils pensaient qu'il pourrait encore bien vivre deux ou trois ans, s'il ne lui survenait autre nouvel accident.

² Pour ce que j'ai entendu, écrit-il, que plusieurs de vous se délibèrent, si on les vient outrager, de résister plutôt à telle violence que de se laisser brigander, je vous prie, très chers frères, de vous déporter de tels conseils, lesquels ne seront jamais bénits de Dieu (19 avril 1556). On cite également une lettre où il blâme la conjuration d'Amboise. (Lettre à Coligny, 16 avril 1561 ; *Correspondance française*, t. II, p. 382 ; lettre à Pierre Martyr, 5 des ides de mai 1560 ; *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme*, t. I, p. 250.)

³ R. DE LA PLANCHE, *op. cit.*, p. 237.

⁴ D'Aubigné prétend qu'une convention fut signée où se trouvait même le nom du futur chancelier de L'Hospital, entre ceux de d'Andelot et de Spifame, évêque de Nevers, qui avait adopté la Réforme ; il dit qu'il l'eut entre les mains et la fit voir à plusieurs personnes de marque. (*Histoire universelle*, liv. II, chap. XVIII.)

complot. On nous le montre ici comme un véritable apôtre de la liberté de conscience, s'appliquant aussi bien aux catholiques qu'aux huguenots et, dit son panégyriste, on le vit dans ses entretiens et exhortations, homme de foi avant tout, rappelant ce droit à la sainteté de son origine, rompre avec les idées de son siècle en fait de contrainte matérielle et spirituelle, proclamer les droits imprescriptibles de la conscience, asseoir exclusivement sur un fondement chrétien le principe de la liberté religieuse, signaler comme moyen, légitime de faire prévaloir ce principe, le recours à la seule force morale, et lutter contre les tendances de certains esprits impatients et aventureux qui, menaçant de substituer au droit la force, compliqueraient d'éléments mondains et de passions personnelles la défense d'une cause qui devait en demeurer à jamais dégagée (!) — Mais qu'y a-t-il derrière ce verbiage ? M. Delaborde, prodigue de références en général, néglige de nous dire sur quoi il appuie de telles assertions¹. — C'est également à cette époque que l'amiral, selon la tradition calviniste, se serait ouvertement déclaré huguenot. II était rentré à Châtillon (octobre 1559) où l'était venu rejoindre son frère Odet, qui, bien que du conseil du Roi, avait quitté la Cour, où il ne figurait guère que pour chercher à utiliser dans l'intérêt d'autrui, et spécialement du connétable, les bons rapports qu'il soutenait avec Catherine de Médicis². S'étant trouvé à un prêche tenu à Vatteville, Coligny se serait converti publiquement, ce qu'ayant été divulgué par toute la France, il est incroyable de dire la joie et la consolation que toutes les églises en reçurent³. Avec lui, se prononcèrent ses domestiques et amis, de grands seigneurs et des gentilshommes comme Soubise, Rohan, Antoine de Croy, Briquemaut, La Noue, les dames de Soubise, de Crussol et de Montpensier, et Coligny ayant pris de la sorte une pieuse et ferme attitude, en peu de mois, la face de sa maison parut tout autre. Charlotte de Laval, dame des plus chrétiennes et vertueuses qui aient été de son temps avait de suite adopté les idées de son mari, toutefois qu'il l'eût avertie des dangers que comportait l'adhésion au protestantisme ; il mit gens de bien pour gouverner et instruire ses enfants et dès lors ses biographes ne tarissent plus sur le caractère édifiant de sa vie domestique. Son attitude définitive était prise⁴.

Il y avait longtemps, à la vérité, qu'il savait ce qu'il voulait faire. Considéré d'abord comme un des principaux chefs des calvinistes en France, il tendra de plus en plus à en rester le seul, et porté par les circonstances se verra un moment à la tête de tout le parti. — Dès le milieu de 1561, il s'attache, à titre d'aumônier, le ministre J. Raimond Merlin, qui l'assistera encore dans la catastrophe de 1572. Les écrits protestants nous ont conservé, d'ailleurs, des détails édifiants sur sa vie privée dès cette époque : Il ne dormait guère que sept

¹ Selon une version beaucoup plus vraisemblable, Coligny se serait mêlé très activement à l'organisation du complot. Il en était l'âme et le chef et aux conférences de La Ferté-sous-Jouarre prit la parole et promit les secours de la reine d'Angleterre, exposa à Condé l'organisation des églises, le nombre des réformés, leurs relations avec les luthériens d'Allemagne. Cf. *Histoire du prince de Condé*, par le duc D'AUMALE, t. I, p. 71.

² Bibl. nat., mss. fr. 307, f° 6 ; lettre du cardinal de Châtillon au connétable, 28 octobre 1559.

³ Fr. HOTMAN, *Vie de Coligny*, traduction française de 1665.

⁴ Par affectation de désintéressement et en fait pour se trouver plus libre dans son nouveau rôle, Coligny avait donné sa démission de gouverneur de Picardie. Sa charge était résignée en faveur du prince de Condé, mais ce fut Brissac qui l'obtint. Une lettre où il annonce sa retraite à de Minières est datée du 21 janvier 1559 (1560 n. s.). (Bibl. nat., mss. fr. 3128, f° 162.)

heures, et sitôt levé, en robe de chambre, faisait la prière avec les assistants, en la forme accoutumée aux églises de France, après laquelle, en attendant l'heure du prêche qui se faisait de deux jours l'un avec le chant des psaumes, il donnait audience aux députés des églises qui lui étaient envoyés et employait le temps aux affaires publiques dont il continuait encore un peu à traiter après le prêche jusqu'à l'heure du diner, où l'on priait debout et chantait un psaume¹. Au souper, les mêmes occupations revenaient ; on priait beaucoup chez Coligny, ce qui fut imité ensuite dans nombre de maisons protestantes ; il exhortait ensuite les siens et ses domestiques au moment de la Cène, se répandait en charités, secours, soins aux pauvres et aux malades ; bref c'est un Coligny tout rose que nous montre le panégyriste Hotman et qui change un peu du condottiere, du chef de bandes que nous rencontrons ailleurs. Nombre de ces détails sont empruntés encore aux *Mémoires de Cornaton*, un de ses fidèles serviteurs, qui le représente comme un homme des temps antiques, rempli de piété, possédant les qualités les plus élevées, sévère pour lui-même et indulgent pour les autres. Mais c'était surtout un caractère hautain et impérieux, un esprit froid et positif tout disposé à adopter les doctrines de Genève. — On a beaucoup ergoté sur l'abjuration de Coligny, et cependant, si l'on a bien suivi l'évolution de ce caractère, on doit comprendre qu'elle était indiquée. Ses intérêts étaient d'accord avec ses sentiments. A la Cour, chez les catholiques, la place qu'il pouvait ambitionner, avec l'honneur, la gloire, la popularité, le commandement, était prise par le duc de Guise et la maison de Lorraine. Les protestants, au contraire, avaient besoin d'un chef, et il n'ignorait nullement quelle force leur groupement allait constituer². Le saint homme, chez lui, était fait d'une bonne part de calcul. S'il avait de sincères convictions, s'il voyait dans le calvinisme une réforme nécessaire, et au triomphe de laquelle il devait se consacrer, il haïssait les Guise et jalousait leur puissance' avec ses frères il lutta contre leur prééminence et un moment espéra les rejeter en Lorraine. Il fut ainsi le véritable chef des huguenots, à côté de Condé, chef surtout des, mécontents, que l'on commençait à désigner sous le même, nom, sauf à distinguer les huguenots de religion et les huguenots d'Etat³. — Remuant et brouillon, en effet, Condé était peu capable de conviction sérieuse ; et les réformés n'avaient guère de doute à cet égard ; il ne vit jamais dans son association à leur fortune qu'une circonstance favorable à ses convoitises, un moyen de se faire donner la place qu'il se croyait due et ce ne sont guère quo les protestants modernes qui ont osé montrer en lui un huguenot sincère et intrépide⁴. Il est resté de lui un portrait en raccourci et qui le peint net en trois lignes : Le peuple disait que c'était un joli petit homme qui riait et

¹ CORNATON, *Mémoires* ; HOTMAN, *Vie de Coligny* ; *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. I. L'usage des psaumes et bénédiction avant de se mettre à table fut conservé par Coligny, même à l'armée ; c'était là, en effet, qu'il avait le plus besoin de garder son attitude. — L'amiral du reste était instruit, lisait et écrivait beaucoup, — même le latin qui lui était d'un usage on peut dire familier.

² Au témoignage même des protestants, R. de la Planche, d'Aubigné, les conjurés d'Amboise avaient désigné un chef par province pour conduire leurs troupes. C'est la première mention qui est faite de leur organisation militaire, cette machine de guerre formidable avec laquelle ils pensèrent bientôt conquérir le royaume.

³ DARESTE, *Histoire de France* ; prince DE CARAMAN-CHIMAY, *Gaspard de Coligny*. On a beaucoup discuté sur l'origine du mot huguenot, qui paraît dériver de l'allemand *eidgenossen*, alliés. Le nom ne semble leur avoir été appliqué que depuis la conjuration d'Amboise. On les désignait avant sous les noms d'*évangélistes* et de *christaudins*. (*Bulletin du protestantisme*, t. VI et suivants.)

⁴ H. BORDIER et Ed. CHARTON, *Histoire de France*, t. II, p. 64.

causait toujours et baisait toujours sa mignonne¹. De courte taille, les épaules larges et hautes, — quasi bossu ? — le *petit homme* était du reste séduisant, montait hardiment à cheval, maniait la dague et l'épée avec adresse, se montrait spirituel et galant, — car il aimait autant la femme d'autrui que la sienne propre — en dépit même et au grand chagrin de ses amis calvinistes. Malgré ses défaillances et ses fautes, c'est peut-être la seule figure un peu attachante et au geste héroïque de l'équipée huguenote, et son courage, sa valeur militaire méritaient une meilleure cause. — Les ministres, après les premiers pourparlers, avaient du reste très bien compris qu'ils ne l'entraîneraient, et avec lui les autres princes de Bourbon, que lorsqu'ils auraient engagé la lutte. Exaspérés par les édits du cardinal de Lorraine, et par la cruauté avec laquelle on traitait à Paris leurs coreligionnaires, ils avaient commencé par une guerre de plume, lançant contre le gouvernement de multiples écrits, libelles, dont l'énergie ou plutôt la virulence était un des principaux éléments de succès. — Le sang des justes crie, disait La Planche, et Dieu se sert des persécuteurs comme de soufflets pour attiser le feu de sa parole². Ils dénonçaient la tyrannie des Guise, leurs mesures arbitraires, la corruption de la Cour, la dilapidation des finances et par-dessus tout, l'illégitimité des pouvoirs usurpés suivant eux par les princes lorrains. Ils soutenaient que, comme étrangers, ils étaient incapables d'exercer aucune autorité en France, surtout au détriment des princes français ; que le Roi était mineur de fait ; qu'une tutelle était nécessaire et que les États Généraux pouvaient seuls la lui donner. Enfin, ils accusaient les Guise de vouloir s'emparer du trône pour y placer un jour un des leurs, et d'avoir résolu dans cette intention la mort des princes du sang ainsi que l'extermination des hérétiques³. — Ayant donc levé nombre de leurs adhérents par toute la France et reconnu leur force et fait leurs enrôlements, ils conclurent qu'il fallait se défaire du cardinal de Lorraine et du duc de Guise⁴. — C'était le but immédiat du coup de main qui fut alors tenté, malgré les affirmations intéressées des Lorrains pour justifier la répression, que les conjurés s'étaient attaqués en même temps au Roi, à la Reine mère et à la famille royale⁵. Ils ne craignaient point la nullité de François II, près

¹ BRANTÔME, t. I, p. 463 ; cf. la *Chanson du Petit homme* (1563) dans le *Chansonnier huguenot*, 2e partie, p. 250.

² Les plus remarquables de ces pamphlets sont en effet ceux de Régnier de la Planche. Avec le *Livre des marchands* qui lui fait suite, l'*Histoire de l'Etat de France*, tard de la république que de la religion sous le règne de François II, n'est d'un bout à l'autre qu'un réquisitoire de haine contre les Guise. On sent que les réformés à ce moment ont eu très peur et qu'ils se sont vengés.

³ DARESTE, *op. cit.* — Michel DE CASTELNAU, dans ses *Mémoires*, a répondu assez justement à ces insinuations : Il n'y a point apparence, de dire, écrit-il, et aussi peu de publier comme on le fit alors, que ceux de Guise voulaient tuer le Roi et usurper l'Etat, vu que le fondement de leur puissance n'avait plus grand appui que la vie du Roi, de leur nièce reine de France et d'Ecosse, de laquelle sur toutes choses ils désiraient voir des enfants et successeurs pour continuer leur crédit ; joint aussi que le Roi avait encore trois frères et dix ou douze princes du sang de Bourbon, auxquels le naturel des Français, tant de l'un que de l'autre parti, n'eût jamais enduré que l'on eût fait tort, et eussent empêché ceux de Guise d'aspirer à la couronne s'ils eussent eu ce désir, bien qu'ils n'en eussent d'autre que de se bien maintenir près du Roi, tenir les premiers rangs et gouverner sous son autorité. (Liv. I, chap. VI.) — Quinze ans plus tard, sans doute, et lorsque fut organisée la Ligue, la situation n'était plus la même et la haine des calvinistes se trouva leur avoir donné assez de clairvoyance pour dénoncer dès le règne de François II les projets des Guise sous le règne d'Henri III.

⁴ Michel DE CASTELNAU, *Mémoires*, liv. I, chap. VII.

⁵ Lettre du cardinal de Lorraine, British Museum.

duquel ils ne voulaient que remplacer le gouvernement catholique, et ignoraient encore Catherine, restée indécise entre les deux factions. Ils entreprirent de supprimer les Guise parce qu'ils gênaient l'expansion du protestantisme, et si le cardinal et François de Lorraine le firent rudement, on ne peut les blâmer de s'être défendus. — Mais le mouvement d'opposition contre eux, nous l'avons indiqué plus haut, n'entraînait pas que les calvinistes. La reine d'Angleterre entretenait avec habileté le mécontentement des capitaines rendus à l'oisiveté et réduits à la misère par la paix de l'année précédente ; son ambassadeur, Trockmorton, lui écrivait : **C'est le moment de distribuer de l'argent et il n'aura jamais été mieux dépensé**¹. A ses frais, arrivaient à Blois quantité de ces chefs de bandes qui quémandaient humblement des secours aussi bien qu'ils réclamaient avec véhémence le prix de leurs services. Le cardinal de Lorraine fut pris de peur à l'idée d'une révolte militaire et fit signer au Roi un édit qui interdisait sous peine de mort toute sollicitation², — mesure maladroite autant qu'inutile et dont le duc de Guise ne put atténuer le mauvais effet en réunissant autour de lui ses anciens compagnons d'armes, **leur faisant très bonne chère jusqu'aux plus petits**, leur conseillant de se retirer et promettant de s'occuper lui-même de leurs revendications. Ils étaient trop, en effet. Déguenillés, faméliques, querelleurs, ils encombraient les abords de la ville, erraient dans la forêt, prenant des attitudes si menaçantes que les gardes écossais reçurent l'ordre de porter des cottes de mailles et furent armés de pistolets. Le cardinal de Lorraine décida de gagner Amboise, plus facile à défendre contre un coup de main, et la Cour descendit la Loire au milieu de galanteries et de fêtes où l'on cherchait à oublier la préoccupation du moment (5-23 février). — Les mécontents, d'ailleurs, la suivaient. Les calvinistes avaient placé à leur tête un gentilhomme du Périgord, Godefroy de Barri, seigneur de La Renaudie, condamné à Dijon comme faussaire et réfugié à Genève où il s'était fait huguenot. Il avait ensuite parcouru l'Allemagne et les Pays-Bas, et rentré en France sous le nom de La Forêt s'était occupé activement du complot déjà en préparation pour renverser les Guise. C'était un homme énergique, résolu, doué d'une certaine éloquence, bien qu'il fût d'esprit assez inculte, au reste d'une probité douteuse, de l'aveu même des historiens protestants³, et de mœurs plutôt dissolues. Mais on ne fait pas les révolutions avec d'honnêtes gens. — Accepté par Condé, La Renaudie s'était rendu en Angleterre où Elisabeth l'avait assuré de ses intentions favorables, et les conjurés se réunirent à Nantes dans les premiers jours de février 1560. Ils devaient marcher par petites troupes et prirent rendez-vous pour le 6 mars au village de la Fredon-Mère, dans le Blaisois. Trente capitaines élus devaient se répartir environ cinq cents cavaliers et mille hommes de pied. Le 10, ils devaient se porter sur Blois, précédés d'une foule sans armes, **qui se bornerait à demander la liberté de conscience et le droit d'entendre dans les temples la parole de Dieu**. Un refus étant à prévoir, La Renaudie accourrait avec les siens, désarmerait les postes, s'emparerait du duc de Guise et du cardinal qui

¹ FORBES, Trockmorton to Cecil, 15 mars ; to the queen, 21 mars.

² Le crieur dut publier à son de trompe **un bandon ordonnant que tous capitaines, soldats et gens de guerre qui étaient là venus pour demander récompense et argent eussent à vider sur la vie**, et le cardinal de Lorraine fit même planter des gibets pour pendre les plus obstinés des quémandeurs. BRANTÔME, t. I, p. 426.

³ Cf. *l'Histoire de la liberté religieuse en France*, de M. DARGAUD, qui en fait une véritable apologie : a Ses vices s'ajoutant à ses grandes qualités, ii ne fut qu'un conjuré admirable ; avec une probité moins douteuse, des mœurs moins dissolues, un honneur moins suspect, il eût été un héros. (T. I, liv. X.)

pourraient être tués en cas de résistance. Alors, le chef muet, le prince de Condé, serait nommé lieutenant général du royaume, et si les Guise étaient encore vivants, ils seraient livrés à la justice. On convoquerait ensuite les Etats Généraux. — Mais l'affaire s'ébruita malgré les précautions prises ; des bruits de conspiration, de prise d'armes arrivèrent de Suisse, de Flandre, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, et furent confirmés tout à coup par la dénonciation d'un avocat huguenot, Pierre des Avenelles, dont la maison avait servi aux conciliabules de La Renaudie, venu à Paris pour se concerter avec les ministres, entre autres Chandieu, *en relations suivies avec Calvin et de Bèze*. Des Avenelles fut épouvanté des conséquences que pouvait avoir ce coup de force et prévint les Guise. — Le cardinal de Lorraine était atterré. Le petit roi François II sanglotait en criant : *Qu'ai-je donc fait à mon peuple pour qu'il me veuille tant de mal ?* On discuta vingt projets et Catherine pensa surtout habile de faire venir à la cour les Châtillon, Coligny au moins, *par lequel elle espérait apaiser tout, et découvrir ce qui se faisait et à qui on en voulait*¹. On ignorait en somme quels étaient les chefs réels de l'entreprise et l'on soupçonnait Condé autant que les Châtillon. Il était prudent de s'assurer de l'amiral, à qui furent écrites des lettres *très affectionnées* et qui ne put faire autrement que de se rendre à l'invitation². A son arrivée, il eut un entretien avec les Guise, mais qui lui parlèrent uniquement des affaires d'Ecosse, l'invitant à prendre comme amiral diverses mesures afin de parer à des actes d'hostilité que préparait l'Angleterre. Le Roi avait décidé d'envoyer un secours que quatorze ou quinze vaisseaux, placés par Elisabeth sur le Pas-d'Écosse, devaient intercepter et il fut alors question de mettre en mer vingt-quatre navires et dix mille hommes de troupes³. Pas un mot ne fut dit au sujet de la conspiration ; mais Coligny eut ensuite une longue conversation avec Catherine de Médicis ; la Reine mère *l'appela à part avec le chancelier et le*

¹ R. DE LA PLANCHE, *op. cit.*

² Coligny dut être appelé le 20 ou le 21 février (lettre du cardinal de Châtillon, 25 février. Bibl. nat., mss. fr. 3157, f° 22). Il était arrivé le 24 (lettre de Coligny, *ibid.*, mss. 20508, f° 147) ; le cardinal de Châtillon se trouva à la cour le 25 (lettre du cardinal, *ibid.*, mss. 3157, f° 22). D'Andelot n'arriva que le 15 mars (dépêche de Chantonnay, 16-19 mars. Papiers de Simancas. B. 11. Ap. MIONET, *Journal des savants*, 1857).

³ Bibl. nat., mss. fr. 20508, f° 147 ; 3157, f° 28. Dans les lettres écrites à cette époque par Coligny et ses frères, il est à peine parlé de la conjuration d'Amboise. Le 26 mars, il dit au connétable *qu'après les troubles et exécutions*, il est venu nouvelles qu'en Provence, Languedoc, Guyenne et Berry, il y a eu des révoltes ; des émeutes sont encore signalées à Rouen, *tellement que nous ne pouvons en attendre rien de bon, si Dieu ne nous conserve et renverse les mauvaises volontés*. (Bibl. nat., mss. fr. 20508, f° 150 ; coll. Clérambault, vol. 354, f° 5315.) Cette dernière phrase surtout a semblé décisive à M. Delaborde qui a pensé établir, d'après cette correspondance, que Coligny, n'avait pas été mêlé au complot. Mais nous savons trop la prudence de l'amiral pour nous étonner. Il était naturel qu'il ne parlât aucunement au connétable, resté fervent catholique, d'une entreprise toute protestante, et ensuite il avait trop de réserve, en un moment où il devait être l'objet d'une surveillance étroite, pour mettre dans une lettre, qui pouvait être interceptée, des choses susceptibles de le compromettre. D'Andelot, enfin, en écrivant à son oncle, parle dans le même sens, et avec des expressions si conformes, que les deux lettres semblent concertées, rédigées l'une d'après l'autre (29 mars. Bibl. nat., mss. fr. 20507, f° 88 ; coll. Clérambault, vol. 354, f° 5377). Au reste, les Guise ne s'y trompèrent pas, et lorsque d'Andelot arriva à la Cour, le cardinal de Lorraine dit *qu'il ne se pouvait autrement persuader qu'ils ne fussent de la menée, quelque bonne mine qu'ils fissent*. — Cependant, Brantôme, au reste très enthousiaste de Coligny et dupe de ses attitudes, affirme qu'il ignorait la conspiration. Cf. *l'Amiral de Chastillon* ; œuvres complètes, t. I, p. 447.

cardinal de Châtillon, lui faisant une infinité de prières de lui donner conseil et de n'abandonner le Roi, son fils. L'occasion devait sourire à l'amiral, médiocre politique et qui se croyait des plus fins, lequel représenta avec de grandes remontrances le mécontentement de tous, non seulement pour le fait de la religion, mais aussi pour les affaires politiques, et que l'on avait mal à gré que les affaires du royaume fussent maniées par gens qu'on tenait comme étrangers, en éloignant les princes et autres qui avaient bien desservi ; son avis fut qu'on donnât relâche à ceux de la religion, le nombre desquels était tellement accru qu'il n'était plus question d'y aller par force pour les penser exterminer. Finalement il dit qu'il était très nécessaire de non seulement faire expédier un bon édit en termes clairs, et que chacun pût vivre en repos en attendant un saint et libre concile où chacun serait ouï et entendu en ses raisons. — Catherine était toujours pour la temporisation, gagner du temps. Le chancelier Olivier, le conseil privé du Roi, se rangèrent à l'opinion qui semblait tout concilier et les Guise, habilement, firent signer l'édit à Coligny lui-même qui se trouvait au conseil et n'osa refuser¹. C'était diviser leurs adversaires, car le cardinal de Lorraine y avait fait introduire certaines restrictions qui en somme le rendaient à peu près nul. Il était ainsi renoncé aux poursuites, mais à condition que les sectaires vivraient dorénavant comme bons catholiques, fidèles et obéissants fils de l'Eglise ; les prédicants étaient exceptés et les conspirateurs d'Etat. Les Guise firent en sorte d'ailleurs que cet édit ne fût enregistré que sous réserves et aucuns conseillers purent dire que c'était un attrape-minault. Ils obtinrent en même temps des lettres patentes leur donnant plein pouvoir en matière de répression. François de Lorraine avait déjà pris des mesures énergiques et réuni trois mille gentilshommes avec le duc de Nemours, Saint-André, Sipierre, ses vieux chefs de bandes des guerres de Henri II. La nuit même, il se relevait pour visiter les postes, surveillait la défense qu'il avait organisée avec son habileté coutumière. La cour transportée à Amboise, il avait fallu retarder l'exécution du complot, le reporter au 17 mars. Condé, prévenu, avait alors payé d'audace et s'était rendu près du Roi, où son attitude fut si calme qu'on ne sut d'abord quel parti prendre et qu'on lui confia le soin de défendre la porte des Bons-Hommes, le duc de Guise se bornant à placer près de lui son frère le grand prieur et quelques partisans dévoués. La Renaudie avait bien appris la présence de l'amiral à Amboise et sa signature donnée au nouvel édit ; mais beaucoup disaient qu'avec le prince de Condé il devait favoriser les huguenots au moment où ils pénétreraient dans la ville. Il était du reste trop tard pour reculer ; par petites bandes, par groupes selon les instructions reçues, arrivaient les conjurés. Ceux qu'il put avertir, La Renaudie leur donna rendez-vous au château de Carrelière, à trois lieues d'Amboise. Le capitaine Ferrière Maligni devait se glisser la nuit avec soixante gentilshommes dans la ville, s'emparer d'une porte et l'ouvrir à ceux du dehors ; un autre, avec trente conjurés, devait s'assurer du château. Le baron de Castelnau de Chalosse, les capitaines Raunay et Mazères avaient à occuper le château de Noisay où La Renaudie coucherait le 16 mars et ensuite se porterait sur Amboise. Mais ce plan déjà bien hasardeux — au moins si nous nous en rapportons à ce que donnent les récits contemporains — devenait absurde par le fait que les Guise se tenaient sur leurs gardes et n'attendaient pour agir qu'un commencement d'exécution. Il ne servit qu'à précipiter le désastre. La porte qui devait être surprise avait été murée, les gardes changés, et les assaillants furent repoussés avec fureur. Les troupes royales battaient les bois avec ordre de saisir

¹ *Recueil des Ordonnances* de FONTANON, t. VI, p. 261. 2 mars 1559 (1560 n. s.). Paris, 1611, in-f^o.

tous ceux qui se dirigeaient sur Amboise. A mesure que se présentaient mécontents ou calvinistes, les armes sous les manteaux pour ne pas attirer l'attention, on les assaillait à coups de piques. La plupart étaient de pauvres gens engagés dans une affaire dont ils n'avaient jamais prévu les conséquences et très étonnés de la mésaventure. Ils se laissaient prendre comme des moutons ; on les menait à Amboise, par dix, quinze ou vingt, attachés à la queue des chevaux, et on les pendait aux créneaux des remparts, bottés et éperonnés, sans même leur demander leurs noms. Ceux qui étaient le mieux équipés étaient tués de suite ; on les jetait dans les fossés pour avoir leurs dépouilles. Surpris à Noisay par le duc de Nemours, Castelnau parlementa¹, accepta d'être conduit devant François II avec quinze des siens, les mieux parlants. Ils furent logés dans les cachots et mis à la torture ; le chancelier Olivier déclara au duc de Nemours qu'un Roi n'était nullement tenu de sa parole à son sujet rebelle, et Castelnau, que l'amiral et d'Andelot, paraît-il, s'efforcèrent inutilement de sauver, fut décapité avec Villemongis, théologien et soldat, d'autres pendus aux fenêtres du château, trois ou quatre roués. La Renaudie, rejoint dans la forêt de Château-Renard par une compagnie de gens d'armes que commandait Pardaillan, un de ses cousins, fut tué d'un coup d'arquebuse, son corps rapporté à Amboise et pendu sur le pont avec cet écriteau : *La Renaudie, dit Laforest, chef des rebelles*. Mais le 18 mars, il y eut encore une tentative désespérée des capitaines Chandieu, Cocqueville, La Mothe et Deschamps sur la porto des Bons-Hommes, qu'ils attaquèrent à la fois du dehors et du dedans où ils s'étaient introduits. L'artillerie du château les cribla de boulets et, leur troupe défaite, certains furent brûlés avec les maisons où ils avaient cherché refuge. Les gens d'armes du Roi continuaient à ramener dans le traquenard d'Amboise les bandes de conjurés et les exécutions se poursuivirent sans répit, car le cardinal de Lorraine avait eu trop peur pour ne pas être féroce. Plusieurs jours, pendant un mois, dit Régnier de La Planche, furent employés à couper des têtes, à pendre ou noyer². Et de vrai, il s'en trouvait dans la rivière de Loire, tantôt six, huit, dix, douze, quinze, attachés à des perches, qui avaient encore leurs bottes aux jambes, en sorte qu'il ne fut jamais vu telle pitié. Car les rues d'Amboise étaient coulantes de sang, et tapissées de corps morts en tous endroits, si bien qu'on ne pouvait

¹ Vincent Carloix rapporte que le maréchal de Vieilleville fut d'abord chargé d'entrer en composition avec la troupe du baron de Castelnau ; mais il se refusa connaissant la félonie des deux frères (les Guise) et s'exempta de cette ruineuse et sanglante charge. *Mémoires sur Vieilleville*, liv. VIII, chap. IV.

² Il faut bien observer, pour tout ce détail des exécutions à Amboise, qu'une certaine part doit être faite à l'exagération dans les récits du temps et tout naturellement chez les auteurs calvinistes. Il est certain, dit Michel de Castelnau, que la Reine, mère du Roi, qui se voulait faire connaître princesse pleine de miséricorde et bonté, adoucit beaucoup d'exécutions qui devaient se faire contre les conjurés, desquels Sa Majesté, par son avis, en fit délivrer et renvoyer grand nombre : et sur ce, l'on fit une abolition générale, afin que ceux qui n'étaient encore venus connussent la douceur et bonté du Roi envers eux, combien que par les chemins nonobstant ladite absolution, il y en eut encore plusieurs pris, tués, noyés ou exécutés. Liv. I, chap. VIII. R. de la Planche, qui dénonce une infinité de fainéants, muletiers, palfreniers, charretiers, laquais, vivandiers et autres racailles faisant plus de deux mille hommes outre ceux qu'avaient mandé les Guise, lesquels étaient affriandés aux dépouilles d'or, d'argent, d'habits, d'armes et chevaux, et ne pardonnaient à nul passant, fut huguenot ou non — convient qu'après les premières exécutions la reine-mère et les Guise trouvèrent qu'il serait bon de délivrer la plupart des pauvres soldats venus à pied, avec injonction de se retirer... ce qui fut fait, et sous main fut donné à chacun un teston pour passer chemin. *Op. cit.*, p. 255-256.

durer par la ville pour la puanteur et infection. Une chose, observait-on à l'endroit de quelques-uns des principaux, c'est qu'on les réservait après le dîner, selon la coutume. Mais ceux de Guise le faisaient expressément pour donner quelque passe-temps aux dames, qu'ils voyaient s'ennuyer si longuement en un lieu. Eux et elles étaient arrangés aux fenêtres du château comme s'il eût été question de voir jouer quelque momerie ; et qui pis est, le Roi et ses jeunes frères comparaissaient à ces spectacles, comme qui les eût voulu acharner et leur étaient les patients montrés par le cardinal de Lorraine avec les signes d'un homme grandement réjoui. — M. Dargaud, dans son *Histoire de la liberté religieuse en France*, s'étend longuement sur l'affaire d'Amboise et charge encore cette page lugubre. Les rues, dit-il, étaient encombrées de lambeaux de chair humaine, les arbres des avenues et des promenades portaient des hommes comme des fruits. La Loire roulait dans ses flots rouges des prisonniers égorgés et jetés à l'eau. Les murs de la cité et des faubourgs étaient affreusement surmontés de cadavres, les uns décapités, les autres mutilés d'un bras, d'une jambe, ceux-ci nus, ceux-ci *revêtus de leurs uniformes* (!) Le sang coulait des plaies ouvertes et sillonnait tragiquement les parois jusqu'à terre. Le château lui-même n'avait pas été exempté de ces souillures. On avait détaché de la potence le corps de La Renaudie, on l'avait coupé en quatre quartiers qu'on avait exposés d'abord aux angles du pont, puis aux portes de la ville. Le tronc hideux de ce vaillant homme avait été arboré aux créneaux du château avec les tristes débris de ses compagnons les plus illustres. Chose effroyable ! c'est sous cette couronne de cadavres que le Roi, la Reine, les dames et les seigneurs de la Cour dormaient, mangeaient, buvaient, dansaient et s'abandonnaient à des voluptés assaisonnées d'épouvantes. La musique des fêtes surpassait les cris, les gémissements, les sanglots des victimes que leurs parents, leurs amis n'osaient même pas reconnaître, tant ils craignaient qu'une larme ne provoquât une sentence de mort ! Une odeur infecte, qu'on ne pouvait refouler comme le bruit des poitrines humaines, une odeur putride s'élevait du fleuve, de la grève, des ruelles, des places, des carrefours, etc.¹ — Nous abrégeons cette littérature. Si l'on avait fait des coupes sombres dans la gentilhommerie huguenote, si sottement aventurée, les promoteurs du complot, ses véritables chefs, du reste, n'étaient pas atteints. La Renaudie, Castelnau n'étaient que des comparses. — Toutefois quelques-uns parlèrent, La Bigne, entre autres, secrétaire du prétendu Laforest, appliqué à la question et qui accusa le prince de Condé, sinon Coligny qui s'était prudemment tenu à l'écart². Un des conjurés, Maligny le jeune, allié au prince, s'échappa sur un cheval qui lui fut procuré par son écuyer, nommé de Vaux. Forcé d'assister à l'exécution des siens, Condé n'avait pu s'empêcher de dire qu'il s'ébahissait comme le Roi faisait mourir tant d'honnêtes seigneurs et gentilshommes, attendu que les grands services faits par eux au feu Roi et au royaume, desquels s'étant ainsi privé, il serait bien à craindre que les étrangers voulussent durant ces troubles faire des entreprises. — Les Guise en savaient

¹ *Histoire de la liberté religieuse en France*, t. I.

² On doit bien comprendre maintenant pourquoi les calvinistes ont voulu prouver que les Châtillon étaient restés étrangers à la conjuration d'Amboise. Leur tenue fut si piètre, abandonnant au ressentiment des Guise ceux qu'ils avaient poussés à agir et assistant à leur supplice, qu'on avait véritablement intérêt à les montrer blâmant même cette échauffourée. De même que Calvin, ils blâmaient surtout une entreprise qui n'avait point réussi. Pour comble, ajoutait le dictateur de Genève, un étourdi s'est jeté témérairement dans l'affaire et a tout perdu par son incapacité. Cf. la lettre à Pierre Martyr, 5 des ides de mai 1560.

assez. Il reçut l'ordre de ne pas s'éloigner et ses papiers furent saisis par La Trousse, prévôt de l'hôtel. Condé le prit de haut et, aux insinuations du cardinal de Lorraine, répondit : *Ma qualité défend que je me cache, ni que vous interrogiez contre moi.* Ce fut enfin le Roi lui-même qui lui parla. en' grande colère et dit qu'il était accusé par ceux que l'on, avait exécutés et autres suffisants témoignages ; qu'il était le chef de la conspiration contre sa personne et son Etat et que s'il était vrai, il l'en ferait bien repentir¹. Mais cette fois encore il s'en tira par une bravade. Il supplia Sa Majesté d'assembler les princes et son conseil pour faire sa réponse et déclara qu'on avait faussement et malheureusement menti, défiant, le Roi excepté et la famille royale, ceux qui avaient dit qu'il était le chef de la rébellion et' offrant de quitter le degré de prince pour les combattre. Il attaquait ainsi directement le duc de Guise ; mais avec une certaine ironie, François de Lorraine s'écria qu'il ne souffrirait pas qu'un grand prince fût noirci d'un pareil crime et qu'il s'offrait pour être son second². Le cardinal fit un signe à François II, qui leva de suite la séance, et Condé profita du moment pour demander au Roi qu'il lui permît de prendre congé. Il partit le lendemain, mais ulcéré, le cœur plein de haine et déjà méditant une revanche. — L'influence des Châtillon sur Catherine de Médicis qui cherchait de plus en plus à contrebalancer le pouvoir des Guise ; l'intervention du tiers parti, poussaient vers des idées de pacification. Le petit roi François II était peut-être le seul à croire encore que le complot avait été dirigé contre lui. On était las des massacres et la Cour dut quitter Amboise, chassée par les odeurs pestilentielles que dégageaient les morts. Les Guise crurent sage d'attendre avant d'entamer d'autres poursuites. Mais les huguenots décimés gardèrent la rage de leur défaite. Un des leurs, Jean d'Aubigné, traversant avec son fils, pour se rendre à Paris, le pont où grimaçaient encore les têtes des suppliciés, reconnut quelques-uns de ses anciens compagnons. C'était jour de foire et au milieu de six à huit cents personnes, il ne put se retenir : — *Ils ont décapité la France, les bourreaux !* s'écria-t-il. Il s'éloigna rapidement ensuite aux huées de la populace et mettant la main sur la tête de son fils : — *Mon enfant, il ne faut point épargner ta tête après la mienne pour venger ces chefs pleins d'honneur dont tu viens de voir les têtes. Si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction !* — Cet épisode terrible resta dans la mémoire du jeune garçon, qui n'avait alors que dix ans. Il devint le véhément auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle* ; le type du huguenot batailleur et le plus furieux des polémistes : Théodore-Agrippa d'Aubigné.

¹ CASTELNAU, *Mémoires*, liv. I, chap. X.

² Cette scène et l'intervention du duc de Guise ont été surtout rapportées par les auteurs du parti, La Planche, d'Aubigné ; Castelnau résume les paroles de Condé, semble-t-il bien, d'après le récit de La Planche. Mais Brantôme, très au courant, en général, des événements de la cour, dit expressément, et le passage est à retenir, que lorsque le prince fut soupçonné, il fit quelque rodomontade de certain démenti en l'air, *mais non en présence, comme s'est dit et écrit, car lors il n'osait parler si haut.* *Œuvres complètes*, t. I, p. 464.

CHAPITRE II.

Coligny envoyé en Normandie. — Le chancelier de l'Hospital. —Assemblée de Fontainebleau. — L'amiral prend en main les affaires des huguenots. Troubles des provinces. — Les États d'Orléans. — Arrestation des princes de Bourbon. — Mort de François II.

Les Guise avaient eu la main lourde, mais il faut bien se persuader que les massacres d'Amboise ne produisirent nullement dans le peuple l'émotion que se plaisent à rappeler quelques historiens, ni que des exécutions comme celle de du Bourg aient excité à Paris, dans presque tous les rangs de la société, l'explosion d'une indignation que les Lorrains, auteurs de tant de maux, n'osaient pas personnellement affronter¹. Ceux qui s'indignaient, jetaient les cris, c'étaient les protestants, et avec eux le tiers-parti, les parlementaires à demi gagnés aux idées de la Réforme ou la professant en secret, et dont le témoignage, les écrits divers, on ne saurait trop le redire, ont été employés avec trop de confiance par l'histoire moderne. Ce sont les huguenots, les politiques attachés aux Châtillon, au connétable qui ont présenté le gouvernement des Guise comme impopulaire. La masse du peuple, à Paris surtout, leur était attachée, approuvait la tuerie des hérétiques et raffolait de ces brillants gentilshommes qui avaient épousé ses antipathies, bataillaient selon ses haines. La popularité du duc François surtout, si grande déjà sous Henri II lorsqu'il avait défendu Metz et repris Calais, n'avait fait que s'affermir avec son successeur et depuis qu'il s'était mis à la tête du parti catholique. On aimait sa belle mine, ses escortes princières, ses allures de grand seigneur toujours prodigue et si adroit à entretenir l'enthousiasme, et les christaudins avec leurs longues figures d'austérité, leurs diatribes méprisantes, leurs prêches, leur Calvin, leur morale de Genève, exaspéraient les masses dont le sûr instinct avait de suite discerné leur caractère d'irréconciliables ennemis. Dès ce moment, peut-on dire, la séparation était faite. Il y avait deux camps, deux partis, deux sociétés en présence, d'aspirations violentes et contraires. A l'avènement de François II, les huguenots encore ne demandaient qu'à vivre, à continuer le prosélytisme qui préparait leur définitif triomphe ; ils se comptèrent et eurent d'autres ambitions. — Exaspérés par l'échec d'Amboise et prêts à reprendre les armes, ils se trouvèrent de plus un moment favorisés par les manœuvres de Catherine de Médicis, qui croyait tout pacifier avec quelques concessions, et surtout en s'appuyant sur les modérés, l'amiral de Châtillon, les connétablistes². Coligny fut envoyé en Normandie avec ordre que pourvoyant

¹ Comte J. DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. I, p. 411.

² Aux premières nouvelles de la conspiration, Guise avait écrit au connétable, l'engageant à interposer dans le conflit l'autorité de son nom, de son expérience, de ses cheveux blancs. (DARGAUD). Il fut, après la répression, chargé par le Roi de se rendre au Parlement, pour y rendre compte de l'affaire d'Amboise. Le vieux courtisan s'en tira par un trait d'esprit. Il ne voulait ni approuver ni combattre ostensiblement les Guise. Il loua le Roi d'avoir défendu ses serviteurs, qu'on voulait attaquer en sa maison. (D'AUBIGNÉ, liv. II, chap. XVIII.) — Le connétable dit que chacun tiendrait à grande injure que l'on vînt tirer des coups d'arquebuse contre sa maison pour outrager quelqu'un sien serviteur, que à plus grande raison, le Roi devait trouver mauvais qu'on fût venu en cette façon

aux choses de sa charge, il mît peine d'apaiser les troubles qu'il trouverait entre les sujets du Roi¹, et le pria la reine mère de s'enquérir au vrai de la cause des émotions et la lui mander, prenant sur sa vie qu'aucun mal ni déplaisir ne lui adviendrait. — L'amiral se rendit en effet en Normandie, qu'il parcourut en juillet, et persuadé du succès, malgré l'échec de la première tentative, se répandit en promesses près de ses coreligionnaires qui y avaient déjà fondé de nombreuses églises. Les fidèles eurent la consolation de servir Dieu dans la maison où ils allèrent rendre leurs respects à ce pieux seigneur, qui pendant trois jours qu'il resta dans la ville (de Dieppe) fit régulièrement, à porte ouverte, célébrer le service divin². Les religionnaires remirent à Coligny une requête qu'il se chargea de présenter au Roi, et de Châtillon il envoya par un gentilhomme le mémoire que Catherine lui avait demandé. — Il accusait naturellement les Guise être la cause et vraie origine des émotions et troubles survenus au royaume à cause de leur gouvernement violent et illégitime et prédisait que les calamités ne prendraient fin tant qu'ils seraient à la Cour. La Reine devait donc arrêter le cours de leurs ambitions, prendre elle-même les affaires en main et donner relâche et état paisible à ceux de la religion ; enfin les édits bien et mûrement ordonnés à ces fins devaient être gardés inviolablement plusieurs ayant délibéré de ne plus endurer la persécution, notamment sous ce gouvernement illégitime³. Coligny faisait ainsi le jeu de Catherine qui communiqua de suite ses tirades, dont les Guise crurent vomir dehors ce qu'ils avaient caché au dedans contre les maisons de Montmorency et de Châtillon. Mais ils étaient encore l'un et l'autre loin de compte. Ni les princes lorrains ni le parti catholique ne songeaient à leur céder la place. — Une aide précieuse cependant arrivait aux pacificateurs avec le nouveau chancelier, Michel de L'Hospital, choisi sur les indications de la Reine mère. Son prédécesseur, Olivier, qui paraît-il avait été huguenot, venait de mourir, — d'horreur et de remords après les boucheries d'Amboise, affirmèrent ceux de la religion, — et Catherine influa pour faire nommer ce personnage falot, politique tatillon, d'ailleurs homme de haute science, jurisconsulte éminent, mais qui ne pouvait faire, dans cette charge, qu'un magistrat médiocre, déplorablement indécis et faible. L'Hospital, que par l'accord unanime et intéressé des protestants on a toujours considéré comme un grand homme d'Etat, est un de ceux qui ont été le plus surfaits. *Personne*, dit justement M. Segretain⁴, ne représenta mieux la conscience incertaine des parlementaires au début de la Réforme, leurs vues favorables aux novateurs, et ne se prêta avec une complaisance plus docile aux dissimulations de la Reine mère. Il était comme

contre son château d'Amboise pour l'entreprendre contre ses principaux serviteurs et ministres. (Pierre DE LA PLACE, liv. II.)

¹ La répression s'était, en effet, étendue bien au delà d'Amboise. A Orléans, Vieilleville avait écrasé une troupe de cinq cents hommes qui se dirigeaient vers la résidence royale en descendant la Loire. Il fut envoyé ensuite à Rouen et à Dieppe, où des mesures énergiques rétablirent l'ordre. Dans le Midi, où les protestants étaient en force, il y avait eu également des troubles. Partout les huguenots s'agitaient, devenaient agressifs. Le comte de Villars, gouverneur du Languedoc, fut obligé de demander dix mille arquebusiers d'infanterie et cinq cents hommes d'armes pour réprimer les séditions et châtier les villes en les privant de leurs privilèges. Les protestants levaient une imposition régulière pour les dépenses de leur église, gardaient les portes des cités et visitaient tous ceux qui se présentaient. Le Roi donna l'ordre d'arrêter les réformés et de faire pendre leurs prédicants, sans autre forme de procès, par le prévôt des maréchaux.

² Manuscrit cité par M. VITET dans son *Histoire de Dieppe*, t. I, p. 109.

³ RÉGNIER DE LA PLANCHE, *op. cit.*

⁴ *Sixte-Quint et Henri IV*, p. 64

elle pour les petits moyens, les demi-mesures, les attermoiements ; mais moins son astuce et l'entêtement de ses ambitions, caractère surtout timide, accommodant et souple, borné dans ses désirs sans négliger le soin de sa fortune, — tolérant parce qu'il était complice, ajoute M. V. de Chalambert¹ — et s'il se résigna autant qu'il le put sans se compromettre aux mesures souhaitées par le parti catholique, il ne sortit jamais de ce tempérament discret et attiédi qui se plie aux circonstances et sert trois ou quatre doctrines à la fois. — Il y a des gens dont l'éloge perpétuel fatigue. Au musée du Louvre, dans la galerie des Primitifs, on peut voir cette face chafouine, fuyante et blafarde de bonhomme craintif et pour chacun louangeur. Avec sa barbe blanche, de poil rare, son visage pâle, sa façon grave, ce n'est pas Caton le Censeur, comme le voyait avec complaisance Brantôme ; c'est un vieux pauvre². — Il était d'Aigueperse, en Auvergne, fils d'un médecin, et sa femme possédait pour douaire un état de conseiller au Parlement, qu'il exerça neuf ans. Comme le chancelier Olivier, il avait été aux Guise et s'était élevé aux fonctions de chef et surintendant des finances du Roi. Il rimait en latin et rien n'échappait à l'intarissable verve de ses apologies : défense de Metz, prise de Calais et de Guines, noces du Roi et de Marie Stuart, grandeur de François de Lorraine, avènement de François II, tout se retrouve dans le recueil de ses poésies³. Il avait accompagné en Piémont Marguerite de France, sœur de Henri II, mariée au duc de Savoie, et ce fut à Turin que l'envoya quérir Catherine de Médicis sur le conseil de la duchesse de Montpensier, fervente huguenote qui ne le désignait aucunement par hasard. Les Guise, auxquels il avait si longtemps fait sa cour, l'agrèèrent sans objection et le premier acte auquel il participa fut l'édit de Romorantin. — Le cardinal de Lorraine, après le tumulte d'Amboise et devant les progrès du calvinisme, était revenu à son ancien projet d'établir, comme en Espagne, l'inquisition qui avait toujours été repoussée par les Parlements comme attentatoire à leurs privilèges. Ce fut encore sous l'influence de Catherine de Médicis que fut rendu l'édit de Romorantin, attribuant la poursuite de l'hérésie aux tribunaux ecclésiastiques, ce qui constituait une victoire du clergé sur la justice civile, mais où le chancelier fit insérer deux clauses qui la réduisaient beaucoup ; l'une exigeait que ces tribunaux fussent composés de prélats français et résidant ; l'autre les autorisait à poursuivre le fait d'assemblées illicites ou séditeuses, mais non la croyance⁴. L'agitation des provinces, des bruits d'intrigues qui se nouaient à nouveau autour

¹ *Histoire de la Ligue*, introduction. — J'ai ouy de ce temps, dit Brantôme, faire comparaison de lui et de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, le plus grand aussi qui fût en ce pays, fors que l'un était catholique et l'autre e tenait-on huguenot, encore qu'il allât à la messe ; mais on disait à la Cour : Dieu nous garde de la messe de M. l'Hospital. (*Œuvres complètes*, t. I, p. 320.) — Les éloges du chancelier ont commencé avec les pamphlets les plus violents dirigés contre l'Eglise, et sa partialité pour les religionnaires devait lui valoir leur tendresse. Pourtant, de Bèze, assez bon railleur et qui connaissait cette moralité inconstante, le fit peindre avec un flambeau par derrière, indiquant par cela que ce modèle de probité ne regardait jamais la vérité en face. A. SEGRETAIN, *op. cit.*

² Ce tableau, depuis, a été retiré. Les perpétuelles transformations du Louvre finissent par rendre difficile de donner une indication juste.

³ Les *Œuvres complètes de Michel de l'Hospital*, — harangues, poésies latines, traité de la réformation de la justice, mémoire d'Etat, etc. ont été publiées par DUFÉY DE L'YONNE, 5 vol., in-8°, Paris, 1823-1825. Les poésies latines ont été traduites par L. BAUDRY DE NALÈCHE, Paris, 1857, in-12.

⁴ Le président Lemaitre put dire ainsi en plaisantant que les calvinistes seraient pendus comme séditeux et étranglés comme hérétiques (DARESTE). Mais ils surent très bien interpréter cette dernière clause comme impliquant pour eux la liberté du culte.

des Châtillon, du connétable, des princes de Bourbon, inquiétaient du reste les Lorrains. L'Hospital, qui voulait suivre Coligny, reconnaît M. Delaborde, d'abord à distance, puis de près dans ses généreux efforts pour jeter et affermir les bases de la liberté religieuse, n'osait pas encore conseiller d'assembler les États Généraux, demandés par les calvinistes, mais il proposa une assemblée de notables qu'acceptèrent Catherine, les Guise, Coligny même, et qui se tint à Fontainebleau (20-25 août 1560)¹. — Le connétable et les Châtillon arrivèrent avec plus de 800 gentilshommes, ce qui donna à penser à ceux de Guise, qui toutefois ne firent semblant d'avoir soupçon de telle suite². L'assemblée réunissait avec la famille royale, dans la chambre de la Reine mère, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise et de Châtillon, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, les évêques de Vienne, d'Orléans, de Valence, les secrétaires d'Etat et les chevaliers de l'Ordre. Venaient ensuite les maîtres des requêtes, les trésoriers généraux et les notables, selon leur rang et debout. Après quelques paroles du Roi et de Catherine et un discours pondéré de L'Hospital sur la situation générale du royaume, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise rendirent compte de l'administration des finances et de la guerre. François II pria ensuite la compagnie de vouloir librement et sans crainte ou passion lui donner conseil. Mais devant qu'aucun parlât, l'amiral commença à dire qu'ayant été en Normandie par le commandement du Roi, pour là savoir et apprendre quelle serait l'occasion des troubles, il avait trouvé que le tout procédait des persécutions que l'on faisait pour le fait de la religion, et qu'on lui avait baillé une requête pour la présenter à Sa Majesté, pour la supplier d'y mettre quelque bon ordre, disant que combien que la requête ne fut signée, toutefois, s'il en était requis, il s'en trouverait en Normandie plus de cinquante mille qui la signeraient³. François II remercia Coligny de son zèle et ce fut l'Aubespine qui donna lecture de ce factum. Les réformés demandaient la cessation des poursuites, la liberté du culte, et qu'il leur fût accordé des temples pour leurs prêches et administrer les sacrements, et pour répondre aux calomnies qui les chargeaient, que le Roi députât tels commissaires qu'il lui plairait pour faire rapport de leur vie et mœurs, — dont la compagnie écoutant ces propositions que formulaient pour la première fois de façon si nette les huguenots entra en admiration, s'émerveillant de la hardiesse de l'amiral, attendu les dangers où il se mettait⁴. François II n'eut pas l'air d'accueillir le mouvement de

¹ Catherine de Médicis favorisa surtout l'assemblée de Fontainebleau, comme moyen de préparer la réunion d'un concile ; mais Philippe II s'en alarma, prévoyant une déviation de l'autorité du Pape, un danger pour ses propres Etats, tant qu'il dépêcha en France don Antonio de Tolède, pour détourner les Guise et la Reine mère de la voie où ils s'engageaient. François II, toujours bien stylé, lui représenta que l'unique remède aux maux de la chrétienté serait dans une réformation qui ôterait prétexte aux protestants. — Lors des Etats-Généraux, du reste, la noblesse de Touraine demanda qu'il plût à Sa Majesté que la religion fût réformée selon la vraie parole de l'Evangile, sans qu'on y ajoutât ou diminuât aucune chose. (26 octobre 1561.) On demandait également la réunion d'un concile, car certains continuaient à tout espérer de la conciliation. (Record office, *State pap.*, vol. 30).

² CASTELNAU, *Mémoires*, liv. II, chap. VIII. Régnier de La Planche insiste : Ce qui fit entrer ceux de Guise en grande crainte, dit-il, ayant envoyé rafraîchir leurs gens au loin, et les fit filer doux et caresser le connétable et ses neveux comme s'ils eussent été bons amis. *Op. cit.*, p. 350.

³ CASTELNAU, *Mémoires*.

⁴ R. DE LA PLANCHE, P. DE LA PLACE, *op. cit.* — Régnier de La Planche s'est longuement étendu sur l'assemblée de Fontainebleau et rapporte avec conviction, peut-être même en

désapprobation des catholiques, laissant chacun libre de donner son opinion. Les jours suivants, on entendit l'évêque de Vienne, Marillac, qui refusa toute tolérance des hérétiques, mais conclut à une réunion des États Généraux et d'un concile national. Montluc, évêque de Valence, qui avait plus de tendresse pour les religionnaires, parla de la faiblesse morale du clergé, de sa négligence, qui avait tant avantagé le parti protestant ; lui aussi demandait la réunion d'un concile, mais en même temps de meilleures mœurs, à la Cour principalement, où les reines devaient obliger leurs filles d'honneur à *chanter les psaumes de David* au lieu de folles chansons ! Ce fut enfin l'amiral qui reprit la parole. Depuis le coup de main tenté sur Amboise, le Roi et les ministres s'entouraient d'un appareil militaire qui sans doute était justifié, mais gênait beaucoup les calvinistes. Ils affectaient de le considérer comme une insulte et Coligny s'éleva contre la *nouvelle garde*, disant que c'était chose de périlleuse conséquence de *nourrir le Roi en cette opinion d'avoir crainte de ses sujets*, et que si quelques-uns autour de sa personne avaient crainte d'être offensés, ils en devaient retrancher l'occasion. Il conclut en conseillant de faire droit à la requête des protestants, assembler les États et un *saint et libre concile*. — Le parti catholique, les Guise, ne pouvaient accepter de telles critiques, les prétentions des huguenots et jusqu'au blâme des précautions qu'ils avaient prises à la fois pour leur sûreté personnelle et celle de la famille royale. Le duc François dit très haut que *Sa Majesté ne tomberait plus en si grand inconvénient que de voir ses sujets lui présenter une requête avec les armes et qu'ils n'avaient à bailler instruction à leur prince*. Et quant à ce que l'amiral avait dit qu'il se trouverait plus de cinquante mille protestants pour signer une requête, le Roi en trouverait un million qui y seraient contraires¹. — Il s'en remettait à la volonté du Roi, enfin, touchant la réunion des États. — Son frère le cardinal déclara que *bailler temples aux huguenots ce serait approuver leur hérésie, ce que le Roi ne pouvait faire sans être perpétuellement damné*. Il repoussa toute idée de s'en remettre aux décisions d'un concile national. La majorité des assistants, toutefois, semblait se prononcer pour la tenue des États, cette suprême ressource des époques troublées sous l'ancien régime. On décida de les réunir à Meaux pour le 10 décembre.

La victoire, en somme, était surtout pour le parti modéré, L'Hospital et les parlementaires, — derrière eux Catherine, — ceux qui admettaient la liberté du culte, s'obstinant à ne pas voir le côté politique des revendications protestantes. Les Guise, au reste, se trouvaient en mauvaise posture. L'opposition prenait une force qu'ils commençaient à redouter. Tant de criaileries, de libelles, d'attaques avaient leur résultat² et François Moi-même leur avait dit : *Je ne sais ce que*

les agrémentant un peu, les discours favorables aux réformés. D'Aubigné, sagement, résume en quelques lignes ces bavardages fastidieux. — Le texte de la requête présentée par Coligny est donné dans les *Mémoires de Condé*.

¹ Le duc de Guise se serait écrié, selon Brantôme : *Et moi avec cent mille hommes dont je serai le chef, je leur romprai à tous la tête*.

² En même temps que leur requête, les calvinistes avaient encore lancé plusieurs pamphlets montrant les Guise *ennemis mortels des princes chrétiens, traîtres à la couronne, tyrans et pirates sur le peuple français*. Ils étaient écrits, dit M. Dargaud, avec le sang des martyrs, avec les larmes des veuves et des orphelins. Ils attaquaient surtout, le cardinal, — le *cardinal de la ruine*, dit une chanson du temps, — ses mœurs cyniques, sa cruauté insatiable, son ambition effrénée. Ils lui reprochaient de travailler insolemment et criminellement à mettre la couronne de France sur la tête de son frère et sur sa propre tête les trois couronnes papales. C'était la principale accusation qui éclatait,

c'est, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, afin que l'on vît si c'est à vous ou à moi que l'on en veut. Ils durent représenter au jeune Roi que ni lui ni ses frères ne vivraient une heure après leur partement, et que la maison de Bourbon ne cherchait qu'à les exterminer à l'aide des hérétiques huguenots¹. — Les calvinistes, impatients, ne s'étaient pas bornés au reste à présenter leurs doléances à l'assemblée de Fontainebleau. Condé, après une courte apparition à La Ferté-sous-Jouarre, avait été rejoindre son frère le roi de Navarre en Béarn et autour des deux Bourbon se groupait toute la gentilhommerie mécontente. Dans le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, avec les bandes protestantes de Puy-Montbrun et de Mouvans, c'était déjà la guerre civile. Une tentative sur Lyon, par Maligny-Ferrière, n'échoua que par les tergiversations d'Antoine de Bourbon². A Valence, Montélimar, Romans, on avait pillé des églises, tué moines et papegots. Il fallut envoyer des troupes, guerroyer contre les religionnaires, et les Guise, bien avertis que cela s'était fait par le consentement et l'intelligence du prince de Condé, conseillèrent à François II d'écrire au roi de Navarre³ : que ledit prince avait attenté contre son Etat et s'était efforcé de prendre ses villes, et qu'il le pria de le lui envoyer, autrement qu'il serait contraint de l'envoyer quérir⁴. — L'arrestation, à Etampes, au lendemain de l'assemblée de Fontainebleau, d'un agent des Bourbon, Jacques de la Sagne, venait de leur rendre en effet toute leur force en fournissant la preuve d'un bien autre complot que celui d'Amboise. Des lettres saisies, les aveux du vidame de Chartres, jeté dans un cul-de-fosse à la Bastille⁵, les révélations de la Sagne, — tellement tiré sur la géhenne qu'il déclara ce qu'il savait et même davantage, découvrirent toute l'entreprise. Cette fois, Montmorency et ses fils en étaient. Condé et le roi de Navarre, enfin décidé à se mettre sur les champs, devaient être rejoints à Poitiers par Damville, deuxième fils du connétable, avec six cents chevaux, s'emparer de Tours et d'Orléans. Montmorency devait s'assurer de Paris, aidé de son premier fils, le maréchal ; le duc d'Etampes répondait de la Bretagne, le comte de Tende de la Provence, Senarpont et Bouchavannes de la Picardie, et selon l'expression de

toujours la même, mais avec des injures, des insinuations, des outrages inépuisables. — T. I, liv. XI.

¹ R. DE LA PLANCHE. — François II déclara d'ailleurs aux présidents de Thou et de Harlay qu'il maintiendrait son édit de Romorantin et que les réformés seraient punis comme devant. (*Mémoires de Condé*.)

² *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. IX.

³ On avait d'abord affecté de croire qu'Antoine de Bourbon était resté étranger aux menées calvinistes et, après l'affaire d'Amboise, François II lui avait écrit affectueusement pour lui dire comment les choses s'étaient passées. La lettre est insérée dans les *Mémoires de Condé* (édit. Michaud, p. 554). Les mêmes Mémoires contiennent la lettre par laquelle le Roi mande à son bon oncle de lui amener le prince de Condé. — Lors de l'échauffourée d'Amboise, le roi de Navarre, d'après l'ambassadeur Michieli, offrit à François II un secours de 5.000 hommes que les Guise refusèrent. (Mss., Dép. vénit., filza 4. f° 45. Lettre du 4 avril 1560.)

⁴ CASTELNAU, *Mémoires*, liv. II, chap. IX.

⁵ François de Vendôme, vidame de Chartres, un des proches parents de Condé, avait été, colonel général des bandes de Piémont. Galant homme, c'était aussi un bon capitaine, et, nous l'avons indiqué plus haut, un de ceux qui se trouvent nommés parmi les amants de Catherine de Médicis avant son veuvage ; mais, selon Brantôme, il n'avait eu pour elle que de l'indifférence. Elle se serait vengée en le faisant tenir plus de six mois à la Bastille et il serait mort empoisonné quelques jours après sa libération, — d'autres disent des mauvais traitements qu'il avait reçus. (BRANTÔME, I. I, p. 661.)

Jean Michieli, une vaste conspiration, qui recevait son mot d'ordre de Genève, couvrait de ses fils la France entière. Mais, renseignés par leurs espions, les Lorrains n'ignoraient rien des agissements du parti, de ses intentions que résume La Place en disant : Si le Roi, les princes, les seigneurs ne pouvaient être maîtres et avoir raison de ceux de Guise, on ferait amas et assemblée à Orléans, qui était le nombril du royaume et ne cesseraient jamais les participants qu'ils ne fissent le procès auxdits de Guise¹. Le duc François comprit que le danger était plus sérieux qu'au minent de la première prise d'armes et prit des mesures en conséquence. Il fit lever en Lorraine un régiment de lansquenets et deux mille reîtres et rappela du Dauphiné les Gascons des vieilles bandes qui s'y trouvaient cantonnées depuis l'évacuation du Piémont. Les Etats qui devaient se tenir à Meaux furent transportés à Orléans et la garde du Roi reçut un nouveau renfort d'hommes tirés des troupes qui revenaient d'Ecosse². En même temps, on éloignait les suspects, — les Châtillon, d'abord, qu'on ne trouve pas nommés dans les accusations de la Sagne, mais qui devaient bien être de connivence avec leur oncle et n'auraient pas manqué de lui prêter la main³. D'Anselot, auquel on fit comprendre qu'il n'exercerait aucun commandement effectif sur ses troupes d'infanterie, s'éloigna de la Cour, voyant bien, dit La Place, qu'on avait peu de fiance en lui et que les soldats dont il était colonel ne lui rendaient obéissance. Il se mit avec quelques capitaines dans un bateau qui descendit la Loire jusqu'à Ancenis et se retira en Bretagne, — et, disait-on, que sans la crainte d'étonner le prince de Condé, non arrivé encore, on l'eût fait arrêter⁴. — Coligny, rentré à Châtillon-sur-Loing après l'assemblée de Fontainebleau⁵, s'était de suite transporté, avec son frère le cardinal, près de Catherine de Médicis alors à Saint-Germain, dès qu'il avait connu l'arrestation de La Sagne et les accusations qui pesaient sur Condé. Il avait demandé à la Reine mère la permission d'en informer la comtesse de Roye, la sachant convaincue de l'innocence de son gendre et de l'engager à venir à la Cour présenter elle-même sa défense. La comtesse de Roye écrivit en effet à Catherine et se répandit en protestations, ajoutant que c'était chose bien dure de presser un prince du sang de se

¹ LA PLACE, *op. cit.* — Les mécontents s'étaient peut-être illusionnés sur la portée des Etats dont ils avaient tant réclamé la convocation, d'autant, dit Castelnau, que le duc de Guise et ses frères avaient donné si bon ordre par tous les gouvernements, ports et passages, qu'il était impossible aux protestants de faire aucunes assemblées ni de passer d'un lieu en l'autre qu'ils n'eussent été surpris et découverts (liv. II, chap. I. IX). — Les baillis, les sénéchaux, tous les officiers du gouvernement avaient reçu des ordres au sujet des élections. Les juges devaient empêcher que rien dans les collèges ne fût proposé contre l'autorité des Guise et de l'Eglise et surtout que nul ne fût député duquel ils n'eussent bon et assuré témoignage de sa religion. R. DE LA PLANCHE.

² On réunit à Orléans jusqu'à 4.000 hommes de pied sous douze enseignes. Le jour de son entrée le Roi était escorté de 400 archers de son ancienne garde, 200 gentilshommes, un nombreux corps de Suisses et les arquebusiers de la nouvelle garde. Sipierre, bien connu pour son énergie et sa dureté, y exerça toute l'autorité, sous le commandement nominal du prince de La Roche-sur-Yon, que sa qualité de prince du sang rendait suspect, mais qu'on savait en somme peu dangereux. (Duc D'AUMALE, *les Princes de Condé*, t. I.)

³ Montmorency, voyant mal tourner les choses, resta obstinément à Chantilly, feignant un accès de goutte. Il ne voulait, d'ailleurs, qu'une sorte de condamnation des princes lorrains par les Etats, qu'on aurait fait ratifier de gré ou de force par le Roi et la Reine mère.

⁴ LA PLACE, *op. cit.*, p. 74.

⁵ Le bruit même courut qu'il avait reçu l'ordre d'y rester. Throckmorton to Cecil, 12 septembre 1560 ; *Calend. of State pap.*

présenter au lieu où ses ennemis commandaient. Dans une seconde lettre, elle pria la Reine de ne pas trouver étrange s'il venait mieux accompagné que de coutume. Mais Catherine, piquée, répondit qu'il trouverait le Roi mieux accompagné encore que lui-même¹. Pour l'amiral, on espéra le tenir à distance en le nommant au gouvernement du Havre et de Honfleur².

Cependant le roi de Navarre, auquel on avait dépêché de Crussol avec les lettres de François II³ et qui affectait de ne rien croire de la culpabilité de son frère, essaya d'éluider la question. Il répondit que ne faisant doute que ses haineux ennemis n'eussent prêté au prince cette charité, cependant il se presserait de le conduire à la Cour dès que les Guise n'y auraient plus d'autorité. Il fallut ainsi changer de tactique. On fit écrire Catherine, — dont l'intérêt sans doute était de maintenir les Bourbon hors de l'atteinte du parti catholique, mais qui n'osa refuser, surveillée de près par sa belle-fille, tout en faisant avertir en secret la princesse de Condé que c'était la mort de son mari s'il venait à la Cour⁴. François II donna aux deux princes sa parole royale qu'il ne serait attenté à leurs personnes en aucune manière et envoya le maréchal de Saint-André, puis le cardinal de Bourbon⁵, ce prélat crédule et médiocre qui devait être le Charles X de la Ligue et qui, à son tour, certifia qu'ils n'avaient rien à craindre. — Les avertissements contraires, d'ailleurs, ne leur manquaient pas. De Genève, Calvin écrivait : N'allez pas vous livrer aux Guise ; vous aurez quand vous voudrez six ou sept mille Gascons sous de bons capitaines, qui pourront vous faire raison des Lorrains. La princesse de Condé, après avoir expédié inutilement courrier sur courrier, courut à la rencontre de son mari, Je suppliant de n'avoir le cœur si lâche de s'aller jeter dans le filet, quelques belles promesses qu'il eût du Roi, car il valait mieux mourir l'épée au poing que de monter sur un échafaud. A Limoges, 700 ou 800 gentilshommes se présentèrent, offrant à Antoine de Bourbon de mettre sous ses ordres 7.000 hommes de pied, tant de la Gascogne que du Poitou, 4.000 de Provence et Languedoc, autant de Normandie, et le pressant de s'emparer d'Orléans. Mais le roi de Navarre, dont les conseillers étaient achetés par les Guise et déjà hésitant, s'effraya d'une rébellion ouverte ; Condé avait peu de ressources⁶ et la conspiration éventée, sans qu'il sût au juste quelles révélations avaient été faites par La Sagne, espérait s'en tirer par quelques bravades, comme à Amboise. Les Bourbon, devant ces terribles adversaires qu'étaient les princes lorrains, dont toutes les précautions étaient prises⁷, n'avaient au surplus que deux partis à prendre : se présenter avec des forces suffisantes, ou s'abstenir et organiser la résistance dans le Midi⁸. Ils ne firent ni l'un ni l'autre, à la fois confiants dans les protestations de la Cour et persuadés qu'on n'oserait rien contre eux. Payant d'audace, ils s'acheminèrent à petites

¹ LA PLACE, DE THOU, LA POPELINIÈRE.

² DU BOUCHET, *Preuves*, p. 519.

³ Instructions à M. de Crussol, 30 août 1560. Bibl. nat., mss. fonds Colbert, vol. 28. Négociations sous François II, p. 482. Collection des *Documents inédits*.

⁴ TAVANNES.

⁵ Throckmorton to Cecil, 8 septembre 1560. Calend. of State pap.

⁶ La pénurie du prince était telle que pour lui faire parvenir mille écus d'or, sa belle-mère avait dû engager son château de Germiny. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. I, p. 85.)

⁷ La correspondance des Guise, à ce moment, témoigne de l'intérêt avec lequel ils épiaient leur marche (Lettres des 15 et 23 octobre). Bibl. nat., mss. fr, 3157, f° 62 et 74.

⁸ C'était l'avis de Jeanne d'Albret, plutôt décidée à la résistance et qui fit armer ses montagnards du Béarn et mettre ses forts en état de défense. (H. FORNERON, *op. cit.*, t. I, p. 278.)

journées vers Orléans, escortés par le maréchal de Termes, venu à leur rencontre avec 200 chevaux sous prétexte de leur faire honneur, en réalité pour prévenir toute tentative de fuite. — Ils entrèrent à Orléans le 31 octobre et les masques tombèrent. La ville était pleine de troupes échelonnées sur leur passage. Devant l'hôtel d'Alençon, où était logé le Roi, ils durent descendre de cheval et passer le guichet. François II les reçut dans la chambre de Catherine, impuissante à les tirer de ce mauvais pas, et dit à Condé qu'il l'avait fait venir pour qu'il se justifiât d'être l'auteur des troubles et calamités du royaume. — **Sire**, répliqua le prince, **ce sont là pures calomnies de M. de Guise !** — Mais le temps de cette comédie était passé. — **Il le faudra voir juridiquement !** fit le Roi. — Sur un signe de sa main, Maillé-Brézé et Chavigny, capitaines des gardes, arrêtèrent Condé¹ qui fut conduit dans une maison avoisinant les Jacobins, où les fenêtres avaient été bouchées à mi-hauteur et grillées, et qui fut flanquée d'un bastion de bois et de briques garni d'artillerie de campagne dont les pièces battaient trois rues². Le roi de Navarre, sans être retenu prisonnier comme son frère, fut conduit dans une maison proche et gardé à vue avec un petit nombre de serviteurs, n'ayant la liberté que d'aller de son logis à celui du Roi. On arrêta encore La Haye, intendant du prince de Condé ; Groslois, bailli d'Orléans, suspect de favoriser le parti huguenot, et la comtesse de Roye qui avait si souvent conseillé la Reine mère et intrigué pour les réformés, et qui fut enfermée à Saint-Germain.

Les Guise avaient hâte d'en finir. Le procès de Condé fut instruit de suite par une commission de magistrats présidée par Christophe de Thou. Mais l'accusé refusa de répondre, **attendu qu'en sa qualité de prince du sang, il n'avait autres juges que le Roi, accompagné des princes, séant en la cour du Parlement de Paris, les chambres assemblées.** Le conseil privé rejeta cette récusation, mais on finit par instituer un tribunal où entrèrent les commissaires eux-mêmes, des chevaliers de l'Ordre, plusieurs pairs, présidents, maîtres des requêtes et conseillers, **ne se pouvant tolérer, disait le duc de Guise, qu'un si petit galant fit de telles bravades à son Roi et souverain seigneur.** Condé, reconnu coupable de conspiration, de trahison et d'hérésie, fut condamné à mort (26 novembre) et l'exécution fixée au jour de l'ouverture des Etats (10 décembre). Trois seulement des juges refusèrent de signer l'arrêt : le chancelier de L'Hospital, par politique ; les autres, le comte de Sancerre, vieillard pusillanime qui alla sangloter aux genoux de François II, le suppliant d'épargner un prince de sa race, et le conseiller du Portail, peut-être par scrupule de légalité. — Les huguenots, qui ont admiré **l'attitude ferme et digne** de Condé au cours des débats, de même que l'énergie déployée par sa femme pour le sauver, ne pouvaient manquer de prétendre que **le procès fut inique et violant toutes les règles de la justice.** Il n'existait, disent-ils, **aucune preuve écrite de la culpabilité** quant au chef de haute trahison ou de lèse-majesté humaine. M. le duc d'Aumale, dans un ouvrage qui n'est en somme que l'éloge de tous les princes de Condé l'un après l'autre, a cru devoir déplorer également que l'action judiciaire n'ait pas gardé alors des formes strictement légales. Mais l'examen des faits, — et qui étaient alors beaucoup mieux connus qu'aujourd'hui où ils sont présentés presque uniquement, répétons-le encore,

¹ Sur la réception des princes de Bourbon par François II et leur arrestation, cf. la relation de Jean Michieli, dans TOMMASEO, *Ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 427.

² La maison où fut incarcéré Condé, rue des Carmélites, près de la place de l'Etape, existait encore en 1792, époque où Désormeaux écrivait son *Histoire de la maison de Bourbon* ; la chambre du prince avait conservé des barreaux de fer aux fenêtres.

avec les atténuations, les réticences, — les indignations même — d'historiens tous favorables au parti ou se conformant sans discuter à ses préférences, — peut permettre d'affirmer que n'importe quel tribunal indépendant appelé à décider au sens strict de la justice aurait, comme pour le conseiller Anne du Bourg, prononcé la condamnation. La culpabilité de Condé était flagrante. Les Guise, on ne doit nullement le méconnaître, agirent avec passion ; ils choisirent les juges, les prirent parmi les leurs¹. C'est qu'ils n'attendaient ni impartialité ni courage d'une juridiction qu'ils n'auraient pas constituée et que devait influencer de suite l'opposition. — Ils avaient d'ailleurs résolu de réduire définitivement la huguenerie, le perpétuel complot des mécontents, et de profiter de la condamnation de Condé, non seulement comme conspirateur mais comme hérétique, pour se débarrasser des Châtillon, des principaux parmi les calvinistes². Ils firent écrire par le Roi à tous les chevaliers de l'Ordre absents qu'il voulait tenir un chapitre général à Noël, et entendait que toutes excuses cessantes, ils se trouvassent à la Cour. Le cardinal de Lorraine avait fait dresser une profession de foi conforme aux articles rédigés par la Sorbonne en 1552 et qui devait être présentée à la magistrature, aux chefs militaires, au clergé, à la noblesse. François II devait la faire signer à tous les chevaliers, dégrader et envoyer au bûcher tous ceux qui s'y refuseraient. C'était le piège où devaient tomber Coligny, ses frères d'Andelot et Odet de Châtillon, les libéraux et les réformés qui dissimulaient leur adhésion aux doctrines de Calvin et agissaient en dessous contre le parti catholique. Aussi, le cardinal appelait cette confession la *ratonnière*. Un projet général de massacre aurait même été dressé, au dire de certains. MM. de Guise, dit Tavannes, avaient assuré le pape et le roi d'Espagne de chasser du royaume les huguenots ; dessein après le procès du prince de Condé, d'envoyer de la gendarmerie et des gens de pied sous la charge des sieurs de Saint-André, Termes, Brissac et Sipierre, pour chasser les hérétiques et faire obéir le Roi³.

¹ Les Guise firent alors donner l'ordre de Saint-Michel à dix-huit de leurs créatures (R. DE LA PLANCHE), tant qu'on le nomma bientôt le *collier à toutes bêtes*. — L'ordre avait été si recherché d'abord, dit Brantôme, qu'aucuns de nos Français qui ne le pouvaient avoir, abandonnaient leurs femmes, comme on les nommerait bien, d'autres donnaient leurs biens. (*Œuvres complètes*, t. I, p. 507.)

² Il paraît bien inutile de revenir ici sur un prétendu projet d'assassinat du roi de Navarre qu'auraient machiné les Guise sur le conseil du maréchal. de Saint-André et où François II lui-même devait frapper son oncle, ou du moins lui chercher *une querelle d'Allemand* afin de permettre qu'on le tuât à coups de dague. Le Roi aurait faibli au dernier moment et le duc de Guise se serait écrié : *Voilà le plus poltron cœur qui fut jamais !* Un huissier entendit le propos et le rapporta à Catherine. — La même histoire est donnée à propos de Condé au moment de l'affaire d'Amboise, et cela seul suffirait à la rendre suspecte. Mais M. le baron de Ruble, dans son édition d'Agrippa d'Aubigné, qui la relate à son tour (liv. II, chap. XXI), a la bonne foi de reconnaître que si elle a été admise sans conteste par La Planche, Bordenave, de Bèze, La Popelinière et tous les historiens protestants, on ne la trouve d'abord que dans un mémoire adressé à Charles IX, le 16 septembre 1568, sous le titre d'Ample déclaration. *Cette pièce*, dit-il, *a été publiée dans un volume fort rare : L'Histoire de nostre temps contenant un recueil des choses mémorables passées et publiées pour le fait de la religion et Estat de la France, depuis l'édit de pacification du 23e jour de mars 1568 jusques au jour présent ; 1570, gr. in-12 ; c'est-à-dire dans un pamphlet huguenot.*

³ Régnier de La Planche entre dans de nombreux détails sur cette entreprise. Le maréchal de Termes, cantonné en Poitou et Saintonge, devait se joindre aux troupes espagnoles et entrera aux pays du Navarrais et racler sans épargner sa femme ni ses

Quoi qu'il en soit de ces desseins sanguinaires, dont une belle part sans doute fait honneur à l'imagination fertile des auteurs calvinistes, Coligny, qui n'avait pas encore pris possession de son gouvernement du Havre, s'était rendu à Orléans dès qu'il avait appris l'arrestation de Condé, et c'était au moins un de leurs principaux adversaires que tenaient les Guise. Peut-être espérait-il faire agir Catherine, avec laquelle il entretenait toujours d'amicales relations, et le chancelier de L'Hospital qui, d'avance, lui était acquis. La comtesse de Roye, arrêtée en même temps que le prince, était sa sœur, et il se devait de ne pas l'abandonner, non plus que Condé, lorsque leurs intérêts communs étaient si compromis. Coligny, on le sait d'ailleurs, ne manquait pas de bravoure et sur une idée arrêtée était prêt à courir tous les risques. Il quitta Châtillon avec son frère Odet, et au partir de sa maison, dit R. de la Planche, il ne voulut dissimuler à sa femme le danger où il s'allait envelopper sans en attendre aucune bonne issue, disant toutefois avoir telle confiance en Dieu qu'il aurait pitié de sa pauvre Eglise, exhortant ladite dame de demeurer constante en la doctrine de l'Evangile... et si elle entendait sa prison ou sa mort, de ne laisser à poursuivre sa course et de faire baptiser son enfant, duquel elle était enceinte et prête d'accoucher, en l'église réformée et par les vrais ministres de la parole de Dieu¹. — Mais arrivé à Orléans, encore que la Reine mère lui eût fait le pareil accueil et réception que de coutume, il ne demeura guère sans s'apercevoir de la mauvaise volonté de ceux de Guise. Catherine l'avertit de ce qui se préparait et des mesures prises pour forcer tous les chefs calvinistes à se rétracter devant le Roi ou passer en jugement². L'amiral déclara qu'il était prêt à rendre sa réponse à François II et qu'il espérait que Dieu lui ferait la grâce de la donner si bonne que Sa Majesté en serait contente sans que le cardinal en pût emporter que honte ; et que s'il plaisait au Roi de les ouïr tous deux seuls, il jugerait aisément lequel des deux serait hérétique (3)³. Mais il n'y avait là que des paroles et Coligny, prisonnier de fait entre les mains des catholiques, était aussi impuissant que le roi de Navarre ou que la pauvre princesse de Condé, qui n'avait pu obtenir qu'à grand'peine d'entrer dans la ville et, traitée comme la moindre demoiselle de France, s'était inutilement jetée aux pieds du Roi⁴.

enfants On devait traiter de même les maisons de tous les seigneurs et gentilshommes qui l'avaient accompagné et s'étaient trouvés à la faction d'Amboise. On soulevait le peuple pour accomplir le massacre à l'intérieur du royaume, afin que la France étant repurgée, on regardât avec les Espagnols, Italiens, Allemands et Suisses catholiques, de faire le même en toute la chrétienté. Les prélats devaient avancer les fonds nécessaires avec promesse qu'ils seraient remboursés des confiscations faites sur les hérétiques ; fournir leurs valets et prêtres, etc.

¹ L'amirale, en effet, accoucha, le 24 décembre suivant, d'un garçon qui fut nommé Odet, et baptisé les premiers jours de février 1560, selon le rite de Genève.

² Une prison qui fut nommée l'*amirale* lui était destinée ; mais on ne voulait l'arrêter qu'après l'exécution de Condé (Comte DELABORDE). Déjà étaient arrivés à Orléans trente ou quarante des plus experts bourreaux des villes circonvoisines, qu'on avait habillés d'une même livrée et parure, et l'échafaud pour trancher la tête au prince de Condé s'en allait dressé devant le logis au Roi. (LA PLANCHE, *op. cit.*)

³ LA PLANCHE.

⁴ La princesse de Condé vint supplier le Roi de lui accorder cet heur de voir son mari encore une fois dans sa vie. François II lui répondit avec colère que le prince était son plus grand et mortel ennemi, et que lui ayant voulu ôter la vie avec le royaume, il ne pouvait moins que s'en venger. Le cardinal chassa cette princesse fort rudement, l'appelant importune et fâcheuse, et disant que qui lui ferait droit, on la mettrait dans un cul de fosse elle-même. (LA PLANCHE, *op. cit.*)

Un événement inopiné changea tout. François II, dont la santé avait toujours été précaire, fut pris brusquement de malaises et eut une syncope tandis qu'il entendait les vêpres aux Jacobins (18 novembre). Il devait partir le lendemain pour la chasse afin d'éviter d'assister à l'exécution du bailli Groslot, condamné à mort pour ses menées calvinistes (16 novembre)¹ et avait même invité Antoine de Bourbon à l'accompagner². Lorsqu'il revint d'un long évanouissement, il commença à se plaindre de la tête, en la partie de l'oreille gauche en laquelle il avait eu de tout temps une fistule, en sorte que de la douleur, la fièvre le prit. Cependant la première inquiétude se calma à la Cour, car il parut se rétablir et intervint même aux dernières délibérations du procès de Condé. Mais le 27 survint une nouvelle crise, et combien que quelque humeur puante fut distillée de son oreille ; qu'il eût été purgé et ventosé et que cette descente fut retenue par fomentations, toutefois la fièvre ne laissa de lui redoubler avec grandes douleurs, inquiétudes et rêveries. C'était l'accident que les médecins redoutaient. François II était perdu. Le sang se décomposait ; il pourrissait, l'abcès gagnant l'intérieur de l'oreille et la gorge, tandis que le cardinal de Lorraine faisait faire des processions et brûler des cierges ; que son frère le duc de Guise s'en prenait aux médecins et chirurgiens qui agitaient la question du trépan, s'enquérant s'il était possible que par un acte de médecine ou autrement on pût sauver un roi, ou bien seulement lui prolonger la vie, voire à un roi qui était en la fleur de son âge, et leur disant mille injures comme d'avoir pris argent des hérétiques pour le tuer, et qu'étant larrons et abuseurs de peuple il les ferait tous pendre. C'était leur puissance, en effet, qui s'écroulait. Avec le petit roi et Marie Stuart, dont le désespoir était indicible, disparaissait la prépondérance du parti catholique, tout ce qu'ils avaient échafaudé de moyens, de projets, d'entreprises, et au moment même où ils pensaient triompher de leurs ennemis. Derrière le décor factice de ces quelques semaines de règne où ils s'étaient débattus vainement contre l'opposition si savamment organisée des calvinistes, et sur lequel venait de passer le souffle de la mort, apparaissait le visage impénétrable de Catherine, prête à recueillir l'héritage et que le décès de son premier fils allait faire toute-puissante. — Ils s'efforcèrent de lutter pourtant, comme luttait le petit François II qu'épouvantait sa fin prochaine et qui suppliait les saints et Notre-Dame de Cléry, leur promettant, s'il revenait à la santé, l'extermination des huguenots sans épargner même ses frères, ses sœurs, même sa mère ou sa femme s'ils étaient atteints d'hérésie ; — et le duc de Guise essaya de traiter avec Catherine. La fin de François II n'était qu'une question de jours, d'heures peut-être et il

¹ Jérôme Groslot, fils de l'ancien chancelier d'Alençon, réussit à s'évader la veille de l'exécution et se cacha dans son château de l'Isle, près d'Orléans. (Mss. cité par LOTTIN : *Recherches historiques sur la ville d'Orléans.*)

² Le roi de Navarre s'excusa en disant que tout le monde trouverait étrange de le voir aller à l'ébat, et laisser son frère prisonnier et captif, et supplia François II de lui tenir promesse selon sa royale parole engagée avant leur venue ; mais il eut le commandement du dit sieur de se tenir prêt pour le lendemain matin. — On avait convenu que durant cette chasse en courant après quelque bête, on le tuerait, puis on ferait courir le bruit qu'il aurait été meurtri d'un cerf ou d'un sanglier. Si l'on ne peut ajouter foi à tout ce que les auteurs calvinistes et spécialement La Planche ont raconté des agissements et des projets des Guise, il est certain que d'une façon ou de l'autre ils voulaient se défaire du roi de Navarre. L'ambassadeur d'Espagne, devenu leur conseiller et leur confident depuis qu'ils avaient renoncé à leurs rêves sur l'Angleterre, dit M. Forneron, les blâmait de vouloir ainsi détruire tous leurs ennemis d'un seul coup, et estimait qu'il eût été plus sage de les attaquer successivement. Cf. *Journal des Savants*, 1830.

fallait se-hâter. Il offrit à la Reine mère tout son dévouement, son concours efficace dans la situation tragique où allait se trouver le royaume, mais lui remontra que dans l'intérêt commun elle devait sacrifier les Bourbon, **chefs des malcontents et des huguenots**. Pour en laisser la responsabilité au petit Roi moribond, elle devait avancer l'exécution de Condé et se débarrasser du roi de Navarre, l'ambition des deux frères étant de supplanter les Valois. Mais Catherine avait souffert de l'arrogance des Guise et voulait régner sans partage. **Quand MM. de Guise, insinua la duchesse de Montpensier sa conseillère, se seront délivrés de MM. de Bourbon, ils n'auront plus que vous en face et ce sera votre tour. La mort du Roi peut amener l'autorité entre vos mains ; c'est à vous d'en profiter.** Le chancelier de L'Hospital, qu'elle consulta, parla dans le même sens. Charles IX, qui allait monter sur le trône, n'avait que dix ans et c'était son pouvoir de régente qu'elle devait établir en profitant de la rivalité des princes ; le coup de force que proposait François de Lorraine déchaînerait la guerre civile et mettrait en danger toute la famille royale. — **Vous êtes puissante de garder la balance entre les grands et les faire débattre à qui mieux vous servira, ayant la science de régner et votre maison pleine de rois, ajouta le chancelier ; soyez maîtresse et non serve de vos mauvais conseillers**¹. — Catherine reconnaissait là sa politique, mais elle voulut d'abord s'assurer du roi de Navarre. Appelé dans sa chambre, la duchesse de Montpensier eut le temps de lui glisser à l'oreille **qu'il se gardât de rien refuser à la Reine, pour ce qu'autrement il était mort**. Catherine, en effet, commença par lui reprocher la malveillance qu'il avait montrée pour François II, dont elle avait tenté vainement d'apaiser la colère. Puis nettement elle lui proposa un marché. Elle voulait la régence, à laquelle il pouvait prétendre comme premier prince du sang, mais dont il se trouvait éloigné de fait **car la plaie de ses fautes et crimes était trop fraîche, et si les Etats lui voulaient bailler le gouvernement du Roi et du royaume, il les lui remettrait entièrement**. Elle lui accordait ainsi sa liberté et celle de son frère et de plus a charge de lieutenant général du royaume que détenait le duc Fr. de Lorraine. Elle entendait, de plus, qu'il fît une profession de foi catholique, se réconciliât avec ses cousins de Guise, et lui affirma que **nulle des procédures faites contre Condé n'était de leur avis et sollicitation**. Le roi de Navarre, qui n'était pas fort ambitieux, la supplia de croire, dit Castelnau, **qu'il ne prétendait rien à la régence au lieu où elle serait ; et à l'heure même lui offrit son fidèle service et celui de son frère**². La partie était perdue pour les Guise. Autour de Catherine se groupaient déjà les courtisans du nouveau règne. Il y eut une scène de réconciliation, toute d'apparence, où la Reine mère fit embrasser à Antoine de Bourbon **ses cousins et promettre mutuellement d'oublier toutes querelles passées**. Le petit Roi même, tirant à la mort, dut jouer un rôle dans cette comédie et, docile jusqu'au dernier moment, déclara au roi de Navarre que **ceux de Guise n'avaient jamais rien entrepris contre lui et les siens, mais que de lui-même il avait fait emprisonner le prince de Condé**. — C'était d'ailleurs la fin et cette comédie pénible ne précéda que de bien peu l'agonie. Le 5 décembre, sur l'heure de midi, on tenait le Roi pour mort,

¹ D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, liv. II, chap. XXII.

² Selon La Place, Catherine de Médicis lui fit même signer cette renonciation (2 décembre 1560). La date est précisée par une dépêche de Chantonnay du 3 décembre. (Arch. nat., K, 1493, 00113.)— La Reine avait estimé de suite à sa juste valeur ce caractère malléable. Les Guise écartés, elle le circonvint si bellement qu'elle put dire : **Il m'est si obéissant qu'il n'a nul commandement que celui que je lui permets**.

combien qu'il n'expira qu'à cinq heures¹ ; enfin, une défluxion d'humeur lui descendit du cerveau dans l'oreille gauche et s'étant formée en apostume, ne pouvant trouver de conduit pour passer, l'étouffa². — Dans le désarroi de la catastrophe, lorsque chacun ne cherchait qu'à se pourvoir selon les circonstances, Coligny comme interné dans cette ville où ne l'entouraient que des visages ennemis, fut un des seuls qui l'assistèrent, le recommandant à Dieu à l'heure de son trépasement. Incliné devant la misérable dépouille de celui qui avait été le pauvre roitelet François II, ce fut lui qui annonça le décès : — Messieurs, fit-il, le roi est mort ; cela nous apprend à vivre !³ — Mais rentré chez lui, dans la maison d'Orléans où il avait vécu de longues journées d'incertitude et d'attente, on raconte qu'il resta longtemps rêveur, mâchonnant un cure-dent⁴, près du feu d'hiver qui flambait dans la haute cheminée. Tant d'événements étaient survenus en si peu de jours ! — Monsieur ! lui dit enfin son secrétaire, nommé Fontaine, c'est trop rêver ; il n'y a point de propos ; vos bottines en sont toutes brûlées ! — Ah ! Fontaine, répondit-il, il n'y a pas huit jours que toi et moi eussions voulu en être quittes chacun pour une paire de bottines ; c'est bon marché !⁵ — Les protestants devaient voir au reste, comme pour la mort de Henri II au tournoi de la rue Saint-Antoine, l'intervention divine dans la fin terrible de son successeur : — Dieu est apparu, écrivit Calvin ; il a frappé le père à l'œil et le fils à l'oreille !⁶ On remarqua du reste qu'il était mort le dix-septième mois de son règne, le dix-septième jour de sa maladie et la dix-septième heure après minuit. (LA PLANCHE.)

¹ Il mourut à 10 heures, selon Chantonnay (lettre du 8 décembre). — Cette indication est confirmée par un extrait des registres du Parlement.

² Sur les derniers moments de François II, cf. la dépêche de Throckmorton à Elisabeth, 6 décembre, *Calend. of State pap.*, 1560-1561, p. 421. — Le docteur A. CORLIEU, *la Mort des rois de France depuis François Ier jusqu'à la Révolution*, 1873, conclut à une carie osseuse du rocher et à un épanchement cérébral consécutif. — LE LABOUREUR, dans ses *Additions aux mémoires de Castelnau*, rapporte une tradition selon laquelle un Ecossais, valet de chambre du Roi, aurait empoisonné son bonnet de nuit, ce qui aurait envenimé la fistule et causé la mort. Mais on sait qu'à l'époque on voyait le poison dans toutes les morts suspectes.

³ Bibl. nat., mss. Colbert, vol. 488, f° 749.

⁴ Dieu me garde, disait déjà un dicton italien de l'époque, de la douce et gentille façon du prince de Condé et du cure-dents de l'amiral. (BRANTÔME, t. I, p. 465.) — Le cure-dents de Coligny est resté célèbre ; il en portait toujours un fust en la bouche, ou sur l'oreille, ou en la barbe.

⁵ Bibl. nat., mss. Colbert, vol. 488, f° 749.

⁶ J. BONNET, *Lettres de Calvin*. Mss. 107, A. Bibl. de Genève ; lettre du 16 décembre 1560.

CHAPITRE III.

Charles IX. — La régence de Catherine de Médicis. — Etats d'Orléans. — Intrigues et prétentions des huguenots. — L'édit de juillet. — Assemblée de Saint-Germain et Colloque de Poissy. — L'édit de Saint-Germain. — Le triumvirat. — Commencement de la guerre civile.

Le lendemain de la mort de François II, l'amiral se présenta avec les autres membres du conseil privé, le roi de Navarre, messieurs les cardinaux de Bourbon, Lorraine, Tournon, Guise et Châtillon, le prince de la Roche-sur-Yon, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Etampes, le chancelier, les sieurs de Saint-André et de Brissac, le sieur du Mortier, les évêques d'Orléans, Valence, Amiens et le sieur d'Avanson, devant le nouveau roi et Catherine de Médicis. Charles IX savait sa leçon et les remercia des grands services qu'ils avaient faits au feu roi son frère et de l'affection qu'ils démontraient envers lui, laquelle il les pria de continuer et au demeurant obéir et faire ce que leur commanderait ladite dame reine sa mère. — Déjà la régence était faite ayant été mises en considération, dit le registre de l'Aubespine, secrétaire d'Etat, les grandes vertus, prudence et sage conduite de très haute princesse la reine Catherine¹, et l'affection grande qu'elle a toujours démontrée au bien et utilité du royaume, et sur cela conclu et avisé par le roi de Navarre et aucuns princes et gens du conseil que ledit royaume ne saurait être manié de plus digne main et plus sage administration que celle de ladite dame². — Mais Catherine, qui se méfiait autant des Bourbon que des Guise, dès la maladie de François II avait mandé le connétable, qui s'avancait à petites journées, bien accompagné selon son habitude et, feignant d'être malade, se faisait porter dans une litière. Il était près d'Etampes lorsqu'il apprit la mort du Roi. Il monta aussitôt à cheval et gagna Orléans, se présenta à la porte Banière, encore gardée par les troupes qui reconnaissaient depuis deux ans le duc de Guise, et menaça les capitaines qui commandaient de les faire pendre. On lui donna aussitôt le pont-levis ; il entra en grondant, suivi de ses gentilshommes et courant chez la Reine mère. — Le rôle de Catherine était difficile. Il lui fallait calmer Louis de Bourbon³, l'amiral qui parlaient haut désormais⁴, en même temps soutenir les Guise, dangereux même dans la disgrâce, et dont elle ne voulait du reste nullement la ruine. Lorsqu'on vint annoncer à Condé qu'il était

¹ Catherine, qui était née à Florence (13 avril 1519), avait alors quarante et un ans. Italienne par Laurent de Médicis, elle était Française par sa mère, Madeleine de Bretagne, et même parente des Valois par sa grand-mère, Jeanne de Bourbon.

² *Mémoires de Condé*, édit. Michaud, p. 568.

³ Condé jouait avec des officiers de garde auprès de lui, — et les faisait même courir les yeux bandés, dans un rond fait avec du charbon, précise d'Aubigné, lorsqu'un de ses serviteurs, auquel on avait permis de le rejoindre, feignant de s'approcher pour suivre le jeu, lui dit à l'oreille : *Notre homme est croqué !* — Le prince trouva ensuite le moyen d'être un moment seul avec ce serviteur et apprit la mort de François II. — Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 94.

⁴ Il essaya de circonvenir Catherine, qu'il aurait voulu gagner à la Réforme. Sa force grandissait. D'Andelot avait été appelé au Conseil d'Etat et le Parlement, après quatre lettres de jussion, enregistra l'édit de janvier, mais *par manière de provision et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.*

libre, — toutefois que la Reine eût juré le contraire aux princes lorrains¹, — il refusa d'abord de sortir et demanda si l'on enfermait à leur tour ses accusateurs. Il consentit enfin à partir pour Ham, ensuite pour La Fère, qui appartenait au Roi de Navarre, et monta dans le carrosse du cardinal de Bourbon avec la princesse sa femme, entouré de troupes qui lui formaient autant une escorte qu'une garde. Il devait rester à La Fère jusqu'à la révision de son procès, et si l'amiral avait pu reconnaître fort justement qu'il était heureux d'en être quitte pour une paire de bottes, Condé, malgré ses grands airs, ses protestations indignées, sa tenue hautaine, aurait pu en dire autant². — Le roi de Navarre avait réclamé, en sa qualité de premier prince du sang, les clefs que Guise détenait comme grand maître de la maison du Roi. Catherine les mit d'accord en confisquant le trousseau et dédommagea Antoine de Bourbon en lui jetant dans les bras une de ses filles d'honneur, Louise de la Béraudière, demoiselle du Rouet, — Rouhet, écrit Tavannes ; on sait quel rôle devait jouer désormais [l'escadron volant de la Reine](#) et Catherine connaissait assez le roi de Navarre pour penser qu'une jolie fille suffirait pour en venir à bout³. — Les Guise, décidés à ne pas quitter Orléans, se tenaient cependant sur la défensive et le duc François évita même d'accompagner à Saint-Denis, malgré les devoirs de sa charge, le corps de François II, dont le cœur avait été déposé à la cathédrale Sainte-Croix le 8 décembre, et qui ne fut guère escorté, quelques jours plus tard, que par ses deux gouverneurs, par l'évêque de Senlis, Louis Gaillart, qui était aveugle, six gentilshommes de la chambre et trois chevaliers de l'Ordre⁴. Quant aux obsèques solennelles, elles ne furent célébrées que l'année suivante (5 décembre). Les Guise, dans le nouveau gouvernement, gardèrent enfin [l'administration en effect](#)⁵ ; le roi de Navarre crut habile de se réconcilier avec eux, et Chantonay constate qu'ils étaient devenus [ses amis et convives](#)⁶.

Les Etats, convoqués par le défunt François II, avaient été ouverts cependant le 13 décembre et Coligny, qui tendait de plus en plus à prendre la direction du mouvement huguenot s'était occupé d'y présenter les diverses questions qu'il aurait voulu voir résoudre selon les idées et les désirs de la secte. L'Hospital fit une longue harangue où, en substance, il réclama la convocation d'un concile, — sempiternel refrain alors des réformés — pour arriver à l'unité de croyance, les deux religions, protestante et catholique, ne pouvant coexister, affirmait-il, sans provoquer de graves perturbations, et en attendant, il demanda la fin des persécutions et une tolérance mutuelle. Après une semaine passée à [conférer les cahiers des députés](#), on entendit l'avocat Lange pour le tiers état, qui parla sur le

¹ D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. I, p. 299 ; lettres de Chantonay à Philippe II, 8 décembre. (Arch. nat., K, 1493, n° 115.)

² Il garda la prison dix jours, dit d'Aubigné, quoique ses gardes, ou s'accommodant aux nouveautés ou gagnés par sa fréquentation, lui montrassent signe d'amitié, lui disant qu'ils étaient là pour le servir où il voudrait les mener (!) (*Histoire universelle*, t. I, p. 299.)

³ Cette du Rouet ou Rouhet eut du roi de Navarre (1562) un fils qui fut nommé Charles de Bourbon et devint archevêque de Rouen. — A la suite de négociations entamées par le connétable, un règlement du conseil homologué par le Roi partagea l'autorité entre Catherine et Antoine de Bourbon. La Reine, du reste, se garda bien de prendre le titre de régente et préféra régner sous le nom de son fils, [faisant tout et ne s'engageant jamais personnellement](#).

⁴ Lettre de Chantonay, 24 décembre ; arch. nat., K, n° 11.

⁵ D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. I, p. 301.

⁶ Lettre de Chantonay, 24 décembre, Arch. nat., K. 1494, n° 11.

mauvais état de l'Eglise et, d'ailleurs, s'attira les protestations de Jean Quintin, docteur en droit canon et orateur du clergé, disant qu'il ne pouvait s'agir de corriger l'Eglise qui est infaillible, mais corriger la discipline. Nous vous supplions, Sire, conclut-il en s'adressant à Charles IX, que si quelque fossoyeur de vieille hérésie voulait introduire et renouveler aucune secte déjà condamnée et qu'il fit présenter requestes, demandant temples et permission d'habiter ce royaume, que tels porteurs de requêtes soient considérés et punis comme fauteurs d'hérésie. C'était s'en prendre directement à l'amiral qui s'était constitué, à Fontainebleau, le porte-parole des calvinistes. Coligny alla se plaindre le lendemain au conseil du Roi comme s'il eût été injurié. La Reine invita l'orateur à expliquer ses paroles, et Jean Quintin s'excusa sur les *Mémoires* des provinces. Il y eut d'autres discussions oiseuses et les Etats furent clôturés le 31 janvier et renvoyés au 1er mai pour se tenir à Melun. Sans tenir compte des observations du nonce, qui craignait de la voir s'engager trop avant, Catherine s'était rapprochée de l'amiral, espérant par lui maintenir tout le parti. Elle lui avait rendu le commandement des forces maritimes et à d'Andelot celui de l'infanterie. Craignant de voir invoquer contre elle la loi salique, qui pouvait l'exclure de la régence, elle avait promis en même temps aux catholiques de soutenir la *vraie religion*, tout en essayant d'éloigner le duc de Guise, qui lui disait qu'il ne fallait pas boire à deux fontaines et qu'elle devait se déclarer d'un côté ou de l'autre¹. Les Etats clos, elle avait paru entrer dans les vues de tolérance que préconisait L'Hospital, qui fit alors publier un nouvel édit, l'ordonnance d'Orléans, dont les deux principales dispositions concernaient la dénonciation du concordat et la suppression des baillis et sénéchaux, remplacés par des hommes de loi dans l'administration de la justice². On devait relaxer les calvinistes arrêtés, sauf ceux qui auraient été déclarés chefs de la conjuration d'Amboise. Une autre ordonnance³ voulut régler la discipline de l'*Eglise nationale*, et l'on rendit à une certaine forme électorale la nomination des évêques. Mais il fut défendu aux cabaretiers, aubergistes et marchands de tenir boutique ouverte pendant les offices ; on interdit aux astrologues de prédire l'avenir, faire conjuration par les astres ou les signes, etc. Ce fut à peu près tout ce qui fut réglé par les États d'Orléans. Le jour même de leur clôture, le conseil privé délibéra sur de nouvelles requêtes présentées par Coligny, les huguenots, qu'il appuyait avec le cardinal de Châtillon, le roi de Navarre et le prince de La Roche-sur-Yon,

¹ CHANTELAUZE, *Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy* (Le Correspondant, janvier 1883.)

² Cf. LA PLACE, qui s'est longuement étendu sur l'assemblée d'Orléans. La caractéristique de ce moment, c'est l'effort du parti parlementaire pour réformer le clergé, rendre moins intimes ses rapports avec Rome ; modifier ses mœurs et lui donner un caractère plus national. On voit déjà poindre la conception de l'Eglise gallicane, qui est une aberration si l'on veut bien admettre que la haute portée de l'Eglise c'est justement son caractère universel. Les Etats avaient cru devoir s'occuper également des finances, les revenus publics étant de 12.260.000 livres et les dettes de 43.480.000 livres (soit 350 millions de nos jours). On demanda ainsi la révocation des dons faits pendant les deux derniers règnes. La vieille Diane de Poitiers, prise d'inquiétude, courut chez le connétable, fit agir Saint-André près du duc de Guise, dont le frère, Charles de Lorraine, se hâta de gagner Reims avec la petite veuve Marie Stuart, qui devait partir quelques mois ensuite (15 août) pour l'Ecosse. C'est alors que Catherine prorogea la session des Etats.

³ L'édit du 24 février ordonnait de surseoir à toutes poursuites pour le fait de religion, quand même les prévenus auraient été trouvés en armes. Les religionnaires emprisonnés devaient être remis en liberté à la condition de se faire catholiques ou de vendre leurs biens et quitter la France.

réclamant toujours des locaux pour la célébration du culte. La majorité du conseil, toutefois, leur était hostile et la requête fut renvoyée à une commission nommée par les Etats. La Cour quitta Orléans et se transporta à Fontainebleau (5 février). — Restait toujours à régler la situation du prince de Condé pour lequel intriguaient Montmorency, l'amiral et le roi de Navarre, et qu'il fallait non seulement réhabiliter mais réconcilier avec les Guise. Ce fut une autre comédie, mais qui n'arrêta guère Catherine, peu scrupuleuse lorsqu'il s'agissait de l'intérêt des siens. Parti de La Fère et félicité à Paris ; escorté par la gentilhommerie huguenote ; accompagné jusqu'à Fontainebleau par La Rochefoucauld, son beau-frère, et le sieur de Sénarpont, lieutenant-général de Picardie, le prince fut reçu avec les honneurs habituels (14 mars). Le lendemain on l'admit au conseil¹, et sur sa demande L'Hospital affirma hautement que l'on n'avait trouvé aucune preuve contre lui. Le Roi ainsi reconnut son innocence et la déclaration fut signée par tous les membres présents². Il y eut même un arrêt du Parlement (13 juin 1561) rendu en séance solennelle et qui l'autorisait à [recourir contre qui lui appartiendrait pour telle réparation que requérait la qualité de sa personne](#). La comtesse de Roye, qui avait comparu également, était déclarée innocente, et la réhabilitation encore fut étendue au vidame de Chartres, qui était mort en sortant de prison (22 décembre 1560). Mais la réconciliation avec les Guise n'eut lieu qu'au mois d'août, à Saint-Germain, en présence du Roi, de Catherine, des princes et de toute la Cour. Selon un scénario parfaitement réglé au préalable, le duc François dut déclarer [qu'il n'avait ou ne voudrait avoir mis en avant chose qui fut contre l'honneur du prince, et qu'il n'avait été ni auteur ni instigateur de sa prison](#). — Monsieur, répondit Condé, [je tiens pour méchant et malheureux celui ou ceux qui ont été cette cause](#). — Je le crois ainsi, monsieur, fit encore le duc de Guise, [et cela ne me touche en rien](#). Ils s'embrassèrent et les secrétaires d'Etat eurent à dresser procès-verbal de cet [appointement](#)³. — D'ailleurs, depuis la régence de Catherine, obligée de ménager avec les Bourbon la secte dont ils pensaient bien utiliser les appétits et la force vivace, tout en flattant et rassurant avec des protestations d'amitié les catholiques, les huguenots se trouvaient en meilleure posture. Ils avaient accueilli avec des cris de joie l'avènement de Charles IX et s'étaient répandus en discours et flagorneries dont ils espéraient apiper la Reine mère. Ils comparaient l'enfant-roi à Josias ; ils lui souhaitaient de [rechercher la connaissance de la Loi](#), et félicitaient le peuple français de ce que Dieu lui avait suscité un [gentil prince](#) qui chasserait [l'idole](#), — le Pape (!). — Le Parlement, sans doute, avait spécifié en enregistrant l'ordonnance d'Orléans que les prisonniers seraient délivrés [sous condition qu'ils s'engageraient à vivre catholiquement, faute de quoi ils devraient sortir du royaume](#). Mais Catherine, pour se réserver contre les Guise l'appui de la noblesse protestante, lui tolérait l'exercice du culte sur plusieurs points du royaume, et même l'amiral et sa femme, Condé et la sienne, Renée de France, duchesse de Ferrare, purent célébrer la Cène dans leurs appartements, à la Cour. Bien mieux, à Beauvais dont il était évêque, le cardinal de Châtillon, enhardi par la bienveillance de la Reine, avait fait la Cène dans le palais épiscopal. Il y eut une émeute dans la

¹ Selon l'ambassadeur Throckmorton, Guise était au conseil, mais n'échangea pas une parole avec Condé. (*Calend. of State pap.*, 31 mars 1560.)

² Sur la déclaration d'innocence, arrêt du conseil du Roi, 18 mars, Bibl. nat., mss. fr. 3138, f° 2. — *Mémoires de Condé*, édit. Michaud, p. 586.

³ Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 101.

ville¹, les masses populaires demeurant en général rebelles et très montées contre la religion et Fr. de Montmorency, comme gouverneur de l'Ile-de-France, dut intervenir avec des troupes². Les réunions protestantes furent de nouveau prohibées malgré les réclamations de Coligny et de l'évêque de Valence, Jean de Montluc, qui était bien aux trois quarts des leurs³. Quelques jours avant le sacre de Charles IX à Reims (15 mai 1561), où se pressait toute la huguenerie et où il ne manqua comme scandale, dit Chantonnay, que la cardinale de Beauvais, cette Elisabeth de Hauteville qu'Odet de Châtillon devait épouser en 1564, les réformés avaient obtenu de nouvelles concessions ; on proclama l'inviolabilité du domicile ; on commanda de libérer les prisonniers pour faits de religion ; on laissa rentrer ceux qui avaient quitté le royaume depuis l'avènement de François

¹ Comme évêque de Beauvais, Odet de Châtillon, qui était du Conseil du Roi, avait d'abord poursuivi les hérétiques. On a placé son apostasie après le colloque de Poissy, mais elle semble bien antérieure ; aux fêtes de Pâques 1562, toujours est-il, on apprit qu'il s'était enfermé dans la chapelle de l'évêché pour célébrer la Cène avec ses familiers et des sectaires des environs. Il se rendait volontiers chez Jean et François de Courtils, au château de Merlemont, qui donnait asile aux protestants et leurs assemblées se tenaient au hameau de Brenneval, au lieu dit encore le Prêche. On sait que de son temps on travailla à la cathédrale et que l'on construisit la flèche qui s'écroula le 30 avril 1573. — Le cardinal de Châtillon n'avait d'ailleurs été ordonné que sous-diacre et diacre, mais non prêtre et ce fut Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, qui fut son suffragant. Le conseil épiscopal administrait le diocèse et Odet de Châtillon paraissait rarement dans la ville. Mais quand même l'influence des idées nouvelles y provoquait continuellement des troubles et dans la cathédrale même, le grand vicaire Louis Bouteiller ne craignit pas d'enseigner des propositions hérétiques, tant que le théologien Nicolas Cornet le prit à partie et lui cria : *Bouteiller, ta bouteille est puante !* — On sait que le cardinal protégeait les huguenots, vendait pour eux les biens de l'évêché et faisait enlever les pierres tumulaires de l'abbaye de Saint-Lucien pour en daller ses cuisines. Lors des troubles de 1562, un prêtre, nommé Adrien Fumée, apostropha la procession de la paroisse Sainte-Marguerite en criant que c'était une procession de diables ; il vida ensuite son pot de nuit sur l'assistance, ce qui occasionna un tumulte, des coups. Fumée fut abattu avec des pierres et son corps brûlé au marché. Il fallut l'intervention de la Commune pour rétablir l'ordre, mais partout dans la ville les protestants furent houspillés et finirent par prendre la fuite. Cf. abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais* (1842-1843), t. III. La Cour nomma enfin des commissaires pour une information et le petit nombre des religionnaires qui furent trouvés indique quel était, dans les endroits même où ils étaient favorisés, le chiffre dérisoire de leur minorité. Lorsqu'on parle du nombre toujours croissant des huguenots, ainsi, c'est d'une façon toute relative.

² Il n'y avait pas de dimanches ni de fêtes où Paris et les grandes villes ne fussent en émoi. C'était partout des querelles à main armée ; les réformés brisaient les images, insultaient aux processions ; les catholiques allaient disperser les prêches tenus contrairement aux édits. Dans le Pré-aux-Clercs, c'étaient des batteries continuelles, parfois des rixes sanglantes (avril, mai 1561). Au Mans, de même qu'à Beauvais, il y avait eu des troubles graves. Le Parlement, qui faisait les enquêtes et était chargé de la police de Paris, dit M. Dareste, se plaignait de la faiblesse du gouvernement pour assurer l'exécution des ordonnances, de leurs dispositions mêmes, plus propres à enhardir les réformés qu'à les contenir. Il n'y avait de procès en justice qu'à leur occasion. Le cardinal de Lorraine se fit l'interprète des catholiques, réclamant au moins l'exécution stricte des édits. Le clergé de l'Ile-de-France, dont les députés se réunirent au mois de mai, approuva ces remontrances, se plaignant en outre d'être tenu en suspicion, diminué comme autorité. Il se déclara prêt à s'imposer extraordinairement, mais prétendit surveiller l'emploi de l'argent et son application au règlement de la dette. DARESTE, *op. cit.*

³ Lettres du 9 avril 1560. Bibl. nat., mss. fr., 3193, f° 27.

II, — toujours, du reste, avec cette restriction qu'ils devraient vivre catholiquement, et le chancelier, qui n'avait que tendresses pour les parpaillots, avait si bien prévu l'opposition du Parlement que malgré les réclamations des Guise, il envoya directement l'édit aux gouverneurs de provinces¹. Les Etats qui devaient se tenir à Melun le 1er mai avaient été entre temps renvoyés au ter août pour se tenir à Pontoise, et avec la perpétuelle incertitude de Catherine, le chancelier, pris entre ces réclamations, celles du cardinal de Lorraine ; obligé de répondre aux requêtes que Coligny et les ministres réformés présentaient pour obtenir la complète liberté du culte, réunit enfin une assemblée où se trouvaient les princes, grands officiers, membres du conseil et du Parlement, représentant toutes les opinions. L'Hospital harangua comme de coutume et insista sur le caractère inoffensif des réunions protestantes qu'il fallait accepter **étant donnés les besoins de l'époque** ; il demanda qu'on fit une loi provisoire en attendant le concile. Une vive discussion s'éleva à ce propos entre Coligny et le duc de Guise, et malgré les criailleries de l'amiral, l'assemblée, après vingt jours de discussion, écarta avec une majorité de trois voix aussi bien la proposition de revenir à la rigueur des anciens édits que celle de tolérer les assemblées et prêches². Inutilement ensuite, Coligny put s'écrier que ce n'était pas raison **qu'à l'appétit de trois voix** toute la France entrât en combustion, comme étant le bannissement [décrété] impossible à exécuter, et au surplus de réduire les réformés à la religion romaine contre leur conscience³. — L'édit qui fut publié, quoique cela, — l'édit de juillet recommandait de vivre en paix, de s'abstenir d'injures, de reproches, de mauvais traitements ; aux prédicateurs des deux cultes, de parler avec réserve, sous des peines sévères ; édictait des peines contre les délateurs ; interdisait les assemblées privées ou publiques sous prétexte de religion et d'administrer les sacrements autrement que selon le rite catholique. Les réformés, par contre, obtenaient l'amnistie et l'oubli du passé. Ils restaient sous la juridiction des tribunaux ecclésiastiques et en cas d'assemblées illicites étaient repris par les tribunaux séculiers. On suspendait les supplices jusqu'à la réunion d'un concile et les tribunaux ne pouvaient prononcer que la confiscation de corps et de biens et aucune peine supérieure au bannissement⁴. — L'édit de juillet ne pouvait d'ailleurs satisfaire personne et ne fut pas plus facile à faire exécuter que les précédents. Guise déclara que pour soutenir une loi pareille, il faudrait avoir toujours l'épée hors du fourreau. Le Parlement ne cessa plus ses plaintes, et les calvinistes continuèrent à tenir leurs assemblées. — Comme les esprits étaient à la conciliation, c'est à ce moment toutefois que furent décidées, à défaut du concile national que réclamait depuis si longtemps le tiers parti, les conférences qui prirent ensuite le nom de Colloque de Poissy et que l'on convoqua pour le 10 août⁵. Tous les sauf-conduits désirables furent accordés aux ministres qui devaient représenter la Réforme, mais Coligny et L'Hospital profitèrent d'une

¹ Le Parlement déclara que c'était une illégalité au premier chef et attaqua vivement l'édit.

² Cf. Et. PASQUIER, *Œuvres*, t. II, liv. IV, lettre 20.

³ *Journal des savants*, 1830, p. 39.

⁴ On reprocha vivement à l'Hospital, dit M. le duc d'Aumale, d'avoir prêté son nom à cet édit ; il avait cru ainsi détourner de la France le fléau de l'inquisition, et il essaya de l'adoucir dans la pratique par les instructions qu'il donna sur l'application. (*Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 113, note.)

⁵ DE THOU. — C'est avec intention que l'amiral avait demandé une nouvelle réunion des Etats Généraux. Une grande assemblée politique devait être un précieux foyer d'intrigues, et toutes les factions y pouvaient agir.

réunion de la commission des Etats, transférée à Pontoise (1er août) et intriguèrent au sujet de la rédaction des cahiers. Ils insistaient toujours pour demander la révocation des édits, pour obtenir de disposer des églises vacantes **ou lieux propres à la construction de temples**¹. Une réunion des députés de la noblesse et du tiers eut lieu encore à Saint-Germain le 26 août avec les membres du clergé qui s'étaient déjà rendus à Poissy, et certains de nouveau, soutenus par le chancelier², insistèrent pour laisser aux protestants le droit de s'assembler. On assiste ici, en somme, aux préliminaires de la guerre civile. Avec toutes ces parolotes, ces réunions, ces conférences, les deux partis cherchent à gagner l'un sur l'autre, se mesurent et ne tentent que de se supplanter. Le cardinal de Lorraine avait été le premier à conseiller cet audacieux expédient du Colloque, dit M. Chantelauze³, peut-être parce qu'il avait de grandes prétentions à l'éloquence et qu'il espérait faire briller sa science de théologien et son talent d'orateur ; mais par le fait, on reconnaissait ainsi, sinon l'existence légale du protestantisme, du moins son droit à la discussion. Trois partis se trouvaient en présence et en définitive inconciliables. Les catholiques, soutenus par le connétable, le duc de Guise, les cardinaux de Tournon et de Lorraine ; les huguenots avec l'amiral, Condé, le roi de Navarre, — toutefois qu'il y eût bien des doutes sur la sincérité de sa croyance ; entre eux, les *moyenneurs* ou *politiques*, tendancieux comme l'on sait, avec L'Hospital et l'évêque de Valence. Avant l'ouverture du Colloque, Catherine avait fait venir à Paris les théologiens catholiques et insisté **sur la nécessité de bien constater les causes de la séparation et d'examiner de quelle manière en avait usé l'Église primitive, afin que l'on pût trouver le moyen de revenir une bonne union**. Les ministres, appelés par le roi de Navarre, arrivèrent à Poissy le 1er août, jour de l'ouverture des Etats. A leur tête étaient Théodore de Bèze et Pierre Martyr Vermigli, de Zurich⁴. La Reine reçut de Bèze avec les marques d'une vive sympathie. Aux accusations violentes et passionnées qu'il lança contre le duc de Guise comme chef des catholiques, elle répondit même par des paroles favorables, mais qui révoltèrent Antoine de Bourbon, désormais bien disposé pour son ancien adversaire : —

¹ Coligny avait souffert profondément de l'édit qui interdisait les assemblées pieuses, la prière en commun et la prédication. C'était une oppression pour ses frères et pour lui une déception. Catherine de Médicis lui avait promis la liberté et il n'avait que la servitude des consciences. Il ne cachait point ses-mécomptes. Il avouait qu'il avait été dupe. Il repoussait comme déloyales les protestations de la Reine mère et comme impuissantes celles de L'Hospital. Il lui échappa un jour de dire à sa table qu'il se vengerait et qu'aux Etats prochains, il pourrait bien faire investir de la régence le roi de Navarre aux dépens de Catherine. (DARGAUD.)

² *Œuvres*, t. I, p. 469. Harangue à l'assemblée du clergé. — Au moment du Colloque de Poissy, ce fut l'ambassadeur anglais Throckmorton, dont les relations avec les chefs huguenots sont attestées par des documents multiples, qui se trouva surtout le confident des ministres.

³ *Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy*, le *Correspondant*, 1883.

⁴ M. le comte Delaborde donne avec complaisance une liste des ministres et des députés huguenots qui se rendirent à Poissy. On les logea près du château de Saint-Germain, dans une maison appartenant au cardinal de Châtillon, puis chez la duchesse de Ferrare. Avec l'accueil plutôt prévenant de la Cour, ils purent poser presque leurs conditions. (Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 490) et n'oublièrent nullement la propagande, répandant des écrits, parlant et prêchant à la moindre occasion. Ouvertement ils étaient protégés et reçus à table chez l'amiral et chez Condé. — Th. de Bèze, l'oracle du parti, s'était déshonoré par des pièces licencieuses qui lui attirèrent le ressentiment de la justice. On rechercha sa vie qui était peu édifiante. Moréri le montre flétri par la débauche, par une maladie honteuse qui l'avait forcé à sortir de France.

Quiconque, s'écria-t-il, touche le bout du doigt de mon frère le duc de Guise, me touche dans mon corps tout entier. — Sire, répliqua de Bèze s'adressant au Roi qui était présent, je parle ici pour une religion qui sait mieux endurer les injures que les repousser. Mais souvenez-vous que c'est une enclume qui a usé bien des marteaux (2)¹. Avec le cardinal de Lorraine, qui assista plusieurs fois à des réunions nocturnes où venaient s'expliquer chez la Reine Pierre Martyr et de Bèze, la discussion prenait un bien autre tour de dilettantisme. Il témoigna une bienveillance affectée à l'apôtre calviniste et déclara même qu'il partageait son opinion sur le sacrement de la communion, quitte à se reprendre lorsque la discussion deviendrait publique. Avec la complicité de Catherine, en somme, et qui faisait mine de ne rien voir, le culte réformé se célébrait porte ouverte au château de Saint-Germain et dans la ville ; on prêchait en plein jour ; c'était de nouveau une mode chez les courtisans et les femmes, à la grande indignation des catholiques, d'aller entendre les ministres huguenots dans leurs diatribes et de fredonner leurs chansons pieuses.

Le Colloque s'ouvrit cependant le 9 septembre 1561 dans le grand réfectoire du couvent des nonnains de Poissy, dont il ne reste guère aujourd'hui que le bâtiment flanqué de deux tours de garde qui s'élève face à l'église Notre-Dame et quelques bribes d'arcades dans la propriété du peintre Meissonier². Les ministres et députés des Eglises, tenus à l'écart du cortège royal, arrivèrent sous l'escorte d'une centaine de cavaliers et furent reçus par le duc de Guise avec une urbanité affectée³. Des archers de la garde, commandés par un officier, les introduisirent⁴ et ils durent rester debout derrière une balustrade qui les séparait de l'assemblée. Ils étaient bien, en effet, des accusés devant un tribunal. — Le Roi, prenant la parole, s'adressa aux évêques et leur promit la même protection qu'ils avaient eue des rois ses prédécesseurs, les priant de donner bon ordre au repos de ses sujets, et d'abord de le conseiller sur ce que proposerait le chancelier. Ce fut ensuite le tour de L'Hospital, qui s'adressa de même aux évêques et appuya sur la nécessité des réformes à introduire dans les affaires religieuses. Pour les ministres, à qui le Roi avait donné sauf-conduit, ils devaient les recevoir comme le père fait ses enfants et prendre la peine de les endoctriner et instruire⁵. Mais L'Hospital ajouta encore, car il lui fallait bien montrer où était son cœur : Que les prélats présents pèsent bien de quelle importance est de les laisser juges en leur cause, et pourtant essayant de se montrer sans répréhension. S'ils jugent bien et sans affection, ce qu'ils discernent sera gardé ; mais s'il y a de l'avarice ou de l'ambition, ou faute de crainte de Dieu, rien ne s'en tiendra. Finalement, ils doivent bien remercier Dieu *du loisir qu'il leur donne de se reconnaître*, et qu'en faisant autrement s'assurent qu'il y mettra la main, et

¹ Ch. CAUVIN, *Vie de François de Lorraine, duc de Guise*, p. 253.

² L'église de l'abbaye Saint-Louis de Poissy, qui datait environ de 1304, retapée au commencement du dix-huitième siècle, à la suite d'un incendie allumé par la foudre, fut abattue en 1802. On en retrouve des plans et élévation à la Bibl. nat., dans la collection Robert de Cotte ; cf. Pierre MARCEL, *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte*, 1506, in-8°, p. 76, et O. NOËL, *Histoire de la ville de Poissy*, 1870, in-8°.

³ Comte DELABORDE, *op. cit.*

⁴ Th. de Bèze à Calvin, 12 septembre. BAUM, *Th. de Bèze*, appendice, p. 61. Cf. KLIPPFE, *Le Colloque de Poissy ou Etude sur la crise religieuse et politique de 1561*, Paris, 1867, in-12, et la célèbre gravure de Tortorel et Périssin, *Les grandes scènes historiques du seizième siècle*, Paris, 1884.

⁵ BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 501 ; LA PLACE, *Commentaires*, liv. VI. *Œuvres de l'Hospital*, t. I, p. 485.489.

eux-mêmes les premiers sentiront son jugement avec infinis maux et calamités. — Ôtons, s'écria-t-il enfin, ôtons ces mots diaboliques, noms de partis et de séditions, huguenots, papistes ; ne changeons le nom de chrétiens ! — La veille, cependant, Catherine de Médicis avait prévenu les ministres qu'il leur serait donné acte, quand besoin serait, de leur demande tendant à obtenir que les prélats ne fussent pas leurs juges et que la parole de Dieu servirait seule à résoudre les questions qui seraient discutées. Mais en fait, les ecclésiastiques siégeant à Poissy ne pouvaient s'empêcher de considérer les députés protestants comme des hérétiques. Pour influencer l'assemblée, cependant, lorsque Bèze prit la parole, il demanda au Roi la permission d'invoquer Dieu et s'agenouilla pour prier. Ensuite il vanta à Charles IX l'attachement de ses sujets huguenots, loua la pureté de leurs sentiments et de leurs actes si calomniés, mais eut soin de faire comprendre qu'ils ne considéraient le Colloque que comme une simple conférence destinée à éclairer la vérité, espérant trouver les prélats avec un esprit traitable et prêt à recevoir tout ce qui serait prouvé par la parole de Notre-Seigneur. Il exposa ensuite la croyance des réformés en s'appuyant sur la profession de foi de 1559 dont il développa les articles, nia la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et remit au Roi le texte de la confession en spécifiant que sur elle se faisait la présente conférence¹. Les disputes théologiques étaient commencées. Le discours de Théodore de Bèze occasionna un violent tumulte et ce fut le cardinal de Tournon qui y répondit comme primat et président de l'assemblée, disant que ces paroles étaient indignes de l'oreille d'un Roi très chrétien et qu'il avait charge de le supplier de ne vouloir autrement croire celui qui avait parlé ainsi pour les religionnaires, ajoutant que sans le respect qu'ils avaient à Sa Majesté, tous les évêques présents se seraient levés pour ne souffrir tels blasphèmes et abominables paroles². Catherine de Médicis s'écria que l'on n'avait rien fait. que par délibération du conseil et avis du Parlement, et que c'était pour apaiser les troubles et remettre les fourvoyés au droit chemin. Ce fut la fin de la première séance, à la suite de laquelle le cardinal de Lorraine, parlant de Th. de Bèze, dit à une réunion privée des évêques : A la mienne volonté, que celui-là eût été muet ou que nous eussions été sourds ! — et une deuxième séance qui se tint le 16 septembre n'eut guère d'autre résultat. La discussion tournait à la querelle. Le cardinal de Lorraine parla pour réfuter les ministres huguenots, puis le cardinal de Tournon, demandant que s'ils ne voulaient se réunir à la foi catholique, on en purgeât le royaume³, et l'on finit par remettre le Colloque à une date indéterminée, sans du reste, aucun espoir d'aboutir,

De telle ; chicanes et tant d'acharnement pour des points de doctrine sans doute nous surprennent aujourd'hui que nous sommes arrivés non à la tolérance, mais à l'indifférence. Au seizième siècle, la question était tout autre et, il faut bien le dire, il ne peut y avoir de tolérance lorsque la foi est sincère et vive. L'Hospital, abusé par sa tendresse pour les idées nouvelles, dupé encore par les déclamations des religionnaires et ne voulant voir que l'injustice d'empêcher de

¹ Cf. Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I ; LA PLACE, liv. VI. — De Bèze osa dire que le corps de Jésus-Christ est aussi éloigné du sacrement de la Cène que le ciel l'est de la terre. — *Ibid.*

² Selon les pièces publiées par BAUM, *Appendices*, t. II, les prélats s'élançèrent de la salle en criant : Il a blasphémé Dieu. — Théodore DE BÈZE.

³ LA PLACE, liv. VII. — Il faut rappeler que les *Commentaires* de La Place et l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze restent les sources principales et presque uniquement utilisées pour ce qui concerne l'assemblée de Poissy.

penser, avait voulu concilier ce qui était inconciliable. En fait, la portée du mouvement calviniste était tout autre et l'on ne pouvait faire la paix entre deux partis dont l'un voulait surtout la conquête ; dont l'autre ne voulait absolument pas être conquis. — Les conférences ajournées, chacun d'ailleurs essaya de rejeter la faute sur l'adversaire et surtout les réformés, qui avaient cru à la bienveillance de Catherine, se montrèrent agressifs. A l'issue de la séance du 16 septembre, Pierre Martyr, interrogé par l'amiral, Condé et autres, dévoila **les manœuvres du parti catholique**. Il parla à la Reine mère dans le même sens, ainsi que de Bèze qui **se prononça avec fermeté**. Catherine, avec un excellent accueil, leur parut toutefois **peu avisée sur les mesures à prendre**, habituée à vivre plus encore d'impressions que de discernement, au jour le jour et selon les circonstances qui s'imposaient, ajoute M. Delaborde ; et Coligny, **en conseiller fidèle, mais parfois peu écouté, ne s'en apercevait que trop**. Il s'en expliqua avec Pierre Martyr qui était logé chez le cardinal de Châtillon et parla des instances qu'il avait faites à la Reine pour que la marche du Colloque fût équitablement réglée et affranchie d'entraves. Tous deux craignaient l'arrivée en France du cardinal de Ferrare, légat du Pape, qui devait provoquer la rupture des conférences et ne reculerait devant aucun moyen de leur nuire. On nous montre à ce moment les appartements de l'amiral et de sa femme, du prince et de la princesse de Condé, du roi et de la reine de Navarre, servant aux réunions des protestants et constituant de véritables foyers d'agitation religieuse. Coligny entretenait en France et à l'étranger une vaste correspondance **dont la meilleure partie était toujours pour sa belle intelligence et pour son grand cœur, celle qui se rattachait à l'avancement du règne de Dieu sur la terre**¹. Au château de Saint-Germain et avec les prédicateurs calvinistes, Condé, Eléonore de Roye, au milieu d'édifiantes réunions avec sermons et psaumes qui avaient lieu également chez Jeanne d'Albret, l'amiral se trouvait pour ainsi dire en famille². De nouvelles conférences avaient été essayées le 24 septembre, toujours à Poissy, où l'on admit seulement, du côté protestant, les ministres, et où l'on chicana, du reste, sans plus de résultat. Coligny, la reine de Navarre, toute la coterie réformée, pour marquer davantage son éloignement du parti catholique, choisit ce moment pour faire célébrer par de Bèze, que l'amiral avait, paraît-il, en haute estime, un mariage à **l'usage de Genève**, entre Jean de Rohan, cousin de Jeanne d'Albret, et Diane de Barbançon, de la famille des ducs d'Etampes³. La Cour ne crut pas devoir intervenir et ce fut un nouvel encouragement pour la secte. Il y eut encore des conférences le 29 septembre entre Jean de Montluc, du Val, évêque de Séez, et trois docteurs ; mais un formulaire sur la Cène, rédigé en commun, fut rejeté par une assemblée de prélats qui se tint le 9 octobre et en opposa un autre, tant que les conférences furent définitivement rompues. — Le Colloque, en somme, ne pouvait aboutir, il était bien facile de le prévoir. On laissa libre les ministres de partir ou de séjourner ; le sieur Merlin, qui avait été placé près de Coligny, était retourné à Genève sur la demande de Calvin⁴. D'autres furent tolérés et quand Pierre Martyr prit congé du Roi, il fut même gratifié d'une

¹ Lettre à Calvin, 24 septembre ; Calvin à Coligny, *Lettres françaises*, t. II, p. 427.

² C'est à ce moment que mourut (août 1561) la première femme de d'Andelot. Cf. Ph. LENOIR, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, p. 67.

³ A Argenteuil, le jour même où l'on célébrait à Saint-Germain la messe de l'ordre de Saint-Michel, à laquelle les huguenots ne voulaient pas assister, **ce qui fut un grand scandale et contre la religion chrétienne**. *Journal du chanoine Bruslart ; Mémoires de Condé*, édit. Michaud, p. 605.

⁴ Lettre de Coligny, 6 octobre 1561. Arch. de Genève, n° 1715.

bourse de 200 écus pour ses frais de voyage¹. Des théologiens allemands, qui avaient été mandés par le roi de Navarre près l'Electeur palatin et le duc de Wurtemberg, se décidèrent peu après à paraître ; on leur soumit le formulaire de la sainte Cène, qu'ils discutèrent encore — puisque le protestantisme n'était que discussion ; ils visitèrent Coligny, de plus en plus considéré comme le chef militant de la Réforme, et l'un d'eux, J. Andréa, put écrire : *Si Dieu consent à faire surgir le salut de l'Etat du milieu des troubles qui désolent présentement la France, ce sera certainement en faisant de cet homme l'instrument de ses desseins*². Quant à Théodore de Bèze, il demeura pour répandre la bonne parole et Jeanne d'Albret, Condé, l'amiral, écrivirent aux syndics et conseillers de Genève pour obtenir une prolongation de son séjour³.

Chantonnay, l'ambassadeur de Philippe II, s'était alarmé de voir Catherine de Médicis s'engager dans la voie des concessions avec les huguenots. Il lui conseillait de renvoyer de la cour les plus dangereux, Coligny et le cardinal de Châtillon. Mais la Reine prenait ombrage de cette ingérence. Elle répondit un jour sèchement *qu'un prince, quelle que soit son expérience dans son propre pays, n'est jamais bon juge lorsqu'il s'agit des autres*⁴. Chagrinée d'ailleurs par le mauvais résultat du Colloque de Poissy, elle incrimina surtout les princes du sang, mais au fait, elle s'intéressait fort peu à la réforme disciplinaire du clergé. Il n'y avait là qu'un petit moyen de femme où elle aurait voulu trouver l'apaisement et la quiétude pour le règne de son fils, — assez pauvre calcul avec les passions du moment, car les protestants, enhardis par l'importance qu'on leur donnait, devinrent bientôt intraitables. Catherine ne devait nullement hésiter d'ailleurs à berner alternativement les deux partis adverses ; mais, il faut bien le comprendre, dans la situation où elle se trouvait, la duperie était nécessaire. Le rôle assumé par cette femme devenait terrible. Il lui fallait user l'un après l'autre et l'un par l'autre les partis et les chefs, et l'on peut admirer que si longtemps elle y ait réussi⁵. La Réforme, en effet, s'étendait, gagnait, envahissait les

¹ *Calend. of State pap.*, 14 novembre 1561.

² Chronique wurtembourgeoise, ap. BERNARD-KUGLER, *Christoph Herzog zu Wurtemberg zweiter Band*.

³ 23 novembre 1651. Arch. de la ville de Genève, 1715. — La lettre de Condé est du 24 novembre. Cf. duc D'AUMALE, t. I, pièce et document n° 4.

⁴ *Le roi d'Espagne, dit Chantelauze, fit menacer Catherine d'aller éteindre en France l'incendie avec le concours des catholiques français si elle refusait le secours qu'il mettait à sa disposition. Chantonnay lui déclara qu'elle devait changer de route, renoncer à ses attermoissements. Mais la Reine répondit que le Roi, son fils, avait assez de forces pour se faire obéir de ses vassaux, et que si quelques-uns d'entre eux réclamaient un secours étranger, elle saurait aviser. — Chantonnay comprit qu'elle redoutait surtout l'ingérence de son maître, et que si elle avait besoin de secours, elle ne les demanderait pas en Espagne.*

⁵ La Reine, dit Correr, espérait gagner les protestants et voir consumer avec le temps cette humeur qu'elle regardait plutôt comme de l'ambition et un désir de vengeance que comme un effet de religion, et n'osait faire aucune chose dont ils eussent pu concevoir le moindre soupçon ; au contraire, elle les tolérait avec patience, leur faisait un accueil favorable, leur accordait des dons, des faveurs avec une bienveillance apparente. Elle espérait que l'obéissance augmenterait chez les sujets à mesure que le Roi prendrait des années et que les séditeux n'auraient plus d'occasion aussi facile de se révolter contre lui. (*Ambassadeurs vénitiens*, etc.) — Bien mieux, Catherine entreprit leur défense auprès du Pape auquel elle écrivit : — *Ils ne sont ni anabaptistes ni libertins ; ils croient les douze articles du symbole. Aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la communion de l'Eglise, pour ne pas blesser la faiblesse*

faubourgs de Paris, Paris même, ville essentiellement papiste où la comtesse de Seninghen, mère du prince de Porcien, avait ouvert son hôtel aux assemblées religieuses. Par tolérance et malgré les protestations véhémentes des catholiques, des prélats, de l'Espagne, L'Hospital avait fait permettre le prêche public près la porte Saint-Antoine, au lieu nommé Popincourt et d'autre part près Saint-Médard, à la porte Saint-Marceau, au lieu dit le Patriarche ; les huguenots menaient leurs ministres en armes aux dits lieux, tenant presque toute la ville en sujétion, et à ces assemblées, on compta jusqu'à 10.000 personnes, à qui le chevalier du guet et ses archers faisaient escorte. Les conséquences de ce laisser-aller étaient certaines et des désordres comme celui auquel on a donné le nom de *tumulte de Saint-Médard* ne pouvaient manquer de se produire. Les prêtres, dit Castelnau, s'assemblèrent en l'église, et sitôt que le ministre eut commencé de prêcher, ils sonnèrent les cloches le plus fort qu'ils purent, de sorte que les protestants qui étaient en fort grand nombre dans un jardin près du temple ne pouvaient rien entendre ; qui fut cause que deux ou trois de l'assemblée allèrent par devers les prêtres pour les faire taire, ce qu'ils ne purent obtenir, et de là vinrent aux paroles et aux prises, dont il y en eut un qui mourut. Les prêtres incontinent fermèrent leur église et montant au clocher sonnèrent le tocsin pour émouvoir le peuple catholique qui accourut soudain au lieu où se faisait le prêche. Mais les protestants s'y trouvèrent les plus forts et avec grande violence rompirent les portes de l'église qu'ils pillèrent, abattirent et rompirent les images en menaçant de mettre le feu au clocher si les prêtres ne cessaient de sonner le tocsin ; il y eut plusieurs prêtres blessés et quelques autres emprisonnés par les sergents et chevaliers du guet¹. Le jour d'après, les catholiques brûlèrent les bancs et sièges des protestants et voulaient également brûler la maison où se faisait le prêche, s'il n'y fût arrivé des officiers de la justice et des forces pour les empêcher (27-28 décembre 1561)². C'est alors que

de quelques-uns. Quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacrements ? Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous les fidèles la communion sous les deux espèces, d'abolir les messes basses et de permettre que l'office divin se fit en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et dans la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le Souverain pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus. (*L'Esprit de la Ligue*, t. I, p. 107.) — Aussi, au concile de Trente, Leurs Majestés, désireuses d'entretenir la paix entre leurs sujets, chargèrent les ambassadeurs de France d'obtenir que le célibat des prêtres fût ôté : que la communion fût prise sous les deux espèces, que tout le service de l'église fût fait en langue vulgaire, etc., affirmant que c'était un remède pour pacifier les différends. — A quoi les Pères du concile répondirent : *Non dabimus vobis venenum in medicinam*. Nous ne vous baillerons pas du venin pour médecine. LÉZEAU, dans *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. XIV, p. 26.

¹ *Mémoires de Condé*, édit. Michaud, p. 670 ; Et. PASQUIER, t. II, liv. IV. L'établissement du protestantisme n'alla pas sans algarade même dans les provinces où les seigneurs s'étaient faits huguenots et l'on rapporte qu'en 1562 (15 août) le cardinal Odet étant venu visiter à Châtillon son frère Gaspard, les habitants le croyant redevenu catholique, allèrent à sa rencontre bannières en tête, avec le chapitre et les échevins. Les calvinistes qui lui servaient d'escorte se crurent insultés ; ils se jetèrent sur la procession, tuèrent le doyen et plusieurs moines, saccagèrent la ville et y mirent le feu. (Dom MORICE, *Histoire du Gâtinais*.)

² *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. V. Cf. *Mémoires de Condé : Histoire de la mutinerie, tumulte et sédition faite par les prêtres de Saint-Médard*, etc. Baron DE RUBLE, *l'Arrestation de Jean de Hans et le tumulte de Saint-Médard (Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1886)*. — En d'autres endroits encore, du reste, les huguenots furent

Coligny, dont la connivence avec L'Hospital est reconnue même par les réformés à partir de ce moment¹, intrigua pour faire réunir une nouvelle assemblée avec charge de décider des moyens propres à assurer la liberté des prêches. Il profita de la retraite des Guise et autres chefs catholiques qui s'étaient éloignés de la Cour². Les églises, dont les députés étaient deux mille cent cinquante et plus³ pour demander des temples, l'appuyèrent encore d'une requête présentée au Roi, et dans les premiers jours de janvier, on réunit à Saint-Germain un certain nombre de parlementaires, les membres du conseil et princes du sang, qui se mirent d'accord avec les ministres huguenots pour un *édit de tolérance*, qui constitua en somme, si éloigné fût-il encore de l'ambition des sectaires, une première victoire (17 janvier 1561)⁴. — Ils devaient restituer les églises, ornements, reliquaires, biens et revenus ecclésiastiques, dont ils s'étaient emparés⁵ ; s'abstenir de troubler le culte catholique ; observer les jours de fête et les convenances extérieures de l'ancienne religion ; exclure de leurs réunions toutes les personnes sur lesquelles les ministres n'auraient pas d'informations préalables ; éviter tous actes scandaleux et séditieux. Ils n'avaient pas le droit de construire des temples, ni de s'assembler dans les villes ; devaient se réunir de jour, sans armes, sauf pour les gentilshommes et rester sous la surveillance des officiers royaux. Les ministres devaient jurer l'observation de ces présentes ; ne pouvaient aller de lieu à autre et prêcher par force, contre le gré des seigneurs, curés ou vicaires des paroisses. D'autres restrictions concernaient le dogme, la création des magistrats, lois et statuts ; on défendait encore les levées d'argent ; de recevoir des aumônes ; d'écrire ou de prêcher contre le catholicisme ; enfin de ne rien avancer qui ne fût conforme à l'Ancien ou au Nouveau Testament⁶. — Malgré tout, c'était pour le protestantisme, avec le

poursuivis, et à Nantes, d'Andelot reçut des pierres. (Lettre au duc d'Etampes, décembre 1561, dans Dom MORICE, *Histoire de Bretagne, preuves*, t. III, p. 1294.) — Le feu, écrit Joyeuse, gouverneur du Languedoc, est allumé partout. Toutes ces belles religions n'ont fait d'autre fruit qu'apprendre au peuple à n'obéir point au Roi et à ses ministres. (Lettres de Joyeuse, octobre à décembre 1561, *Mémoires du duc de Guise*, édit. Michaud, p. 467-471.)

¹ Comte J. DELABORDE, *op. cit.*, t. I, in fine.

² Le duc de Guise, les cardinaux de Lorraine et de Guise et le duc de Nemours quittèrent Saint-Germain le 22 octobre et se retirèrent à Nanteuil après avoir essayé de décider le duc d'Orléans, Henri de Valois, depuis Henri III, à les suivre.

³ Th. DE BÈZE, t. I, p. 668.

⁴ 1562 n. s. *Recueil de Fontanon*, t. IV ; Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. I, liv. II, p. 32.

⁵ Les calvinistes voulaient des églises et au lieu d'en construire s'emparaient de celles des catholiques. Sans tenir compte de la susceptibilité des populations, en place de cloches, la nuit ils s'appelaient à coups d'arquebuse... C'était alors un vrai chaos et confusion ; toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'autre parti s'assemblent dans la ville, leurs chefs et principaux capitaines y étant ; les coups de pistolet et de canon nous servent de carillon. (PASQUIER.)

⁶ Cette disposition mérite d'être remarquée, dit M. Dareste ; elle montre combien on était convaincu du droit qu'avait alors l'Etat de décider les questions religieuses, et le soin qu'on prenait de distinguer quand même les calvinistes, des sectes dangereuses qu'on se réservait de poursuivre, comme libertins, anabaptistes ou athéistes. — Le séjour de Coligny à la Cour, s'il favorisait les protestants, était d'ailleurs l'objet de plaintes réitérées de l'ambassadeur Chantonay (février 1562), qui craignait la mauvaise influence qu'il exerçait sur Charles IX et demandait en même temps à Catherine d'organiser à l'extrémité du royaume, à Perpignan par exemple, une rencontre avec

Colloque de Poissy, la reconnaissance officielle de son existence, et il en profita pour tout bouleverser. **Tenant l'édit de janvier au poing**, dit lui-même d'Aubigné, les religionnaires **l'étendaient au delà des bornes**. Hardis et même insolents¹, ils prêchaient **qui çà, qui là**, les uns par les champs, les autres en des jardins et à découvert, partout où la passion les guidait et où ils pouvaient trouver du couvert comme **ès vieilles salles et masures et jusqu'aux granges**. Les peuples, curieux de voir chose nouvelle, y allaient de toutes parts, et aussi bien les catholiques que les protestants, les uns seulement pour voir les façons de cette nouvelle doctrine, les autres pour l'apprendre et quelques-uns pour connaître et remarquer ceux qui étaient de la secte². — L'édit de janvier fut du reste très mal accueilli par les parlements. Les magistrats voyaient le progrès des désordres avec une inquiétude naturelle. Ceux de Paris, on le sait, se firent donner des lettres de jussion et n'enregistrèrent que le 6 mars, par ordre exprès, en déclarant que l'enregistrement n'impliquait aucune approbation de la religion nouvelle. A Toulouse et à Rouen, il y eut de même des protestations. Le Parlement de Bourgogne députa vers la Reine, car on redoutait toujours, de concession en concession, la liberté complète octroyée aux huguenots qui déploraient encore les restrictions apportées à l'exercice du culte, — si bien que Coligny et L'Hospital s'employèrent pour faire exécuter l'édit **avec toute la douceur possible** — lorsque personne, dit Pasquier, ne pouvait admettre **telle débauche** que l'exercice de deux religions dans une même ville.

La réaction devait se produire. Dès les premiers jours de Charles IX, et devant les manœuvres de Catherine, en passe de coquetterie avec les huguenots, un rapprochement s'était opéré entre Montmorency et les Guise, par l'intermédiaire du maréchal de Saint-André. La prétention manifestée par les Etats d'Orléans de remédier aux désordres des finances et de faire rendre gorge aux anciens favoris les poussait à s'unir pour parer au danger commun. Montmorency, ensuite, s'il s'était trouvé en rivalité d'influence avec les Guise, était foncièrement catholique et ne pouvait approuver l'attitude de ses neveux, définitivement acquis à la Réforme. Derrière ces trois hommes réconciliés à la fois par l'intérêt et le sentiment religieux et qui furent appelés les triumvirs, par un souvenir de l'Histoire romaine bien caractéristique de ce siècle où l'étude de l'antiquité était à la mode, se tenait Philippe II qui ne rêvait que l'extermination de l'hérésie et ne pouvait manquer de soutenir l'opposition catholique. Le parti conservateur eut ainsi une direction, se prépara à agir à part de la royauté, — **sans elle, malgré elle, contre elle bientôt**, dit M. Mignet³. — Les triumvirs de plus s'attachèrent Antoine de Bourbon, toujours incertain entre les deux confessions, mais auquel le roi d'Espagne promettait — sans du reste jamais tenir ! — un royaume en dédommagement de la Navarre qu'il ne voulait pas lui rendre. Les Guise, le légat du Pape, l'ambassadeur Chantonnay, le cardinal de Tournon, l'avaient si bien circonvenu qu'il s'était engagé à faire prévaloir en France la religion catholique et pour complaire à Philippe II s'était posé en ennemi non seulement de l'amiral, mais de sa propre femme, la huguenote Jeanne d'Albret⁴. **Epoux indigne, esclave**

Philippe II, — première idée de l'entrevue de Bayonne qui devait avoir lieu quatre ans plus tard.

¹ CORRER, *Ambassadeurs vénitiens*.

² *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. V.

³ *Journal des savants*, 1859.

⁴ Le personnage de Jeanne d'Albret est encore un de ceux qui ont été le plus truqués par les historiens protestants. Les anecdotes qui la concernent ont été pour la plupart mises sous le boisseau et c'est par hasard que nous rencontrons sur cette femme, du reste

de honteuses passions, déclament les protestants modernes, jouet des Guise ainsi que des cours espagnole et pontificale, il prétendait même lui arracher la direction religieuse de son fils, — celui qui devait être le Vert-Galant, le spirituel et politique Henri IV. Mais abandonnant Antoine de Bourbon aux conséquences de sa lâche défection, — ce sont toujours les protestants qui parlent, — la reine de Navarre se retira tête levée et prit le chemin de ses Etats¹. — La royauté, si affaiblie, ses conseillers habituels, Coligny, L'Hospital, n'échappaient guère, on peut le penser, aux invectives et aux accusations². Le parti catholique entreprit d'abord de débarrasser le gouvernement de la tutelle de l'amiral, qui décidément s'y implantait, et l'Espagne insinua que pour se venger de sa captivité de naguère, au château de Gand, il favorisait les déprédations commises sur mer au préjudice de ses nationaux, espérant ainsi brouiller les deux Cours. Coligny dut se répandre en protestations, demanda l'intervention de l'Aubespine, ambassadeur de France à Madrid³. Catherine même l'appuya, répondit de ses intentions. Ce furent alors des aménités réciproques et tandis que la Reine cherchait à le disculper en Espagne, l'amiral se portait d'autre part garant de Catherine et s'attachait à dissiper les doutes que l'ambassadeur Throckmorton — le grand agitateur de l'époque, dit M. de La Ferrière⁴ — avait conçus sur elle⁵. Philippe II savait sans doute à quoi s'en tenir et, d'accord avec Antoine de Bourbon, il demanda quand même la retraite de Coligny⁶. La Reine mère, on l'a vu, ne supportait qu'avec dépit l'intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures du pays. Elle s'indigna, mais finit pourtant par céder. L'amiral, pour garder la face, offrit de se retirer à Châtillon-sur-Loing, et Catherine, toujours heureuse de parer au plus pressé, le lui accorda avec les ménagements d'une faveur ostensible⁷. — Mais ce n'était que le prélude des troubles. L'irritation croissait chaque jour entre protestants et catholiques, et il y avait eu déjà des désordres à Cahors⁸ ; il y en eut à Sens, à Troyes, à Amiens et Abbeville, à Toulouse, à Marseille et à Tours, par faute de part et d'autre, dit Castelnau, lorsque se produisit la rixe sanglante qui est restée célèbre sous le nom de massacre de Vassy. — Les Guise, à ce moment, semblaient surtout intriguer pour priver, dans le conflit qui était proche, les protestants français des secours que pouvaient au besoin leur donner leurs coreligionnaires d'Allemagne. Des négociations avaient été entreprises à ce sujet avec les princes allemands par le cardinal de Lorraine lors du Colloque de Poissy. Retirés dans le courant de

intelligente et qui pouvait en prendre à son aise avec un mari comme Antoine de Bourbon, quelque allusion transparente. C'est ainsi que Henri III écrivait à son beau-frère le roi de Navarre pour s'excuser d'avoir accusé sa sœur Marguerite de Valois que les princesses les plus vertueuses n'étaient pas bien souvent exemptes de la calomnie, même pour le regard de la Reine sa mère, qu'il savait ce qu'on en avait dit et combien on en avait toujours mal parlé. — L'ÉTOILE, t. I, p. 164, édit. Michaud ; cf. *la Reine Margot*, p. 294.

¹ Comte DELABORDE, *op. cit.*, t. II ; cf. Etienne PASQUIER, *Lettres*, liv. IV.

² Claude HATON, t. I, p. 211-214.

³ 5 janvier 1561 (1562 n. s.). Bibl. nat., mss. fr. 6620, f° 120.

⁴ H. DE LA FERRIÈRE, *Archives des missions scientifiques*, 1869, p. 335.

⁵ Trockmorton to the queen, 6 mars 1561 (1562 n. s.) *Calend. of State pap.*

⁶ Trockmorton to the queen, 6 mars 1561 (1562 n. s.) *Calend. of State pap.*

⁷ Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 185 ; Th. de Bèze à Calvin, 26 février, *Mémoires de Condé*, t. III, — Vers le même temps, 18 février, Coligny faisait partir du Havre, sous le commandement d'un nommé Jean Ribout, une nouvelle expédition huguenote qui devait coloniser la Floride.

⁸ 16 novembre 1561. Cf. J. ROUQUETTE, *les Saint-Barthélemy calvinistes*, 1908.

novembre 1561, l'un à Nanteuil, puis à Joinville, l'autre à Reims, les deux frères continuaient à correspondre avec le duc Christophe de Wurtemberg, qui a été considéré assez justement comme le plus honnête et le plus populaire des chefs protestants outre-Rhin, et cherchaient surtout à exploiter la divergence de vues des luthériens et des calvinistes sur la question sacramentaire¹. Une entrevue eut même lieu au château de Saverne (15-18 février) entre le duc et François de Guise, son fils aîné le prince de Joinville, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le grand prieur et divers théologiens allemands. Les princes lorrains semblaient prêts à adopter la confession d'Augsbourg. Ils se défendirent, paraît-il, d'avoir poussé à la destruction des huguenots et promirent même de ne pas s'élever, fût-ce en secret, contre les partisans de la nouvelle doctrine², mais plutôt de contribuer à l'établissement d'une concorde chrétienne³. — Catherine de Médicis, Médicis, pour s'éloigner de ce foyer d'agitation que devenait de plus en plus Paris, s'était transportée avec la Cour au château de Montceaux-en-Brie. Les triumvirs avaient calculé qu'ils profiteraient du moment pour se rendre dans la capitale, bien accompagnés, et feraient casser l'édit de janvier. Il est vraisemblable que la Reine eut connaissance de ce projet, car pour isoler le roi de Navarre, elle le fit venir à Montceaux et manda au duc de Guise de se mettre en devoir de la rejoindre. Guise partit en effet, mais prit la route de Paris. Le 1er mars, vers midi, il devait dîner à Vassy ; les officiers qui allaient devant trouvèrent que les protestants y faisaient leur prêche en une grange près de l'église, et pouvait y avoir six ou sept cents personnes de toutes sortes d'âges.

¹ Stuttgart, *Statts archiv. Frankrich*, chap. XVI.

² Le cardinal fit presque le luthérien et dit que dans la messe il ne voulait pas adorer Jésus-Christ mais le vénérer ; il se montra conciliant en tout, d'ailleurs avec une admirable dialectique. Il n'y a rien à faire avec nos calvinistes de France, ajoutait-il ; ils ne veulent pas écouter, mais être écoutés. Brentius, présent à la discussion, lui demanda de s'employer pour obtenir une paix de religion comme en Allemagne ; il promit de travailler à faire cesser toute persécution, ainsi que son frère, et soutint qu'il était innocent de la mort de ceux qui avaient été condamnés pour leur foi : On a souvent cherché, ajoutait le duc de Guise, à nous tuer soit par l'épée, soit par le poison, et bien que les coupables aient été arrêtés, je ne me suis jamais mêlé de leur punition. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. IV, 1856.

³ Les protestants, qui tiennent à établir la préméditation du massacre de Vassy, font remarquer que dès son retour en Lorraine, Guise avait fait pendre un épinglier du bourg de Saint-Nicolas qui avait fait baptiser son enfant à la mode de Genève (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 132) et donné des instructions sévères à son lieutenant en Dauphiné pour persécuter les huguenots. Il a été soutenu de même que sa mère, Antoinette de Bourbon, lui avait demandé de la délivrer des hérétiques de Vassy, dont la présence l'importunait si proche de Joinville, sa résidence, qui n'était qu'à trois lieues. Guise aurait dit encore en parlant de l'édit de janvier et frappant sur la garde de son épée : Le tranchant de celle-ci coupera bientôt ce qu'on croit si bien établi. (DAVILA, *Histoire des guerres civiles*.) Mais, dit le duc d'Aumale, il est fort difficile de démêler la vérité sur les motifs et le début de cette sanglante collision au milieu des relations si nombreuses et contradictoires qui ont été publiées. — Cf. parmi les versions protestantes : *Discours entier de la persécution et cruauté exercée en la ville de Vassy par le duc de Guise*, etc. ; *Mémoires-journaux*, édit. Michaud, p. 477 ; *Relation de l'occasion faite par le duc de Guise à Vase en Champagne*, etc., *ibid.*, p. 471 ; CRESPIN, *Histoire des martyrs*, 1608, in-f°, p. 557 ; BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 722 ; *Description du saccagement exercé cruellement par le duc de Guise*, etc. *Archives curieuses*, t. IV. — Parmi les versions catholiques, les *Mémoires-journaux* donnent également un *Discours au vrai et en abrégé de ce qui est dernièrement advenu à Vassy* ; *loc. cit.*, p. 473. On peut voir encore les relations données par de Thou, Le Laboureur, Claude Haton, etc.

Lors, comme m'a dit souvent M. de Guise, rapporte Castelnau, aucuns de ses officiers et autres, curieux de voir telle assemblée et nouvelle forme de prêcher, sans autre dessein s'approchèrent jusqu'à la porte du lieu où il s'émut quelque noise avec paroles de part et d'autre. Les protestants peut-être jetèrent des pierres aux gens de cuisine, les appelant **papistes et idolâtres** ; peut-être encore les religieux de Vassy excitèrent le zèle des laquais et de la populace qui se sentait soutenue par l'escorte du duc¹. Les pages et laquais **en jurant la Mort-Dieu ! criaient : Ne vous baillera-t-on pas le pillage !**² Lorsque le duc de Guise accourut, soit pour faire fermer le prêche, soit, comme il l'a prétendu, pour calmer le tumulte, il reçut un coup de pierre dans la bagarre³ et, pris de fureur, laissa les trompettes sonner la charge et deux compagnies d'ordonnance s'avancer à l'assaut avec les laquais. Chassés, traqués, les huguenots, hommes, femmes, enfants, devaient passer pour sortir entre les gens d'armes qui frappaient à coups d'épée et de coutelas. On tira avec les **hacquebutes** sur ceux qui étaient montés sur les toits et d'Aubigné, qui ne pouvait perdre une si riche occasion d'exercer sa verve, montre même les moines, désignant du doigt les victimes aux arquebusiers. Selon un récit du temps, le ministre, Léonard Morel, fut mené au duc qui commença à maugréer en disant : **Tu es cause de la mort de tous ces gens : Ça, prévôt, qu'on dresse une potence pour pendre ce bougre !** — Les femmes de la ville **ignorantes et papistes**, lui vinrent jeter de la fange au visage, avec cris et lamentations, et Guise, entré dans la grange, se promenait et écumait de fureur, et tirait sa barbe pour toute contenance⁴. Le massacre **dura une grande heure, durant laquelle les trompettes sonnèrent comme s'il eût été donné quelque bataille contre les ennemis de la couronne**. Il y eut environ soixante morts, — dont cinq ou six femmes, mais surtout pour les dépouiller — et deux cents blessés — et enfin le duc délogea avec ses troupes sanglantes et chargées de butin. Il **vint dîner à Estancourt et coucher à Esclaron**, prenant son chemin sur Reims, où le cardinal de Lorraine l'attendait pour de là marcher à Paris⁵.

¹ D'AUBIGNÉ, t. II.

² GUISE, *Mémoires-journaux*, p. 472.

³ CASTELNAU, liv. III, chap. VII ; PASQUIER, liv. IV, lettre 14.

⁴ De Thou et, depuis, Anquetil, ont affirmé au contraire que le duc fit tous ses efforts pour maîtriser ses gens ; mais **rien ne pouvait les arrêter, ni menaces ni prières et Guise leur criait inutilement de toute sa force et leur ordonnait de cesser** (DE THOU). La duchesse, qui était enceinte, ne fut prévenue qu'assez tard et envoya prier son mari de faire cesser ses gens. Déjà à Amboise, elle n'avait pu supporter le spectacle des exécutions. La bible saisie dans la grange fut envoyée par le duc à son frère le cardinal de Guise qui l'accompagnait et, attristé, restait appuyé contre la muraille du cimetière. Il prit le livre et dit : **Il n'y a point de mal en ceci ; c'est la Bible et Sainte Ecriture.** (*Discours entier*, etc.)

⁵ Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 727.

CHAPITRE IV.

La première prise d'armes. — Les huguenots s'emparent d'Orléans. Ils traitent avec Elisabeth. — Le Havre et Dieppe sont livrés aux Anglais. — Premiers succès des protestants. — Catherine de Médicis négocie et les berne. — Les avantages du parti catholique. — Siège de Rouen. — Bataille de Dreux.

La nouvelle de l'hécatombe de Vassy produisit un assez fort tapage et les huguenots naturellement brodèrent sur le récit et le reproduisirent avec des détails affreux : c'était l'impiété la plus grande et la plus cruelle du monde. — Mais, on devait le voir ensuite à la Saint-Barthélemy, c'était en somme la réaction et la détente se produisant presque spontanément, au moindre prétexte. Il n'y a pas à excuser ces scènes de tueries, qui demeurent atroces. On se les explique, toutefois, si l'on veut bien se rappeler l'exaltation des sentiments de l'époque. Rien n'empêche de croire, d'ailleurs, que l'affaire de Vassy ait été un coup de force prémédité, — en tout cas prévu si les circonstances se montraient favorables ; on en était arrivé au moment où il fallait, aux uns et aux autres, des coups et du sang. De son château de Châtillon, l'amiral, toutefois, demanda justice. Condé et L'Hospital sollicitèrent également la Reine mère. Théodore de Bèze et un nommé Francourt vinrent également la trouver à Montceaux, l'un au nom des réformés, l'autre de la noblesse. Catherine les reçut avec bienveillance comme toujours, mais il n'en fut pas de même du roi de Navarre, qui **chargea ceux de l'Eglise de ce qu'ils allaient en armes aux prédications**, et le cardinal de Ferrare, légat du Pape, survenant, rappela la sédition de Saint-Médard, où les réformés avaient eu le rôle d'agresseurs. Les calvinistes criaient que les massacres de Sens, d'Auxerre, de Tours, Troyes et Cahors avaient été couverts par une impunité scandaleuse, et Condé **avertit toutes les églises de France d'être sur leurs gardes**¹. — Le duc de Guise, qui se rendait bien compte que toute la responsabilité du fait de Vassy allait lui incomber, — coupable ou non comme on l'a prétendu, fut assez inquiet de l'attitude qu'allait prendre la Reine². Mais dans les villes, à Paris surtout, il fut accueilli comme un sauveur. Il se trouvait d'un seul coup porté à la tête du parti catholique, salué comme le chef qui venait de prendre le seul parti décidément digne du pays et de l'Eglise, celui de la répression implacable des sectes. Il entra dans la capitale par la porte Saint-Denis (16 mars), avec quinze cents gentilshommes, escorté du connétable et du maréchal de Saint-André qui avaient été le prendre à Nanteuil, et **fut reçu magnifiquement et avec grand appareil par les Parisiens**. Le prévôt des marchands, Marlet, et les échevins se trouvèrent sur sa rouie pour le **bienveigner**. La foule qui emplissait les rues criait : **Vive le duc de Guise !** avec plus d'entrain même que si l'on avait reçu le Roi. — Dans la rue Saint-Honoré, il croisa le prince de Condé qui revenait d'un prêche **en une maison du faubourg**

¹ DE LA NOUE, *Discours politiques et militaires*, 1587.

² Guise s'inquiétait encore de ce qu'allait penser son nouvel allié le duc de Wurtemberg, auquel il écrivit plusieurs lettres dont une seule, datée du 22 mai, se trouve insérée dans les *Mémoires-journaux* (édit. Michaud, p. 491). On en tonnait une autre, du 10 avril, avec post-scriptum autographe, que conservent les archives de Stuttgart. (Original, carton 65c, n° 53 a.)

Saint-Jacques, appelée Jérusalem avec cinq cents cavaliers, — et Théodore de Bèze armé d'une cuirasse, — mais les deux hommes se contentèrent d'échanger un salut courtois et s'éloignèrent sans autre incident¹. Quelques jours plus tard, arriva de Montceaux le roi de Navarre qui venait rejoindre les triumvirs et pour bien marquer son adhésion au mouvement assista le lendemain (22 mars), jour de Pâques fleuries, à une procession générale². La guerre civile se trouvait en fait déclarée, et il serait bien inutile de le nier, déclarée par les catholiques. C'était la réaction forcée, fatale, et les protestants qui voulaient tout mater, tout conquérir allaient trouver devant eux des gens résolus à leur faire tête. Guise, qui tenait à s'excuser juridiquement à propos de l'affaire de Vassy, publia un mémoire explicatif de sa conduite, — écrit très probablement par un secrétaire fort humaniste et qui nous a été conservé par les *Mémoires-journaux*³. — Il se rendit au Parlement, où le président Séguier et Harlay se levèrent et quittèrent la salle, paraît-il, lorsqu'il se présenta⁴, ce qui n'empêcha nullement la compagnie, après quelques mots du duc, d'ordonner des poursuites contre les paysans de Vassy coupables d'avoir provoqué des troubles en assaillant son escorte à coups de pierres. En même temps, Guise leva des troupes, créa de nouveaux capitaines et fit assembler la gendarmerie.

Catherine, cependant, peu rassurée sur ce qui allait survenir, était allée s'enfermer au château de Melun avec le jeune Roi⁵. Le prévôt des marchands la

¹ Le 17e de mars, arriva à Paris M. le cardinal de Bourbon pour être gouverneur, et en cette qualité se rendit au Louvre, et pour la force lui fut donné le maréchal de Brissac et de Termes, avec M. d'Avanson et de Selve pour le conseil. Son pouvoir fut reçu et publié en la cour du Parlement à Paris, le 18 en suivant, lequel allait jusqu'à faire mener le canon si besoin était. Du gouvernement, par ce moyen, fut ôté M. de Montmorency, fils allié de M. le connétable, lequel favorisait fort le parti des nouveaux évangélistes et foulait les catholiques. Le gouvernement de M. le cardinal de Bourbon fut fort agréable au peuple... Le dimanche du jour de Pâques, les huguenots avaient préparé leur lieu de Popincourt pour y faire la Cène, dont averti, M. le cardinal de Bourbon manda quérir Malot et La Rivière, ministres, et leur fit défense de par le Roi de faire ladite Cène, etc. (*Journal de Bruslart ; Mémoires de Condé*, t. I.)

² PASQUIER, *Lettres*.

³ C'est le *Discours en vrai de ce qui s'est passé à Vassy*, etc. (*Mémoires-journaux*, p. 473.)

⁴ Henri MARTIN.

⁵ Elisabeth écrivait à Throckmorton qu'elle avait l'intention de soutenir Catherine ainsi que l'amiral afin de les affermir dans leurs bonnes intentions. Elle n'avait que des paroles amicales pour Condé ; pour l'amiral des propos admiratifs : — Vous direz à l'amiral que la sagesse et la constance dont il a fait preuve jusqu'ici et tout l'ensemble de sa conduite ont mérité d'être et sont en grande recommandation par le monde. Nous voudrions que vous l'assurassiez autant de notre bon vouloir que s'il était notre propre parent. (*Calend. of State pap. The queen to Throckmorton*, 31 mars.) L'amiral, d'accord avec Calvin, cherchait d'ailleurs à obtenir pour Catherine (c'est-à-dire alors pour les Réformés) l'appui des princes étrangers : l'Electeur palatin, le duc de Wurtemberg, les cantons évangéliques de la Suisse. Mais ses démarches eurent peu de résultat. — Les protestants déplorent que la Reine, mal conseillée, soit alors entrée en défiance et écoutant les détracteurs de l'amiral pendant sa retraite l'ait tenu à l'écart ainsi que ses frères. Condé, sur lequel elle comptait alors, ne pouvait que se consumer en stériles efforts dans l'isolement où elle le laissait du concours de Coligny. Mais il n'est pas très sûr que Catherine n'ait pas surtout cherché à diviser ces compères. Condé, d'ailleurs, ne pouvait guère disposer à Paris, au témoignage de La Noue, que de 300 gentilshommes et autant de soldats, 600 écoliers et quelques bourgeois volontaires (*Discours*). C'est alors qu'il sortit de la capitale. Il voulait d'ailleurs conduire sa femme à La Ferté-sous-Jouarre pour

suppliait de ramener Charles IX, et en attendant obtint de faire distribuer aux bourgeois les armes déposées chez le gouverneur, le cardinal de Bourbon. Condé se hâta de sortir de Paris avec une poignée d'hommes, en s'écriant **qu'il ne fallait plus rien espérer que de Dieu et des armes** et proposa à la Reine de le rejoindre à Orléans¹. Mais elle ne dépassa pas Fontainebleau, continuant à négocier avec les deux factions et tandis que le prince gagnait La Ferté-sous-Jouarre, où devaient se réunir les plus notables du parti, le duc de Guise, qui faisait agir et parler le roi de Navarre selon les nécessités de sa politique, contraignait la Reine mère à rentrer à Melun, puis à Vincennes et au Louvre, où le connétable l'avait précédée². Les triumvirs avaient ainsi l'appui de l'autorité royale et les apparences de la légalité. — Il n'y avait pas là, du reste, de quoi émouvoir longuement le parti adverse, mais quand même l'amiral, perplexe sur la résolution à prendre, avait abondamment discuté avec d'Andelot, Odet, Briquemaut, Boucard, Genlis et, quelques autres, qui tous se trouvaient à Châtillon quand le messenger du prince y parvint. D'Aubigné, qui rapporte l'entretien comme s'il s'y était trouvé, dit que Coligny **les avait étonnés de ses craintes** et affirme que ce fut sa femme, en un discours de nuit, qui l'avait sommé de monter à cheval et d'entrer en campagne³. L'amiral se rendit à ses raisons après de nobles paroles et alla retrouver les autres à Meaux, où le 29 mars, Condé célébra la Cène. Mais on peut croire qu'il se fût moins fait prier s'il avait dû avoir le commandement général des forces protestantes. Grâce à l'édit de janvier, aux violences des triumvirs, à des larmes mi-sincères, mi-feintes que versaient Catherine et le jeune Roi, les huguenots avaient encore une apparence de droit. Ils s'armaient pour défendre leur croyance, la majesté royale méconnue⁴, — ce qui devait être dorénavant le sempiternel refrain de leurs manifestes — et de tous côtés leur arrivait la gentilhommerie protestante, — plus de cinq cents personnes en quatre jours, dit La Noue⁵. Catherine avait écrit à Coligny pour se plaindre de ce rassemblement. Il répondit qu'il était accompagné de quelques voisins et amis et que **si d'aventure il s'en était vu de sa compagnie d'armes, ceux de Guise allaient le trouver de même à armes découvertes ; qu'il était averti que le duc le menaçait fort et se tenait sur ses gardes, mais n'avait nullement levé sa compagnie de sa garnison, toutefois qu'il n'eût fait que ce qui**

ses couches, et avertit l'amiral et d'Andelot qu'il prendrait son chemin par Meaux afin d'aviser ensemble à ce qu'ils auraient à faire. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 5.)

¹ Il écrivit à l'amiral que **César n'avait pas seulement passé le Rubicon mais qu'il était déjà rentré à Rome et que ses étendards commençaient à branler par la campagne.** (LA NOUE, *Discours*.)

² Montmorency, en rentrant à Paris, avait fait saccager en sa présence les lieux de réunion que l'édit de janvier accordait aux huguenots, ce qui lui avait valu le sobriquet de **capitaine brise-bancs** (D'AUBIGNÉ). **Brûle-bancs**, dit BRANTÔME, t. I, p. 314.

³ Il demanda à sa femme si elle se sentait la force de tout supporter et même la ruine de leurs enfants. Elle répondit que ce n'était pas pour opprimer les autres qu'il prenait les armes, mais pour sauver de la tyrannie ses coreligionnaires dont les souffrances ne la laissaient pas dormir en paix. Dieu lui avait donné les talents d'un capitaine ; son devoir était de les employer ; s'il négligeait de le remplir, quelque jour elle témoignerait contre lui devant le trône de Dieu. (L. RANKE, *Histoire*.) Les huguenots, en somme, ont toujours voulu présenter Coligny comme un fidèle serviteur de la royauté qu'il avait combattue malgré lui, — **un bon Français** qui avait été forcé de se battre contre la France.

⁴ M. MIGNET, *Journal des Savants*, 1860, p. 97. M. Franck PUAUX (*Histoire de la Réformation française*) va jusqu'à dire qu'ils étaient en état de légitime défense.

⁵ On a même dit **convoqués**, quoique La Noue en ait douté. (*Discours* édit. Buchon, p. 277.)

avait été fait par d'autres. La lettre se terminait par des dénégations, comme de n'avoir jamais fait faire un serment à sa compagnie sans parler du Roi, et des protestations¹. Près de Catherine encore à Fontainebleau, se tenait alors un des meilleurs amis des Châtillon, le sieur de Soubise, qui insistait au nom de Condé et des autres chefs réunis à Meaux, pour qu'elle suivit enfin le conseil donné par l'amiral et d'Andelot, de gagner Orléans et rejoindre les troupes qu'allait y rassembler Condé. Catherine tergiversait et les triumvirs eurent le temps d'accourir. — Le conseil assemblé au Louvre, les Guise proposèrent immédiatement de prendre les armes. Une vive discussion s'ouvrit à ce propos entre le connétable et L'Hospital, qui finit par être exclu de la réunion et se retira dans sa terre de Vignay², où il devait rester en disgrâce. — Catherine, tout en affectant une grande indépendance, n'osait s'opposer aux triumvirs ; elle comptait toujours sur quelque revirement d'opinion qui la tirerait d'embaras ; en attendant, elle se mit contre les réformés, désavoua Condé et ne tint plus aucun compte de l'édit de janvier. Toutefois, les huguenots affectèrent de faire remonter la responsabilité de ce changement aux triumvirs et à Antoine de Bourbon. — Condé, après avoir célébré la Cène à Meaux, le jour de Pâques, vint enfin passer le pont de Saint-Cloud avec trois cents argoulets et un millier de gentilshommes ; il eut bientôt avis que M. de Guise s'était emparé de la Cour ; d'autres renforts arrivèrent aux protestants, et après avoir gagné Artenay, le prince courut avec 1.500 chevaux occuper Orléans dont d'Andelot venait de surprendre une porte (1er avril 1562). Ses troupes entrèrent sans résistance, vers 11 heures du matin, et trouvèrent les rues pleines de coreligionnaires qui chantaient les psaumes à pleine voix³. — Condé descendit près l'Estappe, à la maison appelée la Grande Maison, où vinrent ceux de la justice et de la ville qui présentèrent leurs compliments et demandèrent la permission d'informer Sa Majesté de l'arrivée de Sa Seigneurie⁴. Mais l'argent, les hommes manquaient pour entreprendre une campagne sérieuse. Ce fut Coligny qui se chargea de négocier avec l'Angleterre, avec lord Cecil, pour en obtenir des secours⁵. —

¹ Bibl. nat., mss. fr. 20461, f° 217.

² A quatre lieues d'Etampes.

³ Comte DELABORDE, *Gaspard de Coligny*. — L'amiral, malgré qu'il voulût s'en défendre, pouvait bien, disait Antoine de Bourbon, avoir la plus grande part dans ce triste début de la guerre civile. (BAGUENAUT DE PUCHESE, *Revue des questions historiques*, t. XXV.)

⁴ D'Estrées, de Chémeaux, l'évêque de Valence furent envoyés par Catherine vers les révoltés ; Condé de même congédia les sieurs de Gonnor et de Fresnes qui venaient de la Cour lui apporter l'ordre de se rendre immédiatement auprès du Roi avec son train ordinaire. Il leur déclara qu'ayant l'honneur d'être du sang de Sa Majesté, il ne pouvait croire que le Roi lui ordonnât de séparer ses forces quand le duc de Guise, son ennemi, le premier avait pris les armes et restait en ce même état à la Cour. — Throckmorton à Elisabeth, 10 avril 1562 (*State pap.*).

⁵ L'amiral à Cecil, Orléans, 11 avril (*Calend. of State pap.*).— C'est alors que l'on nous présente surtout la figure traditionnelle de Coligny, principal officier de la couronne et digne chef de parti pour ses bonnes et grandes qualités ; et d'autant qu'il avait quelque apparence de tenir sa religion plus étroitement que nul autre, il tenait en bride comme lin censeur les appétits immodérés des jeunes seigneurs et gentilshommes protestants par une certaine sévérité qui lui était naturelle et bienséante. (HOTMAN, édit. de 1665.) — Ce fut encore Coligny qui appuya le sieur de Séchelles envoyé vers Elisabeth d'Angleterre, toujours pour expliquer que les réformés entendaient maintenir l'honneur de Dieu, la liberté et l'autorité de la Reine réduite en une honteuse captivité. — Throckmorton insista sur les avantages d'une intervention anglaise, où l'on pourrait occuper un ou plusieurs points du territoire français en échange du secours donnés aux réformés, — Calais, Dieppe ou Le Havre, même les trois places s'il était possible.

Jusqu'alors il s'était en somme tenu à l'écart ; on le sentait dirigeant les conspirations et les prises d'armes ; mais il n'était jamais explicitement nommé. Désormais, il se démasque ; il semble ainsi avoir été porté par les circonstances lorsqu'il constituait en somme la véritable tête dirigeante du parti huguenot. L'extrême habileté de cet homme a été de se tenir à l'écart jusqu'au moment où il s'est trouvé à découvert, — et après la disparition de Condé — appelé à tenir la première place. — Des lettres en même temps furent envoyées aux princes d'Allemagne avec des agents du prince chargés d'expliquer sa conduite, — Téligny au duc de Savoie, d'Erlach aux cantons suisses réformés. Condé prit le titre de *Protecteur de la Maison et Couronne de France* et publia (11 avril) un manifeste déclarant qu'il ne considérait plus le Roi comme libre ; qu'il était toujours prêt à obéir à son frère le roi de Navarre et que si la Reine ordonnait aux Guise et à leurs commettants de poser les armes, il ferait aussitôt de même ; que si on le forçait à la guerre, il la ferait bonne, mais ne s'en reconnaissait pas l'auteur et n'en prenait pas la responsabilité. Avec le concours empressé des ministres, il faisait faire également des levées d'argent et d'hommes dans les églises réformées, et signait avec l'amiral, d'Andelot et les principaux du parti, les Rohan, les La Rochefoucauld, les Gramont, le prince de Porcien, Montgommery, Soubise, Genlis, de Mouy, de Piennes, d'Esternay, — un pacte ou traité d'association pour l'honneur de Dieu, dit Castelnau, la liberté du Roi, de ses frères, de la Reine sa mère et la conservation des édits¹. — Mais les princes protestants d'Allemagne, s'ils envoyèrent volontiers des ambassadeurs pour traiter de la paix, ne voulaient pas donner d'autre secours. Ils adressèrent à la Cour un gentilhomme, qui fut tellement promené que tout s'en alla en fumée ; en Suisse on fut d'avis d'empêcher les levées d'hommes pour l'un aussi bien que l'autre parti, et Catherine déclara d'ailleurs (7 avril) que le Roi et elle étaient parfaitement libres. Lorsque se discuta, enfin, dans une assemblée tenue à Soleure, la question des levées pour le roi de France, les représentants des cantons évangéliques appuyèrent les agents de Condé dans leur opposition et il fallut l'intervention des ambassadeurs du Pape et du roi d'Espagne pour empêcher le fruit de ces remontrances². A Orléans, toutefois, les réformés s'organisaient, réunissaient leurs contingents, des approvisionnements et des munitions ; certains fournissaient des dons volontaires ; leurs effectifs, dans les premiers jours de mai, atteignaient quelques milliers d'hommes qui furent organisés par l'amiral³. D'autres villes enfin avaient été prises par les réformés ou se soulevaient en leur faveur : Blois, Tours, Le Mans, dont l'évêque fut chassé ; Rouen, Le Havre, Dieppe, Caen, Poitiers, Bourges, Lyon, — et il y avait eu des troubles dans le Midi, en Gascogne, en Provence et en Dauphiné. Les huguenots, en somme, n'attendaient qu'une occasion. — Charles IX et Catherine, aux mains

¹ Liv. III, chap. VIII. Un des originaux de cet acte existe encore aux archives de Berne ; vol. *Evangelische abscheiden*, von ann. 1559 bis ann. 1577. — En même temps, les huguenots, qui n'ont jamais été en peine de mentir, faisaient répandre un prétendu pacte conclu entre les triumvirs, le Saint-Siège, le Roi et les princes catholiques, avec l'approbation du concile de Trente. Le roi d'Espagne était Chef de cette ligue qui visait la destruction de toutes les sectes et l'extinction de la maison de Bourbon. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. I, p. 131.)

² En même temps qu'ils sollicitaient, si non des secours du moins l'intervention de l'étranger, les huguenots se plaignaient que les catholiques allassent hors de France faire des levées de troupes : — Vous ne permettrez pas qu'on tire de vos pays gens loués pour être bourreaux des chrétiens, est-il écrit au landgrave de Hesse (19 mai). Bibl. nat., mss. fr., vol. 10190.

³ LA NOUE, *Discours*.

du parti catholique, protestèrent en déclarant que le bruit de leur captivité était une **fausse et mensongère calomnie** et, le 14 avril, firent présenter au Parlement, par le duc de Guise et le connétable, une déclaration royale qui proscrivait l'exercice public de la nouvelle religion à Paris et dans la banlieue, tout en la laissant subsister dans les provinces. Quelques jours après (21 avril), ils firent adresser à Condé une lettre par le Parlement, ayant plutôt le caractère d'une admonestation menaçante. Catherine, du reste, ne cessait de négocier ; mais le prince réclamait des garanties pour lui et ses amis ; il y avait eu de nouveaux troubles à Orléans et ailleurs ; partout où les protestants se trouvaient en force, les églises étaient profanées, les autels renversés ; c'était partout le pillage et le massacre, la destruction des images, des livres, des vases précieux¹. **Les courages étaient tellement animés qu'ils avaient lâché la bride à toute sorte de désordres et de licence**, malgré que le prince et l'amiral s'employassent pour maintenir l'ordre². Coligny, en même temps, essayait de détacher son oncle le connétable du parti catholique et lui écrivit (6 mai) une longue lettre où il essayait de le faire entrer en suspicion des Guise, sans d'ailleurs rien obtenir de son entêtement³. Pour Catherine, elle espérait toujours ramener le prince et l'amiral. **Le Roi, disait-elle, leur a envoyé dernièrement des conditions qu'ils ne peuvent qu'accepter s'ils sont bien avisés**. Mais la Reine ne voulait pas comprendre qu'elle avait affaire à des gens dont le siège était fait. Les réformés répétaient toujours qu'ils agissaient pour le Roi, se répandaient en protestations et ne cédaient pas. Coligny écrivit encore à Catherine (11 mai 1562) sur des conditions qu'avait apportées l'abbé de Saint-Jean de Laon. Au manifeste de Condé répondit un manifeste des triumvirs⁴ et les réformés, pour bien marquer qu'ils prétendaient agir au nom de la royauté, adoptèrent la casaque et l'écharpe blanche des Valois, forçant ainsi leurs adversaires à prendre la casaque et l'écharpe rouge, qui étaient au roi d'Espagne ; mais on eut soin dès lors de ménager Condé qu'on espérait détacher des protestants, et à la rigueur rendre suspect aux autres chefs du mouvement.

Il faut rappeler cependant quelle était alors la constitution municipale de Paris et des grandes villes du royaume, et la place qu'y tenaient les confréries bourgeoises pour comprendre quelle devait être l'opposition au mouvement

¹ Un fait indique quelle était alors l'intolérance des sectaires. Pierre de La Ramée (Ramus), principal au collège de Presles, fit abattre dans la chapelle, tous les symboles de la foi catholique. Ce fut un scandale horrible et le Parlement dut intervenir par des arrêts.

² Pasquier ajoute : **Où le huguenot est le maître, il ruine toutes les images, démolit les sépulcres et tombeaux, même celui des rois, enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre-échange, le catholique tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connaît de cette secte et en regorgent les rivières.**

³ Bibl. nat., mss. V. Colbert, vol. 24, f^o, 111-112 ; *Mémoires de Condé*, t. III, p. 441. — Condé et Coligny avaient fait venir à Orléans Eléonore de Roye et Mme l'amirale. La princesse, qui était enceinte, fut attaquée en chemin et son escorte assaillie à coups de pierres et de bâtons par des paysans qu'excitaient leur curé, tant que de frayeur elle accoucha avant terme au village de Gandelu.

⁴ 4 mai 1562. — Les triumvirs demandaient au Roi de déclarer par édit perpétuel qu'il ne voulait autoriser, approuver ni souffrir en son royaume aucune diversité de religion ni d'Eglise, assemblées, ministères ni ministres ecclésiastiques, etc. Ils offraient de se retirer en leurs maisons s'il leur était commandé, en exil perpétuel, ayant ce contentement d'avoir rendu à Dieu, au Roi, à la patrie et à leurs consciences l'honneur et service et tout autre fidèle office qu'ils devaient, protestant devant Dieu qu'ils ne voulaient que le salut du Roi et du royaume.

calviniste. Le système des mairies et prévôtés, organisé par les ordonnances de Louis XI, avait alors remplacé, aum oins dans les villes importantes, les anciennes communes. L'élection avait été conservée et, de plus, les bourgeois avaient leurs armes, leurs capitaines, leur guet, leur police, leurs chaînes, leurs barricades, leurs fonds et leur maison commune. Les privilèges des villes murées ne faisaient que s'accroître ; elles fermaient leurs portes aux archers pillards, aux arquebusiers, et le Roi lui-même n'y pouvait pénétrer avec étendards et troupes qu'avec l'autorisation des officiers municipaux. Chaque ville enfin possédait ses confréries, ayant libertés et droits ; le peuple se fractionnait en petites sociétés toutes protégées par leur vieille charte, pourvues de gardes, patron, bannière. Les **maîtres** de tous les états, fiers de leurs couleurs, de leurs prérogatives séculaires, marchaient aux grandes processions, sortaient avec le pistolet, l'arquebuse ; le dimanche, lors de la **montre** ou revue, ils élaient leurs capitaines, leurs quarteniers, cinquanteniers et dixainiers ; chaque métier avait un magistrat de son choix. Sous Henri II, un édit avait réglé ainsi le mode d'élection du prévôt des marchands, des échevins et officiers de la ville de Paris : le Roi envoyait d'abord mandement d'élire aux seize quarteniers ; ceux-ci appelaient près d'eux les cinquanteniers, les dizainiers avec huit notables, qui nommaient les échevins. Les élections se faisaient de vive voix et le scrutin devait être attesté par le quartenier présent, lequel pouvait être désigné comme échevin pourvu qu'il habitât Paris. La capitale avait vingt-quatre échevins qui devaient être choisis : sept parmi les notables bourgeois, sept parmi les marchands non mécaniques et dix parmi les officiers en charge de Cour, maîtres des requêtes et maîtres des comptes. La garde bourgeoise était chargée de, la surveillance des portes et remparts ; l'échevinage avait souveraine autorité de police ; les quarteniers devaient faire la description de leur quartier ; déclarer les noms de leurs centeniers et dixainiers ; les services que les maîtres et serviteurs pouvaient faire ; les **bâtons** dont ils devaient s'aider. Les maîtres des métiers répondaient de tous ceux qui étaient placés sous leur bannière ; ils déclaraient leur âge, leur lieu de naissance, leur taille et corpulence¹. — C'était déjà la toute-puissance de la bourgeoisie. Le mouvement huguenot avait au contraire un caractère féodal sur lequel on n'a pas assez insisté. Certains historiens, pour flatter le caractère démocratique de notre époque, ont appuyé surtout sur le côté républicain, antiroyaliste du mouvement protestant². Mais la république

¹ Georges PICOT, *Recherches sur les quarteniers, cinquanteniers et dixainiers de la ville de Paris*, dans les *Mémoires de la Société de Paris et de l'Île de-France*, t. I, 1875. — L'organisation quasi-militaire de Paris lui permettait d'ailleurs de porter secours dans l'occurrence aux villes voisines. Le 19 octobre 1552, dans l'assemblée tenue à l'hôtel de ville, le prévôt des marchands proposa ainsi de secourir Compiègne, menacée par les Impériaux, et de l'aider d'artillerie, d'hommes et d'argent ; le conseil arrêta qu'il serait levé 500 hommes de pied et qu'on imposerait sur chaque personne opulente 25 livres tournois. — Des grandes villes comme Lyon, Marseille, Toulouse, avaient une organisation analogue à celle de Paris, avec d'autres noms pour les magistratures et des qualifications spéciales.

² Toutefois, les habitudes d'examen et de critique où la religion nouvelle avait pris naissance ; la constitution de ses églises sur le pied d'une égalité universelle ; les mœurs austères qu'affectaient ses adeptes ; les haines qu'inspiraient les gouvernements persécuteurs, tout concourait à donner à la Réforme, à mesure qu'elle prenait des forces, une teinte républicaine. En Guyenne, les **ministres prêchaient publiquement que si les catholiques se mettaient de leur religion, ils ne payeraient aucun devoir aux gentilshommes, ni au Roi aucunes tailles que ce qui lui serait ordonné par eux**. Aucuns prêchaient que les rois ne pouvaient avoir aucune puissance que celle qu'il plairait au

protestante, en France du moins, si elle était venue à terme, eût été fort peu la démocratie ; c'était surtout un mouvement de la noblesse contre la centralisation, le pouvoir du Roi. — D'ailleurs, si les catholiques avaient déclaré la guerre, les protestants s'y attendaient depuis longtemps. Le soulèvement avait été préparé de longue date et l'affaire de Vassy ne lui avait servi que de prétexte. — Les réformés furent enfin chassés de Paris (27 mai)¹ et dans l'intention de les déloger d'Orléans, — dont la position centrale sur la Loire servait à assurer les communications entre les sectaires du Nord et ceux du Midi, — l'armée royale, avec 4.000 hommes de pied et 3.000 lances s'avança jusqu'à Châteaudun, nominalement commandée par le roi de Navarre, mais avec le connétable et surtout le duc de Guise pour la direction effective². L'armée protestante, sortie d'Orléans, avait 6.000 hommes d'infanterie environ, avec Gramont, le vicomte de Rohan et d'Andelot, mais peu de cavalerie, presque toute de gentilshommes, du reste aguerris et braves. — Catherine, qui craignait justement les suites du conflit, essaya pourtant de nouvelles négociations. Elle fit offrir à Condé de se rencontrer avec le roi de Navarre ; mais l'entrevue qui eut lieu à Toury n'eut aucun résultat³. Le prince réclama inutilement pour obtenir l'éloignement des triumvirs, puis dans une reprise des conférences promit de remettre Beaugency qu'occupaient les réformés⁴, et finalement, Guise, entraînant le connétable et le maréchal de Saint-André, se retira à Châteaudun. Condé fut conduit à Talcy, près de Catherine, bientôt rejoint par l'amiral, Genlis, le prince de Porcien, La Rochefoucauld, Rohan, Soubise, Gramont. La Reine les reçut amicalement comme toujours, leur parla avec bienveillance et déclara enfin que rien ne pouvait être réglé avant la majorité du Roi⁵. Temporiser, promettre, c'était, on le sait, le fond de sa politique et Condé fut assez dupe de sa comédie pour s'écrier qu'avec les siens, il préférerait momentanément s'éloigner de France, et suppliait Sa Majesté de le trouver bon. Mais rentrés au camp et rapportant d'aussi bizarres conclusions, les chefs huguenots furent assez mal accueillis. Condé, peu mécontent au fond de se voir forcer la main, prit prétexte de la présence du duc de Guise à Châteaudun, de prétendues lettres qui avaient été

peuple ; autres que la noblesse n'était rien plus qu'eux ; et de fait, quand les procureurs des gentilshommes demandaient les rentes à leurs tenanciers, ils leur répondaient qu'ils leur montrassent en la Bible s'ils devaient payer ou non (MONTLUC). D'ailleurs, dans les conventicules, on ne parlait du Roi qu'avec mépris et il était souvent question de remplacer les Valois sur le trône par [quelque autre famille](#). Même il y eut, en certains endroits, une sorte de Jacquerie contre la noblesse.

¹ Par un édit du roi de Navarre ; lettre de Catherine de Médicis, Bibl. nat., mss. fr. 6626, f. 18.

² Quinze enseignes de Suisses arrivaient par la Bourgogne ; on attendait encore 1.200 reîtres allemands et quelques compagnies espagnoles du Pays-Bas.

³ Seul de tous ses amis, paraît-il, l'amiral avait blâmé la résolution de Condé d'entrer de nouveau en pourparlers avec la Reine. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. I, p. 14.) Il lui conseillait d'attaquer l'armée royale, numériquement plus forte, mais moins bien organisée, moins solide, et qui attendait encore des renforts de l'étranger.

⁴ Condé écrivit au roi de Navarre une longue lettre conciliante et dont le résultat fut une entrevue à Artenay, en Beauce ; les catholiques demandèrent Beaugency et Condé comme otages.

⁵ C'était d'ailleurs le désir de Condé lui-même : [Je désire que nous soyons réservés au temps que le Roi sera en majorité, auquel temps nous obéirons à ce qui lui plaira nous commander](#). (Lettre du 19 mai à la Reine. BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 71 ; *Mémoires de Condé*, t. III, p. 413.) — Lors (les conférences de Talcy, les chefs huguenots se faisaient suivre d'un corps de troupes et Coligny appuya sur la nécessité de maintenir l'édit de janvier.

interceptées, et déclina l'arrangement¹. Pour rendre la rupture définitive, les huguenots essayèrent même un coup de main sur La Ferté-Alais (2 juillet). Divisés en deux corps avec Condé et Coligny, recouverts de chemises blanches par-dessus leurs armures, ils n'arrivèrent toutefois que le jour déjà haut près des troupes royales et durent se replier sur Lorges. Condé alla ensuite enlever Beaugency, remis aux catholiques, et dont le pillage, la dévastation, restèrent un des plus tristes épisodes de cette guerre fratricide². L'armée protestante dut se replier ensuite sur Orléans. Le premier moment de surprise était passé et l'on se rendait compte que les religionnaires ne devaient leurs avantages qu'à leur audace ; qu'ils étaient malgré tout en trop petit nombre pour tenir en échec les forces organisées du royaume. Leur acharnement à détruire sous le nom d'images les monuments précieux de la religion et de l'histoire excitait la colère des masses d'abord indifférentes. A leur tête, on savait qu'ils avaient mis des soudards féroces comme le baron des Adrets, et telle était la stupidité des bandes qu'ils avaient armées que les chefs, même Condé, n'arrivaient pas à se faire obéir, à empêcher des dilapidations stupides comme celles qui avaient eu lieu à l'église Sainte-Croix d'Orléans. L'armée royale, pendant cela, recevait continuellement des renforts et l'on n'avait tant négocié que pour leur laisser le temps d'arriver ; 6.000 Suisses entraient en ligne avec le colonel Freulich ; vingt enseignes de lansquenets avec le Rhingrave ; six cornettes de reîtres avec Rockendorf. Elle enleva Blois (4 juillet), reprit Angers, marcha sur Poitiers et sur Tours, passa même sous Orléans sans que les huguenots déjà démoralisés songeassent à présenter la bataille. Les soldats, réunis d'abord aux cris de : **Dieu est bon capitaine !** et qui escomptaient des succès rapides, désertaient maintenant par bandes, et Condé lui-même devait sauter à cheval et galoper jusqu'à deux lieues de la ville pour les rejoindre, les ramener, quitte à apprendre le lendemain qu'ils étaient de nouveau sur les champs. Les ressources, du reste, manquaient et l'on avait inutilement battu monnaie au coin du Roi avec les métaux volés dans les églises, essayé de vendre les biens ecclésiastiques. Les ministres qui prétendaient tout diriger dans une guerre faite au nom de Dieu, étaient pour le prince, les chefs des troupes calvinistes un cruel embarras. Il y eut bientôt la peste³, de nouvelles difficultés pour le ravitaillement et Condé se

¹ Condé refusa les conditions de la Reine comme **contraires à la gloire de Dieu**. — Aux conférences qui se tinrent entre les chefs huguenots, l'un d'eux, Boucard, dit : **J'ai déjà cinquante ans sur la tête et me fâcherait fort de me voir en pays étranger me promener avec un cure-dents en la bouche, et que cependant quelque petit affété, mien voisin, fit le maître dans ma maison et s'engraissât du revenu...** Robertet, envoyé par la Reine pour savoir leurs conclusions, put l'avertir ainsi qu'il **faudrait autre chose que du papier pour les mettre dehors**.

² La discipline la plus sévère avait d'abord été établie dans l'armée protestante, et l'amiral ne pouvait manquer de faire appliquer ses fameuses Ordonnances de 1551. On n'entendait parmi le camp **ni blasphèmes ni impiétés** ; rien n'était pris sans argent ; on défendait le jeu et les femmes ; on prescrivait la prière matin et soir. Mais à Beaugency, tous les excès se retrouvèrent ; **ceux de la religion ne furent pas plus épargnés que les autres**. — Les auteurs protestants toutefois ont surtout insisté sur **l'humanité** dont les leurs ont fait preuve à cette époque dans tous les lieux où ils ont été obligés de prendre des mesures contre les catholiques. Condé, soutenu par Coligny, admonestait même le farouche baron des Adrets. (Cf. Bibl. nat., mss. fr. 10190 ; Lettre de Calvin, 13 mai 1562 ; *Correspondance française*, t. II, p. 468.)

³ Le fils aîné de Coligny, Gaspard, mourut alors de la fièvre ardente et les autres enfants de l'amiral, avec ceux de d'Andelot, furent envoyés d'Orléans à Châtillon-sur-Loing ; peu après y mourut également la fille aînée de d'Andelot.

trouva réduit à séparer ses troupes, envoya Soubise à Lyon, le prince de Porcien en Champagne, La Rochefoucauld à Angoulême, Duras en Guyenne, Montgommery en Normandie avec Morvilliers. — Il ne restait plus aux protestants qu'à obtenir le secours efficace de l'étranger, — à solliciter l'intervention de l'Angleterre.

A son avènement¹, Elisabeth Tudor avait trouvé l'Etat en guerre avec la France. Durant les négociations de Cateau-Cambrésis, Philippe II qui nourrissait encore à son propos des intentions autant matrimoniales que politiques auxquelles, du reste, il lui fallut assez rapidement renoncer, avait refusé toute proposition qui ne lui donnerait pas satisfaction pour Calais et s'était même engagé à continuer la guerre six années encore pourvu que l'Angleterre s'engageât à ne point traiter sans lui. Elisabeth, cependant, avait cru plus sage d'agir seule ; elle consentit à l'occupation de Calais par la France et aussi bien ne pouvait-elle l'empêcher — durant un laps de huit ans et accepta une indemnité de 500.000 couronnes². Les deux partis spécifiaient qu'en cas de violation, le traité deviendrait nul ; les torts venant de la France, elle perdrait le droit de retenir Calais ; venant de l'Angleterre, elle devait renoncer à toute restitution. — La guerre civile éclata et l'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, ne se fit pas faute d'assister les huguenots. Les relations, on peut dire criminelles, car il s'agissait d'amener l'occupation du sol français par l'étranger, du prince de Condé et de Gaspard de Châtillon avec les représentants d'Elisabeth sont attestées par des documents multiples, conservés aux archives anglaises et malgré les restrictions des coupables, les prétextes invoqués, — la cause de Dieu les nécessités de la religion ! — les faits restent flagrants, indubitables et nets. Après les premières ouvertures de Coligny, on sait ainsi qu'un gentilhomme attaché à la personne de Condé, Bouchavannes, s'était rendu à la Cour séjournant à Vincennes, sous prétexte des négociations de Talcy, mais en réalité chargé d'entretenir Throckmorton des subsides qui avaient été demandés à Elisabeth³. Le nouveau vidame de Chartres, Jean de Ferrières⁴, avait été député ensuite vers la reine anglaise avec Robert de la Haye, qui avait partagé en 1560 la captivité de Condé, et il avait été prescrit aux deux négociateurs **de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer au parti l'appui actif de l'Angleterre**. Ils allèrent trouver lord Cecil et demandèrent un renfort de 10.000 hommes et un prêt de 300.000 couronnes⁵. — Elisabeth, en sa qualité de huguenote, était assez disposée, on peut le croire, à soutenir les réformés de France ; mais son sens pratique d'Anglaise lui indiquait aussi quel avantage elle pouvait tirer des circonstances. Son avarice s'épouvanta d'abord de ces demandes imprévues, puis conseillée par lord Cecil,

¹ COBBET, *Lettres sur la Réforme*.

² Environ trois millions de notre monnaie.

³ Throckmorton à la Reine, 23 juillet 1562. *Calendar of State pap*. Depuis longtemps, dit l'historien Froude, les huguenots projetaient de livrer à Elisabeth, pour obtenir sa protection, quelques villes de Normandie et de Bretagne (*History of England*, t. VII, p. 261).

⁴ Cousin germain et héritier du vidame François de Vendôme, dont la mort a été rapportée plus haut et l'un **des plus infatigables négociateurs du parti protestant**. Il fut plus tard fait prisonnier en guerroyant sur mer contre les catholiques, et mourut enchaîné à fond de cale d'une galère (1586). (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. I, p. 152.)

⁵ Une lettre en termes convenus, adressée à Condé, a été publiée par Forbes (II, 35). Le prince y est désigné comme le neveu ; la Reine comme la tante : la guerre comme un procès et un corps de 1.000 hommes comme un document à produire au tribunal. Cf. LINGUARD, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 1167.

poussée par Throckmorton, par son favori Dudley, elle s'engagea à avancer 100.000 couronnes et à débarquer 6.000 hommes sur les côtes de Normandie. Elle eut soin de spécifier, par exemple, qu'on lui remettrait la ville du Havre, comme gage de l'argent, et aussi la restitution de Calais¹. — Tel fut le traité d'Hampton-Court (20 septembre) dont une première rédaction fut arrêtée dès le mois d'août entre lord Cecil et le vidame de Chartres² et qui fut signé par Briquemaut³ sur les instances pressantes de l'amiral. — L'ambassadeur de France, Paul de Foix, instruit du complot, s'était aussitôt rendu chez le secrétaire d'Etat, lord Cecil, et le traité de Cateau-Cambrésis à la main avait rappelé la clause qui concernait Calais et demandé l'extradition des rebelles. Mais on négligea de tenir compte de ses remontrances. Des officiers anglais étaient allés reconnaître les fortifications du Havre et de Dieppe. Les huguenots, qui s'étaient déjà rendus maîtres des deux places et d'une grande partie de la Normandie, se hâtèrent de les livrer⁴ et Elisabeth inonda la province de proclamations où elle

1 La place du Havre devait être entièrement livrée aux Anglais et celui qui y commanderait pour Elisabeth aurait le pouvoir de limiter le nombre des Français, même de la religion, qui seraient admis à résider dans la ville. Il était dit que [le présent traité ne pouvait préjudicier au droit de la Reine sur Calais](#). Cf. FORBES, *A Full view of the public transactions in the reign of queen Elisabeth*, in-f°, t. II. — Coligny, dit le duc d'Aumale, pour obtenir l'aide de l'Angleterre, livre le Havre et Dieppe, et s'engage à ouvrir Calais. (*Histoire des Princes de Condé*, t. I. *Pièces et documents*, p. 420, 428, 433.) La politique de l'Angleterre était toujours d'intervenir dans les affaires des autres Etats pour y susciter des troubles. (STEVENSON, *Calend.*) Le comte de Bedford avait eu ainsi pour mission de nouer des relations intimes avec le roi de Navarre, le prince de Condé et l'amiral ; d'empêcher la réunion d'un concile général et d'entraver tout mariage de Marie Stuart avec un prince étranger.

2 Articles présentés à la reine d'Angleterre par le prince de Condé, août 1562. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, p. 379.) — Une autre convention reproduite dans l'ouvrage du duc d'Aumale (*ibid.*, p. 380), contient les articles entre [la Majesté de la Reine et M. le vidame de Chartres touchant la manière de délivrer la ville du Havre au sieur Poymings, capitaine de Portsmouth](#). Cette convention avait été faite d'accord avec la nouvelle administration du Havre, dont les élus, Jehan Feray et Laroque, passèrent en Angleterre pour traiter avec Elisabeth. Le vidame de Chartres resta en otage jusqu'à l'accomplissement de ces diverses conditions.

3 Briquemaut, lorsqu'il fut exécuté après la Saint-Barthélemy, était un vieillard de soixante-dix ans et les protestants ne pouvaient manquer de rapporter sa mort d'une façon édifiante. Ils ont omis cependant de rappeler qu'il était l'auteur du traité d'Hampton-Court, qui avait ramené les Anglais en France. Nous rencontrerons souvent de ces négligences volontaires, peu importantes, semble-t-il d'abord, mais qui tendent le plus souvent à dénaturer le rôle et le caractère des personnages.

4 Condé et Coligny essayèrent plus tard d'effacer la tache que ce traité devait infliger à leur réputation. Ils prétendirent n'avoir pas connu la portée des engagements pris en leur nom envers Elisabeth et accusèrent le vidame de Chartres d'avoir outrepassé leurs intentions. Mais au moment où le traité se signait, ils avaient conscience de leur mauvaise action et auraient voulu en atténuer les conséquences : — [Ils m'ont expressément prié de dire à Votre Majesté, écrivait Throckmorton, que cela serait une grande note d'infamie et qu'ils seraient bien mal vus dans ce royaume, si Votre Majesté était par leur moyen introduite dans le Havre, Dieppe et Rouen avec six mille hommes, uniquement pour garder ces places et chasser ainsi le Roi de la fleur du duché de Normandie](#). (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, p. 163.) — L'amiral, surmontant ses répugnances naturelles, convint M. Delaborde, se résigna à appeler l'étranger. — Il faut rappeler que Coligny était gouverneur du Havre depuis 1560 et avait pris en personne possession de son gouvernement. Mme l'amirale l'accompagnait et les élus lui avaient fait présent d'un

déclarait que ses intentions, à l'égard de son bien-aimé frère le roi de France n'étaient pas hostiles ; que l'envoi de ses troupes n'était fait que pour protéger ses coreligionnaires contre la tyrannie des Guise (2)¹ et qu'elle était assurée que son bien-aimé frère ne manquerait pas de lui savoir gré des sacrifices qu'elle croyait devoir faire².

L'argent d'Elisabeth, en tout cas, devait arriver juste, car les affaires des huguenots décidément allaient mal. Tandis que d'Andelot se rendait en Allemagne pour lever et presser la marche d'un corps de lansquenets et de reîtres, toutes les places de la basse Loire et du Poitou avaient été enlevées par l'armée royale. Bourges, qui servait à établir les communications d'Orléans avec les réformés du Lyonnais et du Dauphiné, avait été investi. Les protestants en étaient réduits à harceler les assiégeants, enlever les convois³ et il n'y avait plus qu'à mettre Orléans en état de défense. La ville, dit le duc d'Aumale, n'était fermée que d'un mauvais mur sans flancs, sans bon fossé ni contrescarpe, mais on le garnit de ravelins et autres travaux⁴ ; les îles de la Loire furent soigneusement fortifiées ; la garnison comprenait environ vingt-deux enseignes de gens de pied⁵, soit trois ou quatre mille hommes restés avec Condé comme volontaires ; six mille hommes qui étaient arrivés de Bourges lorsque la ville avait capitulé ; quatre ou cinq cents gentilshommes et trois mille bourgeois

perroquet et de confitures des îles, alors fort recherchées. (A.-E. BORÉLY, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, t. II.)

¹ Le duc de Guise ne laissa pas sans réponse les déclarations hypocrites qui le concernaient et écrivit à l'ambassadeur d'Angleterre : Il semble que la Reine votre maîtresse, par la publication de choses de cette nature qu'elle laisse imprimer, rejette toute sa colère et son indignation sur moi et ma maison. Je ne veux rien alléguer pour notre défense ; mais je désire que vous lui disiez qu'outre qu'il appartient peu aux princes d'offenser des personnes respectables et de qualité, par des écrits et libelles diffamatoires, nous avons eu l'honneur de faire alliance par mariage avec la maison d'Angleterre dont elle est descendue ; qu'ainsi elle ne peut nous deshonoré ni nous discréditer sans s'attaquer elle-même, en considérant que nous descendons de sa maison comme elle de la nôtre. Lorsqu'elle aura passé un peu plus d'années dans le monde, elle apprendra peut-être à avoir plus d'égards pour les personnes qui ont l'honneur de lui être alliées, qu'elle n'en a actuellement. FORBES, t. II, p. 258.

² Il est intolérable que les Guise massacrent les sujets du Roi et entravent par force, dans la chrétienté l'exercice de la religion, afin de diminuer le pouvoir de l'Angleterre à leur propre profit. Sa Majesté a donc mis sous les armes un certain nombre de ses sujets dans le but de protéger contre la tyrannie et la destruction une partie des Français, et de conserver au Roi la possession de plusieurs de ses villes. — Manifeste d'Elisabeth. FORBES, t. II, p. 258.

³ Pendant le siège de Bourges, Coligny attaqua, près de Châteaudun, un fort convoi de munitions escorté de quatre compagnies de gendarmes et de plusieurs enseignes d'infanterie. L'escorte battue et dispersée, on détruisit les poudres et approvisionnements. Les huguenots ramenèrent en même temps l'ambassadeur Throckmorton qui venait d'obtenir son rappel sous prétexte qu'il n'était plus en sûreté dans Paris, et au retour de son audience de congé avait si bien choisi sa route qu'il rejoignit les calvinistes. Throckmorton fut reçu avec de grands honneurs à Orléans et malgré les réclamations du gouvernement français, malgré le blâme au moins officiel d'Elisabeth, resta avec l'armée protestante qu'il suivit jusqu'à la bataille de Dreux. Sir Thomas Smith fut nommé à sa place.

⁴ Même les femmes avaient été obligées d'y travailler et de porter la hotte. Toutefois, le connétable disait des fortifications d'Orléans qu'il ne voulait que des pommes cuites pour les abattre.

⁵ Th. DE BÈZE, *op. cit.*, t. II, p. 102.

armés et capables de tenir le rempart. — La nouvelle du débarquement des Anglais et de l'occupation des villes normandes arriva au moment où le siège allait être résolu et, il faut le dire, produisit même parmi les réformés un immense mouvement d'indignation. C'était le temps revenu des querelles néfastes entre Bourguignons et Armagnacs, la porte ouverte à l'ennemi implacable contre lequel on avait soutenu la guerre de Cent ans, et malgré les placards, les pamphlets, lettres, manifestes avec lesquels on essaya d'en pallier l'effet, l'occupation du Havre fut tenue pour ce qu'elle était réellement : une trahison. Plusieurs des chefs huguenots, Morvilliers, Renault, Gamaches se retirèrent, ne voulant pas servir désormais une cause déshonorée par de tels expédients. Mais, par le fait, le siège d'Orléans devenait secondaire et le gouvernement de la Reine devait d'abord pourvoir au plus pressé, — empêcher les Anglais de mettre le pied définitivement en France et de se fortifier dans leur nouvelle conquête. Catherine de Médicis, qui n'avait jamais été très influencée par les protestations amicales d'Elisabeth¹, songeait surtout à profiter du moment pour rapprocher les deux partis dans l'intérêt commun de la défense. Le duc de Guise, en même temps, s'adressait au prince de Condé, essayait de lui faire comprendre ce qu'avait d'odieux la conduite des réformés. Il lui offrait la paix, le libre exercice de la religion, tout ce que les huguenots vainqueurs auraient pu exiger si la guerre leur avait été favorable, le suppliant d'unir ses forces aux siennes pour chasser les Anglais du royaume. Condé s'obstina ou n'osa pas reculer et rejeta la proposition. Un corps de quinze cents chevaux et trois mille cinq cents hommes de pied resta avec le maréchal de Saint-André et le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, pour surveiller Orléans et les troupes que d'Andelot devait ramener d'Allemagne, et l'armée catholique vint investir la place de Rouen, où commandaient Montgommery et Briquemaut et qui opposa une résistance opiniâtre². La ville fut rigoureusement investie pour empêcher les Anglais d'y introduire aucun secours³ ; les compagnies colonnelles, dévouées à d'Andelot et qui n'avaient peut-être aucune idée de ce qu'était le protestantisme, défendirent âprement le fort Sainte-Catherine, qui fut néanmoins emporté après plusieurs assauts. Le fort pris et détruit, sur son emplacement, sur le mont Saint-Hilaire, sur les fourches de Bihorel, Guise fit placer de l'artillerie, qui vint battre les remparts, et les tranchées bientôt arrivèrent jusqu'aux fossés de la place. C'est dans une de ces tranchées que fut tué le roi de Navarre, venu au siège avec la reine Catherine, le petit roi Charles IX et

¹ Elisabeth, avant de faire occuper les villes normandes, avait dépêché successivement à Paris deux ambassadeurs extraordinaires, sir Henry Sidney et sir Peter Meautys ; ils devaient assurer la régente de l'amitié de leur souveraine et lui offrir ses bons offices pour le rétablissement de la paix, tout en excluant la médiation d'aucun autre prince ou potentat. Mais Sidney et Meautys eurent grand'peine à traverser la France et plusieurs fois arrêtés n'arrivèrent pas à la Cour sans péril. Catherine refusa d'admettre que la reine anglaise pût s'interposer entre le Roi de France et ses sujets ; elle annonça qu'au besoin le roi d'Espagne assisterait puissamment son fils et l'aiderait à rétablir l'ordre dans le royaume si Condé et Coligny ne se montraient pas plus raisonnables. *State pap.* ; duc D'AUMALE, *op. cit.*, p. 159.

² A Rouen, c'étaient les magistrats Mêmes, du parti huguenot, qui avaient imploré l'appui de la reine d'Angleterre, offrant de se livrer, eux, la ville et tout le pays (8 septembre 1562) et se reconnaissant les sujets d'Elisabeth ; les manants et habitants envoyèrent même une délégation en Angleterre, et pour attirer les Anglais firent valoir les revenus de la ville et de la province. Cf. A.-E. BOBÉLY, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, t. II, p. 42.

³ Il n'y entra que 200 Anglais qui se firent tuer sur la brèche. (J. LINGARD, t. II, p. 468.)

l'escadron volant des demoiselles, dont faisait partie sa maîtresse Rouhet. II s'était installé, par bravade, devant les arquebusiers des remparts, en défaisant l'aiguillette de son haut de chausses, lorsqu'il reçut une arquebusade à l'épaule. On l'emporta à Darnétal. Les filles de la Reine venaient souvent le visiter, à dessein de le divertir. Il mourut enfin dans les bras de la demoiselle Rouhet, à bord d'un navire sur lequel il remontait la Seine, après avoir écouté les exhortations d'un prêtre et d'un ministre, — sceptique comme il avait vécu, — et sans qu'on pût savoir s'il était catholique ou protestant¹. Le 25 octobre, enfin, Rouen fut emporté d'assaut et, du haut du rempart, le duc de Guise fit une harangue aux capitaines et aux soldats, les priant et admonestant tous de considérer qu'ils étaient Français et que c'était l'une des principales villes du royaume, par quoi il priait d'affection les seigneurs, capitaines et soldats de ne se débânder point, ni entrer en aucunes maisons, ni piller, ni prendre aucune chose sur les habitants, et promettait de faire donner une paye franche aux dits capitaines et soldats². Mais le pillage était trop dans les habitudes du temps ; les paroles du duc ne surent l'empêcher et les gens de Cour, demeurés pendant l'action sur le mont Sainte-Catherine, furent peut-être les plus ardents à la curée. Le sac dura huit jours. M. de Cros, capitaine des vieilles bandes pris parmi les vaincus et qui avait livré Le Havre dont il était gouverneur pour Coligny, fut passé par les armes ; mais Montgomery parvint à s'échapper sur une galère qui franchit à toute vitesse les obstacles disposés sur le fleuve.

Ce n'était d'ailleurs qu'un premier succès. Burie et Montluc avaient également dispersé à Vergt, dans le Périgord, des troupes que Duras voulait conduire à Orléans. Mais Montauban, Grenoble tenaient toujours. La Rochefoucauld avait essayé de prendre Saint-Jean-d'Angély et avait dû lever le siège pour aller recueillir les débris des bandes de Duras, et comme victoire à leur actif, les huguenots ne pouvaient guère se vanter que de quelques assassinats à Orléans et d'avoir capturé les bagages du légat, qui se rendait alors au concile de Trente³. Les protestants eurent toutefois un regain d'espoir lorsqu'ils apprirent l'arrivée de d'Andelot⁴, malade de la fièvre et porté dans une litière, mais qui avait réussi à traverser la Bourgogne avec ses troupes allemandes en évitant Nevers et Saint-André qui l'attendaient en Champagne. La Rochefoucauld amena de plus ses gentilshommes et les restes des bandes de Duras. Condé alla joindre les reîtres sous Pithiviers, qui fut enlevé à la force (11 novembre). L'argent, d'ailleurs, manquait ; les bourgeois de Genève, pressentis, n'avaient donné qu'une honnête réponse et ceux d'Orléans d'assez maigres subsides, si bien qu'en attendant la subvention d'Angleterre, il fallait laisser le soldat vivre sur le pays. Mais Condé, tout en continuant à négocier avec Catherine, jalouse de l'autorité que prenaient définitivement les Guise depuis la mort du roi de

¹ H. FORNERON, *les Ducs de Guise*, t. I, p. 357.

² CASTELNAU. Cf. E. LE PARQUIER, *le Siège de Rouen en 1562*, in-8°, 1907.

³ Les chefs catholiques qui ne cherchaient qu'à diviser les réformés, affectaient de traiter toujours Condé avec des égards qui étaient systématiquement refusés aux autres, et dans une série d'arrêts rendus contre les Châtillon et leurs adhérents et qui les décrétait de pris. de corps (juillet et août 1562) le Parlement de Paris avait exclu de la sentence la personne du prince, qui était déclaré prisonnier des rebelles. (*Revue des Sociétés savantes*, 1867, p. 326 et suivantes.)

⁴ Condé et Coligny avaient déjà songé aux mesures à prendre si d'Andelot n'arrivait pas avec des renforts. L'amiral devait rester à Orléans et le prince s'échapper sous un déguisement et voyager de nuit pour aller solliciter l'assistance des luthériens d'Allemagne.

Navarre, voulait marcher sur Paris. L'armée royale était toujours à Rouen et le prince espérait sinon entrer dans la capitale, du moins l'insulter et l'effrayer avant le retour des catholiques. Mais il lui fallait consulter les autres chefs, tenir compte de leur avis et avec une armée ne dépassant pas 14.000 hommes dont 6.000 cavaliers, un coup d'audace pouvait seul réussir¹. On se borna à de petites expéditions et à prendre des villes de minime importance, Etampes², La Ferté-Alais, Dourdan, Montlhéry. Le siège mis devant Corbeil fut levé sur une dépêche de la Reine invitant Condé à se rendre auprès d'elle, à Vincennes³. Le rendez-vous était donné pour le 26 novembre, au Port-à-l'Anglais ; mais Catherine se trouvant attardée, le prince flaira un piège et se retira ; l'amiral se rencontra seul avec le connétable⁴ et une conférence qui eut lieu le lendemain à la Saussaye entre le prince et Montmorency n'amena pas un meilleur résultat. Déjà, du reste, Guise ralliait l'armée royale. Montpensier et Lanzac amenaient à marches forcées des troupes espagnoles et la cavalerie victorieuse à Vergt. Condé pensa brusquer les choses et le 28 installa ses troupes au-dessus de Montrouge et sur les routes de Bourg-la-Reine, de Vaugirard et d'Arcueil. Son avant-garde se déploya dans le faubourg Saint-Victor, couvert à peine de tranchées et de quelques ouvrages en terre, et le prince commanda une charge qui fit ployer une troupe de 1.200 arquebusiers et 600 lances et ne fut arrêtée que par Philippe Strozzi avec 600 arquebusiers qui défendirent l'enclos d'un moulin. Les jours suivants se passèrent en canonnades dont riait le peuple de Paris, toujours caustique. Des négociations furent encore reprises, mais se passèrent en atermoiements, finasseries ; furent rompues le 5 décembre, recommencées deux jours plus tard, et sur la nouvelle de la défection de Genlis qui venait de passer dans le camp opposé, ce qui amena des méfiances et récriminations, Condé se retira sur Palaiseau (10 décembre). — Guise avait pendant ce temps reçu des renforts et se décidait à prendre l'offensive. Les protestants, au reste, pouvaient être suivis à la trace rien que par les ravages de leurs auxiliaires allemands qui avaient incendié leurs quartiers et des villages sur la route. — Condé suivit la route de Chartres et après avoir renforcé la garnison d'Etampes songeait à un nouveau coup de main sur Paris. Mais l'amiral s'y opposa⁵, craignant d'être coupé d'Orléans. Il

¹ D'autres documents donnent à Condé 11.000 hommes, dont 4.000 cavaliers.

² Catherine essaya à ce moment de nouvelles négociations par le sieur de Gonnor, que Coligny traite de cousin, et quand l'armée des réformés fut arrivée à Etampes la Reine l'amusa pour avoir le temps de fortifier les faubourgs de Paris. En même temps (16 novembre) le Parlement condamnait l'amiral, d'Andelot, La Rochefoucauld, Montgommery et autres à mort comme rebelles et criminels de lèse-majesté au premier chef. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 114.)

³ Saint-Mesures, premier écuyer de la Reine, offrait de sa part à Condé la lieutenance générale du royaume, et pour les siens le rétablissement de l'édit de janvier avec des modifications que l'on devait débattre dans l'entrevue. (Throckmorton to Elisabeth, 22 novembre. *Calend. of State pap.*)

⁴ L'entrevue de Coligny et du connétable dura deux bonnes heures Montmorency ne voulant entendre parler de l'exercice de la religion, et l'amiral répétant qu'il perdrait plutôt mille vies que de quitter ce point. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 195.)

⁵ Elisabeth, informée des incertitudes de Condé par Throckmorton qui ne le quittait plus, écrivit au prince en l'engageant de se montrer plus déférent pour les avis de l'amiral (Elisabeth à Condé, 4 décembre, *State pap.*) Après divers pourparlers, Condé, sur les conseils de Coligny, se décida à marcher sur la Normandie et à divertir le camp de l'ennemi du siège d'Orléans. (BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 227.) — Le 16 décembre, à Saint-Arnoul, sur la route de Chartres, il écrivit à la reine anglaise pour lui faire part des négociations entamées et rompues.

cherchait, d'autre part, à se rapprocher de la Normandie, où il pensait trouver l'argent d'Elisabeth. Le comte de Warwick devait amener au Havre l'artillerie dont les huguenots manquaient et surtout un bon renfort d'infanterie anglaise. Son avis l'emporta. Condé informa Warwick de la résolution prise, le pressant de passer la Seine à Honfleur et de venir le rejoindre¹. Throckmorton avait, du reste, obtenu que les places prises sur les bords de la Seine seraient remises aux Anglais. — L'armée ainsi marcha sur Ably, Collardon, Maintenon et Auneau, ayant Dreux à sa droite et Châteauneuf à 'sa gauche. Elle passa l'Eure à Maintenon (17 décembre), ses Allemands encombrés de chariots, la petite artillerie si mal attelée qu'il fallait continuellement s'arrêter pour réparer les équipages. Mais les catholiques étaient sur l'autre rive et avaient occupé Dreux, décidés à barrer la route. Dans la nuit du 18, Montmorency fit passer la rivière en deux endroits à son artillerie et aux troupes, et Condé, pris à l'improviste, ne put même pas les reconnaître, ni s'emparer des villages construits sur la rive de l'Eure et où il aurait pu s'appuyer. L'amiral avait soutenu qu'il "n'y aurait pas de bataille et imposé son opinion comme d'habitude². Le 19 au matin, mais très tard, il arriva avec sa troupe **sans harnois sur le dos ni armes en tête**. Des coureurs l'avertirent que l'armée royale était en vue, et tandis que les hommes d'armes faisaient **haut le bois**, il s'avança avec Condé sur une hauteur pour reconnaître l'ennemi, établi derrière le village de Nuisement, à une lieue environ de la route qu'ils suivaient. D'Andelot, malade de la fièvre et enveloppé d'une robe fourrée, avait tenu à les accompagner. Ils jugèrent que dans le désavantage de leur position, il valait mieux essayer d'éviter la bataille, et Condé fit reprendre à ses troupes la direction de Tréon, où il pensait se retrancher. C'était d'ailleurs découvrir son flanc droit. Le connétable s'avançait avec 16.000 hommes et 22 canons, mais peu de cavalerie et qui fut répartie par petits groupes entre les corps de troupes³. Les canons envoyèrent quelques volées aux argoulets qui couvraient la droite du prince et ceux-ci tournèrent bride immédiatement. L'engagement devenait inévitable, malgré les prévisions de l'amiral, qui donnait à ce moment encore ses ordres de retraite et se vit forcé d'accourir au secours de Condé, mais avec tant de précipitation que plusieurs de ses gentilshommes ne purent prendre la cuirasse et se battirent en pourpoint. Le connétable vit ces hésitations ; ses boulets enlevaient quelques files dans les rangs ennemis ; avec sa présomption coutumière, il jugea qu'une seule charge allait les culbuter et tomba de suite sur les protestants. L'artillerie huguenote essayait cependant de répondre, mais ne se composait que de quatre pièces, les autres étant parties pour Tréon avec les bagages ; après quelques salves, on la fit taire et l'on en vint

¹ 14 décembre ; *Calend. of State pap.*

² Coligny avait en somme quelque peu l'outrecuidance de son oncle. Il se refusait à croire qu'on oserait l'attaquer, n'avait rien prévu, rien préparé, et la bravoure folle de la gentilhommerie huguenote devait être impuissante à réparer ses fautes. — A Dreux, les protestants avaient à peu près 13.000 hommes, dont 5.000 cavaliers.

³ L'armée royale comptait 14.000 fantassins et 2.000 cavaliers. L'aile droite, commandée par le maréchal de Saint-André, était composée de dix-neuf compagnies de gens d'armes, quatorze enseignes d'Espagnols, vingt-deux de vieilles bandes françaises et onze de lansquenets ; elle avait quatorze canons. Damville et le duc d'Aumale soutenaient la gauche de l'avant-garde avec leurs deux compagnies d'ordonnance et la cavalerie légère. Le centre était formé par la grosse phalange des Suisses répartis en vingt-deux enseignes, et débordait légèrement la gauche de l'avant-garde. Ils avaient huit canons. Le connétable, avec ses gens d'armes, se tenait entre eux et dix-sept enseignes de Picards et de Bretons (probablement légionnaires) que flanquait la cavalerie de Sansac formant l'extrême-gauche. (Duc D'AUMALE, *op. cit.*, t. I, p. 192.)

aux mains. Les troupes mises en rang par les huguenots étaient, au reste, mauvaises manœuvrières, ayant trop d'éléments improvisés, si bien qu'au début de l'action, Condé avec sa **bataille** se trouva plus proche de l'ennemi que l'amiral conduisant l'avant-garde. Il était déjà plus de midi. Le prince s'avavançait au trot avec quatre cents lances françaises et négligeant Saint-André et l'avant-garde sur sa gauche, alla tomber sur le centre et le terrible corps des Suisses. C'était toujours la tactique enfantine du moyen âge : aller droit devant soi et taper à tour de bras. Le duc de Guise, qui s'était placé avec ses gentils hommes au centre de l'avant-garde, entre les Espagnols et les vieilles bandes, sans vouloir assumer un commandement dans l'armée, conseillait de laisser passer cette **furie**¹. Damville, sans l'écouter, accourut avec trois compagnies d'hommes d'armes et les cheveu-légers, et presque entouré par la cavalerie allemande, dut se replier sur l'aile droite. Un de ses frères, Montberon, fut tué, d'Aumale blessé grièvement, piétiné par les chevaux des reîtres que venait de lancer Condé, l'épaule brisée et l'os du bras presque mis à nu. Coligny, dès le combat engagé, avait cependant réuni 400 lances françaises et six cornettes de reîtres et chargé la gendarmerie du connétable. Montmorency avait eu son cheval tué sous lui ; il en avait monté un autre et avait reçu un coup de pistolet qui, lui avait cassé la mâchoire, tant qu'il avait dû se rendre au prince de Porcien. C'était déjà la déroute pour les catholiques, toutefois que le gros bataillon des Suisses qui restaient au nombre de 5.000, percé, décimé, traversé quatre fois par la cavalerie protestante, continuait de tenir, serrant les rangs, recevant encore le choc des lansquenets qu'il repoussait en désordre². Les piques brisées, ils se défendaient des tronçons et à coups de pierres, et il fallut encore cinq charges de la cavalerie protestante pour les enfoncer. Ils se retirèrent à petits pas, vinrent s'aligner à gauche de l'avant-garde, couverts enfin par Gontaut-Biron, qui s'avavançait avec la cavalerie légère. — Cette fois, les huguenots crurent au succès ; ils poursuivaient les fuyards ; poussaient jusqu'aux bagages qu'ils commençaient à piller. L'amiral, que les siens félicitaient, comprit cependant que la partie restait douteuse. Il montra les troupes massées autour du duc de Guise, derrière le village de Blainville, et Sans cesser de mâchonner le cure-dent qu'il avait toujours à la bouche :

— Il reste cette grosse nuée, fit-il, qui va bientôt fondre sur nous !

Guise, impassible, avait suivi toute l'action, en effet, sans s'émouvoir des réflexions et même des sarcasmes de ceux qui se trouvaient près de lui. Certains disaient qu'il voulait laisser accabler le connétable. Damville, auquel il restait à peine une poignée d'hommes et qui venait de voir tomber son père, le suppliait de charger : — **Il n'est pas temps, mon fils !** fit-il encore. — Il vit ainsi les lansquenets battus, puis les reîtres et la gendarmerie huguenote s'épuiser devant la résistance des Suisses. Alors son visage s'illumina de joie et il se redressa, debout sur les étriers : **Maintenant !** fit-il, **ces gens-là sont à nous et la bataille est gagnée !...**

En effet, aux troupes fraîches qu'il avait tenues en réserve, l'ennemi n'avait plus rien à opposer. Brusquement, il détacha sur la droite deux cents chevaux avec quelques-arquebusiers sous les ordres de la Brosse. Damville et Saint-André

¹ Guise était armé d'une cuirasse milanaise damasquinée d'argent, recouverte d'une cotte de treillis noir. Mais par précaution, son écuyer Varicarville était exactement armé et vêtu comme lui.

² Parmi les Suisses, il y avait d'ailleurs des protestants comme il y avait eu des catholiques dans l'infanterie qui défendait le fort Sainte-Catherine de Rouen.

enlevèrent leur cavalerie qui marcha sur Blainville, formant une sorte de croissant avec les Espagnols et les Gascons et balayant tout ce qui restait des réformés. Toute l'infanterie allemande de Condé se trouva défaite, lui-même blessé à la main et soutenant à peine son cheval atteint d'une arquebusade. Il s'élança quand même avec l'amiral au secours des reîtres, mais qui refusèrent de s'arrêter, déclarant qu'ils ne pouvaient faire volte-face sans avoir rechargé leurs pistolets, et continuèrent leur retraite au trot¹. Poursuivis par la cavalerie royale, les reîtres furent rejetés dans un bois au sud de Blainville. Condé, roulé sous son cheval, dut se rendre à Damville. D'Andelot avait bien rallié quelques lansquenets, mais ne put les décider à combattre ; il s'échappa avec peine et gagna Tréon. L'artillerie était déjà prise, l'infanterie prisonnière ou en déroute. L'amiral, pourtant, dans l'espoir de délivrer Condé et de rompre les escadrons du duc de Guise, essaya un retour offensif avec 1.500 ou 1.600 chevaux de la cavalerie protestante, des reîtres qui avaient enfin rechargé leurs pistolets. Une charge furieuse fit plier les catholiques et le maréchal de Saint-André fut pris et tué². Mais le duc de Guise avait encore en réserve les vieilles bandes françaises qui s'élançèrent au pas de course, couverts par de nombreux arquebusiers dont le feu arrêta enfin les protestants. La bataille durait depuis cinq heures et la nuit, venait. L'amiral se retira sur Neuville, laissant à l'arrière-garde les débris de la compagnie de Condé avec Bouchavannes, et le duc de Guise, après l'avoir un moment suivi, revint coucher à Blainville³. — La première bataille sérieuse entre les deux partis avait peut-être coûté la vie à neuf mille hommes, et pour les protestants c'était une défaite⁴.

¹ Les Allemands préféraient se porter sur les riches abbayes du Berry, où ils pourraient recueillir, sans risques et sans danger, du butin pour leurs chariots.

² Saint-André fut pris en attaquant vers le soir avec une cinquantaine de cavaliers une troupe de huguenots qui battait en retraite. Les protestants étaient commandés par un homme nommé Bobigny que le maréchal, parait-il, avait offensé. Pour l'empêcher de prendre la fuite, Bobigny lui fit retirer ses éperons et l'obligea à l'accompagner sur un cheval de suite. Le maréchal se crut sauvé en voyant passer le prince de Porcien ; il lui cria que c'était à lui qu'il se rendait, et le supplia de l'emmener. Bobigny ne voulant pas disputer avec le prince de Porcien cassa la tête du maréchal d'un coup de pistolet. Cf. MÉZERAY, *Histoire*, t. II, p. 890.

³ Condé, après la bataille, coucha avec le duc de Guise avant d'être conduit à Dreux. (BRANTÔME.)

⁴ Le nombre des morts à la bataille de Dreux est resté très incertain par le nombre même des témoignages qui le rapportent. De Thou, qui parle de 8.000 morts dans les deux armées, ajoute que les protestants n'avouèrent que 3.000 manquants, sans compter il est vrai 1,500 lansquenets que Guise prit dans Blainville et renvoya chez eux. Coligny, écrivant au comte de Warwick et à Elisabeth (21 et 22 décembre), ne voulut avouer qu'une perte de 80 à 100 chevaux (*Calend. of State pap.*). Au rapport de Throckmorton, ce furent les vainqueurs qui souffrirent le plus et les troupes auxiliaires allemandes se conduisirent fort mal. Le duc de Guise, qui renvoya un grand nombre de prisonniers allemands, eut soin d'abord de leur enlever leurs armes. L'amiral, écrivant en Angleterre, présente d'ailleurs la bataille presque comme une victoire des calvinistes ; mais obligé de raconter la prise de Condé, il demande quand même des secours. C'est ce que M. Delaborde appelle un récit fidèle. Cf. LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*.

CHAPITRE V.

Retraite des protestants. — Coligny en Normandie. — Le siège d'Orléans. —
L'assassinat du duc de Guise et la responsabilité de Coligny.

Après la sanglante bataille de Dreux ; après la capture du connétable et de Condé, — et la mort du maréchal de Saint-André ayant suivi celle du roi de Navarre, — deux hommes seulement restaient en présence : Coligny, qui représentait le parti de Genève, et le duc de Guise. Catherine de Médicis se réservait encore si elle avait hâte de ressaisir l'autorité¹, et François de Lorraine s'était trouvé brusquement à la tête du royaume, situation dont le titre de lieutenant général que le jeune Roi vint lui conférer à Rambouillet, où il avait conduit l'armée victorieuse, n'était qu'une confirmation officielle. — Restait, d'autre part, l'armée huguenote, vaincue, mais non détruite et que commandait dorénavant Coligny. L'amiral, dès le 20 décembre, lendemain de la bataille, avait remis ses troupes en ligne comme s'il avait attendu une nouvelle attaque de l'armée royale², puis s'était acheminé à petites journées vers la Loire, par Avaret et Meung³. Le 23, il était à Puisette, en Beauce ; le lendemain à Patay ; sur la fin du mois il gagnait Beaugency pour y établir ses quartiers d'hiver, projetant de cantonner son armée, afin de la refaire, dans le Berry et la Sologne. — Condé, traité avec égards par le duc de Guise, ménagé par Catherine qui caressait toujours l'espoir problématique d'un arrangement, avait été cependant conduit de Dreux à Chartres, où on l'enferma à l'abbaye de Saint-Pierre, puis à Blois et à Amboise, et finalement à trois lieues de là, au château féodal d'Onzain. Mais tout en se montrant très conciliant pour la forme, le prince persistait toujours à réclamer pour les siens le libre exercice de la religion, sa mise en liberté sur parole, des conférences avec le connétable, etc. tandis que la Reine, au moins pour donner des gages aux catholiques qui la tenaient en suspicion, répliquait que l'exercice des deux religions était impossible et refusait la mise en liberté jusqu'à la restitution de toutes les places que détenaient les protestants. Le duc de Guise, du reste, n'avait pas voulu perdre du temps à suivre cette comédie, et pour isoler Orléans dont d'Andelot préparait activement la défense, entreprit d'abord de reprendre toutes les villes que les sectaires détenaient aux alentours.

¹ Catherine, aux premières nouvelles de la bataille et lorsqu'on croyait à Paris la journée perdue pour l'armée royale, avait eu un mot resté célèbre et qui peint bien la femme et ses accommodements à toutes les circonstances : *Eh bien, fit-elle, nous prions Dieu en français.* — Le mot avait été entendu et lui fut longuement reproché.

² Il raconte lui-même à qu'il se présenta devant le camp des catholiques, espérant les tirer de leur fort et prêt à poursuivre vivement l'entreprise (*State pap.*). Mais il n'y a là qu'une rodomontade et le duc de Guise n'était pas d'humeur à le supporter.

³ De Meung, il écrivit encore à Elisabeth (2 janvier) demandant de l'argent et des troupes ; une autre lettre est datée de Villefranche le 12 janvier. Elisabeth répondit en promettant ce qui lui était réclamé ; une autre lettre encore est datée d'Orléans 24 janvier, et l'amiral y donne des nouvelles de Condé ; il annonce qu'il ira jusqu'au Havre prendre les subsides de la Reine : il promettait d'ailleurs de ne pas traiter sans l'avertir et avant de quitter Orléans écrivait encore à Elisabeth pour lui annoncer son départ et ses intentions (29 janvier). Catherine de Médicis essaya de nouvelles négociations avec l'amiral, mais sans résultat.

Etampes, Pithiviers, Beaugency furent successivement occupés. Mais Coligny ne l'attendit pas. Les reîtres qui formaient son principal corps de troupes réclamant leur solde arriérée, il les avait calmés avec l'aide du maréchal de Hesse en promettant de les payer lorsqu'il aurait reçu l'argent attendu d'Angleterre, et résolut de les emmener en Normandie, autant pour se rapprocher des troupes d'Elisabeth que pour forcer les catholiques à diviser les forces qu'ils auraient pu destiner d'abord au siège d'Orléans. Il partit le fer février et en six jours fit plus de cinquante lieues, emmenant 2.000 reîtres, 500 chevaux français, 1.000 arquebusiers à cheval et 1.200 chevaux pour les bagages. Il arriva à Dives, où il établit son camp, et fit partir le jeune Téligny pour l'Angleterre, chargé d'exposer à Elisabeth l'état des affaires de France. On reçut fort aimablement son envoyé, mais sans lui donner autrement satisfaction, malgré les remontrances de Throckmorton. Coligny, peu après, s'empara de Caen, dont la population huguenote, comme celle de Rouen, réclamait l'occupation anglaise et se disposa à assiéger le château. De nouveau il écrivit alors à Throckmorton¹, se plaignant de n'avoir pas encore reçu l'argent d'Angleterre et demandant de la poudre et des canons ; il obligea même sa nièce, la princesse de Condé, à laquelle il avait confié la garde du connétable, à mendier à l'étranger des hommes et de l'argent. — Au moment de s'éloigner, d'ailleurs, il avait lancé encore un parti qui devait délivrer Condé ; mais les précautions étaient prises et une autre tentative n'aboutit qu'à faire pendre quelques soldats de la garnison qui devaient favoriser la fuite et à faire resserrer la captivité du prince². Des conférences furent encore reprises et Catherine s'occupa de ménager une entrevue entre Condé et le connétable ; l'évêque de Limoges et d'Oysel furent envoyés à Orléans et deux officiers huguenots ; Boucart et d'Esternay, se rendirent au château d'Onzain. — Mais l'intérêt était ailleurs et les deux partis suivaient avec la même anxiété les opérations du siège d'Orléans où le duc de Guise déployait tout son génie. Le 5 février (1563 n. s.), il était arrivé à Olivet et le lendemain avait attaqué les faubourgs. Il avait peu d'artillerie, mais environ 1.500 hommes de pied et 1.200 cuirassiers qu'il plaça entre Olivet et Saint-Aubin, lui-même se logeant au lieu dit Les Vallins, dans le camp de Saint-Hilaire et près de Saint-Mesmin. Catherine, inutilement, lui fit proposer par Castelnau d'abandonner le siège et de se porter en Normandie contre les troupes qu'assemblait de nouveau l'amiral. Le duc ne répondit pas directement ; il pria l'envoyé de lui laisser le temps de réfléchir, lui fit donner un cheval et l'invita à l'accompagner. Il lui fit passer la revue de ses troupes rangées en bel ordre et rapidement donna des ordres à voix basse. Castelnau vit tout à coup quatre couleuvrines que traînaient des pionniers se placer en tête de l'infanterie et toute la colonne s'élança contre le faubourg du Portereau. Aussitôt le feu commencé, les gabions et tonneaux qui abritaient l'ennemi furent culbutés, les portes enfoncées, et après un combat opiniâtre, le faubourg resta occupé par les catholiques. Avec une artillerie plus nombreuse, l'armée royale pouvait même ce jour-là enlever le fort des Deux-Tournelles, les îles de la rivière et la ville même. D'Andelot accourut, fit fermer les portes et lever le pont-levis devant les fuyards avec lesquels allaient entrer pêle-mêle les

¹ *Record office, State pap.* France, vol. 30.

² Condé essaya de s'enfuir sous des habits de paysan et ne fut arrêté qu'à la seconde garde. Perrenot de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, se plaignait amèrement de ses exigences et des atermoiements de la Reine (20 février 1562) (1563 n. s.). — Il faut indiquer d'ailleurs que Condé, quelque peu honteux du secours demandé en Angleterre, désirait la paix et que même des entrevues eurent lieu à ce propos, à Blois, entre lui et le duc de Guise. Bibl. nat., mss. fr. 3216, f° 36.

troupes du duc de Guise¹. — Les catholiques s'établirent au Portereau, que le duc fit fortifier. Des prisonniers qu'il questionna lui apprirent que d'Andelot était malade. — Voilà, fit-il en riant, une bonne médecine pour le guérir ! — Et s'adressant à Castelnau : — Vous voyez, fit-il, d'Andelot malade, une partie de la garnison battue... Ils n'ont pas quatre cents bons soldats... Je barrerai si bien la rivière que tout le pays jusqu'en Guyenne demeurera sûr et libre, et avec l'aide de Dieu, nous mettrons quelque bonne pacification au royaume. J'ai donc peine à quitter ce siège et grand regret de partir sans mettre le connétable en liberté et dénicher le magasin et première retraite des huguenots pour courir après la cavalerie de l'amiral².

Il fit ensuite disposer les gardes, donna des ordres pour la nuit, distribua selon son usage de l'argent aux blessés et retourna à son logement. Toutefois, pour ménager l'orgueil de Catherine, il assembla un conseil de guerre et y fit exposer par Castelnau les détails de sa mission. Certain que la prise d'Orléans permettrait ensuite une action plus efficace contre Coligny, il exposa son plan : convoquer aux environs de Beaugency ou d'Etampes le ban, toute la gendarmerie, la noblesse des provinces et mettre à la tête d'une armée d'au moins 40.000 hommes le petit roi Charles IX. — Catherine, malgré sa défiance, ne sut rien répliquer et céda³. Quelques jours après le fort des Tournelles était pris (9 février). Les forces du duc de Guise augmentaient et il avait déjà 8.000 hommes de pied et 4.000 chevaux. Des pionniers furent réunis pour détourner le cours de la Loire et la faire rentrer dans son ancien lit, à distance des murailles. On prépara l'attaque des îles et des retranchements du pont ; trente-deux pièces de canon furent mises en batterie, l'attaque décidée pour le 19 février et lorsque le bruit courut que l'amiral s'était décidé à venir au secours de son frère, on put penser qu'il arriverait trop tard. — La chute d'Orléans était certaine, et au cœur du royaume, le génie tenace du duc de Guise allait réduire la grande place de guerre qui faisait la force des huguenots. Un crime momentanément les sauva et, il faut bien en convenir, malgré ses dénégations intéressées, — les doutes que purent garder des historiens mal renseignés, — de l'aveu même de Coligny.

Le 18 février donc, le duc de Guise, ne voulant pas que la ville fût pillée après l'assaut qui devait être donné le lendemain, alla faire lui-même ses recommandations aux troupes et au lieu de retourner à son camp de Saint-

¹ Mon bonhomme, écrivait le duc de Guise au maréchal de Gonnor, je me mange les doigts de penser que si j'eusse eu six canons et pour en tirer 2.000 coups, cette ville était à nous. Il n'y a pas un seul parapet qui vaille en l'île et ne l'ont garnie que de tonneaux.

² *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. IX. — A Orléans, il avait été arrêté que des prières générales, outre les prédications ordinaires et la prière faite dans les corps de garde, auraient lieu tous les jours, à 6 heures le matin ; on allait ensuite travailler aux fortifications ; à 4 heures du soir, avaient lieu de nouvelles prières. Les femmes les plus honorables de la ville allaient relever les blessés.

³ Après la prise du Portereau, il avait écrit à la Reine, selon la version protestante de Th. de Bèze, qu'il la pria de ne trouver mauvais s'il tuait tout dans Orléans jusqu'aux chiens et aux rats, et s'il faisait détruire la ville jusqu'à y semer du sel. Il semble inutile de s'arrêter sur ces inexactitudes voulues, en contradiction absolue avec ce que nous savons du caractère de François de Lorraine. De même, le 18 février, il aurait encore informé Catherine qu'il lui manderait nouvelle de la prise de la ville dans vingt-quatre heures, la suppliant lui pardonner si contre son naturel qui n'était pas d'user de cruauté, comme on l'avait pu voir à Bourges et à Rouen, il ne pardonnait dans Orléans à sexe ni âge et mettait la ville en telle ruine qu'il en ferait perdre la mémoire. Th. DE BÈZE, *op. cit.*, t. II.

Hilaire aux N'affins, prit la route du château de Cornay où venait d'arriver la duchesse sa femme. Il attendait l'évêque de Limoges et le sieur d'Oysel qui avaient été à Orléans traiter de la paix avec les huguenots et le connétable. Il espérait les rencontrer en route et d'autant plus impatiemment que plusieurs déjà l'accusaient de prolonger la guerre pour augmenter la puissance de sa maison. Le pont de Saint-Mesmin avait été rompu par les religionnaires et pour économiser 400 ou 500 écus, il n'avait pas voulu faire construire sur la Loire une passerelle qui lui eût évité un détour énorme chaque fois qu'il revenait du Portereau : — *Epargnons l'argent de notre Roi, disait-il, il en a assez à faire ailleurs ; tout lui est bien besoin, car chacun le pille et le mange. Moi, que j'aye mon petit bateau, c'est assez !* — Le sieur de Cernay, familier du duc, voyant l'heure s'avancer, partit devant pour rassurer la duchesse. Il passa la Loire. La nuit tombait et sur l'autre rive un homme qui attendait lui demanda si le duc de Guise était loin. — *Il vient*, répondit Cernay qui continua sa route. — Guise, en effet, le suivait de près. Il débarqua et le jeune Villegomblain marcha à quelques pas en avant, le duc continuant à s'entretenir du siège avec le sieur de Rostaing, qui montait un petit mulet. Tout à coup, comme les trois seigneurs traversaient un carrefour où croissaient des noyers, un cavalier s'approcha dans l'ombre, arriva par derrière à six ou sept pas du duc et lui tira un coup de pistolet avec trois halles de cuivre qui vinrent lui casser l'épaule¹. La violence du coup jeta François de Lorraine sur le col de son cheval. Il se redressa et voulut tirer l'épée, mais son bras resta inerte. Le sieur de Rostaing s'élança sur le meurtrier qui montait un cheval d'Espagne et l'épée au poing disparut en feignant de poursuivre lui-même celui qui venait de tirer. Mais avec un mulet pour monture, Rostaing ne pouvait l'atteindre et ne sut qu'appeler au secours. — *Il y a longtemps qu'on me gardait ce coup-là*, fit le duc de Guise lorsqu'on l'amena dans les bras de sa femme, *et je le mérite pour ne pas m'être mieux précautionné*. — Un barbier fut mandé en hâte et visita la blessure. L'assassin, croyant le duc armé de sa cuirasse, avait visé très haut ; les balles de cuivre avaient traversé l'épaule et les médecins qui vinrent ensuite, les sieurs Castelnau et Vicence, ne crurent point qu'il y eût danger de mort, les projectiles n'étant point entrés dans le coffre.

A l'instant qu'il avait tiré, rapporte une version contemporaine, le meurtrier piqua son cheval et se sauva de vitesse, prenant par divers bois et taillis ; durant laquelle nuit il fit environ dix lieues, pensant toujours s'éloigner d'Orléans ; mais à l'obscurité, il se détourna de son chemin et vint jusqu'au village d'Olivet, et piqua jusques au lendemain 8 ou 9 heures, qu'il connût son cheval être las ; pourquoi il se logea dans une cense où il reposa jusqu'au samedi 20, qu'il fut trouvé fortuitement par aucuns soldats qui ne le connaissaient point, ni sachant qu'il avait commis le dit cas ; mais par soupçon, le voyant seul et de contenance aucunement effrayée, espérant si c'était lui en avoir bonne récompense, parce que le Roi avait fait crier par son camp que quiconque trouverait [l'assassin] et le représenterait, il lui donnerait mille écus ; qui fut cause de mettre plusieurs en besogne. Ceux donc qui le découvrirent en la dite cense, se trouvant en une chambre où il accoutrait sa pistole, l'adressèrent au camp vers la Reine, qui venait d'arriver ; auxquels par le chemin il déclara l'affaire, promettant un bon présent s'ils voulaient le sauver. — Les soldats préférèrent suivre leur première idée. L'homme, amené au camp, fut interrogé en présence de Catherine par

¹ Au rapport des envoyés anglais, le pistolet était chargé de trois balles méchées, pleines de poudre, et l'arme avait été fabriquée exprès. (*Calend. State pap.*)

maître Jean Viellart, maître des requêtes, — et non seulement avoua le coup, mais déclara nettement qu'il l'avait préparé de connivence avec les chefs des réformés. Il ne chargea ni Condé, ni d'Andelot, ni Soubise, et prétendit qu'ils étaient restés en dehors du crime et en avaient ignoré l'exécution. — C'était un homme de vingt-six ans, esprit inquiet, ardent, de ces caractères sans équilibre chez lesquels une idée simple, sèche, semble tenir la place de toute intelligence et qui peuvent à l'occasion se sacrifier et causer tant de ravages, surtout lorsque la passion religieuse s'en mêle. Il s'appelait Jean Poltrot, seigneur de Méré ou Méray, en Angoumois, relevant de la seigneurie d'Aubeterre. Il avait d'abord été page chez Bouchard, baron d'Aubeterre, et sous Henri II, catholique fanatique, avait fait un long séjour en Espagne comme espion. Il était petit ; il avait le teint cuivré et avait pris si bien les mœurs et coutumes du pays qu'on ne l'appelait que *l'Espagnol*. Ayant embrassé la réforme à son retour en France, il avait été compromis dans l'affaire d'Amboise et n'avait dû la vie qu'à la généreuse intervention du duc de Guise. Quand la guerre avait commencé, il s'était offert à M. de Soubise qui commandait les réformés de Lyon, et avait, paraît-il, déjà manifesté l'intention de tuer le duc François son bienfaiteur¹. Il montrait son bras à ses compagnons cheveu-légers en disant que c'était le bras qui tuerait le duc de Guise². Quelques jours après la bataille de Dreux, Soubise l'avait envoyé porter un message à l'amiral en lui recommandant vivement le messenger. Arrivé près de Coligny, à Selles, en Berry, ce fut en faisant le tableau de la situation des calvinistes dans le Dauphiné qu'il exprima, paraît-il, son intention de tuer le duc, — considérant que c'était le plus grand bien qui pût advenir. L'amiral, ayant entendu de Feuquières la suffisance de Poltrot qui s'était offert d'aller espionner le camp ennemi, lui fit donner 20 écus. Poltrot était ensuite retourné à Orléans avec Coligny et y avait vu Théodore de Bèze et un autre ministre. — Dans les interrogatoires qu'il subit avant d'être mis à la question, il déclara que l'amiral, de Bèze et le deuxième ministre dont il ne voulait dire le nom, ainsi que La Rochefoucauld l'avaient excité à tuer le duc. Coligny lui avait donné 100 écus pour se procurer un cheval³ et partant pour la Normandie, l'avait laissé à Orléans *avec des instructions*⁴. Ce qui est certain, c'est qu'il devait au moins espionner

¹ A Rouen, déjà, François de Lorraine avait failli être assassiné, et comme il demandait au coupable s'il lui avait donné personnellement l'occasion de se plaindre : — Non, monsieur, répondit-il, c'est le seul zèle de la religion dont vous êtes l'ennemi mortel qui m'a suggéré de vous faire périr. — Eh bien ! répondit le duc, si votre religion vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais offensé, la mienne m'ordonne de vous pardonner... Allez ! je vous rends la liberté ; jugez par là laquelle des deux religions est la meilleure. — Il y eut du reste une unanime réprobation pour l'acte sauvage de Poltrot et le maréchal de Montmorency écrivit à Catherine : Je suis fâché de la blessure de M. de Guise plus que de chose qui eût pu m'advenir, pour ce qu'elle fera dommage et retardement aux affaires présentes du Roi et sy est de très pernicieuse conséquence, car si telles voies ont lieu, il n'y aura seigneur en France qui soit assuré. (Mss. Brienne, vol. 205, f° 319.)

² Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 267.

³ Soubise me mande, lui avait dit Coligny, que vous avez bonne envie de servir la religion. Allez devant Orléans et servez-la bien ! — Ces mots n'étaient qu'une recommandation d'espionnage, mais Poltrot les interpréta sanguinairement. (DARGAUD, *Histoire de la liberté religieuse*). — Smith dit que Poltrot reçut de l'amiral 300 écus. (Lettre de Blois, 20 février, à la reine Elisabeth. *Record office, state pap.*, vol. 29.)

⁴ Pour découvrir ce qu'il pourrait, affirme Th. DE BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, p. 267.

François de Lorraine, l'amiral l'avoua ensuite¹. Les ministres lui avaient demandé s'il ne serait pas heureux de porter sa croix en ce monde comme le Seigneur l'avait portée pour nous, et après plusieurs autres discours et paroles lui dirent qu'il serait le plus heureux des hommes s'il voulait exécuter l'entreprise dont M. l'amiral lui avait tenu le propos ; il ôterait un tyran de ce monde et gagnerait le paradis et s'en irait avec les bienheureux s'il mourait pour une si juste querelle. — C'était en somme le raisonnement de ceux qui armèrent le bras de Jacques Clément et ensuite celui de Ravailac et ce qu'on a depuis appelé : la morale des jésuites, était coutumièrement pratiqué par les huguenots. — Poltrot sortit de la ville et vint trouver le duc de Guise au château de Corney. Là, il fit semblant de reconnaître ses erreurs ; il dit qu'il avait été abusé, qu'il s'était laissé entraîner vers les idées nouvelles, mais qu'il revenait à la vraie religion et au service du Roi. Guise le reçut amicalement, le fit asseoir à sa table et il l'accompagna souvent avec tous nous autres, rapporte Brantôme, jusqu'au Portereau où tous les jours mon dit seigneur allait, et pour ce cherchait toujours l'occasion opportune, jusques à celle qu'il trouva, où il fit le coup².

Le duc de Guise, toutefois, languit cinq jours. La fièvre devenait plus ardente : le trou fait par les balles se rétrécissait à la sortie. On craignait que l'une d'elles ne fût restée dans le corps. Les chirurgiens pensèrent qu'il fallait élargir la plaie et faire une incision pour la sonder. Ils la fendirent en croix et cherchèrent inutilement le projectile. On vit bientôt que tout serait fait en vain ; l'arme de Poltrot devait être chargée de balles empoisonnées, et ce fut au cardinal de Lorraine qu'échut la tâche d'apprendre à son frère que l'heure de la mort était venue. — Le duc répondit en souriant : — Ah ! vous me faites un vrai tour de frère de me pousser au salut où j'aspire ! Je ne vous affectionne que plus grandement. — Il se confessa à l'évêque de Riez. La fièvre redoubla dans la nuit du 23. Il parla doucement et fermement à chacun, fit ses dernières recommandations et regretta que l'acte commis fût le fait d'un homme de sa nation ; mais il défendit de le venger, demandant aux siens d'obtenir le pardon de la Reine. Il entra ensuite en agonie. L'assassin soutenait, du reste, n'avoir agi qu'à l'instigation de l'amiral et de M. de Soubise, que Th. de Bèze avait persuadés en disant que leur religion ne pourrait jamais prospérer tant qu'ils n'auraient pas mis à mort ledit duc, le Roi, la Reine et tous les chefs catholiques. Coligny, auquel on avait envoyé la déposition de Poltrot, y répondit [article par](#)

¹ W. Cobbet accuse ici, outre Coligny et de Bèze, la reine Elisabeth. — Ce fut, dit-il, l'argent d'Elisabeth qui servit à payer le service de Poltrot, de sorte qu'il faut rigoureusement en conclure qu'elle participa à l'assassinat.

² On peut constater que les différentes versions qui nous sont parvenues comportent des variantes, mais ne concernant en somme que des points de détail. — Dans la journée du 18 février, dit M. Rohrbacher, Poltrot s'était préparé par la prière à l'assassinat : aux interrogatoires en présence de la Reine, du cardinal de Bourbon, il dit qu'après avoir vu le duc de Guise au camp, il était retourné à Orléans, touché de repentir et pour s'excuser de ne commettre le crime, mais que Bèze l'avait encore une fois persuadé. Le lendemain, après avoir juré de dire la vérité, il répéta les mêmes choses ; on les mit par écrit et il les signa. Plus tard, 18 mars, jour de son supplice, mis à la question par les juges du Parlement, il varia dans ses réponses, mais au moment de mourir chargea encore Coligny (DE THOU). Poltrot avait d'abord inculpé Soubise, d'Aubeterre, de Feuquières, de Brion, de Bèze et La Rochefoucauld. Il chercha ensuite à les disculper, varia, mais inculpa toujours Coligny ; ce fut sa dernière déclaration en lui adjoignant d'Andelot. — Il déclara enfin qu'ils étaient une cinquantaine qui avaient entrepris de mettre à mort le Roi, la Reine et ses enfants, ceux de la maison de Guise et quelques autres capitaines catholiques.

article. Il veut établir qu'il ne l'a pas séduit ; qu'il ne lui a pas donné la commission de l'assassinat ; qu'il ne l'a pas payé pour le commettre, mais il laisse comprendre qu'il connaissait les menaces de Poltrot, qu'il l'a mis à portée de les accomplir et qu'il n'en ressentait pas d'horreur¹. — D'ailleurs, selon la doctrine des protestants, Dieu lui-même opère en l'homme le mal et le bien, la trahison de Judas comme le repentir de saint Pierre. Donc l'action de Poltrot était une action divine. Coligny avait préféré ne pas se trouver sur les lieux où le crime devait s'accomplir, car sa présence aurait augmenté les soupçons. On sait d'ailleurs que l'amiral aimait agir en cachette, diriger les coups et ne point paraître, attendant le résultat avant d'avouer, au besoin, un acte. Cette fois, il était allé en Normandie attendre des nouvelles, et toucher l'argent d'Elisabeth qui avait fini par être apporté par Beauvoir, Briquemaut et Throckmorton (25 février). D'autre part, si Guise le suivait, Orléans était délivré ; d'Andelot pouvait en sortir et surprendre la Cour qui se trouvait à Blois. Quant à François de Lorraine, épié par Poltrot, sa campagne n'eût pas été longue. — Le mémoire de Coligny, daté de Caen, 12 mars, fut enfin envoyé à la Reine par un trompette, avec la signature de La Rochefoucauld et Th. de Bèze. — L'amiral, y est-il dit, au nom de Dieu et de sa conscience, réfute le soi-disant seigneur de Méré. Sans doute, il l'a connu. Il l'a employé à savoir des secrets. Il lui a même donné une fois vingt écus ; une autre fois cent écus comme à son espion... Sans cesse, ajoute Coligny, j'ai réprimé les violences jusqu'au temps où je fus averti que le duc de Guise et le maréchal de Saint-André avaient aposté certains aventuriers pour arquebuser M. le prince de Condé, moi et M. d'Andelot, mon frère. Je confesse que depuis ce temps-là, quand j'ai ouï-dire à quelqu'un qu'il tuerait s'il le pouvait M. de Guise jusque dans son camp, je ne l'en ai pas détourné. Mais sur ma vie et mon honneur, je n'ai ni sollicité, ni approuvé un attentat comme celui du sieur de Méré². — Dans une lettre qui accompagnait le mémoire, il ajoutait encore que la mort du duc était le plus grand bien qui pût advenir à ce royaume et à l'Eglise de Dieu, mais ceux de son parti finirent par trouver qu'il en disait trop. — Il serait difficile, au reste, d'éclaircir davantage les choses. Les uns se vantèrent, les autres n'avouèrent jamais. On peut convenir ensuite que c'étaient les mœurs de l'époque et qu'on avait peu de scrupules lorsqu'il s'agissait de se débarrasser d'un ennemi. Mais il ne faut pas vouloir innocenter Coligny simplement parce qu'il était huguenot. Après la bataille de Dreux deux hommes seulement restaient en présence : Guise et Coligny. L'amiral, ne pouvant vaincre son ancien compagnon d'armes ; n'osant même plus se mesurer avec lui, accepta simplement de le faire assassiner. — On se tromperait grandement d'ailleurs si l'on voyait ici un acte de mesquine jalousie ou de vengeance. Coligny n'était pas un méchant homme : c'était un sectaire, et

¹ Sismondi ; *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 519-526. — Dans la déposition de Poltrot il était dit que Coligny portait mauvais vouloir à la Reine et disait qu'il ferait faire le semblable à tous ceux qui viendraient commander en l'armée. L'amiral, a-t-on affirmé, demanda que l'assassin fût gardé jusqu'à la paix, récusant les cours de Parlement et juges qui s'étaient déclarés ses ennemis.

² Tous les contemporains cependant l'ont accusé et Chantonnay écrit à ce propos : Il faut entendre qu'il y a plusieurs jours que ce malheureux suivait M. de Guise pour venir à bout de ladite entreprise, de laquelle il se repentit, et fut devers l'amiral de Châtillon et de Bèze ; Bèze se mit à le prêcher, lui disant que s'il tuait ledit sieur, etc. Ces accusations furent portées jusque dans le camp de l'amiral, distribuées et commentées aux soldats. Cf. *Mémoires-journaux* du duc de Guise, p. 518, édit. Michaud. — L'amiral, qui voulait conserver sa popularité parmi les protestants, ne pouvait pas, du reste, désavouer complètement Poltrot ; il eût été accusé de tiédeur et d'indifférence.

comme tel il sacrifiait tout à l'idée, — il se sacrifia lui-même comme il sacrifia les autres. Il ne dut avoir ni hésitation ni rancune, et toute sa préoccupation fut de pouvoir ne jamais être directement en cause. Il était absous, en paix avec sa conscience et avait agi comme il devait agir. Guise gênait le règne de Dieu, empêchait l'avancement du règne de Dieu. Il devait disparaître. La situation était simple, nette, sans discussion possible. On convient sans doute qu'il n'a pas frappé lui-même, mais il est difficile de lui en accorder plus. — Ambitieux et âpre, Coligny connaissait bien d'ailleurs le duc de Guise et savait que devant lui il n'était pas de force. L'amiral, c'était le courage froid, têtu, tenace, que rien ne pouvait abattre. Ses qualités militaires sont indéniables, mais apparaissent toutes négatives. Il savait peu conduire une attaque, jugeait mal le moment opportun, mais pouvait empêcher qu'une retraite ne se changeât en déroute. Il n'était pas homme à commander en chef et eût été admirable dans un poste de seconde importance. — Le mémoire de Coligny envoyé, ensuite, il ne demanda nullement une confrontation ; la demande de confrontation, quoi qu'on en ait dit, ne ressort nullement de sa lettre. Il est peut-être regrettable, pour la manifestation de la vérité, qu'elle n'ait pas eu lieu ; mais, en somme, la conviction de chacun était faite. Catherine était forcée de rechercher l'apaisement et l'on exécuta Poltrot le 18 mars, sans autre information. Tirailé à quatre chevaux, son corps fut brûlé, sa tête fichée au bout d'une pique en place de Grève. Mais les huguenots avaient atteint leur but. Le duc de Guise, qui disparaissait dans cette catastrophe, était leur grand ennemi, et d'ailleurs pouvait être considéré comme le véritable homme de guerre de son temps, de l'aveu même de ses ennemis¹. Son génie, d'ailleurs, était aussi propre aux menées de la Cour qu'aux expéditions guerrières. Il connaissait le faible de la Reine, que les coups de vigueur déconcertaient ; il la surprenait par sa hardiesse et lui arrachait ce qu'il voulait avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs. Certes, on peut lui reprocher, ainsi qu'à son frère, ses appétits formidables d'argent, de bénéfiques ; mais leurs vastes projets les nécessitaient ; même sous François II, il n'est pas prouvé qu'ils auraient fait du mal, et il est à peu près sûr qu'ils auraient fait du bien ; par la façon dont on vit le duc dépenser à Metz, puis au mariage de François II, on comprend ensuite quel usage ils pensaient faire de leurs biens, quels étaient leurs tendances et leur but. Dépouillée par Louis XI de l'Anjou et de la Provence, la famille de Lorraine, pour faire une nouvelle fortune, s'était mise au service du royaume, et François de Guise était bien l'héritier de la forte race qui avait porté la couronne de Naples. Chose certaine, si tous deux étaient ambitieux et vaillants, il y a chez François de Guise un emportement de générosité, une beauté de geste qui n'existent pas chez son adversaire l'amiral. On le voyait entrer aux Tournelles ou au Louvre avec un cortège de 300 à 400 gentilshommes, et les bonnes gens de Paris aimaient à le voir passer, caracolant sur son cheval caparaçonné, vêtu d'un pourpoint cramoisi, avec une toque noire à plume rouge et couvert d'un mantelet d'hermine. Jamais émotion fut plus forte aussi, n'ébranla le camp catholique que celle qui fut produite par sa mort. Tandis que l'acte de Poltrot était exalté par le parti protestant ; qu'on l'appelait : *homme heureux ; cet insigne Poltrot ; le dixième des preux ; libérateur de la France*, et qu'on chantait partout *sa divine entreprise*². C'était, d'autre part, le deuil et la désolation. La Reine tomba

¹ DE THOU, *Histoire universelle*, t. XXXIV.

² Il y eut même des plaintes, au reste d'une pauvreté affligeante :
Dieu suscita le vaillant de Méré
Qui le Guisard ha massacré !

évanouie, rapporte-t-on, lorsqu'elle vint donner l'eau bénite au corps. On leva le siège d'Orléans. Les hostilités s'étaient suspendues d'elles-mêmes ; le cercueil du duc fut ramené à Paris au milieu des lamentations ; toutes les églises furent tendues de drap noir ; les confréries, les métiers se rendaient chaque jour auprès de la bière ; on célébra les obsèques dans toutes les paroisses, et aux funérailles marchèrent les bourgeois portant des torches ardentes ; les arquebusiers, arbalétriers, les capitaines des dizaines, leurs lieutenants, huit cents piquiers de la ville ; d'autres bourgeois cinq à cinq avec le corselet et la bourguignote ; les archers, arquebusiers et arbalétriers de l'Hôtel de Ville avec leurs hocquetons argentés ; venaient ensuite les clerks de Notre-Dame ; douze personnes ayant chacune sur les épaules un tambourin couvert de drap noir ; le chariot aussi couvert de velours noir qui renfermait le corps, suivi des gentilshommes de la maison du Roi, de celles des princes ; le prévôt des marchands et les échevins, les conseillers, quarteniers, cinquanteniers, les bourgeois et marchands au nombre de quatre cents, un peuple infini et vingt-deux sergents de la ville portant les armoiries et qui criaient coup sur coup : — Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant, très magnanime, très illustre et belliqueux prince François de Lorraine, duc de Guise, lequel est mort faisant service à Dieu, au Roi et à sa couronne !

ou encore :

Cet unique Poltrot
Sur qui tomba le lot
De retirer de presse
Le parti huguenot
Dans sa grande détresse, etc.

Autant que soient de Guisards demeurés
Autant est-il en France de Mérés.

(*Le Chansonnier huguenot*, t. II.)

CHAPITRE VI.

La paix religieuse. — Le siège et la prise du Havre.

La mort du duc de Guise jetait la Cour dans un embarras terrible, car aucun chef n'était capable de le remplacer. Pour Montmorency, Catherine, outre ses vieilles rancunes, le tenait en si piètre estime qu'elle écrivit au duc de Wurtemberg pour lui offrir l'administration du royaume, avec un pouvoir absolu¹. En même temps, elle se rapprochait de Condé et eut une conférence de quatre heures, à Saint-Mesmin, avec sa femme, à laquelle elle fit espérer qu'après arrangement le prince, outre la liberté, aurait le même rang que le roi de Navarre². Mais la question était toujours la liberté du culte calviniste. Ces dames finirent par conclure à une entrevue du connétable et du prince, sur la Loire, pour conférer entre eux. On voulait profiter de l'éloignement de l'amiral pour arranger les choses et, en effet, Condé, circonvenu, [était sur la pente des faux calculs et des faux ménagements](#), comme parlent les historiens du parti. L'entrevue eut lieu dans l'He-aux-Bœufs, le 7 mars ; fut reprise le lendemain, et finalement le connétable l'emporta ; la Reine d'ailleurs se mêla à la discussion, et l'on convint que l'édit de janvier ne pouvait être maintenu. Les ministres protestèrent et au nombre de soixante-douze remirent même au prince leur avis par écrit. Condé passa outre, se fiant à des promesses vagues de Catherine [joint qu'il y en avait qui ne demandaient qu'à retourner en leurs maisons à quelque prix que ce fût](#). Un édit, dit *édit de pacification*, fut ainsi arrêté le 12 mars et enregistré au Parlement le 27. La Reine permettait aux seigneurs ayant haute justice et fief de haubert l'exercice libre et public de la religion dans toute l'étendue de leur seigneurie, et dans les villes où le culte calviniste existait déjà. Un prêche était accordé pour chaque bailliage et sénéchaussée, ruais on exceptait les villes de la prévôté de Paris³. La paix, en somme, était faite ; Condé déclaré [quitte et bon parent](#), l'amiral et les autres seigneurs de leur association [loyaux sujets du Roi](#). Mais le mécontentement de la population d'Orléans, paraît-il, fut extrême. Coligny, qui avait quitté la Normandie, où il avait pris le château de Caen, Evreux (5 février 1562), et d'ailleurs la plus grande partie de la province, et où Montgommery avait remis Dieppe [sous l'obéissance et service de Dieu et du Roi](#), arriva le blâme à la bouche (23 mars)⁴, espérant dicter les conditions de l'arrangement. II était devenu par le fait le véritable chef des huguenots et voulait surtout le maintien de l'édit de janvier⁵. Condé dut lui faire valoir qu'on [lui avait promis l'état du roi de Navarre, son frère](#), et qu'avec le concours de la

¹ DE THOU, *Histoire universelle*, liv. XXXIV.

² DE THOU, *Histoire universelle*, liv. XXXIV.

³ L'édit — l'édit d'Amboise — fut arrêté sans la participation de d'Andelot et des ministres. C'était un traité politique qui modifiait considérablement celui de 1561 et par lequel la gentilhommerie provinciale s'isolait du protestantisme de Genève. L'ambassadeur d'Espagne écrivait à ce propos : [Il y a grande murmuration de cet appointment entre les catholiques. La reine a donné au seigneur de Fresnes qui est retourné en Espagne grand espoir que tout ceci se rhabillerait et qu'il fallait reculer pour mieux sauter.](#) *Mémoires de Condé*, t. II.

⁴ Cf. sa lettre au Rhingrave, 16 mars. *Revue des Documents historiques*, t. III, 1876.

⁵ CASTELNAU.

Reine, il lui donnerait satisfaction. L'amiral alla à Blois voir Catherine, qui lui fit un accueil empressé. La Reine connaissait le prix et l'influence d'une flatterie habile et célébra le retour de Coligny comme un bonheur public ; il y eut **grandes caresses, chères et contentements**, mais, de fait, il n'obtint que des substitutions de villes pour l'exercice de la religion, — et encore **cela ne fut guère qu'en papier en plusieurs endroits**¹. — Il tint cependant à ce qu'on informât les princes d'Allemagne et la reine d'Angleterre de l'arrangement pris, et écrivit même à Elisabeth qu'un article du traité, qui parlait de l'expulsion des étrangers, ne la concernait pas. Le 1er avril, Catherine fit son entrée à Orléans avec le prince de Condé, le cardinal de Bourbon, l'amiral, L'Hospital, revenu de sa terre de Vignay, le connétable, Montpensier, Bourdillon, Sipierre, — et le lendemain retourna à Blois. Le chancelier fit encore appel à la conciliation, demandant comme Coligny, pour arriver à la paix définitive, un **saint, libre, général ou national concile**. Les offenses et condamnations, en attendant, étaient abolies et les réformés rentraient dans leurs biens, honneurs, états, charges et offices, le prince de Condé en tête. Le gouvernement eut même, paraît-il, la condescendance de prendre sur les biens du clergé, afin de renvoyer chez eux les Allemands que les sectaires avaient fait venir. Mais Catherine avait hâte d'en terminer : — **Nous avons vu**, écrivait-elle au cardinal de Lorraine, **tant de mal se préparer à l'entière ruine de ce royaume par les levées qui se faisaient en Allemagne ; les menaces de ceux de l'Empire, sur la restitution de Metz, dont nous ne savons encore ce qui sortira ; les Anglais étendre si avant leurs desseins que déjà la Basse-Normandie était quasi n leur disposition ; le château de Caen perdu ; noire royaume épuisé comme vous pouvez savoir ; nos amis si froids et dont les desseins sont aussi à craindre ; tout cela amassé ensemble et mis en bonne considération a été cause que nous avons pensé qu'il valait mieux conserver le Roi et le royaume que de l'exposer à un véritable danger par l'introduction de tant d'étrangers.**

Elle croyait peu, en somme, à la conciliation². Elle-même était décidée à battre en brèche l'édit d'Amboise, qui n'était qu'une trêve ; à prendre résolument parti **contre la horde ambitieuse et malfaisante** des huguenots qu'elle avait si longtemps ménagés. Mais elle profita de ce répit de la querelle religieuse pour reprendre Le Havre, que les sectaires avaient mis entre les mains des Anglais et contre lequel elle entraîna (l'enthousiasme toute la France.

A son retour de Normandie, passant à Mortagne, Coligny avait été rejoint par Middlemore, agent d'Elisabeth, qui venait savoir les conditions de la paix³. La reine d'Angleterre soupçonnait les huguenots de vouloir traiter pour eux et non pour elle⁴ ; et de fait, Charles IX lui écrivit de suite pour lui annoncer la conclusion de la paix et la mettre en demeure de lui restituer le grand port de la Manche⁵. — Mais ni Coligny ni d'Andelot ne semblaient disposés à prendre les

¹ Th. DE BÈZE, t. II, p. 335.

² Coligny d'ailleurs reprocha amèrement au prince de Condé d'avoir **d'un trait de plume ruiné plus d'églises protestantes que toutes les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans**. (LA POPELINIÈRE.)

³ Coligny et Condé eurent encore plusieurs conférences à Orléans avec Middlemore et Smith qui avait remplacé Throckmorton, à propos du traité d'Hampton-Court et d'un nouvel accord signé à Caen lors du dernier voyage de Throckmorton. Coligny se perdit en arguties et accusa la parcimonie et les lenteurs de l'Angleterre qui avaient force les huguenots à traiter. (*Calend. ; Smith to the queen*. 1er avril.)

⁴ *Calend.* 1563. *Middlemore to the queen*.

⁵ *Record office. State pap.*, France. vol. XXX.

armes contre les Anglais ; il fallait donc essayer des négociations et c'est par là que commença Catherine ; elle comptait bien qu'Elisabeth s'obstinerait. Elle laissa Condé et Coligny adresser Briquemaut en Angleterre, sans toutefois lui confier un pouvoir officiel, et l'envoyé des protestants demanda la restitution du Havre et l'observation du traité de Cateau-Cambrésis, à la grande colère de la Reine, qui déclara qu'elle retiendrait Le Havre jusqu'à ce que Calais lui fût rendu¹. Briquemaut ne lui cacha pas qu'elle devait s'attendre à la guerre. — Ce furent ensuite le jeune d'Alluye, **arrogant et présomptueux**, et La Haye qui furent envoyés (3 juin) ; Thomas Dannet, qui vint trouver Catherine ; mais Elisabeth finit par avouer qu'en prenant Le Havre, elle avait surtout voulu avoir un gage pour la restitution de Calais. L'ambassadeur Thomas Smith, également, demandait Calais et proposa un arbitrage que Catherine refusa, déclarant même que les principaux chefs protestants lui conseillaient de marcher sur Le Havre. — L'amiral, mandé par la Reine, s'était mis en route, mais ne dépassa pas Essonnes. Il y eut un entretien avec Condé et Middlemore, qui insistait toujours pour qu'on reconnût aux Anglais le droit d'occuper Le Havre. L'amiral, prudemment, répondit qu'Elisabeth n'avait aucun grief sérieux à formuler si l'argent prêté lui était rendu², et avec une évidente mauvaise foi déclara d'ailleurs qu'il n'avait jamais promis Le Havre, **ne le pouvant faire contre les droits de Sa Majesté**. Il récrimina ensuite contre Elisabeth, qui l'appelait **le plus dissimulé des hommes, ambitieux voulant, sous prétexte de religion, se faire roi et maître absolu**. Mais il n'alla pas rejoindre les troupes. Condé, sermonné d'autre part par l'ambassadeur Smith, écrivit en Angleterre, sans d'ailleurs aucun résultat³. Il ne restait plus qu'à mettre les Anglais dehors.

¹ Smith lui conseillait d'ailleurs non de demander Le Havre mais de le prendre.

² Le Roi même offrit à Elisabeth de lui rembourser l'argent avancé. (LINGUARD, t. II, p. 472.) — Il y a d'ailleurs dans Brantôme une histoire singulière et qui en dit long sur la mentalité de Coligny. — **Un peu avant les tumultes de Flandre**, rapporte le chroniqueur, le comte d'Egmont les prévoyant prit la poste et s'en alla en Espagne trouver le roi son maître. Il passa à Paris, où il se tint un conseil étroit de lui et de deux grands personnages français que je ne nommerai point, fors un qui était huguenot, M. l'amiral ; l'autre n'était pas de cette religion, ce disait-il, mais il la favorisait de tout sous main, ne s'osant déclarer manifestement pour plusieurs raisons que je dirais bien (L'Hospital ?). Ces trois firent là un bon symbole, et y taillèrent bien de la besogne que l'on a bien sçu depuis et tendant à rompre la paix entre la France et l'Espagne. Tant y a que ledit d'Egmont, après cette belle consultation s'en alla en Espagne, où il fut bien vu et reçu de son maître auquel il annonça tout ce qui devait advenir en Flandre, etc. Le roi d'Espagne trouva ces événements fort étranges et demanda au comte les remèdes et son avis pour y pourvoir ; qui lui fit réponse qu'il n'en savait de plus propre que de faire la guerre en France et que jamais il n'y fit plus beau, et que déjà il lui promettait plusieurs villes aux frontières aussi sûres que s'il les tenait en la main ; car il avait parlé à ses deux marchands qui lui aideraient en partie à la livraison de la marchandise. (T. II, p. 119.) Philippe II refusa, du reste, cet arrangement, mais on voit ici encore Coligny sacrifier volontairement son pays, proposer de livrer des villes, préparer l'invasion du sol natal pour détourner la persécution religieuse qui déjà menaçait ses coreligionnaires.

³ A la dernière heure, Condé offrit de restituer Calais dans le délai fixé par le traité, sous la garantie du Roi, de la Reine et de tous les princes du sang. Elisabeth refusa et quand Middlemore revint le voir à Pontoise. le prince l'éconduisit en disant : **Cessez de me suivre ainsi, vous me rendez suspect à la Reine** ; et il déclara que les Anglais avaient abusé du blanc-seing remis à ses négociateurs. — Smith s'adressa encore à l'amiral qui s'était retiré à Châtillon, mais Coligny se récusa ; d'ailleurs, à toutes les demandes de secours qu'il leur avait adressées, les Anglais du Havre avaient fait la sourde oreille :

Les réformés, qui s'étaient emparés du Havre à peu près dans le même temps qu'ils se saisissaient de Rouen et de Dieppe, pillant et saccageant les églises, s'y livrant à des mascarades d'oripeaux religieux et à des parodies de la messe, avaient appelé eux-mêmes, on l'a vu, les secours de l'étranger. De Beauvoir, lieutenant pour Coligny, et le nouveau conseil de ville s'inquiétant de l'activité des troupes royales, avaient fait armer des compagnies franches, réunir des approvisionnements et des munitions. Elisabeth se fit livrer les forts, l'artillerie, et mit au Havre le comte de Warwick, avec des forces qui lui parurent suffisantes, de 6.000 à 7.000 hommes. Les habitants les accueillirent d'enthousiasme, dans la croyance qu'ils venaient secourir Charles IX, détenu par les Guise, et jurèrent fidélité à la Reine. — Le nouveau gouverneur fit aussitôt réparer et compléter les fortifications. La ville était fermée au nord et au sud-ouest par deux longues murailles, — celle du nord se développant entre deux bastions ; celle de l'ouest partant du second bastion et aboutissant à la Tour¹ ; on avait continué ce système à l'est en même temps que la ville s'était agrandie par la création du quartier Saint-François. De ce côté, Le Havre s'étendait jusqu'au delà des Barres, vers l'Eure, sur le terrain qui comprit plus tard la Citadelle. Il y avait six bastions et Warwick fit construire en outre un fort à quatre bastions dans le quartier de Percanville, pour assurer ses communications avec la plaine de l'Eure et gêner les attaques de ce côté, dont le terrain était d'ailleurs semé de criques et de fondrières, avec des barrages permettant d'inonder les abords de la place. Le côté d'Ingouville, enfin, n'était qu'un mareyage. Mais le réduit était la grosse Tour, défendue par une tranchée qui se soudait au rempart, à l'endroit dit l'Ecluse, et avait été garnie d'artillerie sur tout son parcours. En somme, la place était beaucoup moins forte que les Anglais ne l'avaient cru et ils avaient bien à faire pour la mettre en état. — Warwick avait demandé 2.000 pionniers ; on lui en envoya 300, et encore les travaux furent interrompus, faute d'argent et par suite de maladies². Les exhalaisons des terrains remués engendraient la peste, qui décimait la garnison et, en quelques jours, les Anglais avaient perdu 2,500 hommes. Le gouverneur avait expulsé les papistes et même les huguenots réfugiés dans la ville à mesure que s'accroissaient les progrès des troupes royales³ et fait saisir sur la côte de Normandie, pour éviter une attaque par mer, tous les vaisseaux qu'il put trouver. Ses troupes étaient l'écume des garnisons d'outre-Manche et traitaient la ville en pays conquis, forçant les magasins, saccageant les maisons⁴. — L'armée

plusieurs expéditions qui avaient été faites au dehors étaient l'œuvre des réfugiés français.

¹ La tour François Ier, depuis longtemps détruite, — analogue à celles du château de Ham et du château de Tournai, et d'où l'on barrait l'entrée du port d'une chaîne tendue jusqu'à la tour du Vidame, de l'autre côté de la passe. — La ville a été tellement bouleversée par les travaux de l'édilité qu'il est d'ailleurs difficile aujourd'hui de se faire une idée des dispositions du siège de 1563.

² Ses archers manquaient de cordes et de flèches ; ses canons étaient si vieux qu'il était dangereux de s'en servir. *Calend. of State pap.*, 1563.

³ Mai 1563 ; tout ce qu'ils laissaient dans la ville avait été considéré comme prise de guerre.

⁴ De l'aveu même des Anglais, le peuple avait été dépouillé par les soldats et aucune justice n'était faite. (*Calend.*, 1563.) On avait expulsé des papistes jusqu'aux femmes et aux enfants ; lorsqu'on voulut de même faire sortir les huguenots, ils récriminèrent, mais Warwick répondit qu'il ne reconnaissait à aucun le droit de commenter la sainte volonté et gracieux plaisir de la Reine. Lors de la prise de Honfleur par de Mouy, les lits avaient pourtant été envoyés au Havre où l'on en manquait.

française, cependant, approchait, catholiques et protestants unis dans la même haine de l'Angleterre. Déjà, elle avait repris Caudebec ; Richelieu, avec huit enseignes, occupait Caen ; le capitaine Hémerly était à Honfleur. Dès le 22 mai, le Rhingrave, qui avait pris position entre Montivillers et Barfleur, surveillant les mouvements des troupes anglaises, interceptant les communications et les vivres qu'on était obligé de faire venir par eau, fit avancer des troupes contre un nouveau fort et s'établit à Ingouville ; après une vive escarmouche, il dut se retirer ; mais une autre attaque eut lieu du côté de la mer, où étaient les fortifications de la digue, et où furent tués environ 150 hommes. Le vieux maréchal de Brissac était arrivé pour prendre le commandement des troupes ; il avait environ trente enseignes de Français, trente-sept de Suisses, quarante canons et 4.000 pionniers. Charry devait lui amener encore vingt autres enseignes. Le 5 juin, des attaques furent conduites contre le fort Warwick et le boulevard de Sainte-Adresse. Les Suisses, établis dans le village de l'Eure et aux environs, avaient dressé une batterie sur le rivage, leurs canons menaçant l'entrée du port, et le Rhingrave avait établi une autre batterie de sept pièces balayant tout l'espace entre le rempart et la grève, malgré les retranchements élevés par les Anglais, dont la grande digue était loin d'être terminée. Avec cela, la garnison diminuait de jour en jour ; la peste y faisait de tels ravages que nombre de capitaines restaient avec 10 ou 12 hommes valides dans leur compagnie ; 1.200 hommes de renfort étaient annoncés, mais n'arrivaient pas ; le Rhingrave tirait nuit et jour, gênant le travail des tranchées, canonnant les navires qui approchaient du port ; l'eau fraîche faisait défaut par suite des conduites coupées ; la bière même manquait, et les malades et blessés n'arrivaient pas à avoir de la viande fraîche ; on laissait les corps des morts dans les maisons sans les enterrer, et le 11 juillet, on dut constater que la peste redoublait ses ravages. — Du côté des Français, on pressait les travaux, car des ingénieurs envoyés pour examiner la place et les fortifications craignaient qu'il ne fallût beaucoup de temps pour en venir à bout. Des galères, qui descendaient la Seine, leur amenaient en abondance les munitions et les vivres¹. Par des tranchées ouvertes au pied de la Côte, ils pouvaient battre le rempart, de la porte d'Ingouville au bastion de Sainte-Adresse, et canonner les retranchements élevés par les Anglais entre le boulevard et la mer. Les Français cherchaient surtout à s'emparer de l'entrée du port et le clocher de Notre-Dame fut démantelé par l'artillerie². Les renforts arrivèrent enfin aux Anglais, mais la plupart de nouvelles recrues et quand même ils ne purent mettre en ligne plus de 2.000 hommes.

La Cour, cependant, s'était mise en chemin pour venir au siège ; elle séjourna à Mantes jusqu'au 4 juillet, retardée par une indisposition du Roi, puis passa par Gaillon, où Catherine donna audience à l'ambassadeur Smith, qui essayait de nouvelles négociations. La Reine le laissa parler et continua sa route. A Louviers, Charles IX manda les ambassadeurs des puissances étrangères et leur déclara que les Anglais lui ayant pris Le Havre, il tenait à y entrer par force³. En même

¹ L'armée française était campée sur la Côte ; les reîtres et lansquenets dans la direction de Sanvic ; les Suisses dans la plaine de l'Eure. Sans compter les reîtres, c'était 20.000 hommes, chiffre qui s'augmentait encore de jour en jour. — Les travaux du siège étaient conduits par l'ingénieur italien Bartolomeo de Pezaro. (Comte DE LA FERRIÈRE, *Revue des Sociétés savantes*, mars 1863.)

² Selon une tradition locale, la tour de l'église Notre-Dame fut abaissée et mise dans l'état actuel après le siège, ayant servi aux Anglais à placer des canons.

³ Archives de Vienne ; lettre de Chantonnay à la duchesse de Parme.

temps Catherine ordonnait à Matignon, qui commandait en Basse-Normandie, de redoubler de vigilance pour éviter un débarquement de l'ennemi. — Le 21, le connétable était arrivé au siège avec les maréchaux de Montmorency et de Bourdillon et grand nombre de gentilshommes. Il descendit à l'abbaye de Graille, puis alla se loger à Vitaval, après s'être rendu compte des travaux. Le lendemain, il vint à la tranchée et envoya sommer les Anglais par un trompette. Sur un refus courtois de Warwick, qui fit apporter du vin et but même avec les assaillants, le connétable fit [battre furieusement les défenses de la tour](#) ; on tira même à travers la porte du Perray et le long de la courtine, [ce qui étonna fort les Anglais](#), vu la difficulté de loger l'artillerie en des tranchées de pierres et de gravois, — lesdites tranchées n'étant couvertes que de sacs de laine ou de sable mouillé par la marée. — La défense, d'ailleurs, faiblissait. Les Anglais finirent par mettre le feu à deux moulins qui étaient près de la porte et se retirèrent. Le maréchal de Montmorency fit alors élever une plate-forme où il logea quatre pièces de canon, chargées de battre la courtine [qui n'avait fossé au dehors ni contrescarpe au dedans](#), et malgré une attaque de goutte, Brissac vint inspecter ces travaux et féliciter les troupes. Peu après, des lettres furent prises aux avant-postes, écrites par Smith, auxquelles on en substitua d'autres pour Warwick, lui disant [qu'il ne devait attendre aucun secours d'Angleterre](#). Condé, décidé enfin par le propos d'Elisabeth, rapporté par d'Alluye, qu'elle n'avait [pris Le Havre que pour ravoir Calais](#), arriva avec le duc de Montpensier et s'en fut aux tranchées, tandis que d'Estrées, grand maître de l'artillerie, faisait tirer sur le boulevard de Sainte-Adresse et la tour du quai. Déjà la place n'était plus tenable. Le 23 juillet, une barque sortit du port et gagna quelques vaisseaux qui étaient en rade, portant des lettres de Warwick, qui demandait à être secouru. Les vaisseaux approchèrent, mais furent repoussés à coups de canon. Déjà la garnison pensait se concentrer de l'autre côté du port et continuer la résistance sur le rivage de l'Eure. Mais les sieurs d'Estrées et de Caillac installèrent la grosse artillerie en face de la tour et contre la porte du Perray. Au boulevard de Sainte-Adresse, le maréchal de Bourdillon fit une nouvelle batterie et, du côté de l'Eure, Suisses et Français avaient gagné le pied du fort Warwick. Les tranchées conduites d'autre part au bastion de Sainte-Adresse arrivaient maintenant à la jetée. Deux brèches étaient ouvertes ; celle de la Tour, où deux mille hommes s'apprêtaient à donner l'assaut, et celle du boulevard, assez large pour laisser passer soixante hommes de front et où allaient pénétrer les reîtres et le gros du corps français. Il y eut encore une sortie du côté du fort de l'Eure et les Anglais, qui y firent des pertes terribles, se décidèrent à traiter. — Ils abandonnaient l'artillerie, les munitions, les navires, remirent la Tour du quai et eurent six jours pour partir (28 juillet).

Le Roi était arrivé à Criquetot lorsqu'il reçut ces nouvelles. Il était temps, car Elisabeth avait fait embarquer, sur soixante navires, 6.000 hommes avec des canons, des armes, des vivres. Lorsque la flotte parut, Catherine par ironie envoya Lignerolles à l'amiral anglais, lord Clinton, pour savoir s'il voulait descendre à terre [où il trouverait Leurs Majestés, prêtes à lui faire réception et honneur](#). Mais l'amiral refusa. Il dit dans un mouvement d'humeur que [la peste avait plus fait pour les Français que toutes les forces réunies de la France](#)¹. — Warwick était déjà à bord d'une galère, avec un coup d'arquebuse à la cuisse. Les débris de la garnison s'embarquèrent, hormis 200 à 300 pestiférés, et Catherine, tout en ne laissant pénétrer le Roi à cause de la maladie, fit son

¹ *Record office ; State pap. France.*

entrée dans la ville. Elle visita la Tour, les tranchées et batteries, prodiguant à tous des paroles affectueuses et les témoignages de sa gratitude. C'était sa revanche contre les huguenots qui avaient livré la place, et dont certains, jusqu'au dernier moment, lui conseillaient une transaction ; c'était le fait glorieux de son règne au moment où l'on allait proclamer la majorité de Charles IX. L'enthousiasme gagnait Paris, les principales villes du royaume, dans la joie d'avoir **bouté les Anglais dehors**, et partout des réjouissances furent ordonnées. Heureuse et triomphante, la Reine pouvait revenir. — Quant à l'armée d'Elisabeth, elle ramenait la contagion, qui fit de tels ravages à Londres que 20.000 personnes moururent, dont une grande partie de la noblesse. Ce fut à peu près alors le seul résultat des combinaisons profondes et de la diplomatie de la reine d'Angleterre¹.

¹ *Calend. of state pap.*, 1563. Cf. CASTELNAU, *Mémoires*, liv. V, chap. II et III ; A.-F. BORÉLY, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, t. II.

CHAPITRE VII.

Le procès de Coligny.

Poltrou de Méré tiré à quatre chevaux et l'édit d'Amboise paru, Coligny était rentré à Châtillon en chef de famille et seigneur chrétien, comme dit M. Delaborde, s'entourant de ministres et d'une population huguenote comme lui-même, lorsqu'il apprit que les partisans des Guise et les catholiques ne le tenaient pas pour justifié du meurtre commis sur le duc François. On l'accusait au contraire plus que jamais ; on l'appelait assassin et banquier d'assassin¹. Il était déjà sur la route de Saint-Germain, tenant sinon à se justifier, du moins à faire taire ce qu'il appelait ses calomniateurs lorsque Condé, qui avait été appelé à siéger au conseil comme prince du sang et qui surveillait les ennemis de l'amiral, accourut, le fit retourner à Châtillon². Coligny écrivit un second mémoire³ dans lequel il disait que le duc de Guise était l'homme de toute l'armée qu'il avait cherché le plus le jour de la dernière bataille ; que s'il eût pu braquer contre lui un canon, il l'eût fait ; qu'il eût semblablement commandé à dix mille arquebusiers, s'il les avait eus à son commandement, de le tirer entre tous les autres, fût-ce en campagne, au-dessus d'une muraille ou derrière une haie. Bref qu'il n'eût épargné aucun moyen de ceux que le droit des armes permet en temps d'hostilité pour se défaire d'un si grand ennemi que celui-là lui était, et à tant d'autres bons sujets du roi.

L'apologie écrite par l'amiral était du reste plus embarrassante pour ses partisans que pour ses adversaires et les contemporains ne s'y trompèrent pas. Les Guise, par malheur, étaient trop sûrs de leur fait et les témoignages étaient flagrants⁴.

¹ On commença à le charger de la mort de feu le duc de Guise et à tirer un chacun à cette opinion qu'il avait induit Poltrou à ce qu'il avait fait. (*Mémoires de Condé*, t. V.)

² Quelques jours après, au cours d'une séance du conseil, Condé remit une note concernant l'amiral, qui fut lue par le secrétaire d'Etat Bourdin en présence de d'Andelot. Le prince s'adressant à la Reine revenait sur les dénégations de l'amiral, sur la confrontation qui avait été demandée, et déclarait que sa protestation devait suffire. D'ailleurs il s'agissait d'un fait de guerre non sujet à être puni par voie de justice, l'amiral réclamant néanmoins des juges non suspects. Le prince déclarait enfin que si l'on s'adressait à Coligny il s'en ressentirait tout ainsi que s'il était fait à sa propre personne. (DU BOUCHET, *Preuves*, etc.) Il y eut d'autres paroles de d'Andelot qui dit que puisqu'on demandait justice contre son frère, l'amiral la demanderait contre feu le duc de Guise et qu'il apparaîtrait des choses pour lesquelles certains n'auraient aucun plaisir. Les Montmorency, même, à ce moment, se rangèrent du côté de Coligny.

³ De Châtillon-sur-Loing, 15 mai 1563.

⁴ Tandis que se plaignaient trop justement les catholiques, les huguenots se réjouissaient sans vergogne de la réussite du complot, l'avouaient même et s'en faisaient gloire. — J'ai connu dans ma jeunesse, raconte Louis Aubery du Maurier, la femme du sieur Alard, capitaine dans les troupes françaises de Hollande, tellement aveuglée du faux zèle de la religion de Calvin, qu'elle montrait à tout le monde le portrait de Poltrou, peint comme une Judith ayant tué Holoferne, qu'elle avait dans la ruelle de son lit comme un grand martyr et qu'elle regardait comme le libérateur du petit troupeau. (*Mémoire pour servir à l'histoire de Hollande et des Provinces-Unies*, p. 160, Paris, 1680.) — La haine des protestants se donnait un si libre cours que Renée de France, duchesse de

Ils pensèrent tenter contre l'amiral une action judiciaire. Mais un arrêt du conseil était intervenu, défendant aux deux partis de s'offenser par voie de fait, ou autrement sous peine d'être déclarés désobéissants à Sa Majesté, et suspendait les poursuites jusqu'à la pacification. Le parti des Lorrains pensa user d'un coup de théâtre pour venir à bout de ces retards prolongés par la politique de Catherine. Tous les membres de la famille, tous les amis de la maison de Guise s'assemblèrent grâce aux soins actifs du duc d'Aumale et du marquis d'Elbeuf. Antoinette de Bourbon, sortie de sa retraite de Joinville, suivie de sa belle-fille, la duchesse de Guise ; de ses fils, les duc d'Aumale et marquis d'Elbeuf ; du cardinal Louis ; de son cousin le comte de Vaudemont ; du cardinal de Bourbon ; des ducs de Montpensier, de Longueville, de Nemours et d'un nombre considérable d'amis de sa maison, arriva à Meulan (26 septembre) où séjournait la Cour, la reine Catherine s'étant blessée d'une chute de cheval¹. Tout le cortège était en habits de deuil, les princesses avec de grandes robes à queue traînante, les femmes de service même le visage couvert de voiles noirs. — Le Roi venait d'entendre les vêpres et allait sortir de l'église lorsque la duchesse se jeta à ses pieds, lui présentant une requête signée des princesses et princes présents, lui demandant d'administrer justice et de permettre aux suppliants de faire poursuite du meurtre. — Catherine, si avisée, n'avait pas prévu cette manœuvre. C'était comme aux jours passés de Charles VI, le pauvre roi fol, la veuve et les fils de Louis d'Orléans venant crier vengeance et demander leur droit, — et comme le duc Jean de Bourgogne, Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, aurait pu dire : Ne cherchez pas ! C'est moi ! Le diable m'a poussé. — Mais il n'eut jamais cette franchise. Il cherchait des faux-fuyants, des distinguo, et ce fut le sentiment unanime sans doute que traduisit Pasquier en écrivant : Ceux qui lui veulent du bien souhaiteraient que du tout il se fût tu, ne pouvant mieux se défendre.

Emu et surpris, Charles IX, les larmes aux yeux, fit relever les suppliants. Sa mère n'était point là pour lui dicter sa conduite. Il répondit : — Il me semble avoir oui dire que Dieu faisait régner les rois par la justice ; c'est pourquoi je vous ai ci-devant dit, ma cousine, que je vous la ferais faire. Le cas me semble si malheureux, fait à un prince tant recommandé de ses services et qui tenait le lieu en l'armée que j'avais quand il fut malheureusement tué, que moi-même devrais le poursuivre ; pour ce je veux que l'information soit ouverte et justice faite si bonne que Dieu et le monde en demeurent satisfaits et ma conscience déchargée².

Les Guise se rendirent ensuite chez la Reine mère, mais il ne fut question de rien. Le même jour, Charles IX signa au bas de la requête le décret suivant, rendu en conseil privé :

Le Roi a permis et permet poursuivre justice pour le fait mentionné en la présente requête, par-devant les juges et pairs de France, lieutenants généraux de Sa Majesté, où ladite cause en appartient.

Ferrare, bonne huguenote, quoique belle-mère de François de Guise, en écrivit à Calvin, lui rappelant que s'il n'avait pas connaissance de la vérité, le duc avait souvent protégé des villes entières de calvinistes et qu'il avait sauvé de la confiscation, du pillage et de l'incendie, le manoir de Châtillon, résidence de l'amiral.

¹ On calculait même que si la Reine mourait on se saisirait du jeune roi pour l'emmener à Paris qui s'engageait à fournir 15.000 hommes de pied et 800 chevaux.

² *Mémoires-journaux du duc de Guise, in fine*. Edit. Michaud.

Cette réponse impliquait le renvoi au Parlement de Paris. L'avocat Versoris, auteur déjà d'un assez long plaidoyer pour les deux duchesses douairières, présenta le 30 du même mois une demande tendant à ce qu'il fût informé. Le Parlement [ouvrit justice](#) et délégua deux conseillers pour instruire le procès. Mais quoique les termes de la première requête fussent purement généraux, ne désignant aucun de ceux qui étaient soupçonnés, Coligny ne put s'y méprendre. Il se méfiait des parlements, — celui de Paris surtout. Aussi son frère, le cardinal de Châtillon, protesta contre [ceux qui s'étaient déclarés leurs ennemis capitaux](#) et cette requête fut trouvée si raisonnable, disent les protestants, [qu'à ladite cour fut interdite la connaissance desdites causes et icelles évoquées à la personne du Roi et renvoyées à son grand conseil](#). Coligny en même temps persuadait à Catherine, fort disposée à le croire par la force même des choses, qu'agir autrement serait donner le signal [d'esclandres qu'on ne saurait aisément réparer](#), susceptibles de provoquer une nouvelle guerre civile. — Catherine, au moins momentanément, tenait à la paix, si chèrement acquise. Elle n'écoutait qu'à regret les réclamations de la duchesse de Guise qui demandait que sa cause fût du moins renvoyée à Toulouse, Bordeaux, Rouen ou Dijon, sans d'ailleurs se départir [de la juridiction du Parlement de Paris. Elle déclarait même ne prendre à partie l'amiral ni personne, jusqu'à ce qu'on sût qui se trouvait coupable](#). Charles IX ordonna de passer outre au jugement. L'amiral réclamait de nouveau le bénéfice de l'évocation au Roi et l'affaire ne put être entamée faute de juges non suspects aux deux parties. Le connétable avait d'ailleurs pris en main la cause de ses neveux. Charles IX entreprit alors de demander aux uns et aux autres de s'engager [à ne procéder par autre moyen que celui de justice, éviter tout attentat d'armes et de force et dorénavant de ne se faire accompagner d'un plus grand nombre \(d'hommes\) que ce qui était nécessaire pour leur service particulier](#). Mais les Châtillon se récusèrent et firent présenter leurs excuses par Briquemaut, trouvant la promesse [trop préjudiciable](#). Coligny faisait valoir qu'il avait obéi au Roi en vivant [comme privé dans sa maison](#) alors que les Guise [s'étaient présentés en armes et grande troupe et l'avaient menacé de se faire justice par force](#). Beaucoup (de huguenots), paraît-il, venaient le trouver, s'offraient à le défendre contre les Lorrains au sujet de la mort du duc François dont on ne pouvait rien lui demander par [les voies de la justice ordinaire](#). — Catherine savait très probablement à quoi s'en tenir mais ne voulait pas remuer ce feu mal éteint. Elle écrivit par Briquemaut à l'amiral et à ses frères qui se déclarèrent [ses obéissants sujets et serviteurs](#). Une autre requête fut alors présentée au Roi qui s'était rendu à Chantilly chez le connétable (27 octobre), demandant à nouveau que l'affaire fût renvoyée à l'un des parlements de France¹. Mais on décida que la requête serait communiquée à l'amiral pour qu'il pût répondre. Il ne l'eut du reste que vingt et un jours plus tard et le Roi allant à Fontainebleau au début de novembre apprit que Coligny approchait pour lui présenter ses hommages². Les Guise firent aussitôt assembler des gens armés, déclamèrent contre les Châtillon et intimidèrent si bien la Reine que, par crainte d'un conflit, elle manda à l'amiral de rester chez lui. Mais il ne l'entendait pas de la sorte. Il savait qu'il pouvait compter sur la complicité tacite de Catherine. Il se présenta le lendemain comme la Cour était à Chailly, parla à Charles IX et à sa mère et par un discours approprié, disent les auteurs huguenots, [leur démontra](#)

¹ Bibl. nat., mss. fr. 6621, f° 39.

² Calvin et Th. de Bèze lui conseillaient de revenir à la Cour où sa présence était nécessaire.

la justice de sa cause¹. Il suivit ensuite la Cour à Paris, avec une escorte de 500 à 600 gentilshommes. Les Guise, pour éviter une rencontre s'étaient retirés, — retranchés dans leur hôtel². Le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et leurs neveux persistaient à n'en pas sortir ; la duchesse et le cardinal de Guise se rendaient à la Cour pour ne pas paraître éviter leurs adversaires, mais n'y faisaient jamais un long séjour. Anne d'Este subit même de la part de sa mère, la duchesse de Ferrare, confidente et protectrice des réformés, l'instance recommandation de perdre la mauvaise opinion qu'elle avait d'un chevalier si important et de bien comme l'amiral, — recommandation qui produisit peu d'effet et dont la veuve du duc de Guise, devant le choix des juges que demandait Coligny, disait : — Rien ne serait plus inique que de bailler à un accusé de tel crime juges par lui demandés et poursuivis. — L'amiral avait repris sa place au conseil privé, au grand scandale de Philippe II. Il parla de la duchesse de Guise, s'adressant au Roi et à la Reine et faisant observer qu'Anne d'Este ne voulant *se rendre partie*, il *n'était plus besoin de répondre* (!) Il répondit cependant aux accusations portées, par sa troisième apologie³. L'homme qui défendait le droit de la nation, des assemblées, qui s'élevait contre les abus du pouvoir changea ici de langage⁴. Il se réclama derechef de l'évocation au Roi et à son conseil, se faisant accusateur à son tour contre le duc de Guise qui avait pris les armes sans l'aveu du roi. — Quoique Mme de Guise puisse supposer par ses requêtes, disait-il à Charles IX, la justice, administration et distribution d'icelle sont entre vos mains, non obligée à la cour de Parlement ou autre, pour la commettre à qui bon semblera. C'est-à-dire qu'il insistait pour que le Roi — un enfant de quatorze ans — jugeât la cause en personne, avec les conseillers sur lesquels il espérait garder toute influence. Le sentiment général de l'époque est d'ailleurs exprimé par Tavannes qui dit net à ce propos : M. de Châtillon ne se fût pas sauvé du meurtre de M. de Guise s'il eût été sujet des Suisses. Mais cette fois, les, adversaires étaient d'accord. Le 4 janvier, Mme de Guise présenta une nouvelle requête demandant que Leurs Majestés seules fussent amenées à statuer sur le cas. Quant à Catherine, intéressée à étouffer l'affaire, elle fit mine d'approuver cette comédie. — Mme de Guise, écrit-elle à sa belle-sœur la duchesse de Savoie, a demandé que le Roi mon fils, et moi, jugions seuls, comme vous verrez par ce que je vous envoie, et le Roi mon fils de son propre mouvement a donné l'arrêt que vous verrez, si bien que tout son conseil a dit que Dieu le faisait parler, et se sont arrêtés à ce qu'il a ordonné comme au

¹ Comte DELABORDE, *op. cit.*, t. II.

² L'hôtel de Clisson, dont il reste une porte dans la rue des Archives.

³ Il confessa qu'ayant eu connaissance de ce projet détestable, — l'assassinat du duc, — il n'avait pas fort contesté contre ceux qui le voulaient faire parce qu'il avait eu avis qu'on cherchait à le tuer ; qu'il avait donné cent écus à Poltrot pour acheter un cheval qui fût un excellent coureur ; que Poltrot lui ayant dit qu'il serait aisé de tuer le duc de Guise, il n'avait rien répondu ; qu'il estimait que la mort du duc était le plus grand bien qui pût arriver à l'église de Dieu. Il récusait tous les parlements de France et même le grand conseil de la couronne sous prétexte que son fait ne devait être examiné que par des gens faisant profession d'armes, et finit par se réclamer du privilège de l'abolition porté par l'édit de pacification. M. Henri Martin assure que Coligny n'avait pas suggéré le fait consommé, mais qu'il croyait à la légitimité du tyrannicide inspiré par le ciel. — G. GANDY, *La Saint-Barthélemy, Revue des questions historiques*, t. I.

⁴ Ch. BUET, *L'Amiral de Coligny*.

jugement de Salomon. Dieu le fait ainsi parler, car sans cet arrêt, je pense que vous nous eussiez vus encore aux armes¹.

Le Roi ; en effet, retint le procès et le renvoya à trois ans, — ou tel autre temps qu'il lui plairait selon que ses affaires le pourraient porter, — défendant à l'une ou à l'autre partie de n'attenter ni entreprendre l'une contre l'autre par voie de fait². L'affaire, en somme, était enterrée. Les ducs d'Aumale et de Guise partirent pour le château de Joinville, où venait de se rendre le cardinal de Lorraine, de retour du concile de Trente, après avoir pris l'engagement que demandait le Roi. — Mais en février la querelle reprit. Charles IX fit venir à Moulins Mme de Guise, le cardinal de Lorraine et l'amiral, leur témoignant, le désir qu'il avait d'y mettre fin. Le cardinal et la duchesse demandèrent un délai pour la production de pièces qui, ne devaient être vues que de Sa Majesté ; ensuite Mme de Guise demanda à poursuivre devant le Parlement et à y présenter les pièces soumises au Roi. — Charles IX fit assembler les princes du sang, les chevaliers de l'ordre, les conseillers de son conseil pour juger avec l'assistance de la reine Catherine, et Coligny, invité à comparaître, affirma de nouveau qu'il n'avait pris aucune part au crime qui lui était imputé. Le cardinal de Lorraine comptait peu sur la justice du Roi et déclamant contre l'amiral s'écria alors que si par commandement, les Guise devaient s'abstenir de toute voie de fait, rien ne pourrait les empêcher d'avoir raison et de faire mourir le coupable quand ils trouveraient leur fait. — Par quoi, Sire, fit-il encore, il vous plaira de bien regarder avant de rien nous commander et ne nous donner occasion de dire que justice nous ait été refusée, comme aussi nous nous tenons bien assurés que vous ne nous la voudriez refuser³. Catherine renouvela les déclarations de l'amiral en ajoutant qu'il s'offrait de combattre qui le voudrait contredire, et Coligny ayant affirmé encore comme devant Dieu qu'il n'avait fait ni fait faire, *ni approuvé* (!) ledit homicide, le Roi, après avoir pris l'avis des seigneurs présents, le déclara purgé, déchargé et innocent du meurtre commis sur le duc François et des charges que l'on a voulu ou pourrait ci-après pour ce regard lui imputer⁴. — Le cardinal se borna à dire qu'il obéirait aux ordres du souverain ; l'amiral s'écria qu'il louait Dieu de ce que son innocence fût reconnue et que maintenant que la duchesse était bien informée du fait, s'il pouvait avoir la certitude que les Guise ne lui voulaient plus de mal, il serait prêt à leur faire service. Le Roi les fit même s'embrasser, mais il était peut-être le seul qui pût croire à la sincérité de ces démonstrations.

Le procès, en tout cas, était fini jusqu'au moment où le fils, — Henri de Guise, qui avait refusé ainsi que le duc d'Aumale d'assister à cette scène de mensonge,

¹ Archives de Turin, autog.

² *Mémoires de Condé*, t. IV. — On voulait, dit M. Delaborde, ruiner sourdement la haute situation de Coligny en laissant planer sur lui pendant plusieurs années une fausse accusation. — C'était le véritable chef des révoltés, Catherine commençait à le comprendre ; et elle continua à lui faire bon visage, trouvant plus sûr de le garder à la Cour que de le renvoyer chez lui où il ferait tous les jours de nouvelles assemblées et fomenterait mille trames en Allemagne et en Angleterre.

³ DU BOUCHET, *Histoire de l'illustre maison de Coligny*, p. 540 ; Bibl. nat., mss. fr. 3193, f° 56.

⁴ Et a imposé et impose silence à son procureur général et à tous autres. Fait prohibition et défense d'en faire ci-après aucunes recherches et poursuites, ores ni pour l'avenir, soit par voie de justice ou autrement, et à tous juges d'en prendre connaissance. — Cf. *Record office, State pap.* France ; Ch. BUET, *L'Amiral de Coligny*.

— reprendrait la querelle du père, — jusqu'au 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER.

La majorité de Charles IX. — Les aventures du prince de Condé. — Mariage de d'Andelot et du cardinal de Châtillon. — Le voyage des provinces. — L'entrevue de Bayonne. — La paix de Moullins. — Projets de Coligny contre l'Espagne. — Nouvelle prise d'armes des huguenots. — Bataille de Saint-Denis et mort du connétable.

Notre récit a été interrompu pour mieux grouper les faits qui concernent le procès de Coligny, mais nous devons reprendre désormais la suite des événements. Pour donner plus de force et de durée à leur système de ménagement, les politiques conseillaient à Catherine de faire reconnaître la majorité du Roi ; l'influence de la Reine resterait la même, mais le conseil de régence s'effacerait et avec lui l'autorité des princes du sang qui se disputaient le pouvoir. Au retour du siège du Havre, ce fut le premier acte de Catherine, à la grande déconvenue de Condé qui espérait toujours le titre de lieutenant général du royaume. La majorité du Roi fut confirmée au lit de justice tenu au Parlement de Rouen, malgré les protestations du Parlement de Paris qui s'éleva en même temps contre la coexistence des deux religions en France, — et d'ailleurs se fit vertement tancer par le Roi dont les paroles venaient de la boutique de M. le chancelier, affirment les auteurs protestants¹. Le 18 août 1563, le conseil de la ville de Paris étant assemblé en l'hôtel de Guise, le sieur de Lansac arriva et présenta ses lettres. Il annonça que le Hâvre de Grâce était rentré en l'obéissance du Roi, Sa Majesté avait fait sa déclaration de majorité, les assurant d'avoir un bon roi qui voulait connaître ses vrais et loyaux sujets². Il mandait en outre à sa bonne ville de faire procession générale pour la prise du Havre, et le *Te Deum* fut chanté dans l'église Notre-Dame. — Mais on sait d'autre part que les huguenots croyaient fort peu à la paix ; malgré le mouvement d'enthousiasme qui les avait entraînés à la guerre contre les Anglais, ils commençaient à comprendre qu'ils étaient dupes de la politique astucieuse de Catherine et pensaient bien être sacrifiés au ressentiment populaire. Ceux de Chartres, écrivait-on un peu auparavant à M. de Feuquières³, ont tenu conseil

¹ Le cardinal de Châtillon arriva à Rouen le lendemain de l'entrée du Roi, en même temps que le prince de Condé et avec une escorte de 500 cavaliers. Ils demandèrent l'autorisation de tenir les prêches *ce qui ne fut accordé* toutefois que la cour fut remplie et *farci* de huguenots (CHANTONNAY). A Paris, lors de la publication du précédent édit de paix, il y avait eu déjà *grand contredit du prévôt des marchands*. Lettre de Coligny, 31 mars. Bibl. nat., mss. fr. 3256, f° 114.

² Le conseil expédia ensuite un bref état de ce qui lui semblait nécessaire pour la sûreté et tranquillité de la ville, contenant que *nul de la nouvelle religion ne serait reçu à demeure s'il n'avait été bourgeois et habitant avant les troubles* ; qu'à l'entrée de la ville, les gardes des portes saisiraient tous les bâtons à feu de ceux qui iraient loger chez les hôteliers et les leur rendraient quand ils voudraient sortir, etc.

³ Bibl. nat. *Instructions à M. de Feuquières pour faire entendre à monsieur le prince ce qui s'ensuit...*

pour, après que les reîtres seront partis, donner un même jour les Vêpres siciliennes à ceux de la religion. Ils ont envoyé les capitaines Charry et Sarlabon pour gagner ceux de Paris qui les aideront à l'exécution de leur entreprise. On devrait avertir M. le prince, M. l'amiral et M. d'Andelot, qu'ils se tiennent sur leurs gardes. M. le prince de Porcien a eu cet avertissement de ses amis qui hantent le gouverneur de Chartres, conducteur de l'affaire. — Ainsi, l'idée de la Saint-Barthélemy était déjà dans l'air et toute pensée de tolérance restait si loin que la duchesse de Ferrare écrivit à Calvin qu'elle quittait la Cour de Saint-Germain parce qu'on lui avait défendu les prêches en son appartement **comme elle avait coutume depuis l'édit de pacification**. — Coligny, d'ailleurs, commençait à se méfier de Catherine, qu'il voyait agir continuellement contre les réformés tout en se montrant pour lui toujours aussi agréable. On avait d'abord défendu aux protestants d'ouvrir boutique les jours de fête de l'Eglise catholique ; on avait défendu les prêches, les assemblées, et l'administration des sacrements à la Cour, et **es maisons de Sa Majesté**. Une déclaration du 14 décembre 1563 défendit ensuite d'étendre les libertés accordées aux protestants sur les biens ecclésiastiques¹. D'autres dispositions restrictives avaient été sanctionnées par le Roi. On interdisait, par exemple, les ministres étrangers ; on forçait les protestants à observer les jours de fête et de maigre des catholiques ; leurs enterrements devaient avoir lieu **de nuit, sans suite ni compagnie**. — Catherine, en somme, savait le protestantisme, lui faisait une guerre sourde, mais acharnée et sans merci². Partout les réformés étaient houspillés et honnis. L'amiral, leur porte-parole, ne pouvait que se prodiguer en réclamations qui restaient lettre morte, et quand des poursuites avaient lieu, elles n'obtenaient que des sanctions dérisoires. — Coligny avait bien à faire, du reste, car Condé lui-même, entraîné par sa nature ardente, s'était laissé prendre aux séductions de la Cour, et mêlé à toutes les fêtes, aux bals, aux tournois, aux spectacles, n'avait pas tardé non plus à y trouver des maîtresses. Il s'était amouraché d'abord d'une des plus jolies filles de la suite de Catherine, Isabeau de Limeuil, malgré les criailleries de ses amis huguenots. **Les hommes les plus zélés de la religion ont pris de l'aigreur contre lui**, écrit Smith ; **on redoute de trouver en lui un nouveau roi de Navarre ; il se met s'affoler des femmes** (avril 1564). Calvin allait jusqu'à le traiter de **misérable** et d'Aubigné écrit qu'il se laissait **haléner** par toutes les filles de la Cour³. — Isabeau de Limeuil, séduite par ce petit homme vigoureux et leste, brillant, résolu, de visage agréable et d'un charme spirituel et railleur, n'avait cédé pourtant que pour obéir à Catherine **qui avait affaire du prince et désirait le gagner**⁴. Mais à Dijon, pendant le voyage qu'entreprit bientôt la Cour, elle fut prise de douleurs et, dans la garde-robe même de la Reine, accoucha d'un garçon. Catherine, toujours prête à prendre parti, et bien qu'elle fût sa parente par la maison de la Tour d'Auvergne, la fit enfermer dans un couvent ; on l'accusa d'avoir voulu empoisonner le prince de La Roche-sur-Yon, contre lequel elle témoignait de l'antipathie, et pendant trois mois, traînée d'Auxerre à Mâcon,

¹ On visait ainsi le cardinal de Châtillon et le cardinal de Saint-Romain archevêque d'Aix, qui s'étaient déclarés publiquement huguenots.

² Montluc disait que la Reine se serait **laissé scier en deux plutôt que de se faire huguenote**. Lorsqu'elle sembla, en effet, pencher vers le protestantisme ce fut toujours par intérêt.

³ Aussi les ministres disaient que le dernier traité de pais était d'un homme qui avait **la moitié de son courage prisonnier**.

⁴ BRANTÔME, DE THOU. — On a contesté d'ailleurs le rôle complaisant attribué à Catherine dans cette intrigue. Cf. *Comité des monuments écrits*, 1850.

de Mâcon à Lyon, de Lyon à Vienne, elle ne cessa de correspondre avec Condé qui réussit enfin, paraît-il, à la faire évader¹. — Le prince était d'ailleurs engagé dans une autre intrigue avec la veuve du maréchal de Saint-André, Marguerite de Lustrac, qui lui fit présent de la terre et du château de Valéry (Yonne). Il avait perdu sa femme, Eléonore de Roye, qui n'avait pu résister aux fatigues et aux émotions du siège d'Orléans ; aux suites de l'accouchement prématuré qu'avait causé l'attaque des paysans sur la route de Gandelu ; au chagrin que lui causait la conduite de son mari. Il recevait fort mal Coligny dont il était jaloux et qui venait lui faire de la morale et, sous prétexte de lui apporter des consolations, **lui représentait ses devoirs à l'égard des réformés**. On prétendait que déjà il formait de nouveaux projets d'union avec la fille du duc de Guise ou Anne d'Este sa veuve, et devait prendre la direction du parti ; selon d'autres, avec la reine d'Ecosse Marie Stuart. Mais ses amis huguenots veillaient et il finit par épouser une demoiselle de Longueville, Françoise de Rothelin, une fille de Jacqueline de Rohan (8 novembre 1565). — Isabeau de Limeuil et la maréchale de Saint-André, d'ailleurs, se consolèrent vite².

Les gestes des chefs réformés avaient d'ailleurs en ce temps une allure aventureuse bien capable de séduire les femmes, et après Condé ce fut d'Andelot qui se remaria, épousant une princesse de Salm, dame d'Assenleville, une veuve du grand maître de Lorraine qui s'était enthousiasmée de ses exploits. Il faut voir avec quel plaisir M. Michelet conte l'anecdote : **Sommé de venir en pays ennemi, pour cette agréable aventure, dit-il, d'Andelot prit avec lui cent hommes déterminés, et quoiqu'il sût que tous les Guise étaient justement chez le duc de Lorraine, il arriva à Nancy. Le château où l'on avait dressé le contrat était à une demi-lieue. On lui refusa l'entrée de la ville, mais il ne s'arrêta pas moins dans le faubourg et y fit rafraîchir ses cavaliers. Puis, en plein jour et à grand bruit, la cavalcade s'en alla au château de la dame. Au pont-levis, tous tirèrent leurs arquebuses, — de quoi tremblèrent les vitres des Guise qui étaient en face, à peine séparés par une rivière. Le cardinal gémit. Le petit Guise — il avait quatorze ans — disait que s'il avait quelque arquebuse à croc *il eût tiré contre ces vilains*. Le duc de Lorraine avait fait défendre les noces et le prêche à la huguenote. La mère et les frères de la dame ne bougèrent pas de Nancy. Mais durant trois jours on fit la fête, bruyante et gaie. Puis Mme d'Andelot, montant en croupe derrière son héros et disant adieu à ses biens, le suivit fière et pauvre, aux hasards de la guerre civile. — D'Andelot vint au prêche à Metz et l'on fut obligé de lui rendre les honneurs dus à sa qualité avant qu'il repartît avec sa femme, trouver Coligny à Châtillon (27 août 1564)**³.

Les deux frères allèrent enfin à Montataire-sur-Thérain, en Beauvaisis, où Odet de Châtillon allait épouser Elisabeth d'Hauteville, dame de Loré, qu'il entretenait depuis quelque temps en secret. Les noces furent faites par Pierre Mallet, ministre de l'Evangile⁴ (1er décembre 1564). — Catherine, cependant, qui ne

¹ Mlle de Limeuil, qui avait eu également une aventure avec le sieur de Fresne, secrétaire du Roi, épousa plus tard le baron Scipion Sardini, dont l'hôtel existe encore, rue Scipion, proche la Bièvre. C'est aujourd'hui la boulangerie des hôpitaux de Paris.

² La maréchale de Saint-André se remaria avec Geoffroy de Caumont et la duchesse de Guise avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, dont elle était la maîtresse.

³ MICHELET, *Histoire de France*. — *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, t. VIII, p. 301 (4 septembre 1564).

⁴ Il avait alors quarante-neuf ans et la mariée en avait vingt. (LOUVET, *Hist. et antiquités du diocèse de Beauvais*, t. II.) Selon les frères Haag (*France protestante*), il se serait

cherchait qu'à temporiser, et pour éviter de donner trop rapidement une sanction aux décrets du Concile de Trente¹, s'était mise en route à travers les provinces, soi-disant pour s'enquérir des plaintes et doléances des deux religions rivales, mais catholique malgré tout, en réalité pour examiner les forces des huguenots et en préparer l'affaiblissement. — Ses coups étaient toujours médités, écrivit plus tard l'ambassadeur vénitien² ; elle prenait chacun par ses vices et sa

marié en habit de cardinal ; mais d'autres documents indiquent qu'il était vêtu d'une saye de velours noir et d'un long manteau de cour, sans épée (*Bulletin de la Société du protestantisme*, t. XXIII. p. 137). Deux mois après son mariage, il vint à Paris et se présenta au Parlement en robe rouge, au grand scandale même des huguenots. Cité à comparaître à la cour de Rome par le pape Paul IV, il s'était gardé de répondre, mais la sentence d'excommunication fut quand même prononcée. Malgré un édit du Roi qui déclarait nuls les mariages contractés par les ecclésiastiques, il avait écrit à la reine Catherine pour réclamer ce qu'il appelait son droit. Il voulait en même temps continuer à administrer son diocèse, mais le chapitre s'y opposa. Il dut même déposer à l'hôtel de ville de Beauvais les clefs des jardins, tours et forteresse de l'évêché, tandis que l'on rendait les armes à la garde bourgeoise qui en avait été privée. Triste personnage, au demeurant, c'est de lui que l'on disait : Il y a des cardinaux qui honorent le chapeau rouge ; il y en a d'autres qui en sont honorés. Après sa mort (1571), sa veuve réclama son douaire et fut déboutée par le Parlement de Paris ; mais Coligny lui céda la moitié de la succession. (*France protestante* ; abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III.) — Après son abjuration, Odet de Châtillon avait pris le titre de comte de Beauvais, et, paraît-il, se faisait encore appeler l'abbé de Saint-Benoît. Selon Moréri, il aurait épousé Elisabeth d'Hauteville sur les instances des protestants qui désiraient avoir un cardinal marié.

1 Le Concile de Trente, dont il faut dire quelques mots ici, avait été clos le 4 décembre 1563, après avoir été convoqué jusqu'à trois fois dans l'espace de dix-huit ans et avoir duré de 1545 à 1563 sous cinq papes différents. Commencé avec Charles-Quint (13 décembre 1545), suspendu durant de longues années, il était profondément dévoué au pape tout en cherchant la conciliation entre le catholicisme et la Réforme. Les ambassadeurs de l'empereur, des rois de Hongrie, de Bohême et de France demandèrent (16 juillet 1562) qu'on permît la communion sous les deux espèces pour attirer les protestants, proposition qui fut rejetée par le Concile. On demanda ensuite une réformation de la cour romaine ; mais le pape remontra qu'il avait déjà commencé cette réformation et qu'il la continuerait avec zèle pour tout ce qu'on pourrait raisonnablement attendre de lui. La 25^e et dernière session se tint les 3 et 4 décembre 1563, et l'on publia trois décrets touchant le Purgatoire, l'Invocation des saints et l'usage des Indulgences, après quoi le concile renvoya au pape la décision des différends qui pourraient naître. (MORÉRI.) La publication des décrets du Concile fut d'ailleurs refusée par les parlements de France, malgré les réclamations du cardinal de Lorraine et d'autres ecclésiastiques. Le Concile, enfin, n'ayant pas produit des résultats suffisants au goût de certains, on parla d'en réunir un autre et Charles IX le proposa au roi d'Espagne. Mais Philippe II répondit d'une manière évasive. — C'est à propos du Concile de Trente qu'Elisabeth, parlant de ceux de ses sujets qui s'y trouvaient, écrivait qu'elle ne comprenait pas qu'un Anglais pût se mettre en communication avec les envoyés du pape.

2 Elle a presque toujours voulu recourir dans une égale mesure à la fermeté et à la dextérité, croyant pouvoir adoucir la rigueur des moyens de l'une par la finesse des moyens de l'autre... Sa conduite à l'égard des partis repose sur deux mobiles : châtier, puis négocier, dissimuler ou temporiser. Ses coups sont médités ; elle prévoit avant de les porter le mode par lequel elle devra les atténuer. Nul être au monde ne portait plus loin la qualité diplomatique : elle est le plus remarquable négociateur diplomatique dont l'histoire fasse mention. (A. BASCHET, *La Diplomatie vénitienne*.) Je sais qu'on l'a vue pleurer plus d'une fois dans son cabinet ; puis faisant effort sur elle-même, elle se montrait le visage riant afin de ne point alarmer ceux qui jugeaient de l'état des choses d'après l'expression de sa figure. Elle se remettait ensuite aux affaires et ne pouvant agir

faiblesse ; elle ne désespérait jamais et en somme tenait peu de compte de la parole humaine. De sa longue vie à la Cour, elle avait surtout gagné le mépris des hommes et se montrait toujours d'une finesse atermoyante, ambitieuse et laborieuse, de capacité inquiète et pleine de mépris pour les hommes et les choses qui s'agitaient autour d'elle. — La Régente devait s'aboucher avec le duc de Savoie, les envoyés du Pape, du roi d'Espagne, le duc de Lorraine ; on l'invitait à se trouver à Nancy pour se concerter avec divers princes d'Allemagne pour l'observation des décisions rendues par le Concile de Trente qui comportaient d'abord la révocation des avantages accordés aux huguenots¹. — De Fontainebleau, la Cour prit ainsi son chemin par Sens, Troyes², Bar-le-Duc. Catherine se promettait beaucoup de cette expédition qui devait former le petit Charles IX, le faire connaître et imposer par sa présence le respect des édits de tolérance ; en même temps affaiblir les protestants et les empêcher de recommencer la guerre civile³. A Troyes, Catherine enleva au Conseil la connaissance des plaintes des réformés, se la réservant à elle-même. La Cour passa ensuite en Bourgogne et à Lyon où la Reine éconduisit plutôt Soubise qui alla rendre compte à Coligny de ses impressions défavorables. Tout en déclarant qu'elle voulait maintenir les édits, elle les sapait d'ailleurs par tous les moyens possibles, et en attendant, on renouvelait la défense de faire célébrer le culte huguenot dans tous les endroits où séjournait le Roi. — En juillet, Charles IX s'établit au château de Roussillon en Dauphiné, et publia un nouvel édit qui interdisait aux ministres de faire aucune assemblée autre que les prêches, de tenir des synodes, d'ouvrir des écoles, de lever de l'argent, d'agir en un mot comme les membres d'une église constituée. On refusait même de reconnaître les mariages célébrés par des ministres protestants⁴. Condé adressa sur ce une protestation à la Reine, — la fit même imprimer et répandre mais sans autre résultat⁵. — Les parlements, déjà, n'avaient accueilli qu'à regret l'édit d'Amboise.

à sa guise, elle s'accommodait partie à la volonté de celui-ci, partie à celle de celui-là ; elle faisait ainsi de ces emplâtres qui ont fait parler d'elle dans le monde entier peu favorablement à son honneur. (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 154.)

¹ Un synode protestant se tint alors à La Ferté-sous-Jouarre, où le ministre Pérussel, attaché à Condé, dit que la Reine avait écrit à l'amiral pour le menacer, bien informée que les huguenots voulaient recommencer les troubles. — Vers le même temps Coligny faisait partir une nouvelle expédition de protestants pour la Floride.

² C'est à Troyes que fut enfin signée la paix avec l'Angleterre. — Au moment du siège du Havre, Throckmorton avait été arrêté, sous prétexte qu'il n'avait pas de pouvoirs en règle, mais en somme pour qu'il ne pût renouveler ses intrigues, et l'audience demandée par Smith, son successeur, fut remise indéfiniment et d'une façon peu cérémonieuse. D'ailleurs, en plein conseil, Coligny s'écria qu'il n'avait jamais consenti à laisser entrer aucune garnison anglaise dans une ville du royaume, déclaration qui ne lui coûtait guère. Les négociations durèrent ensuite jusqu'au voyage des provinces ; après de longues discussions et même des querelles entre eux, les Anglais acceptèrent 120.000 couronnes que le Roi baillait à Elisabeth d'honnêteté et de courtoisie et la France garda Calais. — Cf. *Revue des questions historiques : La paix de Troyes avec l'Angleterre*, par le comte DE LA FERRIÈRE, t. XXXIII.

³ Cf. *la Reine Margot et la fin des Valois*, chap. II.

⁴ FONTANON, *Recueil des Ordonnances*, t. IV, p. 279.

⁵ Les réformés se plaignaient toujours de ne pouvoir obtenir justice dans les massacres et séditions qui avaient eu lieu dans le Maine, en Vendômois, en Provence, Gascogne, au Puy, à Tours ; à entendre les protestants, les catholiques avaient tous les torts ; mais de fait, un nouveau soulèvement se préparait. Charles IX répondit à Condé, venu pour présenter leurs réclamations, qu'il n'avait rien plus à cœur que de faire rendre bonne justice à ses sujets ; qu'il ne devait pas vouloir régir la volonté de son souverain et que si

Il avait fallu forcer la main à ceux de Paris, d'Aix, de Toulouse ; celui de Dijon fit des remontrances et n'enregistra qu'à la condition qu'il n'y aurait pas de prêche en Bourgogne. Le Roi dut déclarer que l'édit était conditionnel et provisoire comme le précédent. — De Roussillon, la Cour gagna Valence, Montélimar, Orange, Aix, Marseille, et en route reçut des visiteurs, — les ducs de Savoie et de Ferrare, et le florentin Antinori, envoyé du Pape¹. Elle vint ensuite à Nîmes, à Béziers, à Narbonne, et se trouva pour l'hiver à Carcassonne. De là, on gagna Bordeaux, Mont-de-Marsan et enfin Bayonne où l'on devait retrouver la princesse Elisabeth, fille de Catherine, qu'accompagnait le duc d'Albe.

L'entrevue de Bayonne, arrangée sous prétexte d'épanchements de famille², avait en réalité un but politique et le gouvernement espagnol, ayant à réprimer la révolte des Flandres, qui commençait alors, aurait voulu combiner son action avec celle de la France, agir de concert avec elle contre les réformés. Au cours des entrevues, Catherine défendit sa politique, soutint qu'elle avait gagné du terrain, prétendit avoir affaibli les réformés, soustrait les masses populaires à leur influence et, dit Pasquier, leur être plus nuisible par des édits pendant la paix que par la force durant la guerre³. — L'alliance étroite de la France et de

les gouverneurs avaient manqué à leurs devoirs il les ferait sévèrement punir. L'édit de pacification devait être observé et la justice égale pour tous. Mais Catherine n'en continua pas moins sa guerre de coups d'épingles.

¹ Catherine écouta ses doléances et l'assura qu'elle voulait détruire le calvinisme, mais qu'il y fallait du temps et des préparatifs (DAVILA, t. I, p. 212). — Vers le même temps, Coligny intriguait pour faire appuyer auprès du Roi, par les membres du conseil de Berne et de Zurich, les droits des protestants ; on lui demandait surtout d'entretenir l'édit de janvier (octobre-novembre 1564). Des envoyés de l'Electeur palatin, du margrave de Bade des ducs de Wurtemberg, de Saxe et de Poméranie, vinrent également réclamer une liberté entière pour les huguenots. — *Que dirait-on*, répondit Charles IX, *si je faisais solliciter les princes protestants d'accorder aux catholiques la permission de prêcher et de dire la messe dans leurs Etats*. (DAVILA, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 226 ; *Revue des questions historiques*, t. XXXVIII, 1885.)

² Catherine cherchait à marier ses enfants et c'est elle seule qui désira l'entrevue de Bayonne. Philippe II ne s'en souciait aucunement d'abord et profita seulement de l'occasion pour proposer des arrangements dont devait profiter le catholicisme ; la Reine avait pris soin d'ailleurs d'éloigner tous les officiers huguenots. (Comte DE LA FERRIÈRE, *Revue des questions historiques*, 1er octobre 1883.)

³ Les documents les plus sérieux que l'on possède sur les conférences de Bayonne sont deux lettres du duc d'Albe reproduites dans les *Papiers de Granvelle*, tome IX, et si l'on y parle des moyens à employer pour dompter les huguenots, il n'est nullement question de les exterminer. Charles IX lui-même n'était pas disposé à prendre les armes, craignant de ruiner son royaume. (Lettre du 15 juin.) Le duc d'Albe ne propose que d'expulser les ministres de cette friponnerie, de leur couper la tête, au moins de les enfermer. La Cour hésitait entre les partis religieux aussi bien qu'entre les systèmes politiques. Le duc d'Albe dit seulement qu'il lui semblait qu'il était parvenu à écarter quelques-uns des scrupules de Catherine touchant le châtement des hérétiques. Les réformés, dit-il, gagnent du terrain ; il faut expulser cette mauvaise secte, ramener les sujets du Roi à leur antique soumission et maintenir la reine mère dans la légitime autorité qu'elle exerce (21 juin). Là, fut résolu, dit Tavannes, que les deux couronnes se protégeraient mutuellement, maintiendraient la religion catholique et ruineraient leurs rebelles, dont les chefs seraient *justiciés*. Davila dit que chacun des deux rois serait libre d'employer les mesures et résolutions qu'il croirait plus convenables. On convint, dans les conciliabules secrets, d'agir de concert pour rétablir le calme et abolir la diversité de religion. — On peut donc soutenir que le massacre fut proposé à Bayonne, mais on ne peut aller au delà. De Thon prétend que l'entente fut établie pour une protection mutuelle et qu'on

l'Espagne aurait pu, en effet, être fatale au calvinisme. Les protestants le savaient, et peu chiches de mensonges attribuèrent au duc d'Albe des projets de massacre général, — accusation qu'ils avaient déjà portée en 1560 sur le duc de Guise et en 1563 sur Montmorency¹. Mais quand même, l'entrevue de Bayonne servit la politique espagnole, — et en somme la civilisation catholique. Le duc d'Albe avait fortifié de ses conseils ceux qui voulaient des lois de rigueur. Il leur avait présenté Philippe II comme le champion armé du catholicisme. Catherine ne pouvait être indifférente aux sollicitations du roi d'Espagne, du duc de Savoie, de l'envoyé du Pape. Déjà peu favorable aux religionnaires, quoi qu'on en ait dit, elle céda peu à peu, leur fut de moins en moins accueillante² et s'éloigna du tiers parti. — De Bayonne, le Roi revint à Nérac, où il força Jeanne d'Albret à rétablir l'exercice du culte catholique qu'elle avait supprimé. De là, il gagna Niort, Thouars, Angers, Tours, Blois (novembre), et frappé partout des ravages exercés par les huguenots, il conçut contre eux, dit Davila, une sorte d'aversion et de dégoût. Mais il continuait à recevoir leurs plaintes contre les gouverneurs qui n'observaient pas les édits. — Revenu à Blois, Charles IX convoqua pour le mois de janvier³, à Moulins, une assemblée des personnages les plus importants du royaume et des présidents de tous les parlements de France, afin de terminer les diverses querelles et de préparer un nouvel édit. — Il s'agissait surtout du conflit des Guise et des Châtillon, et d'im différend survenu entre le cardinal de Lorraine et Fr. de Montmorency, gouverneur de Paris. — La première affaire réglée, — en apparence du moins, — comme nous l'avons rapporté plus haut, il s'agissait d'arranger la seconde, du reste moins grave, n'eût été la qualité des personnes engagées. — Le cardinal de Lorraine, revenu du concile de Trente et se croyant menacé depuis l'assassinat de son frère, avait obtenu du Roi le droit de mener avec lui une escorte qui avait été fixée à 50 arquebusiers⁴. Il devait se rendre à Paris vers la fin de 1564 et manda le duc d'Aumale et son neveu Henri de Guise, qui le joignirent avec une bonne troupe de gentilshommes et de partisans. Montmorency, qui le tenait en suspicion, se rendit au Parlement où il déclara que le Roi et la Reine lui avaient ordonné de ne pas souffrir qu'on vînt en armes dans

devait massacrer tous les protestants sans exception. C'est là que commence la légende. Il y eut, dit le P. Mathieu, un conseil fort étroit entre la Reine et le duc d'Albe pour l'extirpation de l'amiral et de son parti ; le duc conseillait des Vêpres siciliennes en disant qu'une tête de saumon valait mieux que cent grenouilles. Le secret aurait été surpris par Henri IV enfant, — il avait douze ans, — qui se hâta d'en faire part à sa mère, laquelle put informer Coligny, Condé et les principaux des protestants.

¹ A propos du projet d'extermination des huguenots attribué au duc d'Albe, il faut noter (*Bulletin du protestantisme*) que le général de Philippe II fut félicité plus tard, en 1567, par le pape Pie V qui le voyait avec joie massacrer les protestants de Flandre. L'idée de la Saint-Barthélemy aurait été alors proposée à Catherine de Médicis, — et aurait même été arrêtée, selon les affirmations de M. F. COMBES. (Cf. *Lectures faites à la Sorbonne*, t. II, p. 231, et *Les Conférences de Bayonne*, par M. le baron KERWIN DE LETTENHOVE.)

² Il faut cependant noter que lorsque Condé lui annonça son nouveau mariage en lui indiquant qu'il voulait le faire bénir à la protestante dans une maison de Jeanne d'Albret, elle le retint et déclara que les noces seraient célébrées à la cour (8 novembre). Elle autorisa même le prêche, malgré les protestations du cardinal de Bourbon, mais qu'il eût lieu les portes closes et que les princes protestants n'y amenassent que leur suite. (Journal de l'ambassadeur Smith, *State pap.* ; duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 277.) — Avec Catherine, il y avait des accommodements sur tout, — et surtout provisoires.

³ 1566 n. s.

⁴ Cette garde ne le quittait jamais ; l'accompagnait à l'église et au cabinet du Roi et, la nuit, veillait à sa porte. BOUILLÉ, *Histoire des ducs de Guise*.

la capitale. Il y eut une échauffourée dans la rue Saint-Denis, proche l'église des Saints-Innocents, et le cardinal, qui se réfugia d'abord dans la boutique d'un cordonnier, gagna enfin dans la soirée son hôtel¹ où vint le rejoindre le duc d'Aumale, et de là le château de Meudon. Montmorency, effrayé des conséquences de l'action qu'il avait commise dans une ville dévouée aux princes lorrains comme était Paris, manda de suite Coligny² qui accourut avec 70 gentilshommes (22 janvier)³, fit étalage de sentiments pacifiques et profita de l'occasion pour se rendre au Parlement et se défendre contre les imputations des Guise. Il retourna ensuite à Châtillon, d'où il adressa une dépêche au Roi pour l'informer de ce qui s'était passé. On apprit tout à coup que le prince de Condé, que l'on disait d'accord avec le cardinal de Lorraine, se rapprochait de Paris avec une escorte de 300 cavaliers. Montmorency lui refusa les portes et il ne put entrer qu'à la Bastille ; il n'y eut qu'une escarmouche et le prince se retira en Picardie. *L'affaire a été poussée trop loin si ce n'est qu'un jeu, dit-il ; elle ne l'a pas été assez si elle est sérieuse*⁴. Il y eut d'autres débats. L'amiral fit imprimer et répandre une justification de sa conduite⁵ et exigea également du Roi l'autorisation de mener avec lui une garde de 50 arquebusiers. Le cardinal de Lorraine rédigea un mémoire justificatif que la duchesse de Guise se chargea de communiquer aux ambassadeurs étrangers. Catherine enfin s'arrangea pour que ni les Châtillon ni leurs adhérents ne revinssent de sitôt à Paris. De Mont-de-Marsan, un ordre du Roi interdit la capitale en son absence aux plus remuants des deux religions, et à la fin ce fut Coligny lui-même, avec les maréchaux de Vieilleville et de Bourdillon, qui fut chargé d'aplanir le différend⁶.

L'amiral, toujours est-il, craignait des représailles de la part des Guise malgré la comédie de la réconciliation jouée à Moulins, car peu après il fit arrêter à Châtillon un voleur de grand chemin nommé Simon Le May, qu'on lui avait dénoncé comme ayant fait marché avec le duc d'Aumale pour l'assassiner. Le May, lorsqu'il passa en jugement, prétendit au contraire que l'amiral lui avait proposé d'assassiner la Reine et qu'il ne l'accusait que pour se venger de son refus⁷. L'affaire resta obscure, toutefois que l'accusé eût été condamné au supplice de la roue. — Peu après, parut l'ordonnance de Moulins, publiée après une violente altercation entre L'Hospital et le cardinal de Lorraine, et qui comprenait quatre-vingt-six articles. Déjà le crédit du chancelier était en baisse et l'antagonisme de ses ennemis n'en devenait que plus ardent. La discussion porta surtout sur les consolations que la religion apportait in extremis et les

¹ L'hôtel de Cluny.

² Sur le bruit que Condé devait épouser la duchesse de Guise, l'amiral était venu secrètement à Paris quelques jours auparavant et y était entré avec le carrosse de la duchesse de Montmorency, sa cousine. Il y demeura deux jours en conférence avec le gouverneur de Paris, le prince de Porcien et quelques-uns de ses partisans.

³ HOTMAN, *Vie de Coligny*, édit. de 1665.

⁴ DE THOU, t. III.

⁵ *Le Discours du voyage fait à Paris par Monsieur l'Amiral au mois de janvier dernier*, 1565, pet. in-f^o.

⁶ On peut voir sur ce curieux épisode un travail publié par M. le baron DE RUBLE dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris : François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France*, t. VI (1879), p. 200.

⁷ Le May, soi-disant, devait faire à l'amiral un mauvais coup à la chasse, et avait reçu du duc d'Aumale 100 écus et un bon cheval.

adversaires échangèrent des paroles aigres-douces¹. — Mais Coligny et les réformés, mécontents des modifications apportées à l'édit d'Amboise et de l'attitude que prenait la Reine mère ; inquiets des dispositions de défense qu'adoptaient les catholiques depuis le concile de Trente ; craignant aussi la ruine des protestants de Flandre où se rendait le duc d'Albe et, par suite, leur anéantissement en France, proposèrent à Charles IX de soutenir les Pays-Bas et essayèrent de réveiller toutes les haines et défiances nationales contre l'Espagne, sous le prétexte insinué que là guerre étrangère éviterait la guerre civile. La manœuvre était habile et bien dans les idées des huguenots pour qui le roi d'Espagne était la bête noire. Charles IX leva des bandes de gens de pied, de lansquenets et 6.000 Suisses pour se fortifier, se tenir prêt à tout hasard, mais resta fidèle à l'alliance espagnole et refusa les offres de Coligny de faire marcher les gentilshommes de la religion. — Quelques-uns ayant couru à Genève qui se crut menacée par les troupes que menait en Flandre le général espagnol, le roi défendit à qui que ce fût, sous peine de perdre la vie, de prendre du service à l'étranger sans son commandement, et nommément d'aider les sujets du roi catholique dans les Pays-Bas. Catherine, frappée par les terribles événements de Flandre et se félicitant de les avoir écartés de France, espérait ainsi garantir la paix au dehors et au dedans. Mais l'amiral n'en fatiguait pas moins la Cour de ses remontrances et de ses prétentions. Il parlait toujours d'armer la noblesse calviniste et de marcher contre le duc d'Albe, et Charles IX, qui connaissait bien l'esprit d'accaparement du protestantisme, finit par lui dire qu'après avoir été soufferts par les catholiques, les réformés demandaient à être leurs égaux en attendant qu'ils pussent en force les chasser du royaume². — C'est alors que fut

¹ C'est cette assemblée de Moulins qui régla définitivement la question du commencement de l'année, fixé anciennement à Pâques, et bouleversa toute la chronologie. — Il y eut, paraît-il, également à Moulins, un projet de massacre des calvinistes, mais qui échoua par une peur qui prit soudain à la Reine ou par l'absence de certains d'entre eux. On avertit Coligny, toujours est-il, qu'on devait l'assassiner, mais il avait déjà été menacé plusieurs fois et n'y prit garde. (BRANTÔME, t. I, p. 456.)

² Vers ce temps (1564-1565), Coligny avait noué des relations avec la Porte ottomane et le sultan Sélim II. L'amiral avait envoyé Téligny à Constantinople sans qu'on ait su au juste le but de l'ambassade. Le sultan mourut peu après et Téligny revint. Mais Philippe II connut ces allées et venues et s'en plaignit à Charles IX. Coligny s'en tira comme toujours par des dénégations. — De nouvelles tentatives de colonisation avaient été également essayées en Amérique, d'où Villegagnon était revenu fort ennemi de l'amiral. Il s'agissait toujours de trouver un refuge pour les réformés, en dépit des Espagnols. En 1562, Jean Ribaut était parti du Havre pour la Floride. En 1564, à la paix, Coligny avait insisté pour envoyer encore une flotte qui fut commandée par Landonnière. Mais les Espagnols survinrent, assiégèrent et prirent le fort Caroline qui avait été bâti par les réfugiés. Le gouvernement français dut intervenir et sommer Philippe II de punir les auteurs de l'entreprise, tandis que le roi d'Espagne, qui trouvait là un bon prétexte pour se plaindre de Coligny, l'accusait d'avoir agi sans ordre et demandait son châtement. Catherine, du reste, se fâcha et répondit vertement qu'elle souhaitait que tous les huguenots fussent en ce pays-là et que le roi d'Espagne n'avait pas à intervenir pour punir les sujets de son fils. L'amiral se prodigua en réclamations et appuya les plaintes des familles de ceux qui avaient été capturés par les Espagnols. (Bibl. nat., mss. fr. 15882, f° 144.) Une autre expédition conduite par le fils de Montluc n'alla pas plus loin que Madère où il fut tué à l'assaut. Enfin, en Afrique, une expédition partie du Havre fut surprise et battue par les Portugais, et les navires coulés. — Philippe II, en ce qui le concernait, refusa d'ailleurs toute réparation. — Une lettre de Coligny à Catherine de Médicis, qui se place à peu près à ce moment, a été analysée dans les *Archives des missions scientifiques*, 1865, t. II, p. 426. Il dit qu'il trouve étrange que le Roi lui ait écrit

résolu ce qu'on appela le **complot de Meaux**. Les religionnaires tenaient des conciliabules à Valéry, chez le prince de Condé et au château de Châtillon, chez l'amiral¹. Ils devaient enlever le Roi, s'emparer du cardinal de Lorraine et lever une armée. Les protestants d'Ecosse venaient ainsi d'enlever Marie Stuart. On aurait déclaré Charles IX déchu du trône et Condé — le *Roi des Fidèles*, comme l'appelèrent ses médailles — aurait pris sa place. — Tandis que ces préparatifs se poursuivaient en secret, le Conseil faisait des levées d'hommes et par précaution organisait, à Paris, les compagnies bourgeoises sous les couleurs des confréries. Mais le projet de révolution dynastique est affirmé par une lettre confidentielle antérieure de la duchesse de Ferrare à Calvin (mars 1564), et des prédicants sanguinaires, parlant du Roi, criaient qu'il fallait **exterminer ce pupille**, — exhortant **même les simples femmelettes à dire qu'elles voudraient, de leurs mains, étrangler tous les ennemis de l'Évangile**. — On sait comment se fit la retraite de Meaux. La cour séjournait à Montceaux-en-Brie lorsque arriva le sieur de Castelnau, que Charles IX avait envoyé complimenter la duchesse de Parme et le duc d'Albe à Bruxelles et qui revenait avec le bruit du prochain moment. On ne le voulait point croire d'abord et L'Hospital dit même **que c'était un crime capital de donner un faux avertissement à son prince, même pour le mettre en défiance de ses sujets**². Mais sur l'insistance de M. de Nemours, la Cour décida de **gagner Meaux**³ et envoya le maréchal de Montmorency au-devant des levées suisses, tandis que les protestants occupaient Rozoy et Lagny (26 septembre). Les Suisses approchant, Condé essaya de les joindre en rase

comme à un brouillon ou perturbateur du repos public ; il lui a semblé qu'une telle dépêche eût été mieux employée à un Marcel ou autre de telle humeur que lui. — Marcel, prévôt des marchands, fut mêlé, on le sait, à la sanglante répression du 24 août 1572.

¹ LA NOUE, *Dis. polit.*, p. 723. — Philippe II, qui redoutait l'alliance des protestants de France avec ceux des Pays-Bas, poussait à la persécution et Coligny, ne pouvant faire agréer ses propositions, déplorait l'attitude du gouvernement qui faisait des vœux pour le succès des Espagnols. D'ailleurs, ajoute La Noue, on démantelait certaines villes et l'on construisait des citadelles aux lieux où les calvinistes avaient l'exercice de leur religion, preuve certaine qu'un coup de force se préparait. De plus, par le prince de La Roche-sur-Yon, on avait su qu'à Bayonne résolution avait été prise de détruire les religionnaires, dont on disait qu'en bref **ils ne lèveraient pas la tête si haut**. — Le Roi, dit M. Delaborde, fut supplié de renvoyer les Suisses ; mais l'ajournement de cette mesure accrut la défiance de Coligny. Le connétable avait envoyé son fils Thoré à Châtillon, mais qui ne tira rien de l'amiral, sinon des protestations générales. Les protestants ensuite envoyèrent vers le connétable et **pour éviter une effusion de sang** lui adressèrent de nouvelles soumissions, le suppliant d'avoir pitié de la France et remettre tout en paix. Montmorency eut un accès de franchise : — **Que voudriez-vous**, dit-il, **qu'on fit de ces Suisses si bien payés, si on ne les employait pas !** (D'AUBIGNÉ, *Histoire*, liv. IV, chap. VII.) Une dernière démarche enfin fut tentée. Coligny et Condé se rendirent à la Cour et remontrèrent qu'il n'y avait nécessité des Suisses dans le royaume, si on ne voulait les employer contre la religion. (*Histoire de cinq rois*.) Ils ajoutèrent qu'ils se tiendraient sur leurs gardes et étaient bon nombre. Ils convoquèrent ensuite une nouvelle assemblée. On disait que Condé et Coligny devaient être arrêtés ; que plus de 3.000 personnes avaient péri de mort violente depuis la paix sans qu'on pût obtenir justice. On parlait de reprendre Orléans, d'autres villes et se mettre sur la défensive. L'amiral, paraît-il, voulait encore temporiser, mais la plupart furent pour les coups.

² Cf. *La Reine Margot et la fin des Valois*, chap. II. — Catherine aurait voulu rester, craignant Paris guisard, dit d'Aubigné, mais **la marée l'emporta**. (Liv. IV.)

³ La Reine envoya vers Coligny que l'on trouva dans son château de Châtillon **paisiblement occupé à de l'agriculture**. Content de ce tour de finaud il alla ensuite rejoindre l'armée protestante. (*Revue des questions historiques*, t. XXXVIII.)

campagne, mais arriva trop tard. Entrés dans Meaux à minuit, ils en repartirent à trois heures du matin, se dirigeant vers Paris en bataillon carré ; au milieu d'eux, ils avaient placé le Roi et les dames. Quelques centaines de gentilshommes formaient la tête et la queue du convoi. Charles IX était exaspéré d'une insolence qui le réduisait à une telle extrémité et voulait qu'on se battît. Mais ceux qui l'entouraient préférèrent sagement s'en tenir à la défensive¹. — La noblesse protestante, pour ce coup de main, n'avait pas d'armes de guerre, mais seulement la cape et l'épée. Condé se porta à la rencontre des Suisses avec 200 cavaliers, demandant à parler au Roi, et fut reçu avec les piques. D'Andelot, peu après, le rejoignit. En réalité, ils avaient peu de monde, 500 à 600 chevaux contre 6.000 fantassins soutenus par près de 800 cavaliers. Il n'y eut que quelques escarmouches et l'escorte royale rencontra bientôt d'Aumale, Vieilleville et d'autres capitaines qui venaient à sa rencontre avec ce qu'ils avaient pu réunir de troupes. Le soir, la Cour était au Bourget, tandis que Condé revenait coucher à Claye où les conjurés s'organisèrent. — Le prince voulait bloquer Paris et la Cour, résolu à brusquer la campagne, comptant d'ailleurs que l'attention qui se porterait de ce côté laisserait libres les routes d'Allemagne et du Midi, d'où il attendait des renforts ; enfin, les protestants pouvaient saisir quelques forteresses importantes qui seraient d'un grand secours si l'armée essayait un revers². En quelques jours, en effet, ils prirent Orléans, La Rochelle, Montauban, Etampes, Dourdan, et le 2 octobre Condé vint mettre son quartier général à Saint-Denis, brûlant tous les moulins situés au nord de Paris. — Le connétable avait appelé les bandes de Strozzi et de Brissac, réclamé le concours du duc d'Albe. On recrutait des volontaires, et la Reine essaya comme de coutume de négocier avec les confédérés. L'Hospital, Vieilleville et Morvillers furent chargés de leur porter des paroles de paix et Catherine offrit même sa médiation si les armes étaient posées dans les vingt-quatre heures. Mais on n'obtint que des récriminations et diatribes contre les Guise, les Italiens ; les confédérés se retranchèrent derrière une requête qu'ils avaient présentée. Une nouvelle députation apporta un projet d'édit. Les huguenots alors demandèrent que Condé et autres pussent aller librement vers le Roi et lui soumettre leurs demandes ; ils réclamaient le renvoi des troupes étrangères, le rétablissement de l'édit de janvier, la convocation des Etats, — tant que Catherine rompit brusquement les négociations. Un héraut d'armes fut envoyé à Saint-Denis pour sommer le prince et les confédérés de se présenter devant Charles IX pour lui rendre hommage ou **déclarer la cause de leur mauvaise intention**³. Les religionnaires, surpris et gênés par cette démarche dont l'appareil féodal réveillait plusieurs siècles d'histoire, hésitèrent. Ils écrivirent au Roi pour exposer en termes respectueux leurs griefs, se bornant à solliciter le libre exercice du culte en tous lieux indistinctement. Les négociations furent reprises à La Chapelle, d'ailleurs sans autre résultat qu'une altercation entre Condé et le

¹ *Mémoires de Castelnau*, t. VI, p. 15. Le Roi arriva à Paris le 28 septembre, avant la chute du jour. Une erreur d'itinéraire, paraît-il, égara les protestants lancés à la poursuite de Charles IX en traversant la forêt de Bondy.

² Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 298.

³ Les hérauts d'armes devaient sonner trois fois et crier : **De par le Roi, vous, Louis de Bourbon, prince de Condé, du sang de la couronne de France, je vous fais commandement et somme de par le Roi, de venir le trouver à Paris où il vous attend, et en vous faisant miséricorde recommande son service.** La même chose devait être faite pour l'amiral et d'Andelot, les hérauts ajoutant : **Au refus de quoi, le Roi se pourvoira contre vous par toutes voies et moyens.**

connétable qui déclara que le Roi ne consentirait jamais au libre exercice de la religion nouvelle ; qu'il voulait maintenir l'ancienne et aimait mieux la guerre que de se rendre suspect à la plupart des princes étrangers. Les confédérés d'ailleurs recevaient des renforts. Ils étaient environ 4.000 fantassins et 2.000 cavaliers. Montgomery et le vidame de Chartres avaient surpris tous les bateaux de la Seine et débarqué à Saint-Ouen. L'amiral l'avait occupé et communiquait par un pont de bateaux avec les détachements envoyés sur la rive gauche de la Seine, jusqu'à Argenteuil et Dampierre. Même d'Andelot fut envoyé avec 500 chevaux et des arquebusiers occuper Poissy pour empêcher le passage de Strozzi ou du duc d'Albe. Mais Strozzi et Brissac venaient d'arriver. L'armée royale comptait ainsi 16.000 hommes de pied environ et 3.000 cavaliers¹. Le 4 novembre, une colonne sortie de Saint-Cloud enleva le corps de garde qui couvrait le pont de bateaux de Saint-Ouen, brûla le pont et reprit Argenteuil. Cinq jours après, l'avant-garde catholique occupa La Chapelle, attaqua et culbuta la grand'garde protestante. En l'absence de d'Andelot, les réformés tinrent conseil et plusieurs étaient d'avis de se replier sur Saint-Denis, puis gagner Orléans ou la vallée de la Marne. D'autres voulaient rester sous les murs de Paris et attendre la bataille, espérant vaincre en détail les différents corps de troupes dont disposait le connétable, qui ne pourrait tirer parti de sa supériorité numérique par suite de la rapidité avec laquelle venait la nuit. Cette opinion, adoptée par l'amiral, l'emporta finalement. Le 10 novembre, au matin, l'armée royale déboucha par le faubourg Saint-Denis et les calvinistes n'eurent que le temps de rejoindre leurs postes. Condé se déploya entre Aubervilliers et Saint-Ouen et mit sa cavalerie en haye sur une seule ligne ; des arquebusiers couvraient ses flancs et se reliaient à d'autres troupes cachées dans les villages. Mais Montmorency, sans attendre l'effet de sa canonnade, donna trop tôt l'ordre d'attaquer. Cossé et Brissac furent arrêtés par un fossé creusé devant Aubervilliers ; Damville et le duc d'Aumale ne furent pas plus heureux. L'amiral chargea les volontaires parisiens² qui s'enfuirent en désordre. Le connétable, au centre, qui bataillait contre les troupes de Condé, vit les siennes rompues ; son cheval fut tué ; l'Écossais Stuart lui cria de se rendre³, mais Montmorency, blessé déjà⁴, lui cassa la mâchoire avec le pommeau de son épée si bien que de longtemps, la bouillie lui servit de

¹ Selon d'autres documents, l'armée royale avait 16.000 hommes d'infanterie, 10.000 chevaux et quatorze pièces de canon ; les huguenots 2.000 arquebusiers, 1.000 chevaux et quatre pièces d'artillerie ; selon M. DELABORDE (*Gaspard de Coligny*), 2.000 cavaliers et 4.000 hommes de pied. Les chiffres, comme toujours, restent incertains.

² Coligny, avec 1.000 hommes de cavalerie, se plaça entre les étangs des Poissonniers ; Genlis, avec un nombre à peu près égal d'arquebusiers, occupa les abords du bois et les dernières maisons du côté opposé, tandis que Condé, avec une petite division, mi-partie fantassins et mi-partie cavaliers, barra la route de Saint-Denis à peu près à la hauteur des fortifications actuelles. Le connétable attaqua le centre avec du canon, mais pendant que les arquebusiers, embusqués dans les maisons, arrêtaient sa charge, la cavalerie de Genlis donna brusquement sur la gendarmerie catholique qu'elle bouscula.

³ Peut-être le même qui avait assassiné le président Mynard. Il fut pris à la bataille de Jarnac et tué de sang-froid. (BRANTÔME, t. I, p. 325.)

⁴ Il avait quatre blessures au visage et même un coup de hache d'armes sur le front (DAVILA), huit blessures, selon d'Aubigné. On l'emporta et il mourut le lendemain. Ses fils qui le relevèrent réussirent à déloger les arquebusiers et chasser la gendarmerie huguenote. — Montmorency, qui avait une activité de vieillard merveilleuse, mais un dévouement variable, a-t-on dit, penchant tantôt pour Catherine et tantôt pour les Guise, avait été, de même que le duc François et le maréchal de Saint-André, condamné à mort par la faction protestante sur le conseil de Th. de Bèze.

manger. Il reçut ensuite un coup de feu dans l'épaule, qui l'étendit blessé mortellement. — Les catholiques reprirent d'ailleurs l'avantage. Coligny venait d'être battu par des troupes fraîches ; même on le crut prisonnier ou caché dans Paris et pendant trois jours on fit des perquisitions pour le trouver¹. La nouvelle de la mort du connétable était venue, heureusement pour les huguenots, porter le désordre dans l'armée royale. Ils purent se retirer sur Saint-Denis². Condé n'y perdait qu'un cheval et put rentrer paisiblement, heureux quand même de l'issue du combat. — D'Andelot, revenu trop tard, ne put qu'insulter les corps de garde catholiques à La Chapelle et brûler encore quelques moulins ; mais Condé se hâta de quitter Saint-Denis pour aller au-devant des renforts qui lui arrivaient d'Allemagne³.

¹ Son cheval l'emporta parmi les fuyards de l'armée catholique : mais il réussit à se dégager et regagna Saint-Denis.

² Si mon maître, disait l'ambassadeur turc, qui assistait au combat du haut de Montmartre, avait seulement mille de ces casaques blanches, — les huguenots — pour mettre à la tête de son armée, l'univers ne lui tiendrait pas deux ans.

³ Condé se présenta le lendemain en bataille, dit Vieilleville, mais il n'y eut âme vivante qui osât venir au combat. Le maréchal de Montmorency alléguait partout que l'honneur de la journée lui appartenait, d'autant qu'il était demeuré maître du champ de bataille et qu'il eut tout le loisir d'enterrer ses morts, tandis que l'ennemi avait abandonné ses bagages, et les corps des siens étaient demeurés nus sur la place, aux chiens et aux oiseaux. Interpellé par le Roi, Vieilleville ajouta que la bataille n'avait été donnée qu'au profit de Philippe II car il y était mort assez d'hommes pour conquérir la Flandre et les Pays-Bas. On agita la question d'assiéger les huguenots dans Saint-Denis, mais le Conseil consulté, y renonça. (Vincent CARLOIX, *Mémoires sur Vieilleville*, liv. IX, chap. XXXVII-XXXIX.)

CHAPITRE II.

Retraite des huguenots. — Le siège de Chartres. — La paix de Longjumeau. — Disgrâce de L'Hospital. — La réaction catholique. — Condé et Coligny gagnent La Rochelle. — La troisième prise d'armes. — Bataille de Jarnac et mort de Condé.

De Saint-Denis, Condé gagna hâtivement Montereau où il avait donné rendez-vous à un contingent de dix-huit cornettes et vingt-sept enseignes fournies par le Poitou et la Guyenne. En même temps, il demandait de l'argent à Strasbourg et à Genève. La Noue venait de surprendre Orléans et l'on y mit à l'abri des coups les familles protestantes. Pont-sur-Yonne fut enlevé et l'armée remonta la Seine, laissant sept enseignes dans Montereau. La Rochefoucauld avait rejoint avec quatre canons et près de 10.000 hommes de ce qui était attendu. — Les protestants se dirigèrent vers la Lorraine, allant à la rencontre des troupes qui arrivaient d'Allemagne ; mais les catholiques les suivaient, ayant à leur tête le jeune duc d'Anjou, — celui qui devait être Henri III, — le fils préféré de Catherine, auquel on en avait donné le commandement sur les conseils de Vieilleville et de Cheverny¹. Des renforts aussi arrivaient de tous les côtés, — vieilles bandes du Piémont amenées par le duc de Nevers ; reîtres d'Allemagne envoyés par le marquis de Bade ; contingent espagnol fourni par le duc d'Albe et conduit par d'Arenberg. Les huguenots se replièrent sur la Marne et des négociations furent encore ouvertes tandis que leur secours d'Allemagne se mettait en route sous les ordres du prince Casimir, fils de l'Electeur palatin². Condé écrivit au Roi pour demander à revenir à l'édit de pacification de mars 1563, ce que Charles IX lui accorda sur le conseil de Catherine, avec permission de faire dire l'office protestant dans les lieux désignés, mais demandant en revanche aux huguenots de poser les armes et de renvoyer chez eux les étrangers. Téligny fut envoyé à la cour, puis le cardinal de Châtillon³ ; mais les réformés avançaient toujours en Lorraine. L'amiral voulait laisser l'infanterie sur

¹ *Mémoires de Vieilleville ; Mémoires de Cheverny*, collection Michaud. — *Revue des documents historiques*, 1876, p. 51-52.

² C'était un fils de Frédéric III, duc de Bavière, dit le Pieux ; il avait été nourri en France sous Henri II et affirmait ne venir que [pour le bien de Sa Majesté et de ses sujets](#). Il amenait 3.000 lansquenets, 6.000 reîtres et quatre pièces de campagne ; il se retira à la paix de Longjumeau et reparut en 1576 où il batailla jusqu'à la paix dite de Monsieur (6 mai) ; puis dans son pays se décerna les honneurs du triomphe. (BRANTÔME, t. I, p. 324.)

³ La Reine vint au-devant de lui et le renvoya vers Charles IX qui se tenait à Vincennes. Mais on ne le mit en rapport qu'avec des intermédiaires. Odet vit qu'on voulait faire traîner les négociations et refusa de traiter. Des conférences eurent lieu pourtant avec Catherine et l'on convint de licencier les troupes étrangères. Les huguenots déniaient l'affaire de Meaux, où ils n'avaient voulu, disaient-ils, que se jeter aux pieds de Sa Majesté, le supplier de révoquer l'arrêt que leurs ennemis l'avaient forcé de rendre lorsqu'ils voulaient corriger les abus de la religion : ils suppliaient le Roi de rendre sa bonne grâce au prince de Condé et aux autres de ses partisans, leur accorder la liberté de conscience et les maintenir dans l'exercice de leurs biens et dignités. Les négociations furent enfin rompues et le cardinal de Châtillon se retira. — Il s'était battu à Saint-Denis parmi les protestants.

la Marne¹ ; Condé le décida pourtant à la garder, passa la Meuse à Saint-Mihiel et continua sa route vers la Moselle qu'il passa à Pont-à-Mousson. Le duc d'Anjou renonça d'ailleurs bientôt à poursuivre les confédérés qui purent faire leur jonction avec le prince Casimir (11 janvier 1568). Mais les Allemands à peine arrivés réclamaient leur solde, 100.000 écus ; le prince de Condé n'en avait pas 2.000 ; il lui fallut donner sa vaisselle d'argent ainsi que celle de l'amiral ; tous se cotisèrent et jusqu'aux goujats des soldats ; bijoux, argent, vaisselle représentèrent enfin 80.000 écus dont les Allemands voulurent bien se contenter. Coligny conseilla de marcher à nouveau sur Paris en s'appuyant sur Orléans. Les réformés avaient alors 20.000 hommes mais qui étaient continuellement harcelés par les catholiques. C'était à l'amiral qu'était revenue la charge de les approvisionner et de les faire marcher en bon ordre. Il avait rassemblé des chevaux de bât, réparti les uns entre les compagnies pour le transport des bagages, affecté les autres au service des subsistances ; des distributions de vivres avaient lieu dans une proportion déterminée, et un ordre régulier avait été fixé pour les logements : l'infanterie au centre, la cavalerie dans les villages d'alentour avec des détachements d'arquebusiers. Chaque soir, ces cantonnements étaient barricadés et un lieu de rendez-vous assigné en cas d'alerte. Une avant-garde de 1,200 cavaliers, dont la moitié portaient l'arquebuse, précédait enfin la colonne. Coligny avait d'ailleurs un esprit de méthode auquel on doit rendre justice et il peut être considéré comme un des premiers organisateurs de nos armées modernes. — Les protestants purent traverser ainsi des pays dont la population leur était hostile. Ils devaient d'abord se diriger vers Paris mais préférèrent gagner Orléans par Auxerre, Bléneau et Montargis. En route, ils massacrèrent la population inoffensive d'Irancy, mais furent repoussés à Gravant. Franchissant vingt lieues en deux jours, ils parurent sous les murs de Chartres (23 février), qui était alors le grenier de la capitale. Le duc d'Anjou n'avait pas traversé la Seine, et attendait que l'armée huguenote se séparât d'elle-même, faute d'argent et de vivres. Mais à Chartres, des secours étaient entrés qui portaient la garnison à 4.000 hommes. L'armée huguenote avait peu d'artillerie, — neuf pièces ! Elle fit brèche dans la muraille cependant au bout de six jours et l'on allait donner l'assaut quand on reconnut qu'un deuxième retranchement avait été élevé en arrière par les assiégés. On travailla dès lors à détourner le cours de l'Eure qui servait à mettre en mouvement les moulins de la ville. Le duc d'Anjou avait fait partir La Valette avec 800 chevaux et quelques compagnies d'infanterie pour secourir la place, mais celui-ci fut surpris à Houdan par Coligny et taillé en pièces². La résistance de Chartres, les excès que commettaient les réîtres firent d'ailleurs désirer une seconde fois la paix et des négociations s'ouvrirent à Longjumeau. Coligny s'opposait à un accommodement vers lequel inclinait Condé, et soutenait que la Cour ne faisait des propositions que pour les diviser, détruire leurs forces et les empêcher de prendre Chartres. — Il fallut traiter néanmoins, car le bel enthousiasme du début était tombé ; les troupes de Saintonge et du Poitou avaient déjà quitté le camp ; d'autres murmuraient ; disant qu'on n'avait pris les armes que pour imposer une bonne paix et qu'il ne fallait pas laisser passer le moment de la faire. Il y eut d'autres criailleries encore, mais enfin un arrangement fut signé à Longjumeau le 23 mars 1568, qui remit en vigueur l'édit d'Amboise. Le Roi avançait l'argent qui était dû aux Allemands, et s'engageait par un article secret à congédier *plus tard*

¹ Coligny continuait à correspondre avec l'Angleterre, pour entretenir les bonnes dispositions de lord Cecil, les Anglais étant toujours disposés à pêcher en eau trouble.

² Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 230.

ses troupes étrangères et une partie des troupes françaises. Condé était **tenu et réputé bon parent, fidèle sujet et serviteur du Roi**, et ses adhérents rétablis dans leurs biens, charges et honneurs. Les huguenots levèrent le siège de Chartres, et remirent les places qu'ils détenaient : — Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et La Charité. — Mais les Châtillon, méfiants, ne posèrent les armes qu'avec répugnance¹. Cette paix, disaient-ils, n'était qu'un moyen de les écraser plus sûrement, alors qu'ils pouvaient prendre Chartres et y trouver d'abondantes ressources. Cependant Condé la ratifia ; malgré Coligny et malgré l'évidence même, dit le duc d'Aumale², la voix publique, dans son camp, était loin d'y être défavorable. D'ailleurs, le Roi ayant remis en vigueur l'édit d'Amboise, les prétextes manquaient pour continuer la guerre ; mais quand même les jeunes gens qui entouraient le prince appelaient cette paix : la petite ou la fausse paix. — Il était évident qu'elle n'était pas sincère et Catherine n'y avait poussé que pour désarmer et désunir les protestants. La convention d'Amboise reprise en la dégageant de **toutes les restrictions, modifications et interprétations** qui en avaient altéré le sens, les réformés qui devaient poser les armes et rentrer chez eux, n'avaient pour garantie que la parole du Roi ; on leur avait proposé la paix pour mieux les avoir à merci, comme le disait justement l'amiral. On conserva les troupes françaises sous les armes ainsi que les Italiens et les Suisses, tandis que les huguenots renvoyaient leurs auxiliaires allemands³. — Un autre incident masqua d'ailleurs cette période de réaction, la disgrâce du chancelier L'Hospital, devenu suspect par sa modération même, et dont avaient fini par se défier les deux partis. Ce bonhomme à la mine austère, — au visage de Saint-Jérôme, dit Moréri, — s'était vainement efforcé d'inspirer des sentiments de paix et de concorde ; **courtisan habile, laudateur du pouvoir, signant l'édit de Romorantin contre les hérétiques, et peu après déclamant contre le catholicisme au Colloque de Poissy et aux Etats d'Orléans**⁴, — type enfin du tiers parti qu'il représente, il n'avait su que gémir et se plaindre des maux de l'Etat, et préparer des ordonnances que nul ne voulait appliquer. Huguenot dans l'âme, il n'avait pas voulu voir qu'en France le protestantisme était hostile à la majorité ; il avait

¹ Coligny écrivit cependant à Catherine **pour se féliciter de ce qu'il avait plu à Dieu délivrer le royaume de tant de misères et calamités que la guerre apportait**. Il demandait à baiser les mains de Sa Majesté et à se disculper des calomnies qui avaient été répandues à son endroit.

² *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 332.

³ Après avoir congédié ses troupes françaises, Condé se rendit à Orléans pour achever de régler le départ des étrangers, la restitution des places et l'envoi de commissaires protestants, qui devaient, de concert avec les commissaires royaux, assister dans les provinces à l'enregistrement de l'édit. Sur la Loire et dans l'Auxerrois, les places furent remises et, Condé se retira ensuite dans ses terres. — Le Roi devait avancer 100.000 écus, montant de la solde arriérée des Allemands (probablement la même somme de 100.000 écus dont il est parlé plus haut et qui n'avait été que garantie aux mercenaires par des dépôts d'objets mobiliers), à charge de se faire rembourser dans le délai d'un an par les huguenots. Les Allemands faisaient d'ailleurs des difficultés pour partir et on ne les y décida que le 1^{er} avril. On avait convenu avec eux qu'ils toucheraient à la frontière. Mais près d'Auxerre, ceux qui portaient l'argent, accompagnés de gens appartenant à Condé et à Coligny, furent assaillis par la garnison, **dépouillés jusqu'aux hardes et chevaux** et emmenés prisonniers. Coligny écrivit au Roi pour se plaindre, ainsi qu'à la Reine et au duc d'Anjou, et ses réclamations furent appuyées par Condé et d'Andelot ; mais on ne lui répondit que par la promesse, tant soit peu ironique, de faire observer les traités.

⁴ C'est dans sa harangue du Colloque de Poissy qu'il s'évertua à prouver que les doctrines des réformés n'étaient pas hérétiques.

temporisé, cherché des petits moyens et devait s'effacer devant les opinions tranchées qui marchaient à la guerre civile et au coup de force de la Saint-Barthélemy. — Le Roi avait sollicité du pape l'autorisation d'aliéner les biens du clergé jusqu'à concurrence de 500.000 écus de rente, et la Cour de Rome demandait que l'argent servît à faire la guerre aux hérétiques. L'Hospital fit modifier ces conditions, mais ce fut son dernier succès. Il dut se retirer peu après, — avec de nobles paroles et conservant l'estime de tous les amis de la liberté religieuse, disent les protestants¹, — et la Reine donna les sceaux à Jean de Morvillers, évêque d'Orléans.

La paix, en somme, ne fut nullement gardée, — même momentanément, — ni par le Roi, ni par le clergé, ni par le peuple ; on commençait à trouver que les huguenots avaient la partie trop belle, et la guerre se poursuivit, guerre de tracasseries à défaut de coups de piques. Les catholiques, sentant l'hostilité de Catherine, se croyaient autorisés à tout entreprendre², tandis que Condé et Coligny recommençaient à se plaindre des infractions au traité. Dans les villes, on prêchait contre les réformés, les jésuites surtout³. Il y avait de continuels guets-apens, des spoliations, violations de domiciles ; des outrages, assassinats et massacres, et partout les gouverneurs de provinces, les garnisons, les confréries et ligues, les juges subalternes aussi bien que les cours souveraines, — au moins si nous en croyons sur tout cela ceux du parti, — rivalisaient de haine et de fureur. Coligny demanda justice au roi dans plusieurs dépêches, une surtout, envoyée le 13 mai 1568. Divers attentats avaient été commis dans l'Orléanais, la Bourgogne, et l'amiral encore dénonçait les agissements du cardinal de Lorraine, qui avait promis au duc d'Anjou 200.000 francs du clergé de France pour soutenir la religion romaine, — c'est-à-dire faire la guerre aux hérétiques⁴ ; le Pape, le roi d'Espagne et d'autres princes catholiques, lui offraient de même aide et secours en tout ce qu'il tenterait pour la ruine des réformés, et le cardinal encore certifiait au prince que la reine d'Ecosse serait ramenée en France et lui céderait ses droits sur l'Angleterre. — Ce fut Coligny, toujours bon patriote, qui avertit Elisabeth.

D'ailleurs la défiance était partout. L'amiral avait failli être surpris par Chavigny ; Condé et d'Andelot de même, tant que l'on parlait d'une nouvelle prise d'armes, au besoin *contre le cardinal de Lorraine*, — la bête noire des huguenots. C'étaient ensuite des taquineries journalières de Catherine qui enjoignait à Condé et à Coligny de réduire les effectifs de leurs compagnies, et leur demandait le remboursement des 100.000 écus avancés pour la solde des troupes allemandes. Condé discuta, demanda qu'on s'en remit au cardinal de Châtillon et enfin que le

¹ Sa fille était, du reste, mariée à un protestant et à la Saint-Barthélemy ce fut la veuve du duc de Guise, Anne d'Este, qui la protégea. Ce fut de même Catherine de Médicis qui sauva Michel de L'Hospital. — A. H. TAILLANDIER, *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages du chancelier de L'Hospital*, Paris, 1861, in-8° ; *Œuvres complètes de Michel de L'Hospital*, édit. Dufay, Paris, 1825, in-8°.

² Lettre du cardinal de Châtillon. Bibl. nat., mss. V° Colbert, vol. XXIV, f° 146.

³ DE THOU, *Histoire universelle*, t. IV, p. 133.

⁴ Norry à Elisabeth (7 juin 1568), State pap. Fr. ; Histoire des princes de Condé, t. II, p. 364. — Tandis que les protestants assiégeaient Chartres, l'amiral avait perdu sa femme, Charlotte de Laval, restée à Orléans pour soigner les blessés et malades. Elle fut emportée par le typhus et Coligny n'eut que le temps d'accourir, ramenant des médecins, mais qui furent impuissants à enrayer le mal (3 mars 1568). Il exhorta ses enfants à prendre courage, les confia à leur précepteur, et en proie à une affliction réelle alla reprendre sa place parmi les troupes.

Roi fît peser la dette sur l'ensemble des réformés. Bien que rétabli officiellement dans son gouvernement de Picardie, il n'avait pu y faire reconnaître l'autorité de Sénarpont, son lieutenant. II séjournait au château de Muret, près de Soissons, lorsqu'il apprit l'assassinat de trois officiers de sa maison. Il gagna Noyers en Bourgogne, du patrimoine de sa femme, tandis que l'amiral se fortifiait, d'après les on-dit, à Châtillon. — Coligny continuait d'ailleurs à correspondre avec l'Allemagne et l'Angleterre, mais le séjour de son château devenait périlleux, bien que le pays fût en grande partie huguenot. On prévoyait un coup de main des troupes royales car, un moment, le bruit courut qu'il était pris ou tué. Il finit par se retirer à Tanlay, près de d'Andelot, harcelé encore sur la route par la garnison du château de Chandeleu, qui le salua d'une copieuse arquebusade, et Téligny envoyé à la Cour pour se plaindre de la façon dont on agissait avec les réformés, informa l'amiral à son retour de la tournure grave que prenaient les événements. Certaines villes où les protestants étaient en nombre refusaient au reste de recevoir des garnisons. La Reine voulait imposer aux religionnaires une formule de serment qui les rendait passibles des plus rigoureuses peines si des désordres se produisaient où ils habitaient ; on voulait exiger d'eux la promesse de ne plus prendre les armes sans un appel de la couronne¹. Ils protestèrent inutilement et les attentats continuèrent. — Coligny avait rejoint Condé et tous deux écrivirent encore au Roi, à Catherine² ; on leur promettait justice pour les actes répréhensibles qu'ils dénonçaient, mais il n'était rien fait ou presque. Les catholiques partout restaient hostiles. — Enfin, il y eut une tentative sur Noyers ; on envoya Tavannes avec des troupes nombreuses et la charge de s'assurer des chefs huguenots. Mais il les prévint, jugeant assez mal cette besogne³. Condé fit agir sa belle-mère, la marquise de Rothelin, qui conjura le Roi de ne pas souffrir qu'on portât atteinte à des promesses qu'il avait confirmées. Puis, sur des avis alarmants qui leur parvinrent, Condé et Coligny se décidèrent à partir⁴ après avoir dénoncé au Roi de nouveau les agissements du cardinal de Lorraine et le tort qu'on leur faisait⁵. Le 23 août, ils se mirent en route pour gagner La Rochelle dont ils avaient compris toute l'importance stratégique⁶, avec la princesse de Condé, alors enceinte, les enfants du prince, Mme d'Andelot, ses enfants et ceux de Coligny, escortés par une centaine de cavaliers. Ils passèrent la Loire à gué, près de Sancerre, les femmes, enfants et personnes de leur suite dans des nacelles, et se trouvèrent protégés par une crue du fleuve qui survint aussitôt après. — Dès qu'ils eurent traversé, ils se virent suivis par plusieurs

¹ Les huguenots faisaient alors des enrôlements pour le prince d'Orange et la guerre de Belgique. Coqueville et d'autres capitaines avaient tenté une incursion en Flandre, mais furent pris à Saint-Valéry par le maréchal de Cossé et décapités.

² Bibl. nat., mss. fr. V. Colbert, vol. XXIV, f° 161-164, autog.

³ TAVANNES, *Mémoires*, chap. XXI.

⁴ D'Andelot était déjà arrivé en Bretagne, d'ailleurs suivi par Martigues. (L'abbé de Saint-Pierre à M. de Gordes, 20 juillet 1568.) — Archives de Condé.

⁵ Bibl. nat., mss. fr. 3177, D 28. — Coligny, nous dit-on, avait un fond de tendresse pour le Roi qui le rendait fort retenu quand il s'agissait de prendre les armes. (M. DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. II.) L'auteur, du reste, n'est pas chiche de telles assertions.

⁶ Les Rochelais étaient du nombre de ceux qui se refusaient à laisser entrer chez eux des troupes royales ; Jarnac y avait été reçu avec les honneurs d'usage, mais dut en sortir ; Vieilleville, envoyé avec des forces suffisantes pourtant, trouva la place si bien gardée qu'il aima mieux négocier. Les Rochelais appelèrent alors La Rochefoucauld et écrivirent à Condé pour se mettre sous sa protection. Le prince pensa que là était le refuge et résolut de s'en rapprocher.

groupes de leurs coreligionnaires du Berry¹ ; d'Ivoy, Boucard, d'autres encore amenèrent quelque cavalerie. Ils marchèrent hâtivement sur Poitiers, mais le maréchal de Vieilleville refusa de les laisser entrer ; il répondit à Condé qu'il le recevrait volontiers avec le train ordinaire d'un prince, mais non avec une si grande suite. Condé prétendait aller voir son frère le comte de La Rochefoucauld à La Rochelle, et d'ailleurs n'insista pas. Dans le trajet du Poitou et de l'Angoumois, d'autres renforts leur arrivèrent. Ils parvinrent à La Rochelle, qui était déjà un nid de huguenots, vers le 14 septembre et aussitôt Condé assembla ceux de la ville pour leur faire entendre le piteux état du royaume, la misérable captivité du Roi, les intentions de ceux qui voulaient exterminer les religionnaires et l'extrême nécessité qui l'avait contraint de prendre les armes pour le service de Dieu et de Sa Majesté². Il leur demanda de l'aider et pour gage de sa foi leur confia en garde sa femme et ses enfants. Les Rochelais répondirent en lui offrant la vie et les biens. L'amiral aussi fit une harangue et leur remit en garde ses enfants avec la femme et les enfants de d'Andelot. Toute la noblesse protestante du Poitou et de la Saintonge accourait. Condé apprit bientôt que Jeanne d'Albret venait le rejoindre avec son fils, et sortit au-devant d'elle avec plusieurs seigneurs et gentilshommes. Elle amenait 42 enseignes de gens de pied, commandées par Saint-Mégrin, Montamar et de Piles, et 8 enseignes de cavalerie légère. En chemin, elle avait reçu des lettres du Roi et de Catherine qui essayaient de la détourner de cette prise d'armes ; mais de Bergerac elle leur avait envoyé le sieur de La Motte pour leur représenter qu'elle ne s'occupait que du service de Dieu, du Roi et de la patrie, — ce qui n'empêcha nullement d'ailleurs Charles IX de mander au parlement de Bordeaux que la reine de Navarre et son fils se trouvaient prisonniers des rebelles par force et violence et qu'ils espéraient se prévaloir de leur nom et autorité. Le mensonge et la duperie prenaient place aussi bien d'un côté que de l'autre. — Jeanne d'Albret rencontra Condé à Archiac et arriva le 28 septembre à La Rochelle où la vinrent complimenter les députés de la ville. — La Rochelle était en somme une excellente base d'opérations et permettait de communiquer avec les côtes de France ou d'Angleterre ; de s'étendre vers le centre ou l'ouest du royaume ; de frayer la voie aux renforts qu'on attendait du Midi, et celle de la Loire aux troupes allemandes. Jusqu'à Richelieu et le mémorable siège de 1627, ce fut le boulevard du protestantisme. A deux lieues dans la mer, dit La Noue, il y a des îles fertiles qui branlent sous sa faveur ; le peuple de la cité est autant belliqueux que trafiqueur ; les magistrats prudents et tous bien effectonnés à la Réforme. Quant à la fortification, on a connu par épreuve quelle elle est. — Déjà les huguenots s'étaient emparés de Taillebourg, qui commandait le cours de la Charente et avaient essayé de prendre Saint-Jean-d'Angély³. Ils se refusaient à remettre des places comme Montauban, Cahors, Sancerre, Millaud, — et Angoulême n'avait été livré par La Rochebeaucourt qui y commandait qu'avec la désapprobation du parti⁴. A La Rochelle, où ils s'établirent fortement, ils

¹ Regrettant de ne pouvoir les arrêter, La Châtre écrivait de Bourges à Charles IX : — Sire, je vous ai bien averti du passage de M. le Prince et de M. l'Amiral, lesquels de cette heure, peuvent être à 20 lieues, prenant leur chemin vers Le Blanc en Berry. Tous les huguenots des villages h s suivent et mènent avec eux leurs femmes et enfants... Une fois à La Rochelle, ils doivent recueillir leurs forces pour s'emparer de quelques places sur la rivière de Loire, etc. Bibl. nat., mss. fr. 15547, f° 367.

² LA POPELINIÈRE, liv. XIV, f° 63.

³ Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. IV, p. 295.

⁴ BRANTÔME.

organisèrent une flotte d'une vingtaine de navires, bien armés et équipés, qui de suite prirent cinq navires flamands et cinq barques espagnoles, — sans compter plusieurs barques de Bretagne — se vantant d'empêcher le trafic de la Charente et de la Gironde pour le détourner à La Rochelle, et de s'aider des Anglais si le Roi persistait à réclamer le secours des Italiens et autres étrangers¹. Ils demandèrent aussi des secours à Elisabeth, — la mère nourrice de l'Eglise de Dieu, — en lui remontrant l'équité de leur cause et la nécessité commune qui les avait tirés par la barbe et les cheveux et remis pour la troisième fois aux armes². Ils lui envoyèrent Cavaignes, qui obtint des secours en hommes, en argent, des canons et des munitions, moyennant d'ailleurs de sérieuses garanties (3)³. Ils quémандаient également du côté de l'Allemagne et en attendant avaient fait de nouveaux règlements pour les troupes, analogues aux anciennes ordonnances que Coligny avait fait adopter autrefois par Henri II⁴. Mais la nouvelle de la fuite de Condé avait provoqué à la cour une véritable explosion de colère. Téligny fut jeté en prison, tandis que le cardinal de Châtillon décampait subrepticement et allait servir les réformés en Angleterre. — Condamné par le Parlement comme rebelle et criminel de lèse-majesté, il séjournait à Bresles, en Beauvaisis, quand il sut que des envoyés du Roi devaient envahir son château. Il devait d'abord se réfugier en Savoie, mais pensa ensuite se trouver plus en sûreté près d'Elisabeth. Il partit hâtivement dans la nuit du 2 au 3 septembre et gagna Sénarpont, — d'où il écrivit à Charles IX, pour ne pas perdre les bonnes traditions, avec les protestations accoutumées. Des cavaliers étaient lancés à sa poursuite et il n'eut que le temps, arrivé à Sainte-Marie du Mont, de se déguiser en matelot et de passer le détroit⁵. Sa femme, restée à Merlemont alla ensuite le rejoindre. Au témoignage de Florimond de Rémond⁶, c'était alors un beau vieillard à barbe blanche, toujours vêtu d'une saye de velours noir ou de satin, avec un long manteau, et le peuple de Londres disait volontiers que l'ambassadeur du prince de Condé était plus grand personnage que celui du roi de France. Il fut logé dans une maison appelée Sion, sur la Tamise, proche

¹ Bibl. nat., mss. V° Colbert, vol. XXIV, f° 183.

² *Record office, State pap.* France, vol. 23. — H. LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 214 ; lettre de Chastellier à Throckmorton.

³ Cavaignes demanda six vaisseaux, six canons de batterie avec leurs munitions et un prêt de 200.000 écus devant servir à payer le duc des Deux-Ponts attendu avec 6.000 chevaux, trente enseignes de gens de pied, vingt canons de batterie et douze pièces de campagne.

⁴ Publiés par J. DE SERRES, *Mémoires de la troisième guerre civile*, p. 158-172.

⁵ On peut voir d'autres lettres du cardinal de Châtillon, adressées au Roi et à la Reine (de Londres, 14 septembre 1568), dans LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 217-219. Ce fut lui d'ailleurs qui, le premier, demanda le secours de l'Angleterre ; *ibid.*, p. 219. — Lettres de Condé à Cecil, 22 et 27 septembre. *Record office Fr.*, vol. 43. — Le 23 mars un arrêt du Parlement le condamna pour crime de lèse-majesté ; le déclara déchu de tous états, honneurs et dignités qu'il tenait du Roi, le frappa en outre de 200.000 livres d'amende et ordonna la destruction de ses armoiries. Une bulle du 30 mars, enfin, le frappa d'excommunication comme hérétique. — D'ailleurs, sa fuite fut si précipitée qu'il n'eut pas le temps de faire disparaître une caisse contenant ses papiers et déposée sur les voûtes de l'église de Beauvais. Le Roi la fit enlever et l'on y trouva les noms des principaux chefs huguenots, le rôle de ceux qui faisaient la paix et la guerre. Le Roi ordonna de brûler ces papiers. (A. BERNIER, *Monuments inédits de l'histoire de France*, p. 60.) Son évêché fut déclaré vacant et ce fut Charles de Bourbon qui lui succéda. (Abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III.)

⁶ *Histoire de la naissance, du progrès, etc., de l'hérésie*, p. 757.

Hampton-Court, et s'occupa d'écouler les prises des corsaires de La Rochelle¹. La reine Elisabeth, que n'avait point guérie sa mésaventure du Havre ; qui n'avait que tendresses pour les réformés qui servaient si bien sa politique, mit à la disposition de Condé une somme de 100.000 angelots, six canons, des munitions, et accueillit avec bienveillance tout ce qui lui arrivait de réfugiés français.

D'Andelot cherchait pendant ce temps à rejoindre Coligny. Il avait quitté la Bretagne avec un corps de réformés du Nord et de l'Ouest, et en passant à Laval avait eu d'ailleurs la précaution de faire son testament. Rejoint par Montgommery, le vidame de Chartres, La Noue et autres, il fut battu par Martigues sur la levée de la Loire. Il passa cependant, traversa le fleuve à gué, et s'enfonça en Poitou avec seize cornettes et quatorze enseignes, et bientôt rallia Soubise avec 500 chevaux. Ensemble ils prirent Thouars et Parthenay, puis firent leur jonction avec l'amiral, enlevèrent Niort, Fontenay, Saint-Maixent, Melle, et de concert avec Condé assiégèrent Angoulême qui capitula bientôt. La garnison sortit : *les seigneurs bagues sauvés*, les gentilshommes avec chacun un courtaud et les soldats l'épée seulement. *Coligny, dit-on, blâma même Puiviant qui s'était approprié quelques chevaux des gentilshommes, et le contraignit à les restituer.* — Cependant Charles IX avait nommé le duc d'Anjou généralissime de ses troupes ; des lettres du Roi avaient été publiées, portant qu'il *prenait sous sa sauvegarde tous les réformés, dont les plaintes devraient être reçues en justice, dorénavant, comme celles des catholiques.* Catherine espéra ainsi un moment diviser le parti de la révolte. N'y réussissant pas, elle le fit mettre hors la loi. Malgré ses sautes d'humeur et ses coquetteries avec les réformés qui furent longs à la comprendre, elle n'avait jamais voulu en somme introduire le protestantisme en France et le fit bien voir dès qu'elle le put sans danger. — Le Roi, en attendant, disait que les concessions accordées n'étaient que provisoires et que d'ailleurs les religionnaires avaient violé les conventions faites ; en conséquence, il défendait à toute personne de quelque condition que ce fût *d'introduire dans son royaume autre exercice que celui de la religion catholique sur la vie et les biens, et ordonnait à tous les ministres d'en sortir sous quinze jours.* Il ajoutait qu'il ne voulait pas persécuter ceux de la nouvelle religion, *mais qu'à l'avenir ils n'en devaient point professer d'autre que la religion romaine.* Un autre édit commanda aux réformés de se démettre de leurs charges et emplois publics et le Parlement de Paris, qui l'enregistra *avec des éloges scandaleux*, disent encore les protestants, y ajouta les dispositions suivantes : *qu'à l'avenir tous ceux qui entreraient dans les charges et emplois publics devraient promettre de vivre et mourir dans la religion catholique et romaine, quittes au cas contraire à être privés, comme indignes, de leurs charges, magistratures ou dignités.* Mais, même avec ces dispositions draconiennes, des édits ou arrêtés ne pouvaient arrêter le mouvement, tant les réformés se croyaient, à la longue, en mesure de vaincre.

Cependant, l'armée huguenote attendait les contingents du Dauphiné et du Languedoc. L'amiral, sous couleur de lui faire prendre patience, mais qui *voulait*

¹ Il demanda à Elisabeth, pour sa femme, une place de dame à la Cour. Mais elle répondit avec malice : *J'en écrirai à mon frère le Roi de France afin qu'il me fasse connaître l'usage de son royaume pour les femmes des cardinaux.* On a, du reste, compté le cardinal de Châtillon parmi les nombreux amants de la reine anglaise. — Une étude sur le personnage et sa correspondance ont été publiées par M. Léon MARLET dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1883-1884.

manier le prince à sa volonté, se rapprocha de la côte et enleva Pons et Blaye. Déjà on avait pris Saintes et la presque totalité du Poitou et de la Saintonge. Pendant ce temps, Montpensier atteignit Périgueux, donna sur les réformés provençaux qui étaient cantonnés entre l'Isle et la Drôme et détruisit la plus grande partie de leur infanterie. Mouvans qui commandait fut tué avec un millier d'hommes. Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, recueillit le reste, vint passer la Vienne à Aubeterre (26 octobre), et joignit enfin Condé avec 700 chevaux et quelques milliers d'arquebusiers. — L'armée royale venait d'entrer en Anjou et avait gagné Châtellerault. Les protestants la suivaient, mais durent s'arrêter pour forcer un des passages de la Vienne. Ils prirent le château et la petite ville de Chavigny et arrivèrent en vue de Châtellerault. Montpensier avait rejoint et le duc d'Anjou se trouvait ainsi à la tête de 27.000 hommes, dont 7.000 cavaliers. Les huguenots, à peu à peu près égaux en forces, avaient deux cent quarante enseignes et quatre-vingt-quatorze cornettes, — soit de 20.000 à 30.000 hommes. — Mais Condé tergiversa, revint sur ses pas, traversa la Vienne à Chavigny et recula jusqu'à Chenay, sur les bords de la Sèvre Niortaise. Le duc d'Anjou avait quitté Châtellerault et traversé Poitiers. Aussitôt, Condé gagna Lusignan (15 novembre). Là il apprit que l'ennemi était sur sa gauche et tenait la route de Niort. II envoya d'Andelot en reconnaissance, mais qui se heurta au village de Pamprou¹ à l'avant-garde catholique. L'avantage resta aux protestants ainsi que dans le combat qui suivit à Jazeneuil, où Condé, trompé par le brouillard, donna droit au camp du duc d'Anjou. L'amiral, guidé par le bruit du canon, put accourir avec ses troupes et le lendemain toute l'armée protestante décampa pour gagner Sanxai. Elle prit ensuite Mirebeau et les catholiques rentrèrent à Poitiers, sans grand résultat, mais assez fatigués de leur campagne.

Condé profita de ce répit pour marcher sur Saumur où il enleva d'abord l'abbaye fortifiée de Saint-Florent, dont la garnison fut massacrée. Mais comme on attaquait la ville, on apprit que le duc d'Anjou, sorti de Poitiers, avait repris Mirebeau et allait mettre le siège devant Loudun. Il fallut revenir à marches forcées pour protéger Loudun, dont la prise aurait coupé la ligne d'opérations des confédérés². D'ailleurs, la mauvaise saison était venue. Le sol était couvert de verglas et si glissant que les chevaux ne pouvaient tenir. Les deux armées restèrent trois jours en bataille sans pouvoir en venir aux coups. Des deux côtés on jugea inutile de s'obstiner et après une insignifiante canonnade le duc d'Anjou se retira à Chinon, et Condé, qui avait cantonné ses troupes dans le Poitou, se rendit à Thouars, puis à Niort avec Coligny pour conférer avec la reine de Navarre sur les affaires du parti. Brissac avait essayé inutilement de prendre d'Andelot à Montreuil-Bellay, et des deux côtés, 6.000 hommes environ, — 8.000 selon d'autres textes — étaient morts dans le mois, de froid et de privations. — La situation, quand même, pour les réformés était assez bonne. Jeanne d'Albret avait envoyé en Angleterre Chastelier-Portant avec des lettres pour Elisabeth, qui demeurait toujours la grande ressource des huguenots. Elle y racontait les choses à sa façon et prétendait qu'elle ne voulait agir que pour le Roi contre ceux qui le conseillaient, et se défendre lorsqu'on voulait lui prendre son fils. C'était de nouveau un appel à l'intervention de l'étranger et déjà les corsaires de La Rochelle, assistés par la flotte anglaise, avaient fait de nombreuses prises dont le produit devait être en partie affecté au soutien de la cause commune. Moyennant

¹ A trois lieues dans l'est de Saint-Maixent.

² Sur les ravages et atrocités des huguenots à Loudun, cf. l'ouvrage de A. LÉBOSEY, *Loudun, histoire civile et religieuse*, 1908, p. 65, 251.

une part dans les bénéfiques, le gouvernement britannique avait autorisé le cardinal de Châtillon à délivrer des lettres de marque pour faire la guerre contre Philippe II et autres ennemis¹, et, d'après La Noue, on tira de ces prises plus de 300.000 livres. Les chefs huguenots désiraient également saisir le temporel des ecclésiastiques dans les pays occupés et ceux qui étaient sous la domination de seigneurs protestants, — dont fut recueillie encore une bonne somme de deniers (2)². A La Rochelle on fit même des avances, en contributions et dons, si bien que des négociations entreprises à nouveau par Catherine furent résolument écartées³. — Des deux côtés on cherchait à augmenter ses forces ; on s'arrachait les Allemands ; on demanda des renforts en Suisse comme on en avait demandé en Angleterre ; mais, dit M. de La Ferrière, c'était encore sur les propres ressources de la France qu'on comptait le plus⁴. Dans les premiers jours de janvier 1569, les chefs protestants envoyèrent M. de Vézins en Allemagne et comme il devait passer par Londres, le prince de Condé écrivit à Elisabeth pour lui rendre compte du progrès de leurs armes. Coligny écrivit de même⁵, tandis que Condé et Henri de Navarre pressaient le duc des Deux-Ponts, qui avait levé de nouvelles troupes auxquelles se joignirent Guillaume, Louis et Henri de Nassau avec quelques escadrons et divers partis de gentilshommes français, — environ 600 cavaliers — de hâter sa marche et de venir droit à la Loire. La lettre fut écrite par Condé, mais Coligny signa également par l'express commandement, dit-il, de messeigneurs les princes, et des sollicitations analogues furent adressées au prince d'Orange⁶. La Cour, du reste, essaya de détourner cet orage. Mais le duc des Deux-Ponts écrivit à Charles IX qu'il avait dû lever une armée tant pour mettre à couvert son pays qui avait été ruiné les années précédentes par le passage des troupes que pour seconder les princes de Condé, de Navarre et autres qui lui avaient porté leurs plaintes des traitements indignes et outrages qui leur étaient faits. — Toutefois, les hostilités restèrent suspendues jusqu'à la fin de février. L'armée catholique avait reçu des renforts tandis que celle de Condé s'affaiblissait tous les jours par la maladie, les privations, la désertion⁷. Tandis qu'il attendait les renforts d'Allemagne, il apprit que le duc

¹ DE THOU, liv. IV, p. 163 ; LA POPELINIÈRE, liv. XV, f° 81-82.

² J. DE SERRES, *Mémoires de la troisième guerre civile*, p. 287 ; LA POPELINIÈRE, liv. XV, f° 75.

³ Les huguenots répondirent qu'ils se méfiaient du cardinal de Lorraine et autres pensionnaires du roi d'Espagne et qu'ils ne voulaient nullement entrer en composition.

⁴ Le duc de Savoie fit à ce sujet une proposition dont une copie est venue au *Record office* — Il y a, dit-il, en France, 96 évêchés et 16 archevêchés : on en peut tirer 42.000 hommes de pied sans toucher aux villes, en ne prenant qu'un homme par village. François Ier en trouva plus de 4.000 rien que dans le diocèse de Paris, le plus petit de tous. Chaque village équipera et armera un homme et payera 10 livres par mois pour sa solde, afin qu'il n'ait pas à vivre sur le bon homme. Les maires et marguilliers des villages avanceront le paiement pour deux mois. Les villages par ce moyen seront quittes de nourrir les soldats qui passent. Le Roi leur fera bailler des capitaines avec quelque nombre de vieux soldats pour les façonner. (*Record office, State pap. Fr.*, vol. 46.)

⁵ Je n'ai voulu faillir avec cette bonne occasion à faire ce mot de lettre à Votre Majesté pour la supplier très humblement de vouloir avecque sa puissance considérer l'état calamiteux de ce temps et y apporter les remèdes tels qu'il a plu à Dieu les donner et, pour ce qu'elle pourra être informée de ce qui se présente par le sieur de Vézins, je ne l'ennuirai pas d'une plus longue lettre, etc. (De Niort, 2 février.) H. DE LA FERRIÈRE, *le seizième siècle et les Valois*, p. 235.

⁶ *Record office, State pap. Fr.*, vol. 45.

⁷ LA POPELINIÈRE.

d'Anjou venait de prendre position à Montmorillon, se rapprochant des routes qui conduisaient en Poitou, en Berry, en Limousin et Gascogne. Des bandes que Lacoche amenait du Dauphiné venaient d'être détruites et de Piles n'avait pu décider les sept vicomtes à s'acheminer en Gascogne¹. — Condé se résolut à aller les chercher. Les protestants se mirent en marche vers le Quercy dans les premiers jours de mars tandis que le duc d'Anjou tirait sur les côtés d'Angoulême, décidé à combattre ou forcer l'ennemi à se renfermer dans les places. Les huguenots décidèrent de se tenir le long de la Charente en observation ; ils occupaient Saint-Jean-d'Angély et Saintes, et l'amiral se trouva à Cognac le 3 mars. Le duc d'Anjou, rassuré sur un mouvement des religionnaires vers l'est, traversa la Vienne à Confolens et la Charente à Verteil², continuant la série de marches et contremarches où s'épuisaient les deux armées depuis cinq mois. — Les protestants poursuivirent leur route. L'amiral et d'Andelot conduisant l'avant-garde arrivèrent à Jarnac si vivement qu'ils entrèrent avec les catholiques dans la ville. Mais les troupes royales avaient pris Châteauneuf (10 mars) et d'autant que le pont avait été rompu en deux endroits, raconte La Noue, M. l'amiral voulut lui-même, pour mieux reconnaître leur mine et le passage, venir jusque là avec 700 ou 800 chevaux et autant d'arquebusiers ; la rivière était entre eux toutefois, où il s'attacha une escarmouche laquelle ne dura pas beaucoup. M. l'amiral, désirant conserver sa réputation et faire paraître à ses ennemis qu'il ne voulait leur quitter la terre que pied à pied, proposa de leur empêcher le passage en corps pour le lendemain, et ordonna que deux régiments d'infanterie logeraient à un quart de lieue du pont, et 800 chevaux quelque peu derrière, dont le tiers serait en garde près du passage. Cela fait, il se retira à Bassac, distant d'une lieue, avec le reste de l'avant-garde, et M. le prince s'avança vers Jarnac qui est une lieue plus outre. Mais ce qu'il commanda ne fut pas fait ; car tant la cavalerie que l'infanterie, ayant reconnu qu'aux lieux désignés il y avait peu de maisons et nul vivres ni fourrages, alla prendre quartier ailleurs, et ne demeura sur le lieu que peu de gens, qui s'accommodèrent à une demi-lieue du passage. Les catholiques, qui avaient résolu de s'en saisir quand bien même tout notre camp l'eût voulu empêcher, firent par la diligence de M. de Biron, non seulement refaire le vieux pont, mais en dressèrent un nouveau des barques qui se portent aux armées royales, et avant la minuit, le tout fut parachevé et commencèrent à passer sans grand bruit, cavalerie et infanterie. Ceux de la religion qui étaient en garde avec cinquante chevaux à un quart de lieue du passage n'aperçurent rien, sinon sur l'aube du jour, et incontinent en avertirent M. l'amiral qui ne put que mander ses gens afin de se retirer tous ensemble et faire halte à Bassac. Il commanda aussi que tout le bagage et l'infanterie se retirât ; mais il perdit trois heures à attendre ses troupes, où il y avait huit ou neuf cornettes de cavalerie et quelques enseignes de gens de pied, et quand ils furent rejoints à lui les ennemis étaient tellement grossis, si prochains de nous et l'escarmouche si chaudement attachée qu'on connut bien qu'il convenait combattre³. — Condé, qui était décidé à remonter vers le nord pour passer la Loire et rejoindre le duc des Deux-Ponts, ne

¹ Les vicomtes de Bourniquet, Montelar, Paulin, Caumont, Serignan, Rapin et Montage, principaux chefs du mouvement en Rouergue, Quercy et Albigeois.

² Pour prévenir la jonction de Condé avec ses recrues du Quercy et les troupes allemandes, le duc d'Anjou occupa Châteauneuf sur la Charente. Les protestants tenaient Cognac, Jarnac et des forts sur la rivière. (Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II.)

³ LA NOUE, *Discours*, édit. Buchon, p. 322.

prit ainsi parti ni assez complètement ni assez promptement. Il était déjà à une demi-lieue, se retirant, mais ayant entendu qu'on serait contraint de mener les mains, lui qui avait un cœur de lion voulut être de la partie. Coligny avait détaché quatre cornettes confiées à La Noue et les avait envoyées dégager l'arrière-garde. Mais le duc de Guise et Martigues avec quatre escadrons de gendarmes les culbutèrent, traversant la rivière¹ derrière les fuyards et entrèrent avec eux dans Bassac. L'amiral dut s'arrêter. L'armée royale le débordait, menaçait de lui couper la retraite et de le jeter dans la Charente. Il donna 120 salades à d'Andelot et un régiment d'infanterie en lui prescrivant de rallier l'arrière-garde et de reprendre Bassac. Il demandait également à Condé d'accourir avec tout ce qu'il pourrait avoir de troupes sous la main. Bassac pris et repris, d'Andelot finit par se retirer, rejoignit Coligny au pied des collines qui dominant la route de Jarnac. Envoyant en toute hâte à tous les détachements de la bataille l'ordre de retourner, Condé se dirigeait au grand trot de son cheval vers l'amiral quand un nouveau message l'arrêta ; Coligny n'avait plus l'espoir de vaincre et le pria de se retirer. — A Dieu ne plaise, répondit-il, que Louis de Bourbon tourne le dos à l'ennemi. — De fait, le corps de l'amiral était déjà réduit de moitié par les attaques de l'armée royale. Condé n'avait avec lui qu'une ou deux compagnies d'ordonnance et quelques gentilshommes, — en tout trois cents chevaux. Il s'élança quand même et à peine arrivé prescrivit à Coligny de pousser au duc de Guise avec toute sa cavalerie. Lui-même allait se jeter sur la colonne profonde du duc d'Anjou. Comme on lui présentait ses armes, d'une ruade le cheval de La Rochefoucauld lui brisa un os de la jambe. Il s'avança quand même en criant : Voici, noblesse française, le moment désiré ! Souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et pour la patrie ! — Devant lui, tout fut culbuté et le désordre se trouva tel un moment parmi les catholiques que beaucoup crurent la journée perdue. Mais l'amiral, d'autre part, avait échoué dans son mouvement ; sa cornette était prise, sa troupe rompue, lui-même en fuite². Pris à revers par les reîtres catholiques, le prince eut son cheval tué sous lui. Il combattit encore, adossé à un arbre, puis se rendit à deux gentilshommes, dont l'un au moins, d'Argence, était son obligé. Il vit arriver cependant les gardes du duc d'Anjou, reconnaissables à leurs manteaux rouges, et comprit que c'était la fin. — Cachez-vous la figure ! lui dit d'Argence. — Ah ! d'Argence ! d'Argence ! fit encore le prince, tu ne me sauveras pas ! — Montesquiou, qui commandait les gardes, était déjà passé quand il apprit le nom du prisonnier. Tue ! Tue ! mordieux ! s'écria-t-il ; puis retournant son cheval, il revint au galop sur Condé, et d'un coup de pistolet tiré par derrière, lui cassa la tête³. — C'était d'après l'ordre du duc d'Anjou qui savait qu'on ne pouvait terminer cette guerre fratricide que par la mort des chefs. Les restes de l'armée protestante se retirèrent et la poursuite dura jusqu'à 5 heures du soir, à la chaussée d'un grand étang, où plusieurs compagnies qui n'avaient pas donné firent ferme et arrêtaient les assaillants. — Le duc d'Anjou, informé de la mort

¹ La Guirlande, affluent de la Charente.

² A Jarnac, l'amiral n'avait laissé que deux régiments de cavalerie, dont les quartiers disséminés dans la campagne étaient fort éloignés les uns les autres, pour garder le passage de la Charente. Le fleuve fut traversé par les catholiques. Coligny tenta sur Jarnac un mouvement de retraite qu'il ne put exécuter. Attaqué, il appela Condé dont les charges folles arrêtaient un instant l'ennemi. Mais l'amiral n'essaya pas de reprendre l'offensive et continua son mouvement rétrograde. (*Revue des questions historiques.*)

³ Duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II.

de Condé, se fit apporter le cadavre sur une ânesse¹, et il demeura étendu, un œil hors de la tête, jambes et bras ballants, sur une pierre contiguë à l'un des piliers de la galerie de Jarnac où le prince avait pris logis. Devant le corps, *il montra une joie indécente*, disent même les auteurs du parti, et il allait ordonner d'élever une chapelle sur le lieu de l'assassinat, quand son ancien gouverneur, Carnavalet, le détourna d'une décision *qui eût fait voir trop clairement le lâche instigateur de ce crime*². Le duc de Longueville, son beau-frère, le réclama enfin et le fit inhumer à Vendôme. — Un *Te Deum* solennel fut chanté à la Cour et dans toutes les églises de France pour commémorer la victoire des catholiques. Des processions eurent lieu à Venise et à Bruxelles, et les drapeaux pris aux protestants furent envoyés à Rome où le pape les accompagna en grande pompe à Saint-Pierre³. — Mais le prince de Condé qui disparaissait ainsi était peut-être le seul homme de la religion avec lequel la Cour pouvait espérer s'entendre ; il ne s'était mis calviniste que par intérêt, par politique, et personne ne fut moins huguenot. D'une fougue et d'une témérité irrésistibles, c'était le héros le plus féodal des guerres de religion ; cependant, il était aussi porté vers le plaisir que vers la gloire et poursuivait ses chasses et ses amours en dépit des grognements des religionnaires qui rie l'acceptaient que comme un drapeau. Il périt par sa bravoure même, et derrière lui ne resta que l'homme froid, ambitieux et patient qui le jalousait et qu'on allait enfin voir à l'œuvre, — l'amiral Gaspard de Coligny.

¹ BRANTÔME.

² Si les faits avancés sont exacts, et il y a tout lieu de le croire, on peut approuver pour une fois les diatribes des protestants ; la conduite du duc d'Anjou insultant le cadavre de Condé soulèvera toujours la réprobation. On ne peut invoquer pour son excuse que l'état général d'exaspération dans lequel se trouvaient les combattants.

³ Les circonstances malheureuses de la fin de Condé n'empêchèrent pas la reine de Navarre d'affirmer qu'il était mort pour le service de son Dieu, de son Roi et le repos de sa patrie, — tellement les huguenots se trouvaient avoir intérêt à nier les choses les plus évidentes. (Lettre à sa nièce, Marie de Clèves, avril 1569.) *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. V, p. 147.

CHAPITRE III.

Coligny, chef des protestants. — Mort de d'Andelot. — Ravages et atrocités des religionnaires. — La bataille de Moncontour et la retraite des Dix-Mille. — Nouvelles négociations. — La paix de Saint-Germain (1570). — Coligny se retire à La Rochelle.

Battus à Jarnac comme ils avaient été battus à Dreux et à Saint-Denis, les huguenots perdaient encore beaucoup par la mort de Condé. Mais ils étaient loin d'être domptés, car l'affaire n'avait été qu'une suite de petits combats où la plus grande partie de leurs troupes n'avait pas été engagée. C'était une escarmouche plutôt qu'une bataille, disent-ils eux-mêmes ; aussi ils écrivirent en Angleterre pour présenter les choses sous un jour favorable (17 mars)¹, et l'amiral se retira à Saintes avec d'Andelot. Il pouvait venger l'ignominie faite au corps du prince, dit Hotman, sur ceux de plusieurs des plus puissants et qualifiés de l'ennemi, et leur rendre la pareille. Il estima, au contraire, qu'il devait garder les droits de la nature et de l'humanité et les observer constamment². — Il concentra ses troupes à Tonnay-Charente et y eut une entrevue avec Jeanne d'Albret, accourue sitôt la nouvelle de la mort du prince. La reine de Navarre présenta son fils comme chef à l'armée protestante, et tous jurèrent sur l'âme, honneur et vie de ne jamais abandonner la cause³. Mais si Jeanne d'Albret, ne pouvant se mettre à leur tête, avait donné un chef nominal aux protestants, c'était Coligny qui devait commander et mener les troupes. Il était arrivé à ses fins. Il était chef des huguenots, investi de l'autorité par l'assentiment général, tant que l'on reconnut, dit Varillas, que la mort de Condé n'était advenue que pour mettre dans tout son lustre les *mérites de l'amiral*. Il fit d'ailleurs adjoindre au prince Henri de Bourbon le fils de Condé, tenant, à titre de parent et d'ami, à voir honorer la mémoire du prince en la personne de l'orphelin⁴. Il chérissait dans le jeune homme, ajoute-t-on encore, le compagnon d'enfance d'un fils qu'il avait perdu à Orléans et le comptait parmi ses enfants d'adoption, — tant que les deux jeunes gens furent appelés les *pages de l'amiral*. — Il envoya Pardaillan en Angleterre pour rassurer Élisabeth sur les suites de l'affaire de Jarnac et demanda de nouveaux secours

¹ H. DE LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 239.

² Cette assertion est parfaitement controuvée ; l'amiral n'avait pas une telle grandeur d'âme. Après Jarnac, il fit donner la *pistollade* à deux prisonniers, le baron d'Ingrandes et Louis de Billy, sieur de Voutran, pour venger la mort de Condé. (*Revue des questions historiques*, t. XXXVIII.)

³ Dans ses jeunes années, écrivait autrefois Capefigue, Jeanne d'Albret aimait autant une danse qu'un sermon. Devenue huguenote, elle disait à Catherine : *Madame, si j'avais mon royaume et mon fils, je les jetterais à la mer plutôt que d'aller à la messe.* — En Navarre, ce furent, d'ailleurs, des persécutions terribles. Les prêtres étaient chassés de ses terres, quelques-uns encore plus maltraités, les églises ruinées, les monastères pillés, — rigueurs qui firent révolter son peuple et induisirent le pape Pie IV à l'assigner en l'office de l'inquisition. Mais la bulle ne put être fulminée dans son pays ; on se borna à l'afficher dans les carrefours de Rome. Son grand-père avait perdu la plus grande partie de la Navarre ; le reste s'en allait perdre tout à fait si Charles IX ne fût intervenu (1563). — Cf. Ch. BERNARD, *Histoire du roi Louis XIII*, in-f^o, 1646, t. I, p. 150.

⁴ *Histoire de Charles IX*, édit. de 1684, in-12.

dans cette lutte entreprise par quelques particuliers contre les forces de tout un royaume. Les catholiques avaient chanté trop tôt victoire et il convenait de réfuter les faux bruits qu'ils faisaient répandre, aussi bien en Angleterre qu'en Allemagne. D'ailleurs le duc d'Anjou essaya vainement de prendre Angoulême, Cognac et Saint-Jean-d'Angély ; sur la Loire, de même, il tenta inutilement de barrer le passage au duc des Deux-Ponts, que déjà d'Aumale n'avait su arrêter en Bourgogne. Coligny avec d'Andelot, La Rochefoucauld et les jeunes princes, réunis à Saintes, lancèrent un nouveau manifeste¹ pour présenter à leur avantage les faits de la campagne ; ils demandaient encore aux protestants des sacrifices, de l'argent, car ils attendaient 10.000 réîtres, 8.000 lansquenets, 2,500 chevaux, 500 à 600 arquebusiers français et vingt pièces de batterie avec 50 milliers de poudre, des boulets et autres munitions. On disait qu'en Allemagne on tenait prêts de 5.000 à 6.000 chevaux et que les sieurs d'Avantigny, du Breuil et autres de la religion avaient assemblé à Vézelay de 1.000 à 2.000 chevaux et environ 700 hommes de pied qui se joignaient au duc des Deux-Ponts². — D'Andelot, laissant Coligny à Saintes, se rendit en Poitou avec des troupes pour effectuer de nouvelles levées d'hommes et recueillir des subsides ; mais à son retour il fut pris de fièvre avec des symptômes alarmants. Il avait été empoisonné, selon l'éternel refrain des huguenots³ et le bruit de l'époque pour toutes les morts douteuses. Au moment de l'agonie, il dit à l'amiral : **La France aura beaucoup de maux avec vous ; mais enfin tout tombera sur l'Espagnol !** — Il ajouta encore : **Je ne rêve point, mon frère, l'homme de Dieu me l'a dit !** — Il s'endormit ensuite de son dernier sommeil (7 mai 1569)⁴. — Mais Catherine qui arrivait au camp pour surveiller les opérations, se réjouit de cette mort qui la délivrait d'un ennemi implacable. Pour Coligny, qui ne perdait jamais une occasion de faire de la morale, il écrivit aux enfants de d'Andelot sous prétexte

¹ *State pap. Fr. ; Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 403.

² Lettre d'Elisabeth au duc d'Anjou, 17 avril 1569. *Record office Fr.*, vol. XLV ; H. DE LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 240 ; lettre d'Elisabeth à Catherine et à Charles IX, *Record office Fr.*, vol. XLV ; DE LA FERRIÈRE, *ibid.*, p. 240. — La reine Elisabeth écrivait pour déplorer des victoires comme celle de Jarnac, qui ne pouvaient qu'affaiblir le royaume et que le Roi ne remportait qu'aux dépens de ses sujets, — attendrissement dont on voit assez le sens.

³ Lettres de Frédéric le Pieux, t. III, p. 334, Munich, 1868 ; DE THOU ; *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. II, p. 8.

⁴ Son frère trouve que personne ne l'a surpassé en France, dans la profession des armes, et ne doute pas que **les ennemis ne lui rendent ce même témoignage**. (*Vie de Coligny*, 1665.) Le protestant Bordier l'appelle un **redoutable homme de guerre** (*Histoire de France*, t. II, p. 64) ; mais c'était surtout un brouillon. — Le bruit de son empoisonnement courut de même au camp du duc d'Anjou et M. Delaborde, sans alléguer une preuve, abonde dans le, même sens, toutefois que d'Andelot semble avoir été emporté par une fièvre pestilentielle. — Son corps, toujours est-il, fut transporté à La Rochelle et déposé dans la Tour de la Chaine. (ARCÈRE, *Histoire de La Rochelle*.) Son fils le retira en 1579 et le fit porter à La Roche-Bernard. D'après un manuscrit de la bibliothèque de Montauban, il fut ensuite emmené à Nîmes (MÉNARD, *Histoire des évêques de Nîmes*) et placé dans un tombeau de pierre élevé sur des colonnes, dans la cour de l'ancien hôtel de ville. En 1728 ou 1729, les religieuses du couvent de Notre-Dame du Refuge, alors en possession de l'immeuble, pensèrent que la pauvreté de leur maison provenait de la présence de ce corps hérétique. Une nuit, armées de croix et de chapelets, elles firent descendre le sarcophage et tirèrent le corps d'une caisse de bois où il était, enveloppé de toile cirée avec des aromates ; elles le hachèrent en morceaux et le brûlèrent. Quelques os qu'on retrouva furent ensuite jetés dans les fossés de la place. (*Bulletin de la Société du protestantisme*, t. III.)

de les consoler. Il restait seul désormais à la tête du parti protestant, et dans des circonstances où bien d'autres à sa place auraient hésité. Mais il ne doutait jamais de lui-même. Il s'occupa de rejoindre le duc des Deux-Ponts, qui avait déjà passé La Charité-sur-Loire (20 mai) et se portait vers l'armée des huguenots. Il décida d'aller à sa rencontre jusque dans le Limousin. Le 5 juin, il était à Archiac, et les princes, d'un commun accord, réunirent leurs bijoux afin de les envoyer en Angleterre, ayant besoin de 20.000 livres sterling pour payer les Allemands¹. — L'amiral, entre temps, apprit que son château de Châtillon, qui avait échappé une première fois au pillage et à l'incendie par les ordres du duc de Guise, venait d'être attaqué par les troupes catholiques, pris et saccagé et le mobilier vendu². — Au moment de reprendre la campagne, il eut d'ailleurs la précaution, lui aussi, de faire son testament. Cette pièce curieuse, qui nous a été conservée³ et sur laquelle les protestants s'étendent encore aujourd'hui en louanges flatteuses était en quelque sorte l'apologie de sa conduite. Coligny voulait s'habiller pour la postérité ; mais c'est bien inutilement qu'il proteste contre les reproches d'ambition et d'avoir pris les armes contre le Roi. — D'Archiac, il alla prendre Nontron (7 juin) qui appartenait à la reine de Navarre mais était alors occupé par les catholiques. Le lendemain, il envoya Montgommery prendre le commandement de l'armée des vicomtes et arrêter les progrès de Montluc et de Terrides qui guerroyaient dans le Béarn. A Chalm, il quitta ses troupes pour se porter au-devant du duc des Deux-Ponts, mais dont il apprit la mort à Escars, près de Limoges⁴. Son lieutenant, Volrad de Mansfeld, commandait à sa place. La jonction des deux armées s'opéra près de Saint-Yriex. — Coligny prit de suite l'offensive et alla culbuter des troupes catholiques, qu'il prit de flanc près de la Roche-Abeille⁵. Ce maigre succès lui donna l'espoir

¹ Elisabeth avança 20.000 livres (3 août 1569) au reçu des bijoux, *State pap.* ; duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. II, p. 90, note 1.

² La tour de Châtillon, dite tour de César, encore debout à quatre lieues de Montargis, date des comtes de Champagne (XIe ou XIIe s.) Haute de 26 mètres, elle était autrefois surmontée de constructions en bois qui en doubleraient l'élévation et qui furent brûlées par la foudre en 178/1 ; un mur d'enceinte avec bastions aux angles l'entourait. Le château avait été reconstruit par Coligny qui y ajouta une aile. Dans une vaste galerie, des peintres italiens avaient retracé les événements militaires de la famille, et une partie de la décoration était l'œuvre de Jean Goujon, — entre autres deux cariatides qui soutenaient la tablette de la cheminée dans la chambre de l'amiral, et qui furent enlevées en 1810. — Assiégés en 1569 par le maréchal de La Châtre et Martinenge, gouverneur de Gien, les protestants de Châtillon incendièrent la ville et se retirèrent dans le château, où ils durent enfin capituler. On le pilla encore après la bataille de Moncontour, et en 1799, tout fut détruit et rasé par la bande noire. Il reste à peine l'enceinte bastionnée, quelques bâtiments, un puits couvert dont les sculptures sont attribuées encore à Jean Goujon, une porte surmontée d'un bâtiment moderne et trois rangs de terrasses qui formaient une sorte de soubassement au château. La terrasse du milieu, restaurée par le duc de Luxembourg est soutenue par neuf arcades. — Les fortifications de la ville datent du quatorzième siècle. — Cf. Claude CHÂTILLON, *Topographie française*, 1668 ; BECQUEREL, *Souvenirs historiques sur l'amiral de Coligny*, 1876 : *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XV.

³ L'amiral de Coligny, testament olographe. *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. I, p. 263.

⁴ Le duc des Deux-Ponts avait reçu en présent, d'un médecin d'Avallon, du vin de Bourgogne et lui aussi avait été empoisonné. — TAVANNES ; DE THOU. — D'autre part on rapporte qu'il mourut d'une fièvre quarte.

⁵ C'était une petite armée d'Italiens commandée par le comte de Santa-Fiore et envoyée par le Pape, mais qui n'était pas de force contre les rudes combattants huguenots.

d'arriver à un accommodement qui demeurerait l'éternel souhait des huguenots en attendant qu'ils pussent dicter la loi aux papistes, et il voulut [éclairer le Roi sur les souffrances des réformés et la justice de leur cause](#) ; il rédigea une requête, signalant [les actes odieux](#) qui les avaient forcés à prendre les armes, et les posa en victimes avec Charles IX pour arbitre. — Déjà même, — et c'était probablement la grande raison de cette tentative d'accommodement, il faisait au Roi des ouvertures pour le décider à intervenir en Flandre contre Philippe II, qui demeurerait leur plus dangereux ennemi. Mais la requête ne parvint pas ; Coligny ne put la faire remettre, et Charles IX consulté refusa net tout arrangement. Les huguenots ne voulaient pas admettre qu'ils n'étaient pas des belligérants ordinaires et que le premier devoir de la royauté était d'en venir à bout. — Les deux armées avaient besoin de repos. Les protestants toutefois délibérèrent d'attaquer Saint-Maixent, Lusignan et Mirebeau pour nettoyer toute la région des catholiques, puis investir Saumur et gagner un passage sur la Loire ; enfin porter la guerre du côté de Paris sur la fin de l'été et l'automne. — Ils enlevèrent d'abord Lusignan, surprirent Châtelleraut. Mais à Poitiers, MM de Guise et Mayenne étaient entrés avec 500 ou 600 chevaux. L'amiral hésitait à commander l'attaque et ne s'y décida que poussé par des gentilshommes qui étaient de la ville. On n'eût pas été fâché non plus de prendre le duc de Guise et cela emporta la majorité. Coligny céda [par abnégation](#). — Le 24 juillet il arriva devant Poitiers ; malgré les sorties des assiégés, on fit brèche dans la muraille et l'on prépara l'assaut. Les pertes étaient grandes des deux côtés ; la dysenterie se mettait parmi les assiégeants ; beaucoup d'officiers se retiraient, et malade lui-même, l'amiral, ne pouvant enlever la place de force, essaya de la famine. Mais en ce moment, il était obligé de pourvoir à la défense de Châtelleraut attaqué par le duc d'Anjou. Il se fit emporter en litière et leva le siège de Poitiers¹. — Le duc d'Anjou se retira pourtant sans accepter la bataille. Coligny, qui manquait de vivres, repassa la Creuse et la Vienne et alla camper à Faye-la-Vineuse. — La guerre devenait féroce, et maîtres d'un bon nombre de villes, les religionnaires chassaient partout, des couvents et des églises, les prêtres, les moines et les religieuses. Après Jarnac, ils avaient pillé Fontgombault, dont les terres avaient été rançonnées et ravagées déjà par l'armée royale ; les cloîtres et sanctuaires de la vallée de la Creuse. Lorsque les troupes du duc des Deux-Ponts arrivèrent dans le Berry, elles brûlèrent les églises de Chalivoy, du Châtelet, les abbayes d'Orsan, du Puy-Ferrand, Notre-Dame de Pouligny, Notre-Dame de Vaudouan et Neuvy-Saint-Sépulcre. La petite ville de Sully-sur-Loire ayant été prise par les troupes de Coligny, trente-six prêtres y furent froidement massacrés ; un grand nombre d'ecclésiastiques, qui avaient cherché refuge dans la place, furent jetés au fleuve². A Angoulême, les huguenots, qui avaient juré d'observer la paix,

¹ Lors du siège de Poitiers, un des domestiques de Coligny tenta encore de l'empoisonner. Il fut condamné à mort et exécuté (20 septembre 1569). On montre encore sur les dunes, à l'est de la ville, un rocher dit [Rocher de Coligny](#), derrière lequel s'abritait l'amiral pour observer la ville investie.

² L. SAUSSAYE, *Annales ecclésiastiques*, 1615. — Déjà, en 1563. Bayeux avait cru se racheter moyennant 10.000 livres. La ville fut quand même pillée et saccagée par les troupes de Coligny. (HERMANT, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 410.) Cf. dans les Archives curieuses de l'histoire de France, les horribles cruautés des huguenots en France (1562-1566), t. VI, et Articles présentés le 19 août 1563 à Messieurs les commissaires députés par le Roi, par l'évêque et les chanoines de Bayeux, dans *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, par M. BÉZIERS, chanoine du Saint-Sépulcre. Bibl. nat., L R 7, 798. — Mais immanquablement, lorsqu'on rappelle ces faits, les protestants d'aujourd'hui

pendirent le frère Michel Grellet, supérieur de l'ordre de Saint-François, en présence de Coligny et de toute sa troupe qui criaient : **Vive l'Évangile !** Ce fut ensuite un lecteur du même monastère, tué après qu'ils lui eurent coupé les testicules. D'un coup de hache, ils fendirent encore la tête du frère Jean Avril, octogénaire, et le jetèrent dans les latrines¹. — Depuis 1559, d'ailleurs, c'était partout le pillage et l'incendie des églises. **A la requête des consistoires, dit Bossuet, il arrivait souvent que les chefs huguenots faisaient enlever les toitures des maisons ; en ordonnaient la démolition ou décrétaient des taxes exorbitantes afin de contraindre les catholiques à embrasser la Réforme**². En Beauce, trois cents églises furent détruites ; cinq cents dans les seuls diocèses de Nîmes, de Viviers, d'Uzès et de Mende³ ; sur la surface de la France, cent cinquante

s'écrient qu'on est mal renseigné ou que les témoignages invoqués ne méritent aucune créance.

¹ Michel Grellet prédit à Coligny qu'il aurait le sort de la reine Jézabel, meurtrière des prophètes. — Le frère Pierre Bourreau, docteur en théologie, fut pendu à un arbre près des remparts, après avoir été retenu huit mois en prison. Les protestants avaient enfermé dans une maison trente catholiques, attachés deux par deux et que l'on privait de nourriture dans l'espoir qu'ils se dévoreraient entre eux. Ils y moururent de faim. D'autres furent attachés à des cordes fixées au plancher et sciés en deux ; d'autres fixés à des pieux et brûlés lentement par derrière. A Chasseneuil, proche Angoulême, un prêtre eut les mains plongées dans un vase de cuivre plein d'huile bouillante, tant que la chair se détacha des os ; ils lui versaient encore cette huile chaude dans la bouche et le criblèrent de coups d'escopette. Dans la paroisse de Rivières, un autre eut le menton fendu pour lui arracher la langue ; un autre encore la peau des pieds arrachée avec un fer brûlant. Le vicaire de Fougue-brune fut attaché à des bœufs qui traînaient une charrue et frappé à coups d'aiguillon et de fouet. D'autres furent torturés par les ordres du capitaine Piles ; un des huguenots se fit un collier avec des oreilles de prêtres et se vantait de cet exploit devant les chefs. Ils coupèrent les oreilles, les narines et arrachèrent les yeux à d'autres ecclésiastiques qui célébraient l'office, et à un autre, ils ouvrirent le ventre, le remplirent d'avoine et le firent servir de crèche à leurs chevaux. A Angoulême encore, Coligny faisait attacher des moines et des religieuses à des poutres enduites de soufre auxquelles on mettait le feu. (*Intermédiaire des chercheurs*, 15 décembre 1901.) MÉZERAY (*Histoire de France*) compte ici 120 personnes torturées. Ailleurs, l'imagerie du temps nous montre un combat contre une nef remplie de moines qui sont presque tous jetés à l'eau ; puis des femmes et des vieillards égorgés et mutilés, un ermite qui a les pieds enfoncés comme un cheval de bataille. C'étaient les habitudes des protestants, nous le savons déjà, et M. H. Bordier, qui signale si âprement les atrocités de la réaction catholique, évite aussi soigneusement, selon le système de ses coreligionnaires, de rappeler ce que les huguenots faisaient à l'occasion ; il ne voit dans la révolte du peuple que la rancune pour le tort économique. — Le capitaine Piles, dont il est question plus haut, est montré au moment de la Saint-Barthélemy, s'écriant : **Est-ce donc là cette parole que le Roi nous a donnée ; les promesses, la paix qu'il nous a promise.** — Cet assassin trouvait extraordinaire d'être expédié du coup de hallebarde qu'on lui donna dans le côté. — Cf. H. BORDIER, *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*.

² BOSSUET, *Variations*, liv. X.

³ On sait quels massacres furent les *Michelades* de Nîmes (MESNARD, *Histoire de Nîmes*, t. V). A Saint-Macaire, en Gascogne, les huguenots fendirent le ventre à plusieurs prêtres et arrachèrent lentement leurs entrailles enroulées à des bâtons. Dans le même lieu ils en enfouirent vivants un grand nombre et tuèrent à petits coups les enfants des catholiques. — En 1569, Montgommery, ayant capturé la plupart des seigneurs catholiques du Béarn, leur avait garanti la vie sauve par les clauses d'une capitulation formelle. Il les enferma au château de Pau et le 23 août leur fit servir une collation durant laquelle ils furent tous poignardés sous prétexte des ordres de Jeanne d'Albret,

cathédrales ou abbayes disparurent, et le mieux c'est que dans leurs ravages et dilapidations, les réformés se vantaient d'exécuter le vœu du Roi¹, — vœu qu'on l'empêchait, disaient-ils, d'exprimer et d'exécuter lui-même². — La Cour s'épouvantait de ces horreurs, et le Parlement, à la requête du procureur général, Gilles Bourdin, rendit deux sentences contre Coligny, — sentences abominables se hâtent de crier les protestants, — qui le décrétaient de prise de corps comme criminel de lèse-majesté, perturbateur et violateur des lois, chef et conducteur de la rébellion faite contre le Roi et l'Etat ; le condamnaient à être pendu et étranglé à une potence en place de Grève, le corps suspendu vingt-quatre heures et ensuite porté à Montfaucon ; et ne pouvant être pris et appréhendé, ses armoiries devaient être traînées à la queue des chevaux, rompues et brisées en signe d'ignominie perpétuelle et ses biens confisqués. La sentence englobait encore les enfants de l'amiral. On promettait même 50.000 écus d'or à qui le remettrait à la justice du Roi, et l'intendant des finances Marillac, dit-on, s'était posté à Limoges, puis à Périgueux, avec la somme³, prêt à payer le crime. — Mais Coligny ne put être exécuté, alors, qu'en effigie. On fit un homme de paille vêtu de toile teinte de pareille couleur qu'étaient les habits que portait l'amiral, et le visage fait suivant sa portraiture ; on le tira des prisons de la Conciergerie et on le mit sur une t'aie à laquelle fut attachée un cheval, avec un autre cheval à la queue duquel furent attachées ses armoiries ; l'effigie et les armoiries furent traînées en place de Grève, devant l'Hôtel de Ville, où elles furent disposées par le bourreau et laissées là couvertes de boue... Et d'autant que l'effigie de paille se fut gâtée à la pluie, l'amiral fut tiré en peinture en un tableau de bois où étaient inscrits ses nom, surnom, qualités et la cause pourquoi il était condamné, et fut attaché avec une chaîne à la potence et l'effigie de paille portée à Montfaucon⁴. — Le 28 septembre, un nouvel arrêt promit que les 50.000 écus seraient versés à celui qui tuerait Coligny, et il fut ajouté même que l'auteur du meurtre quel qu'il fût obtiendrait grâce, quand bien même il se serait rendu coupable d'un crime semblable à celui qu'on imputait à l'amiral. Les biens de d'Andelot furent confisqués au profit du Roi et ses enfants déclarés ignobles et inhabiles à tenir aucuns états, pour le crime de lèse-majesté au premier chef commis par leur père⁵. Montgommery et le vidame de Chartres furent frappés d'arrêts semblables, l'un pour ses cruautés dans le Béarn, l'autre

qui ne voulait pas qu'on fit grâce à des sujets rebelles. — D'AUBIGNÉ, *Histoire*, liv. V, chap. XIX ; SPONDE, *Ad. ann.*, 1569. — Mais on n'en finirait pas de tout citer. Nous renvoyons au travail de M. J. ROUQUETTE, sur *les Saint-Barthélemy calvinistes*, Paris, 1908, qui indique très bien que la tuerie de Nîmes précéda de cinq ans la Saint-Barthélemy comme d'autres massacres huguenots à Montpellier devancèrent de six mois celui de Vassy.

¹ Coligny soutenait contre l'évidence même qu'il avait affaire à une faction et qu'il combattait au nom du Roi — ce qui était toujours le bon prétexte des protestants et un arrangement commode qui leur donnait toute liberté d'action.

² DARESTE, *Histoire de France*, t. IV, liv. XXIV, p. 188. — S'il est impossible, nous le répétons, de tout mentionner, on peut rappeler encore toutefois la destruction de la cathédrale de Saintes ; de l'église abbatiale de Saint-Jean-d'Angély ; en 1562, le pillage et la dévastation de Poitiers. Pour les atrocités des huguenots, voir le Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps, dans MÉZERAY, t. II ; les noms des victimes sont conservés par les chroniques locales ; *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. VI.

³ *Mémoires de Condé*, t. I. p. 209 ; *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 565.

⁴ *Mémoires de Condé*, t. I, p. 211.

⁵ BRANTÔME, t. I, p. 457.

pour ses intrigues en Angleterre à l'effet d'en obtenir des secours. Les arrêts publiés en France furent ensuite répandus dans toute l'Europe et, en ce qui concernait Coligny, sa charge d'amiral fut donnée au marquis de Villars.

Cependant, il s'apprêtait à résister aux forces du duc d'Anjou, bien qu'elles se fussent beaucoup augmentées et que lui-même se trouvât en mauvaise situation. Le prince d'Orange l'avait quitté pour retourner aux Pays-Bas et lever en Allemagne de nouvelles troupes pour guerroyer contre Philippe II. Beaucoup de ses officiers voulaient s'en aller. Les reîtres et les lansquenets non payés le menaçaient d'une révolte. — Il parvint à les calmer et quitta le 29 septembre Faye-la-Vineuse pour marcher à l'ennemi. — Les deux armées se rencontrèrent près d'un village nommé Saint-Cler, à deux heures de Moncontour. Les protestants avaient 7.000 chevaux environ, 9.000 arquebusiers français et 5.000 lansquenets ; les catholiques 8.000 chevaux, 15.000 hommes de pied y compris 5.000 Suisses, douze pièces de canon¹. M. de Biron avec 1.000 lances chargea de Mouy venu en reconnaissance avec 300 chevaux et 200 arquebusiers à pied ; les huguenots perdirent là environ 40 à 50² chevaux et la plupart de l'arqueuserie. Le tapage des arquebuses et la canonnade engendra un tel étonnement parmi les nôtres, dit La Noue, que sans dire qui avait gagné ou perdu, chacun se retirait demi d'effroi à ce seul bruit qui s'entendait derrière, et sans un passage³ qui de bonheur retint les catholiques, où ne pouvaient passer plus de vingt chevaux de front, toute l'armée protestante était en déroute. L'amiral rallia les troupes et se firent deux ou trois charges de 1.500 à 2.000 chevaux, et là le comte Ludovic et le comte de Mansfeld se portèrent bien. Les deux armées se mirent en bataille à une portée de mousquet seulement. Personne n'osait franchir le passage pour le péril qui y était. Mais comme les catholiques avaient là leur artillerie et que la nôtre était déjà à Moncontour, ils s'en aidèrent et nous tuèrent plus de 100 hommes dans les escadrons et sans la nuit qui survint, nous eussions plus souffert. — Le lendemain, le duc d'Anjou voulut faire reconnaître le logis de Moncontour et tâter les huguenots ; mais il les trouva aux faubourgs très bien fortifiés, et s'attacha une escarmouche à pied et à cheval. Les protestants voulaient gagner Ervaux et mettre la rivière entre eux et l'ennemi. Mais certains redoutaient une retraite nocturne et firent modifier la résolution prise. L'amiral craignait une mutinerie des reîtres par faute de paiement ; trois ou quatre régiments des siens, des pays éloignés, avaient déjà demandé congé. Pour contenir l'armée en devoir et la renforcer, il avait supplié messieurs les princes qui étaient à Parthenay de venir ; ce qu'ils firent et amenèrent environ 150 bons chevaux. Le jour suivant, nous fûmes à cheval dès l'aube pour aller à Ervaux (3 octobre)⁴ ayant tous des chemises blanches sur les cuirasses pour mieux nous reconnaître s'il fallait combattre⁵. Mais les lansquenets déclarèrent qu'ils ne marcheraient pas sans argent. Un quart d'heure

¹ TAVANNES, *Discours de la bataille de Moncontour (Revue de Champagne et de Brie, 1878)*.

² Deux cents hommes, selon Tavannes, qui donne à de Mouy trois ou quatre cornettes de cavalerie française, deux de reîtres et quelques gens de pied ; mais ce fut toujours le système des protestants de dissimuler leurs pertes.

³ Un défilé ou peut-être une rivière, la Dives ; le texte de La Noue manque ici de clarté.

⁴ Le second jour, le duc d'Anjou avec son armée alla loger à Maizé, proche les ennemis, la rivière de Dives entre deux, laquelle ne se pouvait passer. Par l'avis des capitaines, il résolut d'aller à eux au-dessous de la source d'icelle rivière, à la plaine de Moncontour. (TAVANNES, *op. cit.*).

⁵ LA NOUE, édit. Buchon, p. 328-330.

après, cinq cornettes de reîtres firent de même et avant que le tumulte fût apaisé, il se passa plus d'une heure et demie, dont s'ensuivit que l'on ne put gagner un lieu avantageux, près d'Ervaux¹. L'ennemi arrivait et les protestants n'eurent que le temps de se mettre en bataille. — L'amiral fit toutefois retirer les princes **couvertement** et avec une petite suite ; mais beaucoup trop les suivirent, ce qui donna mauvaise opinion de ce qui allait arriver. Le combat dura un peu plus d'une demi-heure et fut toute l'armée huguenote mise à vau de route ; quasi toute l'infanterie fut taillée en pièces, l'artillerie et les enseignes prises, et le comte Ludovic [pour]suivi environ une lieue, lequel fit une belle retraite avec mille chevaux en un corps². Coligny avait reçu en pleine figure un coup de pistolet. Il eut encore la force de tuer son assaillant, mais faillit être pris. **Les reîtres avec une grêle de balles lui avaient fait perdre l'épée et le baudrier ; la courroie d'en bas de sa cuirasse était rompue et de sa blessure, le sang même ne pouvait sortir, à cause de la visière du casque qui était baissée.** Enfin, un jeune gentilhomme normand, Plotinière, qu'il avait nourri page, le tira de la bataille et l'emmena à Parthenay³. — Cependant les Allemands, avec Volrad de Mansfeld et Ludovic de Nassau, continuaient la lutte ; ils faillirent même capturer le duc d'Anjou qui fut renversé de cheval à sa troisième charge ; mais une attaque furieuse des Suisses décida de la journée. L'infanterie allemande des protestants fut massacrée à l'exception de 200 hommes. Une partie de l'infanterie française eut le même sort et les débris de l'armée se retirèrent à Parthenay et à Niort, où ils retrouvèrent l'amiral. — La bataille de Moncontour était encore une défaite⁴.

Coligny, du reste, ne perdit pas courage, mais plutôt s'employa à remonter le moral de ses capitaines⁵. De nouveau il écrivit en Angleterre et en Allemagne⁶ pour demander des secours, et il eut le 5 octobre une entrevue avec Jeanne d'Albret, accourue à la nouvelle de ce nouveau désastre pour l'appuyer de ses conseils. La reine de Navarre retourna ensuite à La Rochelle, dont la garde lui était confiée avec La Rochefoucauld, et l'amiral gagna Saint-Jean-d'Angély, puis Saintes (9 octobre). Les reîtres déjà parlaient de le livrer au Roi ; au camp des catholiques, on le croyait mort ou pris et le gouverneur de Lyon l'annonçait au conseil de Genève⁷. Les vainqueurs et leurs partisans éclataient de joie et le bruit en courut jusqu'à Rome⁸. Mais l'amiral était bien vivant, libre, et s'appêtait s'appêtait à faire encore parler de lui. — Le duc d'Anjou s'était mis à la poursuite des vaincus et assiégea Niort, défendu par de Mouy, mais qui fut tué

¹ LA NOUE, édit. Buchon, p. 328-330.

² LA NOUE, édit. Buchon, p. 328-330.

³ Il savait, dit Brantôme que s'il venait à être pris, infailliblement il eût été tué de sang-froid sur le champ de bataille ou qui est le plus certain, exécuté par le glaive de la justice.

⁴ La bataille de Moncontour avait coûté 8.000 hommes aux protestants. — et selon d'autres textes, 10.000 ou même 12.000 hommes.

⁵ Coligny avait son franc parler et la main prompte comme tous les gens de l'époque. Après Moncontour, raconte encore Brantôme, le sieur de Genlis le jeune, qu'on appelait Yvoy, voulut prendre la parole au nom de tous en disant : **Eh ! Mort-Dieu, qui eût pensé qu'aussi vous eussiez donné la bataille si légèrement.** — Comment, dit M. l'Amiral, et petit capitaine de merde, osez-vous contrôler mes actions ? — Et lui voulut donner de l'épée, etc. (T. I, p. 459.)

⁶ Il faut lire dans Vieilleville les intrigues employées dans le but d'obtenir l'intervention des princes d'Allemagne en faveur des réformés.

⁷ Lettres du duc d'Alençon, 5 et 7 octobre. Bibl. nat., mss. fr. 3178, 164-165.

⁸ Archives de Genève, n° 1879.

par Louviers de Maurevel comme il revenait d'une sortie¹. Après Niort, les catholiques prirent Fontenay, Saint-Maixent, Châtellerauld, Lusignan et assiégèrent Saint-Jean-d'Angély, — qui était défendu par de Piles, et où l'armée s'éternisa. De chaudes discussions avaient lieu entre les chefs sur la direction à donner aux opérations, et les huguenots eurent le temps de se reprendre. Coligny, qui ne savait pas gagner une bataille, — c'était déjà l'opinion de Brantôme², savait au moins se relever après la défaite, — empêcher qu'elle ne devînt un désastre. — Profitant de l'inaction des catholiques, il mit La Rochelle en état de défense, assura la protection d'Angoulême et projeta de descendre de la vallée de la Dordogne dans celle de la Garonne, rejoindre les troupes de Montgomery, remonter ensuite le Rhône, arriver à Lyon et de là gagner La Charité, la vallée de l'Yonne et marcher sur Paris. Il savait qu'il s'enfonçait en plein pays huguenot et comptait recruter des partisans à Coutras, à Nérac, à Agen, à Montauban, à Nîmes, Alais, dans le Dauphiné et les Cévennes³. Il lui fallait d'ailleurs payer les reîtres avec le sac de quelques villes et bourgs, recueillir les forces de Montbrun, Mirabel et Saint-Romain en Languedoc et Dauphiné, et attendre les secours qui lui étaient promis d'Allemagne par le comte palatin et le prince d'Orange, ainsi que des troupes qui devaient arriver par la Bourgogne. — Il fit de nouveau écrire en Angleterre, pour y demander de l'aide, par les princes de Condé et de Navarre⁴. Il donna ordre à Montgomery de l'attendre à Montauban avec ses bandes et celles des vicomtes et quitta Saintes avec les jeunes princes et 10.000 hommes. — Mais au rapport de François Syruel, chanoine de Saint-André de Bordeaux et archidiacre de Blaye, ses troupes étaient dans un si triste état que mille à douze cents cavaliers résolus auraient suffi à les détruire. Ses chevaux n'en pouvaient plus et il en avait laissé plus de mille au bord de la Charente, efflanqués, hors de service, sans parler de tout ce que cahotait la rivière. Sur tout le pays planait la menace de cette nouvelle invasion des Barbares : **Sauvons-nous !** criait-on, **voici les reîtres de Coligny !**⁵ — Le 25 octobre, il était à Argentaï (Dordogne), où il trouva La Bessonière qui venait de surprendre Aurillac. Il s'établit dans le Lot inférieur, entre Villeneuve-d'Agen et Aiguillon, occupant tous les points intermédiaires. **Les reîtres, écrivait Jean d'Escars, comte de la Vauguyon, à Catherine de Médicis, tiennent tous les passages sur le Lot, — Sainte-Livrade, Clairac, Castelmoron**⁶. Au rapport des protestants, leurs forces même s'augmentaient à mesure qu'ils s'éloignaient de la Loire, tellement l'entreprise suscitait d'enthousiasme chez leurs coreligionnaires. Coligny alla enlever Aiguillon, au confluent de la Garonne et du Lot ; il s'empara également de Port-Sainte-Marie, à trois lieues d'Agen. Il

¹ Maurevel fut quand même félicité par Charles IX, accouru à l'armée pour ne pas laisser à son frère toute la gloire d'enlever la ville et **qui se déshonora en lui faisant donner le collier de son ordre**. On sait que c'est le même Maurevel, **le tueur du Roi**, comme on l'appelait, qui tira sur Coligny le 22 août 1572. — C'était un ancien page du duc de Lorraine, qui avait dans son enfance tué son gouverneur et s'était enfui en Espagne. En 1569, il avait obtenu des lettres d'abolition et s'était offert pour tuer Coligny pendant la guerre. La Cour avait accepté ses services et lui avait facilité les moyens de se rendre au camp huguenot. Mais il manqua d'audace, et tombé dans la misère fut recueilli par de Mouy qu'il assassina.

² Edit. Lalanne, t. IV, p. 319.

³ *Mémoires de Castelnau*, liv. II, chap. XII.

⁴ Octobre 1569 ; *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. XI, p. 350 ; LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 248.

⁵ *Chronique* de F. SYRUEILH ; *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII.

⁶ *Documents inédits sur l'histoire de l'Agenais*, publiés par TAMISEY DE LARROQUE, p. 131.

tenait tout le pays jusqu'au delà de Marmande, pillant, dévastant, mettant chacun à contribution. Montgomery était de l'autre côté de la Garonne, arrivant de Condom et les catholiques s'étaient enfermés dans les villes. Montluc gardait Agen¹ ; Damville était à Toulouse et rompait tous les ponts sur le fleuve. Coligny voulut prendre possession du pays au delà jusqu'à Bazas et Langon ; mais le pont qu'il fit établir fut détruit par artifice des catholiques². Il passa enfin avec des bateaux et porta le ravage à Bazas, à Saint-Justin et jusqu'à Mont-de-Marsan. — D'ailleurs, tandis que l'amiral mettait ainsi à feu et à sang tout le midi de la France et que Montgomery faisait lever le siège de Navarrenx, investi par Terride³, de nouvelles négociations étaient essayées entre Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis, par l'intermédiaire de Damville ; elle fit même offrir à Coligny, s'il posait les armes, le comté de Neuchâtel, aujourd'hui en Suisse, alors en litige entre les maisons d'Orléans-Longueville et de Savoie. On envoya Castelnau et le maréchal de Cossé à la reine de Navarre⁴, mais qui ne voulut rien faire sans l'assentiment de l'amiral. Coligny déclina, du reste, les offres qui lui étaient faites ; Un des lieutenants de Piles, La Personne, se présenta également pour prendre ses ordres au sujet de la reddition de Saint-Jean-d'Angély, où l'on venait de conclure avec les troupes du Roi une trêve de dix jours. Charles IX faisait demander par écrit les conditions de la capitulation. Mais au fait, la résistance n'était plus possible. La garnison, composée de 800 hommes de pied et environ 100 chevaux, sortit les drapeaux pliés, posa les armes, et s'engagea à ne point les reprendre de quatre mois. Malgré les efforts des chefs, les assiégés furent dévalisés ensuite comme ils quittaient la porte Matas⁵ ; ils finirent par gagner Angoulême, d'où ils se prodiguèrent en réclamations qui restèrent lettre morte, tant que de rage Piles reprit les armes et, bien que poursuivi avec les siens par quatre compagnies de cavalerie, alla rejoindre l'armée des princes. — Coligny était d'ailleurs harcelé par les paysans partout où il passait et pouvait redouter une attaque des troupes royales ; mais la résistance opiniâtre de Saint-Jean-d'Angély lui laissa le temps de se reprendre. Il se *remplumait* même de ses pertes⁶, tant que de Port-Sainte-Marie où il était revenu, il put se mettre en route pour le Quercy, pour Montauban et Toulouse. Montluc voulait décider Damville à envelopper les reîtres, dont pas un n'eût échappé, mais Damville se refusa. — L'amiral arriva à Montauban, ville de huguenots, dont ses troupes pillèrent les environs. De là, il écrivit à son frère Odet, qui put à son tour informer Elisabeth des péripéties de cette expédition

¹ Quand il traversa le Périgord, l'amiral commanda des représailles contre les paysans qui avaient massacré les traînards de l'armée de Mouvans (BRANTÔME).

² *Archives historiques de la Gascogne*, fasc. VI : *Commentaires* de MONTLUC, liv. VII ; Fr. COMBES, *la Retraite des Dix-Mille de l'amiral Coligny (Lectures faites à la Sorbonne, 1885, t. II)*.

³ Montgomery recevait par mer l'argent et les secours de l'Angleterre ; il battait les catholiques à Navarrenx, à Orthez, et hors de Béarn, à Saint-Sever (MONTLUC, *Commentaires*).

⁴ Après la bataille de Moncontour, l'armée catholique avait été remise au maréchal de Cossé, frère de Brissac, mais qui lui était bien inférieur comme capacités et d'ailleurs à demi huguenot. Charles IX, qui avait rejoint ses troupes, s'en retourna lorsqu'il apprit la retraite des protestants et de l'amiral : — *Ils fuient, s'écria-t-il, et gens qui fuient ne sont pas gibier de Roi*. LACRETELLE, *Histoire des guerres de religion*, t. III ; MONTLUC, *Commentaires*.

⁵ DE THOU, *Histoire universelle*, t. IV, p. 232.

⁶ *Mémoires de Jean d'Antras*.

extraordinaire¹ et publia une liste de proscription des magistrats et citoyens de Toulouse, ville très catholique où l'on avait exécuté le protestant Rapin, — un messenger de paix, disait-on, envoyé par le Roi après la paix de Chartres — et où l'on désigna ceux dont les biens seraient abandonnés au pillage. Il y eut ainsi d'affreux ravages et des massacres infinis. La police, Messieurs du Parlement, disait Coligny, s'établit par le mal comme par le bien². Le bourg de Saint-Aigne, attenant à la ville, fut à peu près détruit et les reîtres tentèrent de brûler le faubourg de Saint-Michel où étaient les parlementaires³. La Valette et Damville, cependant, avaient de 400 à 500 chevaux, plus de 6.000 arquebusiers. Mais la plupart des seigneurs n'avaient pas contre les réformés l'animadversion du peuple qui était continuellement houspillé et détruit, et l'on cite ce fait que Damville ayant rencontré Coligny, son cousin, aux environs de Toulouse, les deux chefs causèrent longuement à la vue de leurs troupes ; ils s'embrassèrent même, bien loin de se mettre à combattre, ce que ceux de la ville trouvèrent si mauvais qu'ils se mirent à crier : — Au traître ! — Un religieux dénonça le fait du haut de la chaire, mais Damville le fit arrêter. Un capitoul, poussé par le peuple, réclama la liberté du détenu ; Damville, réfugié à l'archevêché, où l'on voulait mettre le feu, en sortit secrètement et se sauva⁴. Les reîtres avaient pillé Montastruc, Saint-Sulpice, Rabastens, l'Ile d'Alby, Gaillac surtout, pays de bon vin, où ils enfoncèrent les caves et vidèrent les tonneaux. Castres tenait pour le parti et fut épargné. Les huguenots descendirent dans le bas Languedoc et la panique fut si grande que Carcassonne, dans le voisinage duquel ils pillèrent Caran, Montpellier encore dévastèrent leurs faubourgs, leurs jardins pour ôter à Coligny l'envie d'y venir. De Nîmes, qui leur était favorable, ils allèrent prendre Marguerittes et Besousse, s'emparèrent d'Uzès, de Sainte-Marie, de La Vacaire, passèrent par Bagnols, Pont-Saint-Esprit, Saint-Julien et Saint-Just. Ils étaient même entrés dans le Roussillon dont ils épouvantèrent la population espagnole ; ils avaient brûlé Terrel, Montferrier, Le Crez et assiégé Lunel. Les troupes royales de Montpellier, les Suisses du pape à Avignon, leur donnèrent une belle camisade ; mais battus, battant, meurtris, harassés, charriant leurs blessés et laissant des morts par centaines, ils arrivèrent enfin entre Viviers et Privas, ayant le Rhône à droite, en face de Montélimar et du Dauphiné⁵.

Cependant, informé des négociations entreprises, Coligny avait envoyé à La Rochelle, vers Jeanne d'Albret. Téligny et Beauvais-Lanocle allèrent ensuite trouver le Roi à Angers. Les réformés réclamaient toujours la liberté du culte ; ils voulaient retrouver leurs biens et dignités et demandaient *l'approbation de tous les actes, obligations, promesses et traités faits durant les troubles*⁶. — Le Roi répondit que la mémoire des choses passées demeurerait éteinte et supprimée comme chose non avenue ; que tous les arrêts, sentences, jugements rendus seraient annulés et les confédérés remis en leurs biens et demeures ; qu'ils ne pourraient être recherchés pour pratiques ni intelligences faites avec les princes et potentats étrangers, ni à cause des traités faits ou contractés durant les

¹ Record office. Fr., vol. XLVI ; LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 250.

² BRANTÔME, t. I, p. 458.

³ Les dégâts furent évalués à 4 millions d'or (Archives de la Haute-Garonne, *Registre des Edits*, f° 242).

⁴ *Mémoires de Jacques Gaches*. Edit. Ch. Pradel, 1879 ; *Histoire du Languedoc*, liv. XXXIX.

⁵ *La Retraite des Dix-Mille de l'amiral Coligny*, dans *Lectures historiques à la Sorbonne et et à l'Institut*, etc., par Fr. COMBES.

⁶ Bibl. nat., mss. fr. 3239, f° 17.

troubles ; qu'ils seraient remis en leurs charges et pensions, et pour la religion, pourraient vivre et demeurer paisiblement dans le royaume avec entière liberté de conscience. — Ainsi, à force d'obstination et malgré les avantages remportés par les catholiques, les réformés arrivaient à leurs fins. Cependant, M. Delaborde, qu'il faut toujours consulter dans l'alternative, trouve encore ces conditions dérisoires. Il y avait au reste des restrictions. On ne leur accordait que deux villes de sûreté. Sa Majesté ne permettait pas qu'ils eussent au reste du royaume aucuns ministres, ni qu'il fût fait aucun exercice de religion autre que la sienne. Le Roi ne s'engageait pas non plus à remettre en place ceux qui avaient été privés de leurs charges, données à d'autres contre argent depuis longtemps dépensé et employé à réparer les dommages faits par les calvinistes ; les confédérés, de plus, devaient se départir de toutes alliances ou associations faites avec d les princes, potentats ou communautés hors du royaume ; s'interdire toute contribution ou cueillette de deniers sans l'aveu du Roi ; licencier et faire sortir de France les troupes étrangères dans le délai d'un mois *et les payer* ; déposer les armes et se retirer en leurs maisons ; remettre enfin entre les mains du Roi les villes, châteaux et places fortes qu'ils détenaient en y laissant l'artillerie et les munitions¹. Il y avait d'autres clauses encore. Mais les négociateurs, peu satisfaits de ces conditions, demandèrent un délai pour en faire part aux religionnaires et le Roi les fit accompagner par Biron et Malassise. Coligny, de même que son frère Odet de Châtillon, trouvait à dire ; il ne voyait dans les propositions du traité qu'*artifice et imposture*, — sans doute parce qu'il redoutait de porter la responsabilité des choses advenues. L'ex-cardinal alla jusqu'à dire que ce n'était qu'une *fausse paix*² et l'amiral voulait faire intervenir la reine d'Angleterre, les princes d'Allemagne, comme garants des conditions qu'accepterait le Roi. — Les députés avaient rejoint Coligny à Montréal, à trois lieues de Carcassonne (mars 1570), et de nouveau on dépêcha Téligny et Beauvais-Lanocle, assistés de Brodeau, seigneur de la Chassetière, secrétaire du prince de Navarre, pour revendiquer le droit d'exercer le culte. A entendre les huguenots, ils n'avaient fait la guerre que pour avoir la paix. Ils remirent à Biron une lettre qui ressassait les mêmes prétentions, les mêmes protestations et les mêmes jérémiades³ et Coligny écrivit personnellement au Roi avec l'outrecuidance de parler encore de son dévouement. II affirmait n'avoir agi que contraint et forcé et souhaitait à Charles IX une prompte réunion de ses sujets *qui pût servir à sa gloire*⁴. — Ces souhaits étaient, du reste, plus sincères que d'apparence et l'amiral, qui semblait tant s'intéresser au Roi, parlait surtout pour lui-même. — Biron et Malassise retournèrent à la Cour, qui se trouvait alors à Châteaubriant. Jeanne d'Albret écrivait en même temps à Charles IX pour lui remontrer la nécessité de la paix. Mais chacun la voulait à son avantage et l'on rapporte que le Roi eut un accès de colère en écoutant les revendications de Téligny qui demandait pour villes de sûreté Calais et Bordeaux. Il mit la main à sa dague et l'on fut obligé de se jeter entre eux⁵. Enfin, après de longues discussions, il arrêta certains articles que les réformés devaient accepter, — mais excluant toujours la liberté du culte. Il leur renvoya encore Biron et Malassise qui passèrent par La Rochelle afin de s'entretenir avec Jeanne d'Albret et l'assurer,

¹ D'Angers, 4 février 1570.

² Lettre de Châtillon à lord Cecil ; LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 254-256.

³ Bibl. nat., mss. fr. 2229, f° 4.

⁴ Bibl. nat., mss. fr. 6621, f° 100 ; lettre datée de Montréal, 11 mars 1570.

⁵ Bibl. nat., mss. fr., 3188, f° 23.

ainsi que les seigneurs et toute la noblesse, que c'était la volonté dernière de Sa Majesté¹.

Les hostilités cependant n'étaient pas suspendues. Coligny voulait passer le Rhône, aller chercher les huguenots du Dauphiné et ensemble gagner les sources de l'Yonne ou de la Seine à travers le Beaujolais et le Morvan. Il tenta d'abord la traversée à Saint-Andréol, entre Viviers et l'embouchure de l'Ardèche. Mais une attaque des catholiques le décontenança. Les protestants purent néanmoins faire passer quelque artillerie et s'emparer du fort de Grane. Ils remontèrent le Rhône jusqu'à la jonction de la Drôme et de l'Ouvèze ; prirent le Pouzin et occupèrent le pays jusqu'à Aubenas. Le fleuve était gardé par quatre frégates couvertes ; mais quand même ils tentèrent le passage, construisirent hâtivement un fort sur la rive gauche et battirent de Gordes, gouverneur du Dauphiné, qui accourait avec des troupes. Ils s'emparèrent ensuite de Loriol ; firent des levées de fantassins dans les évêchés de Gap et de Die, et de Gordes, revenu avec de nouvelles troupes, fut encore battu par Ludovic de Nassau. Le passage désormais était libre ; les huguenots purent franchir le Rhône et remonter par les monts du Forez². — Ils étaient d'ailleurs dans un état lamentable et les contemporains³ disent très bien qu'il y avait chez eux plus de courage et de ténacité que de force réelle. Les reîtres n'avaient que leur pourpoint et étaient mal armés ; il n'y avait dans la cavalerie que 1.000 gentilshommes qui fussent bien équipés. Tous se ressentaient d'un voyage de trois ou quatre cents lieues, sans une semaine de repos : Ils avaient perdu beaucoup de monde, surtout dans l'infanterie et ceux des religionnaires qu'ils appelaient aux armes dans les pays traversés se refusaient le plus souvent, aimant mieux guerroyer autour de leur clocher que de courir les aventures à la suite de l'amiral. Coligny lui-même, enfin, était fatigué, malade et dut s'arrêter à Saint-Etienne de Forez. — C'est là que le trouvèrent Malassise et Biron qui poursuivaient toujours leurs tentatives d'arrangement. La maladie de l'amiral interrompait toute négociation, au moins momentanément, et indisposait certains qui étaient las de la longueur de la guerre. Les envoyés cependant préférèrent attendre. Le refus fait par le Roi de reconnaître aux réformés le droit d'exercer leur culte rendait d'ailleurs tout accommodement impossible. Chacun se réclamait du vrai Dieu et de sa conscience et l'on annonça seulement l'envoi de nouveaux députés. La proposition d'une trêve fut même repoussée par Coligny, qui désirait fortement la paix, nous dit-on, mais croyait devoir continuer la campagne dans la conviction qu'il ne tirerait rien de la Cour tant qu'il se tiendrait dans les provinces éloignées de Paris. — Il quitta donc Saint-Etienne de Forez à peine rétabli et s'achemina vers la capitale, informant de cette résolution des réfugiés français qui erraient aux environs de Genève et Briquemaut qui guerroyait autour de La Charité. **Venez avec nous, leur manda l'amiral. Nous remonterons la Saône par le Beaujolais et le Charolais. Dans quelques jours nous serons à Cluny. Ce pays me connaît. La terre de Coligny n'est pas si éloignée de la Saône**⁴. — Briquemaut quitta La Charité, traversa les monts du Morvan, s'empara de Saint-Léonard, près de Chalon-sur-Saône, et rejoignit l'amiral qui s'était avancé par Feurs, Saint-Symphorien, Roanne, Saint-Exmond. Laissant Beaune à droite et Autun à gauche, Coligny s'avança vers Arnay-le-Duc, sur l'Arroux. Il enleva le bourg, détruisit l'église et le prieuré et se

¹ LA POPELINIÈRE, *Histoire*, liv. XXI, f° 66.

² Fr. COMBES, *op. cit.*

³ D'AUBIGNÉ, *Histoire*, liv. V ; DE THOU.

⁴ DE THOU, liv. XLVII.

fortifia pour attendre l'ennemi, ayant à peine 2,500 arquebusiers montés, 2.000 chevaux et vingt cornettes de reîtres. Il était temps, car les catholiques arrivaient. Ils avaient suivi la route de Poitiers à Bourges et de Bourges dans le Nivernais. Ils avaient de 14.000 à 17.000 hommes, dont 10.000 fantassins, une assez forte artillerie et même des reîtres qui avaient passé dans leur camp après l'affaire de Moncontour¹. — Deux de leurs batteries incommodèrent de suite les réformés, qui ne purent répondre, ayant laissé leur artillerie dans le Dauphiné. Mais le maréchal de Cossé qui commandait l'armée royale, vieil ami de Coligny, était de plus du parti des *politiques* qui déplorait cette guerre ; qui préconisait un accommodement et pensait tout obtenir des négociations². Il prit si mal — ou si bien — ses mesures, que la bataille resta indécise (27 juin). L'affaire se passa en charges de cavalerie où les uns et les autres furent à tour de rôle poursuivis. Elle dura sept heures, toutefois, tant étaient acharnés les deux partis³, et le lendemain l'amiral qui manquait de poudre décampa pour retourner à La Charité⁴. Il se cantonna entre Vézelay, Sancerre et Antrain, au voisinage de sa terre de Châtillon. Il était à bout de ressources, du reste ; Tavannes arrivait par l'Orléanais ; Cossé, malgré l'encombrement de ses bagages et de l'infanterie, par la vallée de la Nièvre. Il se décida enfin à écouter les propositions de Charles IX⁵ et de nouveau les négociateurs, Biron et Malassise, se remirent en route. Ils allèrent à Gaillon pour faire entendre au Roi les conditions qu'accepteraient les réformés pour terminer la guerre, — en somme l'exercice public de leur culte admis sur des bases analogues à celles de l'édit de 1562. L'amiral disait d'ailleurs que si le Roi voulait sincèrement la paix, son frère et lui *avaient en main de quoi lui faire le plus grand et notable service que sa couronne ni nul de ses prédécesseurs avaient reçu de deux cents ans en deçà*⁶. — La suspension d'armes fut enfin conclue le 10 juillet ; les négociations reprurent avec Téligny, Beauvais-Lanocle, Cavagne et La Chassetière pour les protestants, et les conférences se tinrent à Saint-Germain où le Roi venait de se rendre. D'ailleurs, du côté des catholiques, la paix semblait également nécessaire. L'armée des princes leur avait fait tête à Arnay-le-Duc ; la guerre s'éternisait dans le Dauphiné, le Languedoc, et la Gascogne ; le Béarn avait été reconquis par les protestants ; le Poitou et la Saintonge semblaient bien près de l'être. D'autres occasions enfin, *secrètes et particulières*⁷, disposèrent le Roi et Catherine de Médicis à conclure un arrangement. Tous en avaient besoin et les gens de guerre commettaient partout des ravages qui indisposaient jusqu'à l'amiral⁸. — Coligny, Coligny, du reste, essaya de suite de se rapprocher de Catherine à laquelle il écrivit avec de grandes protestations. La Reine affecta de se montrer touchée d'une telle démarche et dans les négociations entamées parut se prêter à des

¹ Suivant d'autres textes, les catholiques avaient 4.000 Suisses, 6.000 fantassins français et 3.000 chevaux, tant français, qu'allemands et italiens.

² Cossé écrivait au Roi que l'amiral n'avait pas un seul homme qui ne fût à cheval ; qu'il ne traînait charrettes, bagages ni canons et qu'il conseillait aux siens d'en faire autant pour le joindre. (Bibl. nat., mss. fr. 15552, f° 22, lettre du 14 juin 1570, de La Ferté-aux-Moines.)

³ L'amiral, nous dit-on, se souvenant de la bataille de Dreux, n'osa poursuivre plus avant les catholiques. Fr. COMBES, *op. cit.*

⁴ Bibl. nat., mss. fr. 15552, fa 104 ; LA NOUE, *op. cit.*, chap. XXIX.

⁵ 6 juillet. Bibl. nat., mss. fr. 15552, f° 114.

⁶ Dépêche de La Mothe-Fénelon, annexe, 15 juillet 1570.

⁷ M. DELABORDE, *op. cit.*

⁸ LA NOUE, *op. cit.*

concessions que certains même trouvèrent excessives¹. Mais, en fait, le traité fut surtout l'œuvre du tiers parti, Montmorency, Biron, Cossé, les politiques², qui voulaient arracher la France aux désastres de la guerre civile, se séparer de l'Espagne et de la papauté. Rien ne prouve du reste que Charles IX n'ait pas été sincère dans son désir d'y mettre fin. Il voulait régner par lui-même et s'affranchir de la tutelle de Catherine, prendre en main le gouvernement. C'était plus qu'il n'en fallait pour l'engager à s'entendre, — au moins provisoirement — avec les huguenots³. — Les négociations toutefois traînèrent jusque dans les premiers jours d'août ; le Parlement n'enregistra le traité que le 11⁴. Les protestants obtenaient le droit de continuer le culte réformé aux lieux où il se tenait le 1er août 1570 ; on leur désignait encore les faubourgs de deux villes par province pour y faire leurs cérémonies et le même droit pouvait être attribué à la demeure de tout seigneur haut justicier ; la liberté de conscience était donnée à tous, au moins en lieu privé ; ils obtenaient encore le droit de célébrer les mariages et enterrements à la protestante, une amnistie générale, la liberté des prisonniers, enfin leur réintégration dans tous les biens, charges et honneurs qu'ils avaient possédés avant les troubles. Ils pouvaient encore être admis dans les universités, écoles ou hôpitaux au même titre que les catholiques et l'édit était qualifié de perpétuel et irrévocable⁵. — D'autres déclarations encore étaient faites touchant les princes de Navarre et de Condé, Jeanne d'Albret, le prince d'Orange. La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité étaient enfin accordés comme places de sûreté, pour deux ans (art. 39)⁶. Mais l'arrangement

¹ Lettre du 29 juillet, datée de Neufwy : Bibl. nat., mss. fr. 3193, f° 41.

² *Correspondance de Walsingham*, 27 août 1570, t. I, p. 226. — Les partisans de la préméditation avançaient que c'est de cette époque qu'aurait été arrêté, dans l'idée de Catherine, le massacre de la Saint-Barthélemy (DE THOU, liv. IV, p. 328), de concert avec Birague et les trois frères de Gondi. LE LABOUREUR (*Additions aux Mémoires de Castelnaud*, t. II) dit également que le complot était formé entre Catherine, le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine et d'autres ministres. Il n'est aucunement parlé du Roi. — Le projet du massacre a été reporté, d'autre part, on l'a vu, à l'entretien de Bayonne (FR. COMBES, *Catherine de Médicis et le duc d'Albe à Bayonne ; Lectures à la Sorbonne* et les auteurs qu'il cite.)

³ *Record office*. Fr., vol. 48 ; LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 261-262.

⁴ C'est cette paix de Saint-Germain qui fut appelée la *paix boiteuse* ou *malassise*, par allusion au boiteux Gontaut-Biron et au sieur de Malassise, qui l'avaient négociée.

⁵ Le Pape, on le sait, ne fut pas consulté pour la paix de Saint-Germain, et même on agit contre ses prières et ses menaces. On se borna à lui représenter la force des choses ; on affirma qu'on n'avait pas cessé d'être soumis au Saint-Siège, et Charles IX déclara surtout qu'il était libre de faire ce que bon lui semblait. Le Pape, cependant, se plaignait en disant qu'on avait imposé un traité honteux par lequel les hérétiques, vaincus, imposaient des lois abominables, infâmes et pernicieuses. (*Lettres de Pie V*, Paris, 1826, p. 92.) Philippe II essayait de même de faire avorter les négociations ; mais la sincérité de Charles IX est attestée par ses négociations avec l'Angleterre, malgré les difficultés soulevées par les Guise, le Pape, le roi d'Espagne. Le parti des politiques, Cossé, Damville, Montmorency, triomphait ; c'était la politique de L'Hospital, une sorte de compromis donnant satisfaction aux huguenots et qui délivrait la France de la tutelle espagnole (WALSINGHAM). Ce fut le même parti qui fit le mariage de la reine Margot, malgré les intrigues de Philippe II et de l'Italie.

⁶ Bibl. nat., mss. fr. 15552, F. 202. — On donnait en somme aux réformés toutes les garanties et sûretés refusées à la paix de Longjumeau, tant que Montluc put s'écrier : *Nous avons battu et rebattu nos ennemis ; mais ils avaient si bon crédit au conseil du Roi, que les édits étaient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais eux gagnaient par ces diables d'écritures.* *Commentaires*, liv. VII, p. 390, édit. Buchon.

intervenait à point, car Coligny écrivait à la reine d'Angleterre¹ qu'il n'avait pas d'espérance de continuer la campagne et que les affaires étaient réduites à un état douteux et incertain. Les troupes allemandes, en effet, n'étaient pas payées ; on leur devait plus de 300.000 livres. Lorsqu'on alla les reconduire à la frontière, elles se mutinèrent, menaçant d'entraîner les princes et l'amiral², qui eut beaucoup de mal à en venir à bout³. L'affaire enfin réglée par l'intervention de Charles IX, il se replia sur le Nivernais, et de Luzy écrivit encore au duc de Wurtemberg au sujet des avances qui avaient été faites pour soutenir la cause des réformés. Une autre correspondance s'établissait encore avec le Roi, livré à la haine vivace des fauteurs de désordre et de crime, comme disent les protestants, et de suite il recommença à se plaindre des infractions aux termes de l'édit. — Les catholiques, il est vrai, y mettaient de la mauvaise volonté. On avait pillé la maison du cardinal de Châtillon comme celle de d'Andelot, comme celle de Coligny, dont les papiers et les meubles avaient été enlevés⁴. Bartezieux, qui commandait en Champagne, en réclamait une grosse somme⁵. L'amiral s'adressa à Charles IX et en même temps, soigneux des intérêts de sa famille, il fit remettre la veuve et les enfants de d'Andelot en possession du château de Tanlay, occupé par un intrus. Les reîtres enfin partis sous la conduite du marquis de Renel, il retourna à Châtillon où il visita sa propriété dévastée, et ambitieux avec de grandes allures de désintéressement et d'indépendance, — malgré ce que dit Brantôme, — il se mit enfin en route pour La Rochelle, où il espérait préparer l'expédition de Flandre, dans laquelle il voulait entraîner le Roi et toute la France.

¹ *Record office*, vol. XLVIII ; LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 262.

² Lettre de Castelnau au Roi, 27 août 1570. Bibl. nat. ; mss. fr. 15552, f° 236.

³ Lettres de Catherine à Castelnau et lettre de Charles IX ; 18, 22 août, 1er septembre 1570 ; Bibl. nat., mss. fr., VO Colbert, 471, f°. 33-49. — Les reîtres furent payés le 9 septembre.

⁴ Bibl. nat., mss. fr., V° Colbert, 24, f° 223.

⁵ Lettre du 22 août, mss. V° Colbert, vol. 7, f° 205.

CHAPITRE IV.

Le maréchal de Cossé à La Rochelle. — Second mariage de l'amiral. — Mort d'Odet de Châtillon. — Négociations pour le retour de Coligny à la Cour. L'expédition de Flandre. — Mort de Jeanne d'Albret. — Influence de l'amiral sur Charles IX. — Catherine de Médicis se décide à s'en débarrasser.

Arrivé à Saint-Gaultier, Coligny écrivit au conseil de Genève (5 octobre) pour lui annoncer la conclusion de la paix. Les princes protestants d'Allemagne, peu après, félicitèrent Charles IX de cette heureuse solution et il n'y eut que du côté des catholiques, de Philippe II, du pape Pie V, qu'on entendit des récriminations. — Plût à Dieu, écrivait le pontife au cardinal de Bourbon, que le Roi eût pu comprendre qu'il est exposé à de plus grands dangers depuis la conclusion de cette paix, par les menées sourdes et la fourberie de ses adversaires, qu'il ne l'était durant la guerre. — Mais des deux côtés on était las du conflit ; si l'on ne désarmait pas on avait besoin d'une période de repos et l'amiral, pour ce qu'il voulait entreprendre, ne pouvait se passer du secours de Charles IX. En gagnant La Rochelle, où il se savait en sûreté, il voulait d'abord laisser rasseoir les émotions des catholiques, subvenir à ce qui serait requis et nécessaire pour pourvoir à la sûreté des quatre villes baillées en garde par le Roi et aviser aux choses dont il faudrait donner avertissement pour l'entretien de l'édit de pacification¹. Toutefois, il arriva seulement le 25 octobre, après différents retards, en compagnie des princes de Condé et de Navarre, et du comte Ludovic de Nassau. Les réformés, du reste, n'étaient nullement rassurés pour l'avenir. De La Rochelle, ils observaient l'exécution du traité, se plaignant sans cesse des édits interprétatifs, exprimant leur défiance au sujet des personnages employés par Charles IX. Ils redoutaient les menées du parti catholique et ce fut inutilement que l'amiral, les princes, Jeanne d'Albret furent invités lors des fêtes données à l'occasion du mariage du Roi. Ils répondirent que, pour leur propre sûreté, ils ne pouvaient s'acheminer à la Cour qu'avec une forte escorte, et que justement cette escorte susciterait des interprétations malveillantes. La population catholique partout leur restait hostile, ils le savaient, et journellement ils avaient à signaler des infractions au traité. — Aux réclamations des huguenots, Charles IX envoya des commissaires dans les provinces et adressa à La Rochelle le maréchal de Cossé avec Goureau de La Proutière, chargés d'entrer en conférence avec l'amiral et la reine de Navarre. On les fit accompagner pas des troupes, mais les négociations n'en furent pas moins laborieuses. — La Proutière prétendait qu'il y avait contradiction entre l'article 1er du traité, prescrivant l'oubli du passé, et l'article 27 qui autorisait la restitution des meubles dont les propriétaires auraient été dépouillés durant les troubles. De son côté, Coligny réclamait la remise de Lectoure, qui avait été enlevé à la reine de Navarre ; des châteaux et maisons du prince de Condé, toujours occupés par des intrus ; il s'élevait contre les sentiments d'hostilité de l'entourage du Roi et les forces militaires qu'on entretenait *sans propos, apportant la ruine du peuple et des dépenses inutiles*. Il protestait de la sincérité des réformés qui s'étaient

¹ *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, t. I, p. 24, 1576.

même engagés à payer, pour la solde des troupes allemandes, plus qu'ils n'avaient vaillant afin de prouver leur bonne foi, pour obtenir le libre exercice de leur religion et le bien de la paix, et n'avaient pas hésité à accepter les conditions les plus dures. Il reprenait ensuite les vieux griefs des sectaires : la conjuration de Bayonne ; la levée des Suisses, sous prétexte du passage des troupes commandées par le duc d'Albe ; la rupture de la paix de Longjumeau, etc. Il trouvait que les protestants avaient raison de se méfier, voyant continuer les mêmes errements, et les mêmes hommes restés au pouvoir, — sans parler du complot fait avec les étrangers pour assurer leur ruine et des villes qui leur étaient favorables chargées en garnison et mal traitées. Bref, il n'y avait eu que de belles paroles et peu de suite ; on envoyait dans les provinces pour savoir les moyens d'exterminer ceux de la religion ; en Espagne, Portugal et Italie pour connaître ce que chacun pourrait verser d'argent à cet effet ; on complotait enfin de se saisir de la reine de Navarre et des princes dès qu'ils seraient sortis de La Rochelle. Cossé répondit du mieux qu'il put et représenta que si l'on faisait entreprise de prendre les villes et pays voisins de La Rochelle, c'est que la présence des princes et de Jeanne d'Albret y était suspecte. L'amiral objecta que ce séjour était nécessaire pour la levée des deniers qui devaient rembourser le Roi et parla des difficultés nombreuses que cette mesure rencontrait. Mais à la vérité, c'était surtout leur sûreté personnelle que défendaient les réformés. Il leur fallait encore, il est vrai, payer les troupes étrangères car le Roi n'en avait soldé qu'une partie ; le reste se montait beaucoup et Charles IX dut finalement autoriser la levée des subsides. — Cossé fit ensuite des ouvertures au sujet d'un mariage entre le prince de Béarn et la jeune Marguerite de Valois, troisième fille de Catherine, et Jeanne d'Albret promit d'en entretenir son fils. Il parla enfin des intentions du Roi d'envoyer des troupes en Flandre contre l'Espagne. — Il avait réservé pour la fin cet argument dont il connaissait toute la portée. C'était le point sensible, le friand appât de l'amiral, dit d'Aubigné. Coligny se hâta de donner son assentiment, promit un concours actif, — mais, défiant encore, résolut de ne pas quitter La Rochelle. Il écrivit d'ailleurs au Roi, à Catherine, au duc d'Anjou¹, se répandit en protestations, — et profita de l'occasion pour réclamer en faveur des héritiers de d'Andelot, dont le sieur de Bartezieux détenait les meubles. Mais Charles IX, inutilement encore, essaya de l'attirer à la Cour, ainsi que les princes et la reine de Navarre². Malgré ses réclamations enfin, on démantela Millau et Saint-Antonin³. Au lieu de L'Hospital, auquel avait succédé Jean de Morvillers, évêque d'Orléans, c'était dorénavant l'Italien René de Birague qui avait les sceaux, au grand scandale des religionnaires⁴. La cour d'Espagne intriguait pour faire prendre contre eux des mesures effectives et l'ambassadeur comte d'Olivarès, qui vint en France pour féliciter le Roi de son mariage, ne s'en cachait pas⁵. Les troubles continuaient en province et il y avait eu des massacres à Orange (2 et 7 février) et à Rouen (4 mars)⁶. — Charles IX,

¹ Bibl. nat., mss. fr. 15553, f° 1-6 ; 2 janvier 1571.

² Bibl. nat., mss. fr. 15553, f° 24 ; 15 janvier. Lettre de Coligny.

³ Lettre de Coligny, 19 janvier 1571 ; Bibl. nat., mss. fr., 15553, f° 28 ; lettre de Jeanne d'Albret au maréchal de Cossé, même date, *ibid.*, f° 27 ; lettre de Cossé au Roi, *ibid.*, f° 29.

⁴ MORÉRI. Garde des sceaux en 1570, R. de Birague n'eut le titre de chancelier qu'en 1573.

⁵ Bibl. nat., mss. fr. 15553, f° 101.

⁶ *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* ; CRESPIN, *Histoire des martyrs* ; FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie*, t. III.

toutefois, promet justice et fit tant pour rassurer l'amiral que **plusieurs, voyant les huguenots en tel crédit, disaient qu'ils lui avaient dérobé le cœur**¹.

Mais Coligny avait à régler des affaires de famille, et la première concernait sa fille Louise, qui fut alors fiancée à Téligny. Elle avait seize ans et semble avoir été une charmante femme, jolie et fine, dont le sort malheureux fut adouci plus tard lorsqu'elle épousa le prince d'Orange². — Un bien autre événement fut le mariage de l'amiral lui-même avec Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremonts, marquise de Montelin et de Saint-André, qui avait épousé à vingt ans Basternay du Bouchage, baron d'Anton, tué à la bataille de Saint-Denis. — Retirée au château de Saint-André de Briord, près du Rhône, avec ses père et mère, Jacqueline se trouvait sur la route des messagers, venus de Bourges, de La Rochelle, du Midi et qui gagnaient Genève et l'Allemagne. Son manoir devint une étape pour les protestants. Le récit de ces sectaires, souvent jeunes, enthousiastes toujours, la passionnèrent. Elle était d'une beauté agréable, car on ne l'appelait que **la belle aux yeux pers** ; elle était poursuivie d'hommages, regrettée à la cour du Louvre et recherchée à celle de Turin³. Elevée dans un milieu tout catholique, elle rêva de se faire la **servante** d'un héros, — du héros protestant, — Coligny ; de remplir auprès de celui qu'on appelait par dérision le **Roi des huguenots**⁴ le rôle d'amie et de consolatrice. Elle souffrait de le voir frappé dans ses plus chères affections ; elle était prise d'admiration pour son héroïsme et ses malheurs. **Elle brûlait, disait-elle, de désir et d'impatience d'être la nouvelle Martia de ce nouveau Caton.** C'était le jargon de l'époque. Mais l'amiral, comme homme, devait être fort peu engageant. Il était vieux, — vieilli surtout — et pis, de caractère désagréable. Ses portraits de l'époque⁵ lui donnent le visage dur, presque coupant, chagrin ; épouser ce huguenot à la figure volontaire, têtue, au front étroit, c'était épouser la Bible. Mais les raisons des femmes ne sont jamais les nôtres et il ne faut pas trop les approfondir car elles ne se décident que par ce qui leur plaît. — Le duc de Savoie, Philibert Emmanuel, se défiait du caractère entreprenant de la comtesse. Pourvue de grands domaines, elle pouvait, par un mariage avec cet homme dangereux, compromettre le tiers de sa frontière française, **tellement, dit Davila, qu'il l'avait déjà voulu marier à quelque Italien, et qu'ayant appris ses menées avec ceux de la religion, il appréhenda fort que Coligny, étant si grand et si puissant en ses intrigues, ne se servît du voisinage de Genève pour allumer en son pays ce même feu qui consumait toute la France.** Le bruit s'était déjà répandu (octobre 1570) qu'il devait l'épouser ; que le mariage même était fait (décembre)⁶. Le duc

¹ *Le Réveille-matin des Français*, etc., p. 29, Edimbourg, 1574.

² C'était une petite femme très bien faite, dit l'ambassadeur du Maurier, d'un teint animé et qui avait les plus beaux yeux du monde, une parole douce et charmante, une bonté angélique. Elle mourut, en 1583, dans sa terre de Lierville, en Beauce. Cf. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande et des autres Provinces-Unies*, p. 178 et suivantes ; *Lettres de Louise de Coligny*, publiées par P. MARCHEGAY, 1872, édition accompagnée d'un très beau portrait.

³ Th. de Bèze en parle comme d'une **dame douée de vertus et dons de Dieu très rares et l'un des plus riches bijoux du pays qu'elle habitait** (Lettre à Renée de France, duchesse de Ferrare, Bibl. de Genève, mss., vol. CXVII).

⁴ CAVRIANA, *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, publiées par A. DESJARDINS, t. III, p. 641.

⁵ Cf. le portrait ovale du Louvre, section des Primitifs français.

⁶ Dépêches de Fourquevaulx à Charles IX, 18 octobre et 9 décembre 1570. Bibl. nat., mss. fr. 10752, f° 842 et 845. — Le nonce Salviati proposait de se débarrasser par tous

de Savoie rendit à Turin un arrêt curieusement motivé par lequel toute femme ou fille, héritière de fiefs, qui se marierait avec un étranger sans le consentement du prince, serait par le fait privée de tous ses droits civils de telle sorte que sa succession s'ouvrirait aussitôt, non au profit de ses enfants mais de ceux qui auraient eu droit à ses biens si cette femme n'avait jamais existé. — Mais la comtesse d'Entremonts passa outre. Aux dernières semaines de 1570, elle écrivait à Coligny qu'elle voulait épouser un saint et un héros, et que ce héros c'était lui. L'amiral refusa d'abord tout en remerciant ; il se montra touché, mais prétextua son âge, sa situation difficile. **Je ne suis qu'un tombeau !**¹ disait-il. Mais ses scrupules, pour tant qu'ils aient été sincères, n'arrêtèrent ni la comtesse, ni les amis obligeants qui s'étaient entremis. On le poussa. Th. de Bèze, toute la huguenerie voyaient avec plaisir une telle union et cette veuve enthousiaste qui apportait en dot des positions formidables ; qui pouvait servir le parti rien que par le don de sa seigneurie, — porte ouverte sur Genève. Coligny finit par se rendre, convaincu, et demanda la main de la belle Jacqueline par l'intermédiaire du comte de Rezac. **Il était trop honnête homme**, dit Michelet, **pour n'épouser que ses fiefs. Il aimait fortement celle qui adoptait ses enfants.** Sans doute, mais l'affaire était quand même excellente. C'était l'âge héroïque du protestantisme où tous les chefs semblaient des héros, — de quoi enthousiasmer toutes les têtes brûlées. En février 1571, la comtesse, secondée par ses parents, quitta Saint-André de Briord où le duc de Savoie la faisait surveiller. Elle descendit le Rhône jusqu'à Lyon sur une barque, prit des chevaux et gagna La Rochelle avec cinq amis dévoués. — Le contrat fut dressé le 24 mars, en présence de Jeanne d'Albret, de son fils, de François de Bourbon, marquis de Conti ; de Ludovic de Nassau, du comte de La Rochefoucauld et du seigneur de Beaufort, et le mariage célébré le lendemain. **La mariée**, dit un écrit du temps, **portait une robe à l'espagnole de toile d'or, noire avec des bandes de canetille d'or et d'argent, et par-dessus un pourpoint de toile d'argent blanche, en broderie d'or avec de gros boutons de diamant**².

Mais cette union extraordinaire n'était pas célébrée que l'amiral apprenait la mort de son frère Odet. Catherine, qui entretenait avec lui de vieilles relations dont parle la chronique galante de l'époque, l'avait chargé de négocier le mariage du duc d'Anjou avec Elisabeth. L'affaire plaisait aux huguenots, car elle aurait eu au moins pour résultat d'éloigner de France le prince qui avait commandé à Jarnac et à Moncontour ; elle semblait en bonne voie et Odet s'appêtait à gagner La Rochelle lorsqu'il tomba malade (24 février). Il trépassa dans le courant de mars³ et, comme d'habitude, on accusa le poison ; mais on sait aujourd'hui par les

les moyens possibles de la comtesse, pour empêcher son mariage avec l'amiral. *Journal des Savants*, 1871, p. 439.

¹ L'amiral, qui **n'était qu'un tombeau**, laissa pourtant **sa désolée femme** enceinte de cinq mois ; elle accoucha d'une fille qui fut nommée Béatrix, le 21 décembre 1572, et arrêtée par l'ordre du duc de Savoie, fut emprisonnée à Turin et à Nice ; elle mourut en 1599, après vingt-six ans de captivité. — De son premier mariage, Coligny avait eu plusieurs enfants, outre sa fille Louise, dont il est question plus haut. Le dernier de la branche aînée, le duc de Châtillon fut tué pendant la Fronde à l'attaque du pont de Charenton. Mais Ch. de Coligny, né en 1564, tourna mal ; il finit par abjurer et se faire catholique.

² Cf. Victor DE SAINT-GENIS, *Les Femmes d'autrefois* ; DU BOUCHET, *Histoire de l'illustre maison de Coligny*. Coligny réclama ensuite, inutilement, à du Bouchage, frère du premier mari de sa femme, le douaire de la nouvelle comtesse de Châtillon.

³ 21 mars (Bibl. nat., mss. V° Colbert, vol. XVI, f° 86 ; *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. III). — Il fut enseveli à Cantorbéry.

rapports médicaux que l'ex-cardinal de Châtillon mourut d'une affection cachétisante, un ulcère rond à l'estomac¹. — Qu'on nous permette de passer sur les manifestations de la douleur fraternelle montrée par Coligny, qui n'était pas homme, d'ailleurs, à l'étaler longtemps. — Avec l'autorisation du Roi, on ouvrit peu après un synode protestant dans la ville. On y fit venir Théodore de Bèze et l'assemblée se réunit le 2 avril sous sa présidence. Le synode régla des questions de doctrine et de discipline et recommanda aux religionnaires de rester bons et loyaux serviteurs de Dieu et du Roi, et de payer l'impôt annuel pour la solde des reîtres jusqu'à l'entière satisfaction. C'était déjà l'église organisée². — L'amiral continuait d'ailleurs de correspondre avec le Roi avec de grandes affectations de franchise. On l'accusait de vouloir recommencer la guerre et ses lettres n'étaient guère que pour protester ou pour se plaindre³. Téligny, qui négociait à la Cour dans l'intérêt des réformés, revint vers ce temps à La Rochelle et peu après épousa Louise de Coligny⁴. Ce fut enfin Castelnau qui fut envoyé par le Roi et discuta la question des prises espagnoles qu'on continuait à conduire dans le grand port protestant, au risque — ou peut-être avec l'intention — d'amener la guerre. La réception qui lui fut faite fut d'ailleurs enthousiaste et il put ensuite écrire à Catherine : Je trouve M. l'admirai fort affectionné à ce que vous m'avez commandé de lui dire, et y veut marcher de bon pas et fidèlement et vous supplie en attendant tenir la main à ce que vous avez promis pour leur cause⁵. Coligny, en somme, ne s'oubliait pas. Il avait fini par gagner son procès à propos des désordres d'Orange et de Rouen. La principauté fut remise à son titulaire et le Roi fit punir les émeutiers de Normandie. Il affectait de défendre les droits des sujets de Charles IX, comme par exemple à l'égard de Philippe II, pour obtenir un meilleur traitement dans les colonies⁶ et ce fut sur ses instances que la Cour adressa en 1571 des représentations au roi d'Espagne. Mais il sous-entendait toujours l'émigration protestante, qui n'avait eu jusqu'alors que des résultats malheureux. Son rêve était de s'attaquer à Philippe II comme roi catholique et il y poussait Charles IX qui, de son côté, aurait voulu s'affranchir de la tutelle de l'Espagne et de la papauté. Il fallait d'abord arriver à l'apaisement. L'exécution de l'édit de pacification n'était pas complète et les protestants voulaient obtenir l'égalité de droits des deux cultes. Les politiques, qui avaient l'oreille du Roi, y

¹ Smith écrivait à Walsingham que des nouvelles de La Rochelle annonçaient l'exécution d'un domestique du cardinal, qui devait trahir la place, et avait confessé avoir empoisonné Odet (*Lettres et négociations*, t. III, p. 336). Selon d'autres bruits, il aurait été empoisonné par son gendre, qui avait épousé sa fille naturelle. Mais le rapport des commissaires anglais, publié par la *Canterbury Press and Country News* (2 août 1884), donne le résultat de l'autopsie. Cf. Dr L. NASS, *Catherine de Médicis fut-elle empoisonneuse ?* (*Revue des Etudes historiques*, 1901, et *Bulletin du protestantisme*, 1884, p. 518).

² Coligny et Jeanne d'Albret fondèrent alors dans le collège de La Rochelle trois chaires de langues hébraïque, grecque et latine et affectèrent leurs propriétés personnelles au traitement des professeurs. C'était toujours prêcher la Réforme, l'explication des Saintes Ecritures. — Les armoiries des donateurs furent placées au-dessus de la porte du collège, qui fut transformé ensuite en Université.

³ Lettre du 8 mai 1571. Bibl. nat., mss. V^o Colbert, vol. XXIV, f^o 219 ; mss. fr. 15553, f^o 118. Les lettres de Coligny, avec des phrases de trente lignes, nous l'avons dit, sont d'ailleurs à peu près illisibles.

⁴ Le contrat est du 26 mai 1571.

⁵ Bibl. nat., mss. fr. 15553, f^o 149.

⁶ Ibid.

travaillèrent, mais ils avaient à lutter contre la mauvaise volonté générale¹. — Ils mirent alors en avant plus que jamais le projet de mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois, et appuyèrent le projet d'expédition dans les Flandres ; ils y voyaient le gage certain d'un rapprochement et une diversion au delà de la frontière concordant avec la politique de l'Angleterre et des princes allemands hostiles à l'Espagne. Dans l'intervalle, on reparla du mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, contre lequel les huguenots excitaient la jalousie de Charles IX pour l'accaparer plus sûrement. Les négociations menées par Walsingham et Briquemaut, qui en avait averti l'amiral confidemment et de bouche, seul pour en user ou les mettre en avant selon sa discrétion², se poursuivirent à La Rochelle, malgré l'inconsistance, la jalousie et la méchanceté de la reine de Navarre, dit La Huguerye. On consulta le comte de Nassau ; mais après de longues discussions entre les réformés, le projet fut abandonné, — par suite, dit-on, des intrigues des affidés de l'Espagne et de Rome³. — Coligny, en attendant d'intervenir en Flandre, se proposait d'attaquer les Espagnols dans le Nouveau Monde. Il fit même partir une flotte qui devait faire une diversion tandis qu'on bataillerait dans les Pays-Bas. Mais le duc d'Albe, qui apprit les armements des huguenots et leurs projets sur la Belgique, s'en plaignit hautement à Charles IX. Philippe II, de même, s'inquiétait. Son ambassadeur, don Francis de Alava, vint trouver le Roi et le menaça de la guerre. Il n'en tira du reste que des dénégations et des rodomontades. Le comte de Nassau eut avec Charles IX, qui prit prétexte de le détourner de tout projet hostile à l'Espagne⁴, une entrevue secrète, où d'avance d'avance on se partagea ses dépouilles ; la France devait avoir la Flandre et l'Artois ; le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg revenaient à l'empire ; à l'Angleterre, la Zélande et le reste des îles⁵. Mais Charles IX, tout en paraissant entrer dans ces vues, voulait consulter Coligny qui se trouvait tout désigné pour commander l'expédition. Il engagea Ludovic de Nassau à le presser de se rendre à la Cour, fit les mêmes recommandations à Téligny et écrivit encore à l'amiral. — Téligny, La Noue, le comte de Nassau, de retour à La Rochelle, engagèrent fort Coligny à céder au désir du Roi et de nouveau fut mis en avant le projet de mariage entre Marguerite de Valois et Henri de Béarn. L'amiral, a-t-on raconté, avait du commencement cette affaire du mariage fort suspecte ; mais ses soupçons tombèrent quand son gendre lui eut remontré la bonne volonté de Charles IX. Catherine, se doutant aussi que si l'on ne battait le fer tandis qu'il était chaud, il y avait danger que l'amiral et la reine de Navarre inventassent quelque difficulté pour tout rompre, leur envoya pour les solliciter le sieur de Biron, chargé en outre de faire venir en Cour le sieur amiral afin d'aviser aux moyens de pacifier le royaume et pourvoir aux autres affaires⁶. Mais Jeanne d'Albret atermoya, partit pour le Béarn en remettant sa réponse. Coligny, pressé par les politiques, était à peu près décidé au voyage, espérant battre en brèche le crédit de la Reine mère et du duc d'Anjou, et aussi parce qu'il savait que le Roi faisait mauvais visage à ceux de Guise, tandis que les Montmorency se maintenaient en Cour, — auxquels Charles IX faisait continuellement son éloge⁷.

¹ L'HOSPITAL, épît. IX, à Arnould du Ferrier ; *Poésies*, Paris, 1857, p. 321.

² *Mémoires de Michel de La Huguerye*, t. I.

³ *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 414 et s. ; t. IV, p. 8 et s. ; t. VII, p. 143-290 ; WALSINGHAM, t. I. p. 390 et s. ; t. II, passim. Michel DE LA HUGUERIE, t. I. p. 38.

⁴ Dépêche à Fourquevaux ; Bibl. nat., mss. fr. 10752, f° 1201 ; juillet 1571.

⁵ *Correspondance de Walsingham*, t. II, p. 170.

⁶ *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, t. I, p. 82.

éloge¹. Toutefois, il y eut d'autres délais. Autorisé par le Roi à s'entourer d'une garde de cinquante gentilshommes², il voulait encore faire lever les garnisons des villes environnant La Rochelle. Il annonça son départ, le remit encore à la fin d'août³, affectant d'ailleurs d'être rassuré sur les intentions du Roi : — Rien ! Rien ! faisait-il à ceux qui le dissuadaient ; je me fie en mon Roi et en sa parole ; autrement ce ne serait point vivre que de durer en telles alarmes ; il vaut mieux mourir un brave coup que de vivre cent ans en peur⁴. — Il évita pourtant d'emmener sa femme. Il la laissa à La Rochelle, confiée à Condé qu'il avait constitué son représentant dans la région de l'ouest, et flatté dans son orgueil, espérant profiter de la faveur du Roi pour avancer autant ses affaires que celles du parti, — poussé, peut-être, dit Pasquier, par ce merveilleux et épouvantable jugement de Dieu qui court contre nous⁵, il rejoignit Cossé et tous deux enfin se dirigèrent vers Blois (12 septembre).

Les Guise avaient déjà été éloignés. Coligny se rendit près de Charles IX et de la Reine mère et fut reçu avec amabilité, mais sans grandes démonstrations. Lorsqu'il s'agenouilla devant le souverain, celui-ci le releva en riant, l'embrassa et se mit à dire : Nous vous tenons maintenant, monsieur l'amiral, vous n'échapperez pas d'ici quand vous voudrez. Il déclara ensuite qu'il regardait comme le plus beau jour de sa vie celui où ce retour assurait la paix et la tranquillité du royaume⁶. Coligny, bien qu'étonné d'abord, n'attacha aux paroles échangées qu'un sens favorable⁷. — Le logis qu'on lui donna, raconte La Huguerye, était dans la basse cour du château ; mais pour sa personne seule, sans aucune suite. Nous fûmes contraints de faire remplir les salles et chambres de paillasses pour nous coucher. Les huguenots restaient défiants et l'amiral essaya de les rassurer, toutefois sans dissiper entièrement leurs appréhensions. Beaucoup de catholiques, de même, se tenaient sur la réserve, si quelques-uns comme le duc de Montpensier se rapprochèrent après explications. Mais Charles IX, qui tenait à donner à Coligny des gages de sa faveur, le réintégra dans ses charges et dignités et l'invita à reprendre sa place au Conseil privé. Il eut ensuite avec lui différentes conversations touchant la politique générale et surtout l'expédition de Flandre, en même temps que sur un projet d'alliance à conclure avec l'Angleterre et les protestants d'Allemagne⁸. — L'expédition de Flandre surtout devenait la grande affaire du règne. C'était le vieux rêve des protestants, jeter contre l'Espagne catholique toutes les forces de la France devenue le champion du protestantisme et les faire commander par Coligny ; saper en même temps la puissance du roi d'Espagne et l'autorité du Pape ; mettre aux prises les catholiques de Philippe II et ceux de Charles IX, et pour ce qu'ils ne pouvaient faire avec les seules forces des religionnaires, réussir à y entraîner le pays, c'eût été un coup de maître ! — Mais l'amiral avait-il les qualités d'un général en chef ? Très fort quand il allait contre des gens désarmés et des

¹ *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, t. I, p. 84-85.

² DE THOU, *Histoire*, t. VI, p. 278 et 327.

³ Philippe II était de ceux qui trouvaient le plus à reprendre aux concessions qui étaient faites ; il traitait Coligny d'homme pervers et abominable (lettre à Fr. de Alava, 30 août 1571 ; arch. nat., K, 1524, B. 31). Il finit par dire que le Roi s'honorerait par un acte de vrai courage s'il profitait de l'occasion pour lui faire tomber la tête (ibid., 14 septembre).

⁴ BRANTÔME, édit. Lalanne, t. IV, p. 317.

⁵ T. II, p. 134. Lettre à l'avocat Loysel.

⁶ DE THOU, t. VI ; LA POPELINIÈRE, t. II, p. 21.

⁷ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 85.

⁸ *Mémoires de La Huguerye*, t. I, p. 92.

populations inoffensives, eût-il réussi contre les vieilles bandes qui l'avaient fait capituler à Saint-Quentin, c'est une question que rien ne permet de résoudre par l'affirmative, et s'il était organisateur, rien ne prouve que Coligny eût enlevé d'enthousiasme ses troupes comme le duc de Guise à Calais et à Metz¹. — Le projet, toujours est-il, fut longuement mûri et caressé ; parlant un jour avec Coligny de cette expédition et sachant que Catherine ne la voyait pas favorablement : — Mon père, dit le Roi, il y a une chose à laquelle il nous faut bien prendre garde ; c'est que la Reine ma mère, qui veut mettre le nez partout, comme vous savez, ne sache rien de cette entreprise, au moins quant à présent, car elle nous gênerait tout. — Ce qu'il vous plaira, Sire, répondit l'amiral, mais je la tiens pour si bonne mère et si affectueuse au bien de votre Etat que quand elle le saura, elle ne gênera rien ; elle pourrait, au contraire, beaucoup nous y aider, joint qu'à lui celer, je trouve des difficultés et de l'inconvénient. — Vous vous trompez, reprit le Roi ; je vois bien que vous ne connaissez pas la Reine. C'est la plus grande brouillonne de la terre (2)². — Charles IX, entre temps, lui accorda une somme de 100.000 livres en dédommagement de ses pertes durant la dernière guerre, et le revenu pendant un an de tous les bénéfices dont se trouvait pourvu le cardinal de Châtillon au moment de sa mort. II pouvait, en outre, revendiquer tous les meubles et objets précieux enlevés de son château partout où il les trouverait. Les catholiques, dans ces guerres civiles du seizième siècle, finissaient toujours par payer les pots cassés. — Téligny et Cavagne eurent également part dans cette distribution des faveurs du Roi ; tout ce qui s'accordait de grâces à la Cour était alors pour les gentilshommes de la suite de Coligny. — L'amiral, bien appuyé par Charles IX³, s'attachait du reste à faire respecter l'édit de pacification. Mais les faveurs, quand même, n'étaient pas pour les petites gens et l'on continua à lever des deniers parmi les religionnaires pour payer les Allemands licenciés⁴. Afin d'essayer son crédit, ou par zèle pour la Réforme, Coligny demanda ensuite la destruction d'un monument dit la *Croix de Castines*, qui portait le texte d'un arrêt du Parlement et avait été élevé à Paris, en 1569, après exécution judiciaire, sur l'emplacement d'une maison où les huguenots avaient célébré la Cène. La croix, placée sur une pyramide de pierre dorée et diaprée, était encore ornée d'une inscription en vers latins, — on disait d'Etienne Jodelle, qui n'eût oncques autre Dieu que le ventre et semblait se moquer autant des protestants que des catholiques. Malgré l'opposition de Francis de Alava, dont le Roi et Catherine demandèrent du reste la révocation, l'enlèvement eut lieu, mais provoqua une émotion du populaire. Il y fallut procéder de nuit et transporter la croix au cimetière des Innocents⁵. — L'amiral, qui avait eu gain de cause, profita encore de son crédit pour faire écrire par Charles IX au duc de Savoie, au sujet des réformés de ce pays qui étaient venus

¹ Charles IX, dit Sully, l'estimait un des plus grands hommes de guerre et d'Etat de son temps et avait regret de ne l'avoir pas bien connu. — Mais on sait que Sully peut être considéré comme un des plus grands menteurs de son époque. S'il se vante surtout lui-même dans ses Mémoires, il n'oublie jamais non plus d'avantager ceux de son parti.

² *Journal de l'Estoile*, anno 1572.

³ Bibl. nat., mss. fr. 10752, f° 895.

⁴ Bibl. nat., mss. fr. 15553, f° 276.

⁵ L'emplacement occupé par la maison de Castines existe encore, à peu près dans l'état, l'état, au coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Lombards. L'interdiction de bâtir pesa sur le terrain jusqu'à l'époque de la Révolution et prévoyait une amende de 10.000 livres et des châtiments corporels. Plus tard, le nouvel alignement ne permit que d'élever la bicoque portant le n° 31, sur la rue Saint-Denis.

donner la main à ceux de France¹. — Pourtant, tandis qu'il se croyait à l'abri de tout danger, le duc de Montpensier, inquiet de le voir entrer seul dans les appartements du Roi et de la Reine mère, le détrompa et lui recommanda la prudence. Catherine, du reste, essayait de le gagner, de se le concilier avec, à son tour, des affectations de franchise : — Vous ne pouvez pas plus vous fier à moi, lui disait-elle, que je ne puis me fier à vous, qui avez pris les armes contre mon fils ; pourtant je vous assure que si je vois en vous, désormais, un sujet et serviteur fidèle, vous trouverez en moi appui et faveur. — Mais bien que Coligny ne parût point s'en inquiéter, elle prenait surtout ombrage de son influence. Il présidait le Conseil en l'absence de Charles IX ; il présenta une requête pour obtenir de fixer la situation des réformés ; et le Roi l'accueillit favorablement. Il fit même venir sa femme, qui fut bien reçue des souverains. — En octobre, il retournait à Châtillon. Il s'occupait alors de mesures à prendre pour réprimer la piraterie², et fut rappelé à Paris dans les premiers jours de novembre. Il conseillait toujours l'alliance anglaise, une entente avec les princes protestants d'Allemagne³. Il poussait au mariage du prince de Béarn avec Marguerite de Valois comme meilleur moyen d'affermir les cœurs sans préjudice de la religion. Sur la fin du mois, il était de retour à Châtillon. — Cependant les Guise, qui n'avaient pas désarmé malgré la comédie de réconciliation jouée autrefois à Moulins, projetaient de l'y attaquer. L'amiral informé avait averti le Roi⁴, car tout brave qu'il était, il tenait à prendre ses précautions. Mais un ordre de Charles IX confina les Guise dans leurs châteaux, où ils continuèrent d'ailleurs leurs menées et leurs apprêts hostiles⁵. — Au début de 1571 enfin, le bruit se répandit que Coligny devait visiter le comte d'Entremonts, son beau-père, et le duc de Savoie se montra inquiet ; mais l'hiver et le printemps de la nouvelle année s'écoulèrent sans qu'il quittât son château⁶. Lors des négociations qui se poursuivaient pour le mariage de Marguerite de Valois, l'amiral fut rappelé à Blois⁷. Mais Charles IX l'éloigna à l'arrivée du cardinal Alexandrini qui accourait avec charge d'empêcher l'union projetée, et Catherine retint également Jeanne d'Albret à Chenonceaux. — Depuis les premières ouvertures qui lui avaient été faites, la reine de Navarre avait bien changé d'avis. Elle voyait dans la fortune inattendue de son fils non plus un péril, mais une chance pour la cause dont l'avenir la préoccupait. Elle se rapprochait du trône et le prince avait chance d'y acquérir des droits éventuels. Mais Catherine, tout en s'employant pour amener le mariage de sa fille, aurait voulu qu'il se fît dans de bonnes conditions, — c'est-à-dire que son futur gendre

¹ De Blois, 11 septembre 1571. *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 87.

² Lettre du 7 novembre 1571 : Archivés de la mairie de Nantes : cf. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. V, p. 400.

³ Le plan des calvinistes était d'assurer à la France des alliances extérieures qui la forceraient, en se séparant de l'Espagne, à entrer dans le mouvement de la Réforme. On voulait aussi après réflexion ! — préparer un mariage avec Elisabeth, tandis que l'on favoriserait les Flamands en déclarant la guerre à l'Espagne ; à l'intérieur on devait organiser les provinces de manière à se retrouver en armes dans toute circonstance, à l'abri des places de sûreté ; on voulait obtenir la liberté de prédication et le désarmement des bourgeois dans les villes, afin d'éviter les séditions contre les prêches.

⁴ Dom MORICE, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. III, p. 139.

⁵ Bibl. nat., mss. fr. 10752, f. 1289 ; lettre du 26 décembre 1571.

⁶ Il était à ce moment question d'une expédition à Alger, pour faire pièce aux tentatives de l'Espagne et dont s'occupa encore l'amiral. Les événements, toutefois, ne lui laissèrent pas le temps d'approfondir la question. Cf. *Négociations avec le Levant*, t. III, p. 224 et 291.

⁷ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 278.

se mît catholique. — La discussion pouvait être longue. [On me traite à la fourche](#), écrivait à son fils la vieille protestante, que cette comédie rendait perplexe. La discussion finit par porter sur les formes du mariage ; Charles IX déclara qu'il aurait lieu à Paris et qu'il attendait une dispense du pape [tant pour le parentage que pour dresser quelque cérémonie propre à contenter chacun](#). On sait que la dispense tardant, on se décida à s'en passer¹. — Les conditions furent arrêtées le 11 avril. Peu de jours après fut signé, avec l'Angleterre², un traité d'alliance défensive, portant même sur la religion selon une déclaration particulière du Roi³. En même temps, on envoya Gaspard de Schomberg en Allemagne pour traiter avec l'Electeur palatin et d'autres princes, au sujet d'une ligue offensive et défensive. On députa également vers le duc de Toscane pour obtenir le prêt d'une somme destinée aux frais de la guerre. Les protestants étaient si heureux et confiants de voir les affaires prendre ainsi la tournure qu'ils souhaitaient que, sur les indications de Coligny, ils avancèrent l'époque de restitution des places de sûreté, qui ne devait avoir lieu qu'à la fin d'avril et auxquelles ils renoncèrent à la grande joie de Charles IX⁴. Par contre, il fut notifié officiellement à Coligny qu'une déclaration royale du 27 mars mettait un terme aux poursuites que les Guise avaient recommencées contre lui⁵. Les préparatifs de la guerre d'Espagne étaient du reste poussés avec activité. Le Roi, [maladif comme tous ceux de son sang](#), impressionnable et nerveux, accessible par ce côté à la séduction des grandes idées et des grands caractères, se laissait peu à peu dominer par Coligny⁶. Il se sentait entraîné ; il désirait cette guerre qui devait pacifier son royaume et glorifier son règne⁷. Il avait promis une armée pour les Pays-Bas

¹ L'ESTOILE, anno 1570. Cf. *La Reine Margot et la fin des Valois*, chap. II et III.

² Lettres de Blois, 19 avril ; British Museum. f. Cott. Vespas, f. 6.

³ Lettres patentes, 4 mai 1572. Bibl. nat., mss. fr., 3191, f° 49.

⁴ Bibl. nat., fonds Brienne, vol. CCVI, f° 516.

⁵ Par l'entremise du maréchal de Montmorency.

⁶ Familier et causeur, tantôt faible et tantôt violent, mélancolique jusqu'au spleen ou actif jusqu'à la frénésie ; aimant la chasse, les mascarades, les jeux, toutes les folies de la cour, Charles IX était surtout un déséquilibré. — On est toujours obligé de renvoyer au curieux portrait qu'en donne Brantôme, contre-partie des diatribes protestantes. (T. I, p. 555 et suivantes) Cf. l'ouvrage du Dr DUSOLIER, *Psychologie des derniers Valois*, 1895, in-8°. — Brantôme, d'ailleurs, trouve naturel que le Roi vit d'un bon œil [que l'amiral allât lui conquérir un pays tout aussi grand qu'un royaume](#). La folie de l'expédition avait gagné toute la Cour.

⁷ D'après une lettre aux églises de Lyon (*Record office. State pap. Fr.*, vol. L), Coligny se se louait grandement de la réception qui lui avait été faite par le Roi et Catherine. Son influence croissait et il mettait tout en œuvre pour obtenir la liberté de commencer la guerre en Flandre. Les circonstances étaient du reste favorables. La surprise de la Brisle, par Guillaume de la Marck, avait été le signal d'une prise d'armes générale et le prince d'Orange s'était mis à la tête des Hollandais. En France les gentilshommes protestants levaient ouvertement des troupes et le Roi écrivait à son ambassadeur à Constantinople, François de Noailles, évêque de Dax : — [Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols, et délibère de m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible. Regardez aussi de vôtre côté de bien jouer votre personnage, étant chose certaine que des résolutions que vous prendrez par delà dépend le bien ou le mal des affaires des dits Espagnols...](#) J'ai fait équiper es ports et hâvres de mon royaume, un bon nombre de vaisseaux, de façon que j'ai dressé une armée de mer de 12.000 à 15.000 hommes qui sera prêt à faire voile où on voudra sur la fin (lu mois, afin de donner hardiesse à nos gueux des Pays-Bas de remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont fait, ayant déjà pris toute la Zélande et bien embrasé la Hollande. (Extrait des dépêches

sous le commandement de l'amiral, et Ludovic de Nassau avait été autorisé à franchir la frontière à la tête d'un corps de partisans réunis en Picardie. Des munitions et des vivres étaient à sa disposition. Malgré les plaintes du duc de Longueville, gouverneur ; malgré les protestations contraires du Roi, qui jouait double jeu et se réservait de désavouer les huguenots en cas d'échec, l'expédition était décidée. Tandis que Coligny le pressait à déclarer la guerre et soutenait Ludovic de Nassau qui s'était déjà emparé de Mons et de Valenciennes (24 et 29 mai)¹, il écrivait encore au vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, en déclarant ne rien savoir de cette tentative d'invasion.

Les préparatifs du mariage de Marguerite de Valois avec Henri-de Bourbon se poursuivaient cependant à Paris, où Jeanne d'Albret était arrivée dans la première quinzaine de mai. Elle était descendue chez Jean Gaillart, naguère évêque de Chartres et qui s'était fait protestant. Mais elle était très fatiguée et le 4 juin fut prise d'une fièvre violente. *Se sentant fort pressée du mal qu'on lui voulait faire plus léger, elle vit bien qu'il lui fallait du tout entrer en l'autre vie, et pourtant s'apprêta-t-elle à recevoir de la main de Dieu ce qu'il lui plairait ordonner, jusqu'à se résoudre constamment à la mort, requérant toujours instamment qu'elle ne fût point destituée de ce qu'elle avait eu toute, sa vie le plus cher et précieux, à savoir quelque consolation prise de la parole de Dieu, avec prières continuelles*². — Aux premières nouvelles de la maladie, l'amiral était accouru. Elle lui recommanda surtout ses enfants. *Elle protesta que la vie lui était peu de chose pour son regard particulier vu qu'elle ne cessait continuellement d'offenser Dieu en cette chair ; mais qu'elle regardait à la jeunesse des enfants qu'il lui avait données, pour les voir privés de sa présence en ce bas âge*³. Et toutefois, dit-elle, je m'assure que Dieu leur sera bon père et protecteur comme il m'a été en mes plus grandes afflictions ; de sorte que je me remets du tout à sa providence afin d'y pourvoir⁴. Elle mourut le 9 juin, âgée de quarante-quatre ans, et une fois de plus, on accusa le poison⁵. La veille, elle avait dicté son testament et recommandé à son fils l'amitié et l'union avec l'amiral. Le cardinal de Bourbon et Coligny étaient désignés comme ses exécuteurs testamentaires.

de Mgr François de Noailles, publ. par le marquis DE NOAILLES, d'après les archives du château de Maintenon : *Henri de Valois*, t. I, p. 9.)

¹ Catherine, très au courant, malgré ce qu'avait recommandé Charles IX ; feignit d'abord de désirer la guerre. Selon Giovanni Michieli, le Roi et elle firent même dire au prince d'Orange de commencer les hostilités, l'assurant qu'ils ne lui feraient point faute. Philippe II était informé et donna l'ordre à son armée de ne pas aller aux affaires du Levant rejoindre les forces vénitiennes avec lesquelles on avait vaincu à Lépante.

² *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 300.

³ Les protestants, qui ont voulu nous attendrir sur le bas âge du prince de Béarn, ont oublié qu'il était pour se marier et que cet accident survenait la veille de ses noces. Celui qui devait être le *Vert-Galant* avait sans doute d'autres soucis et nous doutons qu'il ait perdu son temps à des jérémiades.

⁴ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 302.

⁵ M. Delaborde n'ose cependant se prononcer, tout en avouant qu'il penche pour le crime. Cf. D'AUBIGNÉ, *Histoire*, t. II, liv. I, chap. II ; *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 314 ; LA POPELINIÈRE, *Histoire*, liv. XXVII, f° 42, *le Réveille-matin des Français*, p. 35 ; DE THOU, *Histoire*, t. IV, p. 542. — Le Roi, à ce moment, voulait surtout se réconcilier avec les huguenots. Un incident fâcheux comme la mort de la reine de Navarre pouvait réveiller les suspicions, et malgré les apparences, la Cour n'y avait intérêt.

Malgré les préoccupations de ce deuil, l'amiral continuait à préparer l'expédition de Flandre. Des forces, on l'a vu, étaient concentrées à proximité de La Rochelle, et devaient descendre par mer, commandées par Strozzi et La Garde, tandis que lui-même pénétrerait par le Hainaut. C'était là le grand projet dont Brantôme parle avec enthousiasme¹. Mais le duc d'Albe reprit Valenciennes et assiégea Mons, — nouvelle cause d'hésitation pour Charles IX, qui en écrivit comme si tout s'était passé sans son consentement². Coligny, qui faisait alors travailler à Châtillon, revint hâtivement, se méfiant de l'influence de Catherine. Mais c'était au Conseil qu'avaient lieu les plus vives discussions. Tavannes ayant déclaré qu'il ne voulait pas que les vaincus conduisissent les vainqueurs, l'amiral, piqué, répliqua dans un accès de colère : Qui empêche la guerre d'Espagne n'est pas bon Français et a une croix rouge dans le ventre³. Coligny, ayant parlé ensuite des gentilshommes qu'il pouvait envoyer en Belgique : — Sire, s'écria le maréchal, celui de vos sujets qui vous porte telles paroles, vous lui devez faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous ? C'est signe qu'il a gagné et corrompu les vôtres et qu'il est chef de parti à votre préjudice. Il a rendu vos sujets à lui pour s'en aider à dessein contre vous⁴. L'Angleterre, enfin,

¹ T. IV, p. 297. Edit. Lalanne.

² Lettre à Vulcob, gentilhomme ordinaire de la chambre ; Bibl. nat., mss. fr., 3318, f° 23.

³ TAVANNES, *Mémoires*, chap. XXVII, édit. Buchon, p. 420-421. La discussion eut lieu sur le quai du Louvre et Tavannes simula la dureté d'oreilles pour ne pas relever le propos de l'amiral.

⁴ TAVANNES, *Mémoires*, chap. XXVII. — Charles IX, indécis, de caractère flottant, n'avait d'ailleurs qu'une confiance restreinte dans ses conseillers. Au rapport de l'Estoile, il disait à Téligny : Je me défie de tous ces gens ; l'ambition de Tavannes m'est suspecte ; Vieilleville n'aime que le bon vin ; Cossé est trop avare : Montmorency ne se soucie que de la chasse et volerie le comte de Retz est Espagnol ; les autres de ma Cour et ceux de mon Conseil ne sont que des bêtes : mes secrétaires d'Etat ne sont même pas fidèles, si bien qu'a vrai dire je ne sais pas par quel bout commencer. (L'ESTOILE, anno 1572.) — Le tableau de la Cour à ce moment est d'ailleurs donné par l'ambassadeur d'Espagne dans une lettre à Philippe II : Le duc d'Anjou, dit-il, est de brave et bonne condition ; il donne tout aux dames ; à l'une il regarde les mains : à l'autre il tira les oreilles : il passe de cette manière une partie de sa vie. Je considère la reine mère comme excellente pour les négociations. Le duc d'Alençon est de peu de poids : c'est un cavalier sans importance. Le frère bâtard, que l'on nomme le chevalier d'Angoulême, est un esprit distingué en toute manière : Madame Marguerite, fort vertueuse, princesse de bien et de beaucoup d'esprit. La duchesse de Lorraine, bonne femme et grandement catholique. Madame Marguerite et la duchesse de Lorraine sont fort dévouées à la maison de Guise. Le cardinal de Bourbon, prince du sang, est un homme de peu d'entendement. Le cardinal de Lorraine est la plus grande ambition du monde ; afin d'avoir la faveur de Sa Majesté et de se maintenir dans ses grâces, il se montre son plus zélé serviteur. On ne parle pas du cardinal de Guise. Les maréchaux sont six, et s'ils étaient sept, on pourrait les comparer aux sept péchés mortels. Le premier est Montmorency, le principal protecteur des huguenots : il va à la messe avec les catholiques et encourage les séditeux et les rebelles. La femme de ce Montmorency est une sœur bâtarde du Roi, la princesse Diane, veuve en premières noces du duc de Castro ; — elle se dit catholique, mais elle ment ; elle est toute pour le parti huguenot. Damville est fort recherché par la reine mère. Coisé est celui qui dirige les menées secrètes de Catherine : c'est un athée. Vieilleville est considéré aussi comme un athée ; cependant il se confesse tous les ans. Tavannes est plus soldat que les autres. et en cas de guerre, c'est celui sur qui la Reine compte le plus. Villeroy est tenu pour catholique, homme de peu de poids et de substance. Les princes sont : le duc de Montpensier, le meilleur homme et le plus franc catholique ; le duc de Longueville, à la fois catholique, huguenot ou athée, gouverneur de Picardie : il n'est

voyait de mauvaise part cette expédition de conquête, et l'envoyé Middlemore ne s'en cachait nullement. Il avait été invité à souper chez l'amiral avec sir Arthur Champernon (10 juin 1572) et à la fin du repas, Coligny le prit à part et, après [les habituelles protestations de reconnaissance et de dévouement envers Elisabeth](#), aborda la grande question. Il insista sur la puissance, sur la richesse du roi d'Espagne, sur l'inimitié qu'il n'avait cessé de porter à l'Angleterre ; il représenta les dangers qu'il y aurait s'il venait à l'emporter dans les Flandres, son dessein étant de devenir le monarque suprême de la chrétienté. Il fallait brider cette ambition, profiter des troubles, et il avait tout préparé pour une action commune. — Middlemore fit observer qu'il n'avait pas qualité pour traiter de pareilles matières, mais, pressé de donner son sentiment, il finit par dire qu'en Angleterre on désirait surtout que la France et l'Espagne gardassent ce qui leur appartenait ; que leur situation restât ce qu'elle était avant la guerre, car l'agrandissement de l'une ou de l'autre pouvait devenir un réel danger. Ce que l'on craignait, surtout, c'est que la France ne s'emparât des Flandres, ce qu'à aucun prix on ne voulait souffrir. — L'amiral, déçu, fit toutefois bonne contenance. Il approuva même le langage de Middlemore, mais fit observer que la Reine s'unissant à Charles IX aurait eu sa part des avantages à recueillir ; que, du reste, il n'avait en vue que son contentement, son honneur, mais que le véritable danger était de laisser passer l'heure et de perdre une si belle occasion¹. Il parla ensuite de la ligue qui unissait les deux nations, du projet de mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, et les choses en restèrent là. L'Angleterre, en somme, voulait bien affaiblir l'Espagne, mais répugnait à augmenter les possessions du roi de France. L'amiral, qui se croyait sûr du succès, avait organisé cependant, avec l'assentiment de Charles IX, tiraillé entre les deux opinions contraires, une expédition de secours réclamée par Ludovic de Nassau, toujours assiégé à Mons. Le marquis de Renel devait partir avec 1.000 chevaux et 3.000 hommes de pied ; le sieur de Briquemaut avec 3,500 hommes de pied et 1.000 chevaux, qui devaient marcher sur Cateau-Cambrésis, tirer à Philippeville, passer la Meuse et joindre le prince d'Orange², tandis que l'amiral lui-même aurait suivi avec 1.200 hommes de pied et 3.000 chevaux. — Mais le Roi retarda encore, donnant pour prétexte les noces imminentes de sa sœur. Non seulement il se refusait, du reste, à déclarer la guerre, mais il protestait officiellement de son désir de rester en paix avec Philippe II. Il ne voulait pas rompre avec l'Espagne, ni repousser absolument, en somme, les conseils de Coligny. Son entourage d'ailleurs était hostile à l'expédition. Les hommes éclairés la blâmaient. Venise avait même envoyé comme ambassadeur extraordinaire Giovanni Michieli, avec charge de détourner Charles IX de cette folie. — Il essayait de rassurer l'amiral, en lui affirmant qu'il persistait dans ses intentions de passer la frontière à main armée, et Coligny allait l'emporter peut-être quand Catherine intervint. — Le Roi était allé chasser à Montpipeau et l'amiral avait

soldat ni homme de justice et de courage. Le duc de Nevers est un frère du duc de Mantoue : conscience catholique et de bien. Le duc de Guise est fort accredité et je le pousse...

¹ British Museum. Mss. Cott. Vespas, t. VI ; LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois*, p. 315-316. — Coligny avait cependant offert à Elisabeth de conquérir Flessingue [qui lui serait plus avantageux que Calais](#). (Lettre de Walsingham à Burleigh, 13 juillet 1572 ; *Correspondance*, t. III, p. 50.) Mais Flessingue, pris par des volontaires, la Reine anglaise les avait laissés sans secours. Cf. Lettre de Coligny à lord Burleigh, British Museum. Mss. Lansdowne, t. XIV.

² *Mémoires de Michel de La Huguerye*, t. I, p. 116-122.

regagné Châtillon pour ses derniers préparatifs. La Reine n'hésita plus. Prévenue par Retz et de Sauve, elle accourut. Il lui fallait se défaire de Coligny ou se résigner à la guerre. La scène qui eut lieu avec Charles IX fut d'ailleurs terrible. On la reconstitue à travers le mauvais récit de Tavannes et l'on peut imaginer quelle rancœur en garda Catherine. Elle reprocha à son fils de se cacher d'elle pour prendre conseil de ses ennemis ; elle lui représenta la situation du royaume, sans troupes et sans argent, rongé par les sectaires et sortant à peine de la guerre huguenote pour retomber dans la guerre espagnole. Les calvinistes ne le poussaient que pour arriver à soumettre la France ; et c'était vrai ; dans la misère du temps, cette poignée d'hommes sacrifiait tout, et le pays d'abord, pour arriver à son idéal. Elle termina en suppliant Charles IX de la renvoyer à Florence, puisqu'il n'avait que faire de ses conseils. — Le Roi, hésitant, décontenancé, ne savait que répondre. Catherine se retira à Montceaux pour y passer la nuit, et il accourut derrière elle, redevenu le petit garçon qu'elle avait si longtemps mené, conduit à la bride¹. Il trouva Tavannes, Retz, de Sauve qui lui remontrèrent à leur tour **les menaces, braveries et entreprises des huguenots**², et là non plus il n'eut rien à dire. Mais avec les idées de gloire et d'entreprise militaire que lui avait mis en tête Coligny, il ne voulait pas renoncer à l'expédition de Flandre. Catherine le supplia encore de la renvoyer en Italie. Elle n'en voulut pas dire davantage et il finit par se rendre. **Il se laissa de nouveau, dit Tavannes, poser en ennemi des protestants.**

Sur la nouvelle que Charles IX était en conférence avec sa mère, l'amiral, cependant, avait quitté Châtillon, malgré les avis nombreux qui lui parvenaient, dit-on, lui conseillant la défiance³. Il courut chez le Roi, qui, d'ailleurs, n'osa pas revenir sur sa décision précédente et embarrassé lui dit seulement **qu'après avoir causé avec la Reine et son frère, et avoir considéré certaines choses importantes, il désirait qu'on en parlât en leur présence dans le Conseil.** Il ne voulait pas assumer seul la responsabilité de l'agression. Il engageait donc Coligny à rédiger un mémoire dans lequel il exposerait les avantages de son plan, les moyens de l'exécuter, les chances de succès, etc. Ce serait la base d'une nouvelle délibération. — L'amiral, entendant nommer le Conseil, qui lui était hostile, il le savait, répondit qu'il valait tout autant n'en pas parler, étant cette assemblée composée de gens de robe longue qui étaient opposés à la guerre, et que, pour lui, il n'aurait pas le courage de discuter avec eux. Mais le Roi lui fit observer qu'il n'appellerait pas uniquement des gens de robe longue, mais quelques seigneurs rompus aux choses de la guerre : le duc de Montpensier, Nevers, le maréchal de Cossé et autres. Coligny se tut ou ne voulut rien objecter, **les tenant d'ailleurs pour personnages peu habiles et incapables de répondre à une proposition et la contredire.** Il rédigea le mémoire, — ou plutôt le fit rédiger par le jeune Philippe de Mornay⁴, qui revenait des Pays-Bas et se trouvait en état de donner sur les

¹ TAVANNES, *Mémoires*, chap. XXVII.

² Catherine le suppliait de ne rien entreprendre sans le concours d'Elisabeth, craignant qu'il ne lui échappât, **lui qui ne tournait pas un œuf**, dit l'Estoile, **sans qu'elle n'en fût avertie.**

³ On raconte même qu'au moment de son départ, une paysanne se jeta à ses pieds, la suppliant de rester, lui prédisant sa fin certaine et le massacre qui devait suivre. Elle lui dit que s'il allait à Paris il n'en reviendrait jamais et serait cause de la mort de plus de 10.000 hommes. (L'ESTOILE, anno 1572.) Mais il était trop tard et le moment de la réflexion était passé. Cf. *Réveille-matin*, p. 35 ; LA POPELINIÈRE, *Histoire* ; MONTLUC.

⁴ Article de M. LESER sur *Coligny*, dans *Encyclopédie des Sciences religieuses*, publié par M. LICHTENBERGER ; Bibl. nat., vol. 23335.

circonstances de l'insurrection les détails les plus précis et les plus certains. Il préconisa la guerre extérieure pour éviter la guerre civile et fit valoir d'ailleurs qu'elle était commencée par le fait de l'expédition de Genlis, qui avait remplacé Briquemaut, et la réception du comte de Nassau. Il ajoutait que si la France n'entreprenait pas la défense des Pays-Bas, l'Angleterre s'en chargerait, — ce qui était peut-être un peu excessif. — Le mémoire produisit du reste peu d'effet et l'on chargea seulement le chancelier d'y répondre. Le Conseil, réuni en présence du Roi, de la Reine mère et du duc d'Anjou, les avis furent fermement opposés à Coligny et ceux même qu'il pensait les plus faibles furent les plus osés. *Ses convictions et son éloquence, disent ceux du parti, se heurtèrent soit à l'impéritie ou au mauvais vouloir de quelques-uns de ses adversaires, soit à la bassesse et à la haine des autres.* Tavannes, enfin, déclara que l'entreprise était injuste, mal fondée et dangereuse. Ce fut l'avis général, tant que Coligny, se tournant vers Charles IX, s'écria brusquement : — *Sire, puisque Votre Majesté, de l'avis de ceux qui sont ici, est entraînée à ne pas saisir une occasion aussi favorable pour son honneur et son service, je ne puis m'opposer à ce qu'elle a fait, mais j'ai l'assurance qu'elle aura lieu de s'en repentir.* — Il ajouta encore : *Votre Majesté ne trouvera pas mauvais si, ayant promis au prince d'Orange tout secours et faveur, je m'efforce de sauver mon honneur avec l'aide de mes amis, des parents, des serviteurs que j'ai, et à faire service de ma propre personne s'il est besoin*¹.

Les nouvelles d'ailleurs étaient mauvaises. Genlis s'était laissé surprendre et battre dans le Hainaut, — livré, disent les protestants, par les catholiques français, — et Catherine se hâta de solliciter de son fils un désaveu formel des religionnaires². C'était décidément la lutte entre Coligny et la Reine. Il y allait, disent ses partisans, *du salut de la France, de l'intérêt du Roi, de l'honneur de son loyal conseiller*, et il reste à savoir jusqu'à quel point une guerre contre Philippe II, sous le plus mauvais des prétextes, pouvait être une entreprise nationale. L'Espagne, envahissante, ambitieuse, sans doute avait été l'ennemie ; mais l'Angleterre, au profit de laquelle, en fin de compte, devaient se donner les coups, était autrement menaçante. L'habileté des huguenots avait été de présenter comme une guerre nationale l'expédition de Flandre pour en chasser l'Espagnol. Au point de vue protestant, ils étaient sans doute sincères ; l'abaissement de l'Espagne, qui était la citadelle du catholicisme, leur eût aidé à faire la France protestante. Mais les réformés français n'avaient jamais été qu'une minorité, en opposition avec la masse du pays, et il n'est aucunement prouvé, même en ne quittant pas le terrain des intérêts immédiats, que la France avait avantage à favoriser le mouvement huguenot. — La Reine devait s'absenter pour aller au-devant de la duchesse de Lorraine, sa fille, qui se rendait à la Cour pour le mariage de Marguerite et était tombée malade en route ; elle avait d'ailleurs laissé des affidés pour surveiller le Roi et Coligny³. L'amiral, qui ne se décourageait pas, continuait de harceler Charles IX. Autant par animadversion contre ceux qui lui conseillaient la prudence que par désir de rester fidèle à ses promesses, celui-ci poursuivait toujours son double jeu et avait autorisé l'expédition projetée. Coligny put faire en son nom des levées et d'ailleurs

¹ Relation de Giovanni Michieli, dans William MARTIN, *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise*, Paris, 1876.

² Bien mieux, Saint-Goard, ambassadeur en Espagne, écrivit à Philippe II pour le féliciter. Arch. nat., K, 1528, A. 33.

³ *Relation de Giovanni Michieli*, op. cit., p. 2.

espérait encore soustraire le Roi aux influences qui se mettaient en travers de ses désirs¹. Il écrivit au prince d'Orange qu'il préparait 12.000 arquebusiers et 3.000 chevaux et lui recommanda de l'attendre². Après la défaite de Genlis, on avait réussi à arracher aux prisonniers, mis à la torture, l'aveu que le Roi avait encouragé leur entreprise. On branchait les uns et l'on questionnait les autres. Genlis, lui-même, confessa qu'il n'était parti que sur l'ordre de Sa Majesté. — L'amiral, écrit Michieli, se servit habilement de cette occasion et jeta le Roi dans une telle indignation qu'il ne connaissait plus de limites, et qu'il ne se trouvait pas avec un de ses confidents sans lui dire, avec l'expression de la plus vive colère : — *Savez-vous que le duc d'Albe me fait mon procès ?* — De telle sorte que par cela et les termes insolents et furieux dont usa auparavant le duc à l'égard de l'agent du roi de France qui résidait auprès de lui, termes les plus étranges et intolérables (comme le dit la Reine elle-même), il ne fut pas difficile à Coligny, en l'absence de Catherine, d'amener le Roi à vouloir de nouveau la guerre. — Pendant quatre ou cinq jours, enfin, l'entreprise fut regardée dans Paris comme résolue. On en parlait publiquement. On faisait des engagements de cavalerie et d'infanterie. Tel gentilhomme s'offrait avec 500 chevaux, l'autre avec 1.000, chacun selon ses moyens et à ses risques et dépens, tant l'amiral avait su conduire l'affaire par ses agissements et sa grande autorité auprès du Roi³. Charles IX était si bien capté qu'il lui consacrait des journées entières ; le

¹ Walsingham écrivait au lord trésorier (20 août 1572) : Quoique l'amiral n'ait pu obtenir tout ce qui était nécessaire au bien de la cause, il en a néanmoins obtenu une partie. Il m'a prié de vous dire, mylord, que ce n'est pas son intérêt particulier qui le fait agir et qu'il demeurerait tranquille après de longs troubles s'il ne voyait le sérieux péril qui menace tous ceux qui font profession de l'Évangile, et en particulier le Roi, son maître, et la Reine, sa maîtresse (!), qu'il est obligé de respecter et de servir toute sa vie ; et que si les affaires des Pays-Bas avaient un bon dénouement, il ne voudrait pas à l'heure qu'il est s'exposer à de nouveaux périls. Mais dans l'état où sont les choses et prévoyant comme il fait les malheurs qui vont survenir, il trahirait, dit-il, Dieu et sa patrie s'il ne faisait pas tout ce qui dépend de lui pour prévenir de si funestes suites... Il vous prie instamment de faire en sorte que Sa Majesté suspende le rappel des Anglais qui sont en Flandre ; démarche aussi propre à relever le courage aux ennemis qu'à abattre celui de ceux qui sont engagés dans le parti. Depuis que Sa Majesté est sur le trône, il ne s'est, dit-il, présenté rien, si je ne me trompe, où Sa Majesté ait dû prendre plus de part qu'à la destinée du prince d'Orange qu'elle doit par conséquent secourir au lieu de le traverser. *Correspondance*, t. III, p. 92.

² Lettre du 11 août 1572, Archives ou *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 1^{re} série, t. III, LEYDE, 1841

³ *Relation de Giovanni Michieli*, p. 8-10. — Coligny devait avoir trente compagnies d'hommes d'armes et autant d'infanterie. Le Roi fit venir son trésorier et après lui avoir commandé de fournir l'argent, défendit d'écrire le *fourniment* à la manière des trésoriers, suais de porter : Telle somme délivrée tel jour par le commandement du Roi à l'amiral pour certaines causes que le Roi n'a pas voulu être écrites. Charles IX s'occupait encore de faire libérer ceux qui avaient été pris avec Genlis et disait qu'il aurait raison du duc d'Albe et des Espagnols, dont l'amiral prenait meilleur courage que jamais (*Mémoires de l'État de France*, t. II, p. 338). On continuait cependant à recommander à Coligny la prudence : mais outré de présomption, il ne voulait rien croire et se pensait sûr de lui-même comme du Roi. L'homme, disait-il, n'aurait jamais de repos s'il voulait interpréter toute occurrence à son désavantage. Il ajoutait qu'il était saoul de telles alarmes et que la longue suite de ses vieux ans n'avait été que trop rompue de ces frayeurs : bref qu'à tout événement, il avait assez vécu. LA POPELINIÈRE, *Histoire*, t. II, 13 ; *le Réveille-matin*, p. 43.

soir, dans son cabinet, il demeurait avec lui jusqu'à une heure avancée, discutant les chances de l'expédition¹.

Catherine se sentit blessée dans sa passion la plus vive. L'ardeur de Coligny à séduire le Roi et les assiduités de Charles IX à rechercher sa compagnie ravivèrent ses vieilles haines. Elle qui, [par tant de sacrifices, de fatigues, tant de sagacité](#), avait tenu le pouvoir et conduit le royaume pendant treize ans se trouvait décidément supplantée. Elle perdait le terrain que gagnait chaque jour l'amiral. Lors de la discussion qui avait eu lieu en sa présence sur la nécessité de l'expédition, il lui avait dit en face : — [Madame, le Roi renonce à entrer dans une guerre ; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre à laquelle, sans doute, il ne lui sera pas aussi facile de renoncer](#)². — La vieille reine, bravée de la sorte, n'était pas d'humeur à rester inactive. Elle voyait Coligny trop puissant pour qu'elle pût le faire traduire devant un tribunal régulier et obtenir sa condamnation. Pourtant, il devait disparaître. — Il ne faut pas d'ailleurs donner à Catherine des vues de trop haute politique. Entre les deux adversaires ce ne fut qu'une lutte personnelle ; mais il se trouva qu'en agissant pour elle-même, la Reine atteignait le même but que si elle avait agi dans l'intérêt général. Elle sauva la France catholique de la mainmise du protestantisme, et la mort de l'amiral fut résolue.

¹ BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*. — Les préparatifs de la France alarmaient du reste toutes les puissances catholiques. Montmorency avait été envoyé en Angleterre, pour négocier une alliance ; Schomberg, on l'a vu, était en Allemagne ; l'évêque de Dax traitait à Constantinople. Depuis de longues années, Coligny travaillait à préparer la trame dont sa main tenait tous les fils ; 2.000 églises recevaient ses instructions, les rôles d'hommes et de levées de deniers étaient préparés, — organisation savante et admirable pour l'époque, mais cadre certainement préparé pour une insurrection. — L'amiral savait d'ailleurs qu'il ne pouvait tenir la campagne avec les seules forces des calvinistes français. A Dreux, sur 13.000 hommes que les huguenots avaient mis en ligne, 7.000 étaient allemands. Mais il espérait tout conduire au mieux de ses intérêts. — [Si les réformés avaient eu la prépondérance, ensuite, ils auraient proscrit le catholicisme, comme en Béarn ; à La Rochelle on déclara ainsi qu'il n'y aurait autre exercice que de la religion réformée, — mesure approuvée par Condé et Coligny en déclarant que l'effet de cet article était désirable non seulement pour la ville, mais pour tout le royaume.](#) (*Revue des questions historiques*, t. XXXVIII.)

² On a beaucoup ergoté, d'après les réflexions mêmes de Michieli, sur le sens des paroles de Coligny ; mais, quand même, elles n'avaient qu'une signification : la menace d'une nouvelle guerre civile. — L'amiral, dit Bellièvre, [menaçait à tout propos le Roi et la Reine d'une prise d'armes pour peu que Sa Majesté se rendit difficile à lui accorder ses demandes, tout injustes et déraisonnables qu'elles fussent : lorsque le Roi ne voulut point, selon son avis, rompre la paix avec le roi d'Espagne, il n'eut point honte de lui dire, en plein conseil et avec une incroyable arrogance, que si Sa Majesté ne voulait point consentir à faire la guerre en Flandre, elle se pouvait assurer de l'avoir bientôt en France entre ses propres sujets. Il n'y a pas deux mois que Sa Majesté, se souvenant du propos, disait à aucuns siens serviteurs entre lesquels j'étais, que quand il se voyait ainsi menacé, les cheveux lui dressaient sur la tête.](#) (*Remontrances aux ambassadeurs des Suisses, traitant des causes de la Saint-Barthélemy, dans Mémoires de Villeroy*, t. IV. Cf. *Bibliothèque historique de la France*, du P. LELONG, t. II, liv. III, p. 260.) Il est certain que Coligny exerça pendant un moment sur l'esprit versatile du Roi une influence absolue et qu'il put se considérer comme le chef du gouvernement. Il portait mal cette faveur et mettait dans ses rapports avec la Cour toute la rudesse orgueilleuse et brutale d'un vieux soldat qui se croit nécessaire. (Ch. BUET, *l'Amiral de Coligny*.) [La reine mère et le duc d'Anjou haïssent à mort Coligny](#), écrivait Giovanni Michieli. (*Op. cit.*, p. 15.)

CHAPITRE V.

La Saint-Barthélemy.

Cependant le roi de Navarre, traînant derrière lui toute la gentilhommerie huguenote, avait fait son entrée dans Paris à grand arroi et cavalcade et avait été reçu par le corps de ville, les ducs d'Anjou et d'Alençon, Guise et les maréchaux. Ses fiançailles furent célébrées le 17 août au Louvre, et le mariage eut lieu le lendemain tandis que le cardinal de Lorraine poursuivait inutilement à Rome des démarches afin d'obtenir la dispense du Pape. Dans la hâte d'en finir, ne pouvant avoir la pièce véritable, on en avait fait fabriquer une fausse¹. — On avait fait dresser aux portes de l'église Notre-Dame, rapporte de Thou, un échafaud fort élevé, avec un degré par où l'on descendait sur un autre échafaud qui était enfermé de tous côtés pour écarter la foule. Cet échafaud conduisait par le milieu de la nef jusqu'au chœur. En sortant du chœur, il y en avait un autre, à gauche, entouré de cloisons de bois, et qui s'étendait jusqu'au palais épiscopal. Le Roi, la Reine sa mère, les ducs d'Anjou et d'Alençon, les Guise, les maréchaux de France et les grands du royaume, tous en habits magnifiques et avec une pompe vraiment royale, se rendirent à l'évêché où ils prirent la nouvelle mariée qui y avait passé la nuit, et la conduisirent à l'église. De l'autre côté arriva le roi de Navarre avec les princes de Condé et de Conty, l'amiral, La Rochefoucauld et une grande suite de seigneurs. Le Roi monta sur le grand échafaud et le cardinal de Bourbon ayant fait la cérémonie du mariage, Charles IX et le roi de Navarre avec leur suite se rendirent dans le chœur par le petit échafaud et placèrent la mariée devant le grand autel où elle entendit la messe. — Pendant ce temps, le roi de Navarre, Coligny, La Rochefoucauld et tous les autres seigneurs sortirent par la petite porte opposée et s'en allèrent à l'évêché. Après la messe, Damville alla les chercher. Le roi de Navarre revint au chœur et ayant baisé sa femme en présence du Roi, de la Reine, des ducs d'Anjou et d'Alençon, il s'entretint quelque temps avec elle. Toute la compagnie alla ensuite à l'évêché où l'on avait préparé le dîner. — Comme j'avais les yeux fixés sur l'amiral au cours de la cérémonie, ajoute encore de Thou, je vis qu'il montrait à Damville les drapeaux de Jarnac et de Moncontour, tristes monuments de la défaite de leur parti, qui étaient suspendus aux voûtes de l'église : — *Dans peu, fit-il alors, on les arrachera de là et l'on en mettra d'autres à leur place qui seront plus agréables à voir.* — Il voulait parler sans doute de ceux que l'on gagnerait dans la guerre contre Philippe II qu'il croyait résolue².

¹ Cf. *la Reine Margot*, chap. III. Bibl. nat., mss. Dupuy, 209-211, f° 87 ; Martha FREER, *Life of Jeanne d'Albret*, t. II. — Grégoire XIII voulait que le roi de Navarre requît lui-même la dispense ; qu'il fit une profession de catholicisme et rendit aux églises de Béarn les biens que les calvinistes leur avaient enlevés. La dispense ne fut signée que plusieurs mois plus tard, après la conversion du Béarnais.

² DE THOU, *Histoire*, liv. LII, édit. de 1734 (Londres) ; Tavannes rapporte de son côté : Les huguenots dans la nef de Notre-Dame, l'amiral dit qu'il fallait ôter les enseignes conquises sur les hérétiques, marques de troubles ; gaussant, demande les 50.000 écus promis à celui qui apporterait sa tête. — Le soir, Coligny écrivait à sa femme : Ce jourd'hui, quatre heures après-midi étaient sonnées quand la messe de l'épousée a été

Après le dîner, il y eut réception dans la grande salle du palais, et le soir le Roi ouvrit le bal et figura dans une mascarade. Le lendemain, la fête se continua à l'hôtel d'Anjou et il y eut bal au Louvre ; le 20, tournoi à l'hôtel de Bourbon. Il y avait à la cour si grand appareil de jeux, telle magnificence et banquets et passe-temps ; le Roi aussi-était tellement transporté que bien loin de vaquer aux affaires, il ne prenait même pas le temps de dormir. Les vanités et folies empêchèrent l'amiral de parler au Roi¹. — Mais Catherine devait profiter de ce moment et les préparatifs de la guerre de Flandre, qui préoccupait surtout Coligny, allaient être interrompus par une catastrophe. La paix entre catholiques et protestants n'était qu'apparente. Il y avait eu de nouveau des désordres près de Troyes, à Rouen et à Orléans. Des bruits sinistres couraient. Certains de la religion avaient eu avis, dit-on, de s'abstenir d'aller voir les noces pour le méchef qui pourrait advenir, et en somme, on ne s'observait que pour se défier. Les huguenots, pleins d'orgueil et d'insolence, se croyaient déjà les maîtres. Ils s'exprimaient tout haut contre le Roi et la Reine ; ils bravaient les dispositions hostiles des catholiques. Catherine, a-t-on affirmé même, était assaillie de lettres menaçantes. On lui annonçait le sort du duc de Guise et du président Mynard² ; et ce qu'on sentait monter, grandir, c'était l'hostilité de la vieille Reine, a réprobation unanime de Paris contre les religionnaires qui avaient affecté durant les cérémonies du mariage, massés sur le parvis Notre-Dame, de faire du tapage, de ricaner bruyamment pour insulter aux croyances de la population. — Mais pour Catherine, sa haine se reportait sur un seul homme, — Coligny — qui incarnait, aurait-elle pu dire, l'esprit malfaisant, envahissant du protestantisme ; qui avait pris sa place dans l'affection du Roi ; qui cherchait pour le seul avantage des parpaillots à l'entraîner dans une guerre qu'elle prévoyait néfaste. Celui-là surtout était condamné³. — On avait d'abord pensé pour s'en débarrasser à

chantée. Cependant le roi de Navarre se promenait sur une place, etc. (*Société du protestantisme*, 1853, p. 369.) Cette lettre est précieuse, car elle ne manifeste aucune inquiétude, sinon par cette courte phrase : Si je ne regardais que mon contentement, j'aurais bien plus de plaisir à vous aïlle voir que je n'ai d'être en cette Cour, pour beaucoup de raisons que je vous dirai. L'amiral répétait qu'en donnant sa sœur au roi de Navarre, Charles IX avait donné sa foi à tous les huguenots de France. On sait comment le mot fut travesti par le dévergondage de la reine Margot. Coligny était persuadé, tenant le Roi, que les catholiques n'entreprendraient rien contre lui.

¹ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 305.

² DARESTE, *Histoire de France*, t. IV.

³ Elle hésita jusqu'à la dernière heure, et ne prit la résolution d'ordonner la mort de l'amiral que pour se défendre et pour défendre la couronne. Fatiguée et démoralisée par treize ans d'une lutte incessante, pendant laquelle elle s'était maintenue avec de simples expédients, elle en était venue à ne plus juger les actions humaines que par leur utilité et leur à-propos. Elle était alors convaincue, comme tous les souverains l'étaient alors, que les rois sont au-dessus des lois, et n'ont dans les circonstances exceptionnelles de compte à rendre qu'à Dieu seul. Enfin, elle avait pour les moyens secrets la prédilection ordinaire aux âmes faibles et, comme les Italiens, elle croyait au pouvoir des conspirations dont l'histoire de Florence, sa patrie, lui offrait plus d'un heureux exemple. (DARESTE, *Histoire de France*, t. IV, p. 280.) La colère de Catherine surtout fut terrible lorsqu'elle apprit que Charles IX, fatigué d'être tenu en laisse par elle et son frère, était retombé sous l'influence de Coligny. Sur les conseils de l'amiral, en effet, il avait ordonné à Biron, grand maître de l'artillerie et dévoué aux calvinistes, de dresser un état des canons et des munitions en dépôt dans les arsenaux. En rentrant à Paris pour les noces de Marguerite et afin de prévenir toute collision entre les Guise et les protestants, il exigea des deux partis le serment de n'en pas venir aux mains. Prévenu que les Guise arrivaient avec une nombreuse suite, il fit venir 1.200 arquebusiers pour protéger l'ordre

utiliser la vieille haine que lui portait le duc de Guise, qui n'avait nullement, désarmé et simplement attendait son heure¹. L'amiral et lui, qui se trouvaient chaque jour en présence ne se parlaient pas², bien que Coligny eût réprouvé le crime de Poltrot et déclaré qu'il **tenait pour calomniateur et scélérat quiconque dirait qu'il l'avait fait faire**. Il fut d'abord question de dépêcher l'amiral d'un coup d'arquebuse dont l'aurait abattu la veuve du duc François sous les yeux des dames de la Cour. On pensait ainsi détourner les soupçons et pouvoir accuser les Guise³. — Mais le projet fut trouvé trop hasardeux et enfin abandonné. On jeta, enfin, les yeux sur Nicolas de Louviers, sieur de Maurevert, le **tueur du Roi**, qui avait déjà assassiné de Mouy à Niort, et auquel on persuada qu'à cause de ce crime, Coligny projetait de lui faire un mauvais parti s'il tombait entre ses mains. — On le fit venir. Arrivé pendant la messe de mariage du Roi de Navarre, on le logea dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, appartenant au chanoine Piles de Villemur, ancien précepteur des Guise, et occupée par Chally, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui lui laissa complaisamment la place. Pour faciliter sa fuite, une fois le coup fait, le duc de Guise fournit deux chevaux dont l'un fut placé à une des portes du cloître, l'autre près de la porte Saint-Antoine, à la sortie de Paris. Une arquebuse des gardes suisses fut fournie par le duc d'Anjou et chargée de deux balles. — L'assassin attendit, placé près de la fenêtre du rez-de-chaussée, — **couverte d'un méchant linge**, dit d'Aubigné, et guetta trois jours, — trois jours durant lesquels se poursuivirent **masques, bagues et ballets** pour les noces⁴, tant que l'amiral, fâché de tant de laisser-aller, menaça de partir. — Il demeurait près du Louvre, à l'hôtel des comtes de Ponthieu, rue

et en même temps la vie de Coligny. Il n'ignorait nullement la haine que sa mère et son frère portaient à l'amiral et l'on raconte qu'un jour, au moment où Coligny le quittait, ayant aperçu le duc d'Anjou, il porta la main à sa dague et, se promena à grands pas, réprimant à peine sa colère. Le duc se retira en hâte et alla tout dire à la Reine, sa mère, qui fut encore, très probablement, confirmée dans sa résolution. remarque M. LOISELEUR (*Trois énigmes historiques*, 1882, p. 36), par une lettre du 5 août où le roi d'Espagne conseillait le meurtre de l'amiral et offrait son concours pour purger le royaume des huguenots, non par un massacre, mais loyalement, les armes à la main.

¹ Dépêche de Salviati. — **On sait comment son père a été occis, écrit un peu avant l'ambassadeur de Toscane. Il demande à être mis en chemise, l'épée au poing, avec l'amiral ; ils s'appointeront sans travailler Sa Majesté. Les huguenots se sont émus et l'on dit que l'amiral assemble des forces. De fait, il ne vient ici que M. de Télygny. Les choses sont si embrouillées qu'il est difficile de les démêler ; les huguenots ont mis discussion entre le Roi et Monsieur, son frère, disant que Monsieur a intelligence avec le duc de Guise, et qu'ils veulent troubler le royaume, voire plus avant... Il ne se parle en cette cour que d'assassinats. Depuis que le Roi est parti de Blois, se sont faits quatorze meurtres à la cour, tous impunis.** (Archives de Turin.)

² Ce fait a frappé tous les ambassadeurs étrangers. Voyez British Museum, in Cott. Vespas, t. VI (publ. par LA FERRIÈRE, *le Seizième siècle et les Valois* ; Archives de Turin).

³ Manuscrit des archives de Simancas, publié par R. BOUILLÉ, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 494 ; B. 32. — Il fut d'abord convenu que Guise tuerait Coligny au jardin du Louvre, dans une course de bague (*Mémoires du duc de Bouillon*). Peut-être espérait-on soulever un tumulte au milieu duquel le duc de Guise serait tué à son tour (DE THOU). Mais le Roi et ses frères pouvaient être atteints dans la bagarre. Catherine essaya de confier alors le soin de **dépêcher** l'amiral à des capitaines gascons, mais ne put en trouver. Ce fut le duc d'Aumale qui proposa enfin Maurevert. — A propos de la coopération du duc de Guise, on a insinué que la Reine avait compté que les protestants, au moins, se révolteraient et forceraient le Roi à sévir contre celui qu'on reconnaissait comme le chef du parti catholique.

⁴ TAVANNES.

de l'Arbre-Sec¹. Le 22 août, il revenait avec une escorte de douze à quinze personnes et traversait la rue des Fossés-Saint-Germain en lisant une lettre qui venait de lui être remise. Il passa devant la fenêtre où l'attendait Maurevert et reçut en plein la charge de l'arquebuse². — Ce fut à la fois, parmi son escorte, de la stupeur et de l'épouvante. Mais le bonheur de Coligny, dit le chevalier Cavriana³, fut qu'allant à pied il avait des mules qui l'empêchaient de marcher à son aise ; pendant qu'il battait la terre pour les mieux enfoncer, il recula un peu, si bien que les bras reçurent le coup qui, autrement, arrivait droit au milieu du corps. Il avait un doigt de cassé à la main droite, le bras gauche blessé. — Maurevert parvint à s'enfuir, poursuivi inutilement par les huguenots⁴ et l'amiral rentra chez lui, soutenu par les siens qu'il cherchait à calmer. Ambroise Paré, le grand chirurgien du temps, était accouru de suite. Il coupa le doigt cassé et pansa le bras gauche, après y avoir pratiqué deux incisions profondes. Monneins, Téligny, Cornaton, assistaient le blessé, — et c'est ici que commence le récit de la mort de l'amiral — récit édifiant comme l'on pense et sur lequel les auteurs du parti se sont étendus avec complaisance⁵. Il devait, en effet, y avoir une version officielle de la mort de Coligny, comme il y a une version de la mort de Luther ou de la mort de Calvin. C'est le récit du martyr, de la *passion* de M. l'Amiral. Bien qu'il sente la préparation pour les besoins de la cause et comme nous n'avons pas la contrepartie d'une version catholique, c'est à peu près le seul que nous pouvons suivre : — Voyant les assistants pleurer, Coligny, rapporte-t-on, leur disait : Je m'estime bien heureux d'avoir été ainsi blessé pour le nom de notre Dieu. Je reconnais que c'est par la volonté du Seigneur et remercie Sa Majesté de ce qu'il me daigne tant honorer que je souffre quelque chose pour son saint nom. Et s'adressant au ministre Merlin, qui était aussi présent : *Si Dieu me traitait comme je le mérite, il me faudrait bien endurer d'autres tourments. Je pardonne de bon cœur à celui qui m'a blessé et à ceux qui l'ont induit à ce faire ; car je suis certain qu'ils ne me sauraient procurer un tort quelconque, quand bien même ils me mettraient à mort ; d'autant que la mort m'est un passage assuré pour parvenir à la vie éternelle.* — Il se pencha ensuite vers Cornaton agenouillé et lui enjoignit de remettre à son chapelain, M. Merlin, cent écus pour les pauvres de Paris. Il remercia ensuite Ambroise Paré. Merlin, *suffoqué par tant de magnanimité*, le loua de sa patience, de sa résignation, en entremêlant son discours de passages des Saintes Ecritures. Tout le monde priait et Coligny, malgré ses souffrances, disait : — *Mon Dieu ! Ne m'abandonnez pas ! Montrez-moi votre miséricorde accoutumée.* Damville et le maréchal de Cossé vinrent ensuite le voir et il les accueillit presque avec enjouement. Il dit à Cossé : —

¹ Au coin de la rue de Béthisy. La maison devint plus tard une auberge sous le nom d'hôtel Saint-Pierre ou hôtel de Lisieux, — on l'a même représentée avec l'enseigne de l'amiral Coligny (1838) — et disparut dans le percement de la rue de Rivoli. Elle remontait au treizième siècle. — L'hôtel de Ponthieu avait été donné par Charles V au maréchal de Boucicaut. R. BÉRARD, *la Rue Saint-Honoré*.

² L'ambassadeur de Venise et le nonce du Pape disent que le coup fut tiré par un capitaine florentin, nommé Pier Paolo Tosinghi, favori intime du duc d'Anjou, et que Tosinghi s'en vanta lui-même à un ami. Mais les témoignages du temps sont unanimes pour désigner Maurevert.

³ *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 812.

⁴ Tout en gagnant la porte Saint-Antoine, Maurevert, paraît-il, s'écriait : *C'est fait, bourgeois, nous n'avons plus d'amiral !* — On l'avait partout acclamé, salué de mille cris de joie. — C'est probablement là une amplification du temps.

⁵ DARGAUD, *Histoire de la liberté religieuse*, etc. ; comte DELABORDE, *Gaspard de Coligny*.

Vous vous souvenez de notre dernière conversation ? Je vous prêchais la prudence ; j'aurais dû me la recommander à moi-même.

Ce fut Damville qui répondit :

— Monsieur ! Je n'essayerai pas de vous enseigner la constance ; c'est vous qui l'enseignerez aux autres. Je désirerais uniquement être à votre disposition et m'employer en chose quelconque. D'où pensez-vous que soit venu ceci ?

L'amiral accusa le duc de Guise, sans chercher plus loin. Il regretta de ne pouvoir davantage servir le Roi et dit qu'il avait besoin de lui parler, ayant des choses importantes à lui communiquer **que personne**, ajouta-t-il, **si ce n'est moi, n'osera lui dire jamais**. — Damville promit de l'informer et le quitta ainsi que le maréchal de Cossé. — Dans Paris, l'agitation était extrême. La nouvelle de la blessure de Coligny avait couru comme une traînée de poudre. Les protestants l'avaient pris de haut et se répandaient en imprécations et menaces. Quant au Roi, averti tandis qu'il jouait à la paume, il avait eu un accès de fureur. Il ne cessait de jurer, accusant surtout le duc de Guise. Catherine, qui était venue avec le duc d'Anjou et quelques familiers s'installer dans le cabinet de son fils, s'écriait continuellement, pour se conformer à sa passion, qu'il fallait venger l'amiral ; que si un si grand outrage n'avait pas son châtement, on s'en permettrait bientôt de pareils sur la personne du Roi et la sienne. Condé et le roi de Navarre se présentèrent peu après, déclarant qu'ils devaient s'éloigner de Paris où ils n'étaient plus en sûreté. Mais le Roi s'y opposa :

— Vous ne partirez pas, mes cousins ! s'écria-t-il. Vous serez témoin de l'effroyable justice que je rendrai à tous. Pas un de ceux qui ont trempé dans ce crime n'échappera, et par la Mort-Dieu, je verserai du sang !

La Reine mère continua ses diatribes, mais elle regrettait fort que Maurevert eût manqué son coup. Elle dit à Charles IX : — **Il faut promettre justice et garder que personne ne sorte ; puis on avisera au reste !**

Les portes de Paris furent en effet fermées, à l'exception de deux, et les Guise, redoutant la première colère du Roi, se tinrent cachés dans leur hôtel. Les huguenots les accusaient ouvertement. **Ils passaient à grandes troupes devant leur logis, brandissant les épées, poussant des cris**. Vers 2 heures, le Roi se rendit au logis de l'amiral, accompagné de la reine Catherine, des ducs d'Anjou et d'Alençon, de Nevers et Montpensier, du cardinal de Bourbon, des maréchaux de Cossé et Tavannes, Damville, les sieurs de Thoré, Méru et de Retz. Coligny lui exprima toute sa gratitude et contrefit même le moribond pour s'écrier :

— Sire, Dieu devant le trône duquel je serai bientôt me sera juge et témoin que toujours je vous ai été fidèle de cœur. J'ai eu de grandes dignités de votre père Henri II et vous me les avez toutes confirmées. C'est à vous que je suis le plus obligé après Notre Seigneur. Ecoutez donc en bonne part ce que j'ai à vous soumettre. Tenez ferme, Sire, à la guerre de Flandre et n'y renoncez pas. Ayez l'œil dans vos propres conseils aux espions du duc d'Albe qui l'instruisent de vos moindres desseins. Réprimez aussi les violements de votre édit de paix. Car ces trois conduites sont essentielles à votre prospérité et à celle de vos Etats. Autrement, il n'y aurait que ruine pour vous et vos sujets¹.

¹ Je rappelle que ces conversations peuvent être considérés comme des *arrangements* des auteurs calvinistes, qui seuls avaient intérêt à les répandre. Outre qu'ils étaient d'un autre style, les textes authentiques devaient être moins chargés. L'amiral ainsi se plaignit

Charles IX fit un signe d'assentiment et Catherine se approcha.

— Je maintiendrai mon édit, fit encore le Roi. Ma mère vous dira que j'ai nommé des commissaires pour en être les garants.

Catherine affirma :

— Cela est certain, monsieur l'amiral.

— Oui, reprit encore Coligny, mais il y en a sur la liste qui m'ont condamné à être pendu et proposé 50.000 écus de récompense à qui apporterait ma tête.

Le Roi dit qu'il en désignerait d'autres et recommanda le calme à l'amiral. Il jura ensuite par la mort-Dieu qu'il vengerait son outrage si roidement qu'il en serait mémoire à jamais. — Coligny accusa le duc de Guise et dit qu'il demandait non vengeance, mais justice. La femme de la maison de laquelle le coup avait été tiré et le laquais trouvé dans le logis étaient déjà arrêtés. Charles IX poussa la condescendance jusqu'à demander à l'amiral s'il aurait pour agréables divers commissaires qu'il lui nomma. Coligny le pria d'y ajouter Cavagnes, Masparault et un troisième dont le nom n'est pas parvenu. — Le Roi et Catherine lui parlèrent ensuite à voix basse et l'on ne sut quelles recommandations Coligny fit à Charles IX, sinon de se souvenir de ses avertissements [touchant le malheureux dessein de quelques-uns à l'encontre de son état et couronne](#). Il demanda enfin à entretenir le Roi en secret, tant que la Reine et le duc d'Anjou durent se tenir à l'écart [au milieu de la chambre, où nous demeurâmes debout](#), raconte le futur Henri III¹, pendant ce colloque qui nous donna grand soupçon, surtout quand nous nous vîmes entourés de plus de deux cents gentilshommes, qui étaient dans la chambre, dans une autre auprès, et encore dans une salle basse ; lesquels avec des faces tristes, des gestes et contenance de gens mal contents parlementaient entre eux, passant et repassant devant nous. — Catherine avoua d'ailleurs ensuite qu'elle n'était jamais allée en lieu d'où elle fût sortie avec plus d'aise et de plaisir. Elle s'approcha du Roi et dit qu'il n'y avait point d'apparence de faire parler si longtemps M. l'amiral et qu'il fallait remettre le reste de leur discours à une autre fois. — Charles IX eut un mouvement de dépit, mais se laissa quand même entraîner. Il voulait faire transporter le blessé au Louvre, [craignant une sédition et troubles de quelques mutins et enragés](#). De Retz insista de même, peut-être avec une autre intention, et dit qu'il redoutait une émeute. Mais on répondit que les médecins s'opposaient au transport de Coligny². Le Roi voulut voir la balle qui avait été retirée de la blessure au bras et Charles IX remarqua que la manche de Cornaton, qui lui présentait le projectile, était tachée de sang.

— C'est le sang de M. l'amiral, fit Cornaton ; il a coulé sur moi pendant l'opération.

Catherine, qui n'était pas fâchée d'envoyer à Coligny ce coup de patte, observa alors :

que dans le Conseil [on ne pût tourner un œuf sans que le duc d'Albe en fût informé](#). Il récrimina encore sur l'abandon où l'on avait laissé Genlis et même sur l'air de contentement de la Cour à la nouvelle de la défaite des huguenots. — Le sens, en somme, est le même, mais il fallait présenter les faits dans le [style noble](#).

¹ Discours du roi Henri III... des causes et motifs de la Saint-Barthélemy, dans *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*. On sait que ce [Discours](#) a été attribué à Pierre Mathieu, mort en 1621.

² DE THOU, *Histoire*.

— Je suis bien aise que la balle ne soit pas demeurée dans la plaie, surtout si elle était empoisonnée. Lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins disaient que si la balle avait été hors, il n'y avait plus de danger. Mais on lui répondit que les médecins avaient fait prendre à l'amiral un breuvage pour empêcher la force du poison si d'aventure il y en avait¹. — La Cour retourna au Louvre ; mais Charles IX demeurait sombre et agité. Catherine, le duc d'Anjou insistaient pour savoir ce que Coligny avait pu lui dire. Il finit par avouer en jurant selon son habitude que ce que lui avait affirmé l'amiral était vrai ; que les rois ne se reconnaissent en France qu'autant qu'ils ont la puissance de bien ou de mal faire ; que toutes les affaires de l'Etat étaient entre leurs mains et qu'il devait y prendre garde, ce dont il l'avait voulu avertir avant sa fin comme son plus fidèle serviteur et sujet². Catherine se mordit les lèvres, et rentrée dans sa chambre tint conseil avec son second fils, tandis que le Roi expédiait aux gouverneurs des provinces et à ses ambassadeurs à l'étranger des dépêches où il racontait l'attentat et annonçait la punition du coupable³. — Les protestants aussi délibéraient de leur côté. Ils tenaient des discours violents contre Charles IX lui-même et peu s'en fallut qu'ils n'allassent au Louvre pour y tuer le duc de Guise ; mais ses gens étaient assaillis, maltraités, injuriés par les rues ; on l'appelait lâche, traître, assassin. Les calvinistes, de plus, se réunirent en armes auprès de l'amiral, du roi de Navarre, au faubourg Saint-Germain, et résolurent de se présenter devant le Roi en corps, pour dénoncer publiquement le duc de Guise. La blessure de Coligny les avait exaspérés⁴. — La plupart, au reste, étaient d'avis de ne pas attendre davantage dans ce milieu hostile qu'était Paris et d'enlever l'amiral qui répétait, vindicatif, que si le bras était blessé, la tête ne l'était pas et menaçait d'en faire lui-même la vengeance⁵. Mais la proposition de départ fut repoussée par l'intervention du jeune Téligny. On commençait du reste à accuser Catherine, que nul n'avait voulu croire lorsqu'elle avait fait publier, par précaution, que le coup venait probablement du duc d'Albe. On avait aussi saisi l'arquebuse de Maurevert qui avait été reconnue comme appartenant aux gardes du duc d'Anjou et la vérité graduellement se faisant jour, le vidame de Chartres, fervent huguenot, ne se cacha point pour dire que la tentative d'assassinat sur l'amiral était le premier acte d'une tragédie qui finirait par leur massacre à tous. L'exaspération et la rage étaient générales⁶. Toute la population de Paris était

¹ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 37.

² Discours du roi Henri III, etc.

³ Lettre du 22 août à Mandelot, gouverneur de Lyon. Bibl. nat., mss. fr. 2704, f° 49 ; les autres lettres sont identiques. Catherine et le duc d'Anjou écrivirent de même, se disant fort marris de ce qui était advenu à leur cousin l'amiral. British Museum. Coll. Egerton, t. V, p. 41. LA FERRIÈRE, *la Normandie à l'étranger*, p. 205.

⁴ *La Reine Margot et la fin des Valois*, p. 68.

⁵ Nous sommes loin, on le voit, de la résignation hypocrite que prête à Coligny le récit protestant. Nous sommes obligés de le corriger à mesure avec les versions différentes qui nous restent de l'époque.

⁶ C'est ici qu'il faut placer le projet d'une nouvelle prise d'armes par les huguenots, qui en eurent sans doute l'intention s'ils n'eurent pas le temps d'agir. Les faits rapportés par l'ambassadeur de Toscane, bien qu'ils aient l'air arrangés, sont beaucoup plus vraisemblables qu'on ne l'a dit jusqu'alors : Ils firent dire à leurs coreligionnaires de se tenir prêts et à un jour fixé, qui serait le premier mardi d'après, c'est-à-dire le 26 (août), un certain nombre de cavaliers devaient arriver à Paris et joints à ceux qui s'y trouvaient déjà complèteraient le nombre de 4.000. Leur intention était de s'emparer du Louvre et de se laver les mains dans le sang des auteurs du crime, conseillers, complices et meurtriers ; c'était pour eux comme un devoir. Piles, le spadassin, devait s'emparer de la

d'ailleurs en armes et, dès le soir du 22 août, la ville entière en fermentation. On parlait d'une conspiration des huguenots qui allait éclater, mettre tout à feu et à sang. — Le samedi matin, sur la nouvelle que Coligny devait promptement se remettre, Catherine se décida. Son réveil devait être terrible. La mort de l'amiral devint son idée fixe. Elle avait essayé déjà de justifier le duc de Guise ; mais le Roi s'était emporté, avait envoyé de nouveau prendre des nouvelles du blessé. Elle craignait d'ailleurs les révélations du duc s'il était arrêté et pouvait croire à un soulèvement des religionnaires pour venger Coligny. *L'aîné Pardaillan et quelques autres chefs huguenots*, rapporte Marguerite de Valois dans ses *Mémoires*, parlèrent si haut à ma mère qu'ils lui firent penser qu'ils avaient une mauvaise intention. Pardaillan dit que si justice n'était pas faite, les calvinistes la feraient eux-mêmes et si sanglante que leurs ennemis n'auraient jamais envie de les outrager. Catherine avait encore assisté à une scène scandaleuse où le Roi avait été insulté par le seigneur de Piles ; certains disaient, en faisant allusion à la blessure de l'amiral, que c'était là un bras qui en coûterait plus de quarante mille¹. — J'allai trouver la Reine ma mère, rapporte le duc d'Anjou, et ne fut pris lors d'autre résolution que de faire, par quelque moyen que ce fût, dépêcher l'amiral, et ne pouvant plus user de ruses et finesses, il fallait que ce fût par voie découverte. La mort seule de Coligny, en effet, pouvait dénouer la situation. Mais le consentement du Roi, qui en était toujours entiché, était nécessaire. — Pour le décider, on lui fit peur : La Reine fit venir les maréchaux de Tavannes et Retz, Ludovic de Gonzague, duc de Mantoue, et le chancelier aux Tuileries et leur remontra que ceux après lesquels ils avaient si longtemps couru étaient maintenant au filet ; que l'amiral était au lit, privé de ses bras et qui ne pouvait remuer ; que le roi de Navarre et Condé étaient logés au Louvre ; que les portes fermaient de nuit ; que le guet était assis tellement qu'ils ne pouvaient fuir ; que les chefs étant dépêchés, il ne fallait pas craindre que ceux de la religion fissent la guerre ; que le moyen de faire un beau coup se présentait, car tous leurs capitaines étaient désarmés et mal prêts ; qu'à peine trouverait-on dix ennemis contre mille catholiques ; que les Parisiens étaient en armes et pouvaient fournir

porte ; Monnins assassinerait Guise : Briquemaut égorgerait Nevers, sa femme et ses fils. Après s'être ainsi partagé la tâche, ils faisaient de nouvelles Vêpres siciliennes ; il y a lieu de croire qu'ils n'auraient pas même respecté le sang royal, puisque c'était Monseigneur (d'Anjou) et la Reine qu'ils redoutaient le plus. — Cette entreprise était facile parce que 80 vaillants gentilshommes avaient leur chambre à coucher dans le château, sous prétexte qu'ils étaient nécessaires au service du roi de Navarre, du prince de Condé et des autres seigneurs calvinistes. Ils auraient surpris les gardes et tué à l'improviste la plus grande partie des victimes désignées. (*Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 814.) — Michieli raconte d'autre part : Le complot avait été dénoncé dans la journée du 23 par un gentilhomme picard, nommé Bouchavannes, qui révéla secrètement au Roi et à la Reine l'ordre donné aux huguenots d'avoir à rassembler à Meaux, pour le 5 septembre, toutes leurs forces, tant d'infanterie que de cavalerie, pour se faire-rendre raison par les armes, pendant que le Roi se trouvait désarmé, de l'outrage fait à l'amiral... Ceci est la conspiration dont le Roi a ensuite affirmé la découverte au Parlement, conspiration ourdie contre lui, sa mère et ses frères ; pour rendre la chose plus odieuse, il y a ajouté son beau-frère, le roi de Navarre. — D'après Claude HATON (t. II, p. 670) le complot était pour le 31 août. — Sans doute les ambassadeurs parlent d'après les déclarations du Roi au Parlement ; ils répètent la version officielle. Mais la dénonciation de Bouchavannes, qui avait assisté aux délibérations tumultueuses des amis de l'amiral, paraît quand même certaine, à en juger par l'exécration à laquelle les réformés vouèrent sa mémoire.

¹ LA NOUE (*Discours politiques*) dit que s'il y en avait de bien décontenancés, d'autres étaient bien hardis parmi eux.

60.000 hommes bien équipés ; qu'en l'espace d'une heure, on pouvait exterminer tous les huguenots et en abolir la race et le nom ; que si le Roi ne prenait l'occasion qui se présentait, il fallait s'assurer que l'amiral étant guéri, la France se verrait incontinent embrasée d'une quatrième guerre civile¹. — Elle proposa de faire tuer Coligny et les principaux, et son avis agréé, il ne fut plus question que de le faire admettre par le Roi. — Guise et d'Aumale, pendant ce temps, se présentaient au Louvre et demandaient des sûretés pour leurs personnes. Charles IX les accueillit si froidement et leur fit si mauvais visage, dit-on, qu'ils sollicitèrent enfin leur congé, voyant bien que leurs services avaient cessé de plaire. Le Roi les renvoya avec des paroles de menaces. On avertit également les amis de l'amiral qu'un remuement se faisait dans la ville et qu'on portait des armes en divers lieux, ce qui ne présageait rien de bon. Charles IX, informé, envoya une garde de cinquante arquebusiers et quelques Suisses du roi de Navarre, sous le commandement de Cosseins. Il fit assigner aux huguenots des logements près la demeure de Coligny et défendit sous peine de mort à tout catholique de s'en approcher. — Catherine, cependant, s'était rendue près de lui avec le duc d'Anjou et les maréchaux et elle commença par lui remontrer que l'amiral avait envoyé en Allemagne pour lever 10.000 reîtres et aux cantons des Suisses pour une levée de 10.000 hommes de pied ; que les capitaines protestants étaient déjà partis pour soulever le royaume, et les rendez-vous de temps et de lieu déjà donnés et arrêtés ; que les catholiques avaient délibéré et résolu d'en finir, quittes à nommer un capitaine général pour prendre leur protection ; mais qu'il suffisait de tuer l'amiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles, et que les catholiques satisfaits et contents du sacrifice de deux ou trois hommes demeureraient en son obéissance. Le Roi avait sursauté à cette proposition hardie. Il était entré dans une extrême colère et comme en fureur. Il ne voulait, au commencement, consentir à ce qu'on touchât l'amiral. Mais piqué enfin et grandement touché de la crainte du danger, ému aussi de la considération de tant de pratiques et menées faites par les huguenots, il voulut savoir néanmoins si par un autre moyen on y pouvait remédier et que chacun dît présentement son opinion. Chacun opina, en effet, et se rangea de l'avis de Catherine, sauf de Retz, dont ce fut sans doute une feinte et qui protesta contre ces assassinats². Le Roi cependant résista pendant une heure et demie. Mais voyant que si on différait l'exécution il était à craindre que l'affaire ne fût découverte, la Reine pour le décider finit par lui demander la permission de se retirer, car elle n'avait pas le courage de supporter plus longtemps de si grands désastres et le danger où étaient leurs vies, d'autant qu'il était si facile d'y remédier³. — C'était le grand moyen de Catherine, menacer de s'en aller. Elle

¹ *Mémoires de l'Etat de France*, 1578, t. I, p. 202-203. Il faut se rappeler ici les difficultés presque insurmontables au milieu desquelles s'était débattue Catherine depuis la conspiration d'Amboise, pour comprendre la mesure extrême à laquelle elle se rallia. Les huguenots, avec de grandes protestations, s'étaient faits les ennemis de la royauté et du pays ; ils avaient appelé l'étranger, pillé et ravagé des provinces entières ; non seulement ils voulaient faire la France calviniste, mais supprimer la famille royale pour arriver au triomphe de leur idée. C'était donc entre eux et Catherine une question de vie ou de mort et l'on ne peut la blâmer d'avoir frappé la première.

² Discours de Henri III, etc. Dans le récit de Tavannes, c'est de Retz qui ouvre l'avis le plus violent et Brantôme, qui en donne un assez vilain portrait, affirme de même qu'il fit décider le massacre. Tavannes obtint la vie du roi de Navarre et du prince de Condé.

³ *La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise*, relation de Sigismondo Cavalli, p. 85. Brantôme dit également que les menaces des huguenots firent tout le mal. (*Œuvres complètes*, t. II, p. 451.)

partie, les catholiques éliraient le duc d'Anjou comme capitaine général. — On sait comment Charles IX, toujours incertain et violent, se décida tout à coup, — autant par jalousie de son frère que par conviction véritable. Il dit que **puisque'on trouvait bon de tuer l'amiral, il le voulait, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurât pas un qui pût le lui reprocher.** Catherine n'attendait que cet ordre de lassitude et de colère et le prit au mot. Le coup était facile par les précautions qui avaient été prises ; on avait les protestants sous la main, assez sots pour être venus s'enfermer dans Paris et qui bravaient en face les dispositions hostiles des catholiques. La Reine manda le duc de Guise, qui accepte avec joie, — avec **la hideuse ardeur d'un homme de sang,** disent les religionnaires, de se venger de Coligny. Il réunit les commandants des Suisses et quelques officiers des troupes françaises autour du Louvre, avec ordre de ne laisser sortir aucuns des serviteurs de Condé ou du roi de Navarre ; les mêmes injonctions furent faites à Cosseins, relativement aux domestiques de l'amiral. Le duc d'Anjou s'était déjà montré dans la ville afin de se rendre compte par lui-même des sentiments de la population. On fit venir Charron, prévôt des marchands, et on lui demanda combien d'hommes il pouvait mettre sous les armes. Le prévôt s'informa du délai qui lui serait donné. On lui répondit : — **Un mois !** — Plus de 100.000 hommes, fit-il. — Et dans une semaine ? — A proportion ! — Dans une journée ? — Vingt mille et plus ! — Il dut prêter le serment de garder le silence et on lui commanda d'informer les quarteniers d'avoir à tenir prêt un homme par maison avec ses armes et des torches¹. Les capitaines de quartiers et leurs compagnies devaient, à un signal donné, se rendre à l'Hôtel de Ville. — On fit appeler également Marcel, ancien prévôt, qui était bien vu du peuple et avait conservé beaucoup d'influence sur le Corps de ville. Il eut charge de parlementer avec les bourgeois, de les assurer que Sa Majesté permettait de prendre les armes, d'exterminer Coligny et tout son parti, et qu'il ordonnait à toutes les villes du royaume de faire de même. Le signal devait être le tocsin sonné par la cloche du palais ; tous les conjurés devaient porter une écharpe de toile blanche au bras gauche² et une croix blanche au chapeau. Pour éviter des désordres avant le signal, on devait mettre des flambeaux à toutes les fenêtres, et des corps de garde, à toutes les places et carrefours, furent cachés dans les maisons.

Cependant, à l'hôtel de Coligny, un premier incident se produisit lorsqu'on apporta des cuirasses appartenant à Téligny et à Guerchy. Cosseins rabroua fort le porteur et se prit de querelle avec Guerchy, tant qu'ils furent sur le point d'en venir aux mains. Mais Téligny les apaisa : Charles IX l'avait si bien emmiellé, dit un écrit du temps, qu'il n'avait en la bouche que la fidélité au Roi³. — Coligny, vers minuit, n'avait plus autour de lui que les cinq Suisses du roi de Navarre et quelques gens de service avec le pasteur Merlin, Ambroise Paré, Cornaton, Yolet et Labonne. — Catherine, dans l'impatience de ce coup de force, était retournée près du Roi avec le duc d'Anjou, Nevers, de Retz, Tavannes et Birague. Elle craignait encore un contre-ordre de Charles IX. Mais le hasard la servit à souhait. — Des huguenots qui étaient logés près de l'amiral, inquiets de l'agitation insolite qui régnait dans le quartier, se dirigèrent vers le Louvre pour en connaître la cause. Ils trouvèrent devant eux **force flambeaux ardents et gens armés en grosse troupe qui commencèrent à les attaquer de paroles ; puis comme l'un**

¹ *Relation de Giovanni Michieli*, p. 41.

² Une manche de chemise en guise d'écharpe (R. HÉNARD, *La rue Saint-Honoré*).

³ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 383.

répondait, un des soldats le frappa de sa pertuisane, tant que l'on commença à se ruer les uns sur les autres¹. La Reine, aussitôt informée, se hâta de dire à son fils qu'il n'était plus possible de retenir la fureur des catholiques et le pressa de donner le signal, car une plus longue hésitation laisserait croire à une lâcheté qui le perdrait. Charles IX obéit. — Le duc de Guise aussitôt courut avec une troupe de cavaliers à l'hôtel de l'amiral. Lorsqu'il arriva, Cosseins s'approcha et Guise lui parla à l'oreille. Cosseins alors frappa rudement à la porte avec la poignée de sa dague. Labonne, qui avait les clefs de l'hôtel sous son traversin, était assoupi. Cosseins cria : *C'est de la part du Roi !* Labonne, mal éveillé, se hâta d'ouvrir et Cosseins le poignarda aussitôt. Des Suisses du duc d'Anjou et des arquebusiers de la garde qui accompagnaient le duc de Guise envahirent la maison. Cornaton, dont la chambre était au rez-de-chaussée, aida les Suisses du Roi de Navarre à barricader une seconde porte et se hâta de monter chez l'amiral. — Coligny était debout ; au bruit, il avait pensé à une émeute de quartier. Il revêtit sa robe de chambre et dit au chapelain : — *Monsieur Merlin, faites-moi la prière.* — Lorsque Cornaton entra, Ambroise Paré eut un mouvement de surprise. — *Le Seigneur nous appelle à lui !* fit Cornaton. — L'amiral comprit, mais n'eut aucun trouble. — *Cette fois, fit-il, c'est ma mort. Je la reçois de la main de Dieu. Mes amis, sauvez-vous tous !* — Ils obéirent, escaladèrent rapidement l'escalier et gagnèrent la toiture. Merlin, qui était presque aveugle, trébucha dans un fenil où il s'enfonça dans le foin. Paré, Cornaton, deux serviteurs de Coligny parvinrent à se sauver, mais Huss resta obstinément. — Les meurtriers enfin entrèrent, *se poussant comme à un assaut.* Il y avait Besme, ancien page du duc de Guise, qui avait soulevé et enfoncé la porte avec un épieu trouvé dans la barricade improvisée par Cornaton ; Cosseins, Petrucci de Sienne, Sarlabous, Attin, l'Italien Tosinghi, d'autres encore ; tous voulaient prendre part à la curée. Coligny s'était assis dans un fauteuil ; il se leva lentement et les regarda. Besme s'avança, l'épieu au poing : — *N'es-tu pas l'amiral !* fit-il. — *Je le suis,* répondit Coligny. *Jeune homme, je suis aussi un vieillard, un blessé ; si c'est ma vie que tu veux, tu ne me l'abrègeras guère.* — Besme jura pour se donner du cœur et agitant son épieu en porta un coup dans le ventre de l'amiral — *Encore,* fit Coligny, *si c'était l'épée d'un cavalier !... Mais l'épieu d'un goujat...* — Il tomba ensuite sous l'épieu de Besme et la dague de Petrucci².

Tel est, du moins, le récit qui a été depuis adopté par les auteurs protestants et qu'il faut accepter à défaut de tout autre témoignage. En l'absence d'une version catholique, provenant d'un des acteurs du drame, on peut toutefois s'en rapporter à la narration donnée par le duc d'Albe lorsqu'il fut informé des faits et qui contient peut-être beaucoup plus de vérité qu'on ne le penserait d'abord³. — Après avoir raconté la tentative faite contre Coligny et les projets des huguenots, le duc d'Albe écrit : *Le jour de la Saint-Barthélemy, vingt-quatrième du mois, à une heure de nuit, entrèrent en la maison de l'amiral les ducs de Guise, d'Aumale, le chevalier d'Angoulême et aucuns de leur suite. Ceux de l'amiral avec leurs épées se mirent en défense, mais furent incontinent défaits. Voyant ceci, l'amiral revint à son lit, feignant être mort ; mais il fut tiré hors par le bras blessé. Comme M. Cousin le pensait jeter du haut de la fenêtre en bas, il mit son*

¹ *Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 388.

² DARGAUD, *Histoire de la liberté religieuse en France*, t. III, liv. XXXVI ; comte DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. III, in fine.

³ Ce récit a été trouvé à Mons, dans les archives de l'Etat, et présenté à l'Académie des sciences de Bruxelles par M. Gachard (4 juin 1842).

pied contre la muraille, qui fut cause que ledit Cousin lui dit : *Eh quoi ! fin renard, feindrez-vous ainsi la mort !* — Et ce disant, le précipita en la cour de la maison.

Cette version, sans doute, est moins solennelle que l'autre, mais elle semble aussi beaucoup plus proche de la vérité. Il faut bien penser en somme que ce ne sont point les assassins qui ont donné le récit édifiant, jusqu'ici accepté, de la mort de Coligny ; et tous les huguenots furent tués, hormis ceux qui se cachèrent dans le grenier, s'échappèrent par les toits, et en somme n'ont rien vu¹. Le récit a été simplement arrangé après coup, maquillé à la façon des protestants qui n'en étaient pas à leur coup d'essai. — Brantôme, qui put être bien informé des incidents divers de la catastrophe, confirme d'ailleurs certains détails : — M. de Guise, qui était en bas, dit-il, cria : *Est-il mort ?* et le jetèrent par la fenêtre en la cour, non sans peine, car le corps retenant un reste de vigueur généreuse du passé, résista un peu, s'empêchant des jambes contre la muraille de la fenêtre ; mais aidé par d'autres il lut précipité². — Le récit officiel ajoute que Guise et d'Angoulême, entrés dans la cour, sautèrent de cheval et se baissèrent vers l'amiral que l'épieu et la dague avaient inondé de sang à la face. — On ne peut discerner ses traits, dit M. de Guise, tant ils sont souillés et rougis. — Il saisit un mouchoir, les essuya et dit : — *Je le connais, c'est lui-même.* — Et labourant rudement ce visage de sa botte éperonnée, il sortit à cheval avec son escorte³. Le fait est attribué par d'autres au chevalier d'Angoulême ; mais il ne faut pas oublier que dans cet acte hideux, en admettant qu'il ait écrasé ainsi le

1 Quatre seulement s'échappèrent par les toits, et parmi eux, Cornaton et Merlin ; les autres furent tués à coups d'arquebuse. (Les frères HAAG, *la France protestante.*) — Donc ces quatre n'ont rien vu de la fin de l'amiral et les autres sont morts. On cite cependant le témoignage du Picard Attin, un séide du duc d'Aumale (DARGAUD, t. III, p. 286) ; mais il fallait bien citer quelque chose.

2 Un récit allemand publié par le *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. LI, p. 396, 1902, sous le titre : *Effroyable et pitoyable description des noces lamentables conclues entre le roi de Navarre... à l'occasion de laquelle l'amiral et beaucoup de grands seigneurs, princes et personnes de la noblesse... ont été assassinés d'une manière inouïe...* raconte ainsi la mort de Coligny : Monsieur de Guise et quelques Suisses se transportèrent au logis de l'amiral et en heurtèrent l'huis violemment. L'amiral s'étant lui-même rendu à la fenêtre pour voir, dit : *Mon Dieu que sera-t-ce ?* Puis il se recoucha, fit sa prière et se remit entre les mains de Dieu. Alors les Suisses résolurent d'enfoncer la porte, ce qu'ils firent et assommèrent tous ceux qu'ils trouvèrent. Pénétrant jusqu'à la chambre de l'amiral, ils rencontrèrent son valet de chambre qui les supplia de ne pas faire de mal à son maître. Ils lui fracassèrent la tête d'un coup d'arquebuse. Puis ils entrèrent dans la chambre et trouvèrent ledit amiral dans son lit, le visage tourné du côté de la muraille. L'un d'eux s'approcha et dit : *Monsieur l'Amiral, vous dormez trop fort* ; puis lui donna un grand coup d'épée à travers le corps, après quoi les autres meurtriers forcèrent les portes et pillèrent tout ce qu'ils purent. Monsieur de Guise attendait au bas dans la cour avec impatience et cria à plusieurs reprises que dès que l'amiral serait mort, ils devaient le jeter par la fenêtre. Ils le traînèrent donc hors du lit et voulurent le précipiter dehors, mais il était encore assez fort pour s'arquebouter du pied contre le mur, de sorte qu'ils ne parvinrent pas à l'enlever, jusqu'à ce qu'un Suisse félon eut frappé le pied de sa hallebarde, de sorte que l'amiral tomba sur le plancher. Ils essayèrent une seconde fois de le jeter par la fenêtre, mais il étendit les bras à l'intérieur de celle-ci et leur dit ces dernières paroles : *Mes enfants, ayez donc pitié de ma vieillesse !* Mais ils le soulevèrent par les pieds et le précipitèrent la tête la première, de sorte qu'elle s'écrasa sur le sol.

3 La narration du duc d'Albe ajoute que quelqu'un survenant lui donna un coup de pistolet à la tête.

visage de Coligny mort, le duc de Guise était persuadé de venger son père. Brantôme, du reste, le nie expressément et dit **qu'il le regarda sans lui faire aucun outrage**. — Le corps de l'amiral, décapité, mutilé, traîné par la populace, couvert de boue, fut enfin pendu à Montfaucon¹. Mais sa mort n'avait été que le premier acte de la tragédie. Le moment était venu enfin et toute la ville s'était levée pour la tuerie. Le signal, qui devait être donné d'abord par la cloche du palais, avait été remplacé par un autre de la cloche de l'Hôtel de Ville, à laquelle répondit celle de Saint-Germain-l'Auxerrois ; bientôt toutes les cloches des beffrois hurlaient sur Paris, et au milieu des cris, des imprécations, avait commencé l'exécution terrible dont les huguenots, après plus de trois cents ans gardent encore le deuil et la haine. Minorité intolérante et agressive², les protestants étaient entrés dans la capitale comme dans une ville conquise, lorsque depuis dix ans, ils avaient saccagé, souillé, abattu les églises du royaume, sali ses sanctuaires, volé les objets de son culte et massacré ses prêtres. Pour eux, la royauté avait eu de la tolérance et même de la patience. Mais la main du Roi qui les protégeait s'était enfin levée et toute la rancune qu'ils avaient suscitée remontait dans un effroyable haut-le-cœur. Tue ! Tue ! Ce n'était qu'un cri de fureur et de rage, la colère de tout un peuple contre ceux qui avaient outragé Dieu et les hommes. Après avoir assisté, frémissant, à leur triomphe scandaleux, le peuple les massacrait avec joie. Les foules sont simplistes et il y a toujours, parmi, un élément de populace qui ne rêve que de horions et prêt à se garnir les mains. **Il ne fait pas bon déchaîner un peuple**, dit Brantôme, **il est assez prêt plus qu'on ne veut**. Le peuple de Paris ne raisonna pas, en effet, sur l'hospitalité accordée, — imposée plutôt par la volonté royale, — mais ne vit qu'une chose, c'est que ses ennemis le bravaient, le menaçaient même, après être venus se mettre en ses mains. — Le carnage, commencé vers deux heures du matin, se prolongea d'ailleurs les journées suivantes et il fallut que Charles IX, sur les remontrances du prévôt des marchands et des échevins, donnât des ordres pour faire cesser **tueries et pillage**. — Les magistrats enfin parcoururent la ville, accompagnés des capitaines des archers, arquebusiers et arbalétriers, **durant plusieurs jours et nuit, sans discontinuation**. Le Roi même dut renouveler ses défenses plusieurs fois et faire faire des proclamations **tant pour apaiser le tumulte que pour la garde des postes et divers endroits de la rivière**. Il y eut des meurtres même jusqu'à la fin de septembre³. Le massacre, après Paris, se prolongea longuement en province, et il n'y eut peut-être pas

¹ Un gentilhomme lui coupa la tête et la mit au bout de son épée, la portant par la ville. Et comme ceux du Parlement tâchaient de ravoier le corps pour exécuter la première sentence donnée contre lui durant les troubles, il fut tellement démembré que jamais on ne sut en retrouver pièce. (Récit du duc d'Albe.) — Mais le duc d'Albe ici fut mal informé, car le corps de Coligny, nous le verrons plus loin, finit par être transporté à Châtillon.

² C'est la conclusion à laquelle nous sommes amenés naturellement par l'étude des faits. Les protestants n'ont jamais été qu'une minorité infime ; leur nombre a été exagéré par leurs ennemis pour se donner plus de gloire de les avoir vaincus ; par eux-mêmes ensuite qui désiraient leur inspirer plus de crainte et, sans le secours de l'étranger, ils n'auraient rien fait. On doit remarquer, du reste, qu'ils hésitent toujours à donner des chiffres, qu'ils seraient bien aise de citer s'ils étaient à leur avantage. Ainsi, pour l'affaire de Beauvais, ils déclarèrent d'abord qu'ils étaient 120.000 **prêts à faire la guerre aux papistes**. On convint ensuite qu'on avait à peu près ajouté trois zéros, pour faire le chiffre rond. Cf. abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III.

³ Les exécutions, dit M. Gachard, durèrent jusqu'au 27 août, malgré les ordres réitérés de la cour. (*Note sur un bulletin de la Saint-Barthélemy, rédigé par le duc d'Albe.*) On sait qu'elles se prolongèrent beaucoup plus, toutefois avec moins de rage.

dans toute notre histoire de mouvement plus unanime. Catherine, d'abord, avait donné l'ordre de tuer les chefs ; mais l'exécution entreprise, on ne s'arrêtait plus¹. Le Roi n'avait-il pas dit d'exécuter tous les huguenots ?² — On a estimé très différemment le chiffre des morts, et aujourd'hui encore, après des recherches abondantes sur ce sujet, on n'arrive qu'à des chiffres contradictoires. Un document publié en 1582, d'après les états recueillis dans les différentes villes du royaume, donne en tout 786 personnes. Linguard dit qu'en doublant ce chiffre, nous serons aussi près que possible de la vérité. Davila, l'auteur du *Tocsin des massacreurs* et celui des *Mémoires de l'Etat de France*, compte 11.000 morts ; de Thou, Tavannes et Papyre Masson, 4.000 ; Claude Haton, plus de 7.000 ; Mézeray, 5.000 ; Michieli, 2.000 au moins, 4.000 au plus ; La Popelinière, 1.000 ; Ranke et Henri Martin, 2.000 ; M. Coquerel, 5.000³ ; l'abbé de Caveirac enfin, cite un extrait d'un livre de comptes de l'Hôtel de Ville, d'après lequel 20 livres furent payées aux fossoyeurs du cimetière des Innocents pour avoir enterré 1.100 cadavres aux environs de Saint-Cloud, Auteuil et Chaillot. La plupart des corps, en effet, furent jetés dans la Seine et emportés par le courant⁴. — Mais c'est trop nous arrêter sur ces scènes pénibles. Quelques-uns échappèrent et se firent catholiques⁵, à l'imitation de Condé et du roi de Navarre ; ce fut le cas de Jehan du Fay, seigneur de Verrière, et de son neveu, le seigneur de Pairault, menés à la Conciergerie et que le Roi fit remettre en liberté, sur l'assurance qu'ils voulaient le servir comme bons et loyaux sujets⁶. Mais d'autres s'évadèrent, reprirent les armes. Si le *parti protestant* ne se releva pas

¹ Catherine disait qu'elle ne prenait sur sa conscience que le sang de six de ces morts. (*De statu religionis*, etc.)

² Selon les pamphlets, le Roi lui-même aurait tiré sur les protestants d'une fenêtre du Louvre. Par tradition, on désigne celle qui ouvre sur le quai, au bout de la galerie des antiques, et où les révolutionnaires de 1793 mirent une inscription stupide pour rappeler les faits ; mais si de la discussion des documents il résulte que la fenêtre du rez-de-chaussée existait bien à l'époque, on ne sait toujours pas si c'est bien celle qui fut utilisée par le Roi *giboyant aux passants trop tardifs à noyer* (D'AUBIGNÉ), ni même si le fait de l'arquebusade est certain. Il n'importe d'ailleurs. Les protestants n'étaient pas *le peuple*, comme le disait l'inscription, mais les ennemis du peuple autant que de la royauté. Charles IX pouvait traiter en ennemis ceux qui s'étaient faits ses ennemis, et si l'on peut regretter son geste, il semble difficile de l'en blâmer. Cf. pour la discussion des faits, le *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. V, VI, VII et X (1857 et suivantes).

³ Six mille personnes, dit Bossuet ; 4.000 selon le jésuite Philippe Bonami et 25.000 par tout le royaume. Cf. sur la Saint-Barthélemy, deux lettres de Th. de Bèze (10 septembre et 3 décembre 1572, *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. VI, 1858). — Quinze cents cadavres furent enterrés dans un marais planté de roseaux et de saules, où se trouve notre place de l'Etoile actuelle.

⁴ Beaucoup furent jetés dans le Pré-aux-Clercs, où l'on mettait les bites mortes (Récit du duc d'Albe). A côté du massacre, il y eut le pillage, qui avait commencé lorsque l'Italien Tosinghi, après le meurtre de l'amiral, s'empara de son escarcelle et de sa chaîne d'or. Le Roi lui-même réalisa un gain énorme et que Capilupi estime à 3 millions d'or. (H. BORDIER, *la Saint-Barthélemy*, p. 23, note 1.) — En quinze ans, les guerres de religion, a-t-on calculé, avaient déjà coûté la vie à un million d'hommes. Pendant vingt-cinq ans, plus de 70.000 reitres et lansquenets vinrent dévaster le royaume.

⁵ D'autres furent sauvés par les ducs de Guise et d'Aumale, ce qui Indique bien qu'il n'y avait, parmi la noblesse même, aucune aversion contre les protestants. Le peuple seul les abhorrait en masse.

⁶ Lettre du président de Thou (6 novembre 1572), publiée par Tamisey de Larroque. (*Revue des questions historiques*, 1867). — La formule, du reste, est à retenir, car elle prouve que la royauté considérait les huguenots surtout comme des insurgés.

du coup qui lui fut porté en 1572, il fallut quand même plus d'un demi-siècle de guerres, avec des alternatives diverses, et enfin la main terrible de Richelieu pour abattre l'organisation et la puissance contre lesquelles le Roi était obligé de sévir même dans les cours du Louvre et de batailler jusqu'aux portes de sa capitale¹.

¹ Il n'est pas très sûr que le sculpteur Jean Goujon ait été tué, comme le veut la tradition, sur l'échafaudage où il travaillait aux sculptures du Louvre. Le fait n'est confirmé par aucun des chroniqueurs de l'époque. Cf. G. GANDY, *Revue des questions historiques*, t. I, p. 325, note 3.

CONCLUSION.

La grande discussion entre les historiens, d'accord sur les faits précis, flagrants du massacre, et qui n'ont plus aujourd'hui à attaquer ou à défendre la politique de Catherine de Médicis, est toujours de savoir si réellement le complot fut, arrêté, préparé de longue date pour arriver à l'hécatombe du 24 août 1572. Nous avons parlé de l'entrevue de Bayonne, où l'exécution aurait été conseillée par l'Espagne¹. Charles IX et Catherine sans doute se vantèrent d'avoir disposé les événements ; la Cour y avait pensé, il est vrai, et lorsque la tuerie fut exécutée presque à son corps défendant, elle s'en glorifia près des puissances catholiques. C'était, en somme, le projet longuement mûri, caressé, rejeté, repris, écarté encore, et qui revenait, — qui s'imposait, obsédant et fatal. La Saint-Barthélemy était une hantise pour certains depuis plusieurs années. On ne peut dire qu'il y ait eu préméditation, tous les documents authentiques prouvent le contraire. Toutefois, il est certain que la pensée de se débarrasser, par un coup de force, des huguenots qui étaient devenus un danger public, a dû se présenter à beaucoup². La réaction se préparait pour ainsi dire d'elle-même. Catherine, tout à la paix, aurait sans doute préféré des concessions ; mais sans cesse tiraillée entre les deux opinions rivales, — catholique forcée de ménager les protestants, — elle laissa croire à la préméditation, s'en vanta même lorsqu'elle crut les avoir abattus pour donner une haute idée de sa politique³. Elle voulut faire croire à un calcul machiavélique, — nous employons le mot à dessein, car Machiavel était une de ses lectures préférées, — lorsque les faits advenus étaient simplement le résultat des circonstances, — lorsque le hasard surtout y avait été maître. Elle y fut entraînée surtout pour des raisons de femme, rapportant tout à elle-même, à son intérêt propre, et elle abattit le protestantisme moins comme parti religieux que comme parti politique⁴. Il y a d'ailleurs un fait psychologique qui ruine la thèse des huguenots ; c'est le coup d'arquebuse tiré sur Coligny. Si l'on avait

¹ Voyez plus haut, 3e partie, chap. I.

² Pour prouver la préméditation, on cite des traditions, comme par exemple celle qui concerne la table de pierre de la forêt de Chambiers, près Durtal, où dans un déjeuner de chasse, *neuf mois auparavant*, le Roi et les seigneurs s'en seraient ouverts. Le refus de Vieilleville de prendre part au complot aurait déterminé sa mort. — La table, d'une longueur de trois pieds et demi, porte encore le nom de *table des rois*. Vieilleville, on le sait, mourut empoisonné. (*Bulletin du protestantisme*, t. IV, p. 320.) — L'extermination des huguenots était le rêve de la cour de Rome comme de l'Espagne, et Pie V, qui mourut trois mois avant la Saint-Barthélemy, approuvait les massacres de Flandre comme il conseillait la tuerie des protestants. — On peut rapprocher encore de la tradition qui concerne la table des rois, l'anecdote des dés, auxquels jouaient le roi de Navarre, Henri le Guise et le flue d'Alençon, quelques jours avant la Saint-Barthélemy. Par deux fois, les points noirs des dés leur apparurent couleur de sang. Saisis d'épouvante, ils abandonnèrent le jeu ; mais le souvenir du prodige resta dans leur esprit, lié au terrible épisode qui marqua la fin du règne de Charles IX. Cf. SULLY, P. MATHIEU, le P. DANIEL.

³ Cf. lettre à du Ferrier, ambassadeur à Venise, dans H. BORDIER, *la Saint-Barthélemy*, p. 99, note.

⁴ Il ne faut pas équivoquer sur les mots, mais on a très bien rapporté lue Charles IX, le cardinal de Lorraine, trouvaient eux aussi que la réformation était nécessaire et sainte. (Lettres du Roi au cardinal, 10 avril 1562, 15 avril 1563) ; mais de là il y avait loin aux prétentions d'une horde d'insurgés. (*Bulletin du protestantisme*, t. V, 1857, p. 15 et 16.)

voulu faire tuer au même jour tous les protestants, on n'aurait pas commencé par leur donner l'éveil¹. On a dit que c'était pour supprimer d'abord leur chef principal ; la tête abattue, la Reine pensait tenir le reste. Mais pouvait-elle croire que les sectaires resteraient à sa merci ?² — On s'est élevé également contre Charles IX, qui avait donné aux religionnaires sa parole royale. Mais ne gardait-il pas le ressentiment des années de lutte durant lesquelles il avait grandi, souffert dans son orgueil devant l'outrage de ses sujets rebelles ? — De même, on a voulu mêler le clergé à la sanglante tragédie de 1572, lui donner une part prépondérante et active. Or les faits contredisent encore ces assertions. On ne peut dire que la cour romaine ne se soit pas réjouie du massacre des hérétiques. Il est certain toutefois qu'elle en ignora la préparation, — parce qu'il n'y eut pas de préparation ; par ce que la tuerie fut décidée, on peut dire brusquement sur l'ordre de la Reine. Si le pape avait eu connaissance du stratagème de Charles IX il n'aurait pas refusé obstinément la dispense qui devait servir au mariage de Marguerite de Valois, et attirer à Paris les protestants³. Mais il y avait là un bon prétexte pour crier contre la calotte et l'on sait comment, à l'époque sinistre de la Révolution, Joseph Chénier, dans une tragédie, montrait le cardinal de Lorraine bénissant les poignards des conjurés. Nous avons tous vu cette ânerie reproduite dans l'opéra de Meyerbeer, *les Huguenots*, et soutenue par l'artifice musical, elle a toujours produit un grand effet. Or, le cardinal de Lorraine était à

¹ L'ambassadeur Cavalli écrit justement à ce propos : Si avant le coup d'arquebusade on avait eu la pensée d'exterminer les huguenots, il était facile de le faire sans s'exposer follement à mettre en fuite ceux qu'à tout prix on voulait perdre. On peut voir encore une lettre de l'ambassadeur vénitien au doge Mocenigo ; mais le fait est démenti de même par le nonce Salviati (27 août), rapportant une conversation avec la Reine qui ne lui a parlé que de rétablir la religion catholique par l'abolition du traité de 1570, de mettre à mort l'amiral et quelques personnages d'importance. — D'ailleurs, il n'y eut nulle part une organisation des massacres, ce qui était parfaitement possible, contre l'opinion de M. Baguenault de Puchesse, qui oublie la persécution générale, deux siècles et demi avant, de l'ordre des Templiers. — Mais les protestants ont été jusqu'à soutenir qu'en frappant l'amiral on voulait provoquer un mouvement des réformés pour avoir prétexte de les massacrer. (*Bulletin du protestantisme*, t. IV, p. 330, note.)

² On peut croire en effet que Catherine était sincère lorsqu'elle affirma que le massacre général n'eut lieu que parce que l'assassinat de Coligny avait manqué. Elle tenait en réserve la Saint-Barthélemy, conviennent, du reste, les frères Haag (*Bulletin du protestantisme*, t. IV), comme une dernière ressource à employer dans le cas où les autres viendraient à manquer. Pour Charles IX, les protestants disent eux-mêmes : On le plaint plutôt qu'on ne l'accuse. Si Catherine avait adopté le calvinisme, on la présenterait encore comme la plus grande politique qui ait jamais existé.

³ Un document de la Bibliothèque nationale achève de montrer quelles étaient les dispositions du pape Grégoire XIII et de son entourage au moment de l'événement. C'est une lettre du cardinal Pellevé, qui fut plus tard un des plus fougueux organisateurs de la Ligue (12 septembre) : — Madame, écrit-il à Catherine, la joie de tous les gens de bien est entière en cette ville et comme je le crois, par toute la chrétienté, et ne s'est jamais ouïe nouvelle de plus grande allégresse de voir Vos Majestés hors de tant de dangers et même de cette dernière conspiration : de sorte, Madame, qu'estes estimée la plus heureuse et sage reine qui ait été de la mémoire des hommes, en ce que au milieu de tant de troubles et tempêtes, avez su conduire le royaume à si bon port. Et ne doute, Madame, qu'en une si grande entreprise il n'y ait encore beaucoup d'épines et de doutes de ce qui peut advenir ; mais Dieu nous y aidera. J'avais toujours assuré Notre Saint Père et tous Messieurs les Cardinaux qui m'en ont parlé que j'étais certain que la fin des actions du Roi et de vous couronnerait bien tout l'œuvre. Mss. fr. 16040, f° 196. — Citée par M. BAGUENAUT DE PUCHESSE, *Revue des questions historiques*, t. XXVII, 1880.

ce moment à Rome, et dans le conseil qui décida le massacre, il n'y eut ni cardinaux, ni évêques, ni prêtres, mais uniquement des hommes politiques, peu intéressés à la pureté de la religion. Les documents, enfin, ne mentionnent qu'un seul ecclésiastique mêlé à cette tragédie : le chanoine Rouillard, de Notre-Dame, qui fut tué dans son lit comme protestant. La Saint-Barthélemy reste un crime politique sous couleur de religion, non un crime religieux. — Il faut du reste bien comprendre l'esprit de ce temps avant de s'indigner avec les calvinistes. Ils en conviennent eux-mêmes : au seizième siècle, la question de foi était pour le peuple une question de pain quotidien¹. On sait combien notre humanitarisme attendri avait peu compté durant le moyen âge ; combien il comptait peu encore à l'époque de la Renaissance et des guerres de religion. La royauté devait combattre et traquer les huguenots parce qu'ils étaient l'Etat dans l'Etat ; non pas seulement une religion, mais une organisation politique et militaire spéciale. Le huguenot n'était pas seulement l'ennemi qui troublait les consciences en touchant aux dogmes de l'Eglise ; il était encore celui qui, dans l'esprit de ses adversaires, anéantissait le pays. Il ne faut jamais laisser dire que la Réforme du seizième siècle a été uniquement un mouvement religieux, — thèse commode du protestantisme moderne qui équivoque sur notre indifférence — car il fut surtout un mouvement politique et social sous une forme religieuse. A la veille de la Saint-Barthélemy et après la mort du frivole Condé, les religionnaires n'avaient qu'un but : porter au pouvoir M. l'amiral Coligny, — tête et cœur de la faction huguenote². Dans le succès du protestantisme, sa propagande active, on peut reconnaître enfin le vieux travers de la race, — le plaisir de se mettre de l'opposition. Le côté religieux de la tentative l'aggravait, bien loin de l'atténuer. La Réforme, c'est le socialisme du temps, avec les mêmes sophismes, les mêmes déclarations creuses, les mêmes passions de haine, de basse envie, et la Saint-Barthélemy ne fut, en somme, qu'une réaction du principe catholique et municipal contre les huguenots. *Au point de vue des intérêts immédiats*, dit Barbey d'Aurevilly, *la libre industrie protestante rompait les catégories de la corporation catholique qui avait constitué cette immense fortune sur le pillage de laquelle le protestantisme, père du paupérisme moderne, trouve à peine de quoi vivre depuis trois cents ans*. L'hécatombe des *matines parisiennes*, du reste, est un des événements où l'on voit le mieux combien les hommes sont entraînés par les circonstances. Les calvinistes étaient odieux aux métiers, aux halles, aux confréries ; le peuple était las de les subir, d'essuyer journallement leurs bravades insolentes. On s'explique ainsi la fureur sanglante de la réaction. — Il faut bien le dire, enfin, les huguenots gardent toujours rancune aux catholiques de les avoir surpris, *prévenus*³. Qu'on ait osé exécuter en un seul jour tant de

¹ H. BORDIER, *la Saint-Barthélemy*, etc., p. 91.

² Mézeray dit à ce propos : *Les protestants témoignaient avoir envie de rétablir l'ancienne liberté française en faisant en sorte que la monarchie fût gouvernée par le conseil de plusieurs prudents personnages, et que l'autorité du monarque fût restreinte à certains termes par des lois si stables et des barrières si hautes que les flatteurs et les favoris ne pussent désormais passer au delà. Même, l'amiral voulait que l'on crût que c'était cette raison qui l'obligeait à suivre le parti huguenot comme étant celui qui avait le plus d'amour pour la liberté*. — De fait, les protestants ne réclamèrent la tolérance que lorsqu'ils jugèrent ne pouvoir s'imposer par la force. La liberté de conscience ne fut proposée que par l'épuisement des deux partis.

³ Le complot calviniste à la veille de la Saint-Barthélemy a été contesté — naturellement — mais il est invraisemblable qu'avec le caractère combatif que nous connaissons aux huguenots ils n'aient pas pensé à sauter sur leurs armes sitôt la blessure de Coligny. Ils n'ont pas pris la fuite, c'est vrai, sauf certains, en petit nombre. C'est qu'ils se croyaient

religionnaires, c'est le crime des crimes. Ils ne tarissent pas sur la préméditation, le guet-apens, la scélératesse des assassins. Les catholiques n'étaient que **des bêtes féroces** et les pauvres protestants **des brebis à l'abattoir**. A qui voudrait savoir à quel point le ressentiment des pasteurs est resté vivace, je conseillerai de parcourir, comme je l'ai fait, le *Bulletin de la Société du protestantisme*, — surtout les premières années. La lecture est édifiante et peut aider à comprendre comment les huguenots, de nos jours encore, entendent l'impartialité en histoire, et quel sens ils donnent aux mots sublimes de paix et d'apaisement. — Certes, à la Saint-Barthélemy, de multiples horreurs furent commises, — et il suffit de citer ce détail des massacres de Lyon où des protestants enfermés aux Cordeliers, environ 300 à 400, eurent les pieds et les mains coupés, **et les ont menés** (les assassins) **chez les bouchers, là où les ont fait fondre et en tirer la graisse, et icelle vendue à cinq quarts la livre**¹. Mais en insistant, on trouverait ailleurs nombre de faits analogues à l'actif des religionnaires². Le massacre du 24 août 1572, ils l'avaient provoqué, ils l'avaient cherché. Il se fit quand ils se croyaient sûrs de la victoire et ils crièrent à la trahison. Réunis, en effet, ils pouvaient encore tenir ; dispersés, ils étaient à la merci de la majorité catholique.

Protestants ou papistes, d'ailleurs, les mœurs se valaient. Ce sont les mêmes accusations que les uns et les autres se renvoient, les mêmes turpitudes qu'ils se reprochent, — et une fois de plus on peut constater que la nature humaine demeure éternellement semblable. Le protestantisme, quoi qu'on ait dit, n'a pas apporté une plus haute conscience de la dignité humaine, — mais surtout l'hypocrisie, la sécheresse de la morale, la dissimulation des fautes sous couleur de vertu, — enfin la haine de l'art. Les œuvres, les objets d'art détruits par les huguenots dans tous les endroits où ils passèrent sont innombrables ; les églises, les cathédrales dévastées, la statuaire stupidement abattue, sur toute la surface de la France, sous prétexte qu'on **adorait** ces images, ne se comptent plus. **Nos œuvres sont puantes devant Dieu**, dit très bien une de leurs chansons de l'époque³. Si l'on tenait enfin à honorer ceux qui représentèrent alors la tolérance, nous l'avons indiqué déjà, il faudrait nommer les érudits, les humanistes de cette époque, — non les protestants dont la sauvagerie est attestée par des tortures et des meurtres, et qui ne prétendaient qu'à remplacer un fanatisme par un autre. L'opposition aux calvinistes aboutit enfin à l'organisation de la Sainte Ligue, qui fut une réaction nationale sous la forme catholique, parce que le catholicisme était la tradition même de la patrie française. — La Ligue, ce fut la Commune catholique défendant sa constitution, ses usages séculaires, auxquels elle resta profondément attachée lorsqu'elle les vit abandonnés par les hautes classes.

Quant à Coligny, **qui avait été homme de bien, sage, avisé, politique, pesant les choses et aimant l'honneur et la vertu**, dit son panégyriste Brantôme ; — caractère réfléchi ; courage froid ; mais absolu, systématique, ambitieux et envieux, **sectaire opiniâtre et grave plus encore que zélateur complètement austère de la religion**, — au reste d'une confiance absolue dans sa propre force, — il tomba juste au moment où il pensait assurer le triomphe de son parti par la

assez forts et assez nombreux dans Paris pour résister à une attaque ouverte et attendre les secours du dehors.

¹ H. BORDIER, *la Saint-Barthélemy*, etc., p. 110. — A Paris, dit L'Estoile, un nommé Croisset, avait tué, paraît-il, 400 personnes de sa main. (T. II, p. 259.)

² Cf. plus haut, 3e partie, chap. III.

³ *Le Chansonnier huguenot*, t. I, p. 116.

guerre de Flandre, expédition impolitique et impopulaire où il s'obstinait contre le sentiment en somme unanime de la nation¹. — Son exécution, il l'avait méritée ; on peut regretter seulement qu'on n'y ait pas mis des formes légales ; mais dans les époques troublées il est plus facile de supprimer un homme que de le livrer à la justice, et de fait on a très bien dit que [si le coup d'Etat du 24 août 1572 lui ôta la vie, il lui épargna certainement l'échafaud](#). Nous avons représenté au cours de notre récit que le conseiller du Bourg, insultant Henri II, serait condamné encore dans la mesure des lois actuelles ; on peut convenir de même que Coligny, avec un gouvernement fort et conscient de son rôle, n'échapperait pas non plus au châtement. — Comme homme, du reste, n'a-t-il pas été surfait ? Sectaire hautain et implacable sous le masque de la vertu dont on l'affuble, poursuivant par la ruse et la violence, à travers le sang et les ruines, jusque dans l'assassinat, la réalisation de ses rêves ambitieux, c'est un des caractères les plus médiocres de ce temps, et par sa crédulité confiante, sa vanité toujours flattée, il exposa les siens à l'extermination. Comme soldat, il n'y a pas même à le discuter². Battu à Saint-Quentin, battu à Dreux, battu à Saint-Denis, battu à Jarnac, battu à Moncontour, ce grand homme de guerre n'a pas une victoire à son actif, si ce n'est le combat de la Roche-Abeille où ses bandes exterminèrent une pauvre petite armée d'Italiens, et quelques escarmouches sur le Rhône ; tout ce qu'on en peut dire, c'est que s'il ne savait pas vaincre, il pouvait au moins empêcher qu'une défaite ne devînt un désastre. Brave soldat, mais mauvais général, — d'une cruauté froide, c'est pis encore que Blaise de Montluc, c'est un autre baron des Adrets. Nous avons indiqué les déprédations, les cruautés accomplies sous ses yeux dans l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, — pillage et incendie des monastères ; prêtres, gentilshommes, demoiselles soumis aux plus affreux supplices³. On a fait de Coligny un type d'équité, une sorte de saint laïque ; or, il n'y avait chez lui de l'austérité que dans les paroles et les

¹ L'habileté des historiens protestants a toujours été de présenter une guerre contre l'Espagne comme une entreprise nationale. Alors, en effet, on peut montrer un Coligny patriote, dont les efforts, les derniers actes sont dignes d'éloges et qui périt victime de son dévouement.

² On trouve un curieux témoignage du jugement des contemporains dans la relation donnée par Alviso Contarini (février 1572) : [Dans ces guerres](#), rapporte l'auteur, [nul ne s'est fait remarquer et nommer autant que l'amiral](#). N'est-il pas étonnant qu'il n'ait accompli aucune action de grand mérite pendant qu'il était au service du Roi, tandis que dans ses guerres mêmes contre le Roi il s'est acquis l'estime et la crainte à un degré tel qu'un simple gentilhomme comme il est avec peu de ressources, ait soutenu une lutte de cette durée et de cette importance, non seulement contre son puissant souverain, mais encore malgré les secours que Sa Majesté recevait du roi d'Espagne et de tant de souverains d'Italie et de quelques princes d'Allemagne. Je m'étonne d'autant plus qu'ayant perdu tant de batailles, il ait con-serré cette réputation auprès de tous, et qu'il inspire ce respect même chez les reîtres et les lansquenets qui, bien que crédateurs de nombreuses soldes et après la perte de nombreux combats où ils ont laissé leur butin, jamais ne se sont révoltés. (*Relazione della Corte di Francia, Recolta Alberi*, t. XI, 4e de la 1re série, p. 239.)

³ Il faut bien remarquer, d'ailleurs, que les premiers historiens de nos guerres religieuses sont des huguenots : c'est La Noue, La Popelinière, d'Aubigné, — intéressés toujours à présenter les faits d'une manière favorable au parti ; mais ce qu'ils avouent est suffisant pour nous édifier. — De Thou, parlementaire d'abord, n'a pas d'impartialité quand les véritables intérêts de la religion sont en jeu. Ce sont les matériaux de l'histoire moderne. (*Revue des questions historiques*, t. XXXVIII.)

manières, — au fond, de l'intrigue et la soif de l'autorité¹. Personnage de petite valeur, — de second ordre, qui s'est trouvé placé au premier plan, — il ne cherchait que sa grandeur personnelle et l'influence politique de son parti. Il avait du lion, mais aussi du renard, dit Brantôme. Il espérait une tutelle sur le jeune Charles IX et son ambition était d'arracher le pouvoir à Catherine, de la brouiller avec ce fils qu'elle gouvernait, qui ne faisait rien sans elle. Il serait inutile de nier chez Coligny la sincérité, car dans toutes les grandes tourmentes qui ont assailli l'humanité, il s'est toujours trouvé des esprits qui ont cru sincèrement à l'avènement d'une ère nouvelle². Mais c'est un caractère d'un dogmatisme étroit, d'un fanatisme vraiment barbare, écrit le protestant Mackinstosh³. Pour lui, le calvinisme était essentiellement la *Réforme*. Mélange d'audace et de ruse, — de naïveté aussi — il n'est aucunement l'apôtre de la liberté de conscience qu'on a voulu nous montrer ; il admettait, au contraire, la nécessité d'une étroite alliance entre la foi religieuse et le pouvoir civil ; mais il voulait la foi protestante. Il ne fut pas seulement le champion des idées nouvelles, il en fut un des plus ardents disciples. Il y a d'ailleurs chez lui un peu du condottiere, du chef de bandes. S'il a des qualités militaires, — le courage froid, impassible, — gardant sa présence d'esprit, — ne s'emportant jamais, — il a également la crédulité présomptueuse, la foi absolue en sa puissance ; il a la suffisance et l'orgueil⁴. Mais ses capacités ne furent jamais à la hauteur de ses ambitions. Coligny, écrit M. Bordier, était le champion de la confiance sans bornes. C'était surtout l'infatuation sans bornes, et la reine Elisabeth, dans un mouvement d'humeur, lui avait dit ses vérités lorsqu'elle l'avait appelé : Le plus dissimulé des hommes, ambitieux, voulant, sous prétexte de religion, se faire roi et maître absolu. L'orgueil, chez lui, se retrouve d'ailleurs jusqu'en ses dernières paroles, — lorsqu'il fut frappé par Besme : — Encore, si c'était l'épée d'un cavalier ; mais l'épieu d'un goujat ! — On disait, confesse Brantôme, que ce qu'il avait fait de plus beau en sa vie avait été contre son Dieu, sa religion en laquelle il avait été baptisé, sa patrie et son roi naturel, — et contre lui, contre le protestantisme, ce ne fut pas seulement tout un peuple, mais la tradition même du pays qui se souleva. L'amiral était si fort et puissant, écrit Catherine, qu'il ne pouvait pas être autrement puni de sa rébellion, tant en sa personne que de ceux qui se trouvaient de son parti, ayant bien été marrie que, sur l'émotion, plusieurs autres personnes de leur religion ont été tuées par les catholiques, qui se ressentaient d'infinis maux, pilleries et autres méchants actes⁵. — Et le Roi,

¹ Il parut quelquefois manquer de résolution, affirment les protestants, parce qu'il était trop loyal pour pousser jusqu'au bout ses avantages contre la royauté, et manquer de prévoyance, parce que la perfidie qu'il ne trouvait pas dans son cœur il la soupçonnait difficilement chez les autres. (M. DE FÉLICE, d'après les mémoires de Cornaton, *Bulletin de la Société du protestantisme*, t. II, 1854.) — Jugement de parti pris, comme il est facile de le voir.

² Prince DE CARAMAN-CHIMAY, *Gaspard de Coligny*, 1873.

³ *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 380.

⁴ Ce qui caractérise en effet les grands chefs des réformés, c'est l'orgueil, l'effronterie, la confiance en soi, — la présomption si absolue qu'elle finit par sembler naïve. Ils croient toujours que sur eux on n'osera rien. C'est le cas de Condé venant se livrer après Amboise ; de Coligny se présentant lorsqu'il apprend l'arrestation du prince ; plus tard, lorsqu'il vient tomber dans le guet-apens de la rue de Béthisy. — D'Avila le représente toutefois peu crédule et extrêmement défiant, ce qui est peut-être excessif, mais donnerait une nouvelle preuve de l'influence qu'il pensait avoir sur Charles IX.

⁵ Lettre à du Ferrier, ambassadeur à Venise (1er octobre 1572). Bibl. nat., S. G. Harl. 326.

écrivait à Schomberg, dit de son côté : — L'amiral était plus puissant et mieux obéi que moi, pouvant, par la grande autorité qu'il avait usurpée, soulever mes sujets comme il me l'a montré plusieurs fois... S'il a plu à Dieu de m'en délivrer, j'ai à le louer et à le bénir... Comme il m'était impossible de supporter Coligny plus longtemps, je résolus de laisser un libre cours à la justice, qui n'a pas été, il est vrai, telle que je l'aurais voulu ; qui était inévitable pourtant en des circonstances pareilles. — Mais, au fait, pourquoi les protestants ont-ils tant tenu à établir la préméditation de la Saint-Barthélemy ? Le crime de Charles IX et de Catherine, dans nos idées actuelles, reste le même ! — C'est qu'il fallait surtout montrer que l'amiral fut victime de sa confiance dans la parole royale et qu'on l'avait attiré à Paris uniquement pour le mettre à mort.— Jamais, cependant, il n'avait été populaire dans la capitale. Il n'avait rien de ce qui enthousiasme et attache les foules, bien au contraire, — et lorsqu'il tomba on put croire qu'il entraînerait tout son parti dans sa chute. Le vieil Hugo, autrefois, a pu écrire : **On n'est pas un héros contre son pays !** — et c'est une grave erreur de Montesquieu d'avoir dit : — **L'amiral fut assassiné n'ayant au cœur que la gloire de l'Etat.** — C'était la gloire de l'Etat protestant qu'il fallait mettre. Pour lui, tout pouvait périr pourvu que le protestantisme triomphe. On nous dit bien que dans les papiers trouvés après sa mort il recommandait d'abaisser l'Angleterre et l'Espagne, — ce qui prouve qu'il voyait clair dans la politique du temps. Mais lui-même, s'il était prêt à entrer en campagne contre Philippe II¹, se refusa toujours à rompre avec Elisabeth dont la bienveillance lui était utile, et par sa clairvoyance même il n'en apparaît que plus coupable². — Il avait toujours cherché à introduire les étrangers en France, à les faire intervenir dans les affaires du royaume ; quand ils ne venaient pas faire des remontrances, ils entraient en armes sous prétexte de secours à donner à leurs frères, et l'on pourrait presque soutenir que c'est par excès de conscience que Coligny était devenu l'ennemi de Catherine et de Charles IX. Toutefois, même sous prétexte de religion et **pour l'avancement du règne de Dieu**, on n'a pas encore acquis le droit de vendre son pays. — Finissons-en. Nous vivons trop sur la foi des légendes. L'amiral de Coligny ne fut pas le grand homme désintéressé de la

1 En admettant que le projet d'une guerre contre l'Espagne fût un acte patriotique, — le seul peut-être de la longue carrière de l'amiral, c'est beaucoup plus contre le roi catholique, l'ennemi personnel des huguenots, que contre le roi espagnol qu'il voulait marcher.

2 On a soutenu qu'à l'époque et dans l'état de morcellement où se trouvait le royaume, traiter avec l'étranger, en recevoir des subsides, n'avait pas l'importance que nous attribuerions au fait aujourd'hui. Je crois que le sentiment patriotique, le sentiment des devoirs incombant aux fils d'un même pays, était aussi fort — sinon davantage — qu'il ne peut l'être présentement, et nul n'a jamais pensé à glorifier le gouverneur de Boulogne, vendu aux Anglais, ou le connétable de Bourbon. — dont la porte avait été peinte en jaune comme signe d'infamie — lorsqu'il s'était donné à Charles-Quint. — Au seizième siècle, sans doute, la question religieuse primait toutes les autres ; on vit alors se renouveler la vieille dispute qui s'était élevée à la naissance de christianisme entre le symbole et l'idée (*Bulletin de la Société du protestantisme*, t. III. *Les réformateurs du seizième siècle, organes de l'opinion publique.*) Mais il serait absurde de dire que par le fait il n'y eut plus de nationalité. On resta Anglais, Français, Allemand, Espagnol, en prenant parti pour ou contre les réformés. L'étranger se fit d'ailleurs toujours payer ses services, et si l'idée de patrie n'existait pas avec le concept actuel, elle était personnifiée par le Roi qui la rendait visible et tangible. S'allier avec l'étranger contre le Roi c'était le même crime au seizième siècle que de s'allier maintenant avec l'étranger contre son pays.

tradition protestante ; le vieillard solennel et noble, rêveur, attristé par les malheurs de son pays, qu'on aperçoit le poing sur la poitrine derrière l'église de l'Oratoire devenue temple huguenot, — près de l'endroit où se trouvait la maison où il fut tué. Il n'y a là qu'une interprétation moderne, et les portraits du temps, où l'on ne s'inquiétait pas de flatter les modèles, ont un autre caractère. Coligny, c'est le vieux condottiere que montre un portrait de Versailles ; le petit vieillard à ne il chassieux, au visage secret mauvais des *Primitifs* du Louvre¹. Ces deux portraits sont significatifs et trahissent l'individualité. — Mais que reste-t-il alors du grand homme, du grand patriote, du *chevalier important et de bien*², — *un des hommes les plus vertueux et les plus religieux qu'ait eus la France*, selon l'affirmation de Sismondi. — Il reste l'*attitude*, plus importante qu'on ne pense. Nul n'incarna davantage le caractère hargneux du protestantisme, et cet homme toujours à gronder, toujours mécontent semblait en quelque sorte la *conscience*³. Coligny, du reste, *savait s'imposer*, faire croire en lui, même après ses défaites, et cette médiocrité, en somme, donnait toujours confiance. Mais ce n'est qu'un chef de parti, dont la fin fut malheureuse. Le vieux Montmorency était tombé sur le champ de bataille ; Guise, Condé, le maréchal de Saint-André, avaient été assassinés, et les protestants eux-mêmes, avec une boutade, devaient rendre justice aux princes lorrains, — cette famille détestée, dit l'un d'eux, qui eut le triste honneur d'écraser en France le protestantisme. Mais rival toujours heureux jusque dans la mort, François de Lorraine avait été conduit à ses funérailles par le deuil de tout un peuple dont il avait incarné les passions, les enthousiasmes et les préférences⁴. Coligny, éventré dans un coin comme une bête malfaisante, fut traîné dans la boue aux hurlements de la populace. Son cadavre, décapité, émasculé⁵, sans pieds et sans mains, tirillé, ballotté pendant trois jours, jeté dans la Seine, fut enfin retiré et porté à Montfaucon. On le pendit par une jambe, *une queue de veau, dans le fondement*, après qu'on eut *allumé dessous un feu qui ne fit que le rendre horriblement difforme en le grillant*⁶. La tête, embaumée pour être envoyée à Rome, — au roi d'Espagne, selon d'autres⁷,

¹ Ce portrait porte une inscription tracée en exergue et paraît bien l'œuvre d'un partisan. Il a été également retiré.

² La duchesse DE FERRARE.

³ Ses gens ne lui devaient cens ni rentes et rien qu'une salutation, car ils n'étaient ni ses sujets et vassaux, ni ses stipendiés, ni ses mercenaires : et toutefois, quand ils étaient en sa présence, un seul petit mot de courroux les étonnait, et en son absence son seul signal leur faisait faire ce qu'il voulait ; tant il avait pris une habitude de leur impérier qu'il semblait qu'elle lui fût née et que ses partisans la lui dussent. (BRANTÔME, t. I, p. 459.)

⁴ Pasquier, dans une de ses lettres, a comparé Coligny et le duc de Guise : — M. de Guise, dit-il, capitaine généreux et sans crainte, et néanmoins si retenu que jamais la témérité ne lui servit de guide en ses actions : l'Amiral, non si preux et hardi, mais si avisé qu'il faisait paraître en ses déportements n'avoir nulle peur... Je crois, vu la diversité de leurs fortunes, que M. de Guise n'eût su faire ce que fit M. l'Amiral, ni M. l'Amiral ce que fit M. de Guise. (Liv. V, lettre 11.)

⁵ C'est l'épisode que reproduit un tableau de François Dubois, dit Sylvius, conservé au musée de Lausanne et donné par M. H. Bordier. Cf. *la Saint-Barthélemy*, etc.

⁶ Le P. MAIMBOURG, *Histoire du Calvinisme*, liv. VI ; CAPILUPI, *le Stratagème de Charles IX*, p. 63 ; *Mémoires de l'Etat de France*, etc.

⁷ BRANTÔME. — Selon une plaquette de M. H. Menu, la tête de Coligny ne fut pas emportée à Rome, mais les protestants disent que cette légende exprime au moins à sa façon le sentiment populaire sur la complicité de la cour romaine dans la préparation et l'exécution de ce grand crime. Cf. l'Expédition de la tête de Coligny à Rome. Châlons-sur-Marne, 1892, in-12.

disparut dans le trajet, et les calvinistes malgré leurs recherches n'ont pu dire ce qu'elle était devenue. Les papiers de l'amiral, saisis et visités, en contenaient assez, dit-on, pour établir juridiquement sa culpabilité, justifier son arrestation et sa mise en jugement. Il est regrettable qu'ils n'aient pas été publiés¹. Le Parlement d'ailleurs approuva l'exécution et la mémoire de Coligny fut condamnée. On ordonna que son corps, ou son effigie, serait traîné sur la claie par le bourreau, attaché à une potence en place de Grève ; que sa maison de Châtillon serait rasée et que tous les ans on ferait une procession générale dans Paris pour remercier Dieu de la découverte de la conspiration protestante². Ses restes furent enfin enlevés de nuit par le maréchal de Montmorency³ et portés à Chantilly dans une caisse de plomb. Coligny eut d'innombrables *épitaphes, éloges, tombeaux* en vers français et latins, auxquels d'ailleurs répondirent les clameurs triomphantes des catholiques⁴. La misérable dépouille fut ensuite transportée à Montauban⁵, puis François de Coligny, un des fils de l'amiral, la rapporta à Châtillon lorsqu'il eut été réhabilité (10 juin 1599). — En 1786, M. de Montesquiou l'obtint du duc de Luxembourg, seigneur du lieu, et l'emporta à Maupertuis où on la déposa dans un mausolée superbe. A la Révolution, Maupertuis fut dépecé, vendu et l'on transporta le tombeau au *Musée des monuments français* (20 mars 1804). La famille de Montesquiou avait toutefois préservé les cendres que l'on retrouva en 1835 dans une bibliothèque. On décida de les rapporter à Châtillon et, en 1851, elles furent scellées dans un pan de muraille au pied de la tour et sur l'emplacement de la chambre à coucher des châtelaines. Deux inscriptions y rappellent les vicissitudes de ces débris depuis la catastrophe de 1572. — Mais avant de la restituer on avait eu la précaution d'ouvrir la caisse servant de cercueil. On y trouva, au milieu d'une confiture noirâtre, quelques ossements, — des choses répugnantes et vagues, — derniers vestiges de celui qui avait été Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de France.

FIN DE L'OUVRAGE

¹ D'après Bellièvre, l'amiral projetait un remaniement du royaume, où seize provinces devaient être établies ; il devait mettre des gouverneurs, des chefs de guerre et des conseillers ayant charge de tenir le peuple en armes et le pouvoir de lever annuellement sur les sujets de Sa Majesté une notable somme de deniers (CAVEIRAC). *La Relazione de Michieli* entre également dans des détails sur le mode de gouvernement et d'administration conçu par Coligny. — Le parti comptait alors vingt-quatre églises réparties entre les provinces. Les chefs devaient être Jeanne d'Albret et l'Amiral.

² SAINT-VICTOR, *Tableau historique de Paris*, t. XIII, p. 210, 2^e édit.

³ D'autres disent que le corps de Coligny fut enlevé par un de ses domestiques fidèles.

⁴ Par le témoignage même des protestants on sait qu'à Paris la Saint-Barthélemy fut unanimement admirée. (*Bulletin de la Société du protestantisme*, 1853, p. 375.) On peut même mentionner des Dits magnifiques et gaillards touchant les causes de la mort de l'amiral et de ses complices, pris et tirés de la Sainte Ecriture.

⁵ En Hollande même. (BECQUEREL, *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny*.)